

# THÈSE DE DOCTORAT

Le Bagne colonial dans le roman français,  
1851-1938

Genèse et structure

**Mansour BOUAZIZ**

CTEL

**Présentée en vue de l'obtention  
du grade de docteur en Littérature générale  
et comparée d'Université Côte d'Azur  
et en Doctor of Philosophy de University Of  
Western Ontario**

**Dirigée par** : Madame le Professeur Odile  
GANNIER / Madame le Professeur Geneviève de  
VIVEIROS

**Co-encadrée par** : Monsieur le Professeur  
Daniel VAILLANCOURT

**Devant le jury, composé de :**

Monsieur le Professeur émérite, Jean-Marie  
SEILLAN, Université Côte d'Azur

Monsieur le Professeur Yves STRICKLER,  
Université Côte d'Azur

Monsieur le Professeur Nicolas GAUTHIER,  
University Of Waterloo

**Date de soutenance** : 06/03/2019

# LE BAGNE COLONIAL DANS LE ROMAN FRANÇAIS : 1828-1969 Genèse et structure

Mansour Bouaziz

Supervisor

De Viveiros, Geneviève

*The University of Western Ontario*

Joint Supervisor

Gannier, Odile

*Université de Nice Sophia Antipolis*

Vaillancourt Daniel

*The University of Western Ontario*

Graduate Program in French

A thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree in Doctor of Philosophy

© Mansour Bouaziz

Follow this and additional works at: <https://ir.lib.uwo.ca/etd>



Part of the [French and Francophone Literature Commons](#)

---

# Le Bagne colonial dans le roman français, 1851-1938

Genèse et structure

**Jury :**

**Rapporteurs**

Monsieur le Professeur Jean-Marie SEILLAN, Université Côte d'Azur

Monsieur le Professeur Nicolas GAUTHIER, University Of Waterloo

**Examineurs**

Monsieur le Professeur Yves STRICKLER, Université Côte d'Azur

Madame le Professeur Odile GANNIER, Université Côte d'Azur

Madame le Professeur Geneviève de VIVEIROS, University Of Western Ontario

Monsieur le Professeur Daniel VAILLANCOURT, University Of Western Ontario

## Résumé

Le personnage du forçat est omniprésent dans la littérature française du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. La représentation du monde des travaux forcés dans les bagnes portuaires et plus tard extra-métropolitains est à la croisée de la représentation plus large de la criminalité au XIX<sup>e</sup> siècle, selon un développement historique concomitant avec l'expansion coloniale. Les faits divers, ces petits bulletins d'alerte lancés comme une basse continue sur la cité, changent la manière de percevoir la criminalité. Obéissant à une structure particulière, le fait divers va remodeler la représentation littéraire de la criminalité. C'est ici qu'intervient le personnage du forçat. En effet, jouissant d'un statut particulier (mort/vivant/revenant), il offre aux romanciers des « conditions de possibilité » inédites jusque-là dans le monde des lettres. Jean Valjean, Monte-Cristo et Chéri-Bibi, pour ne citer que les plus connus, sont devenus des modèles dans ce qu'on peut appeler le « roman de la chiourme », (sous)-genre qui se développe en France à partir de 1830. Ainsi, Valjean donnera l'archétype du « forçat innocent », le converti miraculé et la réincarnation de Jésus-Christ. Monte-Cristo sera le Vengeur par excellence, dont le parcours donnera le modèle du genre – la vengeance étant un topos inévitable de la littérature populaire du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours. Chéri-Bibi quant à lui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, incarne un tournant dans l'histoire du genre ; il serait au roman de la chiourme ce que *Don Quichotte* fut pour le roman de chevalerie : une somme et un dépassement. L'étude que nous proposons, centrée sur la « genèse et la structure » du roman du bagne, est un voyage à rebours dans l'histoire de ce genre qui ne dit pas son nom.

### Mots-clés

Bagne, forçat, colonisation pénale, roman populaire, écriture de soi, idéologie, représentation littéraire de la Commune de Paris, Hugo (Victor), Leroux (Gaston), Sue (Eugène).

## Abstract

The character of convict is omnipresent in French literature of the nineteenth and early twentieth centuries. The representation of the world of hard labor in metropolitan and colonial prisons is at the crossroads of the broader representation of crime in the nineteenth century, according to a concomitant historical development with colonial expansion. The miscellaneous news, these little newsletters launched continually on the city, change the way of perceiving crime. Obeying a specific structure, this type of news will reshape the literary representation of crime. This is where the character of the convict comes in. Indeed, enjoying a special status (dead/alive/revenant), it offers novelists "conditions of possibility" unseen until then in the world of letters. Jean Valjean, Monte-Cristo and Chéri-Bibi, to name only the well known, have become models in what we can call the "novel of the convicts", literary (sub)-genre which develops in France from 1830 onwards. Thus, Valjean will give the archetype of the "innocent convict", the miraculous convert and the reincarnation of Jesus Christ. Monte-Cristo will be the Avenger par excellence, whose course will be the model of the genre - revenge being an inevitable topos of popular literature of the nineteenth century and until today. As for Chéri-Bibi, at the beginning of the twentieth century, embodies a turning point in the history of gender; it would be to the novel of the convict what Don Quixote was for the chivalric romance: a sum and a surpassing. The study we propose, oriented on the "genesis and structure" of the prison novel, is a reverse journey in history of this literary genre that does not say its name.

### Keywords

Penal colony, convict, penal colonization, popular novel, self-writing, ideology, literary representation of the Paris Commune, Hugo (Victor), Leroux (Gaston), Sue (Eugene).

## Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à ma chère mère, qui m'a toujours soutenu et à qui je dédie ce travail, et à mon père, qui m'a transmis la passion de la langue et de la littérature française.

Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude à mes professeurs, amis et mentors, les docteurs Odile Gannier et Daniel Vaillancourt, qui m'ont guidé sur ce long chemin de la connaissance et m'ont éclairé de leurs bienveillantes remarques, corrections et suggestions.

Je remercie également ma directrice de thèse à Western, Madame Geneviève de Viveiros, qui m'a patiemment lu et conseillé durant cette dernière épreuve.

J'adresse aussi mes remerciements à la secrétaire du CTCL (Centre Transdisciplinaire d'Épistémologie de la Littérature et des arts vivants) de Nice, Madame Sylvie Laus, et à Chrisanthi Ballas et Mirela Parau du Département d'Étude française de Western, qui m'ont activement aidé dans les nombreuses démarches administratives.

Ce travail n'aurait pu se faire sans l'appui financier du Département d'Études Françaises de l'Université de Western, du CTCL et du Professeur Daniel Vaillancourt. Une pensée particulière va au Directeur du département, Jacques Lamarche, à l'assistante administrative, Debbie Smith, et au directeur du troisième cycle, François Poiré. Leur confiance m'a permis d'accomplir un séjour de recherche à Nice durant l'année 2017-2018 ; qu'ils soient ici remerciés.

# Table of Contents

RESUME .....	II
ABSTRACT .....	V
REMERCIEMENTS.....	VI
TABLE OF CONTENTS .....	VII
AVANT-PROPOS .....	X
INTRODUCTION.....	XII
CURRICULUM VITAE.....	23
<b>PREMIÈRE PARTIE AUX ORIGINES DU BAGNE : TENTATIVE DE CONTEXTUALISATION HISTORIQUE, POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE .....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE 1 PUNIR Les travaux forcés comme pénalité anachronique au XIX<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>25</b>
1.1 Naissance de la prison .....	27
1.2 La question du travail dans la nouvelle économie pénale.....	34
1.3 Comment fonctionne le principe pénitenciaire ?.....	40
1.4 À la recherche de la prison idéale .....	45
1.5 La prison était-elle un échec ? .....	48
<b>CHAPITRE 2 ÉTUDIER Le forçat comme objet de savoir.....</b>	<b>55</b>
2.1 La philanthropie et le contrôle des corps .....	58
2.1.1 Rationaliser et classer .....	61
2.1.2 Humaniser et amender.....	69
2.2 L'examen anthropologique du criminel.....	80
2.2.1 Le langage des crânes.....	82
2.2.2 L'anthropologie criminelle et la notion d'individu dangereux .....	90
2.2.2.1 L'opposition entre les écoles française et italienne d'anthropologie criminelle.....	93
2.2.2.2 Nouveaux concepts et solutions .....	95
2.2.2.3 Les frontières de la raison .....	98
2.2.2.4 Déclin de l'anthropologie criminelle.....	101
2.2.2.5 Les criminels dans les arts et la littérature.....	102
<b>CHAPITRE 3 DÉPORTER Le Forçat et la colonisation .....</b>	<b>106</b>
3.1 La Guyane ou le Botany Bay français .....	110
3.2 Débats sur les avantages et inconvénients de la déportation.....	122
3.3 La relégation au nom de la « défense sociale » .....	139
3.4 Problème de classe ou problème de civilisation ? .....	149
<b>SECONDE PARTIE FORMES ET CRIMINALITÉ.....</b>	<b>161</b>

<b>CHAPITRE 4 LES RUMEURS DE LA VILLE OU LA HANTISE DES BAS-FONDS .....</b>	<b>163</b>
4.1 Criminalité et évolution thématique.....	163
4.1.1 Le crime comme distraction.....	163
4.1.2 Rupture entre anciennes et nouvelles formes de criminalité.....	168
4.1.3 Manifestation de la rupture chez Hugo et Balzac.....	173
4.1.4 Mutation sociale et nouvelle manière de narrer le crime.....	180
4.2 Bas-fonds et antagonisme de classes.....	183
4.2.1 L'ouvrier ou le sauvage des villes.....	183
4.2.2 La notion d'« armée du crime ».....	186
4.2.3 Les entrailles de la ville.....	189
4.2.4 La foule criminelle.....	193
<b>CHAPITRE 5 JOURNALISME, REPORTAGE ET FAITS DIVERS.....</b>	<b>199</b>
5.1 Fiction ou réalité ? Porosité de la frontière entre roman et journalisme.....	199
5.2 Le fait divers et son bouleversement de l'ordre narratif.....	206
<b>CHAPITRE 6 LE « JE » CRIMINEL Mémoires et autobiographie de condamnés .....</b>	<b>218</b>
6.1 L'écriture spontanée.....	221
6.1.1 Lacenaire ou la provocation.....	221
6.1.2 Collet ou le repentir.....	226
6.1.3 Pierre Rivière ou le meurtre-récit.....	229
6.1.4 Vidocq ou le récit utile.....	230
6.2 L'écriture sollicitée.....	235
<b>CHAPITRE 7 GENRE ET RÉSISTANCE Le Roman populaire et sa représentation de l'espace carcéral.....</b>	<b>247</b>
7.1 Particularités du roman populaire.....	248
7.1.1 Des personnages et des majuscules.....	248
7.1.2 Fonctionnement du roman-feuilleton selon Umberto Eco.....	257
7.2 L'univers du roman populaire en tant que tout clos et anhistorique.....	262
7.3 L'espace carcéral dans le roman populaire : du tombeau à la station.....	269
7.3.1 La prison romantique.....	270
7.3.2 Une autre image de la prison.....	276
<b>TROISIÈME PARTIE POUR UNE POÉTIQUE DU ROMAN DU BAGNE.....</b>	<b>281</b>
<b>CHAPITRE 8 L'ÉPOPÉE DU HÉROS-FORÇAT.....</b>	<b>286</b>
8.1 Qu'est-ce qu'un héros ?.....	286
8.2 Le voyage du héros-forçat.....	289
8.2.1 La chute.....	289
8.2.2 Métamorphose.....	294
8.2.3 Passage du seuil au retour.....	301
8.2.4 Résurrection.....	303
8.3 Le héros et son rapport au monde.....	309
8.4 La fin de l'héroïsme.....	312
<b>CHAPITRE 9 LE BAGNE POLITIQUE .....</b>	<b>317</b>
9.1 La commune et sa représentation littéraire.....	317
9.2 Les femmes de la Commune : l'hystérique, la furieuse et la pétroleuse.....	323
9.3 Le personnage zolien face à l'Histoire.....	332
9.3.1 Les Lectures « mal digérées ».....	336
9.3.2 Le « Ventre » comme régulateur des sentiments.....	338
9.3.3 Le Révolutionnaire égaré.....	341
9.3.4 Le Défenseur.....	344



9.3.5 L'Opportuniste ou le faux républicain .....	345
<b>CHAPITRE 10 IDÉOLOGIE ET SYMBOLE.....</b>	<b>349</b>
10.1 Le cas des <i>Mystères de Paris</i> .....	352
10.1.1 Eugène Sue et le socialisme .....	356
10.1.2 Rodolphe et son rapport aux autres : entre fausse libération et conditionnement idéologique .....	361
10.2 Surhumanité et racialisme .....	367
10.3 La réappropriation du monde ou l'émancipation par l'argot.....	375
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>382</b>
<b>CHRONOLOGIE.....</b>	<b>390</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>393</b>
<b>INDEX.....</b>	<b>414</b>

## Avant-propos

En ce XXI<sup>e</sup> siècle où le sentiment de « déjà-vu » recouvre pratiquement toutes les expériences, faire un travail de recherche académique à partir d'un corpus littéraire constitué des « classiques » du XIX<sup>e</sup> siècle semble annoncer, au mieux, une énième redite de ce qui a déjà été mainte fois dit, écrit et publié, ou, au pire, un commentaire qui ferait fi de toutes les analyses qui ont précédé et qui accompagnent depuis les œuvres classiques. Sans parler du fait que les plus connues de ces analyses sont devenues une sorte d'avant-propos incontournable et dont on ne peut faire l'économie lorsqu'on aborde les classiques. Qui, en effet, peut aujourd'hui lire *Les Paysans* de Balzac sans avoir à l'esprit la lecture marxiste qu'en a faite Georg Lukács dans son *Balzac et le réalisme français* ? Ou bien qui peut lire Proust sans entendre les échos de l'analyse deleuzienne dans *Proust et les signes* ? De même pour *Les Rougon-Macquart* et les commentaires d'Henri Mitterand, ou de la *Comédie humaine* et ceux de Pierre Barbéris...

On peut bien sûr apprécier les œuvres pour ce qu'elles sont, les prendre pour des produits de consommation et les lire ou relire sans forcément les inscrire dans un intertexte érudit. Les œuvres choisies ne l'ont pas été parce que « classiques », justement – et la multitude des autres œuvres de notre corpus, dont certaines sont tombées aujourd'hui dans l'oubli, sans parler de celles appartenant à la paralittérature, le montre bien –, mais parce qu'elles contiennent toutes un personnage qui nous paraît capital : le forçat. C'est en effet pour lui et à partir de lui que le choix du corpus s'est fait. Mais pas uniquement du « personnage ». Tout ce qui a trait à l'univers carcéral et punitif du XIX<sup>e</sup> siècle nous a intéressé. Dès qu'il y a un bagnard, des chaînes, des travaux forcés, l'œuvre nous interpelle et nous l'avons pour cela incluse dans le corpus.

Nous aurions pu remplacer dans le titre de cette thèse « roman français » par « roman du bagne », car c'est bien cette composante qui a motivé notre choix. Certes, la question du genre n'est pas absente dans notre propos, mais elle est plutôt secondaire. Le sous-titre « Genèse et structure », peut-être un peu trop ambitieux pour ce travail, montre néanmoins notre volonté de faire une étude *totalisante* du forçat, non seulement en tant que personnage littéraire, mais

également en tant qu'expression d'un monde qui évolue. Pour un auteur, en effet, aborder la question des travaux forcés c'est toucher un point sensible d'une société en pleine mutation avec des développements inédits en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle. Car, après la Révolution de 1789 et le seuil qu'elle a marqué dans l'Histoire, la question de la Justice était primordiale dans la nouvelle société. Si dans tous les domaines on voulait se débarrasser avec plus ou moins de conviction des oripeaux de l'Ancien Régime, dans le domaine de la justice il semble qu'il y ait eu un retard ou un contre-temps signalé par l'éphémère suppression des travaux forcés en 1789 et leur réintroduction dans le Code pénal en 1791. Vues de la sorte, les chaînes du forçat semblent le raver définitivement au personnage du galérien de l'Ancien Régime. Bien qu'une nouvelle technologie punitive articulée autour de la prison voie le jour, l'existence des bagnes portuaires – et plus tard coloniaux – montre un point sombre dans l'histoire punitive française.

Aussi y a-t-il une distinction primordiale entre personnage de prisonnier et celui de forçat dans les romans du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui nous ramène à la question du choix du corpus. Nous ne voulons pas proposer une énième interprétation des classiques de la littérature française, mais plutôt de les relire en prenant comme point d'entrée le bague, le forçat et la justice en général. Ils seront donc mis sur un pied d'égalité avec la littérature dite « populaire ». Pour nous, il n'y a que des « textes », des thèmes et des personnages. C'est à partir du forçat que cette étude a été faite. Aussi proposons-nous un voyage à rebours du succès des années soixante-dix qu'avait connu Henri Charrière et son *Papillon*, pour remonter aux origines de ce personnage énigmatique, fascinant et fantasmagorique.

# Introduction

*Si tu oses prétendre que tu es libre, alors il faudra vanter la liberté du prisonnier chargé de chaînes, au fond d'un cachot...*

*Jean-Paul Sartre, Les Mouches*

Les mots de Sartre avec lesquels nous inaugurons cette thèse suggèrent par extension que nul ne connaît mieux la valeur de la liberté que l'homme enchaîné. En lui existe un potentiel immense. Car de ses chaînes, le forçat rêveur peut réaliser l'impossible, braver hommes et éléments pour atteindre son but. Par ce mouvement, il atteint le « sublime », selon la formule de Victor Hugo. Le forçat qui s'évade condense en lui des siècles d'Histoire et de progrès humains, en ce sens qu'il réalise à son niveau ce vers quoi tendent – ou du moins censément – les actions des sociétés et des hommes : le bonheur et la liberté, tous deux étant consubstantiels l'un à l'autre. L'homme qui risque tout pour s'évader est un illuminé qui a estimé le prix de la liberté et a trouvé qu'elle valait plus que son existence. « L'individu qui n'a pas mis sa vie en jeu peut bien être reconnu comme *personne* ; mais il n'a pas atteint la vérité de cette reconnaissance comme reconnaissance d'une conscience de soi indépendante<sup>1</sup> », écrivait Hegel dans *La Phénoménologie de l'Esprit*. En risquant la sienne, le forçat accède à cet état de conscience supérieure.

Cette aura qui le place au-dessus du commun, suffit-elle à expliquer l'extraordinaire engouement qu'a connu la figure de ce personnage durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle ? Le forçat a en effet hanté la littérature française depuis les années 1830 jusqu'à nos jours<sup>2</sup>. Mais son irruption sur l'avant-scène littéraire a forcément d'autres raisons. Car, comme l'écrit Pierre Barbéris, « [u]n fait ne tombe jamais du ciel, et derrière une structure il y a toujours de l'Histoire et des contradictions<sup>3</sup>. » Quels sont alors ces éléments qui ont précédé à la parution de cette tendance – à défaut d'être un genre – littéraire ? Il faut poursuivre la citation de Barbéris :

---

<sup>1</sup> Hegel, *La Phénoménologie de l'Esprit*, Paris, Éd. Aubier Montaigne, « Philosophie de l'esprit », t. 1, trad. Jean Hyppolite, 1978, p. 159.

<sup>2</sup> Entre autres marqueurs on peut indiquer les nombreuses bandes dessinées qui reprennent les grandes figures du bagne pour les réactualiser (Vidocq, Henri Charrière, Eugène Dieudonné) ou la récente réadaptation cinématographique de *Papillon* par Michael Noer, en 2017, déjà adapté en 1973 par Franklin J. Schaffner.

<sup>3</sup> Pierre Barbéris, *Balzac, une mythologie réaliste*, Paris, Librairie Larousse, 1971, p. 35.

« Mais aussi on ne se pose la question *où, quand, comment ?* que le jour où, dans un univers habitué à certaines formes (ou commençant à les récuser), on constate la progression (ou la permanence), la conquête (ou la résistance) d'ensembles significatifs et caractéristiques<sup>4</sup>. »

Ainsi, pour nous qui lisons au XXI<sup>e</sup> siècle, de telles questions viennent après que le roman du bagne a existé. Et c'est peut-être dans le récit d'Henri Charrière, *Papillon* (1969), que se trouvent les réponses. S'il ne les contient pas, du moins servira-t-il à guider notre regard rétrospectif dans cette quête des origines. Le livre de Charrière, paru une trentaine d'années après la fermeture du bagne guyanais et la suppression des travaux forcés, est une *somme* ou un *seuil* historique qui clôt un siècle et demi de récits (romanesques ou autres) du bagne. Dans ses aventures, Charrière fait revivre toute une tradition relative à ce lieu. Sous les traits du personnage qu'il s'est donné, on peut retrouver l'héritage des anciens du bagne, ces personnages fictifs comme réels qui ont contribué à en façonner la légende.

À la différence des contes populaires ou des mythes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, la genèse du roman du bagne n'est pas impossible à établir. Historiquement, l'origine du forçat littéraire date des *Mémoires* de Vidocq. Publiés en 1828, ils sont à la fois le signal d'inauguration de ce que Yves Stalloni appelle le « roman de la chiourme », et le fond historique dans lequel ses successeurs viendront puiser la matière à leur roman. Par ses *Mémoires*, Vidocq a jeté la lumière sur un monde peu connu ; mais surtout, il a donné le vocabulaire nécessaire pour le lire : jouant le rôle de transfuge – son accession au poste de Chef de la Sûreté le confirmera, – il se présente (lui et ses écrits) comme le pont jeté entre le monde des coquins et celui des gens honnêtes. Ici il n'est pas anodin de rappeler l'étroite amitié qui liait Vidocq à Hugo, Sue et surtout à Balzac.

Plus tard dans le siècle, certaines œuvres vont contribuer « à dessiner les contours d'une représentation littéraire du bagne et du bagnard<sup>5</sup> » : Balzac et sa trilogie des *Illusions perdues*, *Splendeurs et misères* et *Le Père Goriot* ; Dumas et son *Gabriel Lambert* ; Hugo et ses fameux *Misérables* ; Ponson du Terrail et *La Résurrection de Rocambole* ; Jules Verne enfin, avec *La*

---

<sup>4</sup> Pierre Barbéris, *Balzac, une mythologie réaliste*, op. cit., p. 35.

<sup>5</sup> Yves Stalloni, « Le Bagnard, figure littéraire », in *Le Bagne de Toulon*, Académie du Var, 2010, p. 204.

*Destinée de Jean Moréna*. La spécificité de ces romans ou nouvelles est qu'ils se focalisent essentiellement sur le bagnard en tant qu'individualité et délaissent le bagne en tant qu'espace. Dans notre étude nous voulons rétablir cette filiation et étudier le personnage non seulement pour ce qu'il est, mais également dans son rapport avec le bagne, lui-même pris en tant que système punitif à l'origine d'une masse discursive considérable.

Le bagne en effet, cette enclave punitive si particulière, est inscrit dans une sorte d'extraterritorialité qui accentue le caractère ambivalent du forçat enchaîné : fait-il encore partie de la société ? ou est-il définitivement entré dans une sorte de purgatoire sans retour possible ? en termes linguistiques, ce non-lieu pourrait correspondre à ce que Dominique Maingueneau appelle la « paratopie spatiale ». Bien que chez lui ce concept vise à la construction de l'espace de l'énonciation<sup>6</sup>, nous le reprenons pour désigner cet espace problématique qu'est le bagne, un lieu vers lequel est orientée une quantité considérable de discours tout en étant lui-même un point de départ d'une grande production discursive, certes moins importante que celle émise dans l'autre sens (le nombre des mémoires et autobiographies de forçat étant de loin inférieur à la production romanesque). Plus tard quand il affinera son concept, Maingueneau écrira : « La situation paratopique de l'écrivain l'amène à s'identifier à tous ceux qui semblent échapper aux lignes de partage de la société : bohémiens, Juifs, femmes, clowns, aventuriers, Indiens d'Amérique..., selon les circonstances<sup>7</sup> ». L'on voit bien que le bagnard s'insère aisément dans une telle catégorie. Du fait de sa position particulière, de son « impossible appartenance<sup>8</sup> », ce lieu appellerait donc

---

<sup>6</sup> La notion de paratopie « désigne une appartenance paradoxale, qui rend possibles des énonciations prétendant excéder l'espace qu'elles ont pour fonction de fonder. Un discours constituant ne peut en effet appartenir pleinement à un territoire, il joue de la frontière entre l'inscription dans des fonctionnements topiques et l'abandon à des forces qui excèdent par nature toute économie humaine. Cette appartenance paradoxale n'est pas l'absence de tout lieu, mais une négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser. Ce qui contraint les processus créateurs à se nourrir des lieux, des groupes, des comportements qui sont pris dans une impossible appartenance. » Dominique Maingueneau, *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993, p. 28.

<sup>7</sup> Dominique Maingueneau, *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 77.

<sup>8</sup> « En tant que discours constituant, l'institution littéraire ne peut en effet appartenir pleinement à l'espace social, elle se tient sur la frontière entre l'inscription dans ses fonctionnements topiques et l'abandon à des forces qui excèdent par nature toute économie humaine. Ce qui oblige les processus créateurs à se nourrir des lieux, des groupes, des comportements qui sont pris dans une impossible appartenance. » Dominique Maingueneau, *Le Discours littéraire, op. cit.*, p. 72.

le regard du romancier et stimulerait la création littéraire. « Il suffit que dans la société se crée une zone perçue comme potentiellement paratopique pour que la création littéraire puisse l'explorer<sup>9</sup>. »

Ce discours littéraire qui se situe lui-même dans une position particulière ou *frontalière*, tend à ébranler la représentation ordinairement faite d'un certain espace. A partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le bagne ne peut plus fonctionner et être perçu sans le discours d'escorte qui l'enveloppe et le représente. Mais, chose intéressante, la littérature produit l'effet inverse en ramenant au-devant de la scène un élément troublant de la société qu'on croyait disparu à jamais dans les bagnes métropolitains et plus tard coloniaux.

Ô marche implacable des sociétés humaines ! Pertes d'hommes et d'âmes chemin faisant ! Océan où tombe tout ce que laisse tomber la loi ! Disparition sinistre du secours ! Ô mort morale ! La mer, c'est l'inexorable nuit sociale où la pénalité jette ses damnés. La mer, c'est l'immense misère. L'âme, à vau-l'eau dans ce gouffre, peut devenir un cadavre. Qui la ressuscitera ?<sup>10</sup>

Cette allégorie du poète qui met à l'index une société marâtre abandonnant l'un de ses fils tombé à l'eau, dépeint au mieux la situation du forçat avant 1830. Enchaîné sur une galère désaffectée ou envoyé casser des cailloux aux antipodes, on croyait s'en être débarrassé à tout jamais. Mais, miracle de la littérature, il ressuscite et prend les traits d'un héros-forçat dont la représentation a été codifiée et orientée sur près d'un siècle de création littéraire. Nombre de romanciers de cette période se sont saisis de cet être refoulé pour en faire un personnage de fiction. Certes l'écrivain a toujours été fasciné par le captif, être de rupture et de souffrance, et « [d]ans cette perspective, écrit Yves Stalloni, le bagnard devait inévitablement relayer la figure traditionnelle du simple détenu et renouveler la thématique de la prison en lui apportant des ressorts inédits et spectaculaires<sup>11</sup>. » Mais l'entrée du forçat dans la littérature coïncide avec autre chose que la simple substitution des galères par les bagnes. Stalloni s'étonne du fait que les galères, « bizarrement, ne nourrissent guère l'imaginaire des hommes de plume<sup>12</sup>. » Pourquoi est-ce seulement après 1830 que l'on note l'entrée du forçat dans le monde des

---

<sup>9</sup> Dominique Maingueneau, *Le Discours littéraire, op. cit.*, p. 77.

<sup>10</sup> Victor Hugo, *Les Misérables* [1862], Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, p. 102.

<sup>11</sup> Yves Stalloni, « Le Bagnard, figure littéraire », in *Le Bagne de Toulon*, Académie du Var, 2010, p. 203.

<sup>12</sup> *Idem*.

lettres ? pourquoi n’y avait-il pas eu un Vautrin ou un Valjean d’Ancien Régime ? La réponse se trouve peut-être dans la manière de voir et de représenter le crime et ses manifestations<sup>13</sup>.

Il s’opère en effet une rupture qui se cristallise dans l’œuvre balzacienne. Bien avant 1830, le crime était représenté par quelques figures monstrueuses ou angéliques, mais toujours exceptionnelles. Cartouche et les brigands de sa trempe, s’ils défiaient la société en la terrorisant, n’étaient pas encore les représentants d’une classe à part. Ils fascinaient par leur exceptionnalité, par leur *surhumanité*, mais leurs agissements n’avaient pas réellement de portée sociale ni de prétentions révolutionnaires. Il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle et la prise de conscience d’un clivage de classes pour que s’opère la jonction entre crime et révolte. Et partant, tout petit crime devient un danger pour l’ordre établi, donc le moindre criminel (forçat compris) est susceptible de porter en lui les germes de la révolte. C’est le romantisme qui va amplement participer de ce renouveau du criminel. On verra, après 1825 à peu près, dans son forfait une dimension de révolte, d’opposition ou de grands ressentiments. Selon Sylvie Châles-Courtine, ce serait le personnage créé par Benjamin Antier, Robert Macaire, héros de *L’Auberge des Adrets* (1823) qui incarnerait ce « criminel nouveau, capable du pire comme du meilleur<sup>14</sup> ». La nouveauté est que le criminel romantique est porteur d’une idéologie politique et sociale. « Que ce soit Lorenzo, le héros de Musset, Julien Sorel ou Vautrin, les criminels suscitent des sentiments ambigus, présentés le plus souvent comme étant victimes et bourreaux d’un ordre social dont ils pervertissent les valeurs et révèlent les failles<sup>15</sup> ».

Cette dimension idéologique explique en partie l’intérêt pour le forçat, même anonyme et banal, qui devient un « incontournable » voire un personnage-type. Aussi Balzac ne dit-il pas à propos de Vautrin qu’il est une « espèce de colonne vertébrale qui, par son horrible influence, relie pour ainsi dire *Le Père Goriot* à *Illusions perdues*, et *Illusions perdues* à cette Étude [*Splendeurs et Misères des courtisanes*]<sup>16</sup> » ?

---

<sup>13</sup> Nous verrons cet aspect au quatrième chapitre, « Les Rumeurs de la ville ou la hantise des bas-fonds ».

<sup>14</sup> Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Editions universitaires de Dijon, 2011, p. 125.

<sup>15</sup> *Idem*.

<sup>16</sup> Balzac, *Splendeurs et misères* [1838-1847], Paris, Gallimard, « Folio », 1973, pp. 541-542.



Mais la date de parution du premier forçat littéraire correspond également à autre chose. En effet, il est notoire que le roman s'est imposé comme la forme majeure du récit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien des théories du roman ont spéculé sur les raisons de cette hégémonie, raisons ramenées à des forces historiques, esthétiques, métaphysiques, entre autres. Pour notre part, et étant donné le caractère d'emblée problématique du thème de notre étude (les travaux forcés comme pénalité anachronique du XIX<sup>e</sup> siècle), une théorie du roman en particulier attire notre attention, celle que développe Georg Lukács à partir de 1914, au moment où le monde s'est embrasé dans un conflit de dimension inédite.

Selon Lukács, l'épopée et le drame nécessitaient une « clôture » de l'univers métaphysique des auteurs, des Grecs en l'occurrence, et donc des civilisations dans lesquelles ces formes sont utilisées. L'apogée de la forme romanesque est quant à elle symptomatique de la rupture de cette clôture, de l'engouffrement de l'Histoire dans la représentation du monde – Lukács dit qu'au temps des Grecs histoire et philosophie de l'histoire coïncidaient en une même discipline<sup>17</sup> – et donc de la rupture du cercle ontologique. Le monde n'est plus vu comme harmonie réglée par les dieux selon leur fantaisie, mais comme un chaos en perpétuel mouvement et obéissant à des lois terrestres et non plus divines.

Là encore ce sont les romantiques qui ont les premiers mis leurs espoirs dans le roman en tant qu'expression de l'être problématique. « Ainsi se fonde, sur le plan de la forme, et se justifie, sur le plan littéraire, cette exigence des romantiques qui attendaient du roman qu'il unisse en lui tous les genres et fasse place dans son édifice également au pur lyrisme et à la pensée pure<sup>18</sup>. » Et ce n'est pas un hasard que le premier personnage de forçat, Gustave Dev\*\*\*, le protagoniste du *Bonnet vert* (1830), soit un romantique<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Georg Lukács, *La Théorie du roman* [1920], trad. Jean Clairevoye, Paris, Gallimard, « Tel », 2016, p. 32.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 75.

<sup>19</sup> De Joseph Méry, poète, dramaturge et journaliste né à Marseille en 1797. Il est un auteur prolifique ; il touche à tout : roman, nouvelle, satire, journalisme, théâtre, conte. Parmi ses amis on compte Balzac, Hugo, Nerval, Dumas. En tant que journaliste, ces « virulentes critiques contre le gouvernement de la Restauration lui valent trois mois de prison. » C'est donc l'expérience qui lui fait écrire certains passages du *Bonnet vert*. L'histoire se passe dans le bagne de Toulon, et le récit, très proche de la structure du *Dernier jour d'un condamné*, relate les pensées suicidaires d'une conscience tourmentée. L'on prétend qu'à l'époque ce roman avait disputé la palme au *Rouge et noir* de Stendhal (cf. Marie Mattei, *Lettres à Théophile Gautier et à Louis de Cormenin*, Genève, Librairie Droz, 1972, p. 153.) Sur J. Méry, cf. Claude Mesplède (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, J - Z, Nantes, Joseph K, coll. « Temps noir », vol. 2, 2007, p. 356.

En partant du monde grec jusqu'à la Modernité, Lukács tente dans sa *Théorie du roman* de tracer l'apparition de la forme romanesque en tant qu'expression adéquate du monde. Si l'univers des Grecs était perçu comme une clôture ou une parfaite circonférence qui se donne à voir comme une totalité, et que jusqu'à il n'y a pas si longtemps, à peine quelques siècles, cette vision *circonférentielle* du monde était entretenue par l'Église – avec pour horizons le Jugement Dernier et le Salut, – le monde moderne ne peut plus prétendre à une telle fermeture. Cette révolution eschatologique se traduit dans les formes par la problématisation du destin du héros, qui serait alors de deux types, ou plutôt trois, ce dernier étant la synthèse des deux premiers : le héros de l'idéalisme abstrait (Don Quichotte), celui du romantisme de la désillusion (Frédéric Moreau), et enfin le personnage de la synthèse (Wilhelm Meister)<sup>20</sup>. C'est là la substance de l'essai de Lukács.

Si, comme veut le démontrer Lukács, les grands romans correspondent aux grands idéaux de l'histoire de l'Europe, alors à quoi correspond l'apparition du « roman de la chiourme » ? Quelle expression du monde contient-il ? ou, en ce qui concerne le personnage ou le « héros »,

---

<sup>20</sup> « C'est ainsi que de l'Église sortit une nouvelle cité ; de la liaison paradoxale entre l'âme irrémédiablement pécheresse et l'absurde certitude d'une rédemption, un reflet quasi platonicien de réalité céleste se répand sur la réalité terrestre ; de l'abîme ouvert, l'échelle des hiérarchies terrestres et célestes se recrée. Et, chez Giotto et Dante, chez Wolfram d'Eschenbach et Pisano, chez saint Thomas et saint François, le monde redevient une circonférence accomplie, une totalité saisissable d'un seul regard. Le gouffre béant échappe aux périls de son effective profondeur, mais sans rien perdre de sa force et de ses noirs reflets, toute sa ténèbre se transforme en pure surface et se fond de la sorte, sans contrainte, dans une unité close de couleurs. Le cri d'appel au salut devient dissonance dans le parfait système rythmique du monde et permet la constitution d'un nouvel équilibre non moins coloré et non moins achevé que l'équilibre grec ; celui des intensités inadéquates et hétérogènes. Le caractère insaisissable, éternellement inaccessible du monde racheté est rapproché jusqu'à un éloignement visible. Le Jugement Dernier devient réalité présente et ne constitue plus qu'un élément dans l'harmonie des sphères conçues comme déjà réalisées. [...] Une fois brisée cette unité, il n'est place pour aucune totalité spontanée de l'être. Les sources dont les eaux avaient déchiré l'antique unité sont taries assurément, mais leurs lits désespérément asséchés ont creusé dans le relief du monde des failles irréparables. Dorénavant toute renaissance de l'hellénisme signifie que l'esthétique s'est plus ou moins consciemment hypostasiée en pure métaphysique ; qu'on s'empare de force et qu'on veut réduire à néant l'essence de tout ce qui est extérieur au royaume de l'art ; qu'on tente d'oublier que l'art n'est qu'un domaine entre beaucoup, qui ne peut exister ni prendre conscience de lui-même qu'à condition d'abord que le monde tombe en ruines et cesse de se suffire. Mais nécessairement cette manière même d'exalter sans mesure la substantialité de l'art, en l'est, en surcharge les formes, de sorte qu'elles doivent produire elles-mêmes ce qui n'était jusqu'alors qu'un donné simplement reçu ; contraintes, par conséquent, avant que commence de manifester leur propre efficacité à-priorique, à créer par leurs propres moyens leurs conditions particulières : l'objet et son monde environnant. Pour ces formes, il n'y a plus de totalité qu'elles auraient seulement à assumer. Aussi faut-il, ou bien qu'elles rétrécissent et volatilisent ce à quoi elles doivent donner forme, de façon à pouvoir le porter, ou bien qu'elles mettent en lumière d'une manière critique l'impossibilité de réaliser leur objet nécessaire et le néant interne du seul possible, introduisant ainsi dans l'univers des formes l'incohérence structurelle du monde. » Lukács, *La Théorie du roman*, pp. 29-30.

pourquoi choisir pour protagoniste un forçat libéré ou en rupture de ban ? Est-il porteur d'une signification particulière ? Selon l'auteur de *L'Âme et les formes*, tout genre littéraire est précédé par des conditions philosophico-historiques nécessaires à sa parution. En France, le début du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par une remise en question fondamentale du système pénitentiaire, ce qui donne la prison comme punition principale, aux côtés de la peine de mort et des travaux forcés. La société nouvelle sera alors l'un des types de « société punitive » dont parle Michel Foucault<sup>21</sup>. Cette première hypothèse rapproche la nouvelle thématique des romans avec ce qui se passe sur le plan de la technique punitive. La deuxième correspond à la manière de voir le criminel à cette même période. Il existe en effet une rupture dans la représentation du criminel. Sur le plan de la littérature, elle est perceptible chez Balzac qui la reproduit de manière inconsciente. Mais elle est surtout perceptible chez Vidocq, ou plutôt dans la réception de ses écrits par les lecteurs jeunes : on rapporte que ces derniers étaient incrédules à la lecture du récit de l'ancien forçat, trouvant si effrayantes les conditions de vie des galériens qu'ils n'osaient croire à une réalité historique, mettant plutôt sur le compte de l'affabulation ou du délire d'imagination les descriptions de l'auteur. Seuls les aînés savaient que c'était la vérité<sup>22</sup>.

Sur le plan stylistique et structural, la manière de narrer le crime évolue également au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle accompagne surtout l'essor des gazettes du crime (du genre de *La Gazette des tribunaux*), de la presse, du fait divers – qui devient un genre à part entière, – et de son pendant narrativisé, le roman-feuilleton. Toutes ces mutations d'un monde qui évolue et qui est forcé de briser ses liens avec l'Ancien Régime, même les plus tenaces et les plus nostalgiques, forment l'arrière-plan d'un problème capital et qui paraît pourtant insoluble : la survivance des travaux forcés au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'on appelle encore par lapsus les « galères ». De cette dissonance, de cette friction entre un mouvement qui tend vers l'avenir – aussi incertain soit-il – et la survivance d'une pratique qui rappelle l'Ancien Régime en ce qu'il a de plus sombre et arbitraire, naît le forçat en tant que personnage et expression d'un espace hautement

---

<sup>21</sup> Michel Foucault, *La Société punitive. Cours au Collège de France (1972-1973)*, Paris, Seuil/Gallimard, « Hautes Études », 2013.

<sup>22</sup> Cf. Samuel Edwards, *The Vidocq Dossier: The Story of the World's First Detective*, Houghton Mifflin, 1977, pp. 168 et suiv.

problématique. Tous les grands romanciers ont évoqué cette question à un moment où un autre de leur carrière littéraire, journalistique ou plus discrètement dans leurs journaux intimes.

La forte présence de l'image du forçat dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle est due surtout au fait qu'elle assume au moins trois valeurs principales. La première est *documentaire* : le personnage du forçat permet d'évoquer le monde de la chiourme, des argousins, des bastons et des chaînes ; la seconde est *dramatique*, avec des images de défis et de défaites : forçat lançant des invectives aux visiteurs ou présentant docilement le cou à l'opérateur<sup>23</sup> ; la troisième est *métaphysique*, avec la déchéance de l'homme, sa chute et sa métamorphose en être démoniaque ou angélique.

Ainsi, ce personnage permet d'aborder des questions essentielles sous des angles inédits. Le forçat, du fait de son étrangeté, de sa proximité/éloignement, de son retrait du corps social tout en y étant relié par la souffrance que lui impose le système garant de la bonne application de la loi, offre aux romanciers un être unique, un type qui ne saurait trouver d'équivalent ni dans l'histoire littéraire ni dans les types contemporains. Ils ont dû composer avec sa présence, sinon physique du moins fantasmatique. Car à cette époque le forçat hante le roman comme les bas-fonds hantaient le « discours social ». Son apparition dans l'intrigue romanesque est synonyme d'une tension et d'une problématique plus large qui englobe différents acteurs du cadre social. À une époque où la punition idéale se cherche, et qui voudrait être humaine et efficace mais sans cruauté, le forçat et ses chaînes indiquent, si ce n'est l'échec, du moins certaines lacunes des lois et de leur application. À ce titre, le forçat personnifie la mauvaise conscience d'une société qui porte la responsabilité de ses souffrances. Ne sachant toujours pas punir, elle doit composer avec cet être refoulé mais non annihilé.

Nous avons mentionné Charrière et avons placé sous l'aura de son récit *Papillon* l'étude que nous entreprenons. Bien qu'il ne soit pas question directement de ce livre, sa présence est partout décelable ; il est en quelque sorte l'une des clés de voûte qui maintient la charpente de cette étude. C'est en effet *Papillon* qui nous a révélé ce monde sombre et intrigant du

---

<sup>23</sup> Cf. figure 2, p. 289.

bagne romanesque. Le choix de la thématique des travaux forcés est redevable à Henri Charrière et à sa soif de liberté, qui, comme Benvenuto Cellini, le modèle du prisonnier révolté du XIX<sup>e</sup> siècle, avait lancé à ses geôliers dans une attitude de défiance : « *Serratemi bene, e guardatemi bene, perchè io mi fuggirò a ogni modo*<sup>24</sup> » C'est donc la fascination de la quête de la liberté, des travaux forcés, de l'histoire coloniale et de la littérature française qui ont motivé notre choix de l'époque, de la thématique et du corpus. Ce dernier est composé des romans français du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle qui ont évoqué la question du bagne ou qui ont pour protagoniste un bagnard. L'accent sera cependant mis sur trois d'entre eux, à savoir *Les Mystères de Paris*<sup>25</sup> d'Eugène Sue (1843), *Les Misérables* de Victor Hugo (1862) et le cycle de *Chéri-Bibi*<sup>26</sup> de Gaston Leroux (1913-1924).

*Les Mystères de Paris* représentent une œuvre majeure du XIX<sup>e</sup> siècle dans le sens où elle a bouleversé la perception de la ville et de ses bas-fonds. Grand succès de librairie, il paraîtrait que le feuilleton avait tenu tout Paris en haleine, à tel point que certains malades auraient attendu le dénouement de l'histoire pour se laisser emporter par la maladie. Cette œuvre de Sue nous intéresse car elle a deux bagnards dans son personnel romanesque, le Chourineur et le Maître d'école, chacun d'eux évoluant selon une logique à part. La transformation des deux bagnards est directement liée à leur rencontre avec le prince Rodolphe de Gerolstein, le héros du roman. Ce dernier nous intéresse également pour deux raisons : d'abord parce qu'il est un « surhomme », notion importante qui se développe au XIX<sup>e</sup> siècle à partir du romantisme allemand, selon certains, et du roman-feuilleton, selon d'autres. Ensuite parce qu'il est une *machine rédemptrice* agissant sur les autres personnages, et le pouvoir de conversion qu'il exerce sur les deux forçats est révélateur de l'attitude de la société française du XIX<sup>e</sup> siècle à leur égard.

Jean Valjean est le bagnard le plus célèbre de l'histoire littéraire. Il suffit aujourd'hui de mentionner le bagne pour que son image apparaisse (ou celle des acteurs qui l'ont joué, Jean

---

<sup>24</sup> Benvenuto Cellini, *La Vita di Benvenuto Cellini : Scritta da Lui Medesimo* [1558-1567], Firenze, Successori Le Monnier, 1866, p. 234.

<sup>25</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris* [1842-1843], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1989

<sup>26</sup> Gaston Leroux, *Chéri-Bibi et Cécily* [1913] ; *Palas et Chéri-Bibi* [1919] ; *Fatalitas !* [1919] ; *Les Cages Flottantes* [1913] ; *Le Coup d'État de Chéri-Bibi* [1925], tous sont réunis sous une même édition chez Robert Laffont dans la collection « Bouquins » (Paris, 2010).

Gabin et Gérard Depardieu entre autres). Dans ce roman, grand-œuvre de Victor Hugo, s'entrecroisent les destinées de nombreux *misérables* – qu'ils soient indigents, malheureux ou criminels. Valjean traverse toutes ces existences en les touchant de son aura divine. Pourtant, au bagne, c'est la haine qui envahit son cœur et obscurcit son esprit. Que s'est-il donc passé dans cette âme pour qu'elle se transforme de la sorte ? Tout le roman relate cette miraculeuse et divine élévation.

Chéri-Bibi est assurément le bagnard le plus iconoclaste de la tradition romanesque du genre. Évoluant dans la France des années 1910-20, il enchaîne de *rocamboliques* aventures que vient interrompre la Grande Guerre (qui d'ailleurs donnera une nouvelle tonalité à l'ensemble). Bien qu'il soit un personnage de roman populaire, Chéri-Bibi affiche une complexité qui dépasse le genre. Il est un héritier des forçats de tout le XIX<sup>e</sup> siècle ; en lui se retrouvent condensées les caractéristiques des célèbres héros qui l'ont précédé. Néanmoins, le « monstre au cœur tendre » ne se contente pas uniquement de rejouer la même note que ses prédécesseurs, mais pousse la figure du personnage à ses limites au point de renverser la perception que l'on se faisait du bagne et des bagnards. C'est essentiellement à partir de ces trois œuvres que nous analyserons le roman du bagne.

Composé de trois parties, ce travail sur « la genèse et la structure » d'une forme romanesque particulière (le roman du bagne) cherche à saisir d'abord les conditions préalables de son apparition, pour ensuite voir la manière de son articulation à l'ensemble plus vaste qu'est la représentation du crime au XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, la dernière partie sera consacré à l'analyse de certaines œuvres représentatives de ce (sous-)genre littéraire. En somme, la première partie est l'étude de la genèse, ramenée à une « Tentative de contextualisation historique, politique et scientifique » du roman du bagne. La seconde, intitulée « Formes et criminalité », est l'étude de la macrostructure des mécanismes par lesquels s'écrivent le crime et la criminalité. Enfin, la troisième est l'étude de la « Poétique du roman du bagne », ou de la microstructure qui, à son tour, s'insère dans la macrostructure précédemment révélée.

# Curriculum Vitae

**Name:** Mansour BOUAZIZ

**Post-secondary** University of Kairouan, Faculty of Arts

**Education and** Kairouan, Tunisia

**Degrees:** 2007-2011 bachelor's degree in Language, civilisation and French Literature

University of Nice Sophia Antipolis

Nice, France

2011-2013 M.A. in French Language and Literature

The University of Western Ontario

London, Ontario, Canada

2014-2018 Ph.D. (co-direction) in French Literature

University of Nice Sophia Antipolis

Nice, France

2015-2018 Ph.D (co-direction) in French Literature

**Honours and** Graduate Research Scholarship  
2017-2018

**Awards:** Graduate Thesis Research Award  
2016

2<sup>nd</sup> place in National Dictation Competition organized by “Maison de France”, Tunisia, 2009

**Related Work** Teaching Assistant

**Experience** The University of Western Ontario

2014-2017

French instructor

Boreal College

2017-2018

Lecturer

Memorial University of Newfoundland

2013-2014

**Publications:**

« Hugo juge du bagné Jean Valjean ou la possibilité de la rédemption », *in Revue Droit & Littérature*, Lextenso, N°2-2018.

« Sous l'empire du regard policé. Du criminel-spectacle à la surveillance citoyenne », *in* Daniel Vaillancourt (dir.), *Police et savoir (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Hermann, « Les collections de la République des Lettres », 2017.

« Échange et Interprétation des signes entre représentants de la Justice et criminels Dans Splendeurs et Misères de Balzac », *in process*.



# PREMIÈRE PARTIE

## Aux origines du bagne : tentative de contextualisation historique, politique et scientifique

### CHAPITRE 1

#### PUNIR

##### Les travaux forcés comme pénalité anachronique au XIX<sup>e</sup> siècle

En France, le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle du carcéral. C'est à ses débuts que naît la prison comme punition, réduisant la panoplie des châtiments à trois grandes entrées : l'enfermement, la mort et les travaux forcés. Sa caractéristique, être une peine modulable selon un seul et unique vecteur : le temps. Certes l'Administration pénitentiaire, au fil de sa pratique, trouvera à durcir l'enfermement avec de nombreux petits châtiments comme le cachot à temps ou la privation de nourriture. Mais l'essentiel est que l'on délaisse désormais le corps du condamné pour se focaliser sur autre chose de plus abstrait, de plus insaisissable et de moins quantifiable : la correction du corps coupable. Au-delà d'une exemplarité douteuse extraite par la brutalité d'une main fébrile et vengeresse, l'on recherchera désormais la retenue, la justice, l'humanité. Non plus l'effroi par le sang, mais l'écrasement par le silence, un silence imposé par les murs des futures enceintes pénitentiaires. Car de toutes façons l'on s'est rendu compte que le sang excite le peuple plus qu'il ne l'impressionne. Les jours d'exécutions sont devenus jour de carnaval, et les festivités qui entourent l'échafaud en témoignent<sup>27</sup>.

Mais que recherche-t-on dans la nouvelle manière de punir ? L'amendement du condamné certes, par la prison nouvelle et sa *thérapeutique* centrée sur le silence, le travail, la prière.

---

<sup>27</sup> Voir la réaction ambiguë des spectateurs qui débordent la scène de l'échafaud. Cf. Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1975 ; Régis Bertrand et Anne Carol (dir.) *L'Exécution capitale. Une mort donnée en spectacle. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, PUP, « Le temps de l'histoire », 2003 ; Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

Mais le bagne et les travaux forcés pouvaient-ils arriver à ce même résultat ? Comment le fait de faire ployer le condamné sous le poids de la « grande fatigue » allait-il en faire un élément meilleur pour la société ? Il semble que dans la grande discussion sur la réforme du système pénal il y ait eu deux poids deux mesures, avec d'un côté la prison et sa promesse d'une pénalité nouvelle, et de l'autre une curieuse continuité des méthodes d'Ancien Régime. Aurait-on vu dans la prison le moyen de redresser le criminel, et dans le bagne un moyen de s'en débarrasser ? Mais alors sur quels critères décider d'une telle sélection ? Quoi qu'il en soit, la peine des travaux forcés s'insère mal dans la nouvelle ère de la pénalité.

Il ne s'agit pas de refaire ici l'histoire du bagne (qui a déjà été faite, et admirablement<sup>28</sup>) mais, en nous fondant sur les échos renvoyés par la littérature de l'époque, de voir l'émergence (ou la persistance) d'une ancienne manière de châtier dans la nouvelle économie pénale, de comprendre cette curieuse coexistence et d'en percevoir le paradoxe. Car c'en est bien un, et la chronologie de l'histoire pénale de France le montre bien : les travaux forcés, ayant été supprimés en 1789 à cause de leur évident lien avec l'Ancien Régime, ont toutefois été réintroduits et confirmés dans le Code pénal de 1791. C'est bien là un « tour de passe-passe<sup>29</sup> », selon l'expression de l'historien Jacques-Guy Petit, que les juristes révolutionnaires ont réussi à accomplir.

---

<sup>28</sup> Cf. Michel Pierre, *Le Dernier Exil, histoire des bagnes et des forçats*, Paris, Gallimard, « Découvertes Gallimard », 1989 ; Jacques-Guy Petit (dir.), *La Prison, le bagne et l'histoire*, Librairie des Méridiens-Médecine et hygiène, « Déviance et société », 1984 ; Odile Krakovitch, *Les femmes bagnardes*, Paris, Olivier Orban, 1990 ; Marion F. Godfroy, Paris, Tallandier, 2008. En ce qui concerne les bagnes militaires d'Afrique du Nord, cf. Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009.

<sup>29</sup> Nicole Castan, André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 2002, p. 149.

## 1.1 Naissance de la prison

*Haec est regula recti*

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle donne lieu à une vaste campagne de réforme pénale. A ce siècle qui inaugure la Modernité, il fallait une marche qui marquât solennellement une limite avec l’Ancien Régime. Dans la bousculade de 1789, le ton était donné : désormais, tout sera régi par la fameuse Déclaration des droits de l’homme et du citoyen. Même le châtement. Surtout le châtement. Car celui-ci doit enfin cesser d’être une vengeance aux mains du souverain pour accéder de plein droit au statut de peine découlant de la loi, au nom de la protection de la société. Désormais il faudra rendre et surtout respecter l’humanité du criminel. Au corps supplicié va répondre le « cri du cœur ou de la nature indignée<sup>30</sup> », écrit Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, avant de retracer « la naissance et la première histoire de cette énigmatique “douceur”<sup>31</sup>. »

Cette douceur trouverait ses prémises dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l’influence notamment de philanthropes et de théoriciens de la pénalité comme Montesquieu, Bentham ou Beccaria. A la volonté de faire des lois le seul repère pour la punition, s’ajoute la conception d’une prison qui serait plus qu’un simple dépotoir et un lieu de prise de corps en attendant le châtement corporel en place publique. La prison doit devenir *la* punition. Non sans une certaine conception utopique, les réformateurs voient dans la prison à venir tout à la fois une modalité de punition, de moralisation, de réhabilitation et d’exemple. Certains comme l’Anglais Bentham pensent que le travail rend la prison utile et réformatrice<sup>32</sup>. Et c’est sur fond de rivalité politique que plusieurs débats vont émerger, opposant les différents partisans de tel ou tel modèle carcéral. Ainsi sous la Restauration par exemple, « chacun, qu’il soit juriste, médecin, parlementaire ou statisticien, a une opinion sur la prison et ce qu’elle devrait être<sup>33</sup> ». Pourtant si l’on n’est

---

<sup>30</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 76.

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 77.

<sup>32</sup> Cf. Michelle Perrot, « L’inspecteur Bentham », in *Les Ombres de l’histoire. Crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 77.

<sup>33</sup> Pierrette Poncela, *Droit de la peine* [1995], Paris, PUF, Thémis, 2010, p. 89.

pas d'accord sur le modèle carcéral à adopter, on l'est plus sur le fait que c'est la privation de liberté qui sera la seule peine. « Leur problème, écrit Michelle Perrot, est moins de penser la peine – elle sera carcérale et, à terme, du moins pour les plus éclairés, absorbera la peine de mort –, que de créer la meilleure prison possible : punitive, dissuasive, éventuellement efficace. Car beaucoup croient à l'amendement par l'enfermement<sup>34</sup>. » C'est ainsi que la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle marque la naissance de la/des prison(s) – *prison* est au pluriel car il y a au moins deux modèles en vue, le premier est basé sur l'isolement complet des détenus, le second sur l'alternance entre isolement nocturne et travail en commun et en silence le jour.

Certes, cette nouvelle manière de voir la prison diffère des pratiques de l'enfermement telles qu'elles se sont développées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans toute l'Europe ; à cette période l'enfermement était lié au chômage qui a touché les paysans libérés des guerres de Religion et de la guerre de Trente Ans. Ces paysans appauvris constituaient alors une population flottante et inquiétante qu'il fallait maîtriser par l'enfermement global<sup>35</sup>.

Dans un souci de contextualisation des romans de notre corpus qui touchent au bagne, et sans vouloir refaire l'histoire de la prison et de sa naissance<sup>36</sup>, nous voudrions faire un tour d'horizon de la question pénale au début du XIX<sup>e</sup> siècle et saisir le passage progressif du supplice à l'enfermement. De voir aussi et surtout où s'insère la question des travaux forcés dans la nouvelle panoplie carcérale qui se met en place. Car dans toute cette mutation punitive un paradoxe persiste, qui traversera tout le XIX<sup>e</sup> siècle et une partie du XX<sup>e</sup> : si peu à peu la punition délaisse le corps du condamné pour se resserrer sur autre chose, comment alors expliquer le maintien du bagne comme punition ? Est-il besoin de souligner que les travaux forcés sont principalement un châtiment corporel ? Certes, et la

---

<sup>34</sup> Michelle Perrot, *Les Ombres de l'histoire. Crime et châtiment au XIX<sup>e</sup> siècle* Paris, Flammarion, 2001, p. 63.

<sup>35</sup> Michel Foucault, « Pouvoir et savoir », in *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, 1976-1988, Paris, Gallimard, « Quarto », 2001, p. 403.

<sup>36</sup> Sur ce sujet nous renvoyons aux trois ouvrages-clés : Michelle Perrot, *Les Ombres de l'histoire*, *op. cit.*, notamment aux chapitres « Ecrire l'histoire des prisons », « Prisons du XIX<sup>e</sup> siècle : les théoriciens » et « Prisons du XIX<sup>e</sup> siècle : vie carcérale » ; Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.* ; Robert Badinter, *La Prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.

différence est de taille, faire souffrir n'est pas le but recherché. Pourtant la condamnation « aux fers » (subtilité langagière introduite en 1791 en remplacement de la condamnation « aux galères ») atteint d'abord le corps du condamné<sup>37</sup>. Les chaînes et la « grande fatigue » ne sont pas une métaphore, et il serait difficile pour les théoriciens qui soutiennent les bienfaits du travail carcéral d'avancer l'hypothèse d'un quelconque bénéfice moral à tirer des bagnes portuaires, et plus tard coloniaux. Pourquoi alors a-t-on conservé cette condamnation aux « odeurs de galère<sup>38</sup> » ? Quelle est la place accordée au bagne dans la grande discussion sur la réforme pénale en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle ? Comment un système contesté dans son fonctionnement, voire dans ses principes, a-t-il pu être prolongé pour donner naissance aux bagnes coloniaux ? Histoire complexe donc que celle du bagne ; son existence aurait pu finir après la Révolution de 1789, et son éphémère suppression prouve qu'il ne correspondait plus à la nouvelle ère punitive qui s'annonçait. Le bagne, héritier des galères, est une survivance de l'Ancien Régime, d'où sa rapide suppression. Mais la réintroduction de la condamnation « aux fers » dans l'économie pénale prouve un malaise et en même temps une nécessité, comme s'il s'était avéré plus facile *de démolir la pierre de la Bastille que le bois de la galère flottante*.

La réforme pénale est d'abord centrée autour de quelques grands noms, illustres théoriciens qui se sont intéressés à cette question et qui ont fini par se scinder en deux groupes opposés : d'un côté les partisans d'un enfermement total, de l'autre ceux d'un enfermement partiel. Dans les deux cas on se détourne du corps du criminel.

---

<sup>37</sup> Foucault avait prévu une telle objection et y a répondu dans le passage suivant. Nous tenons à préciser que si nous partageons l'importante nuance que souligne le philosophe, nous aimerions pour notre part approfondir la différence entre ces manières du punir en nous concentrant surtout sur la déportation. « Ne plus toucher au corps, ou le moins possible en tout cas, et pour atteindre en lui quelque chose qui n'est pas le corps lui-même. On dira : la prison, la réclusion, les travaux forcés, le bagne, l'interdiction de séjour, la déportation — qui ont occupé une place si importante dans les systèmes pénaux modernes — sont bien des peines « physiques » : à la différence de l'amende, ils portent, et directement, sur le corps. Mais la relation châtement-corps n'y est pas identique à ce qu'elle était dans les supplices. Le corps s'y trouve en position d'instrument ou d'intermédiaire : si on intervient sur lui en l'enfermant, ou en le faisant travailler, c'est pour priver l'individu d'une liberté considérée à la fois comme un droit et un bien. » Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 16.

<sup>38</sup> L'expression est de l'historien André Zysberg, in Nicole Castan, André Zysberg, *Histoire des Galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, p. 127.

\*

Comment faire face au désordre causé par la criminalité ? Du bannissement à l'exécution en passant par la torture, plusieurs solutions ont été appliquées et durant différents âges des sociétés. Ainsi dans l'ordre monarchique, le crime était considéré comme une offense personnelle au souverain. Il fallait donc que celui-ci restaure l'éclat de son trône en extrayant le maximum de repentir du corps criminel. Le crime de lèse-majesté devait se payer du prix fort. Drôle d'âge où l'on attend du patient les marques d'un sincère repentir au moment suprême de son supplice<sup>39</sup>. De l'âge classique jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et en dépit de « l'adoucissement » dont parle Foucault, la recherche de « l'exemplarité » demeure un des axes de la pénalité. Mais à l'excès de cruauté du bourreau, dont l'effet sur les spectateurs n'est pas toujours celui qu'on attend, il fallait une autre méthode pour atteindre l'exemplarité recherchée. Celle-ci sera extraite d'une autre manière que du sang ou des cris du supplicié. Dorénavant ce sera à l'architecture et au mystère qui entoure le secret de l'exécution de la peine de produire un tel effroi. Les murs du pénitencier auront une double fonction : l'une vers l'intérieur, en exerçant une pression morale sur le prisonnier afin de le pousser à l'autoréflexion, premier pas vers la rédemption, croyait-on ; l'autre vers l'extérieur, en voilant de mystère l'intérieur des prisons. « [M]oins dure au dedans, plus sombre au dehors », « la peine doit avoir l'air sévère<sup>40</sup> », écrit Victor Hugo à propos du bagne toulonnais dans son carnet de voyage, *Alpes et Pyrénées*.

Le principe monastique sous-tend bien sûr une telle conception de la cellule. En enfermant le condamné, en ajustant sa peine à une échelle temporelle modulable selon la gravité des faits, on espère pousser le condamné à expier son forfait, non plus en demandant le pardon du Ciel ou du roi, représentant de Dieu sur terre, mais à la société tout entière. L'évolution

---

<sup>39</sup> Foucault dit que d'un point de vue rationaliste, « la cérémonie des supplices publics n'est pas plus irrationnelle en soi que l'emprisonnement dans une cellule ; mais elle est irrationnelle par rapport à un type de pratique pénale, qui, elle, a fait apparaître une nouvelle manière de viser, à travers la peine, certains effets, de calculer son utilité, de lui trouver des justifications, de la graduer, etc. », « Table ronde du 20 mai 1978 », in Michelle Perrot (éd.), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 1980, p. 46.

<sup>40</sup> Victor Hugo, *Œuvres complètes, Voyage*, « Toulon – Notes » [posthume, 1890], Paris, Bouquins, 1987, p. 702.

du Code pénal et le recentrement *des délits et des peines*, pour reprendre les termes bien connus de Beccaria, autour du principe de la propriété le montrent bien. *Dei Delitti e della pene* (1764) de Beccaria eut un retentissement considérable dans toute l'Europe. Le juriste et économiste italien s'y montre scandalisé de la « froide atrocité » de toute incarcération. Pour lui l'emprisonnement représente le bouclier de la tyrannie et transforme le prisonnier en objet. Il peut être une souffrance pire que la mort, car les tortures de l'imagination peuvent dépasser les souffrances physiques ; l'homme enfermé sans libération possible est comparé au condamné de la damnation éternelle.

En se « laïcisant » la prison s'engage à « discipliner » (Foucault), à redresser le corps criminel avant de le rendre à la société. Pourtant il y a toujours une part de mysticisme qui déborde une telle conception laïque de la pénalité. En effet, dans ce travail de « repentir » le prêtre joue encore un rôle central. L'exemple de la distribution spatiale des cellules autour d'une tour centrale, comme l'a voulue Jérémy Bentham dans son modèle du panoptique<sup>41</sup>, est assez parlant. Ce dispositif est non seulement censé reproduire le regard de Dieu, et ainsi exercer une pression quasi-divine sur le prisonnier, mais de plus cette disposition spatiale permettrait au prisonnier d'assister à la messe dominicale sans quitter sa cellule. Il en est de même dans le contexte français où la religion tient un rôle actif dans la transformation morale du prisonnier. Qu'on pense à la conversion miraculeuse de Jean Valjean<sup>42</sup> par Mgr Myriel dans *Les Misérables* de Victor Hugo, ou à la rhétorique hautement teintée de morale religieuse de Rodolphe<sup>43</sup> des *Mystères de Paris*. Par l'entremise du prêtre, dont les visites régulières décomposent la période d'isolement plus ou moins longue du prisonnier, le prisonnier est censé développer le vrai repentir. Avant la psychologie et la psychiatrie, mais à une période où ces disciplines commencent à se

---

<sup>41</sup> Jérémy Bentham, *Panopticon or the Inspection-House* [1787], trad. fr. et imprimé par ordre de l'Assemblée législative en 1791. Pour une réédition plus récente cf. Jérémy Bentham, *Le Panoptique*, Paris, Mille et une nuits, 2002.

<sup>42</sup> Personnage central du grand-œuvre de Hugo, il est le type même du *forçat innocent*.

<sup>43</sup> Rodolphe de Gerolstein est le héros surhomme des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue. Disposant d'une force et d'une agilité hors du commun, possédant une immense fortune, ce prince de sang sillonne la capitale à la recherche du « bon » pauvre à secourir ou du « vrai méchant » à punir. Nous aurons l'occasion de voir ce personnage plus en détail tout au long de cette étude, mais surtout au chapitre 10.

développer, l'hygiène mentale du condamné préoccupe théoriciens de la pénalité et hommes d'Église. « Je ne vois dans votre cellule qu'un affreux sépulcre, dans lequel à la place des vers, les remords et le désespoir s'avancent pour vous ronger et faire de votre existence un enfer anticipé. Mais [...] ce qui n'est pour un prisonnier irrégulier qu'un tombeau, qu'un ossuaire repoussant devient, pour le détenu sincèrement chrétien, le berceau même de la bienheureuse immortalité<sup>44</sup> », énonce l'Abbé Petigny dans son discours d'inauguration des bâtiments cellulaires de la prison de Versailles. Même si la dimension religieuse tend à être supplantée par une approche plus rationnelle de la pénalité en ce début de l'ère carcérale, la part du religieux reste fort présente : la punition ne vise plus le corps, certes, mais elle cherche toujours l'âme. « Jean Valjean était entré au bagné sanglotant et frémissant ; il en sortit impassible. Il y était entré désespéré ; il en sortit sombre. Que s'était-il passé dans cette âme ?<sup>45</sup> »

Charles Lucas<sup>46</sup> n'en pensait pas moins. Pour lui, qu'est-ce que l'emprisonnement pénitentiaire sinon une peine « s'exerçant pendant un temps assez long pour que son influence salutaire agisse lentement sur *l'âme* du détenu<sup>47</sup> ». Mais cette âme qu'on s'évertue à améliorer, ou plutôt à corriger, comment la saisir ? Comment arriver à l'atteindre chez le condamné ? Par la pratique de l'« aveu », dit Michel Foucault. « [L]a transformation de son âme impliquait que le criminel fût connu et se manifestât par l'aveu. Dès lors que le châtement n'est plus la réplique à un crime, mais une opération transformatrice du criminel, le discours du criminel, son aveu, la mise en lumière de ce qu'il pense, de ce qu'il désire devient indispensable. C'est une espèce de mécanisme d'appel<sup>48</sup> ».

---

<sup>44</sup> *Allocution adressée aux prisonniers, à l'occasion de l'inauguration des bâtiments cellulaires de la prison de Versailles*, cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 242.

<sup>45</sup> Hugo, *Les Misérables*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>46</sup> Philanthrope militant, inspecteur général des prisons, membre de la Société phrénologique de Paris. Sur Lucas cf. J.-G. Petit, *Ces Peines obscures. La prison pénale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990. Cf. P. Delhomme, « Charles Jean Marie Lucas, 1802-1889 », mémoire de maîtrise, Université de Paris VII.

<sup>47</sup> Rapport Haussonville, p. 250, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 38.

<sup>48</sup> Michel Foucault, « Pouvoir et savoir », *op. cit.*, p. 413. (Nous soulignons).



Appel par l'aveu donc, mais aussi par l'écriture dans ce qui deviendra au XIX<sup>e</sup> siècle le florissant genre des *Mémoires de prisonnier*<sup>49</sup>. Ainsi la pénalité n'a pas tout à fait rompu avec la tradition monastique où elle trouve consciemment ou non son modèle pénitentiaire et sa foi dans le cellulaire. Néanmoins une laïcisation de la pénalité se fera ressentir tout au long du siècle, sous l'influence du progrès de la médecine hygiéniste notamment. L'intervention de la médecine mentale dans l'institution pénale va dans ce sens. Cette jonction est due, toujours selon Foucault, « à l'ajustement de deux nécessités qui relevaient l'une du fonctionnement de la médecine comme hygiène publique, l'autre du fonctionnement de la punition légale comme technique de transformation individuelle<sup>50</sup>. »

La progressive orientation de la punition sur l'âme du criminel et non plus son corps va changer le rapport des contemporains du XIX<sup>e</sup> siècle à la prison. L'on sait que chez les romantiques celle-ci bénéficie d'une aura particulière et paradoxale. En effet, la prison romantique est à la fois un asile qui offre une protection contre le monde extérieur, ce qui donne la possibilité de méditer et de s'élever ; mais elle est vue en même temps comme un lieu oppressif et tyrannique qui prive l'homme de ce qu'il a de plus cher : la liberté. Pourtant dans l'univers romantique le rêve de liberté est consubstantiel de l'enfermement. Seul celui qui est alourdi de chaîne ou oppressé par les murs de sa cellule sait le mieux chanter la liberté. « [L]e salut par la prison – n'est-ce pas là précisément l'itinéraire de Jean Valjean ?<sup>51</sup> », écrit Victor Brombert, auteur de *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*. Pour qu'il y ait joie de la rédemption et pour que la libération acquière sa pleine grandeur, il fallait d'abord passer par la prison et son cachot obscur.

---

<sup>49</sup> Cf. Catherine Denys, Vincent Milliot, Brigitte Marin (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009. Nous aborderons cet aspect au chap. 6 « Le "je" criminel : Mémoires et autobiographie de condamnés ».

<sup>50</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'"individu dangereux" dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », communication au symposium de Toronto « Law and Psychiatry », octobre 1977, in Michel Foucault, *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, op. cit., p. 454.

<sup>51</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, José Corti, 1975, p. 117.

## 1.2 La question du travail dans la nouvelle économie pénale

Les réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle et les philanthropes du début du XIX<sup>e</sup> avaient un rêve, celui de voir dans la prison une « thérapeutique pénale<sup>52</sup> », qui conduirait à terme à l'amendement du condamné. La nouvelle manière de punir semble s'articuler autour de trois points : a) isoler le détenu dans une cellule afin de le pousser dans son for intérieur et enclencher, par le poids du silence, sa « rééducation » morale ; b) le surveiller constamment en usant d'artifice architecturaux (comme le panoptique de Bentham<sup>53</sup>) ; c) rythmer ses journées par une panoplie de travaux moralisateurs. Enfermer, surveiller, faire travailler. En somme, du condamné on voulait faire un bon ouvrier avant de le renvoyer « corrigé » dans la société au terme de son temps. Mais est-ce seulement comme moyen pour rééduquer le criminel que le travail pénal avait été conçu ? N'y a-t-il pas d'autres considérations dans le nouveau système pénitentiaire, financière ou autre ? Si le travail en lui-même est si utile à la peine, pourquoi n'a-t-on pas généralisé la condamnation aux travaux forcés, qui à terme deviendrait l'unique mode de punition ? Comment ces bienfaits de la cellule, de l'isolement, de l'atelier et du silence ont pu être imaginés et théorisés alors qu'en même temps existaient les bagnes portuaires, ces grandes prisons sans murs et sans isolement où règne la promiscuité la plus navrante ? Et enfin le travail pénitentiaire serait-il au cellulaire ce que les travaux forcés sont aux bagnes portuaires – c'est-à-dire comme une simple modalité de la punition ? En somme, à qui le travail pénal est-il censé profiter ? Au détenu, à l'administration ou à l'entrepreneur ?

Pour Michel Foucault, il ne serait qu'un moyen de transformation des corps. « Le travail pénal, écrit-il dans *Surveiller et punir*, doit être conçu comme étant par lui-même une machinerie qui transforme le détenu violent, agité, irréfléchi en une pièce qui joue son rôle avec une parfaite régularité. La prison n'est pas un atelier ; elle est, il faut qu'elle soit en

---

<sup>52</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'«individu dangereux» dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 457.

<sup>53</sup> Sur le modèle cellulaire cf. les parties « Le rêve panoptique et la cellule » et « De l'unanimité cellulaire à l'éclectisme » dans Jacques-Guy Petit *in Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Privat, Bibliothèque historique Privat, 1995, pp. 130 et 136.

elle-même une machine dont les détenus-ouvriers sont à la fois les rouages et les produits<sup>54</sup> ». Ainsi les considérations économiques et l'impératif budgétaire sont écartés par le philosophe. Le travail pénal est si important comme *moyen*, qu'il en arrive à se refermer dans une fonction tautologique, écartant d'emblée l'éventualité d'une quelconque productivité. C'est ce que l'on a pu observer dans les prisons anglaises avec le *treadmill*, ou comme le décrit Léon Faucher en 1838, cette « espèce de roue que le détenu doit faire tourner par le mouvement de ses pas, comme un écureuil sa cage<sup>55</sup> ». Dans l'analyse foucauldienne, la dénonciation par les ouvriers libres du travail pénal comme concurrence déloyale n'a pas lieu d'être, car celui-ci « ne peut pas être critiqué en raison d'un chômage qu'il provoquerait : par son peu d'étendue, son faible rendement, il ne peut pas avoir d'incidence générale sur l'économie. Ce n'est pas comme activité de production qu'il est intrinsèquement utile, mais par les effets qu'il prend dans la mécanique humaine<sup>56</sup>. » Le travail pénal est donc considéré uniquement pour ses vertus *thérapeutiques* dans le redressement des corps. Foucault insiste là-dessus.

Or la question du budget va se poser très tôt. D'ailleurs les « tout-puissants<sup>57</sup> » entrepreneurs privés, à qui l'on a délégué la gestion des ateliers de prison, seraient peu enclins à partager cette vision des choses. L'entrepreneur privé qui installe son atelier en prison le fait principalement pour une raison pécuniaire. Dès lors, peut-on concilier l'objectif disciplinaire et la contrainte budgétaire ? En fait, durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle c'est le principe de rentabilité qui l'emporte dans les maisons centrales<sup>58</sup>. Cette tendance s'amorcera à partir de la Monarchie de Juillet et la réforme de l'ensemble du système pénitentiaire ; la mode à cette époque semble être au cellulaire et au panoptique, et

---

<sup>54</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 245.

<sup>55</sup> Léon Faucher, *De la réforme des prisons*, Paris, Angé, 1838, p. 85. Foucault écrit également « En Angleterre le « tread-mill » et la pompe assuraient une mécanisation disciplinaire des détenus, sans aucun effet productif. » *Surveiller et punir*, p. 246.

<sup>56</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 245.

<sup>57</sup> Ils le sont toujours, après 1840, alors même que l'État prétend prendre en charge les prisons centrales. Cf. Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>58</sup> Jacques-Guy Petit in *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, pp. 150-151. « En 1810, le ministre de l'Intérieur se montre très explicite sur l'obligation de rentabilité »; Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, *op. cit.*, p. 172.

les « grandes centrales paraissent solidement organisées sur la base du travail forcé<sup>59</sup> ». La contrainte exercée sur le détenu aura donc pour but d'en extraire la somme maximale de travail, et non une hypothétique moralisation ; celle-ci restant d'ailleurs difficilement quantifiable, contrairement au produit du travail amassé en marchandise. Cette tendance sera confirmée sous la III<sup>e</sup> République, au moment du second triomphe de l'idéologie cellulaire. En effet, les législateurs voulant appliquer avec plus de rigueur l'enfermement cellulaire (selon les termes de la loi de 1875<sup>60</sup>) se contenteront de l'appliquer aux seules prisons départementales, écartant les maisons centrales, ces « véritables manufactures carcérales<sup>61</sup> », de peur que l'isolement des détenus ne ruine l'économie pénitentiaire<sup>62</sup>.

L'idée de faire travailler les condamnés ne date pas de la prison, et l'on sait que depuis les galères une condamnation signifie essentiellement ramer pour le roi. Depuis l'avènement de la prison « le système pénitentiaire français se définit essentiellement, dans sa réalité concrète, comme un système de travail forcé dans des manufactures privées installées à l'intérieur d'établissements publics<sup>63</sup>. » Si en Angleterre le *treadmill* était bien une machine à « tuer le temps », en France on « ne s'intéressait pas à l'occupation en elle-même. Un système d'amendement efficace s'accompagnait d'un système de production efficient et même avantageux<sup>64</sup>. » De ce fait, le pénitencier devait paraître pour une personne extérieure plus comme une manufacture plutôt que comme un lieu de contrainte<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup> Jacques-Guy Petit in *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 130.

<sup>60</sup> Loi du 5 juin 1875 sur l'emprisonnement cellulaire : le principe de l'emprisonnement individuel pour tout détenu (séparation de jour et de nuit des inculpés, prévenus et accusés) est affirmé (art. 1). L'emprisonnement en cellule individuelle pour tous les condamnés à 1 an et 1 jour et au-dessous devient également la règle (art. 2). Pour les peines supérieures à 1 an, l'emprisonnement individuel devient facultatif mais s'il est choisi par le détenu, il donne droit à une réduction d'un quart de la durée de la peine subie (art. 4). La loi impose également l'adoption du régime cellulaire à toute reconstruction ou appropriation par l'Etat de prisons départementales (art. 6).

<sup>61</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 43.

<sup>62</sup> *Idem*.

<sup>63</sup> Jacques-Guy Petit, in *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 151.

<sup>64</sup> Patricia O'Brien, *Correction ou châtime*, [The Promise of Punishment. Prisons in Nineteenth-Century France, [1982] Paris, PUF, 1988, traduit de l'américain par Myriam Cottias, p. 164 ; cf. U. R. Q. Henriques, "The Rise and Decline of the Separate System of Prison Discipline", *Past and Present* 54, February 1972, p. 67-68.

<sup>65</sup> Dr Louis-René Villermé, *Des Prisons*, 1820, p. 66, cité par Patricia O'Brien, *Correction ou châtime*, *op. cit.*, p. 165. Patricia O'Brien écrit également : « Pendant la période moderne, la prison est devenue littéralement une usine. » Le système pénitentiaire français « occupait une place sur le marché, il distribuait des salaires,

Pourtant une volonté de durcissement se manifeste dès la Monarchie de Juillet, essentiellement pour des raisons politiques. Les classes dirigeantes veulent faire du travail pénal un « châtiment ». Il faut que celui-ci « pèse aux condamnés comme châtiment, comme contrainte<sup>66</sup> », écrit le Pair de France et Ministre de l'Intérieur Adrien de Gasparin dans une instruction du 10 mai 1839. Le Ministre énonce clairement sa conception du travail et ce qu'il devrait être dans la punition, c'est-à-dire non pas comme moyen d'« adoucir la captivité » du condamné, mais comme une contrainte supplémentaire en plus de la privation de liberté :

Si quelques directeurs se sont pénétrés de l'esprit des lois pénales, qui imposent le travail aux condamnés comme châtiment et comme un moyen de dégrever la société des dépenses qu'ils lui occasionnent, d'autres, en plus grand nombre, j'ai du regret à le dire, semblent n'y avoir vu qu'une simple mesure d'ordre et de discipline, qu'une prescription établie entièrement dans l'intérêt des condamnés, et propre surtout à adoucir la captivité. Sur ce point encore, il était urgent d'adopter les règles répressives de la réforme pénitentiaire. Il faut donc, à l'avenir, que le travail pèse aux condamnés comme châtiment, comme contrainte ; et, pour cela, l'administration doit exiger que chacun d'eux travaille constamment, sans interruption, et autant que ses forces le lui permettent. Un jour viendra, je l'espère, où la loi elle-même exigera que tout condamné en état de travailler gagne sa vie en prison, comme il devait la gagner avant sa captivité, comme il sera obligé de la gagner encore après sa libération : ce point de vue de la théorie du travail est le seul vrai, le seul que puisse avouer la morale publique<sup>67</sup>.

Cette instruction de 1839 montre où en était le débat à l'époque sur le travail pénal. Deux camps s'affrontaient, avec d'un côté celui que représente le Ministre et qui conçoit le travail comme châtiment, et de l'autre ceux pour qui il devrait récompenser le bon condamné en lui offrant une distraction après l'épreuve de l'isolement. Même si on peut

---

et il voulait faire des profits ». « En fait, le nouveau régime de discipline et des peines correspondait moins au changement de structure de la criminalité [...] qu'à la demande des marchés locaux ainsi qu'aux exigences de profits des entrepreneurs de la région. » *Ibidem*, p. 169. Pour ce qui est du prisonnier considéré comme ouvrier, cf. la partie intitulée « prisonniers en tant qu'ouvriers », p. 176 et suiv.

<sup>66</sup> Moreau-Christophe, *Code des prisons ou recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des prisons et établissements pénitentiaires, de 1670 à 1845*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1845, p. 248.

<sup>67</sup> Moreau-Christophe, *Code des prisons op. cit.*, p. 248.

supposer que M. de Gasparin pouvait exagérer certains faits pour les besoins de son exposé, son point de vue et sa position partisane dans l'échiquier politique, ses remarques sur le camp « adverse » – « en plus grand nombre » –, montrent que la conception du travail pénal n'était pas encore définitivement fixée près de vingt ans après le début de la discussion sur la réforme pénale. Par ailleurs, le souci des finances et la volonté de faire de la prison un lieu de contrainte paraissent l'emporter sur la volonté de « moraliser ». Le durcissement que Gasparin appelle de ses vœux sera concrétisé quelque temps plus tard avec l'introduction de mesures supplémentaires comme le travail à la tâche, le rallongement de la journée de travail, la multiplication des amendes et des punitions en cas de refus de travailler, ou encore la suppression du salaire et son remplacement par le « pécule », subtilité langagière plus à même de décrire une réalité où l'Etat considère le produit du travail du détenu comme lui revenant de droit<sup>68</sup>.

Un constat accompagnera ces mesures tout au long du siècle ; ce sera la misère (surtout alimentaire) du prisonnier-ouvrier de force. Jusqu'à la fin du siècle, chez Haussonville en 1875 ou l'abbé Moreau en 1887, on retrouve le même constat : les violences dans les ateliers sont surtout dues, en dépit des mœurs brutales de nombreux prisonniers, à l'attitude des gardiens et des entrepreneurs, et aux dégradantes conditions de vie carcérale (malnutrition et humiliation)<sup>69</sup>. Dans *Claude Gueux*, Hugo n'évoque pas autre chose. Le directeur de la prison prend la décision arbitraire de séparer le protagoniste de son unique ami, un jeune garçon qui laissait volontiers une partie de sa ration à Claude Gueux. Sans son ami et la ration supplémentaire, Claude désespère et menace le directeur. Il finit par l'assassiner à coups de hache avant de tenter de se suicider. A ses yeux, ce n'est que justice restaurée.

Finalement, et en dépit du fait qu'il est défini comme un agent de la « transformation » carcérale dès les Codes de 1808 et 1810, le travail pénal comme « technique » visant l'amélioration du condamné quitte vite son piédestal théorique pour sombrer dans les

---

<sup>68</sup> Jacques-Guy Petit in *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, pp. 153-154.

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 155.

contraintes matérielles et surtout punitives. Car tout au long du siècle, la comparaison n'a cessé de revenir entre le condamné et l'ouvrier libre, celui-ci se considérant comme défavorisé par rapport à celui-là. Même si Foucault soutient que le travail pénal ne pouvait être un sérieux concurrent au travailleur libre ni impacter considérablement sur l'économie du pays, telle n'était pas la vision de tout le monde. Ainsi le baron Portal, ministre de la Marine et des Colonies, écrit dans un rapport de 1846 à propos des bagnards : « j'ai fait examiner la situation de ces misérables et il a paru en la comparant avec celle des ouvriers qu'on leur avait fait une condition trop douce<sup>70</sup>. » Ce constat du haut fonctionnaire n'était pas un point de vue isolé, mais pourrait bien résumer l'état d'esprit de l'époque. De même, Pierre Larousse, dans l'édition de 1867 de son *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, contredit les philanthropes qui dénonçaient les dures conditions de vie du bagne en invoquant l'éternelle comparaison avec l'ouvrier libre.<sup>71</sup>

Ainsi Foucault n'a pas tout à fait raison en minimisant l'opposition entre travailleurs libres et forçats, car à l'époque cette comparaison était presque un *leitmotiv* et ne cessera de revenir dans les débats tout au long du siècle. L'opposition entre deux images de la prison se retrouve dans le discours journalistique et littéraire, avec d'un côté l'image d'une prison de « cocagne », paradis pour les condamnés, et de l'autre une représentation fortement influencée par l'imaginaire romantique, lui-même imprégné du roman noir avec ses cachots sombres, ses voutes gothiques et ses tours maudites. Enfin, Foucault semble négliger le facteur économique qui pourtant intéresse les entrepreneurs à qui l'on soustraitait l'organisation des pénitenciers en atelier. En effet ceux-ci ne pouvaient partager la vision d'un travail sans produit, qui serait considéré uniquement comme instrument de discipline des corps.

---

<sup>70</sup> Cité par Jean-Yves Bry, « La Lente disparition du bagne de Toulon », in *Le bagne de Toulon*, Académie du Var, 2010, p. 188.

<sup>71</sup> « Certains philanthropes ont voulu voir une injuste aggravation de peine dans la nourriture fournie par le bagne ; nous ne partageons pas complètement cette opinion : il suffit de comparer cette pitance à celle que les salaires permettent aujourd'hui à l'ouvrier des villes, au paysan, à celle du soldat enfin, pour sentir combien il y a d'exagération, généreuse exagération si l'on veut, dans cette manière de juger les choses. » Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, 1867, entrée « Bagne », p. 53.

### 1.3 Comment fonctionne le principe pénitentiaire ?

Foucault définit le « pénitentiaire » comme tout ce qui s'ajoute à la simple privation de liberté. En effet, ôter à l'homme condamné son bien le plus précieux – sa liberté – ne suffit pas à le « transformer<sup>72</sup> ». Il faut autre chose. Trois grands schémas forment le pénitentiaire : « le schéma politico-moral de l'isolement individuel et de la hiérarchie ; le modèle économique de la force appliquée à un travail obligatoire ; le modèle technico-médical de la guérison et de la moralisation. » ce qui correspond à la cellule, l'atelier et l'hôpital<sup>73</sup>. Selon cette conception foucauldienne du pénitentiaire, le travail paraît être pensé dès le départ comme un outil de contrainte en vue de plier le prisonnier au modèle disciplinaire.

Pour une bonne « condition pénitentiaire », Foucault donne les sept maximes universelles en précisant qu'elles valent pour le siècle et demi que compte l'histoire de la prison : il y a ce qu'il appelle le *principe de la correction, de la classification, de la modulation de la peine, du travail comme obligation et comme droit, de l'éducation pénitentiaire, du contrôle technique de la détention, des institutions annexes*<sup>74</sup>. Sept principes qui régissent la prison dès son origine et jusqu'à l'époque contemporaine. Mais sont-ils efficaces ? Répondent-ils aux attentes des législateurs promoteurs de l'enfermement ? La réponse dépend du point de vue. Si la prison est un échec, et dès l'origine, alors comment se fait-il qu'elle ait pu exister tout ce temps, sans réelle modification ? Foucault avance l'hypothèse d'une prison au franc succès, non pas dans le redressement du condamné mais dans la fabrique du délinquant, un délinquant utile au fonctionnement de la société post-1789. « La prison provoque, produit, fabrique des délinquants, des délinquants professionnels, et on

---

<sup>72</sup> Pour Foucault la prison est d'abord pensée comme un moyen de « transformation technique des individus ». Dès la naissance de la prison un « projet d'une technique corrective a accompagné le principe d'une détention punitive » ; in Michel Foucault, *Surveiller et punir*, pp. 235 et 269.

<sup>73</sup> *Ibidem*, p. 251.

<sup>74</sup> *Ibidem*, pp. 274-275.



veut avoir des délinquants parce qu'ils sont utiles : ils ne se révoltent pas. Ils sont utiles, manipulables – ils sont manipulés », écrit-il dans « La torture, c'est la raison<sup>75</sup> ».

L'histoire de la prison ne suit pas une chronologie linéaire : mise en place, échec, propositions de réformes, application de ces réformes, constat de l'échec ou de la réussite. Il n'y a pas eu une tentative carcérale pré-théorisée, dont les critiques et les réformes seraient venues ensuite comme un dispositif de réajustement de tout le système. « La "réforme" de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même. Elle en est comme le programme<sup>76</sup>. » Les critiques contre la prison sont apparues très tôt, vers les années 1820-1845 ; elle s'articule sur six points : 1) la prison ne diminue pas le taux du crime ; 2) la détention provoque la récidive (33% des bagnards, par exemple<sup>77</sup>) ; 3) la prison fabrique des délinquants par le type d'existence qu'elle fait subir aux détenus (isolement, travail inutile), par les contraintes violentes qu'elle leur fait subir ; 4) la prison contribue à la formation d'un milieu de délinquants ; 5) les conditions réservées aux libérés fait de la récidive une quasi obligation (passeport jaune, surveillance, résidence forcée) ; 6) elle fabrique indirectement des délinquants : la famille laissée sans soutien tombe dans le vagabondage et la mendicité.

La prison forme donc un cercle vicieux. Destinée à une portion particulière de la population (vagabond, pauvre, petit délinquant), elle contribue à les isoler en les enfermant et à les catégoriser avec ce qui sera le casier judiciaire. Elle est d'abord un instrument de « désocialisation ». Même les programmes de réinsertion ne sont en fait que des programmes « de marquage » et d'« exclusion<sup>78</sup> ».

Reprises par le discours littéraire, ces critiques se retrouvent plus ou moins toutes représentées dans les romans qui traitent de criminalité et d'enfermement. Ainsi pour les

---

<sup>75</sup> Michel Foucault, « Die Folter, das ist die Vernunft » (« La torture, c'est la raison », entretien avec K. Boesers ; trad. J. Chavy), *Literaturmagazin*, n°8, décembre 1977, pp. 60-68, reproduit in Michel Foucault, *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, *op. cit.*, p. 393.

<sup>76</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 236.

<sup>77</sup> Chiffre cité par G. de la Rochefoucauld au cours de la discussion sur la réforme du Code pénal, 2 déc. 1831, *Archives parlementaires*, t. LXXII, pp 209-210, cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 270.

<sup>78</sup> Michel Foucault, « Die Folter, das ist die Vernunft », *op. cit.*, p. 394.

romantiques l'isolement sera l'occasion de développer des réflexions sur la liberté, l'amour et autres abstractions qui ne peuvent être abordées en société. Pour eux, le temps de la prison coïncide avec celui de l'introspection. Cet amour de l'isolement qui va jusqu'à la bénédiction de la cellule<sup>79</sup> est également transposé dans la représentation du bagné. Dans *Lélia* de George Sand, par exemple, le forçat libéré Trenmor admet qu'il

[...] avais souvent désiré la solitude. Aux jours des angoisses et des remords sans fruit, j'avais essayé de fuir la présence de l'homme ; mais en vain avais-je parcouru une partie du monde : la solitude me fuyait, l'homme ou ses influences inévitables ou son despotique pouvoir sur toute la création, m'avaient poursuivi jusqu'au sein du désert. Au bagné, je trouvai cette solitude si précieuse et si vainement cherchée<sup>80</sup>.

Plus tard, quand le roman du bagné prendra des accents réalistes et engagés, l'accent sera mis sur la promiscuité avilissante des prisonniers. Hugo, dans *Le Dernier jour d'un condamné*, donne un des tableaux les plus vivants des forçats dans leur géhenne :

Rien de plus dégradé, de plus nu, de plus misérable à l'œil que cette quadruple façade percée d'une multitude de fenêtres grillées auxquelles se tenaient collés, du bas en haut, une foule de visages maigres et blêmes, pressés les uns au-dessus des autres, comme les pierres d'un mur et tous pour ainsi dire encadrés dans les entrecroisements des barreaux de fer. C'étaient les prisonniers, spectateurs de la cérémonie en attendant leur jour d'être acteurs. On eût dit des âmes en peine aux soupiraux du purgatoire qui donnent sur l'enfer<sup>81</sup>.

Le condamné contemple depuis sa solitude le pêle-mêle des forçats en partance pour le bagné de Toulon. Pour Hugo, chef de file des romantiques, si la cellule du condamné offre cette paix essentielle à l'introspection – ce qui permet au narrateur de disserte sur ces peines – il n'en est pas de même pour le bagné. La description aux forts accents dantesques qu'il donne du ferrement et des forçats montre d'ailleurs que ces derniers n'étaient pas capables d'un tel genre de pensée. Même le forçat Jean Valjean, archétype du bagnard innocent, tombe sous le même constat : « Cet homme était évidemment très loin d'avoir

---

<sup>79</sup> Nous étudierons cet aspect plus en profondeur dans le chapitre 6 de la deuxième partie.

<sup>80</sup> George Sand, *Lélia*, [1833], Paris, Garnier, 1960, p. 41.

<sup>81</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné* [1829], Neuilly-sur-Seine, Éd. Saint-Clair, 1975, pp. 104-105.

de ces délicates habitudes d'intelligence et d'esprit qui font qu'on est sensible aux aspects mystérieux des choses<sup>82</sup> », dit le narrateur dans *Les Misérables*.

Hugo n'échappe pas aux *topoi* classiques de la prison romanesque : fenêtre tentatrice, ciel, oiseau, voix de jeunes filles : « Quoi ! le soleil, le printemps, les champs pleins de fleurs, les oiseaux qui s'éveillent le matin, les nuages, les arbres, la nature, la liberté, la vie, tout cela n'est plus à moi !<sup>83</sup> » Pourtant quand il évoque le bagne, ce qu'il fait toujours d'une manière indirecte car rarement chez lui ce lieu n'est décrit de l'intérieur – comme chez la plupart des romanciers d'ailleurs –, l'esthétique romantique semble se teinter davantage des traits du roman noir et ce qui est invoqué est moins la nature, Dieu et l'amour que l'enfer, la damnation et le désespoir. « [...] comme Dante de la porte de l'enfer, il eût effacé de cette existence le mot que le doigt de Dieu écrit pourtant sur le front de tout homme : *Espérance* !<sup>84</sup> »

Cependant, Hugo semble se montrer admiratif sur deux points quand il s'agit du bagne : l'« art » ou la « science » de l'évasion ainsi que l'argot; nous aurons l'occasion de les voir dans la troisième partie. Pour le reste, ce lieu de concentration et de proximité douteuse entre criminels est une des pires plaies de la civilisation. Comme le note Foucault, la prison aussi bien que le bagne contribuent à la formation d'un milieu de délinquants. Ce thème sera d'ailleurs amplement repris par la littérature. Chez Balzac le retrouve dans la société des Dix-Mille (*Le Père Goriot*) et des Grands Fanandels (*Splendeurs et misères des courtisanes*) ; chez Hugo on le retrouve dans la bande criminelle de Patron-Minette (*Les Misérables*), organisation qui apparemment a réellement existé. Moreau-Christophe, dans *Le Monde des coquins* (1863) écrit : « Ces noms sont de vrais noms. Je connais de même les quatre bandits, Gueulemer, Claquesous, Badet, Montparnasse. Ces quatre bandits-types formaient à Paris une sorte d'association-mère qui a reçu dans la circulation souterraine, le singulier nom de Patron-Minette<sup>85</sup>. »

---

<sup>82</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 73.

<sup>83</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, p. 93.

<sup>84</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 96.

<sup>85</sup> Cité par Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 204.

Enfin pour ce qui est des critiques de la prison et du bagne et de leur inefficacité dans la lutte contre le crime, les exemples ne manquent pas. Prenons-en un au hasard qui indique que ce genre de critique ne change rien dans les faits. Dans *Splendeurs et misères des courtisanes*, le narrateur énonce :

Europe reprit le journal et lut avec des yeux vivants tous les détails que les journaux donnent, sans se lasser sur l'exécution des forçats depuis vingt ans : le spectacle imposant, l'aumônier qui a toujours converti le patient, le vieux criminel qui exhorte ses ex-collègues, l'artillerie braquée, les forçats agenouillés ; puis *les réflexions banales qui ne changent rien au bagne où grouillent dix-huit mille crimes*<sup>86</sup>.

Le spectacle du sang recherché par Europe, la fidèle acolyte du diabolique Vautrin, est l'occasion de rappeler l'effroyable nombre de forçats qui croupissent aux portes des villes portuaires. Véritable motif d'épouvante, la proximité de la chiourme, cette société dans la société, est souvent invoquée pour rehausser l'horreur du récit. Rappelons cependant que Balzac ne cédera jamais au romantisme des exécutions capitales<sup>87</sup>.

---

<sup>86</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes* [1838-1847], Paris, Gallimard, « Folio », 1973, p. 224. (Nous soulignons)

<sup>87</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 138.

## 1.4 À la recherche de la prison idéale

Comme l'explique Michelle Perrot dans *Les Ombres de l'histoire*<sup>88</sup>, la question qui préoccupait les théoriciens du carcéral au début du siècle concerne non la nature de la punition, mais le modèle pénitentiaire à adopter, la prison idéale à construire. L'influence de Jérémie Bentham et de son panoptique a hanté le débat, malgré le fait que ses idées aient été peu retenues au départ<sup>89</sup>.

La discussion qui débute en France autour de 1830 et se prolonge jusqu'en 1850, oppose les partisans des systèmes auburnien et philadelphien, deux conceptions américaines de l'emprisonnement. Cette opposition est personnifiée par deux hommes : Charles Lucas et Alexis de Tocqueville. Ces deux éminents spécialistes de la science pénitentiaire ne s'appréciaient guère, ils se détestaient même<sup>90</sup>. Le premier, administrateur des prisons françaises, élabore ses vues dans les deux tomes *Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*<sup>91</sup> ; quant au second, homme politique et fin connaisseur du système pénitentiaire américain, élabore les siennes dans *Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*<sup>92</sup>, fruit d'un voyage de recherche aux États-Unis avec Gustave de Beaumont. Pour Lucas, la prison a deux buts principaux : dissuader par l'intimidation et corriger par l'habitude. Tocqueville, lui, croit dans la valeur réformatrice des prisons, mais place avant tout la défense de la société : rigueur et discipline les plus strictes doivent régner dans la prison pour qu'elle ne devienne pas un « asile » pour les condamnés. Il est

---

<sup>88</sup> Michelle Perrot, *Les Ombres de l'histoire*, op. cit.

<sup>89</sup> Jérémie Bentham dédia son *Panoptique* à l'Assemblée constituante au lendemain de la Révolution de 1789, pensant que dans la France révolutionnaire son modèle carcéral pourrait être appliqué. La prison panoptique ne sera finalement pas adoptée par les révolutionnaires. Toutefois, le principe panoptique connaîtra çà et là quelques tentatives tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>90</sup> Tocqueville dira de Charles Lucas qu'il « vit sur la philanthropie comme sur une propriété foncière et en tire chaque année de gros revenus... », in Michelle Perrot, « A. de Tocqueville et les prisons », in Jacques-Guy Petit (dir.), *La Prison, le bague et l'histoire*, op. cit., p. 108 ; lettre de Tocqueville à Chabrol, 18 oct. 1831 ; Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 25.

<sup>91</sup> Charles Lucas, *Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, 1834, 2 tomes.

<sup>92</sup> Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville, *Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, Paris, H. Fournier, 1833.

partisan du modèle qu'on appelle auburnien (travail en commun et en silence le jour, isolement la nuit<sup>93</sup>), ce qui ne l'empêchera pas de reconnaître les limites d'un tel modèle<sup>94</sup>.

Charles Lucas, d'abord partisan du système auburnien, change d'opinion après les années 1842-43. « Charles Lucas, partisan d'Auburn, avait inspiré l'arrêté de 1839 sur le régime des Centrales (travail en commun et silence absolu). La vague de révolte qui suit, et peut-être l'agitation générale dans le pays au cours de l'année 1842-1843 font préférer en 1844 le régime pennsylvanien de l'isolement absolu, vanté par Demetz, Blouet, Tocqueville. Mais le 2<sup>e</sup> congrès pénitentiaire en 1847 opte contre cette méthode<sup>95</sup>. » Ce va-et-vient dans les opinions, ces réticences et ces compromis montrent que le choix d'une prison qui serait idéale n'a pu se faire tout au long du siècle.

Dans le système auburnien, où le « jeu de l'isolement, de la réunion sans communication et de la loi garantie par un contrôle ininterrompu », le but est de « requalifier le criminel comme individu social<sup>96</sup> ». Nous avons vu plus haut les limites d'une telle requalification, non pas à cause des contradictions de la prison mais des éléments qui en constituent l'aspect « pénitentiaire ».

Dans le système philadelphe où l'isolement est complet, la requalification du criminel passe par un moyen autre que le poids de la loi ou le respect d'une stricte hiérarchie. Ici on s'approche de la cellule *totale*, celle qui coupe l'individu du monde sensible. Le travail de requalification passe par la souffrance de la conscience tourmentée, rongée par le remords des fautes commises. On ne cherche pas à « dresser » le condamné, mais à lui soutirer les marques d'une profonde soumission. On ne vise pas les « manières », mais la

---

<sup>93</sup> « Le modèle d'Auburn prescrit la cellule individuelle pendant la nuit, le travail et les repas en commun, mais sous la règle du silence absolu, les détenus ne pouvant parler qu'aux gardiens, avec leur permission et à voix basse. Référence claire au modèle monastique ; référence aussi à la discipline d'atelier. La prison doit être comme un microcosme d'une société parfaite où les individus sont isolés dans leur existence morale, mais où leur réunion s'effectue dans un encadrement hiérarchique stricte ». Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 240.

<sup>94</sup> Sophie-Anne Leterrier, « Prison et pénitence au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme* 2008/4 (n° 142), p. 44. Pourtant, selon Robert Badinter, Tocqueville serait partisan du modèle philadelphe ; cf. Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 26.

<sup>95</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 240.

<sup>96</sup> *Idem.*

morale du détenu. L'aspect mystique est ici assez prégnant. La cellule est ainsi une forme du « jugement dernier », où le condamné revit en boucle le parcours qui a amené sa chute. Deux issues sont alors possibles : soit la mort de l'âme (folie), qui à terme entraîne celle du corps ; soit une régénération morale aux allures de résurrection divine. Ce dernier point aura une part belle dans la littérature qui évoque le bagne et l'enfermement. Jean Valjean, Edmond Dantès, Chéri-Bibi ont tous été pris pour morts à un moment donné du récit, comme si sortir de prison ou du bagne équivalait à une renaissance, une résurrection.

L'isolement total est peu représenté dans les romans et ce pour au moins deux raisons : à cause de l'économie narrative d'abord, le héros ne pouvant moisir longtemps tout seul dans son cachot ; pour des raisons d'évolution des genres ensuite, la représentation des cachots tendant de plus en plus à se démarquer de la prison des romantiques, lieu où l'on privilégie le lyrisme à l'action. Il existe néanmoins un exemple, unique peut-être, dans la littérature d'un isolement total, absolu même, aux allures avant-gardistes. C'est la cellule du Maître d'école, bagnard en rupture de ban des *Mystères de Paris*. Le personnage négatif du Maître d'école est châtié par Rodolphe, qui lui administre une punition originale. Puisqu'aucune prison ni bagne ne peut contenir ce monstre, le prince l'enferme à l'intérieur de lui-même en lui crevant les yeux. La cécité correspond à une forme de *cellule totale* où le coupable est isolé du monde non par des murs mais par les sens. Cette attitude du prince a quelque chose de pascalien. En effet, Pascal affirme que nous devons « [n]ous considérer comme des criminels dans une prison toute remplie des images de leur libérateur et des instructions nécessaires pour sortir de la servitude<sup>97</sup> », ce qui indique aussi que chute et rédemption sont liées ; mais pour que s'accomplisse la rédemption, il faut se laisser guider par la grâce divine. La cécité dans la prison pascalienne a valeur d'un double emmurement, d'une prison dans la prison. Rodolphe, en réduisant le Maître d'école à l'inaction, le pousse à s'ouvrir à la lumière divine qui guide vers la *vraie* libération.

---

<sup>97</sup> *Lettre à Gilberte* (1<sup>er</sup> avril 1648) cité in Lane Murch Heller, Ian Richmond, *Pascal : thématique des Pensées*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1988, p. 119.

## 1.5 La prison était-elle un échec ?

Oui et non. Non, si l'on considère que la criminalité n'a pas baissé et que rarement la prison a rendu des individus corrigés à la société. Oui, si l'on suit l'hypothèse foucauldienne d'une prison comme instrument du pouvoir. Elle serait alors le lieu qui contribue à la création d'une sphère criminelle malléable et contrôlable.

Il n'est qu'à consulter la littérature pénitentiaire officielle de la III<sup>e</sup> République<sup>98</sup> pour constater l'échec de la prison dans sa conception cellulaire. La polémique, qui a commencé à partir des années 1820, n'avait toujours pas de solution définitive en 1873. L'échec du modèle cellulaire pourrait être situé dès la Monarchie de Juillet, car celle-ci n'est pas arrivée à faire voter une grande loi unifiant le mode de gestion des prisons et bagnes du royaume. L'abandon du modèle cellulaire est confirmé en 1854, ce qui entraîne le sacrifice des principes moraux au détriment des rigueurs budgétaires. L'autoritarisme du nouvel Empereur Napoléon III et la volonté de débarrasser au plus vite la métropole des indésirables y sont sans doute pour beaucoup.

Au lendemain de la défaite de 1871 et la chute du Second Empire, la question de la prison cellulaire est remise à l'ordre du jour sous l'égide du vicomte d'Haussonville. Le 11 décembre 1871, ce descendant d'une famille noble – qui rêvait de devenir le nouveau Tocqueville – interpelle l'Assemblée et propose de mener une enquête sur le régime des établissements pénitentiaires<sup>99</sup>. Il rédige un rapport dans lequel il constate que la prison, par respect aux lois de l'humanité, ne peut plus être endurcie davantage pour endiguer le

---

<sup>98</sup> Par un constat matériel d'abord. Peu avant la chute du Second Empire on comptait 7570 cellules pour une population pénale de 22342 condamnés (cf. Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 34). En 1875, le libéral d'Haussonville reconnaît qu'après plus d'un demi-siècle de réformes, le système pénitentiaire français a complètement échoué dans ses objectifs de moralisation des délinquants » (cf. Jacques-Guy Petit, *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 161). C'est aussi l'avis du directeur de l'Administration Pénitentiaire, L. Herbette, qui « doit reconnaître que le régime d'emprisonnement individuel en est resté au domaine de la théorie (*Code pénitentiaire*, 1<sup>er</sup> mars 1885) » (*ibidem*, p. 134).

<sup>99</sup> Considérée comme la plus importante menée à l'époque en Europe, l'enquête sera publiée en 8 volumes contenant au total plus de 3320 pages, le tout consultable sur le site du Ministère de la Justice au lien suivant : <https://www.enap.justice.fr/histoire/enquete-parlementaire-sur-le-systeme-penitentiaire-1872>, consulté le 07/02/2018.



phénomène inquiétant de la récidive. Il faut donc trouver une autre solution. D'Haussonville préconise alors un retour au régime cellulaire en l'appliquant cette fois-ci avec plus de rigueur. C'est ainsi que la loi de 1875 sur l'enfermement cellulaire voit le jour<sup>100</sup>.

Mais cette loi ne faisait pas unanimité, et les détracteurs d'Haussonville prennent appui sur l'échec de la prison pour promouvoir la déportation en Guyane et Nouvelle-Calédonie. Les partisans de la déportation obtiendront une nouvelle victoire avec le vote de la loi controversée sur la relégation des récidivistes de 1885. Ces deux modèles punitifs étaient en conflit et pas uniquement sur le plan idéologique. Certaines personnes, à l'instar de René Bérenger, craignaient que la transportation ne coûte si cher qu'elle grèverait lourdement le budget pénitentiaire, ce qui interdirait la transformation des prisons départementales en centrale cellulaire. L'histoire confirmera leurs craintes. A la fin du siècle les républicains se détournent du système cellulaire moins par conviction idéologique que pour raisons matérielles : l'instauration d'un régime pénitentiaire selon les exigences de la loi de 1875 nécessite des moyens considérables que ni les conseils départementaux ni l'État ne veulent assumer. La loi sur la relégation des récidivistes marque ainsi la défaite de l'idéologie carcérale portée par les révolutionnaires et inscrite dans le Code pénal de 1791<sup>101</sup>.

Le constat de l'échec de la prison s'est paradoxalement accompagné de son maintien, et cela durant les cent cinquante années de son existence. « La seule alternative réellement envisagée, écrit Michel Foucault, a été la déportation que l'Angleterre avait abandonnée dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>102</sup> ». C'est sur la base de ce fait concret que Foucault dresse son bilan de la prison, qui serait selon lui un succès. La naissance de la prison coïncide avec un radical changement de pouvoir, ce qui a entraîné forcément une nouvelle distribution de l'économie des illégalismes. S'appuyant sur la propriété, le travail, la surveillance et la discipline, la nouvelle classe possédante et dirigeante n'a pas manqué d'aiguiser ses

---

<sup>100</sup> Sur les termes de la loi de 1875, cf. *supra*.

<sup>101</sup> Cf. Robert Badinter, *La Prison républicaine*, *op. cit.*

<sup>102</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 277.

instruments de coercition qui seront, au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, articulés autour de la gestion de la peine carcérale : « la prison, lit-on dans *Surveiller et punir*, en “échouant” apparemment, ne manque pas son but ; elle l’atteint au contraire dans la mesure où elle suscite au milieu des autres une forme particulière d’illégalisme, qu’elle permet de mettre à part, de placer en pleine lumière et d’organiser comme un milieu relativement clos mais pénétrable<sup>103</sup>. »

Le but est de substituer la population pratiquant un illégalisme d’occasion toujours susceptible de se propager, donc peu contrôlable, par un « groupe relativement restreint et clos d’individus sur lesquels on peut effectuer une surveillance constante<sup>104</sup>. » Une surveillance qui se situerait à la fois à l’intérieure et à l’extérieure des prisons – le passeport jaune de Jean Valjean ne pouvait que le renvoyer au bagne d’où il était sorti. Ainsi, les « trois termes (police-prison-délinquance) prennent appui les uns sur les autres et forment un circuit qui n’est jamais interrompu<sup>105</sup>. » La figure du célèbre bagnard Eugène-François Vidocq<sup>106</sup>, devenu après son évasion du bagne chef de la Sûreté en 1828, montre cette circularité, ce renvoi à un circuit clos que forme la triade police-prison-délinquance. En accédant au poste de chef de la sûreté, Vidocq fait déplacer vers les techniques policières toute une pratique délinquante qui devient « illégalisme licite du pouvoir<sup>107</sup> ». La délinquance ainsi fabriquée de toute pièce par l’enfermement, peut être utilisée directement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle l’utilisation d’une sorte d’illégalisme subordonnée servira les projets de la classe dominante. Dans la littérature, ces groupes ont une place privilégiée ; on les retrouve dans *La Comédie humaine* par exemple, mais également sous une forme plus actualisée dans *Les Rougon-Macquart*. Mais le lien entre basses et hautes classes prend une ampleur inédite à la fin du siècle, avec l’avènement de l’impérialisme. Pour Hannah

---

<sup>103</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 281.

<sup>104</sup> *Ibidem*, p. 283.

<sup>105</sup> *Ibidem*, p. 287.

<sup>106</sup> Sur Vidocq cf. chap. 6, sous-partie « Vidocq ou le récit utile ».

<sup>107</sup> *Ibidem*, p. 290.

Arendt l'élément nouveau dans l'exploitation des basses classes, à l'ère impérialiste, se situe dans la jonction des forces entre hommes superflus (chômeurs et oisifs dont on avait peur) et capital superflu. Elle écrit dans son essai *L'Impérialisme* (1951) :

Plus ancien que la richesse superflue, il y avait cet autre sous-produit de la production capitaliste : les déchets humains que chaque crise, succédant invariablement à chaque période de croissance industrielle, éliminait en permanence de la société productive. Les hommes devenus oisifs permanents étaient aussi superflus par rapport à la communauté que les détenteurs de la richesse superflue. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, on avait dénoncé la véritable menace que ces hommes faisaient peser sur la société, et leur exportation avait contribué à peupler les dominions du Canada et de l'Australie aussi bien que les États-Unis. L'élément nouveau, à l'ère impérialiste, est que ces deux forces superflues, l'argent superflu et la main-d'œuvre superflue, se sont donné la main pour quitter ensemble le pays<sup>108</sup>.

Qu'elle soit un échec ou non, la prison ne peut répondre aux impératifs et aux changements sociétaux opérés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. La prison n'arrive ni à intimider ni à corriger les criminels. L'industrialisation progressive de la France et l'accélération de son processus sous le Second Empire vont contribuer à augmenter l'effectif de ce qu'on appelle désormais « les classes dangereuses<sup>109</sup> ». Ces hommes, victimes des aléas du marché et des vagues de chômage, vont s'établir aux alentours des grandes villes et former une population flottante difficilement maîtrisable. La déportation semble une solution toute donnée pour ce problème. Il y aurait alors double gain : débarrasser la métropole des indésirables et mettre en valeur les colonies. L'entreprise est lancée en 1852 par ordre de l'Empereur Napoléon III. La rivalité coloniale avec le voisin anglais a sans doute joué dans ce choix, mais nous verrons cela dans le troisième chapitre. Pour l'heure, nous nous contenterons de constater que la foi dans la prison et dans les vertus de l'isolement cellulaire a traversé tout le siècle pour finalement buter contre deux problématiques : l'une idéologique, l'autre budgétaire.

---

<sup>108</sup> Hannah Arendt, *L'Impérialisme* [1951], Fayard, 2002, traduit de l'américain par Martine Leiris, révisé par Héléne Frappat, pp. 62-63.

<sup>109</sup> Le terme « classes dangereuses » a été inventé en 1840 par le français A. Frégier.

La prison est née sous l'impulsion des nouvelles sensibilités héritées en grande partie des Lumières, qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, étaient partagées entre philanthropie (ou la nouvelle charité) et phrénologie (nouvelle science de l'homme à peine dégagée d'un mysticisme encore très présent). Pourtant, dans ce beau schéma de l'histoire pénale, une zone d'ombre persiste : les travaux forcés. Si les avantages d'une prison bien organisée ont été avancées par les théoriciens du pénal, ceux des bagnes sont difficilement prouvables, même en théorie.

A notre connaissance, au XIX<sup>e</sup> siècle, jamais le bagne n'a fait l'objet d'une sérieuse discussion en vue de sa suppression définitive et son intégration dans le système pénitentiaire. Le bagne a toujours été pensé comme un sujet à part. Dès lors se pose la question suivante : à qui le bagne était-il destiné ? Quels crimes étaient-ils punissables du bagne ? Ou bien à quelle catégorie sociale réservait-on la condamnation aux fers ?

Il est à regretter que Michel Foucault n'ait pas abordé plus en profondeur la question des travaux forcés, qui ont une prise sur le corps (sujet fétiche du philosophe) assez importante, contrairement à la *simple* peine de prison – dans « condamnation aux fers », terminologie officielle après 1791, raisonnent déjà le bruit des chaînes qui entravent le condamné. Si le travail pénal dans les ateliers de prison est pensé comme un instrument de contrainte en vue de « modifier » et « discipliner » le condamné, en quoi « casser des cailloux » au bagne comme le consacre l'expression, joue-t-il le même rôle ? Y aurait-il alors une autre logique dans la déportation, coloniale ou utilitariste par exemple ? Peut-être qu'il s'agit d'une réactivation de l'ancienne pratique du bannissement ?

Pour répondre à ces questions il faudrait aborder les deux grandes périodes du bagne chacune à part, et ne pas confondre bagne portuaire et bagne colonial. Car le premier pourrait bien reproduire le schéma de l'incarcération avec néanmoins quelques différences. En effet dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, la prison s'impose comme le seul châtiment, et le redressement du condamné est, en théorie, l'objectif à atteindre. Mais pour des raisons politiques, théoriques et budgétaires les prisons s'organisent très vite comme des ateliers avec pour objectif premier la rentabilité. Dans ce schéma les bagnes

portuaires semblent trouver leur place, vu que les arsenaux sont déjà organisés comme de vastes ateliers et les forçats, descendants des galériens, sont condamnés à travailler pour la Marine. Pénalité en rentabilité se rejoignent.

Le bagne colonial, quant à lui, est très différent du bagne métropolitain. Il est à considérer sous deux rapports : colonial d'abord, avec cette question comme principe le sous-tendant : mettre la chiourme au service de l'Empire est-il efficace ? Éthique ensuite : retrancher le corps criminel de l'espace social est-il moral ? Mais parfois la politique agit sans attendre les réponses à ce genre de question. C'est ce qui est arrivé en 1852.

A un moment où la peine est articulée selon le degré de l'isolement, le bagne et sa promiscuité forcée et ininterrompue semble ne pas trouver de place dans la hiérarchie des peines. Pourtant le bagne existe et même persiste tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, avec ses corvées harassantes qu'on appelle « grande fatigue ». Il serait donc difficile dans ces conditions d'opérer une quelconque correction de l'élément carcéral. La machine du bagne ne discipline pas les corps mais les broie. « Le bagne n'est pas une machine à châtiment bien définie, réglée, invariable. C'est une usine à malheur qui travaille sans plan ni matrice. On y chercherait vainement le gabarit qui sert à façonner le forçat. Elle les broie, c'est tout, et les morceaux vont où ils peuvent<sup>110</sup> », écrit le reporter Albert Londres dans *Au Bagne* (1924), récit dont on dit qu'il a joué un rôle décisif dans la suppression des bagnes en France. Avec la corruption due à la promiscuité, l'écrasement par la fatigue et l'arbitraire des geôliers<sup>111</sup>, le système des travaux forcés semble montrer ses limites.

Nous avons montré dans ce chapitre l'arrière-plan théorique qui a accompagné la naissance de la prison. Dans la nouvelle pénalité, les travaux forcés semblent s'écarter de l'objectif premier qui est l'amendement du condamné. Ils obéissent à une tout autre logique. Avant de voir la dimension coloniale de la transportation (chapitre 3), nous

---

<sup>110</sup> Albert Londres, *Au Bagne* [1923], Paris, Arléa, 2008, p. 31.

<sup>111</sup> Ainsi le journal *Pauvre Jacques* promet d'attirer « l'attention de ses lecteurs dans les lieux de réclusion, de détention, dans les maisons de force, dans les centres de refuge, il ne gardera pas le silence sur les lieux de torture où l'homme coupable est livré aux supplices quand la loi ne le condamne qu'aux travaux... » ; *Pauvre Jacques*, 1<sup>re</sup> année, n°7, cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 238.

voudrions étudier les regards qui ont pris le forçat pour un objet de savoir afin d'en extraire des données dans différents domaines. Au XIX<sup>e</sup> siècle, si le regard des curieux est arrêté par les murs des nouvelles enceintes pénitentiaires et que le regard des aumôniers de prison continue de guetter l'âme déchue des condamnés, de nouvelles postures aux prétentions plus ou moins scientifiques se sont développées autour du forçat. Nous en avons fait la typologie tout en montrant le lien que cette masse de savoir entretient avec le monde des lettres.

## CHAPITRE 2

### ÉTUDIER

#### Le forçat comme objet de savoir

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la République abandonne l'idée du cellulaire, trop coûteuse et surtout difficile à mettre en place malgré les tentatives amorcées par la loi de 1875. La prison connaît alors une remise en question dans son ensemble, notamment sous l'influence de nouvelles disciplines telles que l'anthropologie criminelle (école lyonnaise) et le positivisme italien (Cesare Lombroso et consorts). Pour Lombroso, la prison est néfaste car elle ne fait que réunir les criminels dans un même lieu, ce qui leur permet de se rencontrer et de former des groupes de savoir où le dernier des scélérats initie le petit délinquant. Le Dr Alexandre Lacassagne, fondateur de l'école française d'anthropologie criminelle, est aussi pessimiste que son homologue italien. Pour lui la prison n'est efficace que sur les détenus sensibles à l'idée de châtement, alors qu'elle n'a aucun effet sur les « vrais » criminels. L'école italienne, qui conçoit la criminalité en termes de déterminisme organique et dégénérescence atavique, prône des solutions plus définitives comme la peine de mort, la déportation ou la stérilisation. Ces mesures extrêmes sont invoquées au nom de la « défense sociale ». Pour le sociologue Gabriel Tarde, la transportation n'est « nullement exemplaire ni intimidante, et qui ne vaut pas pour la garde des malfaiteurs dangereux et incorrigibles une bonne maison de force sur le continent<sup>112</sup>. » Reste cependant à définir cette « bonne maison » dont parle Tarde. Il faut d'abord faire certaines distinctions : entre aliénés et sains d'esprit, entre délinquants professionnels et d'occasion, entre ruraux et citadins ; ensuite il faut éviter la contagion en isolant, éviter les courtes peines aussi, pratiquer le régime progressif et la libération conditionnelle enfin. L'on a vu au premier chapitre l'échec d'une telle tentative.

---

<sup>112</sup> Gabriel Tarde, *La Philosophie pénale* [1890], Paris, Ed. Cujas, 1972, p. 526 ; cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 269.

Il n'y a pas eu seulement le regard du législateur pour s'intéresser au criminel. Les philanthropes, les médecins, mais aussi les fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire et plus tard les nouveaux professionnels du social vont tous prêter attention, non seulement à *l'homme criminel*, mais aussi à son physique, son milieu d'incarcération, sa classe sociale, son hérédité, etc. En somme, le XIX<sup>e</sup> siècle a fait du prisonnier et du forçat, de la prison et du bagne des objets d'étude.

Ces hommes qui portent sur le forçat un regard aux prétentions plus ou moins scientifiques peuvent être divisés en deux grands groupes : ceux qui s'intéressent à *l'homme criminel* et ceux qui veulent étudier le bagne et la prison en tant que *système*. Le premier groupe est composé de philanthropes (Benjamin Appert), de phrénologues (Franz Joseph Gall, Hubert Lauvergne), de criminologues (Cesare Lombroso), et dans une autre mesure de professionnels du social (statisticiens). Le second regroupe des administrateurs (M. Pruss), des hommes politiques (Marquis de Blosseville) et des criminalistes (Charles Lucas). Ces différentes postures peuvent à leur tour être ramenées à trois grandes positions d'observation : *humaniser et amender, rationaliser et classer, examiner et décrire*. Souvent, ce sont les motivations, les sensibilités propres à chaque observateur qui vont le placer dans l'une ou l'autre de ces trois positions. Ainsi le médecin phrénologiste cherche d'abord dans son examen à retrouver les indices du crime dans les protubérances du crâne. Alors que c'est le souci de l'amélioration du sort du condamné qui anime le philanthrope. Le criminologue de fin de siècle cherche à repérer le potentiel de dangerosité dans l'homme criminel. L'administrateur, quant à lui, veut comprendre les rouages du système pour l'améliorer, soit en termes de moralisation, mais le plus souvent dans un souci de rendement du travail pénal. Enfin l'observateur social (dont le statisticien est l'un des représentants) cherche à saisir par les chiffres, les courbes, les mouvements de populations, la distribution de la carte des crimes et de la misère sociale, les tendances du crime dans son objectivité sociale, le but étant d'arriver à prédire le crime : quelles sont les classes les plus susceptibles de fournir des criminels ? Où naît le crime et où se concentre-t-il ? Quels liens y a-t-il entre « classes dangereuses et classes laborieuses » ? Bref, faire parler les chiffres, les commenter, les expliquer afin de dicter au pouvoir les mesures



coercitives à prendre et organiser ainsi la fameuse « défense sociale ». Certes, ces positions d'observation dont nous parlons se retrouvent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il arrive même que deux tendances se chevauchent, se contredisent, voire s'annulent.

Sommairement, voici la distribution de ces tendances dans la chronologie du XIX<sup>e</sup> siècle. La philanthropie, qui est en réalité le prolongement de l'ancienne charité, irait de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup>, avec un âge d'or qui correspond à la première décennie de la monarchie de Juillet. La phrénologie, que le Dr Gall a développée au début du siècle, connaît une maturité au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avant de tomber rapidement en désuétude et de laisser la place à l'anthropologie criminelle<sup>113</sup>. Ce mouvement des idées, ce passage d'une théorie à une autre a entraîné principalement un décentrement du point de focalisation dans le droit pénal. Progressivement et durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'attention bascule du crime en tant qu'abstraction au criminel en tant qu'être pensant.

Dans cette partie nous voudrions étudier, au-delà de ce glissement qui va du crime au criminel dans la philosophie pénale, la prise en compte du délinquant comme objet d'étude, lui et son milieu (bagne ou prison). Administrer les corps, les punir et les rendre dociles (comme dirait Foucault), nécessite d'abord une approche théorique, un examen poussé de ces mêmes corps et des institutions qui les tiennent et les façonnent. Cette partie est affaire de regard, d'observation, de cumul des données et d'analyse générale. En somme nous voudrions faire l'histoire des idées qui ont été forgées pour le condamné et à partir de lui.

---

<sup>113</sup> Lors du premier Congrès international d'anthropologie criminelle de 1885, Lacassagne prend la parole et rend hommage aux travaux de Gall (dont les découvertes en biologie, dit-il, sont comparables à celles de Galilée en physique) avant de les resituer dans la marche de l'histoire, indiquant à la fois la continuité et la rupture avec leurs prédécesseurs : « La nature de mes études et l'enseignement dont je suis chargé, m'ont obligé de rechercher les origines de l'anthropologie criminelle, et, si j'ai plaisir de reconnaître la profonde influence de Lombroso et de l'école italienne, je dois aussi, pour être juste, dire que le mouvement a commencé en France avec les travaux de Gall, de Broussais, de Morel, de Despine. Ces noms méritent d'être cités en ce moment, au début de ces séances. [...] C'est par le « système des bosses » que l'on a voulu jeter le ridicule sur une des conceptions les plus remarquables de notre siècle. L'immortel auteur du livre sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties a fait, en biologie, une révolution aussi considérable que celle que votre Galilée avait faite dans le monde physique. » *Actes du premier congrès international d'anthropologie criminelle : biologie et sociologie (Rome, novembre 1885)*, Turin, Bocca, 1897, p. 54.

## 2.1 La philanthropie et le contrôle des corps

Michel Foucault constate que dans le domaine médical, entre 1750 et 1820, il y a une « rupture épistémologique » au sens bachelardien. Celle-ci se situe entre Buffon et son *Histoire naturelle*, et Cuvier et son *Anatomie comparée*. Foucault dit, en substance, que le vocabulaire, les concepts, les théories, les objets dont on parle, le « rapport aux choses » en somme, changent si radicalement que la lecture d'un livre de médecine des années 1820-1830 avec le regard d'aujourd'hui se fait sans problème, on comprend ce que l'auteur veut dire ; en revanche la lecture d'un livre de médecine d'avant 1750 laisserait « perplexe ». En lisant Buffon par exemple, on sait très bien de quoi il parle, mais c'est sa manière de traiter les choses et de poser les problèmes qui va être bouleversée à partir de Cuvier (40 ans après) ; ce dernier va faire un « déchiffrement des structures », « des rapprochements, des classifications, des organisations d'un tout autre type ». C'est cela la coupure<sup>114</sup>.

Dans l'univers des théories carcérales, y a-t-il eu ce genre de coupure entre le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle ? Qu'est-ce qui fait que des études pullulent sur le bagne au début du siècle ? En était-il autant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Ces nouvelles études sur le bagnard en tant qu'individualité réalisées par des médecins comme Hubert Lauvergne, à quoi renvoient-elles ? Une nouvelle forme de savoir extraite du corps du forçat ? Il faudrait chercher le vocabulaire, voir s'il change ou simplement s'il coïncide avec l'apparition de nouvelles sciences (la phrénologie par exemple). Pour notre propos, nous nous recentrons sur les regards croisés qui ont contribué à façonner le savoir *pour* et *à partir* du condamné, prisonnier ou forçat.

Par son contrôle des corps, la prison produit du savoir. Ce savoir est à la fois issu du carcéral et nécessaire à son fonctionnement : « Le tissu carcéral de la société, écrit Michel Foucault, assure à la fois les captations réelles du corps et sa perpétuelle mise en observation [...]. Par ses procédés de fixation [...] il a été longtemps une des conditions [...]

---

<sup>114</sup> Michel Foucault, « Pouvoir et savoir », *op. cit.*, p. 410.

pour que se développe cette immense activité d'examen qui a objectivé le comportement humain<sup>115</sup>. » Par savoir le philosophe entend, entre autres, les sciences humaines. Certes, celles-ci ne sont pas sorties de la prison, mais néanmoins c'est dans la prison, où de nouvelles modalités de pouvoir ont pu se déployer, que les sciences humaines ont « pu se former et produire dans l'épistémè tous les effets de pouvoir qu'on connaît<sup>116</sup> ». Cette manière de rendre docile et utile l'accumulation des hommes « exigeait l'implication de relations définies de savoir dans les rapports de pouvoir<sup>117</sup> ».

La formation de savoir dont parle Foucault a été sollicitée dès l'origine de la prison. De ce fait, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on avait à choisir entre un régime pénitentiaire basé sur l'isolement partiel ou total, la question du silence posa d'emblée un problème : comment étudier le prisonnier s'il ne se livre pas par la parole, s'il n'interagit pas avec ses codétenus ? Une commission de passage au bagne de Toulon livre dans ses conclusions l'inconvénient que pose la règle du silence :

L'homme laborieux n'a pas besoin d'être astreint au silence. Dans tous les cas possibles, le caractère national s'oppose à une mesure qui a pu rencontrer des partisans et donner ailleurs de bons résultats ; mais, chez les peuples doués d'une grande mobilité de pensée, d'une grande facilité d'élocution, qui sont expansifs, causeurs, chez lesquels une vieille et longue civilisation a fait un besoin de la sociabilité, il serait dangereux de les soumettre à un silence absolu. L'administration serait d'ailleurs dans l'impossibilité *d'étudier le caractère du détenu et de connaître ses projets*<sup>118</sup>.

Le silence, initialement voulu comme rouage indispensable à la discipline du condamné, devient dans le discours des années 1850 un obstacle au bon fonctionnement du système pénitentiaire.

---

<sup>115</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 311.

<sup>116</sup> *Ibidem*, p. 312.

<sup>117</sup> *Idem*.

<sup>118</sup> Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, de ses formes et de ses effets*, t. 1, Paris, Cosse, 1855, p. 355. (Nous soulignons).

Mais au-delà des sciences humaines et du savoir administratif extrait de l'observation du condamné, certes tous deux nécessaires à la bonne gestion des corps dans les lieux d'enfermement, ce qui nous intéresse ici c'est un autre genre de savoir qui se développe lui aussi dans les enceintes pénitentiaires. En effet, dans ce qui suit nous voudrions explorer les manières dont le regard s'est posé sur le prisonnier, développer les trois grandes positions d'observation qu'on a relevées plus haut (*rationaliser et classer ; humaniser et amender ; examiner et décrire*). Car nous pensons que la manière avec laquelle le prisonnier a été étudié, observé et mis en discours par les spécialistes a influencé la perception qu'on avait du criminel, de la manière de le définir et par extension la façon de le représenter dans les arts. Plus particulièrement, cette partie nous permettra de comprendre de quelle façon les romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle voyaient le criminel et l'influence de son milieu.

Il ne faut pas croire que les résultats des études portées sur le criminel soient restés l'apanage de quelques spécialistes. Bien au contraire, leur diffusion voire vulgarisation a été entreprise très tôt dans le XIX<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne l'anthropologie criminelle par exemple, les débats savants qu'elle initie au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ont été largement relayés par la presse, ce qui a contribué à « polariser » assez rapidement.

### 2.1.1 Rationaliser et classer

En ce XIX<sup>e</sup> siècle où la fièvre taxinomique et classificatoire inspirée du modèle naturaliste régentait plusieurs domaines d'étude – l'historien Louis Chevalier<sup>119</sup> parle d'« impérialisme statistique<sup>120</sup> » –, chacun y allait de son système. L'univers carcéral avec ses bagnes et ses prisons, n'a pas échappé à une telle manière d'ordonner le monde.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le système de classement dans les bagnes est le même depuis le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'intendant général du port de Toulon, Hilaire Julien Félix Baillardel, baron de Lareinty, intendant à Rochefort en 1815, puis à Toulon entre 1817-1824, estime qu'elle est un échec (séparation des condamnés selon la durée de la peine, bonnet vert et rouge, petite et grande fatigue). Ce constat de l'échec est lié en grande partie au développement de ce qui sera par la suite connu sous le terme des « circonstances atténuantes ». « En fait de jugements criminels, écrit [De Lareinty] au ministre en 1824, la gravité du châtement ne donne pas toujours la proportion de la perversité et de l'immoralité de l'homme [...] Il faut examiner le condamné dans sa vie précédente et dans les circonstances du délit. De nombreux exemples montrent que des hommes auxquels on n'a jamais rien eu à reprocher commettent une action coupable, qui n'est alors que le résultat fortuit d'un moment de passion et d'égarement<sup>121</sup> ». On connaît le chamboulement tant théorique que pratique qu'introduisit la notion nouvelle des « circonstances atténuantes » à partir de 1832. Le discours de De Lareinty converge dans le sens de ce que nous disions plus haut, à savoir que le crime tend à être jugé non plus comme une abstraction consignée par un juriste dans un texte de lois, mais comme une

---

<sup>119</sup> L'historien avait apporté une contribution originale à la recherche historique. À partir des années 1950, il abandonne progressivement les sources quantitatives en faveur de sources littéraires, seules à même, selon lui, de l'aider à saisir les éléments de la vie d'une époque donnée. Cf. Barrie M. Ratcliffe, Christine Piette, *op. cit.*, pp. 53 et suiv.

<sup>120</sup> L'historien Louis Chevalier parle de l'engouement pour le chiffre et la statistique, héritage du XVIII<sup>e</sup> siècle et de ses grands desseins », avec des demandes étranges de renseignement adressées aux maires sous la République en l'an IX. Cette tendance « s'assagira » à partir de la Restauration malgré la survivance des ambitions passées. Cf. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 88 et suiv.

<sup>121</sup> Cité par Zysberg in *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, pp. 202-203.

action commise par un être pensant et doué de sensibilité : c'est la personnalité qui est jugée et non l'acte.

Dans son ouvrage *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*<sup>122</sup>, au chapitre premier « Classification », le docteur Guillaume Ferrus<sup>123</sup> propose trois catégories de prisonnier basées moins sur la loi que sur la norme. La première comprend les plus intelligents, mais rendus pervers soit par des « prédispositions natives » soit par une « logique pernicieuse » ; ils doivent être tenus à l'écart de jour comme de nuit ; pour eux la promenade s'effectue en solitaire. La deuxième catégorie est composée des condamnés « vicieux, bornés, abrutis ou passifs qui sont enchaînés au mal par indifférence pour la honte comme pour le bien » ; pour eux mieux vaut l'éducation (si possible mutuelle) que la répression, isolement la nuit, travail en commun le jour, conversations permises mais à voix haute. Enfin il y a les condamnés « ineptes ou incapables », qu'une organisation incomplète rend impropres à toute occupation réclamant des efforts réfléchis et de la suite dans la volonté. Ces « incapables » sont conduits au mal par leur incapacité même. A ceux-là l'isolement est néfaste et ne ferait qu'encourager leur inertie. Il faut donc qu'ils vivent en commun, mais en petits groupes soumis à une surveillance rigide<sup>124</sup>.

Les prétentions classificatoires des « spécialistes » du pénitencier se retrouvent au-delà du discours à usage administratif ou scientifique. L'ancien bagnard devenu chef de la Sûreté, Eugène-François Vidocq, présente ce même désir. « Je classerai, écrit-il dans ses *Mémoires*, les différentes espèces de malfaiteurs, depuis l'assassin jusqu'au filou, et les formerai en catégories plus utiles que les catégories de La Bourdonnais, à l'usage des prescripteurs de 1815<sup>125</sup> ». Vidocq pensait d'abord inscrire son entreprise dans le sillage de « la méthode

---

<sup>122</sup> Guillaume Ferrus, *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, Paris, Germer- Baillière, Labé et J. B. Baillière, 1850, pp. 182 et suiv.

<sup>123</sup> Guillaume Ferrus (1784-1861) s'est occupé des aliénés de Bicêtre lorsqu'il y était médecin chef ; a publié *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, Paris, Germer-Baillière, Labé et J. B. Baillière, 1850 ; *De la Réforme pénitentiaire en Angleterre et en France*, Paris, Germer-Baillière, 1853.

<sup>124</sup> Résumé des trois catégories conçues par Ferrus dans son ouvrage *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, pp. 182 et suiv. ; pp. 278 et suiv.

<sup>125</sup> Vidocq, *Mémoires*, t. 2, Paris, Tenon, 1828, p. 444.

de Linné<sup>126</sup> », avant d’y renoncer, car il s’est rendu compte, dit-il, « qu’il y avait beaucoup trop à faire, pour découvrir dans un voleur les étamines, les pétales, les pistils, les corolles, les capsules<sup>127</sup>. »

La logique du classement sera reprise dans les bagnes coloniaux. En Nouvelle-Calédonie les forçats sont classés en quatre catégories selon le mérite : la 4<sup>e</sup> concerne les « irrécupérables » ; la 3<sup>e</sup> ceux dont la conduite laisse à désirer, mais qui ne sont pas complètement perdus ; la 2<sup>e</sup> est celle des amendables mais avec un temps d’épreuve ; et enfin la 1<sup>e</sup> concerne les meilleurs sujets, futurs chefs d’ateliers. Cette dernière catégorie est le premier noyau de la colonisation pénale. La rationalité de cette organisation rejoignait le modèle disciplinaire qui se mettait en place, depuis la fin de l’âge classique au triomphe du Second Empire, dans les usines, casernes et écoles de la métropole<sup>128</sup>.

Dans le bagne guyanais, le système de classement donne aux gardiens le moyen de faire du trafic avec les bagnards. Moyennant une certaine somme, un bagnard pouvait obtenir une place privilégiée (jardinier ou infirmier par exemple), ce qui lui permet de préparer son évasion. Dans *Papillon*<sup>129</sup> d’Henri Charrière, récit autobiographique très romancé paru en 1969, le protagoniste s’évade plusieurs fois selon ce procédé.

Ce petit levier de l’économie interne du bagne signale la corruption qui règne dans les enceintes punitives, qu’elles soient dans ou hors du royaume. Le classement est théoriquement pensé comme moyen d’épargner les condamnés vulnérables en les préservant de la corruption ; il est aussi censé participer à une meilleure gestion de la peine. Mais en dépit de toutes ces tentatives de classement et de séparation des forçats, aucune d’elle ne réussira. Déjà dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1867, Pierre Larousse appelle de ses vœux un classement plus systématique et des condamnés<sup>130</sup>. C’est

---

<sup>126</sup> Vidocq, *Mémoires*, t. 4, Paris, Tenon, 1829, pp. 12-13.

<sup>127</sup> *Idem*.

<sup>128</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 242.

<sup>129</sup> Henri Charrière, *Papillon* [1969], Paris, Pocket, 2002.

<sup>130</sup> « Si nous voulions, si nous osions descendre, voir clair dans l’âme de ce maudit, de ce damné de la loi, nous serions effrayés. Peut-être, en entrant dans ce lieu horrible, n’était-il pas encore tout à fait méchant, pervers sans retour, perdu à jamais. Voyez-le : il est craintif, il est soumis, il est honteux. Mais c’est une

dire que même à la fin des années 1860 le problème persiste. À lire les interrogations de l'encyclopédiste, l'on croirait que rien n'avait été fait auparavant. En fait selon l'historien André Zysberg, l'échec est constaté dès 1828<sup>131</sup>. Et un siècle plus tard, en 1923, *Au Bagne* d'Albert Londres montre que la classification n'a pas quitté le plan théorique et que dans le bagne guyanais règne la corruption la plus flagrante. Peut-être que l'échec est-il dû à la non compatibilité des gardiens avec ce genre de tâches, qui requière un certain sens de l'observation et de l'analyse. En effet, le garde-chiourme ou argousin bénéficie d'une exécration réputation. Le substantif argousin est attesté dès le XV<sup>e</sup> siècle et signifie « bas officier chargé de la surveillance des forçats<sup>132</sup> » ; à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle le terme acquiert une pleine connotation péjorative ; c'est un « sobriquet injurieux qui équivaut à iroquois, butord (sic), lourdaud, homme stupide et grossier. C'est aussi le nom qu'on donne aux officiers subalternes qui surveillent les galériens<sup>133</sup> ». Victor Hugo, dans *Les Misérables*, en donne un portrait peu flatteur : « [...] gardes d'un aspect infâme, coiffés de tricornes claques comme les soldats du Directoire, tachés, troués, sordides, affublés d'uniformes d'invalides et de pantalons de croque-morts, mi-partis gris et bleus, presque en lambeaux, avec des épauettes rouges, des bandoulières jaunes, des coupe-choux, des fusils et des bâtons ; espèces de soldats goujats. Ces sbires semblaient composés de l'abjection du mendiant et de l'autorité du bourreau<sup>134</sup>. » Ces hommes ont une position ambiguë dans la société ; ils n'en font pas vraiment partie mais ne n'en sont pas complètement exclus comme les forçats. Javert, on s'en souvient, commence sa carrière comme adjudant-garde-chiourme à Toulon. En fait, la cruauté et la scélératesse des gardes-chiourme est un critère

---

dangereuse école que le bagne, où les maîtres au bonnet vert sont habiles à vaincre cette timidité, à pervertir sa nature, à éveiller son audace. Disons-le en passant, pourquoi confondre des hommes qui ne sont ni coupables ni pervers au même degré ? Pourquoi ne pas faire des catégories de criminels ? assigner à chacune de ces catégories des lieux d'habitation, des ateliers de travail, des temps de récréation séparés ? En procédant ainsi, et c'est le seul moyen, vous évitez la contagion du crime, vous détruisez cette sorte de fascination qu'exercent sur les jeunes condamnés, que vous savez déjà enclins aux passions mauvaises, l'audace, l'insolence, la perversité des héros du bagne. Il y a certes là une réforme à opérer, qui, tout en conservant l'institution, en ferait disparaître un des plus sérieux défauts », Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., entrée « Bagne », p. 58.

<sup>131</sup> André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 192.

<sup>132</sup> Thomas, *Mél. d'étymol. fr.* ds Romania, t. 36, p. 612, in *Trésor de la langue française (TLFi)* <http://www.cnrtl.fr/etymologie/argousin>

<sup>133</sup> *Idem.*

<sup>134</sup> Hugo, *Les Misérables*, pp. 926-927.



indispensable à leur tâche. Il paraîtrait que peu avant l'ouverture du bagne guyanais, on avait demandé à Napoléon III par qui il allait faire garder tous ces bagnards. L'Empereur aurait répondu : « par plus bandits qu'eux ». Selon l'historien Philippe Poisson, il s'agissait d'une simple boutade pour illustrer son propos. Car en 1854, lors de la formation du corps seuls les sous-officiers de l'armée de bonne conduite confirmée ont été retenus<sup>135</sup>.

Ce qui nous intéresse ici est moins l'histoire des tentatives classificatoires des condamnés que le regard nouveau qui s'est posé sur eux. L'intuition qu'a eue Vidocq en voulant opérer une typologie des criminels selon les termes du botaniste Carl von Linné montre la volonté des hommes de l'époque à vouloir saisir d'une manière nouvelle et « scientifique » la population des bagnes et des prisons. Dans le présent chapitre nous voudrions explorer les différents regards qui ont voulu étudier le bagnard et le prisonnier. *Classer*, avons-nous dit, ne va pas sans une volonté de *rationaliser* ; aussi, nous verrons dans ce qui suit l'autre manière saisir les condamnés.

Au souci du classement des condamnés afin de mieux leur administrer la peine, s'ajoute celui de la bonne gestion de l'institution pénitentiaire, sur le plan financier notamment. Car, comme on l'a vu plus haut, le travail pénal est non seulement une technique de transformation des corps mais également une manière de générer du bénéfice. Comme toute entreprise, la prison et le bagne sont perméables aux mutations des techniques de production. En France, à partir de 1820, on parle de « nouveau régime » du bagne, selon le terme de l'entrepreneur De Lareinty. Ce nouveau régime commence au bagne de Toulon sous l'égide de ce même entrepreneur. Pour l'historien André Zysberg, le programme de De Lareinty « consiste à mieux exploiter les capacités de la population pénale, d'une façon plus intelligente et aussi plus rationnelle, afin de mener à terme les plus grands travaux d'infrastructure<sup>136</sup> ». Dans ce contexte pré-révolution industrielle (la machine à vapeur ne

---

<sup>135</sup> Philippe Poisson ; Marc Renneville, « Surveillant militaire, j'ai vu la fin du bagne », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 27 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/220>

<sup>136</sup> André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 208.

sera introduite dans les bagnes que sous le Second Empire), la rationalisation du travail passe par une meilleure gestion de la force humaine.

Dans les années 1820, un autre homme va opérer une révolution majeure dans la gestion des bagnes portuaires. Il s'agit d'un certain M. Pruss, directeur des travaux hydrauliques de Rochefort. Sur lui, malheureusement très peu d'informations subsistent aujourd'hui. M. Pruss a écrit un mémoire intitulé *Notes sur les forçats*. Sa date de publication exacte est inconnue, mais elle se situe vraisemblablement après l'ordonnance du 20 août 1828<sup>137</sup>. Cet ouvrage, dont on ne connaît pas la publication originale, était une référence à l'époque ; plusieurs contemporains de cette étude en louèrent « la haute philanthropie<sup>138</sup> ». Les seules traces qui restent de cette étude se trouvent chez Maurice Alhoy, auteur d'une importante Histoire du bagne<sup>139</sup> en 1845, qui reproduit l'intégralité du texte de Pruss et le publie en 1830 sous un autre titre : *Bagne modèle à Rochefort*<sup>140</sup>. L'autre trace de l'étude de M. Pruss se trouve dans l'annexe de la 3<sup>e</sup> édition du roman de Joseph Méry, *Le Bonnet vert* ([1830], 1854). Au-delà, aucune autre trace de cette étude.

Dans son histoire du bagne, Maurice Alhoy évoque le mémoire de M. Pruss en ces termes : « le projet de M. l'ingénieur Pruss, [...] résume toutes les pensées intelligentes inspirées par le désir de mettre en harmonie l'institution pénale et les intérêts de la marine<sup>141</sup>. » En rédigeant son étude, M. Pruss voulait remédier au problème du surcoût posé par la surveillance de la chiourme. L'importance des dépenses est un des arguments majeurs pour les partisans de la fermeture des bagnes portuaires. Selon Maurice Alhoy, M. Pruss « a prouvé que sans compromettre la sécurité on pouvait diminuer les frais de surveillance

---

<sup>137</sup> Ordonnance « sur la répartition entre les Bagnes de Brest, de Toulon et de Rochefort des condamnés aux travaux forcés » ; *Code des prisons. 1670 à 1845*, vol. 1, 1845.

<sup>138</sup> Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Rochefort*, Paris, Gagniard, A.-J. Dénain, 1830, p. 293.

<sup>139</sup> Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères*, Paris, Gustave Havard, 1845.

<sup>140</sup> Si Alhoy en a changé le titre c'est parce que, dit-il, le titre de M. Pruss était trop « modeste », alors que le sien « peint mieux le genre de ses importantes observations ». Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Rochefort*, 1830, p. 294.

<sup>141</sup> Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères, op. cit.*, p. 343.

de moitié, et même remplacer, avec profit de dépense, les compagnies de gardes-chiourmes<sup>142</sup>. »

Ayant fait partie d'une commission chargée d'étudier l'utilité de la division des forçats par catégories, l'ingénieur constate que la division des condamnés selon la durée de leur peine pose deux problèmes : les forçats condamnés à vie réunis ensemble seraient difficiles à gérer, tandis que les autres, répartis dans les autres bagnes, seraient amenés à exécuter des tâches trop lourdes pour leur condamnation. Le principe de la proportionnalité entre délits et peines serait ainsi davantage bafoué. M. Pruss propose alors de traiter la question d'une manière plus générale en l'articulant autour de trois axes : l'amélioration morale des condamnés, la sûreté des bagnes et l'efficacité du travail<sup>143</sup>. L'originalité de M. Pruss se situe dans le regard nouveau qu'il pose sur le bagne et son organisation.

J'ai cru reconnaître que le vice principal du régime actuel était le défaut d'organisation régulière. En agissant sur des masses non organisées, on rencontre constamment une force d'inertie considérable ; les hommes n'y sont point individualisés ; ils ne sont les uns par rapport aux autres que des éléments sans lien et sans solidarité. Il en résulte que l'action des agents de surveillance ne pénètre pas dans l'intérieur des masses, et se trouve presque toujours arrêtée à la surface ; de là résulte aussi, dans l'emploi des condamnés, un manque d'ordre, de régularité et de continuité, qui est extrêmement préjudiciable à la prompt exécution des travaux<sup>144</sup>.

« Force d'inertie », « masses non organisées », « individualisés », surveillance qui « pénètre », tout ce nouveau vocabulaire inaugure ce qui se mettra en place tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ou ce que Foucault réunit sous le terme de « discipline ». Le regard quasiment pré-tayloriste sur l'organisation de la chiourme anticipe le schéma qui sera tracé par la suite dans les usines, les écoles et les casernes. Certes, la tentative de rendre le bagne « plus utile », avec notamment le recours au travail qualifié et rémunéré, avait commencé dès la guerre d'indépendance de l'Amérique. À cette époque et pour la première fois, écrit André Zysberg, « les galériens devenaient autre chose que des esclaves

---

<sup>142</sup> Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères*, op. cit., p. 90

<sup>143</sup> M. Pruss, *Notes sur les forçats*, in Joseph Méry, *Le Bonnet vert* [1830], Paris, Gabriel Roux, 1854, pp. 164-165.

<sup>144</sup> *Ibidem*, p. 165.

ou des hommes-machines », malgré le fait que « l'organisation spatiale et disciplinaire du bagne de l'Ancien Régime prolongeait exactement celle des galères<sup>145</sup> ». Le regard nouveau de M. Pruss se propose de remanier l'organisation archaïque des bagnes portuaires.

L'autre nouveauté que propose M. Pruss concerne la surveillance. Pour lui, il est plus avantageux d'impliquer les chefs des forçats dans cette tâche tout en les intéressant par de petits privilèges. Dénoncer un codétenu ou écraser dans l'œuf une évasion devient pour le forçat auxiliaire de l'administration une manière de protéger ses avantages. Belle prouesse machiavélique pour structurer la chiourme, mais cela sans compter le code d'honneur des forçats et le prix terrible qu'on fait payer au mouchard. Pour M. Pruss ce nouveau système n'est pas de « l'espionnage » – terme qu'il reconnaît comme avilissant – mais de la « surveillance<sup>146</sup> ». La nuance sémantique cache mal le malaise d'une situation où tout le monde surveillerait tout le monde, mais le gain essentiel que rapporte ce système est de maintenir la pression du côté des détenus. Pour appuyer sa proposition, l'ingénieur évoque l'exemple des colonies où des « esclaves commandent d'autres esclaves<sup>147</sup> ». Au XX<sup>e</sup> siècle, dans le bagne guyanais, la fonction intermédiaire de « porte-clés » sera exclusivement réservée aux condamnés arabes, garantissant ainsi une sorte de catégorie tampon entre bagnards et surveillants.

Nous venons de voir une des formes du regard qui se sont posés sur le condamné du XIX<sup>e</sup> siècle. Le couple conceptuel « rationaliser-classer » montre qu'en ce début du siècle on entendait faire de la pénalité autre chose qu'une vengeance. Classer pour mieux comprendre et rationaliser pour mieux punir, mais aussi pour mieux produire. Ainsi l'impératif économique a toujours motivé, si ce n'est parait la gestion des lieux de punition. « Rationaliser-classer » n'est qu'une manière parmi d'autres de voir le bagne. Nous en avons tenu compte afin de ne pas laisser dans l'ombre une forme de regard qui

---

<sup>145</sup> André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 137.

<sup>146</sup> « Ce ne sera plus de l'espionnage qu'on leur demandera, mais l'exercice d'une surveillance qui sera pour eux sans danger, et qui n'aura rien d'avilissant. » M. Pruss, *Notes sur les forçats, op. cit.*, p. 169.

<sup>147</sup> *Ibidem*, p. 174.

concerne le bagne et le bagnard au XIX<sup>e</sup> siècle. Cela fait, nous passons aux deux autres manières d'observer et d'étudier le forçat, c'est-à-dire le regard philanthropique et anthropologique.

### 2.1.2 Humaniser et amender

L'ordonnance du 9 avril 1819 trace les objectifs philanthropiques de la Société Royale et de son Conseil. Ce dernier est chargé de présenter ses vues sur le « classement des détenus selon l'âge, le sexe et la nature du délit ; les divers systèmes de travail à introduire, la discipline intérieure des prisons, la salubrité, la sûreté, l'instruction religieuse et la réforme morale des détenus ; la nourriture, les vêtements ; enfin, les agrandissements, constructions<sup>148</sup> ». Cet immense programme répond aux urgences du moment, comme la surpopulation carcérale due à la crise économique et politique du début de la Restauration. À cette même époque émerge une autre conception de la prison : on parle de prisons plus humaines et plus à même de répondre aux sensibilités des philanthropes, très actifs en ce début de siècle. Ainsi, des hommes tels que Noailles et La Rochefoucauld-Liancourt, forts de leur expérience personnelle, croient à l'amendement du condamné par une prison humanitaire. Les philanthropes qui jouissaient d'un prestige et d'une aura grandissante jusqu'aux années 1830 avaient deux objectifs : d'un côté « secourir l'humanité souffrante » et malmenée dans les prisons du royaume ; de l'autre faire du malheureux emprisonné « un homme nouveau<sup>149</sup> »

La prison des philanthropes, en corrigeant les vices, les infirmités, la paresse et l'ignorance des pauvres, se veut donc « l'école universelle du peuple » [C. Duprat], non pas celle qui exclut, mais celle qui réintègre en déterminant la place de chacun dans un corps social idéal où le strict respect des hiérarchies l'emporterait sur les conflits<sup>150</sup>.

---

<sup>148</sup> Ordonnance du roi portant établissement d'une Société royale des prisons, 9 avril 1819, art. 7. *Code des prisons*, t. I, p 74, cité par Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, p. 185.

<sup>149</sup> *Ibidem*, p. 186.

<sup>150</sup> *Idem*.

La prison philanthropique se veut donc comme une étape où le condamné serait « rééduqué » en quelque sorte ; il s'agit alors, après sa réhabilitation, de le préparer à la vie sociale en lui inculquant les bonnes manières (instruction élémentaire, apprentissage d'un métier, épargne, etc.). L'on peut noter ici le parallèle entre le modèle disciplinaire de la prison, caserne, atelier et école comme le montre Michel Foucault. Ces lieux de dressage des corps, au XIX<sup>e</sup> siècle, ne fonctionnaient pas cependant sans un évident souci de classe ; d'où l'insistance, en prison par exemple, sur une instruction peu poussée et ne contenant que l'essentiel, car il ne s'agit pas de fournir aux condamnés une arme encore plus redoutable (le savoir), ce qui pourrait en faire une classe de criminels encore plus difficile à maîtriser. On cherche simplement à en faire de « bons » ouvriers, économes, respectueux de la bonne société et surtout de la propriété. La fonction principale de la prison des philanthropes est ainsi d'apprendre aux condamnés « à vivre à leur place » ; elle n'est pas un lieu d'exclusion mais plutôt un lieu qui « réintègre en déterminant la place de chacun dans un corps social idéal où le strict respect des hiérarchies l'emporterait sur les conflits<sup>151</sup>. »

Ce vent humaniste dans la conception des prisons vient d'outre-Manche. En Angleterre, le regard philanthropique sur les prisons est porté par le célèbre John Howard, ou comme le surnomme le marquis de Blosseville<sup>152</sup>, « le patriarche de la réforme des prisons<sup>153</sup> ». En tant que *high sheriff* du comté de Bedford entre 1773-1774, Howard découvre « la situation lamentable des prisons anglaises<sup>154</sup>. » La circulation de ses idées entre l'Angleterre et la France est due à La Rochefoucauld-Liancourt, qui traduit le premier, en 1815, les manuels anglais pour l'amélioration des prisons. Autour de 1820, Benjamin Appert, un des philanthropes les plus importants et les plus actifs (et sur lequel on

---

<sup>151</sup> Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures. La prison pénale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 186.

<sup>152</sup> Ernest Poret, marquis de Blosseville (1799-1886), gentilhomme normand de tendance légitimiste.

<sup>153</sup> Marquis de Blosseville, *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie* [1831], Évreux, Imprimerie de Auguste Hérissey, 1859, p. XVII.

<sup>154</sup> Christian Carlier, Jacques-Guy Petit, « Le moment philanthropique », avant-propos de *L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII<sup>e</sup> de John Howard*, Ivry-sur-Seine, éditions de l'Atelier, 1994, p. 14.

reviendra) va les adapter aux écoles régimentaires dans le Nord puis aux prisonniers militaires<sup>155</sup>.

Concernant les bagnes, peut-on concilier humanisation et rentabilité ? Comment parler d'humanité alors que le forçat traîne un boulet de 7 livres à ses pieds ? Pourtant, amender tout en étant rentable semble le souci du système Lareinty. De Lareinty a permis au bagne de dégager des bénéfices en enlevant la chaîne à certains forçats. À sa mort, en 1826, la moitié des forçats n'avaient plus de chaînes. Il est aussi à l'origine du « pécule » des bagnards, modèle qui existe dans les prisons depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les tentatives d'amélioration du bagne dans un souci d'idéalisme et de rentabilité voulues par Lareinty ont été mises en œuvre par l'ingénieur et philanthrope Raucourt, qui exerce à Toulon en 1818-1821, et par le commissaire Reynaud. Ce dernier a aussi contribué à rendre le bagne plus « humain ». Ses bienfaits vont de l'obtention d'un pantalon de plus en hiver, à la création d'une fanfare, vite dissoute par ailleurs. Reynaud encourage également les forçats à créer des objets-souvenirs et à les revendre, et ainsi améliorer leur quotidien en achetant une ration supplémentaire chez le *fricotier* (cantinier du bagne). Reynaud a laissé un précieux cahier manuscrit avec dessins que Maurice Alhoy a résumé en 1845<sup>156</sup>. Ces changements ont certes permis l'amélioration du quotidien du forçat, mais ont entraîné un grand nombre de vols et d'évasions. Jugé trop laxiste, le système Lareinty est remplacé, à partir de 1830, par un système plus répressif. Néanmoins l'apport de Lareinty s'inscrit dans la durée et dans l'histoire de l'humanisation du système pénitentiaire.

L'implication des philanthropes va au-delà du fonctionnement interne des bagnes. Depuis l'Ancien Régime, les philanthropes mettent en avant la distinction entre aliénés et criminels pour critiquer ce lieu d'enfermement indifférencié qu'était l'hôpital général. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quand ils militaient pour une prison permettant d'humaniser les rapports sociaux, ils ont contribué à brouiller cette distinction entre aliénés et criminels. Sous la Restauration, ils changent d'objet d'étude. De la seule prison, leur intérêt s'est

---

<sup>155</sup> Jacques-Guy Petit, *in Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 135.

<sup>156</sup> Antoine Marmottans, « Les Bagnards dans l'histoire de Toulon », *in Le bagne de Toulon, op. cit.*, p. 176. Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères, op. cit.*

déplacé au discours sur les prisonniers et sur les pauvres<sup>157</sup>. C'est à cette époque que le lien entre *classes laborieuses et classes dangereuses*<sup>158</sup> devient de plus en plus évident pour l'élite possédante. Mais alors qui aider en premier, le prisonnier ou le pauvre ? Les philanthropes vont s'intéresser au premier tout en se méfiant du deuxième. En effet, aux accusations de paresse et d'imprévoyance qui accablent d'habitude le pauvre, s'ajoute le soupçon d'une simulation de l'indigence. En 1820, le baron de Gérando, lecteur de Condillac et passionné de sémiologie et d'observation sociale, développe toute une sémiologie de la pauvreté dans un ouvrage qui deviendra le bréviaire du philanthrope, *Le Visiteur du pauvre*<sup>159</sup>.

La tension, le face-à-face, la méfiance même qui opposent pauvres et prisonniers d'un côté et philanthropes de l'autre seront amplement repris dans la littérature. Plusieurs des grands romans du siècle traitent en effet du jeu entre les trois acteurs sociaux que sont le pauvre, le prisonnier et le philanthrope. Dans *Les Misérables* par exemple, au chapitre si bien nommé « Stratégie et tactique<sup>160</sup> », Thénardier, s'attendant à la visite de Valjean et Cosette, se livre à un vrai travail de « mise en scène » afin de duper ses bienfaiteurs. Il brise une vitre, éteint le feu, dépaille une chaise, fait tout ce qui peut rendre l'aspect du bouge plus misérable. Mais Valjean, en mauvais lecteur de signe dans cette scène, ne s'aperçoit de rien, tout occupé qu'il était à initier sa fille aux bonnes manières de la charité. Cosette en effet, « avait fait quelques pas dans la chambre et avait déposé un assez gros paquet sur la table<sup>161</sup>. »

Valjean, en montrant à Cosette le bon geste philanthrope, peaufine l'éducation de la jeune fille. Sa non-méfiance envers le personnage négatif de Thénardier (qu'il ne reconnaît pas dans la scène) accentue sa sainteté : pour lui, seul le geste charitable compte, et peu

---

<sup>157</sup> Marc Renneville, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, p. 89.

<sup>158</sup> Titre de l'ouvrage, devenu un classique, de Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*.

<sup>159</sup> Joseph-Marie de Gérando, *Le Visiteur du pauvre*, Paris, Louis Colas, 1820. De Gérando est aussi connu pour sa contribution à l'éphémère Société des observateurs de l'homme (1799-1804), société qui a posé les bases de l'ethnographie.

<sup>160</sup> Victor Hugo, *Les Misérables*, troisième partie, livre 8<sup>e</sup>, « Le mauvais pauvre », chap. 7, p. 763.

<sup>161</sup> Victor Hugo, *Les Misérables*, p. 769.



importe que l'indigent qui reçoit l'aumône soit véritablement pauvre ou non. Valjean certes n'a aucune prétention mondaine, mais en introduisant Cosette à la pratique philanthropique, il cherche à en faire une bonne bourgeoise soucieuse de la misère d'autrui. Il lui inculque les bonnes manières, car au XIX<sup>e</sup> siècle la philanthropie joue un rôle important dans l'éducation des jeunes en quête d'ascension sociale. En ce temps de musellement de la presse et de la liberté d'association, les sociétés philanthropiques assurent une double fonction, interne et externe : outre l'intervention sociale et humanitaire qu'elles permettent, elles constituent un lieu de médiation entre associés, cadets et aînés, mais aussi un exutoire à l'oisiveté de jeunes gens en attente de carrière<sup>162</sup>. La bienfaisance était considérée comme indispensable à l'éducation des jeunes filles, tant sur le plan social que selon la « morale chrétienne ». La pratique philanthropique était si importante à la société du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, que le baron de Gérando et Le Pelletier rêvaient de l'inscrire comme matière enseignée à l'école<sup>163</sup>.

Cette pratique était aussi largement présente dans les romans du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout dans la première moitié. La manière dont elle est représentée dépendait étroitement du contexte politique. Si au début du siècle elle était vue comme un tremplin pour une belle carrière, après 1850 elle tend à décliner et à perdre de son aura sociale<sup>164</sup>. Dans les *Mystères de Paris*, roman qui compte deux personnages de forçat et dont nous parlerons amplement dans cette étude, la philanthropie revient à plusieurs reprises. L'exemple suivant concerne la pratique philanthropique en ce qu'elle constitue un « divertissement » pour le riche de bonne volonté. Ce passage qui montre Rodolphe exposant à Mme d'Harville tout ce qu'il y a « d'amusant » à secourir les pauvres est assez éloquent sur ce que représente la pratique charitable pour Eugène Sue et la haute société de l'époque – son public originel et auquel était dédié le roman au départ, avant que celui-ci ne prenne

---

<sup>162</sup> Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, vol. 1, 1996, p. XI.

<sup>163</sup> Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie*, vol. 2, 1997, p. 963.

<sup>164</sup> Sur l'utilisation du mot « philanthropie » dans les romans français du XIX<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons à notre article « De quoi la philanthropie était-elle le nom ? », paru dans *Loxias*, 58., mis en ligne le 15 septembre 2017, URL : <http://revel.unice.fr/loxias/index.html/index.html?id=8777>

la teinte sociale-progressive que l'on connaît. Pour convaincre Mme d'Harville, Rodolphe est on ne peut plus explicite : « si vous vouliez *vous amuser* à faire le bien, rien ne vous plairait, rien ne vous intéresserait davantage », « si vous vous *amusiez* comme moi à *jouer* de temps à autre à la *Providence*, vous avoueriez que certaines bonnes œuvres ont quelquefois tout le piquant d'un roman », « c'est ce qu'il y a au monde de plus *amusant*. Je tiens à ce mot, parce que pour moi il dit... tout ce qui plaît, tout ce qui charme, tout ce qui attache...<sup>165</sup> ».

Présentée ainsi, la charité relève plus du paternalisme voire du mépris de classe que du secours humanitaire. Déjà à l'époque, Karl Marx, dans *La Sainte famille*, relève dans ce passage toute « l'hypocrisie » de Sue et de l'élite qu'il représente. Il est vrai que la critique de Marx ne vise pas directement le roman de Sue mais sa récupération par M. Szeliga, un des représentants de la critique allemande de l'*Allgemeine Literatur-Zeitung*<sup>166</sup>. D'un point de vue littéraire, les italiques employées par l'auteur pourraient signaler une distance ou une lecture au second degré.

Plus loin dans le texte, le prince présente la philanthropie comme l'enquête sociale telle que définie par Gérando dans son *Visiteur du pauvre* : « [...] il y a certaines blessures délicates et douloureuses que la main d'une femme peut seule soigner et guérir ; il est aussi des infortunes si *fières*, si *ombrageuses*, si *cachées*, qu'il faut une *rare pénétration* pour les découvrir et un charme irrésistible pour attirer leur confiance<sup>167</sup>. » Il faut alors déployer toute son ingéniosité, ne pas se laisser bernier par les faux signes qu'envoie le « mauvais » pauvre :

[...] chaque fois que vous rencontrez le mendiant, du plus loin qu'il vous aperçoit ses yeux implorant, sa clarinette rend des sons lamentables, et votre aumône tombe dans son bissac. Un jour [...] vous vous résignez à aller charitablement visiter votre infortuné au milieu de ses misères... Vous arrivez : hélas ! plus de clarinette mélancolique, plus de regard piteux et implorant, mais un drôle alerte, jovial et dispos, qui entonne une

---

<sup>165</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, pp. 414-415. (Italiques dans le texte).

<sup>166</sup> Nous reviendrons sur ce point au chap. 10 qui traite de l'idéologie dans les romans du bague.

<sup>167</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 417. (Nous soulignons)

chanson de cabaret... Aussitôt le mépris succède à la pitié... car vous avez pris un mauvais pauvre pour un bon pauvre, rien de plus, rien de moins<sup>168</sup>.

Comme on le voit, Rodolphe connaît bien son sujet et le genre de monde auquel il a affaire. Selon lui, rien ne vaut la visite et l'étude du pauvre dans son *élément naturel*.

La philanthropie en tant que pratique sociale et mondaine a connu trois périodes de développement, avant de décliner au tournant de 1850<sup>169</sup>. Elle trouve ses origines dans la charité d'Ancien Régime, apanage des grandes familles nobles. Plusieurs grands noms ont perpétué cette tradition, lui apportant une nuance selon leur personnalité ou leur penchant politique. S'il fallait nommer un seul philanthrope qui a marqué la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce serait certainement Benjamin Appert.

Né le 10 septembre 1797 à Paris, Benjamin Appert se prédestinait à une grande carrière philanthropique. Il est surnommé par ses contemporains le « John Howard français ». Dans ses mémoires publiés en trois grands volumes, *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe*<sup>170</sup>, le philanthrope parle de sa conversion à la cause des malheureux. C'est en 1808, lors du passage de la chaîne des forçats en partance pour le bagne de Brest, que le jeune Appert (il avait onze ans) prend soudain conscience de l'humanité souffrante. Fortement marqué par l'aspect de ces misérables, il accompagne la chaîne jusqu'à Alençon, ce qui lui permet de sympathiser avec quelques bagnards. Depuis ce jour, il voue son existence à la consolation des malheureux prisonniers<sup>171</sup>.

D'une fortune modeste mais ayant ses entrées dans la haute société, Appert joue le plus souvent un rôle de courtisan, collectant et mobilisant surtout l'argent des autres. Il est le type du personnage romantique de la fin de la Restauration et du début de la monarchie

---

<sup>168</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 418.

<sup>169</sup> Sur l'histoire détaillée de la philanthropie au XIX<sup>e</sup> siècle, nous renvoyons aux deux volumes précédemment cités de Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie*.

<sup>170</sup> Benjamin Appert, *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe et souvenirs du temps de l'Empire et de la Restauration*, Paris, Jules Renouard & Co., 1846, 3 volumes.

<sup>171</sup> « Je sentis secrètement une forte impulsion qui frappait mon cœur et semblait me dire "désormais tu t'occuperas de ces prisonniers abandonnés de tout le monde, et ta vie entière sera consacrée à l'amélioration de leur triste sort" ». Benjamin Appert, *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe et souvenirs du temps de l'Empire et de la Restauration*, vol. 1, *op. cit.*, p. 17.

de Juillet. Il « tient à la fois, selon Jacques-Guy Petit, par sa jeunesse et ses épanchements calculés, du Julien Sorel du *Rouge et le Noir*, par son ambition, du Rastignac des *Illusions perdues*, par ses visées messianiques, du Prince Rodolphe des *Mystères de Paris*<sup>172</sup>. »

Qu'ils soient détracteurs, railleurs ou admirateurs, les écrivains de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas restés indifférents à la philanthropie en tant que pratique charitable et mondaine. Malgré la perte de l'influence de la philanthropie, Appert jouissait toujours d'un prestige incontestable. Il est aussi connu pour les soirées qu'il organise tous les samedis dans son appartement du quai d'Orsay et dans sa villa de Neuilly. On rencontrait à sa table des noms célèbres tels que Balzac, Vidocq, Dumas, les Sanson (les bourreaux père et fils), le docteur Casimir Broussais, et bien d'autres célébrités de l'époque<sup>173</sup>. Pour les romanciers, ces soirées étaient l'occasion de collecter des informations sur le fonctionnement de la justice et de la répression. La pratique philanthropique a souvent été représentée dans les romans du XIX<sup>e</sup> siècle. Appert lui-même était cité sous son vrai nom par Stendhal et Dumas<sup>174</sup>. Les grands personnages ont souvent eu un lien avec la philanthropie, soit en tant donateur soit en tant que bénéficiaire. Appert fait le lien entre la pratique philanthropique et la société ; en tant que mondain et amis des romanciers, ayant ses entrées dans les prisons, c'est lui qui joint les deux mondes.

La philanthropie connaît une mutation importante après 1830. Elle perd d'abord de sa force d'opposition, notamment à cause de l'entrée de plusieurs membres des sociétés philanthropiques libérales au gouvernement. De plus, elle devient inutile aux jeunes ambitions. Enfin, et c'est peut-être là le plus important, « le souci des pauvres fait place à la peur des pauvres et des classes laborieuses<sup>175</sup>. » Entre 1830 et 1840, la prison isole de plus en plus les pauvres du monde extérieur. Désormais les visites, le courrier, les colis sont

---

<sup>172</sup> Jacques-Guy Petit, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, Année 1994, 41-4, p. 667.

<sup>173</sup> Cf. le chapitre « Dîner du quai d'Orsay et de Neuilly après 1830 », *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe*, vol. 3, *op. cit.*, p. 95.

<sup>174</sup> Stendhal, *Le Rouge et le Noir* [1830], Paris, Classiques Garnier, 1989, chapitre III, pp. 10-14 ; Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo* [1844], Paris, Gallimard, 1981, p. 350.

<sup>175</sup> Jacques-Guy Petit, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », p. 677.

réduits. Appert dénonce cette autarcie qui touche les prisons et critique l'isolement dans lequel on mettait les prisonniers. Il s'inquiète aussi du nouveau pouvoir des « prétendus savants » formés par des administrateurs salariés et des spécialistes. Il parle de « lèpre moderne » et de « dictateurs de la philanthropie ». Dans les quatre volumes de *Bagnes, prisons et criminels*, publiés en 1836, Appert reprend sur un ton plus polémique les informations du *Journal des prisons*, ce qui contribuera à sa disgrâce. Il est de plus en plus isolé, et le coup de grâce viendra de ses anciens amis qui le chargent à l'occasion de la parution de son livre sur les bagnes. Le pire est que son ancien soutien, le *Constitutionnel*, se fait l'écho de l'attaque. Un mot en particulier fera mouche : on le traite de « touriste de prison<sup>176</sup> ». L'historien Jacques-Guy Petit affirme que « si le mot est cruel, il n'est pas dépourvu de fondement : il est vrai qu'Appert est un philanthrope pressé, qui parcourt en amateur, qui n'approfondit pas, qui n'enquête pas avec méthode<sup>177</sup>. »

En 1833 paraît l'ouvrage de Tocqueville et de Beaumont, *Le Système pénitentiaire aux Etats-Unis*. La méthode rigoureuse de cet ouvrage relègue les écrits d'Appert au rang « de vieilles lunes, d'aimables et anecdotiques conversations de salon<sup>178</sup> ». Signe des temps qui changent, Balzac, qui avait concouru sans succès au prestigieux prix Montyon<sup>179</sup> avec *Le Médecin de campagne* (1833), nargue désormais les philanthropes et leur vanité dans *Beatrix* (1844) : « Semblable à tous les philanthropes, il était d'une économie sordide et ne donnait aux pauvres que son temps, ses conseils, son éloquence et l'argent qu'il arrachait pour eux aux riches<sup>180</sup>. »

Si la sensibilité héritée des Lumières et le sentiment du devoir envers l'humanité ont contribué à attirer la lumière sur les sombres cachots jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le simple

---

<sup>176</sup> *Le Constitutionnel*, 28 août 1836, cité par G. Woollen in « La misère de la philanthropie : Benjamin Appert à Remelfing (1841-1844) », *Les Cahiers lorrains*, juin 1985, p. 146.

<sup>177</sup> Jacques-Guy Petit, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », p. 679.

<sup>178</sup> *Idem*.

<sup>179</sup> Créé par Jean-Baptiste de Montyon, ce prix prestigieux et fort recherché devait couronner l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

<sup>180</sup> *Beatrix* (1844) in *La Comédie humaine*, t. II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976-1981, pp. 906-907, cité par Jacques-Guy Petit, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », p. 675.

intérêt philanthropique ne suffit plus, en ce tournant des années 1830, à traiter le fait criminel et ses conséquences. Il semble loin le temps des envolées lyriques alternant larmoiement et posture héroïque. Désormais c'est à la « science pénitentiaire », aux méthodes plus rigoureuses et à l'examen plus appliqué, que le sort du condamné est dévolu. La résistance de Benjamin Appert aux nouvelles méthodes et le changement de ton décelable chez Balzac signalent incontestablement ce changement d'époque et de sensibilité. Mais le plus important à retenir est que le regard philanthropique et le discours qui en découle ont contribué à ouvrir la prison au monde extérieur. Sans les philanthropes du XIX<sup>e</sup> siècle, les réalités des prisons seraient encore moins connues aujourd'hui. Foucault disait qu'entre l'agent du pouvoir et le prisonnier sur lequel s'exerce ce pouvoir, rien ne devait intervenir. Les philanthropes du XIX<sup>e</sup> siècle pourraient bien être le chaînon qui relie la prison – qui tend par nature à se refermer sur elle-même ; ce qui arrivera dans les faits après 1850 –, et le monde extérieur.

La perte de vitesse de la philanthropie est accentuée par les méthodes auxquelles croient ses partisans. Benjamin Appert, en effet, voudrait appliquer les principes phrénologiques à la détection des criminels dès l'enfance afin de mieux détecter le penchant au crime et de le corriger. Le problème est qu'il le fait après 1850, au moment où la phrénologie est reniée par la communauté savante<sup>181</sup>. De plus, Appert s'appuie sur la cranioscopie, la partie la plus discutable de la doctrine de Gall, « dont l'usage par des esprits peu scientifiques ridiculiserait la phrénologie<sup>182</sup>. » Flaubert a capturé le ridicule d'une telle méthode dans son dernier ouvrage inachevé. On se souvient des piètres tentatives de Bouvard et de Pécuchet qui s'essayaient à la cranioscopie dans le village les jours de marché<sup>183</sup>. Publié à titre posthume en 1881, le roman revient avec un regard critique et ironique sur les croyances du premier XIX<sup>e</sup> siècle, époque où les deux compères vivent leurs aventures. Il est vrai que le personnage du docteur Vaucorbeil apporte une nuance dans la

---

<sup>181</sup> Cf. Marc Renneville sur l'histoire de la phrénologie, *Le Langage des crânes*, Paris, Institut d'Édition Sanofi-Synthélabo, « Les empêcheurs de penser en rond », 2000 ; Georges Lanteri-Laura, *Histoire de la phrénologie : L'homme et son cerveau selon F.J. Gall*, Paris, PUF, « Dito », 2000.

<sup>182</sup> Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 198.

<sup>183</sup> Flaubert, *Bouvard et Pécuchet* [1881, posthume], chap. X, Paris, Flammarion, 1999, pp. 349 et suiv.

croyance des deux amis, lui qui qualifie la phrénologie de « bêtise<sup>184</sup> », ce qui indique que déjà à l'époque elle ne recevait pas l'approbation des scientifiques de profession, et qui du même coup accentue l'anachronisme des deux apprentis phrénologues, Bouvard et Pécuchet.

La philanthropie n'a pas connu une histoire linéaire mais sa critique est attestée très tôt dans le siècle. Dès 1837, Moreau-Christophe reconnaît que ses prédécesseurs (Lucas, Tocqueville, Beaumont et Appert) ont donné la première impulsion à la « science des prisons<sup>185</sup> » tout en laminant la plupart de leurs ouvrages car ils sont, selon lui, « le fruit d'une imagination généreuse mais ignorante (il vise tout particulièrement Appert) : “La science n'est pas de tout voir, mais de tout savoir”<sup>186</sup>. »

---

<sup>184</sup> Voyant les deux hommes palper des crânes chez le perruquier du village, Vaucorbeil leur lance : « – Vous en êtes à ces bêtises-là ? dit-il. » ; Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, p. 350.

<sup>185</sup> « Science des prisons » et « science pénitentiaire » renvoient à la même chose avec cependant la différence que la terminologie « science pénitentiaire » n'est utilisée qu'après 1850, alors que la première est attestée dès 1830.

<sup>186</sup> L. A. Moreau-Christophe, *Des Prisons et de leur réforme en France*, Paris, 1837, p. XXXVIII, cité par Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, *op. cit.*, p. 200.

## 2.2 L'examen anthropologique du criminel

Nous avons vu plus haut trois manières de considérer le condamné. Les deux premières qui forment l'ensemble rationaliser-classer, ont pour objectif la préservation du condamné de la corruption et l'optimisation de ses forces de travail en mieux gérant sa répartition dans l'espace. La troisième est celle des philanthropes qui s'intéressent surtout à son humanité souffrante. Leur rôle essentiel consiste à exposer au monde ce qui est caché par les murs des enceintes pénitentiaires. Leur mérite est d'avoir renversé, ne serait-ce que momentanément, les principes panoptiques du pouvoir. Au regard de l'agent du pouvoir qui exerce un contrôle total sur le condamné, ces hommes introduisent un autre regard du dehors – celui de l'opinion publique – qui à défaut de neutraliser le premier, n'en apporte pas moins un certain bien être pour le condamné.

L'on note par ailleurs que « sous la monarchie censitaire, lecture médicale de la criminalité et sensibilité philanthropique font front commun [...] sans que l'une soit subordonnée à l'autre. La collusion des deux mouvements est alors si profonde qu'elle passe pour certains comme une seule et même vision<sup>187</sup>. » Pourtant, le regard médical ne s'est pas toujours intéressé au forçat dans le seul but humanitaire. La rupture avec la sensibilité philanthropique s'opère dès le moment où le forçat devient, *en lui-même*, un objet d'étude médicale et expérimentale.

D'une manière générale en effet, la médecine a contribué à l'amélioration du régime des bagnes, d'abord en soignant le corps malade, ensuite en suggérant des améliorations préventives et plus durables. À cet égard, en 1853, la tentative du Dr Mongrand pour éradiquer le scorbut dans le bague brestois va dans ce sens<sup>188</sup>. Mais un paradoxe traverse

---

<sup>187</sup> Marc Renneville, *Crime et folie, op. cit.*, p. 92.

<sup>188</sup> « Enfin, et pour ne mentionner que les plus sérieuses améliorations, disons qu'en 1853, M. Mongrand, attaché comme médecin au bague de Brest, ayant adressé à l'inspecteur général du service de santé un mémoire sur l'insuffisance de l'alimentation des forçats, insuffisance que l'auteur regardait comme la cause évidente de la plupart des maladies qui régnaient au bague, une dépêche ministérielle du 13 octobre de la même année prescrivait pour chaque homme de la chiourme 250 grammes de viande le dimanche. Dès lors, le scorbut cessa subitement de se montrer. » Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, entrée « Bague », p. 61.



tout le siècle : on dit que dans l'hôpital du bagne la chiourme est mieux soignée que les ouvriers libres. C'est que le bagne est tendu vers deux extrémités : le souci de préserver la vie du forçat tout en la lui rendant infernale<sup>189</sup>.

Le corps du condamné a été depuis des siècles le centre de l'économie punitive. Qu'il soit mort ou vif, le corps est le lieu du supplice. Par exemple, au XVI<sup>e</sup> siècle, Montaigne rapporte dans son *Journal de voyage* un étrange spectacle punitif d'outre-alpes. Le bourreau dissèque en public non le corps vivant du patient mais son cadavre avec son exécution selon « une mort commune<sup>190</sup> ».

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on raconte que les forçats en instance d'une exécution capitale avaient une peur affreuse non de la guillotine mais de ce qu'on allait faire de leurs corps. En effet, des rumeurs (fondées) circulaient sur les expériences – dignes d'un Frankenstein – que certains médecins pratiquaient sur le corps encore chaud du condamné fraîchement guillotiné. Hubert Lauvergne, médecin du bagne de Toulon adepte de phrénologie, rapporte que c'était pour eux un « grand supplice moral<sup>191</sup> ».

Dans les deux prochains sous-chapitres (« Le langage des crânes » et « L'Anthropologie criminelle... »), que sépare l'année 1850 à peu près, nous verrons l'apport de l'approche médicale dans la conception pénale du sujet criminel. Le mouvement que nous cherchons à esquisser va du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'héritage phrénologique et physiognomonique de Gall et Lavater, au dernier tiers du siècle et la remise en question de la pénalité « beccarienne » par l'anthropologie criminelle de Cesare Lombroso et consorts.

---

<sup>189</sup> « Moyennant un curieux paradoxe, qui remontait au temps des galères, les forçats étaient soignés déceimment et proprement, sans doute mieux que les ouvriers de l'arsenal et les équipages de la flotte. » Hubert Lauvergne, *Les Forçats* [1841], « Présentation » d'André Zysberg, Grenoble, Gérôme Millon, 1991, p. 13.

<sup>190</sup> Michel de Montaigne, *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, Città di Castello, 1889, pp. 233-234.

<sup>191</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats, considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel : observés au bagne de Toulon*, Paris, JB Baillière, 1841, p. 223.

### 2.2.1 Le langage des crânes

La phrénologie du Dr Joseph Franz Gall et la physiognomonie du prédicateur suisse Johann Kaspar Lavater<sup>192</sup> ont marqué le début du XIX<sup>e</sup> siècle et bien au-delà. Ainsi, « [b]ien que cette tradition physiognomonique n'ait jamais été reconnue comme une science à part entière, elle est un savoir diffus et largement partagé tant chez les scientifiques que dans la culture populaire<sup>193</sup>. » Sur la littérature également, ces deux pseudosciences (leur statut de science avait été controversée dès leurs origines) ont eu une grande influence. On sait qu'entre autres Balzac, Stendhal, Baudelaire et Edgar Poe se sont intéressés aux travaux des deux hommes<sup>194</sup>. Pour notre part, c'est le regard médical porté sur le forçat au début du siècle et sa progressive transformation qui nous intéresse. Malheureusement la production écrite des médecins des bagnes et des prisons du premier XIX<sup>e</sup> siècle est très limitée. Trois médecins seulement ont publié leurs travaux : il s'agit de Hubert Lauvergne (Toulon), de Le Roi (Versailles), d'Émile Debout<sup>195</sup> et du pharmacien de Bicêtre (Petit-Roquette)<sup>196</sup>.

Si Benjamin Appert est le représentant de la philanthropie romantique, le médecin du bague de Toulon, le docteur Hubert Lauvergne est le représentant de la phrénologie appliquée aux forçats. Son livre, *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel* (1841) a été fort remarqué à l'époque. L'historien André Zysberg, qui réédite l'ouvrage en 1992, affirme qu'il était lu par les journalistes et les littérateurs de l'époque<sup>197</sup>.

#### Hubert Lauvergne et les écrivains de son temps

---

<sup>192</sup> Sur les liens entre phrénologie/physiognomonie cf. l'ouvrage de Laurent Baridon et Martial Guéron, *Corps et arts. Physionomies et physiologies dans les arts visuels*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 129-166.

<sup>193</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 21.

<sup>194</sup> Cf. l'article du professeur G. T. Clapton, « Lavater, Gall, Baudelaire », in *Revue de Littérature comparée*, janv. 1933, pp. 259-298.

<sup>195</sup> Émile Debout, *Esquisse de la phrénologie et de ses applications exposées aux gens du monde*, Paris, H. Lebrun, 1845.

<sup>196</sup> Cf. Jacques-Guy Petit (dir.), *La prison, le bague et l'histoire*, op. cit., pp. 141-149

<sup>197</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats* [1841], édition présentée par André Zysberg, op. cit., p. 5.

Né le 20 janvier 1797 à Toulon, il est le fils d'Henri Lauvergne, capitaine de bâtiment marchand originaire d'Antibes, et d'une Toulonnaise nommée Thérèse Marquizan. Formé à la médecine dans un hôpital de la Marine et non à la faculté de médecine, Lauvergne accède au rang de médecin après 1832. Plus tard, il dirige l'hôpital du bagne et obtient la chaire de clinique à l'école de Toulon. En plus des *Forçats*, il publie l'année suivante *De l'agonie et de la mort dans toutes les classes de la société*<sup>198</sup>. Dans ce livre le médecin parle toujours des forçats, mais uniquement durant leur dernier soupir. Ses conclusions convergent toutes dans un seul sens : le forçat meurt comme il a vécu, « [l']agonie de ces êtres instinctifs, quel que soit leur sexe, se passe ordinairement sans la moindre signification intellectuelle. Ils n'ont jamais rien senti, pourquoi sentiraient-ils la mort ?<sup>199</sup> ». Lauvergne reconnaît toutefois le caractère exceptionnel de certains d'entre eux, comme ce forçat « phénoménal », qualifié de « voleur sublime » et de « forçat-type », qui aurait trouvé la formule d'une eau secrète procurant une mort instantanée, sans douleur ni trace<sup>200</sup>. Voilà bien le modèle d'un intrigant personnage dont raffolent les romans du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux à épisodes notamment. Cela pourrait rappeler par exemple le personnage de Polidori, abbé et médecin au passé sombre des *Mystères de Paris*, ou encore le poison qui donne la mort sans laisser de trace dans *Le Comte de Monte-Cristo*.

Comme Benjamin Appert, Hubert Lauvergne a eu également son hommage dans la littérature. Alexandre Dumas le mentionne sous son vrai nom dans *Le Bagnard de l'opéra* : « –Voilà, monsieur Dumas, les détails que j'avais bien respectueusement l'intention de vous donner, persuadé qu'ils devaient vous être agréables. Si j'ai réussi, écrivez, je vous prie, à notre bon docteur Lauvergne, de me donner, de votre part, une livre de tabac<sup>201</sup>. » C'est dire l'importance de son ouvrage pour les littérateurs.

---

<sup>198</sup> Hubert Lauvergne, *De l'agonie et de la mort dans toutes les classes de la société, sous le rapport humanitaire, physiologique et religieux*, Paris, J.-B. Baillière, 2 tomes, 1842.

<sup>199</sup> *Ibidem*, pp. 17-18.

<sup>200</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats*, *op. cit.*, p. 408.

<sup>201</sup> Alexandre Dumas, *Le Bagnard de l'Opéra* [1844], éd. Magnard, « Classiques et Contemporains », 2001, p. 197.

Le médecin reprend les thèses des criminalistes de son époque et dénonce dès 1838 le bagne non pour son inhumanité, mais pour son inutilité et la dangerosité du contact entre employés libres et condamnés<sup>202</sup>. Il critique les bagnes pour leur inefficacité à corriger les condamnés : « [a]joutons à cela, que la loi dont l'intention a été de ramener aux principes de la morale, des hommes que leurs penchans (sic) en ont distraits, a complètement manqué son but : les forçats quittent les bagnes plus pervers que lors de leur entrée. L'innéité des penchans (sic) qui se fortifie par le contact des hommes réunis en société, doit offrir dans un bagne son plus grand développement en mal<sup>203</sup>. » Comme on l'a vu, cette critique est le *leitmotiv* habituel pour attaquer l'institution du bagne.

Dans sa prose, le médecin ne manque pas d'une certaine prétention littéraire. Quand il prévient de l'influence de ces « hommes à passions dominantes et indomptables, véritables génies du mal<sup>204</sup> », on croirait qu'il parle de Vautrin, le personnage de la *Comédie humaine*, celui qui « possédait, comme on l'a vu maintes fois, cette parole, ces regards, ces gestes qui domptent les fous<sup>205</sup> », et qui « savait ou devinait les affaires de ceux qui l'entouraient, tandis que nul ne pouvait pénétrer ni ses pensées ni ses occupations [...] il y avait au fond de sa vie un mystère soigneusement enfoui<sup>206</sup> ». De son côté, Balzac a vraisemblablement lu l'ouvrage du docteur Lauvergne car la peinture des forçats par le phrénologue se retrouve dans l'œuvre de Balzac. Au-delà des descriptions physique et morale, Balzac puise dans l'ouvrage de Lauvergne des situations particulières au monde de la chiourme, des situations que seul un regard interne peut saisir. Fort de ses années d'observation dans le bagne toulonnais, le médecin révèle une manière quasi infaillible de reconnaître un forçat, même déguisé et jouant la comédie. Ayant porté une chaîne à son pied durant des années, le forçat garde à vie une démarche inégale, avec une tendance à pencher du côté où il avait son boulet. Ce signe compte parmi

---

<sup>202</sup> Antoine Marmottans, « Que pouvaient penser du bagne les Toulonnais d'antan ? (Essai rétrospectif) », in *Le bagne de Toulon*, *op. cit.*, p. 181.

<sup>203</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>204</sup> *Idem.*

<sup>205</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, *op. cit.*, p. 640.

<sup>206</sup> Balzac, *Le Père Goriot* [1835], Paris, Le Livre de poche, « Classiques », 2008, p. 65.

les moyens les plus fiables pour reconnaître un forçat à son insu, peut-être même plus fiable que la marque sur l'épaule que les forçats peuvent dissimuler par différents procédés.

Vautrin est trahi par les deux indices. Dans le *Père Goriot*, il est démasqué par mademoiselle Michonneau qui cherche sur son épaule les deux lettres « T.F » pour *Travaux Forcés* : « Vautrin retourné, mademoiselle Michonneau appliqua sur l'épaule du malade une forte claque et les deux fatales lettres reparurent en blanc au milieu de la place rouge<sup>207</sup>. » Dans *Splendeurs et misères*, le roi du bague a appris des erreurs du passé ; les lettres incriminantes étant indélébiles et susceptibles de le perdre à nouveau, il décide de cacher ce signe de l'infamie en le *noyant* dans une pluralité d'autres signes. Le procédé réussit et le procureur échoue à confondre Vautrin de cette manière : « Dix-sept trous reparurent alors, tous capricieusement distribués ; mais, malgré le soin avec lequel on examina le dos, on ne vit aucune forme de lettres<sup>208</sup>. » Le procureur tente alors une autre méthode pour le démasquer. Vautrin, caché sous l'identité de Carlos Herrera est envoyé dans la cour de la prison pour y être épié à son insu. Le forçat en rupture de ban est finalement reconnu par d'anciens camarades : « – Ce n'est pas un *sanglier*, dit La Pouraille à Fil-de-Soie, c'est un cheval de retour. Vois comme il tire la droite ! » Ici le narrateur balzacien s'arrête pour expliquer cette expression : « chaque forçat est accouplé à un autre [...] par une chaîne. Le poids de cette chaîne [...] est tel qu'il donne, au bout d'une année, un vice de marche éternel au forçat<sup>209</sup>. »

Avec les deux épisodes, Balzac explore la dimension du corps du forçat en ce qu'il est un « corps-mémoire<sup>210</sup> » et l'intègre à la matrice narrative pour donner quelques-uns des moments forts du roman. La reconnaissance de « la démarche inégale » du forçat deviendra un *topos* de la littérature. Cette infirmité physique fait de lui un personnage particulier. En effet, à l'entrée « boiteux » du *Dictionnaire des Symboles*, on peut lire :

---

<sup>207</sup> *Ibidem*, p. 260.

<sup>208</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, *op. cit.*, p. 422.

<sup>209</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, *op. cit.*, pp. 527-528.

<sup>210</sup> Hubert Lauvergne, *Les Forçats* [1841], « Présentation » d'André Zysberg, *op. cit.*, p. 14.

Lorsqu'ils ne sont pas *unijambistes*, les maîtres du feu et de la forge sont boiteux, pratiquement dans toutes les mythologies. [...] Boiter est un signe de faiblesse, d'unachevé, de déséquilibre. [...] Si le pied est un symbole de l'âme, un défaut dans le pied ou dans la marche relève une faiblesse de l'âme. [...] Boiter, du point de vue symbolique, signifie un défaut de l'âme<sup>211</sup>.

Luttant contre une société qui le rejette, parcourant la brousse (en Guyane) et les bas-fonds parisiens (cette autre brousse urbaine), le forçat, par son existence même, est inscrit dans l'inachevé. La dimension du corps est importante chez lui : il est le lieu où s'inscrit le châtiment – contrairement au prisonnier pour qui la peine est une prise sur le temps. Dès sa condamnation, son corps ne lui appartient plus mais devient la propriété de la Marine (qui gère les bagnes portuaires comme au temps des galères). De ce fait, le tatouage permet au forçat de se réapproprier son histoire en la fixant sur sa peau, cet autre parchemin.

La place des travaux de Lauvergne est importante dans la conception du personnage littéraire du forçat. Les liens qu'il entretient avec les romanciers – qu'ils soient directs ou non – sont incontestables. Ainsi Dumas lui rend hommage dans *Le Bagnard de l'opéra*, quant à Balzac s'il ne le connaît pas personnellement, du moins partage sa passion pour la phrénologie et puise largement dans son étude pour dresser le portrait de Vautrin.

Dans le chapitre « Histoire du forçat Pontis de Sainte-Hélène », le médecin du bague toulonnais présente un curieux forçat du nom de Pierre Coignard. Pour Lauvergne, la « grande œuvre de mauvais génie [de Coignard] est sans contredit d'avoir ambitionné le nom de Pontis de Sainte-Hélène<sup>212</sup> ». Le style avec lequel le médecin dessine les contours de cette personnalité hors-pair est intéressant à noter ; il y mêle contexte historique et approche phrénologique. En voici quelques extraits :

Dans les premiers temps de ce qu'on nomma si maladroitement, restauration, il vint au bague un personnage qui fit grand bruit alors, et qui mérite du reste, de servir de

---

<sup>211</sup> Jean Chevalier, Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des Symboles* [1969], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1982, pp. 136-137.

<sup>212</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats, op. cit.*, p. 65.

type. Il était dans la pompeuse virilité de l'âge, c'est-à-dire grand, bien fait, à manières dignes, une véritable tête à commandement. [...]

Les traits de sa figure, réguliers, effilés contrastaient avec la régularité admirable de sa belle tête ; son regard et sa bouche témoignent de leur longue contrainte jouer son rôle sur la grande scène du monde. Il avait beaucoup médité et étudié son rôle, car son œil fixe, scrutateur, œil de lynx s'il en fût (sic) jamais, était caché dans un cadre de paupières à vingt plis qui se déroulaient à mesure qu'il parlait et qu'en s'échauffant il arrivait à une conclusion toujours à lui. Cet homme d'un orgueil immense s'était imposé le problème d'arriver par de voies tracées dans sa tête, à la fortune et aux honneurs. [...]

Le nouveau comte dut profiter des promesses que la restauration fit à ses pareils. Il porta l'habit militaire, se battait en brave en Espagne, mérita un accueil distingué du duc d'Angoulême qui lui demandant en le nomment lieutenant-colonel, s'il était de la famille des Sainte-Hélène, répondit avec autant de grâce qu'un vieux marquis de la régence : « Pardieu, oui, mon prince, je suis noble et de la vieille roche, encore... » Ce parfait comédien du grand monde eût donc été parfaitement à sa place, s'il fût né riche et aristocrate<sup>213</sup>.

La France du premier XIX<sup>e</sup> siècle est une société qui se cherche. Sur fond de lutte politique, règne la plus grande confusion entre bourgeoisie, ancienne noblesse et celle nouvellement ennoblée par Napoléon. Aussi, dans la société rien n'est immuable et aucune place n'est garantie. Un des thèmes majeurs de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle est justement le personnage en quête de reconnaissance sociale, constamment à la recherche d'une place rêvée, convoitée ou perdue. Un personnage qui réussit est un personnage qui grimpe les échelles sociales à une vitesse vertigineuse ; souvent il la perd tout aussi rapidement. Lutte pour la reconnaissance, ascension du petit bourgeois aux plus hautes sphères (surtout dans la littérature d'après 1870) et déchéance du noble et sa confusion avec la lie du peuple sont des motifs littéraires porteurs d'une grande dimension sociale. Et mieux que l'ascension ou la chute, il y a le constant déplacement d'une classe à l'autre, le va-et-vient entre haute et basse classes. C'est le talent principal de Rodolphe des *Mystères de Paris*. Dans un monde carnavalesqué (au sens que lui a attribué Bakhtine), ce prince de sang multiplie les déguisements et descend aux plus bas étages de la société pour faire son exploration urbaine : « Peut-être y aurait-il quelque avantage à louer la chambre vacante

---

<sup>213</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats*, op. cit., pp. 64-65.

dans la maison de la rue du Temple. [...] monseigneur pourrait observer là des mœurs, des industries et surtout des misères dont il ne soupçonne pas l'existence<sup>214</sup> », propose le fidèle serviteur Rodolphe. Ce qui renforce davantage la dimension carnavalesque dans le même roman, c'est le personnage du Maître d'école, un descendant d'une riche et « excellente famille parlementaire » dont les « inclinations perverses<sup>215</sup> » l'ont fait basculer dans les souterrains de la société et en ont fait un bagnard féroce et sanguinaire.

Le motif du renversement de l'ordre social trouve dans le personnage du forçat une de ses meilleures expressions. À l'inverse du mouvement vers le bas du Maître d'école, Jean Valjean des *Misérables* entame son ascension sociale après son évasion du bagne ; lui qui, rejeté et lynché à sa libération, se transforme quelque temps après en un honnête bourgeois propriétaire d'une florissante scierie. Il en est de même pour Chéri-Bibi, le héros de la série écrite au début du XX<sup>e</sup> siècle par Gaston Leroux, dans laquelle l'auteur mêle science-fiction et roman d'anticipation. Le bagnard au grand cœur subit une transformation physique totale : il entre au bagne comme roturier – il était apprenti boucher – et en sort marquis. Son titre de noblesse, Chéri-Bibi l'a acquis en revêtant, littéralement, la peau du personnage négatif du vrai marquis du Touchais.

Tous ces romans marqués par le sceau de la postérité nous montrent que l'intérêt d'un personnage réside non pas uniquement dans ses agissements mais surtout dans son rang social, et plus encore peut-être dans le mouvement qu'il entreprend pour y parvenir. Le criminel exceptionnel fascine à la fois par son geste et par son aisance à se mouvoir d'une sphère sociale à l'autre, mouvement le plus souvent guidé par une remise en cause d'un ordre social que le héros (ou contre-héros) refuse et subvertit. *Être ou ne pas être à sa place*, telle pourrait être une des questions que problématissent nombreux romans du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Dr Lauvergne l'a bien compris : du refus de l'ordre social qui lui est défavorable, naît le révolté. Souvent doué d'un esprit supérieur, l'homme mal accordé à sa classe sociale finit presque toujours par verser dans le crime exceptionnel :

---

<sup>214</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 194.

<sup>215</sup> *Ibidem*, p. 196.



Les hommes supérieurs à leur infortune, comme l'a été Pontis de Saint-Hélène, dont le moral repousse toute contagion de ce qui abrutit l'espèce humaine, qui ne descendent pas de leur position de forçat dans le borbier de toute chose sale et infâme, sont fort rares dans les bagnes. Quand il en existe, vous les trouvez chez les hommes dont la vie dans le monde a été une *lutte continue*, un *combat à outrance et à mort*, auxquels il a fallu plus de constance, de force d'âme, de prudence et de prévision, qu'il n'est besoin de déployer lorsqu'on est général d'armée pour conduire à bonne fin une longue guerre<sup>216</sup>.

Ce dernier commentaire sur le monde exceptionnel du bagne peut sonner comme un appel aux romanciers : « combat », « lutte », il y a de belles choses à peindre dans une situation aussi conflictuelle. A moins que ce ne soit une *usurpation* de leur manière de représenter le monde. Car on aura remarqué que si le médecin use de toute sa science pour peindre les forçats, il n'en appelle pas moins à certains schèmes bien ancrés dans la littérature de son époque et celle qui la précède pour décrire les forçats les plus intéressants. Vautrin s'insère aisément dans son portrait du forçat rare et exceptionnel, qui garde toute l'emprise et la noblesse – usurpée ou non, peu importe ici – de son rang<sup>217</sup>.

Dans les *Splendeurs et misères*, il existe une mention de Pierre Coignard : « [...] malgré la certitude de Bibi-Lupin, la police n'osait croire à l'identité du comte Pontis de Sainte-Hélène et de Coignard<sup>218</sup>. » Proche de l'épisode de Vautrin, la référence à un célèbre fait divers ayant défrayé la chronique de l'époque, contribue à l'effet de réel du roman. Vautrin est inscrit dans une généalogie de forçats exceptionnels et connus des lecteurs des comptes rendus de la *Gazette des tribunaux*. Dans les écrits de Balzac, Hugo ou encore Dumas, « ce qu'on lit concernant le bagne et les forçats n'est que de l'hypertextualité car leurs descriptions sous-tendent les descriptions du Docteur Lauvergne dont les *Forçats* est l'hypotexte<sup>219</sup>. » Il en est de même pour Ponson du Terrail, qui utilise les travaux de

---

<sup>216</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats*, *op. cit.*, pp. 68-69. (Nous soulignons)

<sup>217</sup> « Les ouvriers du port eux-mêmes, les gardiens du bagne, tous ces hommes avides de savoir comment était fait un comte revêtu de la chemise rouge, ne songèrent pas à rire en le voyant [Pontis de Sainte-Hélène], tant il paraissait supérieur aux vulgaires infortunes auxquelles on pouvait le mêler, mais non le confondre. »

<sup>218</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, *op. cit.*, p. 528.

<sup>219</sup> Hossein Tengour, *La Figure du forçat dans le roman français, de 1835 à 1925, de Vautrin à Chéri-Bibi*, Thèse de doctorat soutenue à Paris III, 14 décembre 2010, p. 86.

Maurice Alhoy<sup>220</sup> comme hypotexte à son *Bagne de Toulon*<sup>221</sup>, et Pierre Zaccone qui prend « ses propres recherches comme hypotexte de ses fictions comme *Une haine au bain*<sup>222</sup>. »

La théorie de la « bosse du crime » décline dès 1840<sup>223</sup>, pourtant cela n'empêche pas la phrénologie de contribuer à la diffusion d'un regard pathologique sur la déviance. Dans le manifeste de la Société phrénologique de Paris, l'assimilation du criminel au malade est explicite. Jean-Baptiste Mège écrit : « Selon nous les condamnés devraient être considérés et traités comme des malades. La maladie est au cerveau<sup>224</sup> ». Deux cas s'offrent alors selon le phrénologue : soit le malade est guéri et il faut le rendre à la société sans le marginaliser, soit il est incurable et dans ce cas il faut le garder en prison ou l'exporter « vers un nouveau Botany-Bay<sup>225</sup> ». Mais en aucun cas il ne faut le tuer, car, dit-il en s'adressant aux magistrats, « vous n'en avez pas le droit naturel ; vous ne pouvez que l'isoler du pacte social dont il a cessé de remplir les conditions<sup>226</sup>. » La donne change dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'essor de l'anthropologie criminelle. Ce regard pathologique initié par la phrénologie sera repris et développé par l'école italienne d'anthropologie criminelle sous l'égide de Cesare Lombroso et consorts.

### 2.2.2 L'anthropologie criminelle et la notion d'individu dangereux

Dans *La Prison républicaine*, Robert Badinter trace « le mouvement des idées » qui ont présidé au développement de la théorie de Lombroso. Schématiquement cela donne : au

---

<sup>220</sup> Maurice Alhoy, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères*, op. cit. ; *Les Bagnes. Rochefort*, op. cit., 1830.

<sup>221</sup> Pierre Alexis de Ponson du Terrail, *Le Bagne de Toulon* in *Résurrection de Rocambole* [1865-1866], Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1992.

<sup>222</sup> Hossein Tengour, *La Figure du forçat dans le roman français*, op. cit., p 86.

<sup>223</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 13.

<sup>224</sup> Jean-Baptiste Mège, *Manifeste des principes de la Société phrénologique de Paris* (adopté dans la séance » du 9 décembre 1834), Paris, Pihan Delaforest, 1835, p 30, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 78.

<sup>225</sup> Botany Bay est le nom donné par les Anglais à la colonie pénitentiaire en Australie. À l'époque, en France, on suivait avec beaucoup d'intérêt l'évolution du système de déportation anglais. Cf. le chapitre suivant : « Déporter. Le Forçat et l'Empire ».

<sup>226</sup> Jean-Baptiste Mège, *Manifeste des principes de la Société phrénologique de Paris* (adopté dans la séance » du 9 décembre 1834), Paris, Pihan Delaforest, 1835, p.30, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 78.

début du siècle, Gall fonde la phrénologie et dresse une « carte du cerveau » en croyant localiser les aires du cerveau responsables des penchants des hommes. En 1837, Félix Voisin présente à l'Académie ses travaux sur « l'organisation cérébrale défectueuse de la majeure partie des délinquants ». En 1841, Hubert Lauvergne publie ses *Forçats* et pense avoir localisé le penchant criminel au niveau du cervelet<sup>227</sup>. En 1847 Prosper Lucas pose le caractère héréditaire du crime. En 1857<sup>228</sup> Bénédic Morel, en décrivant les malformations du crâne, des oreilles et des extrémités, s'attachait à la dégénérescence et à l'instinct du mal. En 1873, l'Anglais Maudsley affirmait la « tyrannie » de l'organisation du criminel et son impossibilité d'y échapper ; pour lui le crime n'est donc pas un choix, mais une inclination de la nature du criminel<sup>229</sup>. Tous ces éléments seront repris et synthétisés par Lombroso pour forger son système. Il dira lui-même : « je n'ai fait que donner un corps un peu plus organique à des conclusions qui flottaient dans l'air, encore indistinctes<sup>230</sup>. »

Le premier congrès d'Anthropologie criminelle réuni par Cesare Lombroso et son école se tient à Rome en 1885. Alexandre Lacassagne, un éminent représentant de l'école lyonnaise d'anthropologie criminelle, rend hommage à Gall, Broussais, Morel et Desprine et rappelle que c'est dans leurs travaux que se situe l'origine de cette nouvelle science. Ce qui est à retenir dans son élocution, c'est le changement de perspective dans la philosophie pénale. En annonçant qu'« [i]l n'y a pas de crime, il n'y a que des criminels et ce sont eux que vous voulez étudier et connaître<sup>231</sup> », le médecin entame la plus importante révolution de la pénalité depuis Cesare Beccaria. En effet, la nouvelle science propose d'ajuster la peine non pas selon la nature du crime en tant qu'abstraction – comme le proposait Beccaria dans *Dei delitti e delle pene* (1764) – mais selon l'infracteur en tant qu'individualité. Le juge

---

<sup>227</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats* [1841], édition présentée par André Zysberg, *op. cit.*, p. 23.

<sup>228</sup> Bénédic Morel, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, 1857.

<sup>229</sup> Résumées par Robert Badinter dans sa *Prison républicaine*, pp. 182-183 ; toutes ces références sont tirées de Lacassagne et Martin, « Anthropologie criminelle », in *L'Année psychologique*, vol. 11, 1904, pp. 446-456.

<sup>230</sup> Discours d'ouverture au VI<sup>e</sup> Congrès d'anthropologie criminelle de 1906, cité par Pierre Darmon, *Médecins et assassins à la Belle Époque*, Paris, Seuil, 1989, p. 43.

<sup>231</sup> *Actes du Premier Congrès d'anthropologie criminelle*, Rome, 1886, p. 168; cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 189.

doit interroger le criminel avec la question « qui êtes-vous ? » et non plus « qu'avez-vous fait ? »

Certes, depuis l'introduction dans le Code pénal de l'article 64<sup>232</sup> et des circonstances atténuantes en 1832, la condamnation est de plus en plus adaptée selon la personnalité du criminel. Mais, malgré cela, on restait dans le schéma classique tracé depuis Beccaria, celui d'une justice pénale élaborée sur la base « des délits et des peines », celle qui énonce que chez les juristes il n'y a pas d'infracteur comme personne physique, seulement des crimes et des peines et leurs simples définitions. C'est le crime en tant qu'abstraction qui demeure le « pivot d'un système répressif exclusivement fondé sur le Droit<sup>233</sup>. »

Tout cela change sous l'élan du positivisme, du progrès de la médecine et des méthodes expérimentales. « La science de la justice et la science de la nature sont unes. Il faut que la justice devienne une médecine s'éclairant des sciences psychologiques<sup>234</sup> », écrit Michelet que cite Lacassagne en préambule à son article-somme sur l'anthropologie criminelle. À un siècle d'intervalle s'opère la jonction entre deux conceptions de la justice pénale, l'une basée sur le crime, l'autre sur le criminel. On la doit ainsi à deux Italiens, deux Piémontais : Cesare Beccaria et Cesare Lombroso.

C'est la publication de *Il Uomo delinquente* en 1876 et sa traduction en français en 1887 qui marque cette remise en question de la justice traditionnelle qui se voulait depuis Beccaria en harmonie avec les principes des Lumières<sup>235</sup>. Le grand changement est que désormais l'hérédité remplace le libre arbitre ; la responsabilité s'efface devant l'atavisme, « et la recherche de la culpabilité importait moins que l'identification du caractère

---

<sup>232</sup> Cet article, écrit dans la logique des travaux de Pinel et des grands aliénistes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, exonère de toute responsabilité celui qui avait commis le crime en état de démence.

<sup>233</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 181.

<sup>234</sup> Cité par Lacassagne et Martin, « Anthropologie criminelle », *op. cit.*, p. 446.

<sup>235</sup> Cette remise en cause commence dès les débuts de la phrénologie. En ce sens, pour Marc Renneville, Gall est plus novateur que Lombroso ; il est le premier « à chercher la correspondance entre les traits physiologiques, comportementaux et psychologiques, indépendants de la qualification juridique des actes. » En somme, il faut étudier l'infracteur et non plus la seule infraction. Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 84.

dangereux de l'individu<sup>236</sup>. » Mais pour identifier il faut connaître. Selon la conception de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup>, les preuves du délit, et *a fortiori* l'aveu du délinquant, constituaient le summum d'une pénalité réussie. Or, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à une période plus contemporaine, ces éléments (les faits, les circonstances, l'aveu) ne suffisent plus à faire fonctionner correctement la machine judiciaire. « [L]es magistrats et les jurés, les avocats aussi et le ministère public ne peuvent réellement jouer leur rôle que si on leur fournit un autre type de discours : celui que l'accusé tient sur lui-même, ou celui qu'il permet, par ses confessions, souvenirs, confidences, etc., qu'on tienne sur lui<sup>237</sup>. » Sonder le fond des hommes pour les juger devient alors la base d'une pénalité réussie.

Le développement du florissant genre des mémoires de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle, comme ceux de Pierre-François Lacenaire, d'Anthelme Collet ou de Marie Capelle Lafargue – dont l'écriture est largement encouragée par tout un discours d'encadrement, surtout dans la dernière décennie du siècle – correspond à cette volonté de connaître le for intérieur des criminels<sup>238</sup>.

### 2.2.2.1 L'opposition entre les écoles française et italienne d'anthropologie criminelle

Si Lacassagne et ses collègues s'intéressent aux travaux de Lombroso et ne manquent pas de lui rendre hommage, les affinités entre écoles française et italienne vont se relâcher en 1885, après le premier congrès d'anthropologie de Rome. Lacassagne, après quelques mots d'introduction, appelle vite à la retenue quant aux généralisations hâtives et aux solutions promptes et trop faciles<sup>239</sup>. L'attaque vise évidemment le camp italien qui le prendra mal et se défendra. Dès lors, Français et Italiens vont chacun camper sur leurs positions. Le point central de divergence reste la question de l'atavisme. Lacassagne pense

---

<sup>236</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 185.

<sup>237</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'"individu dangereux" dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », communication au symposium de Toronto « Law and Psychiatry », octobre 1977, in *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, *op. cit.*, p. 444.

<sup>238</sup> Cf. *infra*, chap. 6, « Le "je" criminel ».

<sup>239</sup> *Actes du Premier Congrès d'anthropologie criminelle*, Rome, 1886, p. 168, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 189.

que pour Lombroso et son école, « l’atavisme est la clef de voûte de tout le système. » Et de s’écrier : « Il y a là une exagération et une fausse interprétation<sup>240</sup> ».

Il développe ensuite la conviction de l’école française qui voit dans le milieu social la cause principale de la criminalité. Le médecin compare ainsi le milieu à un « bouillon de culture » où le microbe (la criminalité) peut se développer. Sans le contact avec ce milieu, l’homme, même s’il présente ces caractères anthropologiques incriminants (d’ailleurs fort répandus chez les gens honnêtes), est inoffensif. D’où sa conclusion que « les sociétés ont les criminels qu’elles méritent ». A force de tout ramener à l’atavisme – comme le fait l’école italienne –, Lacassagne craint que celui-ci devienne une sorte de « tare indélébile, de péché originel », que l’on peut simplement constater mais sans rien y faire<sup>241</sup>. Dans la même visée polémique, le titulaire de la chaire d’anthropologie physiologique à l’École d’anthropologie, Léonce Manouvrier, qualifie carrément le criminel-né de Lombroso d’« Arlequin idéal ». Dans le camp français, Gabriel Tarde ajoute une nuance et admet que si le milieu est certes en partie responsable, le criminel reste le premier responsable de sa criminalité<sup>242</sup>.

Sur tout le siècle et schématiquement, il y a donc deux camps en anthropologie : les tenants du caractère inné du mal (Lombroso, Gall) et l’école « sociologique » (Spurzheim, Tarde et Lacassagne). Il existe cependant des points de convergence. En 1880 Enrico Ferri, disciple de Lombroso, apporte une nuance dans l’école italienne et admet l’influence du milieu social dans le développement de la criminalité<sup>243</sup>. Ferri distingue cinq catégories de criminels : le criminel-né, d’habitude, d’occasion, par passion et l’aliéné<sup>244</sup>. En France, on adoptera une position de conciliation dans « une sorte de consensus, où la modernité

---

<sup>240</sup> *Idem.*

<sup>241</sup> *Idem.*

<sup>242</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 268.

<sup>243</sup> Ferri publie *Les Nouveaux Horizons du droit pénal*, traduit en français en 1892 sous le titre *Sociologie criminelle*. Dans cet ouvrage, il dépasse sans la renier la pensée de son maître. Ferri élargit sa vision du crime en ajoutant aux facteurs organiques et héréditaires les conditions du milieu naturel et social où vit le criminel. En somme, il procède comme avait fait auparavant Spurzheim à la phrénologie de son ancien collaborateur, Joseph Franz Gall.

<sup>244</sup> Enrico Ferri, « Tempérament et criminalité », rapport au IV<sup>e</sup> Congrès international d’anthropologie criminelle, Genève, 1896, AAC, p. 522, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 186.

scientifique paraissait ouvrir des voies nouvelles à la pénalité classique<sup>245</sup>. » Lacassagne, après avoir affirmé qu'aucune donnée certaine ne permettait de diagnostiquer les tendances criminelles<sup>246</sup>, reconnaît qu'aux yeux de l'école lyonnaise l'anthropologie criminelle établissait certains caractères spécifiques du criminel, ce qui pouvait contribuer à éclairer le juge sur la personnalité du criminel. Mais finalement, l'opposition entre écoles française et italienne ne changera rien sur le fond. Atavisme biologique ou déterminisme social, peu importait alors la nature du crime. Ce qui comptait désormais, c'est le « potentiel » de dangerosité et le « type » du criminel<sup>247</sup>. La notion de potentiel de dangerosité est très importante pour la suite de l'évolution du système pénal. Dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la grande vague de récidivisme, amplement agitée et exagérée par les politiques, la notion de dangerosité servira à décréter irrécupérables un grand nombre de petits délinquants multirécidivistes et surtout à faire voter la loi sur la relégation de 1885 en vue de déporter tous ces indésirables<sup>248</sup>.

### 2.2.2.2 Nouveaux concepts et solutions

Les concepts élaborés par Cesare Lombroso, repris et modifiés par son disciple Enrico Ferri et par l'école lyonnaise, vont trouver un terrain favorable dans la société française du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, à l'apogée de la III<sup>e</sup> République, la question sécuritaire devient le fer de lance des politiques désireux de resserrer l'électorat autour de la hantise du récidiviste. L'anthropologie criminelle va s'immiscer dans le débat et apporter un éclairage nouveau sur la question. La notion du criminel « incorrigible » rejoint le concept du « criminel-né » de Lombroso, dont le livre *L'Homme criminel* eut un grand retentissement en Europe à sa parution en 1876. Ces notions auront une importance capitale à la fin du siècle, au moment où la colonisation pénale connaît son apogée.

---

<sup>245</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 199.

<sup>246</sup> Lacassagne et Martin, « Anthropologie criminelle », publiée dans *L'Année psychologique* d'A. Binet. Reproduit dans AAC, 1906, pp. 104-115.

<sup>247</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2005, p. 259.

<sup>248</sup> Cf. *infra* chapitre 3 « Déporter ».

[E]n mettant de plus en plus en avant non seulement le criminel comme sujet de l'acte, mais aussi l'individu dangereux comme virtualité d'actes, est-ce qu'on ne donne pas à la société des droits sur l'individu à partir de ce qu'il est ? Non plus certes à partir de ce qu'il est par statut (comme c'était le cas dans les sociétés d'Ancien Régime), mais de ce qu'il est par nature, selon sa constitution, selon ses traits caractériels ou ses variables pathologiques<sup>249</sup>.

Foucault estime que cette question de dangerosité n'a pas beaucoup de sens. En France, dans le déroulement de la procédure judiciaire contemporaine, il est souvent fait appel à un expert psychiatre. Deux questions fondamentales lui sont alors posées : 1) l'individu est-il responsable de ses actes (article 64) ; question à laquelle le plus souvent les experts ne répondent pas car ils ne le peuvent pas. 2) l'individu est-il dangereux pour lui-même ou pour les autres. « Or, dit Foucault, quand on regarde de près [...] dans le droit pénal, aussi bien de type anglo-saxon que napoléonien, jamais le danger n'a constitué un délit. Être dangereux, ce n'est pas un délit. Être dangereux ce n'est pas une maladie. Ce n'est pas un symptôme. Eh bien, on arrive, comme à une évidence, et cela depuis plus d'un siècle, à faire fonctionner la notion de danger, par un renvoi perpétuel du pénal au médical et réciproquement<sup>250</sup>. »

Garofalo, autre disciple de Lombroso, va tenter de mesurer le potentiel criminel en chaque homme. Pour lui, la gravité du crime est secondaire face à ce qu'il appelle la « témibilité » du criminel, c'est-à-dire la quantité de mal qu'il porte en lui<sup>251</sup>. Dans ce sens l'intérêt pour la proportionnalité de la peine décline devant la volonté de traiter l'« état dangereux » du criminel. Garofalo préconise des mesures radicales comme la stérilisation de certains criminels jugés incorrigibles et leur envoi dans des colonies lointaines et peu développées<sup>252</sup>. En somme, la question s'est déplacée de « comment punir tel crime ? » à

---

<sup>249</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'«individu dangereux» dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 463.

<sup>250</sup> Michel Foucault, « Enfermement, psychiatrie, prison » (entretien avec D. Cooper, J. P. Faye, M.-O. Faye, M. Zacce), *Change*, n° 22-23 : *La Folie encerclée*, octobre 1977, pp. 76-110 ; repris dans *Dits et Écrits. 1954-1988*, *op. cit.*, p. 343.

<sup>251</sup> Raffaele Garofalo, *La Criminologie. Étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*, pp. 309-310, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 186.

<sup>252</sup> *Ibidem*, p. 187.



« comment traiter ce criminel ? », avec une prédilection pour l'élimination plutôt que l'expiation et l'amendement.

La manière d'opérer l'élimination diffère d'une école à l'autre ou plutôt d'un médecin à l'autre. Ainsi, l'élimination physique de des « anormaux » semble être la position que certains rigoureux ont adopté, comme le docteur Raphaël Simons, qui, en 1913, n'hésite pas à écrire dans un article de *l'Archive d'anthropologie criminelle* : « les exécutions capitales sont beaucoup trop peu nombreuses pour produire l'effet éliminatoire utile qu'en attend l'école positiviste. Les sentimentaux ont le triomphe facile en constatant que les exécutions actuelles ne font pas fléchir la moyenne des crimes. Ils oublient que c'est l'effet *éliminatoire* bien plus que l'effet *intimidant* que nous attendons de la mort du criminel<sup>253</sup> ».

Lacassagne dit à propos des incorrigibles qu'« [i]l faut mettre tous ces retardataires en commun, les obliger à vivre entre eux et attendre des relations et des difficultés de ce milieu social une amélioration qui, dans la société, est impossible. Tant que cette sélection ne sera pas faite, nous couvrirons et élèverons le crime en serre chaude<sup>254</sup>. » Rappelons que Lacassagne est un ardent défenseur de la peine capitale et qu'à la guillotine il préfère la pendaison comme en Angleterre.

La conception du criminel change – les cinq catégories de criminels de Ferri en sont un exemple – et de ce fait la société doit développer des moyens de défense plus efficaces. Comme on l'a vu, les nouveaux experts comparent la société à un organisme dont le criminel serait le corps malade. L'élimination physique, au nom de la défense de la société, s'en trouve ainsi légitimée. En fait, l'anthropologie criminelle va donner bonne conscience à tous les défenseurs de la peine capitale et surtout aux partisans de la déportation outre-

---

<sup>253</sup> Cité par Michel Pierre, « La transportation (1848-1938) », in *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 269.

<sup>254</sup> Alexandre Lacassagne, « Marche de la criminalité en France depuis 1825 jusqu'en 1880 », in *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, t. 1/1, 1881, p. 71.

mer. L'on retiendra surtout ce dernier procédé en plus de la réclusion à perpétuité pour garantir la fonction d'élimination.

L'autre grand changement suggéré par l'anthropologie criminelle concerne la durée de l'enfermement. En effet, la nouvelle science propose de ne pas fixer le temps d'emprisonnement selon la gravité du crime, mais plutôt d'enfermer le condamné pour une durée indéterminée. La libération dépendra alors de la « guérison » du criminel, comme s'il s'agissait d'un aliéné. Cependant, la fixation d'une durée maximale est prévue pour éviter l'arbitraire. L'enfermement préconisé dans ce cas ressemble au système auburnien, avec isolement nocturne et travail en commun la journée.

Enfin, l'école italienne de Lombroso propose de changer également la forme du procès. Celui-ci se déroulerait en deux parties : la première, orale et publique, consiste en un exposé de la preuve du délit, des antécédents personnels et héréditaires, et des signes anthropologiques de l'accusé. La seconde, en cas de déclaration de culpabilité, serait secrète et sans débat contradictoire ; elle consisterait seulement en un examen anthropologique pour déterminer les mesures utiles à prendre. La nouvelle forme de procès voulue par l'école italienne voudrait se débarrasser de ce que Garofalo appelle les « théâtres gratuits » de la justice. Il écrit : « plus de débat judiciaire, plus d'oralité, plus de scènes de comédie ou de ces farces offertes par ces théâtres gratuits où se donnent les représentations judiciaires<sup>255</sup>. » En résumé, l'école italienne formule donc une triple négation : du libre arbitre, de la peine et du juge, remplacés respectivement par le déterminisme, la défense sociale et le spécialiste en anthropologie criminelle.

### **2.2.2.3 Les frontières de la raison**

Sous l'Ancien Régime la notion de « folie criminelle » qualifie une folie totale qui pousse au crime. Quand elle est établie, la folie exclut toutes poursuites. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le docteur Philippe Pinel (1745-1826), fondateur de la psychiatrie contemporaine, lègue à ses successeurs le « syndrome de Pinel ». Quatre idées interdépendantes le composent :

---

<sup>255</sup> Georges Vidal, *Principes fondamentaux de la pénalité*, Arthur Rousseau, Paris, 1890, p. 116.

le fou est un malade, il conserve un reste de raison, il est possible de le traiter médicalement, enfin il n'est responsable ni de son état ni des conséquences qui en résultent. Mais si le fou est caractérisé par son manque de raison, non son absence totale, en est-il autant du criminel ? Est-il raisonnable ? Pour Charles Lucas le criminel n'est pas cet être calculateur et abstrait de Beccaria. Dans son forfait, il y a surtout un manque de raisonnement : « [l]e crime, au lieu de raisonner, le plus ordinairement, est aveugle<sup>256</sup> ». On trouve l'écho d'une telle conception du crime chez Balzac dans *La Cousine Bette* : le crime est « avant tout, un manque de raisonnement<sup>257</sup> ». Selon Marc Renneville, cela montre la « distance qui se creuse entre l'image du criminel calculateur et abstrait de Beccaria et l'*homo criminalis* que dessine l'imaginaire du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>258</sup>. » Dans le Code pénal de 1810, le figure du crime en déraison est consacrée avec l'article 64<sup>259</sup>.

Mais face à l'horreur de certains grands crimes, cette loi montre ses limites et devient de plus en plus contestée. Dire qu'un monstre, qui a commis des atrocités, l'a fait à cause de sa folie ne contente pas tout le monde, surtout lors des grands procès à l'audience et aux affects importants. De plus, comment reconnaître s'il y a véritablement folie ou non ? En théorie, seuls les nouveaux experts sont à même de le faire. Ces derniers disent agir pour la science et par esprit de philanthropie. Ils défendent le fait qu'on ne peut assassiner légalement un malade. Il y a comme un courant de résistance dans le processus judiciaire, voire un angle mort, une zone qui n'est pas bien établie et qui offre un flottement inquiétant. Que faire en effet d'un homme qui vient d'assassiner plusieurs personnes et que les experts déclarent hors d'état d'être jugé ? « Le monomaniaque homicide est ainsi désigné comme la sorcière du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Il est surtout le cheval de Troie de la médicalisation de la criminalité. Les nouvelles théories affirment qu'il ne faut pas juger le crime, mais le criminel, qu'il ne faut pas punir, mais guérir<sup>260</sup>. »

---

<sup>256</sup> Charles Lucas, *Du système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier*, Paris, Béchet, 1827, p. 188.

<sup>257</sup> Balzac, *La Cousine Bette*, Paris, Garnier-Flammarion, 1977, p. 477.

<sup>258</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 90.

<sup>259</sup> Cf. *supra*.

<sup>260</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 419.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un autre brouillage intervient entre le criminel et l'honnête homme ; « les limites entre le normal et le pathologique, entre l'honnête homme et le criminel sont de plus en plus floues, elles ne "sautent plus aux yeux" et nécessitent de nouveaux investissements<sup>261</sup>. » L'anthropologie y est sans doute pour quelque chose. Dès lors « [c]omment admettre que les auteurs de crime tellement monstrueux, qu'ils se trouvent en disproportion absolue avec les autres hommes, soient des gens bâtis comme tout le monde<sup>262</sup> ? ». « Ce double monstrueux fascinant et inquiétant rend alors nécessaire l'accumulation de signes, l'énumération de stigmates, pour que puisse s'opérer une mise à distance et qu'émerge l'altérité<sup>263</sup>. » Le corps du criminel devient alors un lieu d'accumulation de signes de différenciation. Dans la littérature, le forçat est toujours doué d'une force herculéenne (Jean Valjean, Vautrin), parfois d'une cicatrice, voire se défigure lui-même au vitriol (le Maître d'école des *Mystères de Paris* et Chéri-Bibi). Si le personnage de l'évadé a une allure normale ou se présente comme tel sous un déguisement, c'est presque toujours pour ménager, dans l'ordre narratif, le moment de la reconnaissance et de la confrontation.

Pourtant certains comme le Dr Charles Féré, médecin à Bicêtre, pensent que si la distinction entre crime et folie est impossible à montrer, celle entre criminels et gens normaux est bien établie avec des critères physiques notamment. « Les criminels et les délinquants sont des anormaux, [écrit Charles Féré dans *Dégénérescence et Criminalité, essai de physiologie*, 1888], aussi bien au point de vue psychique qu'au point de vue physique. Dans l'état actuel de la science, il est aussi impossible de marquer une limite entre le crime et la folie, que de donner une preuve objective de l'existence du libre arbitre<sup>264</sup> ».

---

<sup>261</sup> Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Éditions universitaires de Dijon, 2011, p. 130.

<sup>262</sup> E. Laurent, 1892, *L'Année criminelle*, 1891, 2<sup>e</sup> année, Lyon, A. Storck et Flammarion, pp. 232-233, cité par Sylvie Châles-Courtine, *op. cit.*, p. 131.

<sup>263</sup> Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *op. cit.*, p. 131.

<sup>264</sup> Cité par Michel Pierre, « La transportation (1848-1938) », *op. cit.*, p. 269.

Après 1850, l'incorrigibilité de certains individus met à rude épreuve l'utopie thérapeutique des institutions asilaires et pénitentiaires. Le récidiviste et l'incurable alimentent la nouvelle catégorie aux contours incertains que sont les « anormaux ». Apparaît alors, aux côtés des aliénés dangereux, la cohorte des « demi-fous » inaccessibles à la sanction pénale. Les médecins attirent l'attention sur les prisons et les malades condamnés à tort qui y croupissent. « Ces constats anthropiques et psychiatriques expliquent l'échec de la prison comme lieu d'amendement<sup>265</sup>. » À partir des années 1840 et jusqu'aux années 1880, « l'esprit philanthropique de cette clinique s'infléchit pour laisser la place à un principe de défense de la société<sup>266</sup>. »

#### 2.2.2.4 Déclin de l'anthropologie criminelle

Le rejet de l'essentialisme de l'école italienne a d'abord commencé en Italie même, avec Napoleone Colajanni, auteur d'une importante *Sociologia criminale*<sup>267</sup>. Ce dernier n'accepte pas les prétendus liens entre anomalies physiques ou physiologiques (ataviques) et propension au crime. Il reconnaît toutefois l'existence de prédispositions psychologiques et de certains traits psychiques innés ou acquis chez le délinquant tout en affirmant la possibilité de les combattre par le milieu social ou l'éducation. Si aujourd'hui bon nombre d'historiens et de criminologues font référence à Lombroso comme le précurseur de la criminologie scientifique, il n'en est pas moins devenu, selon la formule de Marc Renneville, « un monstre épistémologique<sup>268</sup> », lui, qui toute sa vie a désigné des monstres du crime.

Avec les travaux du Dr Valentin Magnan et l'essor de la psychiatrie criminelle, le criminel n'est plus considéré comme un dégénéré mais comme quelqu'un de sensible aux facteurs sociaux criminogènes, qui, eux, entraînent sa dégénérescence. Celle-ci n'est plus vue comme innée mais comme stade pathologique de l'organisme. En somme, le criminel

---

<sup>265</sup> Michel Pierre, « La transportation (1848-1938) », *op. cit.*, p. 420.

<sup>266</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 419.

<sup>267</sup> Napoleone Colajanni, *Sociologia criminale*, Catania, Filippo Tropea, 1889, 2 volumes.

<sup>268</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 200.

serait susceptible d'attraper la maladie du crime selon son métabolisme et son système immunitaire ; s'ils sont mis à rude épreuve (par l'alcoolisme par exemple), et si l'environnement s'y prête par un milieu criminogène, alors le sujet *attrape* la maladie du crime<sup>269</sup>. « L'âge de l'anthropologie criminelle, dit Michel Foucault, avec ses naïvetés radicales, semble avoir disparu avec le XIX<sup>e</sup> siècle ; et une psychologie de la délinquance, beaucoup plus subtile, et bien mieux acceptable par le droit pénal, semble avoir pris la relève<sup>270</sup>. » Pourtant, conclut le philosophe, il y a survivance des thèses « les plus fondamentales, les plus exorbitantes aussi par rapport au droit traditionnel, [et qui] se sont ancrées dans la pensée et dans la pratique pénale<sup>271</sup>. »

Deux siècles après *L'Homme criminel* du père Sénault<sup>272</sup>, où le crime est la manifestation du péché, *L'Homme criminel* de Lombroso présente le crime comme le fruit d'un « atavisme » et d'un retour au type humain primitif. Le criminel-né, qui conserve certains traits du sauvage resté coincé au stade infantile de l'évolution, est reconnaissable à certains traits physiques et sociologique (comme l'argot ou le tatouage) et « physiologiques » comme cette « fantasmagorie insensibilité à la douleur qui avait été autrefois la marque du diable<sup>273</sup> ». Est-il besoin ici de rappeler que l'argot, les tatouages, la force physique et le caractère démoniaque sont des motifs devenus classiques du roman du bague.

#### 2.2.2.5 Les criminels dans les arts et la littérature

Cette manière de voir le criminel a influencé sa représentation littéraire. Ainsi, le criminel littéraire de l'ère post-lombrosienne est moins l'objet de la Providence que celui du déterminisme social. Une telle conception de la criminalité est notable dans le cycle des *Rougon-Macquart* d'Émile Zola. L'on sait par ailleurs que Zola a lu Lombroso et s'est

---

<sup>269</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, pp. 196-197.

<sup>270</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d' "individu dangereux" dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 459.

<sup>271</sup> *Idem*.

<sup>272</sup> Jean-François Senault, *L'Homme criminel, ou la Corruption de la nature par le péché*, Paris, 1644.

<sup>273</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 202.

amplement servi des théories de l'anthropologie criminelle pour jeter le fonds psychologique de Jacques Lantier. Même le titre suggère cette référence à l'animalité : « Quant au titre, écrit Zola, il m'a donné beaucoup de mal. Je voulais exprimer cette idée : l'homme des cavernes resté dans l'homme de notre XIX<sup>e</sup> siècle<sup>274</sup> ». On retrouve bien sûr ici la thèse majeure de Lombroso, à savoir que l'homme criminel est caractérisé par l'atavisme et le retour au type humain primitif.

Inversement, au XIX<sup>e</sup> siècle, les savants soumettaient à la critique les œuvres littéraires, les considérant comme « document humain ». C'est ainsi qu'ils « félicitaient Dostoïevski et qu'ils fustigeaient Tolstoï, en demandant encore un tout petit effort à Zola<sup>275</sup>. » Enrico Ferri, qui a étudié les galériens des bagnes de Pesaro et Castelfranco entre août et octobre 1881 en vue d'obtenir « des données exactes sur l'homicide », trouve que les bagnards du déporté russe dépeints dans *Souvenirs de la maison des morts* (1862) ressemblent à s'y méprendre à ceux qu'il a vus et examinés : « je n'ai eu qu'à changer les noms des prisonniers décrits par le déporté russe pour revoir, vivants dans ma mémoire, les plus étranges ou les plus terribles habitants des prisons et des galères italiennes<sup>276</sup>. » Pour le savant italien, ce roman est un « véritable traité de psychologie criminelle<sup>277</sup> ». Si les savants trouvent chez Dostoïevski, Shakespeare ou Zola de bons exemples de criminel-né, ils ont tendance à opérer une sélection assez rigoureuse parmi la fiction. Ainsi, est écartée la littérature de feuilleton d'un Émile Gaboriau ou d'un Victorien Sardou, trop empreinte des « péripéties judiciaires », de même que chez Hugo les criminels sont écartés car, selon Enrico Ferri, peints avec « trop de chic<sup>278</sup> ».

Quant à savoir qui des romanciers ou des médecins anthropologues motivent l'autre, il est difficile de trancher. Il semble qu'il y ait circularité dans le cas de Zola, qui a lu Lombroso et s'en est inspiré, et que plus tard les médecins ont lu Zola à leur tour et ont trouvé

---

<sup>274</sup> Émile Zola, cité par Henri Mitterrand, *Les Rougon-Macquart*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. IV, p. 1744.

<sup>275</sup> Marc Renneville, *Crime et folie, op. cit.*, p. 413.

<sup>276</sup> Enrico Ferri, *Les criminels dans les arts et la littérature*, Paris, Alcan, 1897, pp. 152-159.

<sup>277</sup> *Ibidem*, p. 159.

<sup>278</sup> *Ibidem*, pp. 74-76.

confirmation à leurs théories. En ce qui concerne les auteurs russes (Dostoïevski, Tolstoï), il est difficile de prouver une telle réciprocité des points de vue. Nous pensons plutôt à une lecture attentive voire *surinterprétative* de la part des médecins, qui avaient tendance à faire feu de tout bois et à trouver confirmation à leurs thèses là où il n'y avait que hasard de la description.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, un autre célèbre écrivain belge partage la conception de la justice et des châtements selon l'anthropologie criminelle. Il s'agit de Georges Simenon, qui croit à la science criminelle et rejette la « responsabilité » du criminel. L'intérêt de Simenon pour la médecine est depuis longtemps constaté<sup>279</sup>. Pierre Lefèbvre, qui a compté les représentants de la médecine dans l'univers du romancier, ne dénombre pas moins de 327 médecins et une quarantaine d'infirmières, étudiants en médecine, pharmaciens ou dentistes<sup>280</sup>. Simenon compare lui-même son personnage de Maigret à un médecin. La relation du romancier avec les médecins et la médecine est à double sens, comme celle de Zola avec les anthropologues.

Simenon est invité à plusieurs reprises par le bulletin genevois *Médecine et Hygiène* pour des entretiens ou des conférences. En 1968, lors d'un débat sur le chromosome du crime intitulé « XYY : fatalité biologique ? », il expose ses convictions à propos du libre arbitre et de la responsabilité dans le crime : « Je ne crois pas à la responsabilité, dit-il, pour aucun homme d'ailleurs, psychopathe ou non. Je considère que l'être humain n'a pas la solidité voulue pour être responsable de ses actes... Personnellement, je préfère les notions de social ou d'asocial. » L'auteur de la série des *Maigret* rejoint l'école italienne d'anthropologie en affirmant qu'il n'y a pas besoin de tribunaux, et qu'au juge il vaudrait mieux avoir des experts praticiens : « on devrait abandonner la notion de peine par celle

---

<sup>279</sup> Cf. Pierre Lefèbvre, « La médecine et les médecins dans l'œuvre de Georges Simenon », *Revue Médicale de Liège*, n°47, 1993, pp. 235-239 ; Philippe Proost, « Simenon et les médecins », *Le Monde médical magazine*, du 23 novembre 1989, Bruxelles ; Christian Régnier, « Georges Simenon et la médecine. Le sens clinique du romancier », *La Revue du praticien*, 2003 ; Laurent Demoulin, « Simenon et la médecine : un lien étroit et complexe », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'histoire de la médecine*, 2014, pp. 219-222.

<sup>280</sup> Laurent Demoulin, « Simenon et la médecine : un lien étroit et complexe », p. 220.



d'une mise hors circuit social pour un temps donné. [...] Du moment qu'on supprime la notion de responsabilité..., il n'y a plus besoin d'avoir des tribunaux. Il suffirait d'avoir des psychiatres, des psychologues<sup>281</sup>. »

\*

Le regard qui a enveloppé le criminel tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle a progressivement évolué. Nous avons essayé d'en montrer l'évolution ainsi que la nature du discours que les différentes disciplines spécialisées de la criminalité avaient produits. Il est certain que les idées qui circulaient à l'époque concernant la pénalité, la criminalité et la défense sociale ont influencé les écrivains, qui n'ont pas seulement eu recours à ces idées comme matériaux ou documents littéraire mais ont parfois participé à leur élaboration.

L'analyse est partie de la nouvelle manière de punir au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'introduction de la prison comme principale forme de pénalité. Pourtant, la nouvelle technologie carcérale contraste avec les travaux forcés et la peine de mort, et de ce fait révèle l'ambiguïté et l'anachronisme qui les caractérisent. Pour cette dernière, il faudra plus d'un siècle et demi pour l'abolir. Quant aux travaux forcés, s'ils étaient source d'embarras après la Révolution de 1789 – d'où leur éphémère suppression –, ils n'en demeurent pas moins présents dans le Code pénal. Cet embarras disparaîtra dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque la peine des travaux forcés devient la déportation coloniale. Ainsi s'opère la jonction entre deux rêves antiques de la pénalité : les galères et le bannissement. Mais la nouveauté réside en ce que ces deux anciennes formes de punition vont être subordonnées à la volonté expansionniste du Second Empire. La devise devient alors : *bannir-en faisant travailler-pour coloniser*. De ce fait, l'on ne saurait partager ce que dit Michel Foucault à propos du bagne, qui ne serait, selon lui, qu'un prolongement de la prison<sup>282</sup>. Le bagne, et *a fortiori* le bagne colonial, sont bien plus qu'une prison sans mur. Ambition impérialiste,

---

<sup>281</sup> Georges Simenon in « XY : fatalité biologique ? », *Médecine et Hygiène*, vol. 26, n°852, 1968, pp. 1533-1540, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 407.

<sup>282</sup> Foucault voit dans la reprise par Napoléon III du système anglais de la déportation une « forme à la fois rigoureuse et lointaine d'emprisonnement. » Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 277.

rivalité coloniale, volonté de débarrasser la métropole des indésirables sont quelques-unes des modalités qui sous-tendent la création des bagnes coloniaux français.

## CHAPITRE 3

### DÉPORTER

#### Le Forçat et la colonisation

« On ne sait que faire des criminels au sein de la patrie ; on les exporte sous un autre ciel<sup>283</sup> », écrit Alexis de Tocqueville dans l'avant-propos de ses *Colonies pénales*<sup>284</sup>. Naïve volonté des peuples civilisés qui voudrait se débarrasser des criminels en les éloignant. Cela fonctionnait peut-être avec le bannissement dans le monde antique, mais peut-on appliquer un tel procédé à grande échelle et à une nation telle que la France ? Non, dit Tocqueville ; pour lui c'est une dangereuse entreprise<sup>285</sup>. Et pourtant la France, sous l'égide de l'autoritaire prince-président Louis-Napoléon, va s'engager dans l'aventure pénalo-coloniale en 1852, exactement la même année où l'Angleterre renonçait à la déportation des *convicts* dans ses colonies pénales de la Nouvelle-Hollande – dont Botany Bay devient par synecdoque représentative de l'ensemble du système de déportation anglais<sup>286</sup>. Comment expliquer alors cette coïncidence ? On ne pourrait pourtant pas l'attribuer à un manque de visibilité du système anglais en France, puisque en 1827, selon Charles Lucas, il est « le seul dont on entende parler en France. C'est un établissement semblable à celui de Botany-Bay qui préoccupe toutes les pensées et qui enlève tant d'admiration<sup>287</sup> ». L'adoption par Napoléon III du système de la colonisation pénale serait-elle due à une vision biaisée du système anglais ? La réalité de Botany Bay aurait-elle été altérée, comme

---

<sup>283</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, in *Œuvres Complètes*, t. IV, Paris, Gallimard, 1984, p. 267.

<sup>284</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, *op. cit.*

<sup>285</sup> Cf. *infra*, « Ce que disent Tocqueville et Lucas sur la déportation ».

<sup>286</sup> L'Australie reçoit les *convicts* anglais de 1787 à 1852. L'abolition de la déportation est proposée dès 1837. En 1838, c'est le système de l'« assignation » (l'équivalent du doublage en français) qui est aboli. Cf. Béranger de la Drôme, *De La répression pénale*, *op. cit.*, p. 129. Cf. également Michel Bernard, *La Colonisation pénitentiaire en Australie : 1788-1868*, Paris, L'Harmattan, « Chemins de la mémoire », 1999.

<sup>287</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, pp. 339-340.

le déclare le capitaine Laplace<sup>288</sup>, par quelques écrivains mal renseignés (ou mal intentionnés) ?

Nous voudrions explorer dans ce chapitre les courants théoriques, historiques et idéologiques qui ont rendu le projet de la déportation possible. Est-ce vraiment une « forme à la fois rigoureuse et lointaine d'emprisonnement<sup>289</sup> », comme le dit Michel Foucault ? ou bien y a-t-il une autre dimension dans la déportation ? Nous voudrions également voir comment on a fait appel à l'exemple anglais par d'innombrables études qui se voulaient « minutieuses » et faites, comme l'affirme fièrement Jules de la Pilorgerie<sup>290</sup>, avec les documents « les plus authentiques et les plus récents<sup>291</sup> ».

### **Les bagnes coloniaux sont-ils des prisons sans murs ?**

Dans le chapitre « Illégalismes et délinquance<sup>292</sup> », Foucault dit en substance que la délinquance créée par le système carcéral est un pantin aux mains du pouvoir et que ce dernier peut en disposer à sa guise soit indirectement, pour peser et circonscrire les autres illégalismes populaires, soit directement. Foucault donne l'exemple de la colonisation tout en indiquant qu'il

n'est pas pourtant le plus probant ; en effet si la déportation des criminels fut à plusieurs reprises demandée sous la Restauration, soit par la Chambre des Députés, soit par les Conseils généraux, c'était essentiellement pour alléger les charges financières exigées par tout l'appareil de la détention ; et malgré tous les projets qui avaient pu être faits sous la monarchie de Juillet pour que les délinquants, les soldats indisciplinés, les prostituées et les enfants trouvés puissent participer à la colonisation de l'Algérie, celle-ci fut formellement exclue par la loi de 1854 qui créait les bagnes coloniaux ; en fait la déportation en Guyane ou plus tard en Nouvelle-Calédonie n'eut pas d'importance économique réelle, malgré l'obligation faite aux condamnés de rester dans la colonie où ils avaient purgé leur peine un nombre d'années au moins

---

<sup>288</sup> Cf. *infra* « Récit de voyage du Capitaine Laplace ».

<sup>289</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 277

<sup>290</sup> Jules de la Pilorgerie (1803-1881) est un avocat français qui publie en 1836 une *Histoire de Botany Bay*. On lui connaît également deux autres livres : *De la Viande de boucherie et de la taxe sur les bestiaux à Nantes* (1841) et *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII, 1494-1495* (1866).

<sup>291</sup> Jules de la Pilorgerie, *Histoire de Botany Bay*, Paris, Paulin, 1836, p. XII.

<sup>292</sup> Chap. 2 de la troisième partie de *Surveiller et punir*, pp. 261-299.

égal à leur temps de détention (dans certains cas, ils devaient même y rester toute leur vie)<sup>293</sup>.

Que signifie alors la résistance au projet de déportation et son adoption en 1854 ? Si entre 1830 et 1848 on voulait, pour des raisons économiques principalement, coloniser en déportant les indésirables, qu'est-ce qui a changé après 1854 ? Force est d'admettre que Foucault reste vague sur la question. La colonisation *est* et *n'est pas* un exemple d'une utilisation efficace de la délinquance créée et contrôlée par le pouvoir.

Patricia O'Brien, dans *Correction ou châtement*, contredit la thèse de Michelle Perrot selon laquelle le recours à l'exclusion est une pratique tardive, parue après le constat de l'échec de la prison<sup>294</sup>. Elle soutient que

le même discours qui avait servi à justifier l'encellulement – qui devait favoriser la réinsertion – a été utilisé pour soutenir la transportation et la relégation. Là aussi, le but recherché était le perfectionnement moral et l'amélioration professionnelle du prisonnier. Ainsi la déportation, la transportation et la relégation doivent être comprises dans le cadre de la réinsertion ; elles n'étaient en aucun cas contraires aux buts que s'était donnés l'institution de la période moderne. Ces formes punitives coercitives ne symbolisent pas l'échec du système carcéral, comme Michelle Perrot l'affirme. Ils signifient, au contraire, qu'un certain type de pouvoir et qu'un certain mode de fonctionnement prenait de l'ampleur et étaient exportés sur de nouvelles scènes, dans les nouvelles zones contrôlées<sup>295</sup>.

Ainsi, et schématiquement, Michelle Perrot pense que la transportation dans les colonies pénales marque l'échec de la prison, alors que pour Patricia O'Brien les deux systèmes répondent aux mêmes besoins et sont soutenus par le même discours idéologique : enfermer/déporter pour réhabiliter/améliorer le condamné. Michel Foucault, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, disait à peu près la même chose des bagnes coloniaux.

---

<sup>293</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 284.

<sup>294</sup> « Michelle Perrot considère que la législation de 1885 marque un tournant capital dans le système pénitentiaire moderne : "La prison échoue, l'exclusion triomphe." Cette idée est erronée [...] Son analyse montre comment on a eu tardivement recours à l'exclusion. Selon nous, écarter le criminel par différents moyens a été, dès le départ, l'idée essentielle du nouveau système carcéral. », Patricia O'Brien, *Correction ou châtement*, *op. cit.*, p. 272.

<sup>295</sup> *Idem*.

Or, pour nous, une telle conclusion générale sur le système des bagnes est insuffisante et paraît un peu biaisée. Tout d’abord, pouvons-nous mettre sur un pied d’égalité ces trois formes d’exil à temps ou à vie que sont la *déportation*, la *transportation* et la *relégation* ?

« Transportation », « relégation » et « déportation » sont des termes techniques dans le jargon des travaux forcés. La « transportation » concerne les condamnés de droit commun, la « déportation » les condamnés politiques, qui eux n’ont pas obligation du travail, et la « relégation » (loi du 27 mai 1885) renvoie aux « relégués », criminels multirécidivistes jugés incorrigibles et, de ce fait, éloignés de la métropole.

Adoptés à différents âges du système pénal français, ces procédés ne peuvent être analysés sans le contexte socio-politique qui a précédé à leur mise en place. Ainsi la déportation (terminologie précise qui concerne exclusivement les politiques), adoptée juste après la Révolution de 1789, a été âprement combattue en 1850 lors des discussions sur la loi de déportation politique (par Arago, Lamoricière, Lamartine et Hugo notamment) et est vite tombée dans un non-usage jusqu’à l’affaire Dreyfus. La transportation, promulguée en 1854 avec autorité par le nouvel empereur, semble l’aboutissement d’un souhait exprimé dès les années 1820. Enfin la relégation, loi controversée qui a déchaîné les passions à la Chambre (dont les deux camps sont représentés par Waldeck-Rousseau et Clemenceau), fut adoptée en 1885. La loi sur la relégation est promulguée en réponse à plusieurs questions qui étaient en suspens : il y a la hantise grandissante du récidivisme, que les chiffres et les faits divers ont largement contribué à attiser ; il y a l’échec de la prison, révélé surtout en 1874 par le rapport du vicomte d’Haussonville, ce qui avait fait sentir l’urgence d’une nouvelle solution autre que la prison et un énième projet de réforme ; il y a enfin les théories de la nouvelle science du criminel, ou l’anthropologie, et ses thèses radicales venues d’Italie : soustraction du criminel – cet élément « dégénéré » – du corps de la société, soit par la mise à mort, la castration ou la déportation dans une lointaine colonie.

Comme on le voit, il s’agit d’une réalité complexe et la déportation – dans son sens le plus large – ne peut être réductible au bannissement. Aussi, voir dans les bagnes coloniaux un

prolongement au système carcéral métropolitain paraît un peu réducteur, et comme son nom l'indique, la dimension coloniale n'est pas à négliger.

Nous voudrions voir dans ce sous-chapitre les modalités et les discours qui ont précédé l'adoption définitive et officielle de la déportation en 1854. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux textes qui se voulaient comparatifs, critiques ou laudatifs du système anglais. Nous voudrions voir enfin si la déportation s'est faite dans le cadre d'une compétition coloniale avec l'Angleterre ou bien si c'est une nouvelle forme de bannissement et une tentative ratée de l'utilisation directe de la délinquance.

### 3.1 La Guyane ou le Botany Bay français

Botany Bay<sup>296</sup>, ou baie Botanique, est la plus célèbre des colonies pénales anglaises en Nouvelle-Hollande<sup>297</sup>. Elle aurait reçu ce nom à cause de la richesse des végétaux inconnus qu'y trouvèrent Banks et Solander lorsqu'ils abordèrent ce point du globe<sup>298</sup>. L'Angleterre, forcée après l'indépendance des États-Unis de trouver un autre lieu pour se débarrasser de ses criminels, trouve dans les terres découvertes par James Cook le lieu idéal.

L'intérêt pour le système anglais de la déportation commence à partir de 1791. Un des premiers à attirer l'attention sur la question est l'ancien ordonnateur Daniel Lescallier<sup>299</sup>. Il écrit dans son *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane française* : « Faire renaître à la vertu les hommes que des besoins impériaux ou les mauvais exemples ont corrompus, tel est l'emploi qu'on peut faire de cette partie de la Guiane (sic). Nos rivaux anglais ont dû à l'infortune et aux vices la population de leurs plus vastes colonies. C'est ainsi que se fonde actuellement Botany-Bay<sup>300</sup>. » Lescallier met l'accent sur

---

<sup>296</sup> Sur l'histoire de la colonisation pénale anglaise, cf. « The choice of Botany Bay » in Ged Martin ; *The Founding of Australia*, Sydney, Hale and Ironmonger, 1978 ; la communication de Paul Bois « La Transportation de convicts en Australie 1787-1866 », *Bulletin de l'Académie du Var*, 2002.

<sup>297</sup> En 1824, la Nouvelle-Hollande devient par décret anglais l'Australie.

<sup>298</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 332.

<sup>299</sup> Daniel Lescallier (1743-1822), fait Baron sous l'Empire, est un commissaire de la marine, administrateur colonial, Préfet maritime du Havre et consul général de France aux États-Unis.

<sup>300</sup> Daniel Lescallier, *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane française* [1791], Paris, Du Pont, an VI (1796), p. 214.

la *rivalité* entre les deux Empires voisins. L'Angleterre, en effet, avait élargi ses possessions en peuplant de nouvelles terres avec le rebus de sa société. Selon lui, la France devrait faire de même, sans pour autant renoncer à l'amélioration morale du condamné. Il voit dans la déportation une opportunité pour les déportés, car, écrit-il, « [u]ne conduite réglée leur feroit obtenir les moyens de vivre honnêtement et de prospérer, dans une vie pâtre et agricole, loin des sociétés infectées de vices. [...] Il faudroit laisser à tous les condamnés un espoir de retour à la société et à l'état libre dont ils sont déchus<sup>301</sup> ». Ainsi, Lescallier voit dans la déportation en Guyane non pas un supplément de punition, mais plutôt une faveur accordée au condamné méritant<sup>302</sup>. Il inaugure ce qui sera l'un des principaux arguments en faveur de la déportation coloniale.

Après ce texte de Lescallier, rédigé en 1791, il semble que la question de la déportation soit passée sous silence. Il faudra attendre la deuxième décennie du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'elle réapparaisse dans les débats. Pour Jules de la Pilorgerie, l'intérêt pour la déportation date à peu près de 1816, soit peu avant qu'un certain M. Lainé ne présente un rapport au roi sur la mendicité, les prisons et les bagnes. Dans ce rapport, Lainé avance avec précaution l'avantage de la déportation, tout en appelant à plus d'étude sur la question. Cela montre qu'à l'époque les opinions n'étaient pas encore faites quant à cet expédient pour débarrasser la métropole des indésirables. De la Pilorgerie parle de deux camps qui s'affrontent en France sur la question du système pénal, avec d'un côté les partisans du modèle américain, et de l'autre ceux favorables au modèle anglais de Botany Bay<sup>303</sup>.

Le 6 février 1819, une commission composée de membres du conseil d'État et de fonctionnaires supérieurs traite la question suivante : « convient-il de substituer la déportation aux travaux forcés [entendus comme effectués dans les bagnes portuaires] ? »

---

<sup>301</sup> *Idem.*

<sup>302</sup> « Chaque année, à une époque déterminée, les départements rendront compte de ceux des criminels qui auront mérité, par la meilleure conduite, et en remplissant certaines conditions, la déportation à la Guiane : le Directoire exécutif en arrêtera la liste. » Daniel Lescallier, *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane française*, p. 216.

<sup>303</sup> Jules de la Pilorgerie, *Histoire de Botany Bay*, *op. cit.*, p. V.

Faute de moyens d'exécution, la commission ajourne la question<sup>304</sup>. Elle revient sur la table en 1826, avec pour motif le danger sur la société, la condition misérable des forçats libérés et surtout l'Angleterre et sa « si heureuse épreuve dans son établissement de Botany-Bay<sup>305</sup> ». Après une longue étude du système anglais, Jules de la Pilorgerie, dans son *Histoire de Botany Bay* (1836), exprime son opposition à l'imitation de l'Angleterre et cite comme référence d'autorité Tocqueville et Beaumont. Pour ces derniers, le dangereux engouement pour la déportation est en fait initié par certains conseils généraux (les mêmes dont parle Foucault dans *Surveiller et punir*<sup>306</sup>) et attisé par « des écrivains habiles<sup>307</sup> ».

Selon le marquis de Blosseville, l'idée d'un bagne colonial remonterait à l'année 1827, avec un intérêt particulier pour la déportation des récidivistes. Dans les hautes sphères de l'État, le projet d'un système comme celui de l'Angleterre commence à être clairement formulé, mais les troubles politiques de l'année 1830 ont gelé le projet. Ce contretemps a permis au camp des partisans d'une réforme générale du système pénitencier de se renforcer. Ce dernier camp étant devenu largement majoritaire, avec ses éminents hommes politiques et hauts fonctionnaires (tels que Charles Lucas et Tocqueville), la question s'est orientée autour de la prison et du modèle pénitentiaire à adopter : isolement cellulaire total ou prison en commun (cf. le premier chapitre). L'importance de la prison comme modèle punitif et le débat théorique qui a accompagné sa genèse a donc renvoyé dans l'ombre la question de la déportation. Il faudra attendre le coup d'État du prince-président, le 2 décembre 1851<sup>308</sup>, et l'instauration du Second Empire pour qu'aboutisse le projet d'un

---

<sup>304</sup> Jules de la Pilorgerie, *Histoire de Botany Bay*, *op. cit.*, p. VIII.

<sup>305</sup> *Ibidem*, p. X.

<sup>306</sup> « En 1826-27, les conseils généraux de quarante-et-un départements ont voté des motions qui demandent non seulement la transportation des condamnés aux travaux forcés en cours de peine, mais aussi celle des forçats libérés ». André Zysberg, « La Guyane sera le Botany Bay français », in *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 227. Foucault mentionne aussi cette demande, due en partie, selon lui, au fait que la prison manquerait de rigueur. « En 1826, beaucoup de Conseils généraux demandent qu'on substitue la déportation à une incarcération constante et sans efficacité. » Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 273.

<sup>307</sup> Tocqueville et Beaumont, cité par Jules de la Pilorgerie, *Histoire de Botany Bay*, *op. cit.*, p. XI.

<sup>308</sup> En cette même année 1851, l'Académie des sciences morales et politiques s'adresse à Béranger de la Drôme et lui confie la mission « de visiter les principaux lieux de répression de France et d'Angleterre ; de comparer les résultats des systèmes de pénalité des deux pays, et de rechercher quelles mesures pourraient



bagne colonial français. Pour anecdote, c'est dans le bagne portuaire toulonnais que l'expédition d'Alger a été préparée par les armées de Charles X, ce qui montre que les bagnes ont depuis longtemps joué un rôle dans la colonisation.

Le débat sur la déportation, qui commence dans les années vingt jusqu'à l'ouverture effective du bagne guyanais en 1854, s'insère lui-même dans le débat plus large sur la pénalité (exposé dans le premier chapitre). A ceux qui discutaient de *comment* enfermer, s'ajoutait une faction qui proclamait la nécessité de déporter. Opposants comme partisans de la déportation (ou « *botanistes*<sup>309</sup> ») se sont tous deux appuyés sur le système anglais de déportation des *convicts*, dont Botany Bay, souvent la seule citée, est employée comme une synecdoque. Comment un seul argument pouvait-il servir à la fois les uns et les autres ? Y a-t-il eu manipulation des chiffres voire carrément de données en vue de faire basculer l'opinion publique ? Cette manipulation n'est peut-être pas intentionnelle, mais à coup sûr elle entre dans le schéma de l'argumentation facile, qui consiste à aborder un problème uniquement par la facette qui conforte le propos soutenu. Même au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle l'on s'étonnait d'un tel projet et d'une telle parenté. En 1883, lors des discussions sur la relégation des petits délinquants, deux opposants à la transportation des récidivistes en Nouvelle-Calédonie, Georges Picot et Choppin, se font entendre. Ils pointaient du doigt le paradoxe à vouloir étendre la transportation en prenant pour exemple l'Australie, alors que les Anglais, après deux longues enquêtes parlementaires en 1856 et 1863, avaient abandonné leur système.

### **Quelques exemples d'études sur Botany Bay**

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreuses études sont publiées en faveur ou à l'encontre de la déportation, et presque toutes ont pour objet d'étude le système anglais. Il existe un vaste jeu de références, de réfutations et de réponses par étude

---

être adoptées pour conserver les bons effets de l'expiation, après la libération des condamnés. » Procès-verbal de la séance de l'Académie du 16 août 1851, in Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. VI.

<sup>309</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 228.

interposée. L'on peut dire que jusqu'aux années 1850 l'attention portée aux colonies pénitentiaires anglaises en Australie était grande, surtout sur la colonie de Botany Bay.

Le marquis de Blosseville, Jules de la Pilorgerie, Bérenger de la Drôme, François Barbé-Marbois, Alexis de Tocqueville ou encore Charles Lucas sont quelques-uns des grands noms qui ont publié des études sur la question, dont plusieurs louent le modèle anglais. En fait, cette idée de déportation dans un bagne hors de la métropole est née si rapidement dans l'esprit de l'époque que le Marquis de Blosseville<sup>310</sup>, n'hésite pas à ironiser sur ses contemporains en disant que l'opinion publique s'est émue tout à coup et « par une sorte d'intelligence soudaine des dangers de la société menacée par le nombre toujours croissant des criminels libérés et récidivistes<sup>311</sup>. »

De Blosseville est considéré comme un « chaud partisan de la transportation coloniale<sup>312</sup> ». Il voit dans les bagnes métropolitains un échec et un danger. Il publie en 1831 *l'Histoire des Colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie*<sup>313</sup>, ouvrage de référence à l'époque. Le livre connaîtra une seconde édition en 1859, refondue et étendue, sous le titre *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie* et dans laquelle l'auteur propose de faire une somme et de tirer les conclusions de l'expérience de la déportation. Le marquis y qualifie Botany Bay de vieux « roman » ou « épopée » dont on ne parle plus, car désormais la « vérité historique s'est fait jour<sup>314</sup> ».

Cinq années après le livre de Blosseville, paraît l'ouvrage de Jules de la Pilorgerie, *Histoire de Botany Bay* (1836), dans lequel il s'oppose aux conclusions que tire M. de Blosseville.

---

<sup>310</sup> Cf. les commentaires de Michelle Perrot de l'édition des *Œuvres Complètes* d'Alexis de Tocqueville, *op. cit.*, p. 537. Sur sa biographie, cf. Adolphe Robert et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891.

<sup>311</sup> Marquis de Blosseville, *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie*, *op. cit.*, p. I.

<sup>312</sup> Michelle Perrot, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales E. S. C.*, janvier-février 1975, p. 82.

<sup>313</sup> Cette dernière sera notre édition de référence. Par ailleurs, un certain V.-A. Barbié du Bocage a écrit un *Rapport sur l'ouvrage de M. le marquis de Blosseville intitulé « Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie »* d'une trentaine de pages.

<sup>314</sup> Marquis de Blosseville, *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie*, *op. cit.*, p. IV.

Ce dernier se défendra dans la seconde édition en qualifiant de « faux » l'ouvrage de De la Pilorgerie.

Pour lui, la prison viendrait d'une tradition de l'Église qui, au Moyen Âge, combinait « dans sa pénalité le repentir et l'exemple<sup>315</sup> ». Les systèmes d'Auburn et de Philadelphie n'auraient rien d'original, sauf le silence lors du travail en commun. Le grand risque de la prison est la corruption des détenus les plus vulnérables. Il invoque comme argument à son propos, non sans précaution, *Les Mystères de Paris*. « Eugène Sue ; dont l'autorité n'est invoquée ici qu'en hésitant, a résumé avec un rare bon sens, dans ses *Mystères de Paris*, l'expérience des prisons sur les effets de l'incarcération sans cellules séparées<sup>316</sup>. » Ernest Poret de Blosseville parle d'une prison qui « permet l'exercice du culte plus complètement même que dans nos églises catholiques ; car tous les détenus ensemble peuvent, sans sortir de leurs cellules, assister à l'office divin, voyant le prêtre à l'autel et entendant sa parole sans être vus de leurs voisins de captivité<sup>317</sup>. » Cette astuce architecturale ressemble à s'y méprendre avec le principe du panoptique de l'Anglais Jérémie Bentham, que l'auteur ne mentionne pourtant pas, attribuant cette prouesse architecturale à MM. Abel Blouet et Romain Harou.

L'autre grand nom sur la question est Alphonse Marie Marcellin Thomas, dit Bérenger de la Drôme, un magistrat et homme politique français (1785-1866). On lui doit des livres comme *De la religion dans ses rapports avec l'éloquence* (1813) et *De la justice criminelle en France* (1818), et surtout une vaste étude sur le système de la répression pénale en France et en Angleterre, *De La répression pénale, de ses formes et de ses effets*, publiée en deux volumes en 1855. Ce travail répond à l'appel lancé par l'Académie en 1851 « de visiter les principaux lieux de répression de France et d'Angleterre ; de comparer les résultats des systèmes de pénalité des deux pays, et de rechercher quelles mesures pourraient être adoptées pour conserver les bons effets de l'expiation, après la libération des

---

<sup>315</sup> *Ibidem*, p. VI.

<sup>316</sup> *Ibidem*, p. XIII.

<sup>317</sup> *Ibidem*, pp. XX-XXI.

condamnés<sup>318</sup>. » Cette étude nous intéresse car elle coïncide avec le lancement du projet pénalo-colonial français (à une année près) et surtout par la nuance qu'elle apporte dans le tableau de la transportation.

A l'entrée « bagne » du *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bérenger est présenté comme quelqu'un qui veut seulement la réforme des bagnes portuaires, non leur suppression. Il

consacre un long chapitre à cette question ; après avoir fait l'historique de ces établissements, il essaye de démontrer qu'ils sont dangereux pour la société ; s'appuyant sur les conclusions d'un rapport célèbre de M. le baron Tupinier (1838), il affirme qu'à tous les points de vue : moralité, répression, économie, les *bagnes* [portuaires] sont une mauvaise institution. Mais le savant criminaliste s'écarte des conclusions de ce rapport, qui, tout en indiquant de sérieuses réformes à opérer, tendent au maintien des bagnes<sup>319</sup>. Chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de comparer les établissements pénitentiaires français et anglais, l'honorable magistrat, après de consciencieux voyages dans les deux pays, revint convaincu de la supériorité du système de la déportation, et fut un des promoteurs des actes gouvernementaux qui ont consacré les conclusions de son rapport. M. Isidore Alauzet était arrivé, en 1842, aux mêmes conclusions, dans un excellent *Essai sur les peines et le système pénitentiaire* (1863, in-8°, 2e édit.), qu'il avait soumis à l'Académie des sciences morales et politiques<sup>320</sup>.

Pourtant la lecture des deux volumes écrits par Bérenger ne montre pas cette *conviction* dont parle le *Grand Dictionnaire*. Bien au contraire, M. Bérenger semble nuancer son propos sans jamais rendre de conclusion définitive quant à la déportation. Peut-être que cette réserve est due à un contexte politique tendu, où le nouvel Empereur cherche à imposer son emprise sur les rouages de l'État. N'oublions pas qu'au moment où paraissent les deux volumes de cette étude, le projet colonial est déjà lancé et l'on comprend aisément que M. Bérenger n'ait pas voulu compromettre, inutilement, sa position au sein du nouveau gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'étude est minutieuse et bien documentée,

---

<sup>318</sup> Procès-verbal de la séance de l'Académie du 16 août 1851, in Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale*, op. cit., p. VI.

<sup>319</sup> Or, selon Bérenger lui-même, le baron Tupinier appelait à la fermeture des bagnes.

<sup>320</sup> Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., entrée « Bagne », pp. 47 et suiv.

et il en ressort que M. Bérenger est sinon *opposé à la déportation*, du moins n'est pas très enthousiaste vis-à-vis d'un tel système.

Pour lui, « amender, c'est transformer », surtout concernant les voleurs : il conçoit ainsi l'enfermement comme une technique de transformation (ce qui rejoint l'analyse foucauldienne). Dans ces observations perce çà et là l'influence des théories phrénologiques encore à la mode à cette époque, comme lorsqu'il évoque les criminels ayant une « prédisposition instinctive qui porte à verser le sang avec une sorte de sensualité sauvage<sup>321</sup> » ou quand il parle des récidivistes aux « constitutions organisées pour le crime<sup>322</sup> ». L'étude repose en grande partie sur la comparaison avec le système anglais. En l'évoquant, l'illustre magistrat ne manque pas de citer Bentham et son rejet de la déportation. En effet, pour le « publiciste » anglais la déportation est néfaste car elle rate le but principal de toute pénalité que le législateur se propose en général d'atteindre : à savoir être préventive et servir d'exemple<sup>323</sup>. De plus, ajoute M. Bérenger, il y a pour le condamné un certain « charme » dans la transportation, car en elle il y a promesse d'aventures, de compagnons et une possibilité de faire fortune<sup>324</sup>. Enfin, homme de son temps, M. Bérenger n'a pas échappé à ces stéréotypes raciaux si banals à l'époque. Ainsi, pour lui, l'esclave libéré, dont la race vit de si peu, ne travaille que le strict minimum et passe le reste de son temps à ne rien faire, insoucieux par nature qu'il est<sup>325</sup>.

Après 1848, le gouvernement anglais adopte un nouveau système : si c'est l'emprisonnement et le travail forcé qui constituent la punition, alors pourquoi ne pas les appliquer avec plus d'efficacité dans « la mère patrie » ? Ce nouveau système s'articule en

---

<sup>321</sup> Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 7.

<sup>322</sup> *Ibidem*, p. 365.

<sup>323</sup> *Ibidem*, p. 155.

<sup>324</sup> « Comment d'ailleurs cette peine inspirerait elle quelque crainte aux malfaiteurs ? Ils ont en perspective un voyage aventureux et lointain, un pays nouveau, des compagnons nombreux, un établissement où avec le temps ils pourront acquérir quelque fortune ; de telles images, loin de les intimider, se présentent à leurs yeux avec un certain charme. » Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 156.

<sup>325</sup> « Nous devons dire aussi que l'abolition de l'esclavage a porté un rude coup à la colonie. Les noirs, devenus libres, ne se livrent au travail que dans la mesure de leurs besoins ; et comme ces besoins sont bornés, qu'ils vivent de peu, aussitôt qu'ils ont gagné le plus modique salaire, ils aspirent au repos, et s'abandonnent à leur nonchalance habituelle. » Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 413.

trois temps : une période cellulaire plus ou moins longue, des travaux publics en Angleterre, et enfin la transportation en Australie. Cette dernière étape est alors vue comme une « opportunité » plus que comme punition.

C'est de ce nouveau système adopté par l'Angleterre que s'inspire M. Bérenger dans sa conclusion au second tome. Le meilleur système serait articulé sur trois périodes distinctes : d'abord l'encellulement, ensuite la vie commune employée à de grands travaux publics, enfin la liberté provisoire pour les plus méritants. Ce système, dit-il, « nous paraît le seul praticable, le seul efficace<sup>326</sup> ».

Bérenger voit dans l'œuvre coloniale du gouvernement français trois aspects : le premier est de fortifier ce qui a déjà été entrepris en Guyane afin d'augmenter la productivité ; le second est d'en faire une colonie pénitentiaire ; enfin le troisième est de convertir les forçats en colons, c'est-à-dire en faire « des pionniers de la civilisation<sup>327</sup> ». Mais peut-on réellement faire du forçat un (bon) colon ? Si oui, le bagne perdrait alors de son aspect punitif pour devenir un rouage du système colonial, une simple étape pour le criminel avant de revêtir le casque colonial. Bérenger disait lui-même que l'Angleterre aurait pu fonder une colonie prospère sans le concours des condamnés<sup>328</sup>. Alors faudrait-il réprimer ou coloniser, dissuader le criminel ou attirer le colon qui est en chaque criminel (enfin en théorie) ? Bérenger pressentait le casse-tête qu'allait poser une telle entreprise. « Mais, écrit-il, il restera toujours la difficulté de concilier deux choses absolument opposées, à savoir, les principes sur la répression pénale, et les règles que l'expérience a tracées pour assurer le succès de toute colonisation<sup>329</sup>. » Pour Bérenger, les partisans de la déportation ne cherchent pas réellement à résoudre cette impossible équation ; ils s'en servent plutôt comme artifice afin de balayer toute critique qui attaquerait leur système. S'appuyant sur

---

<sup>326</sup> *Ibidem*, p. 347.

<sup>327</sup> *Ibidem*, p. 409.

<sup>328</sup> « [...] avec ses immenses ressources, ses émigrations abondantes, son esprit de suite, la nation anglaise aurait pu la fonder à moins de frais, et la voir également prospérer sans le secours démoralisateur des condamnés. » Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 160.

<sup>329</sup> *Ibidem*, p. 175

l'argumentaire du révérend archevêque de Dublin, qu'il cite en paraphrasant, Bérenger écrit :

Dans toutes les justifications du système de la transportation il y a [...] un pêle-mêle perpétuel de deux questions différentes, et, soit confusion de pensée ou artifice de sophiste, on passe de l'une à l'autre, c'est-à-dire de la question de transportation, comme mode de *punition*, à la question de transportation comme mode de *colonisation*, sans savoir où l'on en est. C'est ainsi qu'en passant et repassant d'un sujet à l'autre, on égare les esprits, en les livrant à une perpétuelle confusion d'idées. L'Académie voit combien est grande la difficulté de concilier deux intérêts si contraires, celui de la colonie et celui de la métropole. Les Anglais y sont-ils parvenus ? Il faut remarquer que leur situation est exceptionnelle, qu'elle leur offre des avantages que nul autre peuple n'a au même degré ; et cependant vous avez vu par quels essais infructueux, dispendieux, et successivement abandonnés, ils ont passé, pour arriver au système qu'ils ont adopté en dernier lieu<sup>330</sup>.

On voit mal comment Bérenger pourrait être « convaincu de la supériorité du système de la déportation » comme l'affirmait le *Grand Larousse*. Il semble au contraire prévenir des risques qu'une telle entreprise comporte, des aléas que l'Angleterre a connus en se lançant dans la transportation et surtout de l'inefficacité de cette peine dans la réduction de la criminalité. Si l'exemple anglais sert à quelque chose, c'est à confirmer la nécessité d'une « population morale » au commencement de toute colonie<sup>331</sup>. Cette question de moralité ne concerne évidemment pas la déportation des politiques, qui reste négligeable en termes de nombre comparé à la transportation et la relégation – excepté le pic qu'a connu la déportation après l'épisode de la Commune, mais l'amnistie plénière votée en 1880 a permis un retour massif à la métropole<sup>332</sup>.

---

<sup>330</sup> *Ibidem*, pp. 175-176-178.

<sup>331</sup> « L'Académie voit par-là que la première condition, la condition principale, c'est qu'il y ait un commencement de colonie déjà formé par une population morale ; toute autre colonisation tentée *a priori*, avec les seuls condamnés, et peut-être lors même qu'ils seraient améliorés : à la suite de longues épreuves, aurait probablement le même sort qu'à Norfolk. » Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>332</sup> Cf. Laure Godineau, « Le retour d'exil, un nouvel exil ? Le cas des communards », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002. Fait partie d'un numéro thématique *Pour une histoire de l'Exil français et belge*, sous la direction de Robert Frank. pp. 11-16. [www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_2002\\_num\\_67\\_1\\_402380](http://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2002_num_67_1_402380)

A propos des bagnes portuaires, Bérenger cite le baron Tupinier, directeur des ports au Ministère de la marine. Ce dernier adressa en 1838 au ministre un rapport sur les ports et les bagnes du royaume ; ce rapport, à en croire Bérenger, « eut alors un grand retentissement<sup>333</sup>. » Le constat en est alarmant et le baron conclut à la nécessité de supprimer les bagnes. Le rapport dit en substance : les bagnes portuaires sont une honte pour la marine, le travailleur libre y est corrompu par un contact immoral avec les forçats, les travaux du bague sont inutiles et surévalués afin de justifier les lourdes dépenses de l'État, le forçat occupe son temps soit à fabriquer des pièces d'art pour son propre compte soit à dormir ou à bavarder toute la journée. La conclusion de Bérenger est claire : les travaux forcés ne sont pas du tout durs surtout comparés à la peine de la réclusion. Il faut donc supprimer le bague<sup>334</sup>.

Une dizaine d'années plus tard, une commission de la chambre des pairs propose en 1847 un projet de remplacement des bagnes portuaires par des « maisons de travaux forcés soumises au régime de l'isolement<sup>335</sup> ». Celles-ci seraient placées soit sur les côtes de France, soit en Algérie. Mais la proposition est restée sans suite et, dit Bérenger, « [o]n sait les circonstances qui ne permirent pas alors de donner suite à ce vœu<sup>336</sup>. » A vrai dire cette phrase est un peu ambiguë, à moins que ce ne soit une réserve pour éviter la censure, et les circonstances dont il parle feraient alors référence au coup d'État de Louis-Napoléon...

Les études publiées par le marquis de Blosseville et Bérenger de la Drôme critiquent la déportation mais le font avec « timidité ». Ils citent l'Angleterre tout en appelant à la retenue et en insistant sur les différences historiques des deux pays. Peut-être les deux hommes prennent-ils soin de ne pas trop afficher leurs opinions surtout que leurs travaux paraissent après l'ordre officiel et la promulgation de la loi sur la transportation de 1845. Quoi qu'il en soit, s'il y a une voix opposée énergiquement à la déportation, c'est probablement celle du marquis François Barbé-Marbois, qui a connu lui-même la

---

<sup>333</sup> Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 372.

<sup>334</sup> *Ibidem*, p. 372 et suiv.

<sup>335</sup> Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale, op. cit.*, p. 377.

<sup>336</sup> *Idem*.



déportation après la Révolution de 1789. A lui seul, il incarne la voix opposée à la déportation durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le marquis François Barbé-Marbois (1745-1837) a été ministre du Trésor sous l'Empire avant de passer au Ministère de la Justice sous la Restauration. Soupçonné « avec raison » de royalisme, il fut déporté à la Guyane au 18 fructidor an V (4 sept. 1797)<sup>337</sup>. Il n'en revient qu'après le 18 brumaire. Selon Pierre Larousse, cet homme « devait tout à Napoléon, qu'il avait fatigué de sa servilité, et il vota sa déchéance en 1814, pour se rallier aux Bourbon. Pendant les Cent-Jours, il tenta de se rapprocher de l'empereur, qui le repoussa avec le dernier des mépris<sup>338</sup>. » C'est donc un personnage peu charismatique, aux convictions politiques lâches. Pourtant, selon l'historien Michel Pierre, Barbé-Marbois aurait usé de son influence pour contrecarrer le projet de la déportation, qu'il a combattu sa vie durant<sup>339</sup>. On lui doit un autre texte sur le bague : *Observations sur les votes de quarante-un conseils généraux* (1828)<sup>340</sup>, ainsi que des mémoires, rapportés de sa déportation en Guyane, qu'il publie sous le titre *Journal d'un déporté* (1834). « Toute la France lut avec avidité et compassion les récits que l'illustre Barbé-Marbois et quelques autres publièrent à leur retour. Ces récits, empreints des souffrances qu'ils avaient endurées, devaient naturellement inspirer de grandes préventions contre le lieu qui avait été le tombeau d'un si grand nombre de malheureux<sup>341</sup> », peut-on lire dans l'étude sur la répression pénale du magistrat Bérenger de la Drôme. Ces mémoires, « écrits jour par jour<sup>342</sup> », Barbé-Marbois les publiera tels quels trente-six ans après. La volonté de ne pas altérer ses écrits du temps

---

<sup>337</sup> Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 2, entrée « Barbé-Marbois », p. 216.

<sup>338</sup> *Idem*.

<sup>339</sup> Selon Jules de la Pilorgerie, *Le Moniteur* du 30 mars 1819 rapporte que M. Barbé-Marbois supplie le roi de proposer une loi pour abroger la peine de la déportation. Jules de la Pilorgerie *Histoire de Botany Bay*, Paris, Paulin, 1836, p. VIII.

<sup>340</sup> François Barbé-Marbois, *Observations sur les votes de quarante-un conseils généraux de département, concernant la déportation des forçats libérés*, Paris, Sautelet et Co., 1828 ; *Journal d'un déporté non jugé, ou déportation, en violation des lois, décrétée le 18 fructidor an V (4 septembre 1797)*, Firmin Didot Frères, 2 t., 1834.

<sup>341</sup> Bérenger de la Drôme, *De La répression pénale*, op. cit., p. 394.

<sup>342</sup> Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, p. I.

de son exil, Barbé-Marbois la met sur le compte d'un désir de « sincérité<sup>343</sup> », comme c'est le cas souvent dans ce genre d'écrit. Le fait de publier ses mémoires si longtemps après sa libération montre que l'auteur est resté longtemps préoccupé de la question de la déportation. On lui accorde d'ailleurs un rôle décisif dans la remise en question du projet de la déportation dont les discussions, avons-nous dit, ont commencé dans les années 1820. Barbé-Marbois s'en enorgueillit lui-même dans la note aux lecteurs qui précède son journal. Il dit que même si la déportation figure dans le Code pénal, elle n'a jamais été appliquée grâce à ses efforts à lui. Il accorde par ailleurs des vertus encore plus grandes à ses *Observations sur les votes de quarante-un conseils généraux* (1828). La brochure a été écrite en réponse au vote des hommes « affligés des désordres dont les forçats libérés étaient les auteurs » et qui « demandèrent que cette peine leur fût effectivement appliquée<sup>344</sup>. »

## 3.2 Débats sur les avantages et inconvénients de la déportation

### Ce que disent Tocqueville et Lucas sur la déportation

Nous avons dit plus haut que la question sur le système pénitentiaire avait occupé le devant de la scène dans la discussion sur la réforme pénale. Nous verrons ici la part accordée à la déportation dans ces débats. Il est intéressant de noter que les deux célèbres adversaires, Tocqueville et Lucas, opposés dans leur conception de l'enfermement, étaient d'accord pour dire l'inefficacité et l'impossibilité d'une colonisation pénale par la France, comme l'avait fait un demi-siècle plus tôt sa rivale l'Angleterre. Les deux hommes ont laissé une impressionnante bibliothèque contenant des écrits sur le système pénitentiaire mais aussi une vaste correspondance avec des confrères de toute l'Europe. Si aujourd'hui l'œuvre de Tocqueville bénéficie d'une grande visibilité dans le champ de la recherche, grâce notamment aux travaux de l'historienne Michelle Perrot, il est à regretter que celle

---

<sup>343</sup> « Ces Mémoires ont été écrits jour par jour, il y a trente-six ans ; je n'y change rien : si je les changeais aujourd'hui, ils ne seraient plus un journal, ils n'auraient plus le caractère de sincérité qui peut les faire lire avec quelque intérêt. » Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, p. I.

<sup>344</sup> Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, p. II.

de Charles Lucas soit tombée plus ou moins dans l'oubli. En découle la difficulté de trouver ses livres, faute de réédition. L'on apprend d'ailleurs que l'une de ses bibliothèques a été vendue et dispersée par le libraire parisien *Espagnon et Le Bret*, en 1998<sup>345</sup>. Même si les deux hommes avaient plus écrit sur la prison, ils avaient l'un et l'autre abordé la question de la déportation. Charles Lucas évoque cette question dans le chapitre V<sup>346</sup> de son *Système pénal et système répressif en général* (1827). Alexis de Tocqueville écrit un texte en 1832, *Des colonies pénales*, dans lequel il expose son rejet du système de colonisation pénale tout en citant et interpellant son adversaire, Charles Lucas.

Écrivant son texte en 1827, Lucas commence par faire un état de la question de la déportation en France, où, dit-il, « [o]n ne parle en effet que de colonisation<sup>347</sup> ». Il rejette catégoriquement ce projet en invoquant l'échec de la première expérience coloniale de la Guyane au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les trois quarts des colons avaient disparu, et de l'hécatombe qui a frappé les déportés du Directoire. Pour son argumentaire, Lucas s'appuie sur une analyse et une comparaison avec le système de déportation adoptée par l'Angleterre dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, il utilise différentes sources mais montre un intérêt particulier pour le rapport du commissaire-inspecteur M. Bigge<sup>348</sup> (qu'il orthographe Bidge), *Report of the Commissioner of inquiry into the state of the colony of New South Wales* (1822), et sur le journal manuscrit du botaniste René Lesson<sup>349</sup>, qu'il présente comme « un observateur judicieux et désintéressé<sup>350</sup> ». Charles Lucas donne ainsi une double dimension objective, en se référant à une source politique et un regard scientifique. Le but de son texte est de montrer « l'avantage du système pénitentiaire sur

---

<sup>345</sup> Jean-Claude Vimont, « Saint-Brieuc et Charles Lucas (1803-1889) », in *Criminocorpus*, Publication 20 décembre 2009 · Mis à jour 8 juillet 2015. [En ligne], consulté le 02 nov. 2017.

<sup>346</sup> « Du système de colonisation de Botany-Bay », in Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*

<sup>347</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 330.

<sup>348</sup> John Thomas Bigge, commissaire nommé par la Chambre des communes pour faire une enquête sur le gouvernement Macquarie, accusé de trop dépenser et de trop bien accueillir les émancipés. Son rapport a été critiqué comme très partisan.

<sup>349</sup> René Primevère Lesson (1794-1849), chirurgien, naturaliste, zoologiste et ornithologue français, a participé à un voyage d'exploration à Botany Bay, où il a passé deux mois, à bord de la corvette *La Coquille* en 1822.

<sup>350</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 335

le système de colonisation<sup>351</sup> ». Considérant la colonisation pénale, il la traite sous deux rapports : colonial et réformateur. Selon lui, la dimension coloniale de l'entreprise anglaise en Nouvelle-Hollande est un succès « certain et même prodigieux<sup>352</sup> ». Chiffres en main, il montre qu'envoyer et garder les condamnés en Australie est un moyen bien plus économique que les prisons ou les maisons de correction. Quant au second rapport, le constat n'est pas aussi brillant ; en citant le rapport de Bigge, il note que seulement huit ou neuf pour cent des convicts « sont de mœurs irréprochables<sup>353</sup> ». La déportation présente donc un avantage économique en même temps qu'un inconvénient moral pour la colonie.

Mais réformer les condamnés, était-ce bien le but recherché ? Charles Lucas a raison de séparer la question en ces deux points distincts. Car si on émet l'hypothèse selon laquelle redresser les criminels n'a jamais été réellement un objectif, alors l'entreprise, du point de vue colonial, pourrait être vue comme un succès. L'Angleterre est débarrassée de ses mauvais sujets tout en les gardant hors d'état de nuire en métropole à moindre frais.

Outre ces considérations sur l'efficacité du système de la colonisation pénale, il y a le problème du ravitaillement en continu que nécessiterait une telle colonie, ravitaillement que seule une marine forte peut assurer. Or, écrit-il en note, « il n'est permis qu'à une puissance maritime comme l'Angleterre d'avoir un système de colonisation tel que celui de la Nouvelle-Hollande<sup>354</sup>. » Ce constat de l'hégémonie de l'Angleterre sur les mers sera aussi l'un des principaux arguments d'Alexis de Tocqueville, qui voit dans la rivale voisine une menace pour l'intégrité des colonies françaises en Amérique du Sud. Mais passant outre ces considérations logistiques, Lucas pose un dilemme aux partisans de la colonisation pénale : ou déporter dans un lieu habité par une « population morale », telles que la Martinique ou la Guadeloupe, comme l'a fait l'Angleterre dans ses colonies américaines ; ou suivre son nouveau système en déportant dans une terre vierge. La

---

<sup>351</sup> *Ibidem*, p. 332.

<sup>352</sup> *Ibidem*, p. 334

<sup>353</sup> *Ibidem*, p. 334

<sup>354</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 338.

première solution ne manquerait pas de soulever le peuple ainsi obligé de recevoir le rebu de la mère-partie. « Les habitans (sic) de nos colonies, disait M. de Barante à la chambre des pairs, seraient fondés à dire à la France ce que Franklin disait à l'Angleterre : seriez-vous bien aises qu'on envoyât chez vous le serpent à sonnettes ?<sup>355</sup> ».

La seconde – déporter dans des terres vierges – échouerait à coup sûr car la base de toute colonie pénale est la moralité de la population au milieu de laquelle on la place<sup>356</sup>. Une nouvelle colonie composée uniquement sur la base pénitentiaire, c'est l'impossibilité de se mélanger pour ses différentes catégories sociales. Toujours en s'appuyant sur l'expérience anglaise en Australie, il montre que *convicts*<sup>357</sup>, *émancipés*<sup>358</sup>, *currencies*<sup>359</sup> et officiers civils et militaires, si différents les uns des autres et se vouant un mépris réciproque, ne pourraient se mélanger et former une colonie digne de ce nom.

Les deux solutions sont donc ineptes, car en préférant un système à l'autre, « c'est échapper à l'injustice pour tomber dans l'inefficacité<sup>360</sup>. » Le verdict est sans appel : « il ne faut donc pas songer en France à remplacer le régime des bagnes par un système de colonisation qui est impraticable<sup>361</sup>. »

Cependant pour Charles Lucas l'inefficacité d'une colonisation pénale n'écarte pas la déportation comme arme de défense aux mains de la société. Pour lui, la déportation devrait faire partie de l'échelle répressive pour seulement trois cas particuliers : la récidive en matière d'homicide, dans certains cas politiques et les atteintes aux libertés qu'il qualifie d'« offense à notre manière d'exister<sup>362</sup> ». Cette dernière formule renvoie aux atteintes les plus graves commises par les dépositaires de l'autorité (les arrestations

---

<sup>355</sup> *Ibidem*, p. 339.

<sup>356</sup> *Ibidem*, p. 340.

<sup>357</sup> Déportés non libérés.

<sup>358</sup> Déportés libérés.

<sup>359</sup> Enfants nés en colonie, par distinction des Européens.

<sup>360</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 340

<sup>361</sup> *Ibidem*, p. 342.

<sup>362</sup> *Ibidem*, p. 343.

arbitraires, atteintes à la liberté de la presse ou des cultes). Les cas politiques renvoient aux conspirations et rébellions à main armée.

Lucas propose l'île de la Désirade, dépendant de la Guadeloupe, où le climat est « sain, la chaleur modérée et le sol médiocrement fertile<sup>363</sup> », pour la transportation des meurtriers récidivistes. Quant aux fonctionnaires écroués pour abus d'autorité, ils seraient envoyés à l'île de Cayenne. Tout en avouant que son climat n'est pas comme celui de la France, Lucas écrit qu'une « foule d'officiers de marine très-distingués (sic) m'ont assuré à moi-même que ce pays est aujourd'hui fort habitable, s'élevant avec force contre les bruits répandus sur son insalubrité<sup>364</sup>. » Il y a comme une contradiction dans les arguments de Lucas. Au début du chapitre le criminaliste commence par signaler le climat meurtrier de Cayenne, dont le nom, dit-il, « est encore environné de terreurs populaires<sup>365</sup> ». Alexis de Tocqueville n'a pas manqué de relever une telle contradiction, qu'il formule ainsi : « on peut douter [...] que le lieu qu'on indique soit bien choisi. L'auteur dont nous parlons [Lucas], qui conteste à la société le droit d'ôter la vie, même au parricide, ne voudrait pas sans doute laisser à l'insalubrité du climat la charge de faire ce que la justice ne peut ordonner<sup>366</sup>. » Quand on connaît le combat de Charles Lucas contre la peine de mort, on comprend la portée qu'est censée avoir une telle réplique.

En ce qui concerne les condamnés politiques, l'auteur propose l'île Saint-Martin. Alors comme on le voit, le grand Charles Lucas, dont l'autorité en matière pénale est incontestée dans toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, n'est point contre la déportation dans ses principes et son application, pourvu qu'on renonce à un projet systématique de colonisation pénale. Le criminaliste a même pensé à une solution pour réduire les frais de la déportation. Aussi propose-t-il de transporter et de garder les déportés des petits États, tels que les États de la Suisse.

---

<sup>363</sup> *Ibidem*, p. 345.

<sup>364</sup> Charles Lucas, *Du système pénal*, *op. cit.*, p. 346.

<sup>365</sup> *Ibidem*, p. 330.

<sup>366</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, *op. cit.*, p. 282.

En 1832, Alexis de Tocqueville aborde lui aussi la question de la colonisation pénale dans un texte intitulé *Des Colonies pénales*. Il marque d'emblée son opposition à une telle entreprise. Pour construire son argumentaire, il se base surtout sur *l'Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie* (1831) dont l'auteur, le Marquis de Blosseville (qu'on a vu plus haut), est pourtant considéré comme un partisan de la transportation coloniale. Puis, il utilise, comme Charles Lucas, le rapport de M. Bigge, *Report of the Commissioner of inquiry into the state of the colony of New South Wales* (1822).

Tocqueville commence par reconnaître l'avantage de la déportation, qui, en débarrassant la métropole du criminel, « éloigne du même coup le germe fécond de désordres et de nouveaux crimes<sup>367</sup> ». Le reste du texte est une mise en garde contre une telle entreprise coûteuse, difficile à mettre en place et dont les résultats sont incertains. D'abord il y a la question de l'applicabilité d'une telle peine : quels criminels envoyés dans la colonie pénale ? Les condamnés à temps ? Elle serait alors disproportionnée et en désaccord avec le grand principe formulé depuis Beccaria. Les condamnés à vie ? Tocqueville répond qu'ils sont déjà hors d'état de nuire en plus d'être en petit nombre, donc inefficace pour former une colonie<sup>368</sup>. De plus si on y envoyait les condamnés à temps, les renverra-t-on à la métropole à l'expiration de leur temps ? L'Angleterre, pour mettre encore plus d'obstacle entre elle et l'élément indésirable, a trouvé le moyen de résoudre cette question sans trop blesser la justice. Le condamné libéré peut rentrer en Angleterre, mais à ses frais. Pourtant cette mesure s'est révélée néfaste car, d'un côté, ce sont souvent les plus adroits et les plus dangereux qui peuvent se débrouiller pour rentrer, et de l'autre, cette mesure crée une classe d'hommes dans la colonie qui ne pensent qu'à rentrer, donc délaissent leur devoir de colons.

Il y a aussi la question du lieu de la colonie. Tocqueville interpelle les partisans d'un tel système en leur posant la question directement, question qui, selon lui, n'a pas encore été prise au sérieux :

---

<sup>367</sup> *Ibidem*, p. 267.

<sup>368</sup> Tocqueville, à l'inverse de Charles Lucas, n'aborde pas dans ce texte de 1832 la question de la *simple* déportation des politiques.

Parlez à un partisan du système des colonies pénales, vous entendrez d'abord un résumé des avantages de la déportation ; on développera des considérations générales et souvent ingénieuses sur le bien qu'en pourrait retirer la France ; on émettra des vœux pour son adoption ; on ajoutera enfin quelques détails sur la colonisation de l'Australie. Du reste, on s'occupera peu des moyens d'exécution ; et quant au choix à faire pour la colonie française, l'entretien finira sans qu'il en ait été dit un seul mot<sup>369</sup>.

Or il s'agit d'une question fondamentale. L'Angleterre a eu la « chance » il y a cinquante ans de trouver un continent qui offrait des possibilités immenses. L'Australie reste « vide » avec ses quelques milliers d'Anglais. Pourquoi alors ne pas établir une colonie pénale française dans ce vaste territoire partiellement occupé ? Tocqueville prend les devants en anticipant une telle hypothèse, et répond à ceux qui y penseraient, que l'Angleterre, « avertie par ce qui s'est passé en Amérique du danger d'avoir des voisins, a déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne souffrirait pas qu'un seul établissement européen se fondât en Australie<sup>370</sup>. » Ce dernier argument, qui laisse entendre l'hégémonie et la prétention des Anglais comme puissance impériale, sera cité à plusieurs reprises dans le texte<sup>371</sup>. En parlant ainsi, Tocqueville cherche à toucher « l'opinion publique française, et plus encore les gouvernants de la Monarchie de Juillet, [qui] baissent volontiers les bras devant l'Angleterre, considérée comme l'inéluctable maîtresse des mers<sup>372</sup>. » En admettant l'hégémonie maritime de l'Angleterre, Tocqueville soulève à plusieurs reprises l'éventualité d'un conflit avec elle. « [L]es partisans de la déportation veulent-ils qu'on fasse une guerre maritime à l'Angleterre pour fonder la colonie pénale ?<sup>373</sup> » écrit-il mi-sarcastique mi-sérieux.

---

<sup>369</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, op. cit., p. 281.

<sup>370</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, op. cit., p. 281.

<sup>371</sup> « La position géographique, les établissements coloniaux, la gloire maritime et l'esprit commerçant de l'Angleterre, lui ont donné une prépondérance incontestable sur les mers. » Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, op. cit., p. 284. Cf. aussi Barbé-Marbois, *Observations sur les votes de 41 conseils généraux concernant la déportation des forçats libérés présentés à M. le Dauphin par un membre de la Société royale pour l'amélioration des prisons*, Paris, Imprimerie royale, 1828, où l'auteur, fort de son expérience de deux ans et demi de déportation, critique Botany Bay et son application en France. « La France, qui n'est ni aussi riche ni aussi maritime que la Grande-Bretagne, ne peut se payer ce luxe. », Michelle Perrot in Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, op. cit., p. 568.

<sup>372</sup> Michelle Perrot, in *Œuvres Complètes d'Alexis de Tocqueville*, op. cit., p. 570. (Note)

<sup>373</sup> Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, op. cit., p. 281.



Finalement, l'auteur rejette tout à fait un tel projet : coût élevé, résultats peu certains, sédition possible des condamnés, si loin de la métropole et n'ayant rien à perdre, difficulté voire impossibilité de trouver un lieu salubre pour les Européens, tout cela forme la base de l'argumentaire que Tocqueville avance dans son texte. Mais le principal, et peut-être le plus curieux des arguments de Tocqueville, est le spectre de la guerre contre l'Angleterre. En effet, Tocqueville avance que le rival colonial pourrait convoiter ou détruire, *dans son intérêt*, la colonie pénale française<sup>374</sup>.

Ces quelques exemples que nous venons de mentionner rendent compte de l'intérêt dont font preuve, en France, les législateurs et les spécialistes des prisons à propos de l'entreprise pénalo-coloniale de l'Angleterre. Mais outre les partisans et les opposants à un tel projet, il existe une certaine faction qui voit d'un œil relativement neutre l'exemple anglais. Cette dernière est préoccupée avant tout de la fermeture des bagnes métropolitains, sans pour autant adhérer ni au projet colonial ni à une sensibilité humaniste aux envolées hugoliennes. Ainsi le baron Portal, ministre de la Marine et des Colonies (1818-1821), écrit-il dans un rapport :

Les forçats atteignent aujourd'hui jusqu'au nombre de onze mille. C'est une charge affreuse pour la marine. Non seulement ils coûtent beaucoup, mais ils corrompent la population de nos arsenaux. Une commission a été nommée pour examiner s'il n'y aurait pas quelque moyen de les employer à l'intérieur ou de les déporter dans un lieu où l'on pût leur présenter l'espérance d'un meilleur avenir. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé de lieu de déportation convenable<sup>375</sup>.

Sous cette vague espérance d'une vie meilleure pour le condamné, il y a un timide appel à la déportation. On ne sait si le ministre y croit lui-même ou si ce n'est là qu'un argument d'usage. Ce genre de texte montre qu'on allait inévitablement vers la déportation, que l'on soit un fervent défenseur du modèle colonial, ou simplement en voulant faire cesser une

---

<sup>374</sup> « Après avoir fait de longs efforts pour fonder à grands frais sa colonie, la France se verrait en danger presque certain de la voir enlever par son ennemie. Mais une pareille colonie tentera peu la cupidité de l'Angleterre. Rien n'autorise à le croire. L'Angleterre aura toujours intérêt à détruire un établissement colonial français, quel qu'il soit. » Alexis de Tocqueville, *Écrits sur le système pénitentiaire*, *op. cit.*, p. 284.

<sup>375</sup> Cité par Jean-Yves Bry, « La Lente disparition du bagne de Toulon », in *Le bagne de Toulon*, *op. cit.*, p. 188.

situation devenue scandaleuse au sein de la métropole. Les livres publiés par le philanthrope Benjamin Appert appartiennent à ce genre de discours.

### L'opinion d'un philanthrope

Dans le tome quatre des *Bagnes, prisons et criminels* (1836), au chapitre « De la déportation ou colonisation<sup>376</sup> », le philanthrope Benjamin Appert réunit les principaux arguments en faveur de la déportation qui circulaient à son époque : faible coût (du moins l'entreprise pourrait être plus rentable à long terme que l'entretien des bagnes portuaires) ; régénération par le travail, qui contribuerait à l'amélioration du quotidien du déporté ; intérêt du condamné dans la réussite du projet colonial, car il est le principal intéressé<sup>377</sup>. Appert mentionne ces arguments sans pour autant y souscrire, car, pour lui, en définitive le régime pénitentiaire « a une sorte de *dignité* qui manque à la déportation, dont le but le plus visible est de *débarrasser* la société de ceux de ses membres qui sont en guerre avec elle<sup>378</sup>. » Appert ne pouvait donc se déclarer en faveur de la déportation.

Comme d'autres, il expose le problème du rapatriement des condamnés libérés<sup>379</sup>. Il dit que les voyages fréquents pour rapatrier les condamnés à de courtes peines coûteraient trop cher. Or c'est là un faux problème, car si l'Angleterre permet le voyage du retour des condamnés à l'expiration de leur temps, elle n'en couvre pas les frais. Ce qui est aussi une manière larvée de maintenir les bagnards libérés dans la colonie. Ce cynisme a un prix, vu que ce sont souvent les grands bandits qui trouvent le moyen de faire le voyage du retour. Le romancier et poète australien Marcus Clarke (1846-1881) évoque cet aspect dans *For*

---

<sup>376</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons et criminels*, Paris, Guilbert et Roux, 1836, pp. 63-115.

<sup>377</sup> « [...] rien ne serait plus propre à améliorer les dispositions habituelles de leur nature et de leur caractère pervers que l'idée de propriété et la certitude de la jouissance des droits que la condamnation leur avait fait perdre. » Benjamin Appert, *Bagnes, prisons et criminels*, p. 80.

<sup>378</sup> *Ibidem*, p. 114. (Italiques dans le texte)

<sup>379</sup> « Le gouvernement étant obligé de fournir un bâtiment pour ramener en France les condamnés qui l'ont été sous l'empire du code criminel actuel, et qui auraient subi leur condamnation, dans le cas où ils voudraient quitter la colonie, ce qui est peu probable, mais ce qui serait, dans leur droit, on conçoit que si on y conduisait ceux à court terme, les voyages fréquents (sic) que nécessiterait leur retour lui deviendrait onéreux à cause de l'éloignement, par les dépenses considérables qu'ils occasionneraient. » *Ibidem*, p. 75

*the Term of His Natural Life*, roman qu'il publie en 1874 et qu'il inscrit directement dans la continuation des *Misérables* de Victor Hugo<sup>380</sup>.

Soucieux d'abord de l'amélioration du sort du condamné, Appert n'est pas idéologiquement ni pour ni contre la déportation<sup>381</sup>. En tant que philanthrope dédiant son énergie et sa volonté au service des faibles et des proscrits, c'est l'état des prisons et le traitement infligé au bagnard métropolitain qui le révolte et le pousse à trouver une autre alternative. En exposant ses vues sur le but du châtement, qui ne doit surtout pas être une vengeance, Appert s'interroge, dans une prose toute altruiste, sur le traitement anachronique incompatible avec une aussi grande nation telle que la France :

Pourquoi donc les Français, en contradiction avec les principes d'humanité et de philanthropie qu'ils professent, du moins en théorie, traitent-ils quelques-uns de leurs frères, lorsqu'ils ont failli, avec autant de rigueur que ne le firent jamais les nations les plus barbares à l'égard de leurs esclaves ? Pourquoi des fers, pourquoi des tourmens (sic) cruels et inutiles, puisqu'ils sont sans résultats pour la morale ? Eh quoi ! ce peuple dont la renommée publie depuis des siècles la sensibilité, la douceur et la générosité et qu'elle cite pour modèle des vertus aimables aux autres peuples, n'aura de la chose que la réputation et le nom. Quoi ! il faudra sous l'empire de ses lois criminelles, que ceux qu'il frappe portent envie au sort qu'éprouvaient les ilotes à Lacédémone, et se rappellent que là au moins on les couronnait de fleurs avant de les égorger ! Qu'il abdique, désormais des titres usurpés, ou que sa conduite les légitime ! Quelque méprisables, je dirai presque quelque dignes de haine que soient pour la société qu'ils ont épouvantée par leurs forfaits ceux que la justice a flétris, ils sont hommes toujours, et c'est trop les dégrader, c'est trop les avilir que de les charger de

---

<sup>380</sup> « Charles Reade has drawn the interior of a house of correction in England, and Victor Hugo has shown how a French convict fares after the fulfilment of his sentence. But no writer—so far as I am aware—has attempted to depict the dismal condition of a felon during his term of transportation ». Dédicace à Sir Charles Gavan Duffy, in Marcus Clarke, *For the Term of His Natural Life* [1870-72], Melbourne, Hallcraft publishing co., 1949, p. 5. Il est vrai qu'entre-temps le Russe Dostoïevski avait publié en 1862 les *Souvenirs de la maison des morts*, qui décrivent justement l'intérieur des bagnes sibériens tsaristes.

<sup>381</sup> « On verra qu'il y a dans le système de la colonisation, tel que ses partisans exclusifs le présentent, bien des illusions, et que, pour l'appliquer avec succès, il faut consulter l'expérience, et modifier souvent dans un pays ce qui réussit dans un autre, car les mœurs, le climat, les circonstances extérieures agissent de mille manières différentes sur les criminels comme sur les honnêtes gens. Ainsi, nous le répétons, c'est un essai que nous demandons au gouvernement, persuadé que toutes les théories présentées jusqu'à ce jour peuvent avoir des avantages et des inconvénients (sic), que l'application seule peut faire découvrir. » *Ibidem*, p. 115. (Italiques dans le texte)

chaînes comme des bêtes farouches, et de les dépouiller en quelque sorte de toutes les prérogatives de l'homme<sup>382</sup>.

On se souvient qu'à l'âge de treize ans, ayant assisté au passage de la chaîne, il fut si marqué par un tel spectacle qu'il prit ce jour-là la décision de vouer son existence au soulagement des malheureux. Mais que pensait-il de la déportation ? En réalité subsiste une ambiguïté dans son texte de 1836, *Bagnes, prisons et criminels*. On ne sait à qui renvoient tel argument *pour* et tel autre *contre* la déportation.

Il cite cependant un ou deux noms, comme Voltaire : « on a remarqué, ajoute le même auteur [Voltaire], que les criminels dont la peine de mort avait été commuée en celle de la déportation en Sibérie, y ont changé de mœurs, et sont devenus gens de bien<sup>383</sup> ». Appert ne donne pas de référence et nous n'avons pas trouvé l'origine de cette citation. Peut-être y a-t-il de l'ironie dans les propos de Voltaire, comme lorsqu'il raille l'usage que fait la justice de la peine des galères : « Après avoir été bien instruit, je découvris qu'il y a de sages loix par lesquelles un berger est condamné à neuf ans de galères pour avoir donné un peu de sel étranger à ses moutons. Mon voisin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient, qu'il avait fait couper dans ses bois, parce qu'il n'avait pu observer une formalité qu'il n'avait pu connaître [...]. J'avoue que ces loix sont justes, quoique leur exécution soit un peu dure<sup>384</sup>. » A moins qu'Appert n'ait altéré une citation extraite du *Commentaire sur le livre Des délits et des peines* (1766) dans laquelle Voltaire dit « Rarement les voleurs sont-ils punis de mort en Angleterre ; on les transporte dans les colonies. Il en est de même dans les vastes États de la Russie [...] Catherine II [...], avec un génie très-supérieur, suit la même maxime. Les crimes ne se sont point multipliés par cette humanité, et il arrive presque toujours que les coupables relégués en Sibérie y deviennent

---

<sup>382</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons et criminels*, pp. 87-88.

<sup>383</sup> *Ibidem*, p. 89.

<sup>384</sup> *Dictionnaire philosophique*, article *loi*, cité par Vigie Marc, « Le bague des Philosophes », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 35 N°3, Juillet-septembre 1988, p. 411.

gens de bien. On remarque la même chose dans les colonies anglaises. Ce changement heureux nous étonne ; mais rien n'est plus naturel<sup>385</sup>. »

Si Voltaire critique l'usage abusif des galères, son avis sur la déportation semble des plus favorable. Peut-être pourrions-nous mettre cet avis hasardeux sur le compte du manque d'information relative aux lieux de déportation de l'Angleterre et de la Russie. Assurément, Dostoïevski, qui connut le bagne sibérien de 1850 à 1854, ne serait pas d'accord avec une telle assertion. Dans ses *Souvenirs de la maison des morts* (1862) l'auteur russe décrit avec minutie la déchéance de ses codétenus, comment ils sont tombés à l'échelle la plus basse de l'humanité et surtout comment ils se complaisaient dans leur avilissement.

Pour Appert, la déportation devrait être volontaire, proposée comme opportunité au condamné et non comme prolongement à son châtement : « je ne voudrais point que l'envoi d'un condamné ou d'un libéré au *Botany-Bay* (sic) fût considéré, ainsi que chez nos voisins, comme une suite de la condamnation, comme une *peine* enfin<sup>386</sup> ». Pour lui, les libérés qui prouveraient des moyens d'existence ne seront pas concernés par ce projet, « quant à ceux qui n'offriront pas les mêmes garanties, on les dirigerait sur le *Botany-Bay*, non à titre de punition, mais comme moyen de se procurer des ressources<sup>387</sup> ». Appert précise que, pour être un moyen « réhabilitation », l'envoi au Botany Bay français (qu'il imagine en Algérie) devrait être un appel du libéré lui-même : « je voudrais amener tous les repris de justice et cela par la force des choses et par conviction, à demander à y être admis comme étant le moyen le plus efficace de se réhabiliter<sup>388</sup>. » Cet argument en faveur de la déportation vient détruire la logique de l'exemplarité. En effet, comment effrayer tout en intéressant le condamné à l'aventure coloniale, en lui promettant notamment de devenir « propriétaire » et citoyen à part entière<sup>389</sup> ?

---

<sup>385</sup> Voltaire, *Œuvres complètes*, « Commentaire sur le livre Des délits et des peines », Paris, Garnier, tome 25, 1879, p. 555.

<sup>386</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons, et criminels*, p. 107.

<sup>387</sup> *Idem*.

<sup>388</sup> *Ibidem*, pp. 106-107.

<sup>389</sup> « Après ces ouvrages de première nécessité, et trois ans de servitude au profit de l'État, il céderait aux colons qui l'auraient mérité par une bonne conduite des terres à défricher, et leur ferait l'avance des instrumens (sic) aratoires et des semences nécessaires. Ces terres, qui seraient exemptes de toute redevance

En fait il existe un fossé entre la logique des partisans de la déportation et celle des criminels endurcis (nous disons « endurcis » car la loi prévoit d'envoyer uniquement les condamnés à de lourdes peines, assassins et voleurs de grands chemins pour la plupart). Vue ainsi, la déportation cesse de remplir un de ses objectifs majeurs : l'effroi et l'exemplarité. Pire : pour jouir des faveurs de la colonie, partir y quêter de nouvelles aventures, une nouvelle vie, il faut commettre un crime.

Cet aspect a déjà été soulevé par Jérémy Bentham, pour qui la peine de la déportation est absurde. En effet, « la déportation qui se fait aujourd'hui à Botany-Bay ne remplit pas mieux son objet, elle a tous les vices et aucune des qualités que doit avoir une peine. Si en offrant un établissement dans un pays éloigné, on eût ajouté qu'il fallait le mériter par un crime, quelle absurdité ! Quelle démence ! Mais une déportation doit se présenter à l'esprit de bien des malheureux comme une offre avantageuse dont ils ne peuvent profiter que par un délit. Ainsi la loi, au lieu de contrebalancer la tentation, ajoute dans bien des cas à sa force<sup>390</sup>. »

Pour Benjamin Appert, la récidive est due à la surveillance qui accable les libérés et à la corruption des nouveaux condamnés par les criminels endurcis, ces derniers professant leurs « maximes abominables de dépravation et d'immoralité ». « Verrait-on, en effet, tant de condamnés en récidive si leur premier crime eût été puni de la déportation ?<sup>391</sup> » Certes, parmi ces récidivistes existent des condamnés à de lourdes peines évadés des bagnes portuaires, mais Appert met dans cette même catégorie et les évadés, et les libérés. Or, ici le raisonnement est incomplet car souvent les récidivistes ne sont que des petits criminels aux courtes condamnations, bien loin des dix années ou plus nécessaires à la déportation. Il faudrait alors déporter ces petits criminels condamnés pour avoir commis

---

les quatre premières années deviendraient leur propriété, et pourraient être léguées à leur mort selon leur bon plaisir, à défaut d'héritiers naturels. Leurs possesseurs jouiraient de tous les droits d'un citoyen libre, et pourraient en conséquence parvenir à tous les emplois civils de la colonie. » Benjamin Appert, *Bagnes, prisons, et criminels*, p. 79.

<sup>390</sup> Jérémy Bentham, *Traité de législation civile et pénale*, t. 2, publiés en français par Ét. Dumont, 3<sup>e</sup> éd., 1830, p. 202.

<sup>391</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons, et criminels*, p. 96.

de petits larcins ; certainement, ce serait là une iniquité. En fait, c'est ce que fera cinquante ans plus tard la loi sur la relégation.

Comme nous l'avons dit plus haut, le philanthrope imagine Alger comme lieu de déportation *volontaire* aux bagnards et libérés des bagnes qui le souhaiteraient. Outre les promesses qu'offre Alger pour la fondation du « Botany Bay français », il y a la difficulté de s'évader pour le condamné. Car, dit-il, en plus des dangers insurmontables du désert nord-africain, tout forçat qui s'évade s'expose à la « férocité des Kabiles (sic) et des habitans (resic) qui l'habitent [ceux-ci] le contraindrait bientôt à revenir parmi les leurs<sup>392</sup>. » Ici le philanthrope (ou les sources qu'il cite) fait manifestement une confusion entre population indigène du pays nouvellement conquis et histoires de sauvages anthropophages si fleurissantes lors des premières conquêtes des Amériques

Appert ne cite pas réellement ses références, seul le nom d'un certain Laplace, capitaine de corvette, est mentionné à la fin du chapitre. Il semblerait que le livre auquel il fait référence soit *Voyage autour du monde*<sup>393</sup> du capitaine de corvette Cyrille Laplace (1793-1875). Toutefois le philanthrope ne dit pas clairement si son exposé repose entièrement sur les écrits du capitaine. Aucun autre nom n'est mentionné sous sa plume, du moins dans le chapitre sur la déportation. Faut-il en conclure que l'exposé de ces principaux arguments était simplement dans « l'air du temps » ? A l'en croire, il ne fait que citer les arguments de « voix éloquentes » en faveur de la déportation en leur opposant celle de « savans (sic) contradicteurs<sup>394</sup> ». Ces derniers annoncent l'arrêt des travaux dans les ports si l'on adoptait la déportation, en plus de la difficulté de trouver un endroit adéquat à un tel projet. Ils agitent également la peur du gouffre financier que creuserait un tel projet. Pourtant, bien qu'il soit non partisan de la déportation, Appert déconsidère ces arguments car, écrit-il, « ce ne sont là que des raisons suggérées par une timide prudence, ou une routine aveugle et obstinée qui redoute comme un abîme les innovations les plus

---

<sup>392</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>393</sup> Cyrille Pierre Théodore Laplace, *Voyage autour du Monde par les Mers de l'Inde et de la Chine : exécuté sur la Corvette de l'État la Favorite, pendant les Années 1830-32*, Paris, Imprimerie Royale, 1835, 3 tomes.

<sup>394</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons et criminels*, p. 65.

utiles<sup>395</sup>. » Pour lui, il y aura toujours assez de forçats dans les bagnes portuaires pour en assurer le fonctionnement, à condition toutefois de mieux les employer.

Appert, dans un ton où envie et rivalité avec le voisin anglais coloniale côtoient une fierté nationale, exhorte son gouvernement à mettre en place ne serait-ce qu'un essai de la colonisation pénale : « Il se pratique chez les Anglais depuis longtemps déjà avec un succès qui a passé toutes leurs espérances, et ce sera peut-être une honte pour notre antique réputation de n'avoir exécuté qu'après eux ce projet de philanthropie<sup>396</sup>. »

Botany Bay revient souvent dans le texte et à certains endroits le nom de la colonie pénitentiaire anglaise en Australie est utilisé par antonomase<sup>397</sup>. Appert propose de s'inspirer des Anglais tout en évitant de refaire les mêmes erreurs : « Si on donne le nom de Botany-Bay à l'établissement dont il est question, c'est afin d'indiquer sa destination spéciale, car il ne ressemblerait en rien à celui formé par les Anglais. Ceux-ci y envoient indistinctement et comme par châtement tout individu coupable ; et nécessairement cette fusion de toutes les dépravations devait amener les désordres qui ont éclaté tout récemment dans cette colonie<sup>398</sup>. » Il y a comme une contradiction ici, car au début du chapitre Appert citait Botany Bay comme étant « compté aujourd'hui parmi les colonies les plus florissantes de l'Angleterre<sup>399</sup>. » Ainsi la colonie anglaise est utilisée comme argument d'autorité en faveur de la déportation, et ceux qui l'invoquent éviteront d'entrer dans les détails la concernant. Car, à y regarder de plus près, les problèmes n'en finiraient pas de surgir. Botany Bay est, et cela suffit pour justifier la tentative française. En fait, la différence majeure entre les deux systèmes consiste à envoyer dans la colonie pénitentiaire les condamnés de plus de dix ans, contre sept pour les Anglais. On voit mal comment ces trois années pourraient réaliser le miracle d'une colonie prospère et réussie. L'exemple de Botany Bay, si souvent invoqué par les uns et les autres, est en réalité plus

---

<sup>395</sup> *Ibidem*, p. 66

<sup>396</sup> *Ibidem*, pp. 89-90.

<sup>397</sup> « Y a-t-il possibilité de fonder un *Botany-Bay* sur les côtes d'Afrique ? Voilà toute la question. » *Ibidem*, p. 111.

<sup>398</sup> *Ibidem*, p. 106.

<sup>399</sup> *Ibidem*, p. 73.



complexe qu'on veut bien le montrer. Il existe d'excellents ouvrages qui rendent compte de cette complexité comme celui de Jules de la Pilorgerie, paru la même année que les *Bagnes, prisons, et criminels* d'Appert.

Appert prévoit<sup>400</sup> une plus grande réussite du système de colonisation français, car en France, contrairement à l'Angleterre, « il est d'observation constante que les condamnés à vie et à long terme qui arrivent aux galères pour la première fois sont, en général, des paysans brutaux et ignorans (sic), qui se sont laissé égarer un moment par la vengeance, le besoin ou les mauvais conseils, se repentent presque après leur chute d'avoir succombé à leurs passions, et qui, rendus à leur premier état, pourraient redevenir sans peine, dans la colonie, d'excellens (sic), d'assidus agriculteurs, et des citoyens faciles à gouverner<sup>401</sup>. » Alors qu'en Angleterre la population du bagne se recrute d'ordinaire parmi la classe ouvrière, qui est réputée pour son aversion pour le travail de la terre.

Enfin concernant l'éducation des criminels, Appert pose un principe précurseur des théories « lombrosiennes » sur le crime. Selon lui, l'éducation de certains criminels serait néfaste : « j'oserais dire qu'une éducation toute morale et peu instructive est celle qui conviendrait peut-être le mieux à leur naissance et à l'état auquel ils seront appelés. Trop de savoir serait plus funeste qu'avantageux à des hommes destinés principalement par leur condition à cultiver la terre<sup>402</sup> ». En fait cette idée du degré souhaitable d'instruction des criminels, et plus généralement des classes pauvres, Appert la formule dès 1816<sup>403</sup>. Le philanthrope pose alors le principe qu'une instruction sans éducation est de loin plus néfaste qu'une éducation sans instruction. « Cette vérité se comprendra par l'examen de

---

<sup>400</sup> L'on ne sait si l'argument est de lui ou s'il ne fait que citer sans guillemets un avis partisan.

<sup>401</sup> Benjamin Appert, *Bagnes, prisons et criminels*, p. 90.

<sup>402</sup> *Ibidem*, p. 82.

<sup>403</sup> « Bien souvent on confond l'instruction et l'éducation, et de cette erreur naissent une foule de discussions où les adversaires ne s'entendent plus, quoiqu'ayant tous les meilleures vues, les plus libérales intentions pour éclairer raisonnablement le peuple. *Instruction élémentaire*, qui est utile à tous les hommes, doit comprendre la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premières notions de français, de dessin linéaire, et peut-être du code. Au-dessus ce serait trop, au-dessous ce ne serait pas assez, suivant moi, pour tous ceux qui se livrent au commerce, à l'industrie, à l'agriculture [...]. *L'éducation* dont je souhaite que l'instruction ne se sépare jamais est celle-ci : rien de plus, rien de moins. » Cité par Cyrille Laplace, *Voyage autour du Monde*, t. 3, *op. cit.*, pp. 419-421.

ce qui se passe tous les jours autour de nous. Je puis citer les criminels Saint-Hélène, Contrafatto, Fort, Mingrat, Fossard, Daumas-Dupin, Benoist, Castaing, qui certes ne manquaient pas d'instruction, mais qui dans leur jeunesse n'avaient reçu aucune *éducation morale* [...]. Parlerai-je des faussaires, des escrocs de tout genre dont Paris est empoisonné ? de ces hommes parlant pourtant plusieurs langues, contrefaisant toutes les signatures, et prenant à loisir la tournure, les manières de tous les étrangers<sup>404</sup>. »

Tous ces arguments, contre-arguments et opinions concernant la déportation n'ont pas quitté la sphère théorique et polémique. L'adoption de la déportation se fera sous l'élan d'une poussée politique, celle de Louis-Napoléon en l'occurrence. L'historien Michel Pierre place l'entreprise napoléonienne sous l'impératif hygiéniste. Selon lui, le prince-président voulait repousser « vers un ailleurs lointain les miasmes des bagnes portuaires<sup>405</sup> ». La Guyane, exclue au début du XIX<sup>e</sup> siècle comme possible lieu d'exil, est reconsidérée à la fin des années 1840, et ce pour plusieurs raisons : d'abord il y a l'insistance de Louis-Napoléon, pour qui les anciennes hécatombes étaient dues à la mauvaise organisation et non au seul climat vicié de la Guyane ; ensuite il fallait vite remplacer la main-d'œuvre servile libérée en 1848 ; il y a aussi la situation géographique et l'étendue du territoire qui font de la Guyane une colonie à préserver et à développer : éloignée de la métropole, elle rendait le retour des évadés très difficile, mais sa proximité avec les Antilles permet aux navires d'y passer avant de rentrer en France. Enfin la Guyane paraissait comme la seule colonie envisageable pour la colonisation pénale et la déportation politique<sup>406</sup>. A ces hypothèses de bon sens, l'historien Dominique Kalifa va en proposer d'autres, beaucoup plus axées sur une approche colonialiste. Ainsi pour Kalifa, le choix de la Guyane et l'accélération du processus peuvent s'expliquer par l'échec de la colonisation au Mexique à la même époque :

Entre les scintillements de l'or californien, qui attire les migrants au lendemain de 1848, les rêves impériaux d'une France mexicaine et les projets d'un percement d'un

---

<sup>404</sup> *Ibidem*, pp. 421-422.

<sup>405</sup> Michel Pierre, « La transportation (1848-1938) », *op. cit.*, p. 231.

<sup>406</sup> *Ibidem*, p. 235.

canal dans l'isthme centro-américain, s'ouvre une séquence qui, au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, marque la dernière tentative d'implantation française sur ce continent. Les espoirs étaient fondés sur l'équipée de Gaston Raousset-Boulbon qui, avec une poignée d'aventuriers, tente en octobre 1852 de prendre pied dans la Sonora. L'indépendance qu'il y proclame devait servir de marchepied à la colonisation française. L'expédition, qui tourne vite au fiasco, s'achève en août 1854 par l'exécution du condottiere par les autorités mexicaines<sup>407</sup>.

Qu'elle soit un pis-aller pour s'implanter en Amérique latine ou bien une option mûrement réfléchie, la Guyane a été choisie comme destination pour le premier convoi de bagnards de 1851. Il faudra attendre jusqu'au 30 mai 1854 pour que la loi instituant les bagnes coloniaux (uniquement en Guyane à cette date) soit promulguée.

### **3.3 La relégation au nom de la « défense sociale »**

Depuis les cinq décrets qui ont concrétisé la politique de la déportation<sup>408</sup> jusqu'à 1885, celle-ci a suivi un train constant. Il y a eu certes quelques échecs et beaucoup de morts (comme au pénitencier de Saint-Georges, sur la rive gauche de l'Oyapock, où en 1864 de graves épidémies ont décimé une bonne partie des effectifs), mais en somme le système n'a pas connu une remise en cause sérieuse. Les choses changent dans le dernier tiers du siècle, quand les principes de l'anthropologie criminelle ont commencé à jouir d'une plus grande visibilité.

#### **L'anthropologie et son influence sur le droit**

En effet, la déportation des communards en 1872, la récidive galopante et inquiétante, l'influence de l'anthropologie criminelle – qui propose d'ajuster la peine selon la personnalité du délinquant et non plus sur la nature du délit en tant qu'abstraction – vont conduire à l'introduction en France de la loi de 1885 sur la déportation des récidivistes.

---

<sup>407</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 52.

<sup>408</sup> Ceux du 8 décembre 1851, 27 mars 1852, 31 mai 1852, 20 août 1853 et 29 août 1855 ; en plus de la loi du 30 mai 1854. Jean-Yves Bry, « La Lente disparition du bagne de Toulon », in *Le bagne de Toulon*, op. cit., p. 187.

Des notions nouvelles comme « défense sociale<sup>409</sup> » ou « état dangereux » voient le jour et offrent de nouveaux outils conceptuels pour comprendre le crime et le combattre. Selon Michel Foucault, c'est l'école belge qui développe la première la théorie de la défense sociale<sup>410</sup>. L'expression d'« individu dangereux » est introduite par Lombroso, Garofalo et Ferri. Cette notion propose de voir dans l'individu jugé dangereux un élément de désordre social. Comparé à la tumeur qui troublerait le fonctionnement de l'organisme, l'individu doit être retranché du corps social. « La nécessité supérieure de la conservation, écrit Ferri, à laquelle doit obéir l'organisme social, comme tout organisme vivant, est en somme la raison unique et positive du droit de punir : *c'est le droit de défense sociale*. Qu'il y ait dans l'accomplissement du délit absence ou non de sens moral ou de liberté morale, celui qui l'accomplit est un individu dangereux, antisocial, et la société réagit par un besoin incontestable de sa propre défense et de sa conservation<sup>411</sup> ».

En 1889, Adolphe Prins, Gerard Van Hamel et Franz von Liszt fondent l'union internationale du droit pénal. Ils y opèrent alors une synthèse des idées des écoles française et italienne. Dans *La Défense sociale et les transformations du droit pénal*<sup>412</sup>, Adolphe Prins écrit que « le pivot de la répression ne doit plus être la responsabilité du délinquant, mais son état dangereux pour la société<sup>413</sup> ». Dans le même sens, Franz von Liszt avait surenchéri en préconisant la substitution de la notion de délit par celle d'« état dangereux ». Cependant, si l'on trouvait l'idée intéressante, des craintes étaient émises quant au respect des libertés individuelles et au risque d'arbitraire. Ainsi Emile Garçon, tout en reconnaissant l'existence d'individu dangereux « vis-à-vis desquels il faut prendre des mesures particulières de

---

<sup>409</sup> Cf. Marc Ancel, *La Défense sociale*, Paris, PUF, 1985.

<sup>410</sup> « Se trouve ainsi inscrit aussi bien dans l'institution psychiatrique que dans l'institution judiciaire le thème de l'homme dangereux. De plus en plus, la pratique puis la théorie pénale aura tendance au XIX<sup>e</sup> puis au XX<sup>e</sup> siècle à faire de l'individu dangereux la cible principale de l'intervention punitive. De plus en plus, de son côté, la psychiatrie du XIX<sup>e</sup> aura tendance à rechercher les stigmates pathologiques qui peuvent marquer les individus dangereux : folie morale, folie instinctive, dégénérescence. C'est ce thème de l'individu dangereux qui donnera naissance, d'une part, à l'anthropologie de l'homme criminel avec l'école italienne et, de l'autre, à la théorie de la défense sociale représentée d'abord par l'école belge. » Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'«individu dangereux» dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 455.

<sup>411</sup> Enrico Ferri, « La Nouvelle école positiviste », AAC, 1887, p. 589, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 185.

<sup>412</sup> Adolphe Prins, *La Défense sociale et les transformations du droit pénal*, Bruxelles, Mish et Thron, 1910.

<sup>413</sup> Cité par Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 260.

sûreté et de défense sociale<sup>414</sup> », affirmait que c'est à la loi de déterminer les conditions de l'état dangereux qui ne peut être affirmée qu'en considération de la gravité objective ou la répétition des crimes.

Foucault avance que l'école italienne cherchait entre autres choses à « faire valoir que ce qu'on appelle la "peine" n'a pas à être une punition, mais un mécanisme de défense de la société ; de noter alors que la différence n'est pas entre responsables à condamner et irresponsables à relaxer, mais entre sujets absolument et définitivement dangereux, et ceux qui, moyennant certains traitements, cessent de l'être<sup>415</sup> ». D'où la nécessité de distinguer entre délinquants *occasionnels* et *professionnels*. Désormais il faut mettre définitivement hors d'état de nuire l'incorrigible (par la mise à mort ou la transportation), et appliquer des mesures préventives et « humaines » au délinquant occasionnel (la loi de sursis de 1892 va dans ce sens).

En France, au début du XX<sup>e</sup> siècle, certains magistrats n'hésitent pas à appeler au nom de la défense sociale à la réintroduction de procédés archaïques. Jean Signorel, substitut du procureur de Toulouse, est l'un de ces hommes. Dans *Le Crime et la défense sociale* (1912), il appelle à l'adoption de mesures répressives comme le fouet ou le *hard labor*, tout en préconisant le recours au critère d'« état dangereux » et aux sentences indéterminées comme des aggravations de la peine<sup>416</sup>. Même si aucun grand changement n'a été adopté durant cette période, le discours sécuritaire des politiques, l'alarmisme et la surexcitation constante entretenus par le discours journalistique et le discours anthropologique, au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, vont contribuer davantage à désocialiser le criminel.

Objectivant les diverses formes du risque criminel, ils [les concepts de dangerosité et de sentences indéterminées] alimentèrent une virulente hétérophobie, où tout Autre devenait un suspect potentiel. Jointes aux contraintes qu'imposaient alors les campagnes de presse et les mouvements d'opinion, et au scepticisme croissant que

---

<sup>414</sup> *Ibidem*, p. 262.

<sup>415</sup> Michel Foucault, « L'évolution de la notion d'"individu dangereux" dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 458.

<sup>416</sup> Jean Signorel, *Le Crime et la défense sociale*, Berger-Levrault, 1912, cité par Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 269

rencontraient les solutions préventives, ils purent ainsi cautionner, voire entretenir, les motifs les plus extrêmes de l'argumentaire sécuritaire. De même que l'anthropologie criminelle avait, paradoxalement, contribué à déshumaniser le criminel, la "défense sociale", telle qu'elle fut entendue dans la France de ce début de siècle, tendit également à le désocialiser<sup>417</sup>.

### La récidive comme enjeu politique

Pour Robert Badinter, qui s'appuie sur les discours prononcés à la Chambre avant l'adoption de la loi sur la relégation, la question des récidivistes constitue un grand enjeu politique. Deux camps s'affrontent lors des débats, avec d'un côté le père du projet de loi, Pierre Waldeck-Rousseau, et de l'autre Georges Clemenceau. Le premier oriente son discours sur l'épouvantail sécuritaire, alors que le second mise sur une sensibilité humanitaire. Le débat est resté confiné entre opportunistes et radicaux. Mais l'affrontement politique dépasse le problème de la récidive. En effet, la mort de Gambetta en 1882 laisse la place vacante à la direction des républicains, et la discussion sur la transportation des récidivistes serait pour les deux hommes l'occasion de montrer leur capacité à endosser ce rôle de *leadership*.

Homme d'ordre, Waldeck-Rousseau voulait asseoir sa réputation de fermeté, indispensable à l'homme d'État. Il démontre, chiffres à l'appui, que c'est la récidive non la délinquance qui est l'ennemi à combattre. Pour ce faire, il faut selon lui transporter les récidivistes : « S'il est acquis que vis-à-vis de certains individus, les peines ordinaires sont impuissantes, il faut avoir recours à des mesures spéciales : il n'en est pas d'efficace hors la transportation<sup>418</sup>. » Pour Waldeck-Rousseau la priorité était de débarrasser le sol de la métropole des indésirables, et quand le rapporteur du projet de loi, Gerville-Reache,

---

<sup>417</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 269-270.

<sup>418</sup> *Ibidem*, p. 779.

déclarait la possibilité d'amender les transportés, il répondait que la question était d'abord d'ordre sécuritaire et de protection de la société : transporter sert à écarter « le danger qui résulte de la perversité, de l'incorrigibilité du récidiviste ». Pour marquer les esprits, le politicien décrit le récidiviste « entrant en prison comme il est entré au tribunal, le front haut. Sa réputation l'y a précédé, il sait qu'il exercera d'autant plus le prestige qu'il porte avec plus de cynisme le poids d'un plus grand nombre de condamnations. (*Très bien ! Très bien !*) Là, Messieurs, il aura sa clientèle... On l'entoure, on l'écoute, il raconte ses campagnes... (*On rit.*) Il embauche, il recrute, il corrompt<sup>419</sup>... ». En plus de cet éternel tableau du criminel se dépravant dans le lieu censé le corriger, le Ministre de l'Intérieur se veut intransigeant, sans pitié pour les récidivistes. Mais pour adoucir ses propos, il rappelle qu'une telle mesure est avant tout une réponse à l'appel de l'opinion, *toute* l'opinion, classe populaire comprise : « Le récidiviste opère dans la rue, dans les lieux publics, non dans la rue heureuse où vous passez, mais dans la rue des faubourgs où descend l'enfant pendant que le père est à l'atelier et que la mère travaille<sup>420</sup> ». En associant le cri du petit peuple à la volonté d'agir contre les récidivistes, Waldeck-Rousseau entend se prémunir contre les accusations d'une justice de classe. Son discours est très bien accueilli par bon nombre de députés. Selon Robert Badinter, un tel succès est dû au fait que l'orateur, « en dénonçant la "perversité", l'"incorrigibilité" des récidivistes, disait très précisément ce que la majorité des opportunistes ressentaient. Son projet exprimait leur philosophie sociale et pénale<sup>421</sup>. » Ainsi, les artisans de la République naissante entendaient exclure délinquants et marginaux jugés incorrigibles.

Au tour de Clemenceau de répondre. Il refusait la froide logique de Waldeck-Rousseau. Grand orateur et stratège parlementaire, Clemenceau conçoit la République comme fille de la Révolution. Sa vision de la justice coïncide avec le vieux rêve des constituants de 1789 d'une justice fondée sur la raison, économe de ses peines et considérant la part d'humanité dans chaque criminel. Rappelons que Clemenceau luttait contre la peine de

---

<sup>419</sup> *Ibidem*, p. 780.

<sup>420</sup> *Ibidem*, p. 778.

<sup>421</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 133.

mort. Pour contre-attaquer, il choisit de retourner l'un des arguments principaux en faveur de la transportation : en voulant transporter le récidiviste, homme insuffisamment amendé voire corrompu par la prison censée le corriger, le gouvernement avoue son échec et sa responsabilité. « Rétrospectivement, s'écria-t-il, vous allez punir des hommes pour des récidives dont vous vous reconnaissez responsables pour une grande partie (*Mouvement divers*)<sup>422</sup>. » Pour lui la récidive est moins un problème de criminalité qu'un problème social. Transporter les récidivistes, c'est en réalité s'attaquer aux effets non aux causes de la récidive. La saillie suivante montre tout le talent stratégique de Clemenceau : À Waldeck-Rousseau, qui prétend que cette loi vise la protection de *l'ensemble* des couches sociales, il rétorque : « Vous avez dit que votre loi n'était pas faite en faveur des bourgeois ? Je reconnais que vous frappez sans merci les bourgeois qui iraient demander l'aumône<sup>423</sup> ». Enfin une telle loi serait inacceptable car elle appliquerait au récidiviste « la doctrine de l'irréductibilité des coupables<sup>424</sup> ».

Les deux hommes ayant chacun produit son effet sur les députés présents à la Chambre, la question s'est recentrée sur l'impératif financier. Faut-il soutenir le coût de la transportation ou investir cet argent pour améliorer les prisons ? Mais les nombreuses réformes des prisons tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et l'inefficacité de la récente loi sur les prisons de 1875 confirment l'échec de la prison<sup>425</sup>. De plus, le directeur de l'Administration pénitentiaire, sans aucun chiffre à l'appui et rien qu'avec l'autorité que lui conféraient ses fonctions, retourne l'argument financier de Clemenceau en sa défaveur et soutient devant la Chambre que c'est le refus de la transportation qui coûterait le plus cher à l'État.

Dans un contexte de démocratie et de construction républicaine où l'opinion publique et les « nouvelles couches sociales » ont un potentiel électeur vital pour les politiques, les

---

<sup>422</sup> Chambre des députés, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 137.

<sup>423</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 138.

<sup>424</sup> *Idem*.

<sup>425</sup> En 1875, sous l'influence du rapport d'Haussonville, la réforme des prisons et l'application du régime cellulaire ont été votées. Mais la mise en conformité des prisons selon le modèle cellulaire nécessitait de grandes dépenses ; et le gouvernement et le Parlement ayant laissé la responsabilité de ces dépenses aux départements, ces derniers n'en ont rien fait, jugeant les dépenses trop élevées. Seule la prison de Saint-Paul à Lyon s'est conformée aux exigences de la loi de 1875.



débats à la Chambre sont directement influencés par les rumeurs et les peurs publiques. Depuis Gambetta déjà, qui a su exploiter ce thème, l'exaspération du public et même des classes populaires ne cesse d'augmenter contre les vagabonds, les mendiants et les petits délinquants d'habitude. Une grande loi sécuritaire semblait donc nécessaire pour calmer l'angoisse grandissante de la société. Ce sera la loi sur la relégation de 1885. Gerville-Reache, le rapporteur du projet de loi appelé à donner son opinion lors des débats, assure que la transportation non seulement ne coutera pas cher, mais qu'elle offrira également au condamné « l'occasion de renaître à la vie sociale [...] en lui permettant non seulement de se reclasser, mais d'appeler auprès de lui tous les siens, et de se reconstituer un foyer, une famille, une patrie<sup>426</sup> ».

Croit-il réellement à ce projet ? Ou est-ce par pur calcul politique que le rapporteur tient ce discours ? Quoi qu'il en soit, l'histoire prouvera l'inanité d'une telle mesure. Elle n'a fait que confondre les marginaux de la société avec les éléments les plus dangereux de la criminalité. Sous l'influence des théories anthropologiques et scientifiques de l'époque, toutes les mesures tendaient à débarrasser la métropole des indésirables. « Pour en purger la France, écrit Robert Badinter, les opportunistes proposaient des mesures qu'aucun régime depuis la Révolution n'avait envisagées. [...] Le but de la loi n'était pas de développer la colonie de la Nouvelle-Calédonie ni de permettre aux récidivistes d'y connaître un sort meilleur qu'en métropole. Il était d'éliminer de la société française des dizaines de milliers de délinquants ou vagabonds qui n'y avaient, selon les républicains opportunistes, aucune place<sup>427</sup>. »

\*

La loi sur la relégation de 1885 vient s'ajouter à la longue liste de lois et de décrets relatifs à la déportation – au sens général – tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>428</sup>. Contextuellement,

---

<sup>426</sup> Chambre des députés, débats parlementaires, 27 avril 1883, *\*.O.*, 1883, p. 773, cité par Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 130.

<sup>427</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 121.

<sup>428</sup> Cf. la chronologie en annexe.

l'adoption de la nouvelle loi coïncide avec une fin de siècle marquée par le vigoureux élan de l'impérialisme, par le discours anthropologique et par la prise de conscience des limites de l'emprisonnement comme solution miracle au problème de la criminalité. En somme la prison ne corrige pas, et transporter les condamnés dans les bagnes coloniaux ne contribue ni à faire baisser le crime, ni à la prospérité des colonies. Pourtant, pour quelques penseurs de l'époque, la transportation est un succès, à l'instar du criminaliste Jules Léveillé, auteur d'un mémoire sur *La Guyane et la question pénitentiaire coloniale : Forçats et récidivistes* (1886). Lors du Congrès pénitentiaire international de Saint-Pétersbourg de 1890, il suggère aux Russes de faire en Sibérie ce que la France avait fait en Nouvelle-Calédonie et en Guyane. Il leur dit que reléguer les criminels dans les grands espaces sibériens et les mettre au travail leur permettra de valoriser ces terres d'une richesse prometteuse<sup>429</sup>. Mais les Russes n'avaient pas attendu les conseils du criminaliste pour envoyer leurs prisonniers couper du bois dans les steppes siberiennes (ce dont témoigne Dostoïevski dans *Souvenirs de la maison des morts*).

Aujourd'hui l'on sait le fiasco qu'a été le bague colonial de Guyane, dénoncé entre autres par le récit d'Albert Londres, *Au Bague* (1923) – où il parle notamment de la fameuse route coloniale Numéro Un, qu'il rebaptise « Numéro Zéro<sup>430</sup> ». Des voix se sont élevées à l'époque pour dénoncer l'inutilité du bague : « La relégation coûte cher et ne produit presque rien<sup>431</sup> », écrit Paul Cuhe en 1895. « Transportation et relégation, dont le fiasco morale et économique était pourtant dénoncé de longue date, notamment par le sénateur Bérenger, furent également approuvées en 1909 par la Société générale des prisons, au titre de la sécurité publique et de la protection de la société<sup>432</sup> », écrit l'historien Dominique Kalifa. « Rarement loi pénale se montra plus inutile et plus funeste<sup>433</sup> », conclut Robert Badinter.

---

<sup>429</sup> Jules Léveillé, *Compte rendu des travaux de la seconde section du Congrès de Saint-Pétersbourg*, Melun, Imprimerie administrative, 1891. Cité par Michel Foucault, *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, *op. cit.*, p. 335.

<sup>430</sup> Cf. la partie intitulée « La Route coloniale N° Zéro » : « Elle s'appelle, en réalité, route coloniale *Numéro Un*. Comme elle n'existe pas nous la baptisons *Numéro Zéro*. » Albert Londres, *Au Bague*, p. 68.

<sup>431</sup> Paul Cuhe, *Revue pénitentiaire*, 1895, p. 1265.

<sup>432</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 267

<sup>433</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 174.

Une dernière remarque concernant la déportation. Dans son article « La Disciple au bagne colonial », l'historien Jean-Lucien Sanchez, reprenant les termes de l'hypothèse foucauldienne sur les prisons<sup>434</sup>, pense que dans un sens la relégation est un franc succès : « l'échec de la colonisation par l'élément pénal en Guyane et le maintien de cette expérience sur près d'un siècle appellent un constat analogue [à celui formulé par Foucault] : la fonction du bagne, comme le souligne le reporter Albert Londres, est celle d'une immense "*machine à faire le vide*"<sup>435</sup>. » Vu de la sorte, le bagne colonial ne joue aucun rôle dans la formation de l'Empire et sa gloire ; il n'est qu'un immense dépotoir pour indésirables, ces « dégénérés » jugés inamendables, irrécupérables. La loi sur la relégation confirmerait cette logique. L'historien relève alors la contradiction qui fait fonctionner le système de la relégation, où

la gestion d'une peine et la nécessité de son application vient en permanence se heurter à l'objectif de l'émancipation coloniale des forçats [...] ; plus long est l'internement collectif d'un relégué, plus il s'expose à des punitions et plus il compromet ses chances de pouvoir un jour s'installer comme colon. [...] l'administration pénitentiaire [use] du prétexte du développement colonial pour maquiller l'implantation de camps à visée strictement disciplinaire. Le relégué est en définitive soumis à une peine qui n'a pas de terme et les punitions disciplinaires le maintiennent au sein d'un archipel carcéral qui le réalise à l'image de la loi qui l'énonce, c'est-à-dire comme celle d'un récidiviste incorrigible à l'encontre duquel les agents chargés de favoriser sa réinsertion ne doivent nourrir aucun espoir<sup>436</sup>.

A quoi sert donc le bagne colonial ? à éloigner les indésirables ? à marquer du sceau de la propriété des colonies éloignées qu'on aurait peur de perdre ou de voir récupérer par une puissance rivale ? à exporter un modèle pénitentiaire sous d'autres cieux ? peut-être qu'il y a une part de vérité dans toutes ces suppositions, mais à coup sûr la date de son ouverture (1854) n'est pas due au hasard. En faisant de la déportation une peine de droit commun, Louis-Napoléon a mis un terme à des tergiversations de près d'un demi-siècle. Assurément, comme le montrent les textes qu'on a vus, l'intérêt pour le système anglais

---

<sup>434</sup> Cf. *supra*, chap. 1, partie « La prison est-elle un échec ? ».

<sup>435</sup> Jean-Lucien Sanchez, « La discipline au bagne colonial », in Christian Carlier (dir.), *Histoire pénitentiaire*, vol. 10, Direction de l'administration pénitentiaire, Travaux et Documents, 2011, p. 85.

<sup>436</sup> *Idem*.

était grand ; les études qui ont été faites sur la question avaient souvent pour modèle le pénitencier de Botany Bay. Malgré que les arguments des opposants à une telle entreprise soient mieux construits et que l'Angleterre arrête la déportation en 1854, cela n'empêche pas le Second Empire d'officialiser la sienne exactement la même année. Aveuglement, excès de confiance ou simplement politique de débarras ? peut-être que la question est ailleurs, et que la déportation, ou plutôt la conception utilitariste de l'élément criminel, répond à d'autres attentes et à une logique qui dépasse le châtement et son administration.

### 3.4 Problème de classe ou problème de civilisation ?

« Les grands criminels, ces grands hommes sauvages ne sont tels, que parce qu'ils ont été réfractaires aux idées traditionnelles de la civilisation<sup>437</sup>. » Cette phrase de Lauvergne mérite réflexion. Le médecin phrénologue l'écrit après une expédition au milieu d'une « peuplade guerrière » du Brésil. Il raconte qu'au milieu de ces « sauvages », où régnait « une égalité parfaite », un fort jeune homme « semblait supérieur à tous ». Curieux de connaître l'origine ou la raison d'une telle supériorité, Lauvergne découvre que ce haut rang est dû aux capacités exceptionnelles du jeune chef, capacités qui concernent « le coup d'œil, la force du poing et la flèche toujours mortelle<sup>438</sup> ». Le médecin en conclut à la nécessaire supériorité de quelques « génies à la force brutale ». Mais voilà, le problème avec ce genre de supériorité est qu'elle n'est reconnue que lors des premiers stades des civilisations :

Je sortis du hangar bien convaincu que toute civilisation a commencé ainsi par le prestige d'une organisation forte et vaillante, et, faut-il le dire, toute supériorité par celui qui a donné à manger au faible soit à l'aide du meurtre, soit à l'aide du vol. Nos grands coupables du bagne, reconnus tels dans une civilisation qui repousse la force brutale et ce qui constitue son génie, eussent été grands hommes dans une civilisation qui commence et qui n'admet d'autre supériorité que celle de l'excellence de la nature physique et de ses œuvres. Pontis et tant d'autres de sa trempe, nés dans les îles de la mer du Sud, auraient donc eu leur cour, comme le fier et dur sauvage que j'ai visité au milieu de sa pompe...<sup>439</sup>

Les criminels exceptionnels à l'énergie surhumaine sont donc des bâtisseurs de civilisations. Mais leur incompatibilité avec les sociétés policées vient du fait que leur vitalité brutale et indomptée ne peut que se sentir à l'étroit dans le carcan d'une civilisation accomplie. De cette friction entre lois humaines et caractères supérieurs mais amoraux, naît le crime exceptionnel. Encore une fois, Lauvergne a vu juste, et l'exemple de l'Australie le prouvera comme l'a prouvé avant lui l'exemple des États-Unis. Ces deux anciennes

---

<sup>437</sup> Hubert Lauvergne, *Les forçats*, op. cit., p. 70.

<sup>438</sup> *Ibidem*, p. 71

<sup>439</sup> *Ibidem*, p. 72.

colonies pénitentiaires, avant de donner naissance à des civilisations à part –certes qui doivent beaucoup à la vieille civilisation occidentale européenne, dont ils sont en quelque sorte la ramification – avaient d’abord accueilli le rebut de l’Europe et de l’Angleterre surtout. Ce sont les criminels qui ont formé la base des sociétés déjà florissantes au XIX<sup>e</sup> siècle. L’exemple de Georges Barrington, voleur et écrivain britannique d’origine irlandaise, considéré comme l’un des pionniers en Australie, vient à l’esprit<sup>440</sup>.

L’intuition que développe Lauvergne au début des années 1840 se retrouve presque dans les mêmes termes à la fin du siècle sous la plume de Lombroso. En effet, dans *Il delitto politico e la rivoluzione* (1890), l’anthropologue italien écrit :

Si le penchant au mal existe, ici [chez les anarchistes et les révolutionnaires], dans une proportion plus grande que chez les honnêtes gens, il prend, toutefois, une route altruistique (sic), qui est tout à fait opposé à celle des criminels-nés. Ce penchant, en s’associant au besoin du nouveau, qui est rare dans l’humanité, pourrait même, s’il était bien canalisé, devenir d’un grand avantage pour l’humanité, lui frayer des routes nouvelles, et, dans tous les cas, lui être utile pratiquement. Un criminel-né, dans une prison perpétuelle, tuera quelque geôlier ; dans une colonie, il s’alliera avec les sauvages ; il ne travaillera jamais ; tandis que les criminels politiques, dans une colonie, deviendront des pionniers, souvent même plus utiles que les honnêtes gens, médiocres en tout, même dans le bien. Ce sont de vrais altruistes<sup>441</sup>.

Les deux textes de Lauvergne et Lombroso marquent deux âges de la conception du criminel. Le premier est influencé de l’image du criminel exceptionnel tel que décrit par l’ancien thème criminel (Cartouche, Mandrin) et dans l’œuvre de Balzac. Le second distingue entre criminel-né (notion-clé en anthropologie criminelle) et criminel politique. Cependant, les deux types de criminel (l’exceptionnel et le politique) semblent partager un

---

<sup>440</sup> Georges Barrington (1755-1804) est souvent cité comme l’exemple du succès de la transportation. Arrivé à Sydney en 1791, il est promu officier de police grâce à de sa « conduite irréprochable ». Il obtient son pardon l’année suivante. Barrington est notamment connu pour son livre *A Voyage to New South Wales : with a description of the country*, publié en deux volumes dont le premier est intitulé *A Voyage to Botany Bay*, London, 1795 et 1801. Pour sa biographie, cf. <http://adb.anu.edu.au/biography/barrington-george-1746>

<sup>441</sup> Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Il delitto politico e la rivoluzione*, Torino, Bocca, 1890 ; notre édition de référence sera *Le Crime politique et les révolutions*, t. 2, Paris, Alcan, traduit de l’italien par A. Bouchard, 1892, pp. 390-391.

point commun : le charisme. Dans les sociétés occidentales modernes, ces hommes n'ont pas de place, mais dans les colonies ce sont des pionniers. Est-il besoin de rappeler que Lauvergne écrit en 1841, soit une dizaine d'années après l'expédition d'Alger, alors que Lombroso le fait en 1890, c'est-à-dire en pleine période impérialiste.

Le charisme, la force et la violence, prérogatives étatiques dans les sociétés policées, poussent dans l'illégalité les hommes qui en sont acquis et qui ne prêtent pas allégeance au pouvoir.

En revanche dans les colonies, ce trop-plein de force non maîtrisée devient un allier objectif des idéologies colonialiste et impérialiste. On a vu plus haut dans *L'Impérialisme* de Hannah Arendt, que « Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, on avait dénoncé la véritable menace que ces hommes faisaient peser sur la société, et leur exportation avait contribué à peupler les dominions du Canada et de l'Australie aussi bien que les États-Unis. L'élément nouveau, à l'ère impérialiste, est que ces deux forces superflues, l'argent superflu et la main-d'œuvre superflue, se sont donné la main pour quitter ensemble le pays<sup>442</sup>. » L'on sait la catastrophe que l'aventure impérialiste avait provoqué en Afrique. A la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exemple qui personnifie le plus cet échec est peut-être le personnage de Joseph Conrad, le Kurtz de *Au Cœur des ténèbres* (1899). Même si Conrad écrit à propos d'un officier de la marine marchande britannique engagé par une compagnie belge, le modèle qu'il trace peut s'appliquer au système colonial dans son ensemble, tant il est vrai que l'idéologie impérialiste se soucie peu des nationalités et des frontières.

Kurtz s'apparente plus à un *songe* sorti de l'Afrique Noire (telle que fantasmée par les chercheurs d'ivoire, ces nouveaux chercheurs d'or) qu'à une *personne* en chair et en os. Dans tous les cas, il est personnage de fiction et relève plus de l'allégorie que d'une individualité. Une trentaine d'années avant le Bardamu du *Voyage au bout de la nuit*, Kurtz entame le chemin inverse du hors-la-loi enchanté par la brousse et la promesse de l'aventure tel qu'on a pu le voir dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle, chez Dumas et Sue

---

<sup>442</sup> Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, op. cit., pp. 62-63.

notamment. En effet, dans *Le Comte de Monte-Cristo* par exemple, l'Algérie nouvellement conquise offre un horizon aux ambitions déboutées d'Albert, le fils de Mercédès :

Alors je vais trouver là-bas le gouverneur de l'Algérie, c'est un cœur loyal et surtout essentiellement soldat ; je lui conte ma lugubre histoire : je le prie de tourner de temps en temps les yeux du côté où je serai, et s'il me tient parole, s'il me regarde faire, avant six mois je suis officier ou mort. Si je suis officier, votre sort est assuré, ma mère, car j'aurai de l'argent pour vous et pour moi, de plus un nouveau nom dont nous serons fiers tous deux, puisque ce sera votre vrai nom<sup>443</sup>.

De même dans *Les Mystères de Paris*, Martial le contrebandier et sa compagne la Louve, qui vient d'être libérée de Saint-Lazare, finissent en bons et courageux colons d'Algérie.

On peut lire d'ailleurs

Dans les journaux que le nommé Martial, un colon d'Algérie, avait été cité avec de grands éloges pour le courage qu'il avait montré en repoussant à la tête de ses métayers une attaque d'Arabes pillards, et que sa femme, aussi intrépide que lui, avait été légèrement blessée à ses côtés, où elle tirait des coups de fusil, comme un vrai grenadier. Depuis ce temps-là, dit-on dans le journal, on l'a baptisée Mme Carabine<sup>444</sup>.

On en oublierait presque que ces événements se passent en Afrique du Nord et que ces « Arabes pillards » défendent en fait leurs terres. Mais dans le contexte colonial les logiques sont inversées, comme le montre « Mme Carabine », louée et encensée par la presse, quand elle aurait été traquée et conspuée dans la métropole pour ces mêmes coups de carabines.

L'Afrique de Kurtz est un monde d'horreur (le terme revient plusieurs fois dans le texte). Avec son charisme, sa violence et son audace, Kurtz devient pour les « sauvages » une sorte de demi-dieu. La quête de l'ivoire lui monte à la tête et finit par emporter sa raison. Assimilé au territoire qu'il voulait conquérir, il devient l'*Africain* blanc qui ne vit plus que pour sa mission, qu'il voit comme quête infinie plutôt qu'une tâche à accomplir. Kurtz et la peuplade qui s'attache à son service défendent un territoire. Il fait entourer sa maison de

---

<sup>443</sup> Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », p. 1282.

<sup>444</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 1278.



piquets portant des têtes humaines : « Ces boules rondes n'étaient pas ornementales mais symboliques ; elles étaient expressives et déconcertantes, frappantes et troublantes – de quoi nourrir la pensée et aussi les vautours s'il y en avait eu à regarder du haut du ciel<sup>445</sup>. » Assurément, la signification du personnage est profonde et signale un effritement de l'idéologie coloniale – en ce sens, les cris de Kurtz (« *The horror ! The horror !* ») peuvent être perçus comme le son du glas de la colonisation et la prise de conscience tardive des horreurs commises au nom de la civilisation. Peut-être aussi qu'au tournant du siècle il n'y a plus de place pour ces défricheurs de terrain susceptibles d'échapper à tout contrôle.

Le discours de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé par une forte résonance décadentiste. Qu'elle soit due à une vague nostalgie ou à une peur de l'avenir, cela importe peu. Ce genre de discours qui accompagne en général le sentiment d'une perte des valeurs et des repères de la société n'est pas spécifique à la société occidentale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au V siècle avant J.-C., Confucius déplorait déjà le même phénomène en Chine : « Quel que soit le décalage entre ce discours sur la décadence et la richesse effective de la société, il renvoie à une rhétorique politique exigeant la (re)prise du contrôle des corps et des esprits<sup>446</sup>. » Tous les discours – de la raciologie de Lapouge à la sociologie de Durkheim – louent le primat du collectif sur l'individuel et la nécessité de resserrer le lien social. Pour Nordau, « le chantre de la dégénérescence », comme pour Freud et Elias plus tard, le processus de civilisation consiste à contenir les « instincts » individuels. « Le progrès est l'effet d'un asservissement toujours plus dur de la bête dans l'homme, d'un refrènement de soi-même toujours plus sévère<sup>447</sup> ». Kurtz est un personnage anachronique, du moins, s'il trouve sa place en Afrique (terre qui finit par le détruire) ne peut plus retourner sur le continent « civilisé ». Cependant, il arrive parfois que des Kurtz reviennent en Europe après leur périple africain ; ils donnent alors le type du leader populiste des idéologies totalitaires.

---

<sup>445</sup> Joseph Conrad, *Au Cœur des ténèbres* [*Heart of Darkness*, 1899], trad. de l'anglais par Jean-Jacques Mayoux, Paris, Flammarion, 1989, p. 170.

<sup>446</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 260.

<sup>447</sup> Max Nordau, *Dégénérescence*, 1894, p. 566, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 261.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, après la chute de l'Empire, la jeunesse oisive et en quête de carrière ne sait plus comment combler ses aspirations. La conquête de l'Algérie lui offre alors un nouvel horizon. Pour l'Angleterre c'est un peu différent, car le pays possède d'immenses colonies et surtout pratique depuis longtemps la déportation de détenus pour peupler ses nouvelles terres. Ces caractéristiques et différences entre les deux empires coloniaux sont analysées dans le *Voyage autour du monde* (1835) de Cyrille Laplace.

### Récit de voyage du Capitaine Laplace

Parti entre 1830 et 1832 dans un long voyage d'exploration aux commandes de *la Favorite*, le capitaine de corvette Cyrille Laplace publie en plusieurs volumes le récit de son *Voyage autour du monde* (1835). Il met l'accent entre autres sur la rivalité coloniale entre la France et l'Angleterre, tout en démontrant la supériorité indiscutable mais non immuable de celle-ci. Laplace fournit une intéressante analyse des conditions historiques qui ont permis à l'Angleterre la fondation de son empire. Selon lui, sa force lui vient d'une classe particulière d'émigrés, classe forgée par une nécessité historique et géographique : le manque d'espace vital, la rareté des terres arables et leur concentration aux mains de quelques lords, la suprématie maritime. Cette classe constituerait ainsi une sorte d'avant-garde colonialiste au bénéfice de l'empire britannique. Laplace reconnaît cependant qu'« [e]n France, comme en Angleterre, les principales causes de l'émigration furent les institutions féodales et les troubles religieux<sup>448</sup>. »

Selon le capitaine, la différence des situations historiques entre les deux puissances devrait être mieux étudiée avant le lancement du projet colonial. Il considère que trois principaux facteurs ralentissent la France dans son expansion coloniale : il y a d'abord le bouleversement de 1789 qui a entraîné la perte des privilèges de l'aristocratie, ce qui a conduit à une plus grande égalité des droits entre les citoyens et la distribution des richesses. Vient ensuite l'engloutissement d'une partie de la jeunesse active par les guerres napoléoniennes. Il y a enfin la ruine des marines militaires et marchandes. Tous ces

---

<sup>448</sup> Cyrille Laplace, *Voyage autour du Monde*, t. 3, *op. cit.*, p. 150.

facteurs, dit Laplace, « ont fini par éteindre chez les Français tout penchant à l'expatriation<sup>449</sup>. » De plus en Angleterre, où une grande partie des ouvriers pauvres sont tour à tour absorbés par les usines et renvoyés à la plus grande indigence en temps de crise. Sans parler de l'accaparement des terres par les nobles, terres « qui d'ailleurs ne peu[vent] tous les nourrir ».

A ces facteurs qui expliquent en partie l'hésitation des Français à entreprendre l'aventure coloniale, Laplace parle d'un autre « mal », qui serait à « chercher dans les premiers effets de la diffusion des lumières<sup>450</sup>. » L'éducation « libérale » de la jeunesse des campagnes a fait naître chez ces derniers un mépris insurmontable envers la condition de leurs pères. Cette jeunesse qui boude le travail de la terre s'est orientée vers l'armée, y trouvant soit la mort soit la gloire (comme Albert du *Comte de Monte-Cristo*). Mais en temps de paix, cette jeunesse ne sait comment jouir d'une occupation paisible. L'une des différences entre la France et l'Angleterre sur cette question (cette dernière ayant connu un peu le même problème) réside dans la réaction des deux souverains, Charles II et Louis XVIII. En effet, si Charles II « protégea de tout son pouvoir le départ des mécontents pour l'Amérique du Nord », Louis XVIII quant à lui, ne sut exploiter ou gérer cette « fièvre de l'émigration ». Le résultat est que « [l]a capitale et les provinces s'encombrèrent de jeunes gens qui fuyaient l'humble toit de leurs parents pour courir après la fortune<sup>451</sup>. »

Ces « déçus » restés au stade de colons potentiels vont bientôt basculer dans l'illégalité et faire régner le désordre dans la capitale. Ils sont à classer en deux catégories : la première englobe les fils de bonnes familles, dont quelques-uns seront des hommes importants du pays, mais dont l'immense majorité fera régner le désordre. La deuxième est composée surtout de « mauvais sujets ». Laplace précise que ces deux classes sont prêtes à « braver les lois protectrices de l'ordre » pour réussir. Selon lui, ces « prétendus colons », si jamais ils étaient engagés dans une aventure coloniale, ne pourraient de toute façon former une colonie vivable.

---

<sup>449</sup> Cyrille Laplace, *Voyage autour du Monde*, t. 3, *op. cit.*, p. 151.

<sup>450</sup> *Ibidem*, p. 153.

<sup>451</sup> *Ibidem*, p. 154.

On pourrait voir dans la première catégorie (fils de bonnes familles assoiffés de gloire) le type du personnage balzacien. Quant à la deuxième, elle pourrait être représentée par le personnage de Florestan de Saint-Rémy des *Mystères de Paris*. Ce dernier offre en effet un bon exemple de cette jeunesse désœuvrée, vaniteuse et désordonnée, qui n'a d'égal dans sa soif de gloire que sa haine du travail. Saint-Rémy, essayant d'expliquer à son père ce qui l'a amené à produire un faux, déclare que son désordre lui vient de sa passion effrénée pour le luxe :

[...] comme tout artiste, j'étais jaloux de mon œuvre... et mon œuvre, à moi, c'était mon luxe. Je sacrifiai tout à sa perfection... Je le voulus beau, grand, complet, splendidement harmonieux en toute chose [...]. En parlant ainsi, les traits de Florestan perdaient peu à peu leur expression hypocrite, ses yeux brillaient d'une sorte d'enthousiasme. Il disait vrai ; il avait été d'abord séduit par cette manière assez peu commune de comprendre le luxe<sup>452</sup>.

Voyant que son père restait impassible à sa comédie, le jeune faussaire tente de jouer la carte de la réhabilitation : « Sauvez votre fils, sauvez votre nom de l'infamie...et je vous jure de partir demain pour l'Afrique, de m'y engager soldat et d'y trouver la mort ou de vous revenir un jour vaillamment réhabilité...<sup>453</sup> »

Le journal de voyage du capitaine Laplace alterne entre fines analyses et commentaires d'un stéréotype risible. De ce fait on ne peut qu'adhérer à l'argument selon lequel « [c]hez une nation [l'Angleterre] familiarisée avec l'émigration et les voyages par mer, la déportation devait perdre beaucoup de son horreur... », alors que le reste de la phrase ne peut retenir un sourcillement ironique : « ...surtout aux yeux d'une populace adonnée à tous les vices, et moins susceptible de honte que celle des autres parties de notre continent<sup>454</sup> ». Cependant le capitaine Laplace, en explorateur informé, distingue deux âges dans l'histoire de l'Australie : le temps des convicts et celui des migrants. Selon lui ces

---

<sup>452</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 801.

<sup>453</sup> *Ibidem*, p. 804.

<sup>454</sup> Cyrille Laplace, *Voyage autour du Monde*, t. 3, *op. cit.*, p. 166.

deux époques, bien distinctes l'une de l'autre, ont été confondues par des « écrivains français, trompés par des renseignements inexacts, dans le tableau beaucoup trop brillant qu'ils ont tracé des colonies pénales britanniques<sup>455</sup> ». Ici le capitaine fait valoir son expérience concrète et de première main, contrairement aux écrivains de chambre dont les connaissances ne pouvaient être que livresques.

*Voyage autour du monde* de Cyrille Laplace est à replacer dans le contexte du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'attention était portée sur le système de déportation anglais (et qu'on a vu plus haut). Le capitaine insiste sur les différences historiques entre les deux puissances et met en garde contre les difficultés que peut rencontrer la France si elle suivait l'exemple anglais, sans parler du risque qu'il y a à vouloir former une colonie avec des criminels. Mais déjà à partir des années 1840 on peut voir dans la littérature le basculement d'une telle opinion (chez Sue et Dumas notamment). Les choses changent complètement un demi-siècle plus tard, quand l'Europe s'est mise de concert au partage de l'Afrique<sup>456</sup>. Les récits de voyages serviront aux écrivains, le plus souvent de *simples* feuilletonistes, à dresser une carte chimérique tant sur le plan géographique qu'ethnique du « continent noir ». Une éthique de l'aventure s'y impose et sous-tend bon nombre de récits, lesquels deviennent sous certaines plumes un appel aux résonances propagandistes irréfutables. Ainsi, au tournant du siècle, le lieutenant-colonel Salmon, romancier sous le pseudonyme de Louis Noir et sergent recruteur du parti colonial, fait « miroiter aux yeux des lecteurs de ses publications à vingt centimes le mythe du sans-le-sou transformé potentat par la seule magie de l'expatriation<sup>457</sup> ».

---

<sup>455</sup> *Ibidem*, p. 181.

<sup>456</sup> Rappelons que les années 1880 marquent en France l'officialisation d'une politique coloniale, et qu'entre 1884-1885 eut lieu le fameux Congrès de Berlin à l'issue duquel l'Afrique avait été partagée, selon l'expression du journaliste et essayiste Michel Collon, comme « un vulgaire gâteau » (*in* l'émission *Ce Soir ou jamais !* du 06/09/2013).

<sup>457</sup> Jean-Marie Seillan, *Aux Sources du roman colonial*, Paris, Karthala, 2006, p. 28.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, et surtout après la Première guerre mondiale, les horreurs commises dans les colonies deviennent de plus en plus difficiles à justifier. En effet, il semble loin le temps où Alexis de Tocqueville pouvait écrire : « Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzias et qui ont pour objet de s'emparer des hommes ou des troupeaux<sup>458</sup>. »

Dès ses origines, la colonisation se voulait « œuvre civilisatrice ». Même Victor Hugo s'est pris au jeu de sa propre rhétorique, proclamant dans le fameux *Discours sur l'Afrique*<sup>459</sup> : « Quelle terre que cette Afrique ! L'Asie a son histoire, l'Amérique a son histoire, l'Australie elle-même a son histoire ; l'Afrique n'a pas d'histoire. Une sorte de légende vaste et obscure l'enveloppe » ; ou encore dans *Choses Vues* : « [...] je crois que notre nouvelle conquête [l'Algérie] est chose heureuse et grande. C'est la civilisation qui marche sur la barbarie. C'est un peuple éclairé qui va trouver un peuple dans la nuit<sup>460</sup>. »

On vient de voir l'évolution de l'opinion sur la colonisation pénale, la déportation des criminels, la conquête de nouvelles terres et l'émulation entre les deux puissances coloniales. L'ouverture des bagnes coloniaux – ceux de Guyane surtout – semble répondre à cet élan colonial et impérialiste et sa nécessaire loi de l'expansion à l'infini. Le bague paraît ainsi une des modalités de la grande entreprise totalisante de marche sur le monde et sa conversion aux « lois du progrès ». La littérature n'a pas omis de chanter une telle épopée civilisatrice, accordant au colon – le plus souvent criminel – des vertus qu'elle aurait combattues et honnies sur le sol de la mère patrie.

Un paradoxe persiste pourtant : comment en effet expliquer ce commun consensus qui fait du bague littéraire un « enfer » et de ses locataires des « bêtes fauves » ? N'y a-t-il pas

---

<sup>458</sup> Alexis de Tocqueville, *Travail sur l'Algérie* [1841], présenté par Tzvetan Todorov, Bruxelles, éd. Complexe, « Historiques-politiques », 1988, p. 78.

<sup>459</sup> Discours prononcé le 18 mai 1879, au banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage.

<sup>460</sup> Victor Hugo, *Œuvres inédites de Victor Hugo, Choses vues*, Paris, Charpentier, 1888, p. 52.

là un échec de la civilisation ? En voulant développer ses frontières et civiliser le monde barbare avec la lie de la société, la France transpose sa propre contradiction sur le sol des colonies. En ce sens, le bagne comme instrument et moyen pour épurer la métropole signifierait un malaise civilisationnel. Et le roman du bagne, celui qui se saisit de la figure hideuse du bagnard et l'élève jusqu'au sublime monstrueux – avec la laideur (naturelle ou provoquée avec du vitriol notamment) comme signe de génie du mal –, serait l'expression de ce malaise en ce qu'il a de plus profond, à savoir une justice de classe.

\*

Nous avons parcouru dans cette première partie l'histoire pénitentiaire française, l'histoire des idées qui ont accompagné la genèse de la prison et du bagne comme forme punitive ainsi que les sciences du criminel ; nous avons également voulu voir les liens qu'il y avait entre exportation du modèle pénitentiaire sous d'autres cieux et prétentions impériale et colonialiste. Un intérêt particulier a été accordé aux textes qui se voulaient critiques, explicatifs ou encourageant l'entreprise pénalo-coloniale, surtout en ce qu'ils présentaient comme attention au système anglais. Bien évidemment cette tentative de *défrichement de la jungle discursive* qui a entouré la naissance de la prison, du bagne colonial et des sciences criminelles s'inscrit dans une étude plus large, une étude essentiellement littéraire. « Le Bagne colonial dans le roman français » ne pouvait se faire sans cette contextualisation historique et politique. Les textes que nous avons étudiés dans cette partie nous aideront à aborder la suite et à comprendre le corpus littéraire. Les contemporains du bagne et surtout les romanciers avaient ces discours à l'esprit (sans pour autant en avoir toujours conscience), voire y ont participé.

Si comme l'affirme Georg Lukács, l'apparition de formes littéraires nouvelles est précédée de conditions empiriques et sociologiques<sup>461</sup>, alors l'émergence du roman du bagne en

---

<sup>461</sup> « La Coïncidence, chez les Grecs, entre l'histoire et la philosophie de l'histoire a eu pour conséquence de faire surgir chaque forme d'art à l'instant même où, sur le cadran de l'esprit, on pouvait lire que son heure était venue et de l'obliger à céder la place aussitôt que ses archétypes disparaissent à l'horizon. Les âges postérieurs ne connaîtront plus cette périodicité philosophique. On voit désormais – signes de quêtes visant des fins qui cessent d'être données de façon claire et univoque – les genres s'entrecroiser dans un

tant que sous-genre pourrait avoir comme origine ce remaniement de la pénalité et des savoirs sur l'homme-criminel.

Nous avons vu dans la circularité des idées et des concepts la perméabilité des rapports entre débats socio-politiques et expression littéraire. La présence du bagne et du bagnard dans le roman français du XIX<sup>e</sup> siècle, qui frôle la hantise vu la quantité d'ouvrage sur la question et le nombre de personnages de forçats tout au long du siècle, ne peut s'expliquer que par la communication entre l'histoire pénitentiaire et pénalo-coloniale en train de s'écrire, et l'attention des écrivains aux *bruits* de la société. Pour filer la métaphore, nous dirons que le bagne comme espace carcéral et le bagnard comme sujet exclu, lancent constamment au-dessus de la société une sorte de *rumeur*, de *basse continue* (dont les textes étudiés dans cette partie ne sont qu'une fraction) auxquelles les romanciers prêtent attention pour ensuite les travailler et en faire un canevas littéraire. « Les romans, poète, c'est la société qui les fait<sup>462</sup> », disait Alexandre Dumas. Sans le bagne, il n'y aurait pas eu de Valjean, et sans Valjean la littérature n'aurait pas connu l'archétype du « forçat innocent », usé et abusé depuis par les romanciers tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après avoir saisi les termes de la « genèse », nous pouvons passer à l'étude de la « structure ».

---

inextricable entrelacement. Tous ensemble, ils ne sont plus que la totalité historique d'un donné de fait où l'on peut bien chercher, et même trouver éventuellement, les conditions empiriques et sociologiques qui président à l'apparition de chaque forme singulière, mais où le sens historico-philosophique de la périodicité cesse de se concentrer sur des genres érigés en symboles. » Georg Lukács, *La Théorie du roman*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>462</sup> Dumas, *Les Mohicans de Paris* [1854-59], t. 1, Genève, Édito-Service, 1973, p. 79.



## SECONDE PARTIE

### FORMES ET CRIMINALITÉ

*Le lourd bénéfice du récit criminel est de nous tenir dans un lien de reconnaissance problématique avec l'intraitable<sup>463</sup>.*

*Thierry Pech, Conter le crime*

Le mot « forme » est pris ici au sens lukacsien du terme. Pour Lukács en effet, les formes sont la « médiation » de la vie et de l'âme (vie, âme et formes étant les trois thèmes-clés autour desquels s'articule la pensée de celui qui est alors un jeune philosophe). Pour nous, les « formes » sont la médiation du monde sombre du crime en ce qu'il a de négation de la vie, et de la subjectivité désireuse de saisir le crime et de l'ordonner par les mots.

Il existe plusieurs manières de narrer le crime, cet événement de désordre par excellence. Mettre en mots le crime c'est tenter de l'inscrire dans l'événementiel, de lui donner un sens et partant d'en ordonner le chaos. Un acte criminel, aussi sanglant soit-il, est inoffensif dès lors qu'il est enchâssé dans une structure narrative, structure qui lui donne un commencement, une série de nœuds, des protagonistes et un dénouement. Un crime est d'autant plus effrayant qu'il n'a pas de « sens » et qu'aucune raison ne motive *a priori* son auteur. Du procès-verbal au compte-rendu des gazettes en passant par les « confessions » des criminels, tous ces discours sont destinés à donner sens à l'acte criminel. Bien évidemment, si ces discours entourent le crime et le mettent en signes, ils n'ont pas la même visée. Ainsi le procès-verbal cherche-il à consigner le maximum d'informations sur les « faits », alors que le fait divers exacerbe les peurs sociales en martelant le lectorat de formules choquantes et sanguinolentes. Le roman quant à lui joue sur les ressorts narratifs et construit tout un monde romanesque destiné à envelopper l'acte criminel *nu* – brut, dirait Philippe Artières – et à le servir dans un canevas littéraire. Au-delà du roman, que

---

<sup>463</sup> Thierry Pech, *Conter le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Honoré Champion, 2000, p. 21.

nous laissons de côté pour l'instant, et du procès-verbal, destiné surtout à un usage interne entre administrations, le récit du crime est surtout véhiculé par deux moyens : la presse à sensation et les mémoires de criminel. Dans un premier temps, nous verrons comment la presse a évolué pour donner naissance à un genre codifié – le fait divers – et comment celui-ci entretient un rapport étroit avec la littérature dite populaire ; nous examinerons ensuite comment la pratique de l'écrit chez les condamnés passe d'une inspiration personnelle – dont les motivations sont diverses – à une injonction à parler de *soi* et à révéler son *moi* criminel. Enfin, nous considérerons le roman populaire et sa manière de représenter le monde du crime et les valeurs contemporaines.

## CHAPITRE 4

### LES RUMEURS DE LA VILLE OU LA HANTISE DES BAS-FONDS

Il est maintenant nécessaire d'examiner comment le criminel est devenu une figure littéraire et surtout comment évolue sa représentation entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup>. Une série de questions balisera notre progression dans ce chapitre. L'intérêt pour le crime est-il une question de classe ? S'intéresse-t-on au crime et à ses représentations de la même manière que si l'on est bourgeois ou ouvrier ? Quelles nouvelles transformations connaissent ces représentations du crime entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles ? Va-t-on à la place de Grève comme on va au spectacle ? Mais encore, la criminalité est-elle circonscrite à une classe particulière, repérable grâce à certaines spécificités ? Une cartographie du crime est-elle possible dans le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle ? Divisé en deux sous-parties, ce chapitre s'ouvre sur la place de la criminalité dans la littérature du tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et sur l'évolution thématique qu'elle a connue durant cette période. Dans un second temps nous verrons comment l'évolution de la ville, combinée à une mutation de la figure du sauvage ont amené un déplacement dans la façon de percevoir la criminalité et son milieu d'origine, ou ce qu'on appelle les « bas-fonds ».

#### 4.1 Criminalité et évolution thématique

##### 4.1.1 Le crime comme distraction

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle se multiplient les imprimés évoquant le crime avec une part belle au monstrueux. *Les Histoires tragiques de notre temps* de François de Rosset (1614), *L'Histoire générale des larrons* de François de Clavi (1623), *Les Spectacles d'horreur* de Jean-Pierre Camus (1630), les plaintes et les canards, tous prêchent la soumission aux lois. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les biographies connaissent un essor avec la « Bibliothèque bleue » (comme celles de Cartouche et de Mandrin). Ces derniers écrits ont une double fonction : au-delà de l'intention pédagogique fort claire, ils sont parfois l'occasion de

critiquer la monarchie absolue dans ce qu'elle déploie d'abus et d'arbitraire dans la sphère judiciaire (lettres de cachet, secret de la procédure, torture, peines infamantes)<sup>464</sup>.

Dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle, le thème criminel est omniprésent. Jean Claude Rioux, dans *Le Type du criminel dans le roman français de 1815 à 1830*<sup>465</sup>, montre qu'entre 1821 et 1828 plus de soixante titres de romans utilisent les mots bandit, crime, brigand ou suggèrent l'idée de sang et de mort. Sylvie Châles-Courtine relève d'ailleurs que les « écrivains ne font [...] preuve d'aucune précision dans le vocabulaire qu'ils utilisent : crime, meurtre, assassinat, recouvrent le même sens, font appel au même registre du sang et de l'énergie<sup>466</sup>. »

Au XIX<sup>e</sup> siècle naît une fascination sans précédent pour le crime et la criminalité à tel point qu'ils entretiennent d'étroites relations avec la culture. Dans *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Dominique Kalifa parle, en ce qui concerne le vaste éventail de criminels et d'affaires célèbres qui ont marqué l'imaginaire français de l'époque, d'un « [é]trange Panthéon, qui alimenta et continue d'alimenter une proluxe littérature de "causes célèbres" et de faits divers romancés, progressivement recouverte, sinon renouvelée, par le cinéma ou la télévision<sup>467</sup>. »

Cette fascination du crime et du morbide prendra diverses formes. Lors de l'Exposition universelle de 1889 à Paris, des salles entières avaient été consacrées à l'anthropologie criminelle, discipline en plein essor à l'époque et dont l'univers rappelle étrangement celui des romans noirs du début du siècle, avec le surnaturel en moins et le positivisme en plus. « Les murs, écrit Michel Pierre, étaient couverts de cartes et de diagrammes relatifs à la criminalité, de photographies de brigands, de fous meurtriers et d'assassins, de caricatures d'aliénés exécutées par un épileptique, de peaux tannées d'assassins tatoués et de

---

<sup>464</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 25.

<sup>465</sup> Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Barbéris, Caen, soutenue en 1988.

<sup>466</sup> Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », op. cit., p. 124.

<sup>467</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 10.

graphiques résumant les observations anthropométriques recueillies par le professeur Ferri<sup>468</sup> ».

Mais l'essentiel de cet intérêt va être exprimé par l'engouement pour le fait divers et les comptes rendus des assises. Au début des années 1840, une affaire en particulier va retenir l'attention des contemporains jusqu'à les diviser en deux camps : l'affaire Lafarge. Le nom est celui du maître de forge dont l'épouse, jeune aristocrate orpheline et désargentée, est soupçonnée de l'avoir empoisonné peu après leur mariage. Elle est arrêtée et emprisonnée en janvier 1840. Balzac, Flaubert, Sand entre autres s'intéressent au procès et en parlent dans leurs correspondances. La France est divisée en lafargistes et anti-lafargistes. La veuve, condamnée aux travaux forcés à perpétuité avec exposition, voit sa peine commuée en prison. Elle écrit ses mémoires en deux volumes et laisse un journal intime d'une grande qualité littéraire publié sous le titre *Heures de prison*<sup>469</sup>. Graciée par Louis-Napoléon en 1852, elle meurt quelques mois après sa libération. Alexandre Dumas tentera d'expliquer son geste dans *Madame Lafarge. Cleptomane et empoisonneuse*<sup>470</sup>, roman jamais publié en volume et imprimé uniquement en feuilleton dans *Le Mousquetaire* (1866).

L'intérêt pour l'affaire fut immense, pourtant il est à classer parmi les simples faits divers voués à l'oubli. Le succès de l'affaire s'explique par son originalité : c'est le premier procès où des experts médico-légaux influencent la condamnation<sup>471</sup>. A cela s'ajoute le rôle de la presse qui a permis de tenir en haleine le lectorat en le submergeant de courriers extraordinaires. Il y a aussi le contexte politique. Fille d'un colonel d'artillerie de la garde impériale, la rumeur voulait qu'elle soit « l'arrière-petite-fille naturelle de Madame de Genlis et du duc d'Orléans donc la petite-fille naturelle de Louis-Philippe, représentant ainsi la monarchie orléaniste face au clan légitimiste d'Henri d'Artois<sup>472</sup>. » Tous ces

---

<sup>468</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1991, p. 266.

<sup>469</sup> Madame Lafarge (née Marie Capelle), *Heures de prison*, New York, Éditions Charles Lasalle, 1854.

<sup>470</sup> Alexandre Dumas, *Madame Lafarge. Cleptomane et empoisonneuse* [inédit], Pygmalion, 2005.

<sup>471</sup> Anna Norris, « Marie Cappelle Lafarge : de la femme criminelle à l'écrivain », in Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 147.

<sup>472</sup> *Ibidem*, p. 148.

éléments – *topoi* du roman populaire – permettent d’expliquer la postérité d’une telle affaire : noblesse, poison, nouveaux experts, sang royal caché et média omniprésent, collant carrément à l’événement.

Les éléments à charge contre l’accusée entrent sans doute en ligne de compte pour expliquer l’intérêt de l’affaire ; mais on peut également y voir le malaise d’un siècle qui pressent l’émancipation de la femme et s’en inquiète. Ce qu’on reproche à la jeune veuve, ce sont son intelligence, son caractère indomptable, son refus des règles sociales et surtout ses lectures : *Indiana* et *Lélia* de George Sand<sup>473</sup>, et *Les Mémoires du Diable* de Soulié. Surtout, elle déteste la littérature sentimentale : « *Paul et Virginie* m’ennuyaient à la mort » disait-elle dans ses *Mémoires*<sup>474</sup>. Alfred Nettement, farouche opposant à la littérature feuilletonesque, à cause notamment de sa mauvaise influence sur les femmes, dit que le crime commis par cette dernière prouvait que toute épouse lectrice des romans de Soulié, Balzac, Sue, Dumas ou Sand pourrait devenir une femme insatisfaite et donc dangereuse et qui serait en proie aux « exagérations passionnées et romanesques de cette mauvaise littérature qui fausse les idées et les sentiments, qui substitue au monde réel un monde de convention<sup>475</sup> ». Nettement aurait-il prévu les tribulations d’une Emma Bovary dix années plus tard ? Quoi qu’il en soit, l’affaire Lafargue montre le point de jonction entre plusieurs faits sociaux : le récent attrait des tribunaux (depuis les années 1820 à peu près), une dimension médicale et experte inédite, le vieux thème de la femme empoisonneuse, avec cette fois-ci une racine nobiliaire, l’accusation d’une certaine littérature et son relais par la presse (avec Dumas notamment).

Le point commun des grandes affaires criminelles est qu’elles finissent presque toutes à la place de Grève. Véritable jour de carnaval, les exécutions capitales ont lieu dans l’euphorie la plus complète ; on va à la Grève comme on va au spectacle. De nombreux travaux sur la

---

<sup>473</sup> Nous aurons l’occasion de parler de *Lélia* (1833) et du personnage de forçat incarné par Trenmor.

<sup>474</sup> Rapporté par Anna Norris, « Marie Cappelle Lafarge : de la femme criminelle à l’écrivain », in Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 147.

<sup>475</sup> Alfred Nettement, *Études critiques sur le feuilleton-roman. Deuxième Série*, Paris, Librairie de Perrodil, 1846, p. 449.

question le confirment<sup>476</sup>. Depuis la Crucifixion du Christ jusqu'au rituel du passage de la chaîne des forçats, en passant par le supplice de Damien et la décapitation de Troppmann, le pouvoir a toujours tenté d'exploiter le gibet comme scène de spectacle. L'exemplarité et la restauration d'une légitimité un instant ébranlée par le crime sont bien évidemment la base de tout châtement. Cela dit, l'exécution publique est aussi « un moyen de communiquer le droit par une mise en mots et en images du verdict<sup>477</sup> ». Nous avons eu l'occasion de voir qu'à ces formes archaïques de la punition on avait substitué la discrétion de la prison et des fourgons cellulaires.

Ici s'opère une première rupture entre les deux siècles. En effet, depuis l'Ancien Régime et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, chaque crime était considéré porteur d'une dimension politique ; Victor Hugo disait que le crime est un coup d'État par le bas, et Nietzsche pensait que chaque petit crime est une révolte contre le pouvoir établi<sup>478</sup>. Mais après les années 1830, la criminalité exceptionnelle que représentaient les Cartouche, les Mandrin et les Pélissier, et leurs pendants du début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Lacenaire et les Avril, laisse la place à une autre forme qui va accaparer les craintes sociales. « Le vrai problème de l'époque n'était pas posé par ces personnages hors série, mais par les bandes criminelles qui terrorisaient la province et surtout les campagnes<sup>479</sup>. » Ainsi, la criminalité devient plus diffuse et difficilement réductible à quelques figures monstueuses ou angéliques. Géographiquement, elle passe progressivement de l'extérieur de Paris (campagne), à sa périphérie, pour finir dans ses « bas-fonds ».

Pour l'historien Louis Chevalier, « [l']angoisse des Parisiens du temps s'expliquerait mal, si elle ne s'attachait qu'à cet infime et nécessaire déchet de l'existence urbaine dont l'étude et la gestion relèvent exclusivement de la police et de la justice ». La menace qui pèse sur

---

<sup>476</sup> Cf. Arlette Farge, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986, notamment la partie intitulée « La mise en scène », pp. 206-218. Cf. également Christian Biet, *Théâtre de la cruauté et récits sanglants en France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2006.

<sup>477</sup> Pascal Bastien, *L'Exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Champ Vallon, Époques, 2006, quatrième de couverture.

<sup>478</sup> Michel Foucault, « Die Folter, das ist die Vernunft », *op. cit.*, p. 392.

<sup>479</sup> Jacques Delarue, *Le Métier de bourreau. Du Moyen Âge à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1979, p. 266.

les Parisiens, du moins telle qu'ils la perçoivent, est « non une conséquence accidentelle et exceptionnelle de l'existence collective, mais l'un des résultats les plus importants de l'expansion urbaine<sup>480</sup>. » Si l'intérêt pour le crime change du fait des mutations urbaines que connaît le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle, la manière de décrire les classes dangereuses et leur milieu n'a pas changé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle avec la codification opérée par Restif de La Bretonne<sup>481</sup> et Louis-Sébastien Mercier<sup>482</sup>. C'est en tout cas l'hypothèse soutenue par Chevalier, qui voit dans Mercier le premier à avoir posé les règles du genre et codifié les thèmes en sanctifiant « les sites [Bicêtre et la place de Grève surtout] qu'aucun récit ne pourra plus désormais se dispenser de parcourir<sup>483</sup>. » Cette hypothèse est discutable dans le sens où la tradition des récits du crime remonte à plus loin que Mercier. En effet, déjà aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les « formules du récit criminel semblent s'élaborer à partir d'un modèle dominant [...] identifié par la narratologie sous le titre d'« histoire de loi »<sup>484</sup>. » En ce qui concerne les sites célèbres de Paris, il semble que leur inscription dans le registre de l'« incontournable » remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et aux premiers guides touristiques – dont celui de Claude Saugrain, *Les curiositez de Paris* (1716), deviendra le modèle du genre au siècle suivant<sup>485</sup>, – et non à Mercier et à son *Tableau de Paris*.

#### 4.1.2 Rupture entre anciennes et nouvelles formes de criminalité

Dans les romans de fin XVIII<sup>e</sup> et début XIX<sup>e</sup> siècles, le spectacle de la criminalité parisienne est surtout brossé à titre de curiosité. Mais cette manière de saisir et de peindre le crime semble muter sous la Restauration. On passe du crime comme ornement pour rehausser le récit à une lecture sociale de ses effets et de ses causes. Le basculement se ferait entre

---

<sup>480</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 39-40. Pour une actualisation et une relecture critique de la thèse de l'historien, cf. Christopher Prendergast, *For the People, by the People ? Eugène Sue's "Les Mystères de Paris". A Hypothesis in the Sociology of Literature*, Oxford, Legenda Research Monographs in French Studies, 2003 ; et Barrie M. Ratcliffe, Christine Piette, *Vivre la ville, Les classes populaires à Paris, Première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007.

<sup>481</sup> Nicolas Edme Restif de La Bretonne, *Les Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*, 1788-1794.

<sup>482</sup> Louis-Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris*, 1781.

<sup>483</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 40.

<sup>484</sup> Thierry Pech, *Contre le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme*, *op. cit.*, p. 205.

<sup>485</sup> Gilles Chabaud, « Images de la ville et pratiques du livre : le genre des guides de Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45, N°2, Avril-juin 1998, p. 343.



les deux extrémités de la Restauration : des criminels illustres, soit par leurs origines ou histoire, soit par la qualité de leurs victimes, on aura à la fin de la Restauration l'émergence d'une criminalité plus plébéienne, d'un « prolétariat du sang » dont le spectacle de l'agonie en place de Grève sera à la fois *pour* et *par* la plèbe<sup>486</sup>. C'est que le crime, de pittoresque devient social.

La description de ces classes dangereuses dans la littérature de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle emprunte le plus souvent ses exemples aux principales recherches contemporaines, comme celles de Morogues, dans *Du Paupérisme et de la mendicité* (1834) ; celles de Buret<sup>487</sup>, avec *De la misère et des classes laborieuses en Angleterre et en France* (1840) ; celles encore de Villermé et son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* (1840) ; celles enfin de Frégier<sup>488</sup> et ses *Classes dangereuses dans la population des grandes villes* (1840).

Dans la littérature, le renversement entre formes anciennes et nouvelles de la criminalité est décelé à partir de l'œuvre de Balzac. Certes, chez lui il y a une attention plus grande aux formes anciennes (dont le personnage de Vautrin est la manifestation). Cependant, les nouvelles formes finissent par percer dans son œuvre pour en constituer une sorte d'« arrière-plan ». Le passage de l'une à l'autre dans l'œuvre balzacienne semble se faire sans que l'auteur en ait une réelle conscience, « comme si, renonçant pour une fois à comprendre et à expliquer, il se contentait de subir et d'enregistrer<sup>489</sup>. »

La perception de la criminalité par la population change après 1848 (1824 et 1832 concourent au même phénomène avec un relatif adoucissement des lois), date à laquelle disparaît la peine de l'exposition publique (certes peu appliquée auparavant). C'est à partir

---

<sup>486</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 120.

<sup>487</sup> « Buret fait de la misère le principal objet, ou plutôt la principale découverte d'une recherche économique qui, s'efforçant d'introduire à nouveau l'homme dans son système, se voit contrainte d'y introduire le misérable, ainsi devenu la mesure de l'homme. » Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 257.

<sup>488</sup> Selon Louis Chevalier, Frégier ne parvient pas à préciser, même approximativement, la frontière qui sépare les classes ouvrières et les classes dangereuses.

<sup>489</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 147.

de ce moment que « le criminel disparaît de la scène publique, pour entrer dans l’imaginaire social et être l’objet de productions littéraires et artistiques abondantes<sup>490</sup>. »

L’entrée du bague et de la prison dans la littérature et le changement dans la manière de les voir ne vont pas se faire sans une résistance. Jules Janin est l’un de ceux qui sont farouchement opposés à cet étalage du crime dans les romans de Balzac. « Si tous les états de la société sont représentés dans les bagnes de Toulon et de Brest, aussi bien que sur le Livre d’or de la Légion d’honneur, est-ce à dire cependant que le roman et la comédie se puissent occuper de ces vils héros, insuffisamment courbés sous le mépris public ou sous le bâton de l’argousin ?<sup>491</sup> » Janin évoque ensuite l’étude de M. Parent-Duchâtelet, *Histoire de la prostitution publique*, en disant que le « savant gentilhomme », « ce rigide chrétien », s’est sacrifié en quelque sorte pour fournir ce tableau. Son étude n’est point obscène, elle est nécessaire : il « l’a vu ; il le raconte ; il faut le croire » conclut sentencieusement Janin. Mais plus loin il semble se contredire en imposant une limite à ce que le roman peut et ne peut pas décrire : « cependant, parce que la chose existe, est-ce donc à dire que le roman et la comédie, le crochet à la main, se puissent occuper de ce pandémonium ? Non, non, il y a des choses qu’on ne doit point voir<sup>492</sup> ». Évoquant Balzac, il écrit :

Ici, une terrible description du Palais-Royal, au temps où cette population équivoque de libraires et de marchandes de modes grouillait encore pêle-mêle dans les galeries de bois ; on sait que M. de Balzac excelle dans ces sortes de descriptions fangeuses [...] Rien ne lui échappe, pas une ride, pas une croûte gluante de cette lèpre immonde. Malgré toute la puissance que doit avoir un écrivain pour en arriver là, l’on se demande quels plaisirs peuvent donc trouver les lecteurs de M. de Balzac à ces affreux détails<sup>493</sup>.

Ce genre de défiance amène Anne Bignan à user d’artifice dans les premières pages de son roman *L’Échafaud* afin justement de se dédouaner de ce qu’il va raconter. Selon lui, le

---

<sup>490</sup> Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *op. cit.*, p. 125.

<sup>491</sup> Jules Janin, « *Un grand homme de province à Paris*, par M. H. de Balzac », in *Revue de Paris*, t. VII, juillet 1839, p. 174.

<sup>492</sup> *Idem.*

<sup>493</sup> *Ibidem*, p. 161.

« roman [...] a raison d'être grave ; son tort, c'est de pousser la gravité jusqu'aux derniers confins du tragique et de l'horrible. Tout ce qui se trouve d'abject et de fangeux dans le cœur humain, a été remué par le hardi scalpel de nos romanciers. Toutes les infirmités corporelles, toutes les plaies morales ont été mises à nu. L'Hopital (sic), le Bagne, la Grève, la Morgue ont servi de théâtre à des scènes d'une vérité repoussante<sup>494</sup> ». Ce procédé vise à distinguer deux sortes de narration du crime et du vice : la morale et l'amorale, celle qui cherche simplement à « effrayer » et celle qui veut « instruire » :

Le roman actuel, en général épileptique, galvanique, pulmonique<sup>495</sup>, fantastique, drôlatique, satanique, déroule devant nous tout ce que les maux et les vices de l'humanité ont de plus révoltant, tout ce que le monde infernal renferme de plus bizarre et de plus surnaturel ; mais de l'amalgame de tant d'éléments extraordinaires, il ne déduit aucune idée consolante, aucune pensée philosophique, aucune conclusion morale<sup>496</sup>.

C'est donc la fonction parénétiq ue qui importe ; exposer le vice simplement pour la joie de le décrire ou de le saisir par des formes littéraires attire une suspicion sur son auteur. La description doit toujours avoir une visée pédagogique. Et comme ces philanthropes qui, sous prétexte de s'informer de la misère, visitent les bouges des misérables et scrutent leurs intérieurs avec un regard insistant, le romancier qui décrit le crime, la misère et les bas-fonds doit lui aussi trouver une excuse et accompagner son récit d'un discours d'escorte. Pour ces derniers, le motif est tout trouvé : ce sera *l'exploration urbaine* et la description des nouvelles classes dangereuses. Ainsi, dans le roman, ce n'est plus seulement le crime qui attire, mais bien le problème de la détérioration sociale dans son ensemble.

Du reste, l'accompagnement des récits de crime par un discours d'escorte n'est pas chose nouvelle. A l'âge classique, les histoires tragiques étaient également encadrées par ce genre de prélude destiné à faire face à d'éventuel accusation d'immoralité. « [P]arce qu'il

---

<sup>494</sup> Anne Bignan, *L'Échafaud*, Paris, Madame Charles-Béchet, 1832, p. 23.

<sup>495</sup> « *Fig.* Une sécheresse de pulmonique, une extrême froideur et sécheresse dans l'âme ; locution qui vient de ce que, avec la fièvre hectique, les pulmoniques ont la peau sèche » (Littré).

<sup>496</sup> Anne Bignan, *L'Échafaud*, p. 25.

manipule d'un peu trop près les "cas détestables" et les dérèglements du désir, écrit Thierry Pech, le récit criminel peut éveiller les imaginations les plus néfastes<sup>497</sup>. » Du moins c'est la critique devenue traditionnelle pour tout récit qui s'aventure dans un tel lieu de désordre.

Chez Balzac, pour situer l'évolution du thème criminel, il faut suivre le personnage de Vautrin. En effet, avec sa criminalité « limitée, pittoresque, aventureuses, sans rapport avec la criminalité confuse qui monte de la foule et qui naît de la misère<sup>498</sup> ». Pour Louis Chevalier, c'est sa « monstruosité » qui en fait un personnage du passé. Mais le forçat en rupture de ban va se transformer au fur et à mesure de l'avancement du roman. En lui, peut se lire le passage de l'individuel au social et au collectif : il devient la « figure du peuple en révolte contre les lois<sup>499</sup> » ; peuple renvoie ici à toute la société et non seulement au peuple du crime. Cette métamorphose du personnage de Vautrin peut se lire au dernier moment du drame, en rupture avec le reste de l'œuvre (il est vrai que le livre IV, narrant les événements après le suicide de Lucien de Rubempré, colle mal au reste du roman). Selon l'historien, c'est dans cette révolte qui emplit désormais le crime que peut se mesurer l'évolution du thème criminel dans *La Comédie humaine*<sup>500</sup>. Vautrin serait donc le dernier type du criminel exceptionnel, la dernière incarnation du bandit monstrueux et singulier de l'Ancien Régime. « En lui culminent certaines monstruosité qui n'auront plus leur place dans l'histoire ultérieure<sup>501</sup> ».

Pourtant on retrouve ce genre de « monstre » dans la littérature bien après la date qu'indique l'historien. Camparini<sup>502</sup>, Fantômas ou Chéri-Bibi ne sont-ils pas de cette trempe ? Ce dernier surtout, monstre au cœur d'or et au coup de couteau fatal, qui voit le jour sous la plume de Gaston Leroux au début du XX<sup>e</sup> siècle, est incontestablement

---

<sup>497</sup> Thierry Pech, *Contre le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme*, op. cit., p. 22.

<sup>498</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 143.

<sup>499</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, op. cit., p. 398.

<sup>500</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 149.

<sup>501</sup> *Ibidem*, p. 143.

<sup>502</sup> Forçat diabolique et personnage central dans *Le Roi du bagne* d'Ernest Capendu, roman-feuilleton publié entre 1861-1862.

l'héritier de Vautrin (et bien d'autres forçats célèbres du XIX<sup>e</sup> siècle). Comme lui, Chéri-Bibi entretient avec toutes les couches de la société des liens puissants, se mouvant avec facilité de l'une à l'autre, et domptant d'un regard ses acolytes comme ses adversaires. Chéri-Bibi cherche aussi à faire basculer les gouvernements en agissant dans l'ombre<sup>503</sup>. Mais peut-être aussi que Chéri-Bibi est le personnage/exception qui confirme la règle. Par son caractère qui touche au monstrueux, mais aussi par sa tendresse « de jeune fille » et son amour fou pour Cécily, ses interjections drôles et candides – « *Fatalitas !* » – qu'il lance sous la peau du marquis du Touchais, le personnage de Leroux rappelle son côté composite et trahit la filiation dans laquelle il s'inscrit. Personnage du XX<sup>e</sup> siècle et héros de roman populaire feuilletonesque, Chéri-Bibi subit l'Histoire et reflète dans ses aventures les mutations de la société (Grande Guerre, montée du mouvement anarchiste). Par cela, il rappelle la facticité de sa criminalité exceptionnelle et la replace dans un temps déjà révolu : si Chéri-Bibi rappelle le bandit de l'Ancien Régime, il ne fait que le rappeler ; et la pointe d'humour du personnage, mêlée à l'ironie de Leroux, viennent signaler que si Chéri-Bibi condensent les traits de l'ancien thème, c'est pour mieux les dépasser.

#### 4.1.3 Manifestation de la rupture chez Hugo et Balzac

Il y a au XIX<sup>e</sup> siècle un constant va-et-vient entre le criminel (et le récidiviste après 1850) en tant qu'individualité et la classe à laquelle il appartient. Il est vrai que dans la seconde moitié du siècle le crime est rarement porté par un seul personnage. Il n'y a plus de ces grands bandits héroïques et représentatifs de l'Ancien Régime. La manière de décrire la société du crime en montre long sur le style et le genre auxquels appartiennent les auteurs. Jusqu'au *Dernier jour d'un condamné* de Hugo, la description du crime répond à des contraintes cristallisées dans l'œuvre de Louis-Sébastien Mercier depuis 1781. *Les Misérables*, quant à eux, laissent paraître cette nouvelle manière de saisir le crime, notamment en montrant le lien entre la condition prolétarienne et la condition criminelle. Dans certaines œuvres de la *Comédie humaine*, on retrouve également ce basculement.

---

<sup>503</sup> Il le fait dans *Le Coup d'État de Chéri-Bibi* (1826), roman que nous verrons plus en détail dans la troisième partie.

Nous verrons dans ce sous-chapitre le traitement du thème criminel par ces deux romanciers.

## Victor Hugo

Dans le vieux thème de la criminalité, les criminels représentant la tradition de l'horreur, comme les quatre noms que le condamné trouve dans sa cellule) sont étrangers au reste de la population, même de la basse classe, du fait de leur caractère monstrueux, anormal : « DAUTUN, 1815. – POULAIN, 1818. – JEAN MARTIN, 1821. – CASTAING, 1823. J'ai lu ces noms, et de lugubres souvenirs me sont venus<sup>504</sup>. » *Le Journal des débats* du 26 février 1829 trouve que le choix du criminel dans *Le Dernier jour d'un condamné* n'est pas judicieux :

L'auteur aurait dû choisir un cadre plus vrai [...] Imaginez, par exemple, un condamné, dont le nom aurait été crié dans les rues de Paris ; un jeune homme comme la loi criminelle en envoie trop souvent à la mort [...]. Sa douleur sera de l'étourdissement stupide plutôt que de savants monologues<sup>505</sup>.

Mais la tradition romantique semble friande de ce genre de conscience tourmentée tombée dans le crime par passion. C'est ce que confirmera un an plus tard le roman de Joseph Méry, *Le Bonnet vert*. Un jeune homme de bonne famille tente de tuer sa bien-aimée dans un moment d'égarement dû à la jalousie. Tout le récit narre ses pensées mélancoliques dans le bagne et son suicide final. Contrairement au récit hugolien, qui est avant tout un plaidoyer contre la peine de mort, le texte de Méry n'a pas de prétentions aussi engagées. Phénomène de mode que cette jonction du romantisme et des bas-fonds, où un jeune dandy explore son *moi* perdu au milieu de la chiourme.

---

<sup>504</sup> Victor Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, p. 101. Hugo cite quelques noms des plus célèbres criminels de l'histoire criminelle de la Restauration ; le poète y a recouru dans *Le Dernier jour* pour éveiller l'horreur chez le lecteur. Papavoine, Tolleron, Avril, Louvel, Delaporte, Castaing, Bories, Jean-Martin, Lecouffé représentent la vieille criminalité exceptionnelle et monstrueuse. Dans *l'Histoire de l'échafaud en France* ou *Livre rouge*, ouvrage collectif de 1863, Lacenaire est placé dans la catégorie des « brigands légendaires ».

<sup>505</sup> *Le Journal des débats* du 26 février 1829, cité par Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 153-154.

D'autre part le journal semble faire une distinction entre ce que peut, en termes de situation narrative, un crime par accident, passion ou hasard qu'un moment de frénésie a provoqué, et le crime commis par un anormal, au caractère monstrueux, très présent dans la littérature d'Ancien Régime. Pour Chevalier, qui s'est amplement appuyé sur l'œuvre hugolienne pour écrire son histoire des classes laborieuses et dangereuses, l'évolution du thème criminel chez Hugo est décelable dans l'écart entre le récit de 1829 et la préface de 1832. C'est le nom d'Ulbach<sup>506</sup> qui signale cette mutation, du passage de la criminalité monstrueuse à la criminalité « normale », banale<sup>507</sup>.

*Le Dernier jour d'un condamné*, livre d'inspiration « hallucinatoire » et non polémique<sup>508</sup>, représente un décor traditionnel. Ces lieux sont souvent extérieurs à la ville, comme Bicêtre ou les cimetières. La nouvelle n'est pas originale de ce côté ; on y trouve de même les *topoi* canoniques de la littérature de la geôle : murs qui suintent, fenêtres tentatrices, ciel entrevu ou deviné, geôlier au sourire bénin, rêves d'évasion, graffiti poignants, image de l'oiseau, voix de jeune fille, bruits de la geôle (grincement de gonds, cliquetis de chaîne, tremblement des escaliers), visite de l'aumônier, attachement du reclus à sa cellule.

En revanche, la nouveauté du récit par rapport à la tradition de la littérature carcérale réside dans une « temporalité vécue ». En effet, le personnage est « emmuré » dans un présent qui le coupe de son passé et lui dénie tout avenir. Jean Massin parle à juste titre de la tyrannie du présent de l'indicatif<sup>509</sup>. Dans l'avertissement au lecteur de son conte *La Timide*<sup>510</sup>, Dostoïevski relève cette temporalité aplatie à l'extrême. Il s'agit, dans ce conte, d'un mari effaré par le suicide de sa femme, qui s'est jetée quelques heures

---

<sup>506</sup> Le 25 mai 1827, Honoré Ulbach tue une jeune bergère, Aimée Millot, à qui il faisait la cour sans succès. Il est guillotiné le 10 septembre 1827. Les journaux se passionnent pour l'affaire. Ce fait divers va inspirer aussi une chanson (la « Complainte sur l'assassinat de la jeune bergère d'Ivry » dès 1827), un roman, *La Bergère d'Ivry* d'Octave Féré en 1865, une pièce de théâtre (« la Bergère d'Ivry » d'Eugène Grangé et Lambert-Thiboust en 1866) et même un film (« la Bergère d'Ivry » de Maurice Tourneur, en 1913), et plus récemment un manuscrit inachevé de Régine Deforges, « Bergère d'Ivry ». Hugo dit avoir commencé la rédaction de son récit au lendemain de l'exécution d'Ulbach. Pourtant son nom ne sera mentionné que dans la préface de 1832.

<sup>507</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, pp. 153-154.

<sup>508</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 97.

<sup>509</sup> Cité par Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 96.

<sup>510</sup> Conte fantastique paru dans le *Journal d'un écrivain*, en novembre 1876.

auparavant par la fenêtre. L'homme, très agité, essaie de démêler ses pensées et d'arriver à la vérité. Mais, prévient l'auteur, le texte qu'il donne au lecteur est un peu « fruste » et mal arrangé. Dostoïevski assure que son texte l'aurait été davantage, si un « sténographe » (fantastique) avait transcrit en temps réel le monologue du protagoniste. Son travail à lui consiste donc à agencer le récit de manière à le rendre moins « fruste » :

J'ai tâché de suivre ce qui m'a paru être l'ordre psychologique. C'est cette supposition d'un sténographe, notant toutes les paroles du malheureux, qui me paraît l'élément fantastique du conte [*La Timide*]. L'art ne repousse pas ce genre de procédés. Dans ce chef-d'œuvre, *Le Dernier jour d'un condamné*, Victor Hugo s'est servi d'un moyen analogue. Il n'a pas introduit de sténographe dans son livre, mais il a admis quelque chose de plus invraisemblable, en présument qu'un condamné à mort pouvait trouver le loisir d'écrire de quoi remplir un volume, le dernier jour de sa vie, que dis-je, à la dernière heure, – à la lettre, – au dernier moment. Mais s'il avait rejeté cette supposition, l'œuvre la plus réelle, la plus *vécue* de toutes celles qu'il a écrites, n'existerait pas<sup>511</sup>.

L'élément « fantastique » du récit réaliste et poignant du *Dernier jour d'un condamné* réside donc dans sa forme, ce qui n'enlève rien à son aspect documentaire et engagé. Bien au contraire, cette convergence du fantastique et du réalisme donne sa vérité profonde. Un dernier détail cependant. Dostoïevski considère qu'il est « invraisemblable » qu'un condamné à mort puisse dédier ses derniers jours (voire heures) au récit de sa vie et de ses pensées. Pourtant, en 1836, c'est ce que fera exactement le poète assassin Pierre François Lacenaire<sup>512</sup>.

Cette temporalité figée se trouve accentuée par une clôture irrémédiable du texte, clôture suggérée par la structure même du texte. En effet, le premier chapitre s'ouvre et se ferme sur la même exclamation sans verbe « Condamné à mort ! » De plus, les deux premiers paragraphes commencent par « voilà » et « autrefois », ce qui, pour Victor Brombert, introduit une rupture entre le temps de la vie libre et celui de la captivité. Quant au reste du récit, il est au présent de l'indicatif. Tout cela concourt à installer l'enfermement dans

---

<sup>511</sup> Dostoïevski, *Journal d'un écrivain, 1873, 1867 et 1877*, « La Timide », Novembre 1876, Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1904, p. 311.

<sup>512</sup> Cf. *infra*, chapitre « Le "je" criminel : Mémoires et autobiographie de condamnés ».



l'intériorité psychologique<sup>513</sup>. Le condamné note lui-même tous les symptômes qui le saisissent : douleur de tête, sueur, reins froids, tressaillements convulsifs. « Car la peur est ici spécifiquement fonction d'une perspective temporelle qui rend le présent à la fois exclusif et intolérable<sup>514</sup>. » Cette torture morale du protagoniste, le narrateur l'appelle « procès-verbal de la pensée agonisante<sup>515</sup> ».

Chez Hugo, l'évolution du thème n'est pas nette et définitive, et l'auteur semble confondre les deux formes de criminalité. Ainsi, *Les Misérables* seraient traversés par des anachronismes et des survivances, et les caractères de la criminalité parisienne de la monarchie de Juillet, tels que voulus par le roman, relèvent de l'ancienne criminalité (celle de la Restauration, de l'Empire, voire de l'Ancien Régime). Ces anachronismes en eux-mêmes ne nous concernent pas au même titre que les historiens et critiques littéraires qui les ont relevés<sup>516</sup>. Toutefois, cela attire notre attention sur certaines omissions de l'auteur, comme l'absence de la marque lors du ferrement de Jean Valjean. Pourquoi un tel « oubli » d'une pratique supprimée seulement en 1832, alors que le Paris représenté est celui de la Restauration et des premières années de la monarchie de Juillet ? Il n'est certes pas dû à un manque de documentation (l'on sait que Hugo a assisté plus d'une fois au ferrement à Bicêtre). Le romancier aurait-il pris en considération l'évolution sociale, la marque ayant été abolie, il aurait jugé inutile de surcharger son personnage d'une marque superflue, voire incompréhensible ou *illisible* par le lecteur du Second Empire (le roman étant publié en 1862) ? Peut-être. Cela est surtout plausible si l'on voit ce que l'auteur a fait de la place de Grève : « Dans le reste de l'ouvrage [...], si le nom de "place de Grève" est encore cité de préférence à celui de "place de l'Hôtel-de-ville", il n'éveille plus ces sinistres images. Certains personnages des *Misérables* vont encore en place de Grève, ou passent encore

---

<sup>513</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 99.

<sup>514</sup> *Ibidem*, p. 95.

<sup>515</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, p. 91.

<sup>516</sup> Pour cette question de l'anachronisme dans *Les Misérables*, qui reste secondaire pour notre propos, nous renvoyons au livre du critique littéraire Edmond Biré. Ce dernier affirme que les faits présentés par l'auteur au chapitre « 1817 » « sont tous ou presque tous inexacts. » Edmond Biré, *L'Année 1817*, Paris, H. Champion, 1895. « Que de réminiscences gênantes et irritantes, que de citations viennent compromettre l'impression dominante d'authenticité, ébranler la certitude que l'on croit avoir de posséder enfin un témoignage », écrit pour sa part Louis Chevalier, *op. cit.*, p. 164.

par là ; mais Hugo ne se croit plus obligé d'évoquer à propos de ce lieu les scènes sanglantes d'autrefois<sup>517</sup>. »

*Les Misérables*, roman écrit entre 1841 et 1862 avec plusieurs interruptions, ne pouvaient que subir les distorsions de la mémoire de l'auteur en exil. Ce décalage, si on peut l'appeler ainsi, abaisse le caractère réaliste de l'œuvre. La marque ou la place de Grève ne sont pas les seuls éléments qui trahissent l'artificialité de la narration. De même, les références à l'histoire de l'argot renvoient à la criminalité d'Ancien Régime, sans compter que les exemples contemporains sont peu présents. Hugo s'appuie également sur de vieilles références pour dresser le portrait de la capitale, comme Barbier et Restif. Hugo pousse l'anachronisme plus loin en situant dans le Petit Picpus le cul-de-sac Genot et en s'appuyant sur le plan de Paris de 1727 pour tracer l'itinéraire de Jean Valjean dans la capitale. Tout cela diminue, selon Chevalier, le caractère authentique de la description hugolienne de la capitale. Mais là où le caractère artificiel paraît le plus, c'est dans le portrait des criminels, dans la bande des Patrons-Minettes surtout. « Il n'est guère possible de prendre au sérieux ces petits bandits [...]. Inefficace est l'horreur dont Hugo les accable, en détails surajoutés et en corrections dont le manuscrit des *Misérables* porte la trace<sup>518</sup>. » Même l'ombre de Vidocq, que fait peser le narrateur, n'arrive pas à lancer cet effet de terreur : « À eux quatre, ces bandits formaient une sorte de Protée, serpentant à travers la police et s'efforçant d'échapper aux regards indiscrets de Vidocq "sous diverse figure, arbre, flamme, fontaine"<sup>519</sup> ».

Dans *Les Misérables*, les barrières et les égouts sont le haut lieu du crime. Pour décrire ces derniers, l'auteur reproduit les documents qui ont su avant lui dégager la signification sociale du cloaque. Hugo cite le rapport administratif de Bruneseau<sup>520</sup>, document dans lequel ce dernier multiplie les rapprochements entre faits biologiques et moraux. Cette

---

<sup>517</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 185.

<sup>518</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>519</sup> Victor Hugo, *Les Misérables*, p. 739.

<sup>520</sup> Bruneseau était l'inspecteur général de la salubrité de Paris sous l'Empire. Il fait une première exploration des égouts entre 1805 et 1812.

proximité sera le thème dominant dans la plupart des topographies médicales de Paris et de la quasi-totalité de la littérature sociale de ce temps-là. L'autre référence incontestable, que Hugo ne cite pourtant pas, est le rapport publié en 1824 par Parent-Duchâtelet, *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville*. Hugo emprunte plusieurs références à Parent-Duchâtelet, et « ce n'est pas un hasard enfin si, pour Hugo, la criminalité et la misère de Paris trouvent dans la description des égouts leur topographie la plus sûre, bien mieux que dans une description des quartiers criminels. Dans ses études sur les cloaques et la prostitution, Parent-Duchâtelet n'a-t-il pas déjà insisté sur ce qu'ils ont de commun ?<sup>521</sup> »

### **Honoré de Balzac**

L'œuvre de Balzac est caractérisée par une confusion entre les classes laborieuses et les classes dangereuses, entre le prolétariat et la pègre, entre la misère et le crime. Si le portrait de la classe ouvrière et les figures que le romancier en isole semblent en déphasage avec la réalité, c'est parce qu'il obéit à une tradition de littérature pittoresque héritée de l'Ancien Régime, où le lien entre classes laborieuses et les classes dangereuses existe déjà. Dans les *Observations sur la moralité en France* (1786-1789) du conseiller d'État baron de Montyon, par exemple, l'auteur expose « le rôle de la "classe du peuple" comme vivier des classes dangereuses et des villes comme foyer de délinquance<sup>522</sup>. »

Balzac isole de la masse de la population ouvrière certains personnages qui ne sont pas toujours les plus significatifs de la condition ouvrière, mais qui présentent ces monstruosité morales ou physiques dont il est curieux. La description balzacienne, à la différence de celle d'un Hugo ou d'un Sue, loin du romantisme, présente le crime comme un milieu clos. Quand Sue ou Hugo présentent une description qui porte sur des « masses », Balzac vise d'abord la description d'« individus ».

---

<sup>521</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 200.

<sup>522</sup> Isabelle Laboulais, « La fabrique des savoirs administratifs », in Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, Paris, Seuil, 2015, p. 455.

Dans les premières pages de *Ferragus*, Balzac expose ces groupes qui vivent dans une sorte de semi-clandestinité et qui menacent l'ordre social :

Placés entre le crime et l'aumône, ils n'ont plus de remords et tournent prudemment autour de l'échafaud sans y tomber [...]. L'un vous représente la civilisation rabougrie, il comprend tout : l'honneur du bagne, la patrie, la vertu ; puis c'est la malice du crime vulgaire, et les finesses d'un forfait élégant. L'autre est résigné, mime profond, mais stupide. Tous ont des velléités d'ordre et de travail, mais ils sont repoussés dans leur fange par une société qui ne veut pas s'enquérir de ce qu'il peut y avoir de poètes, de grands hommes, de gens intrépides et d'organisations magnifiques parmi les mendiants, ces bohémiens de Paris [...]<sup>523</sup>

Menaçants car exclus, ou exclus car menaçants ? Les rangs des troupes qui s'affrontent dans la lutte des classes semblent hermétiquement fermés. Déterminisme social ? Possible, car la méritocratie professée par la République à la fin du siècle n'a pas encore ses bases dans la société.

#### **4.1.4 Mutation sociale et nouvelle manière de narrer le crime**

Bien qu'issu d'une tradition ancienne (les galères), le bagne et le bagnard ne font leur entrée dans la littérature que relativement tard. Cette arrivée du forçat dans la littérature ne peut être comprise que dans le tableau plus large de l'intérêt pour le crime et sa mutation. En effet, on a vu plus haut que la substitution d'une nouvelle forme de criminalité s'accompagne, chez Hugo et Balzac entre autres, d'un renouveau dans la manière de représenter le crime. L'on a aussi vu que la criminalité, désormais confondue avec un groupe particulier, devient une affaire de classe. L'intérêt que la société lui porte s'en trouve également modifié, comme si représenter le crime ne pouvait être que le prolongement logique et nécessaire à une société qui cherche par tous les moyens à conjurer sa hantise de la criminalité naissante et croissante. Le bagne, dernière station de la saga des cours d'assise, est souvent pris comme le point de départ aux romans qui abordent le parcours du forçat. Même si, chronologiquement parlant, le bagne n'est pas forcément la première étape, il n'en demeure pas moins le centre où convergent une

---

<sup>523</sup> Balzac, *Ferragus*, in *L'Histoire des Treize*, Paris, Flammarion, 1988, pp. 104-105.

humanité à part, et d'où sort la seule menace sérieuse contre la société. Si un forçat est représenté dans une œuvre littéraire, le bague n'est jamais loin, qu'il soit introduit par ellipse, analepse, paraphrase, digression, ou simple mention.

Pour le lecteur d'aujourd'hui, le bague ne renvoie plus aux souffrances des hommes de chair et d'os qui ont vécu au XIX<sup>e</sup> siècle, mais plutôt à un « folklore » beaucoup moins sinistre et que représentent Vidocq – des *Mémoires* – et Valjean<sup>524</sup>. Pour le lecteur du premier XIX<sup>e</sup> siècle, la narration du crime présente un autre enjeu. Loin du folklore, elle servait précisément à saisir la réalité et à comprendre les nouvelles mutations sociales. D'une manière générale, l'intérêt pour le crime et ses diverses représentations est une manière de le comprendre, et donc d'en exorciser les peurs. Car le crime est

[u]n fait opaque dont les mobiles ou les circonstances ne sont jamais transparents, une sorte de point aveugle, et une histoire souvent indicible. D'où le flot de représentations qu'il ne cesse d'engendrer. Tout se passe en effet comme si la compréhension du crime ne pouvait s'obtenir que par ses diverses représentations, depuis les premiers témoignages [...] jusqu'aux multiples reconstitutions, judiciaires, journalistiques, littéraires qui en prolongent l'existence<sup>525</sup>.

Même si les textes ont leur indépendance, le rapport au réel reste fortement ancré dans le processus de création. Ainsi quand le gouvernement décide de déplacer le lieu des exécutions de la place de Grève à la barrière Saint-Jacques, Eugène Sue choisit précisément ce lieu pour conclure ses *Mystères de Paris*<sup>526</sup>. Les criminels sont donc une source d'inspiration précieuse pour les écrivains. « Ce n'est qu'à ces collaborateurs énergiques que les génies du boulevard doivent chaque jour leurs succès<sup>527</sup> ». Et Dumas, dans *Les Mohicans de Paris*, de lancer par l'intermédiaire de Salvador : « Les romans, poète, c'est la société qui les fait<sup>528</sup>. » Il suffit donc à l'auteur de tendre l'oreille à la rumeur qui agite le public pour ensuite la reprendre dans un canevas pré-établi.

---

<sup>524</sup> Antoine Marmottans, « Que pouvaient penser du bague les Toulonnais d'antan ? (Essai rétrospectif) », in *Le bague de Toulon*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>525</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 11-12.

<sup>526</sup> *Ibidem*, p. 23.

<sup>527</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 138.

<sup>528</sup> Dumas, *Les Mohicans de Paris* [1854-59], Genève, Édito-Service, 1973, p. 79.

Ce qui importe selon Kalifa, ce sont moins les thématiques ou les motifs mis en scène que l'architecture, l'ordonnement ou les structures des textes<sup>529</sup>. L'immense intertexte à l'aune du siècle annonce une profonde mutation structurelle. La narration interne et monologique, centrée sur la relation factuelle de l'événement criminel, va laisser la place à un autre type de récit, où le cours de l'événement importe le plus : c'est l'avènement de l'enquête ou du récit rétrospectif.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la prédominance accordée au mode rétrospectif dans la narration – même s'il reste parasité par les cycles événementiels – marque le passage à la modernité, plus sûrement encore que l'aspect économique et l'industrialisation de la production des récits policiers<sup>530</sup>. La raison d'une telle émergence est que la société serait devenue opaque et inintelligible au lendemain de l'événement révolutionnaire de 1789. Et de ce fait, l'univers social qui s'édifie au XIX<sup>e</sup> siècle, sur les décombres de la société organique, souffre d'un déficit manifeste de lisibilité sociologique<sup>531</sup>. Il est alors perçu comme un monde volatil et désubstantialisé, composé d'individus atomisés qu'aucun principe d'ordre ne parvient à organiser. À ce titre, la multiplication des statistiques « morales », des physiologies, des romans et des « enquêtes » sociales répond à une volonté de sonder, lire et interpréter une société devenue inintelligible<sup>532</sup>.

Narrer le crime dans toutes ses déclinaisons, suivre le forçat de la cour d'assise au bagne et du bagne à la société, qu'il souhaiterait réintégrer ou dont il voudrait se venger, participent à cette construction discursive d'un monde qui se cherche. Mais l'étude du criminel en tant qu'individualité amène très tôt des interrogations sur son milieu d'origine, là où l'on pense qu'il a attrapé la « maladie » du crime. D'où un intérêt plus minutieux pour les classes dangereuses et leur environnement social, les fameux « bas-fonds ».

---

<sup>529</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 148.

<sup>530</sup> *Ibidem*, p. 151.

<sup>531</sup> Cf. Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, 1998, pp. 288-301.

<sup>532</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 152.

## 4.2 Bas-fonds et antagonisme de classes

### 4.2.1 L'ouvrier ou le sauvage des villes

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les historiens replongent dans les grands récits des invasions barbares et prêtent attention au Moyen Âge, la presse diffuse largement une image d'une civilisation en crise, où tous les exclus et gens de la marge sont représentés comme des « sauvages » qui menacent la ville et sa stabilité. Il est vrai que l'image du « bon sauvage » héritée du siècle précédent commence à basculer, au tournant du siècle, pour laisser la place au scientisme et aux considérations raciales qui l'ont parfois accompagné<sup>533</sup>. Mais c'est après les années 1830 que l'image inquiétante du « sauvage des villes », ou prolétaire, a pu se développer. Ce sont les romans de Fenimore Cooper, le « Walter Scott des sauvages<sup>534</sup> », et son cycle de *Bas-de-cuir* surtout, qui ont éveillé le goût littéraire des contemporains de la fin de la Restauration pour les Indiens d'Amérique et les peintures des grands espaces<sup>535</sup>.

En ce qui concerne le vocabulaire, le mot « sauvage » lui-même connaît une évolution au cours du siècle. Chez Balzac par exemple, les sauvages sont ceux de Sauval, de Mercier, de tant d'écrits du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'époque révolutionnaire. Mais ils sont aussi les personnages de *La Prairie*, du *Dernier des Mohicans*, du *Trappeur*. Balzac transpose également l'univers de Cooper dans ses *Chouans*. Mais c'est Eugène Sue, disciple de Cooper, qui assimile explicitement les prolétaires et les délinquants aux sauvages. Dans *Les*

---

<sup>533</sup> Ce basculement est décelé par Odile Gannier dans le cas du naturaliste et explorateur François Auguste Péron (1775-1810). Parti en expédition vers les Terres Australes, Péron, après avoir réalisé des expériences sur la forces des « sauvages » et découvert qu'ils étaient plus faibles que les Européens, change de regard : chez lui, « l'argumentation en faveur du "bon sauvage" – qui avait guidé ses premiers élans – se renverse diamétralement ». Odile Gannier, « L'expédition Baudin et les instructions "anthropologiques" : de la physiologie aux sciences humaines ? », paru dans *Loxias-Colloques*, 6. Sociétés et académies savantes. Voyages et voyageurs, exploration et explorateurs, 1600-1900, L'expédition Baudin et les instructions « anthropologiques » : de la physiologie aux sciences humaines ?, mis en ligne le 28 août 2015, URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actel/index.html?id=795>.

<sup>534</sup> *Le Globe*, 24 mai 1827, cité par Dominique Kalifa, « Archéologie de l'Apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, N. 4, 2002.

<sup>535</sup> Sur l'influence de Fenimore Cooper dans la littérature à partir de la fin de la Restauration, cf. Dominique Kalifa, « Archéologie de l'Apachisme », pp. 19-37 ; et Georgette Bosset, *Fenimore Cooper et le roman d'aventure en France vers 1830*, Paris, Vrin, 1928.

*Mystères de Paris*, l'influence du romancier américain semblent être contenue dans les premières pages. Les images des prairies s'effaceront au profit de la jungle parisienne. Chez Sue ou Hugo, « sauvage » renvoie non seulement aux criminels mais aussi à une importante fraction de la population ouvrière ; pour Balzac, « les sauvages » ce sont surtout les criminels<sup>536</sup>. L'apport nouveau de Sue c'est de situer la sauvagerie non plus aux périphéries des villes (comme en Amérique, où filtre à l'époque l'image d'une « civilisation » qui trace son chemin, environnée qu'elle était par la menace constante des « peuplades sauvages » et hostiles) mais au milieu d'elles. Le lectorat effaré découvre qu'il risquait de tomber dans un coupe-gorge à chaque détour de ruelle : « Nous allons essayer de mettre sous les yeux du lecteur quelques épisodes de la vie d'autres barbares aussi en dehors de la civilisation que les sauvages peuplades si bien peintes par Cooper. Seulement les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous ; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs victimes<sup>537</sup>. »

Selon Michelle Perrot, la chute de l'Empire a brisé l'élan de la colonisation, ce qui a déçu les anthropologues en quête de terrain d'exploration. Ces derniers découvrent qu'il n'y a pas besoin d'aller loin pour rencontrer l'« Autre », qui se trouve en fait « à nos portes » : l'Autre, en effet, prend forme dans le concitoyen miséreux<sup>538</sup>. De là naît une anthropologie de la misère. Non sans une dimension exotique, c'est le chiffonnier qui revêt le mieux la figure du sauvage ; l'explorateur, quant à lui, se verra dans le voyageur philanthrope qui sillonne les quartiers populaires à la recherche du bouge rare et misérable à secourir (cf. *Les Mystères de Paris* et l'« amusement » que trouve le riche dans la pratique philanthropique). Il n'est pas anodin de noter ici que De Gérando, l'auteur du manuel du

---

<sup>536</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 644.

<sup>537</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 31.

<sup>538</sup> Michelle Perrot, *Les Ombres de l'histoire*, op. cit., p. 102. En 1840, A. Cochin et E. Landsberg suggèrent que l'activité du chiffonnier « se rapproche, par son principe, des exploitations entreprises sur les productions spontanées par les chasseurs, les pêcheurs et autres catégories de sauvage » ; cité par Deluermoz Quentin, « Les bas-fonds en chair et en chiffres ? Le budget leplaysien du chiffonnier Nieiri (1849) », *Les Études Sociales*, 2012/1 (n° 155), p. 47-73. DOI : 10.3917/etsoc.155.0047. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-etudes-sociales-2012-1-page-47.htm>



parfait philanthrope, *Le Visiteur du pauvre* (1820), a aussi rédigé les *Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* (1800), ce qui accentue l'idée d'un rapprochement, dans le regard des explorateurs ou autres anthropologues en herbe de l'époque, entre « peuples sauvages » et classes pauvres.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la confusion entre « classe » et « race » était courante. Il arrivait même que ces deux termes soient interchangeables. L'intérêt pour les classes laborieuses s'apparente à l'étude d'une société autre. Louis Chevalier relève cette lecture raciale qu'appliquent les hommes de lettres du second XIX<sup>e</sup> siècle aux ouvriers :

Cette identification des ouvriers du faubourg Saint-Antoine et des sauvages est autre chose qu'une audacieuse image. Elle ne fait qu'exprimer un phénomène d'opinion. Sauvages, barbares, nomades, les classes laborieuses sont considérées comme telles [...]. C'est en termes de races que les groupes sociaux se considèrent, se jugent et s'affrontent<sup>539</sup>.

L'imaginaire social du premier tiers du siècle, nourri jusque-là de romantisme et de saint-simonisme, tend à revoir sa conception du miséreux et de l'ouvrier. « En posant l'analogie du peuple avec les barbares, écrit Marc Renneville, la République thermidorienne avait entériné une représentation ambiguë du peuple<sup>540</sup> ». Ce terme de « barbare » n'est pas dénué d'une dimension politique. En effet, écrit Nicolas Gauthier, « s'y rattache le souvenir des atrocités révolutionnaires, de l'invasion par les Cosaques en 1815, des révoltes des canuts en 1831, des insurgés en juin 1832, etc. Autrement dit, est désigné comme barbare ce qui attaque le "bon" fonctionnement de la société<sup>541</sup>. » Tout cela accentue la hantise du « sauvage » (« sauvage » et « barbare » étant à l'époque des termes interchangeables). Les revendications politiques des classes laborieuses sont ainsi délégitimées. Dans la même période, la formation de l'illégalisme a été suffisamment marquée « pour servir de support à la grande peur d'une plèbe qu'on croit tout ensemble criminelle et séditeuse, au mythe de la classe barbare, immorale et hors la loi qui, de l'Empire à la monarchie de Juillet hante

---

<sup>539</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes*, p. 670.

<sup>540</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, op. cit., p. 290.

<sup>541</sup> Nicolas Gauthier, *Lire la ville, dire le crime. Mise en scène de la criminalité dans les mystères urbains de 1840 à 1860*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, « Mediatextes », 2017, p. 55.

le discours des législateurs, des philanthropes, ou des enquêteurs de la vie ouvrière<sup>542</sup>. » Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, le crime n'est plus une virtualité que les passions ou l'intérêt inscrit dans le cœur des hommes, mais devient « le fait presque exclusif d'une certaine classe sociale<sup>543</sup> ». On parle désormais d'« armée du crime ». Mais avant de voir plus en détail cette nouvelle notion, notons que cette perception de la classe ouvrière se poursuit jusqu'à la Commune, où des écrivains comme Alphonse Daudet font une lecture raciale des velléités révolutionnaires des ouvriers communards. Ainsi, pour ce dernier, si l'ouvrier boit, bat sa femme et veut faire la révolution, ce n'est pas à cause de sa condition mais parce qu'« il est comme ça », « il a ça dans le sang<sup>544</sup> ». « Avec le mauvais ouvrier et le voyou, on se retrouve en présence de types raciaux, d'individus mauvais par nature. A de tels individus, la Commune a fourni un tremplin pour réaliser toutes les virtualités mauvaises qui étaient en eux<sup>545</sup>. »

Après la Commune et jusqu'au tournant du siècle, la hantise du crime renvoie moins à une forme extrême et incompréhensible de criminalité, comme dans l'Ancien Régime et ses figures de criminels exceptionnels, qu'à une forme plus ordonnée, plus hiérarchisée et surtout restreinte à une partie de la société. Ce n'est plus la hideuse ou angélique face du criminel confondue avec le diable qui fait peur, mais le mouvement d'une masse grouillante et insaisissable, ordonnée et déterminée, qui dérange. Sous la III<sup>e</sup> République « [l']obsession des classes dangereuses, armée du crime volontiers confondue avec les insurgés des barricades, n'avait cessé de hanter les cercles dirigeants<sup>546</sup> », écrit Robert Badinter dans sa *Prison Républicaine*.

#### 4.2.2 La notion d'« armée du crime »

Un peu différente mais tout aussi menaçante, l'identification des classes dangereuses à une « armée » qui menace constamment la société a beaucoup joué dans les

---

<sup>542</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 280.

<sup>543</sup> *Ibidem*, p. 280.

<sup>544</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, Paris, François Maspero, 1970, p. 104.

<sup>545</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>546</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 20.

représentations littéraires de la criminalité. Ainsi le marquis de Vauvenargues (1715-1747) désigne-il, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces « hommes qui ont pris le crime comme un métier ; qui, caché au fond des grandes villes, y composent comme un peuple à part, vivant sans règles, sans frein, sans crainte des dieux<sup>547</sup> ». Si cette idée de société du crime vivant à part va se renforcer au XIX<sup>e</sup> siècle, elle sera toutefois vue comme un rassemblement bien organisée : ce « peuple à part » deviendra « l'armée du crime », et le mot « armée » n'a pas été choisi par hasard, mais renvoie bien à l'idée de hiérarchie et de subordination à un chef, ou au *dab* dans le jargon du crime – Vautrin n'est-il pas « le dab du bagne<sup>548</sup> » ?

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Alexis de Tocqueville écrit qu'« il existe en ce moment parmi nous une société organisée de criminels [...] ils forment une petite nation au sein de la grande. Presque tous ces hommes se sont connus dans les prisons ou s'y retrouvent. C'est cette société dont il s'agit aujourd'hui de disperser les membres [...] Le seul moyen de parvenir à ce résultat est de renfermer chaque condamné à part<sup>549</sup> ». Tocqueville ne fait certes que promouvoir le régime cellulaire en agitant la menace d'une telle « société du crime », mais cette idée fait son chemin et finit par aboutir, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la notion « d'armée du crime ». L'historien Dominique Kalifa la situe aux alentours des années 1880. Selon lui, cette notion serait la création des journalistes, qui ont laissé par la suite « aux romanciers le soin d'inventer les quelques caractères fictifs, Surhommes, Génies ou Généraux du crime, dont l'existence donne à l'expression toute son épaisseur<sup>550</sup>. »

Même si Balzac n'a pas recours au terme, les nombreuses sociétés criminelles qu'il met en scène participent déjà de cette idée. Le romancier, en effet, accorde une place importante dans son univers aux sociétés secrètes et criminelles, à l'exemple de la « fine fleur de la

---

<sup>547</sup> Vauvenargues, « Réflexions sur divers sujets », *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1968, t. I, p. 332, cité par Marc Renneville, « Le criminel-né : imposture ou réalité ? » *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 2. Thématiques et théories, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 09 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/127>

<sup>548</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, p. 566.

<sup>549</sup> Alexis de Tocqueville, *Rapport à la Chambre des Députés*, cité in Beaumont et Tocqueville, *Le Système pénitentiaire aux États-Unis*, 3<sup>e</sup> éd., 1845, pp. 392-393.

<sup>550</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 143-144.

haute pègre<sup>551</sup> », la société des Grands Fanandels, composée des « héros du bagne<sup>552</sup> », ou celle des Dix-Mille (*Le Père Goriot*) dont le trésorier en chef n'est autre que Vautrin. En 1825, dans *Le Code des gens honnêtes*, Balzac présente la société du crime comme un groupement humain ayant sa propre structure au sein de la société des gens honnêtes. Il ne faut pas y voir les « bas-fonds » d'un Eugène Sue, mais plutôt une société dans la société, qui, même en adoptant ses mêmes structures, n'en renverse pas moins les codes :

Les voleurs forment une république qui a ses lois et ses mœurs ; ils ne se volent point entre eux [...] et présentent [...] au milieu de l'état social, une image de ces fameux flibustiers dont on admirera sans cesse le courage, le caractère, les succès et les éminentes qualités. Les voleurs ont même un langage particulier, leurs chefs, leur police<sup>553</sup>...

Pour étudier cette enclave du crime, Balzac joue parfois le rôle d'enquêteur social. Ainsi lance-t-il dans *Le Code des gens honnêtes* : « les avez-vous vus, avez-vous eu le courage de les questionner, de creuser leurs fronts ténébreux pour trouver la vérité ?<sup>554</sup> ». De ces enquêtes accomplies sur le terrain au contact direct du milieu à risque, paraît un constat au fort accent déterministe : les criminels qui forment une armée sont en fait une nécessité du système :

Vous auriez appris que la mort rapide, Bicêtre, la police, les prisons, les bagnes et ces dégoûtantes professions que vous ignorez, forment la véritable caisse d'amortissement qui pompe, par mille canaux secrets, cette effroyable armée de cent mille coquins. Mais telle est la constitution de la société [...]. Aucun système de gouvernement ne peut empêcher cette terrible fluctuation<sup>555</sup>.

Une telle vision de la société présente des similitudes avec la rhétorique malthusienne, que Balzac connaissait parfaitement<sup>556</sup>. Dans la *Comédie humaine*, le romancier présente les

---

<sup>551</sup> Balzac, *Splendeurs et misères des courtisanes*, p. 519.

<sup>552</sup> *Ibidem*, p. 520.

<sup>553</sup> Balzac, *Le Code des gens honnêtes* [1825], Paris, Librairie nouvelle, 1854, pp. 15-16.

<sup>554</sup> Balzac, *Le Code des gens honnêtes*, pp. 51-52.

<sup>555</sup> *Ibidem*, p. 52.

<sup>556</sup> Sur les connaissances de Balzac sur le système de Malthus, que ce dernier développe dans *Essai sur le principe de population*, [*An Essay on the Principle of Population*, 1798], cf. la préface de Pierre Barbéris, in Balzac, *La Physiologie du mariage : pré-originale* [1826], Genève, Droz, 1940.

classes dangereuses comme un peuple isolé du reste de la société, dont les « mœurs, [le] langage, [l']histoire, [la] manière de vivre et de mourir et les lieux habituels où se déroule et où s'achève son existence<sup>557</sup> » contribuent à cet isolement.

Le marquis Beccaria présente lui aussi le crime comme une « nécessité ». Dans *Des délits et des peines*, pour développer son argumentaire, Beccaria s'était glissé dans la peau d'un voleur en manque de pain. Il avançait alors que le respect des lois dans ce cas précis coûtait plus qu'il ne rapportait, et de ce fait, attaquer l'injustice à sa source devenait une nécessité : « à la tête d'une petite troupe, écrivait-il, je corrigerai les erreurs de la fortune et je verrai pâlir et trembler ces tyrans devant celui que leur morgue insolente traitait moins bien que leurs chevaux et leurs chiens<sup>558</sup> ». On retrouve dans ce passage quelques-uns des motifs de la littérature qui traite du crime au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle. Mais le crime dans les romans, certes vu au départ comme une nécessité, devient vite une revanche et un instrument de vengeance. Pour le héros du premier XIX<sup>e</sup> siècle surtout, corriger la société et ses lois mal faites ne suffit pas. Le héros, se réclamant d'une transcendance qui dépasse la loi des hommes, s'attaquera directement à l'injustice, châtiant de sa main les méchants et rétribuant les gentils (comme le Comte de Monte-Cristo, « l'homme-Providence »). La figure du brigand exceptionnel de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup>, reprise par celle du surhomme mais sans la dimension politique, tend à décliner au profit d'une criminalité portée par la masse, plus informelle et moins précise.

#### 4.2.3 Les entrailles de la ville

Dans ses représentations littéraires, Paris connaît un double mouvement : au glissement topographique – lié notamment à l'haussmannisation de la ville, au déplacement des foyers à risque du centre à la périphérie – s'ajoute un autre mouvement, vertical celui-là, « qui plonge dans les entrailles de la capitale, vers les carrières, les catacombes ou les égouts [...]. Déclinée sous la thématique traditionnelle des bas-fonds ou sur celle de la

---

<sup>557</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 141.

<sup>558</sup> Cesare Beccaria, *Des Délits et des peines* [1764], trad. par Maurice Chevallier, Paris, Flammarion, 1991, p. 80.

métaphore hugolienne des “dessous” et de la caverne sociale, l’existence d’un immense Paris sous-terrain et criminel constitue dès lors un cliché répandu, que les romanciers populaires comme Elie Berthet, Constant Guérout ou Pierre Zaccone se chargent de diffuser<sup>559</sup>. »

La ville prête de plus en plus attention aux bruits et menaces qui viennent d’en bas. Le miséreux, jadis faisant partie du tableau romantique de la philanthropie en acte, devient potentiellement dangereux car pouvant être récupéré par le monde du dessous et devenir son ennemi. La catégorie du miséreux inclut celle du travailleur précaire, que la ville, de plus en plus industrielle, ne cesse d’en augmenter le nombre. Au milieu du siècle, « [l]a notion méprisante de “bas-fonds” et d’“irrécupérables” se substitue à la sympathie romantique pour le prisonnier frondeur ou malheureux. La division des tâches s’étend à la délinquance. Il y a différenciation des classes laborieuses et des classes dangereuses. On sait toute la méfiance que le socialisme moderne attache à l’idée de “sous-prolétariat”<sup>560</sup> ». Cette méfiance à l’égard du sous-prolétariat ou *Lumpenproletariat* peut trouver son origine à la fin des années 1840. Karl Marx, dans le chapitre 5 de son *18 Brumaire de Louis Bonaparte* (1852), explique comment Louis-Napoléon avait utilisé cette catégorie pour en faire une force secrète et entièrement dévouée à sa cause :

A côté de « roués » ruinés, aux moyens d’existence douteux, et d’origine également douteuse, d’aventuriers et de déchets corrompus de la bourgeoisie, des forçats sortis du bagne, des galériens en rupture de ban [...], des chiffonniers, des rémouleurs, des rétameurs, des mendiants, bref, toute cette masse confuse, décomposée, flottante, que les Français appellent la « bohème ». C’est avec ces éléments qui lui étaient proches que Bonaparte constitua le corps de la société du 10 Décembre<sup>561</sup>.

L’on a vu plus haut la superposition de la figure du chiffonnier avec celle du « sauvage » ; s’y ajoutent celles du forçat libéré ou en rupture de ban, du bourgeois corrompu, de l’aventurier et bien d’autres « déchets » de la société bourgeoise. Tout cela forme le

---

<sup>559</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>560</sup> Michelle Perrot, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 86.

<sup>561</sup> Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Les Éditions sociales, « Classiques du marxisme », 1969, pp. 64-65.

« sous-prolétariat ». Pour Marx cette catégorie de la société, formée de l'« écume de toutes les classes de la société<sup>562</sup> », ne pense qu'à ses intérêts immédiats. Elle est l'avant-garde chargée de disperser les contre-manifestants (des républicains pour la plupart) lors des passages triomphants de Louis-Bonaparte dans la capitale.

Pour Hannah Arendt, il existe un lien manifeste entre la haute société et les bas-fonds, lien que Balzac a su admirablement représenter. La populace qui peuple les bas-fonds est en fait la « progéniture » de la haute, d'où l'attrait que celle-ci lui porte :

Ce qu'ils [les tenants du pessimisme historique, de Burckhardt à Spengler] ne parvenaient pas à comprendre, c'est que la populace est non seulement le rebut mais aussi le sous-produit de la société bourgeoise, qu'elle est directement produite par elle et qu'on ne peut, par conséquent, l'en séparer tout à fait. C'est pourquoi ils ne surent pas remarquer l'admiration grandissante de la haute société à l'égard du monde des bas-fonds [...]. Au tournant du siècle, l'affaire Dreyfus révéla que les bas-fonds et la haute société étaient, en France, si étroitement liés qu'il devenait bien difficile de situer l'un quelconque des « héros » parmi les antidreyfusards de l'une ou l'autre catégorie<sup>563</sup>.

Pour Foucault, dont l'analyse rappelle celle de Louis Chevalier, l'attrait des « descriptions "pittoresques" du monde des malfaiteurs [viendrait d'une] vieille tradition qui remonte loin et qui prend vigueur dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle [...]. Une zoologie des sous-espèces sociales, une ethnologie des civilisations de malfaiteurs, avec leur rythme et leur langue, s'esquissent sous une forme parodique<sup>564</sup>. » Le monde du crime était donc vu comme un monde « autre » ; d'où la multiplication des études de terrain (Parent-Duchâtelet), des fresques romanesques (Balzac, Sue), des typologies de voleurs (Vidocq) et autres discours destinés à donner les clés de lectures de cette *jungle urbaine* (ou société du « dessous ») qui fait soudain irruption dans la société.

C'est ainsi que peut se lire, par exemple, le livre d'Henry Monnier, *Les Bas-fonds de la société* (1862). Dans l'avertissement au lecteur, Monnier précise que son livre s'inscrit dans

---

<sup>562</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>563</sup> Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, *op. cit.*, p 71.

<sup>564</sup> Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 256.

le sillage de la vaste étude de Parent-Duchâtelet, étude, dit-il, dont il n'a fait que « dramatiser<sup>565</sup> » ce que le docteur a simplement décrit. « Notre livre est en quelque sorte un livre de médecine sociale : c'est le speculum de l'observateur substitué au speculum du médecin. La plaie est hideuse ; il faut qu'un regard ferme se décide à la sonder. Ce n'est pas sans tristesse que nous nous sommes décidés à faire de notre plume un scalpel<sup>566</sup>. » Les bas-fonds sont un terrain glissant pour le romancier qui s'y aventurerait, ils sont donc à prendre avec des pincettes, d'où les précautions d'usage décelées dans des formules du genre : « Le philosophe nous approuvera, l'hypocrite nous lira en cachette ; mais le vicieux, nous l'espérons, frémira en se regardant dans le miroir que nous lui offrons. [...] Ce livre n'est pas écrit pour tout le monde ; [...] il s'adresse plus spécialement aux esprits hardis et robustes que n'effraye pas la vue de la vérité tout entière<sup>567</sup> ».

Ici Monnier légitime son entreprise en s'accordant l'approbation du philosophe, ce qui suppose que si on ne l'approuve pas, on n'est pas philosophe ; et à une époque où tout le monde se prétend l'être plus ou moins, quel meilleur moyen de légitimer d'emblée le tableau des bas-fonds ? L'autre élément intéressant est l'analogie entre livre et « miroir », qui, depuis Stendhal, est devenue la référence indispensable pour illustrer le travail du romancier réaliste. C'est donc un tableau « réaliste » que propose Monnier, tableau légèrement « dramatisé » toutefois, afin de lui donner un caractère romanesque. Ce n'est pas un hasard si quelques années plus tard, en 1866, Théophile Gautier dira de Monnier qu'il est le précurseur de l'école réaliste. Gautier va même comparer Monnier à La Bruyère et à La Rochefoucauld, « ces impitoyables anatomistes, ne plongeant pas le scalpel plus avant dans une nature<sup>568</sup>. » Cependant le miroir, poursuit Gautier, s'il reflète, n'en inverse pas moins le monde reflété, d'où la nécessité d'une « incidence de lumière, un sentiment, une touche, qui trahissent l'âme de l'artiste<sup>569</sup> ». Le problème des bourgeois de Monnier –

---

<sup>565</sup> Henry Monnier, *Les Bas-fonds de la société*, Paris, Jules Claye, 1862, « Avertissement », p. V.

<sup>566</sup> *Ibidem*, p. V.

<sup>567</sup> *Ibidem*, pp. IV-V.

<sup>568</sup> « Préface » de Théophile Gautier à l'édition de 1866, in Henry Monnier, *Paris et la province*, Paris, Garnier Frères, 1866, p. 4.

<sup>569</sup> *Ibidem*, p. 4.



peints d'une manière plus juste que ceux de Balzac – est qu'ils atteignent à l'ennui comme le bourgeois véritable. « Ce n'est plus de la comédie, c'est de la sténographie<sup>570</sup>. » Il n'y a que le personnage de Joseph Prudhomme qui échappe à cette critique. Ce dernier, plus qu'un simple « calque », accède au rang de « création ». Il devient même un « type » qui surpasse presque son créateur. L'homme et sa création se confondent à tel point que des « [m]édecins, artistes et tant d'autres se déclarent incapables de décider s'ils avaient eu affaire à Monnier ou à Prudhomme<sup>571</sup> ». Paru au début des années 1860, le livre de Monnier joint à l'esthétique réaliste un phénomène de mode. A la fin du siècle, cette manière de voir le crime comme une spécificité de classe va évoluer grâce au renouveau des concepts sociologiques et l'apport du père de la sociologie française, Émile Durkheim.

#### 4.2.4 La foule criminelle

A la fin du XIX<sup>e</sup>, siècle Émile Durkheim renvoie la responsabilité du crime à *toute* la société. Dans *Règles de la méthode sociologique*<sup>572</sup> (1894), il pose le crime comme un « fait social », ce qui implique que c'est au sociologue que revient l'étude d'un tel problème. Selon lui, puisque le crime se définit par la réaction sociale, le sociologue doit donc étudier les peines censées le combattre. Le crime n'est crime que parce qu'il est puni, et c'est moins l'acte en lui-même qui constitue le crime, que sa sanction par le groupe. Le crime « offense » la conscience collective, d'où la peine ; celle-ci est alors vue comme une « réaction passionnelle<sup>573</sup> », réaction qui serait proportionnelle au degré de civilisation des peuples<sup>574</sup>. Comme elle découle des passions et non de la raison, la peine peut se déchaîner au-delà du coupable et atteindre, par exemple, sa famille, ses enfants, ses voisins : « C'est que la passion qui est l'âme de la peine ne s'arrête qu'une fois épuisée<sup>575</sup>. »

---

<sup>570</sup> *Idem*, p. 6.

<sup>571</sup> « Préface » d'Anne-Marie Meininger à l'édition de 1984, in Henri Monnier, *Les Bas-fonds de la société*, Paris, Gallimard, « Folio », 1984, p. 30.

<sup>572</sup> Émile Durkheim, *Règles de la méthode sociologique* [1895], Paris, Flammarion, 1988.

<sup>573</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social* [1893], Paris, PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1967, p. 94.

<sup>574</sup> « Les peuples primitifs punissent pour punir, font souffrir le coupable uniquement pour le faire souffrir, et sans attendre pour eux-mêmes aucun avantage de la souffrance qu'ils lui imposent. » Durkheim, *De la division du travail*, p. 86.

<sup>575</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social*, p. 86. (Souligné dans le texte)

Le droit pénal français de la fin du siècle est essentiellement religieux et garde toujours une certaine marque de religiosité. L'acte châtié paraît comme un attentat contre « quelque chose de transcendant, être ou concept<sup>576</sup>. » « La peine est restée, du moins en partie, une œuvre de vengeance<sup>577</sup>. » De ce fait la souffrance du criminel, au-delà de la défense de la société, est voulue comme une « *expiation* du passé<sup>578</sup> ». Selon Durkheim la peine ne sert pas, ou alors très peu, à la correction du coupable. Sa fonction est ailleurs. Elle doit maintenir intacte la cohésion sociale. Ainsi le châtiment est destiné, paradoxalement, à agir sur les gens honnêtes, étant donné que pour guérir des blessures faites aux sentiments collectifs, il faut au préalable en avoir<sup>579</sup>. L'apport nouveau de Durkheim réside dans son opposition à la conception classique de la pénalité. Chez lui l'exemplarité est sinon niée, du moins remise au second plan.

L'analyse durkheimienne montre que la conception du crime en tant que péché tend à décliner ; toute la société est responsable du phénomène criminel. Le criminel n'est plus l'envoyé du diable sur terre ; son acte perd de sa dimension de lèse-divinité. À la suite des mouvements criminels, on ne cherche plus la dépravation satanique ou les marques de l'irreligieux. On est criminel d'abord par choix, ensuite à cause d'une contrainte du milieu social, contrainte qui peut plus ou moins être quantifiée et analysée.

Mais il y a en France, à partir de la Révolution de 1789, un acteur nouveau de plus en plus important : le peuple-foule. C'est en effet lui qui impose entre 1830 et 1848 un changement de régime politique, qui demande après 1870 une république sociale à Paris ; c'est lui toujours qui exprime les revendications au nom des ouvriers dans les grèves. « La métonymie peuple/foule prolifère sous la Commune de Paris ou, plus exactement, à la suite du massacre des Parisiens lors de la Semaine sanglante<sup>580</sup>. » Tout mouvement de

---

<sup>576</sup> *Ibidem*, p. 97.

<sup>577</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>578</sup> *Ibidem*, p. 87.

<sup>579</sup> « On peut dire sans paradoxe que le châtiment est principalement destiné à agir sur les honnêtes gens, puisqu'il sert à guérir les blessures faites aux sentiments collectifs, il ne peut remplir ce rôle que là où ces sentiments existent et dans la mesure où ils sont vivants ». Durkheim, *De la division du travail social*, 1893, p. 104.

<sup>580</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, p. 284.

foule garde toujours un potentiel criminel et il ne suffit pas de la haranguer pour qu'elle suive le mouvement révolutionnaire. C'est ce qu'a montré la révolution de 1848 aux écrivains idéalistes qui se sont jetés dans l'arène politique. Leconte de Lisle en a fait les frais lors d'une conférence à Dinan, où la foule a manqué de le lapider<sup>581</sup>.

En 1891, Scipio Sighele, élève de Enrico Ferri, se fait connaître en publiant dans la revue que dirige Lombroso une étude sur les crimes collectifs. La traduction française donnera *La Foule criminelle*<sup>582</sup>. Sighele y oppose psychologie du groupe et psychologie individuelle, et en conclut à un contraste : la psychologie du groupe n'est pas la somme de toutes les individualités qui la constituent. L'accent est mis sur l'imitation et la contagion morale, deux notions amplement développées et commentées tout au long du siècle.

Le Lyonnais Alexandre Bérard, dans une étude sociale sur le mouvement anarchiste, est convaincu que l'anarchie est « l'état d'âme moderne de tous ceux qui, dotés d'un esprit mal équilibré, guidés par l'envie, n'ont au cœur que la haine jalouse d'une société, dans laquelle leur orgueil croit ne pas avoir la place qu'ils méritent<sup>583</sup> ». « C'est bien toujours la même bête fauve, incapable de travailler, aux appétits rapaces et sanguinaires, la même brute que, à travers les siècles, on retrouve dans tous les bandits<sup>584</sup> ». Ce portrait de l'anarchiste ressemble de près à celui du personnage zolien de l'opportuniste, qui profite des mouvements sociaux pour semer le chaos (cf. les personnages d'Antoine Macquart, de *La Fortune des Rougon*, Berru, de la nouvelle *Jacques Damour* et Chouteau, de *La Débâcle*<sup>585</sup>). Ainsi vue, l'action anarchiste serait une « conséquence fâcheuse de la crise

---

<sup>581</sup> A cet épisode, il réagira avec virulence : « Que l'humanité est une sale et dégoûtante engeance ! Que le peuple est stupide ! C'est une éternelle race d'esclaves qui ne peut vivre sans bât et sans joug. Aussi ne sera-ce pas pour lui que nous combattons encore, mais pour notre idéal sacré. Qu'il crève donc de faim et de froid, ce peuple facile à tromper qui va bientôt se mettre à massacrer ses vrais amis ! » ; lettre du 30 avril 1848 à Louis Ménard, citée par Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune, op. cit.*, p. 13.

<sup>582</sup> Scipio Sighele, *La Foule criminelle*, Paris, Alcan, 1901. Cf. aussi Clara Gallini, « Scipio Sighele et la foule délinquante », *Hermès*, 2, 1988, pp. 108-133 et Pierre Michel, *Un Mythe romantique : les barbares 1789-1848*, Lyon, PUL, 1981.

<sup>583</sup> Alexandre Bérard, *Documents d'études sociales : sur l'anarchie*, Lyon, Storck, 1897, p. 3.

<sup>584</sup> *Ibidem*, p. 46.

<sup>585</sup> Nous aurons l'occasion de développer l'étude de ce « type » dans la sous-partie « L'Opportuniste ou le faux républicain » de la troisième partie.

économique et politique sur “des cerveaux déséquilibrés”<sup>586</sup> », et des hommes comme François Claudius Koëningstein, dit Ravachol, le « Rocambole de l'anarchisme », aurait détourné les idées du socialisme et ne serait que la réincarnation des Néron, Caligula et autres Troppmann<sup>587</sup>.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'on appliquera à la foule menaçante une lecture pathologiste. On est bien dans une lutte des classes, dans une guerre, puisqu'il y a en face une « armée » du crime. Une nouvelle distinction s'impose entre « martyrs d'une grande idée morale ou religieuse » ayant « une belle physionomie » (tels que Marx, Hermann, Lassale, Neebe) et « rebelles, régicides et présidenticides » (Fieschi, Guiteau, Marat) qui « tous ou presque tous ont le type criminel<sup>588</sup> ». L'engagement politique et révolutionnaire donne lieu à des descriptions peu flatteuses ; avec le naturalisme surtout, la description des foules – pas forcément criminelles – tend vers une déshumanisation quasi-systématique, avec une insistance particulière sur la cruauté de la femme<sup>589</sup>. Ainsi, dans *Le Mystère des foules* (1895) de Paul Adam, *Germinal* (1885) de Zola et *La Chanoinesse* (1893) d'André Theuriet, la foule présente ce tableau de la déchéance humaine :

[...] la place existant entre la tour de l'Horloge et la rue de Baile était toute noire d'une foule grouillante et tumultueuse : tisserands aux longs bras maigres, à la barbe en désordre, à la face blêmie par un séjour prolongé dans les caves humides ; vigneron aux veste bleues déteintes, aux épaules voûtées par le travail du chaverot, au teint terreux, recuit par le soleil ; femmes aux tignasses embroussaillées, aux casaquins troués, aux cotillons effiloqués, montrant des jambes nues. Beaucoup de ceux qui étaient venus là en bande avaient d'abord stationné dans les cabarets de la ville haute et bu de l'eau-de-vie de marc à plein godet. Les yeux flambaient, les bouches se tordaient, menaçantes<sup>590</sup>.

Une fois mis dans un certain état d'excitation grâce à la combinaison des sueurs, des haleines, des colères, des puanteurs, des fluides, et des excitations aux meurtres

---

<sup>586</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, p. 282.

<sup>587</sup> *Idem*.

<sup>588</sup> Lombroso, *Le Crime, causes et remèdes, avec un appendice sur les progrès de l'anthropologie criminelle pendant les années 1895-98*, Paris, Alcan, 1899, p. 529, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, p. 283.

<sup>589</sup> Nous aurons l'occasion d'étudier cet aspect plus en détail dans la troisième partie.

<sup>590</sup> André Theuriet, *La Chanoinesse : 1789-1793*, Paris, Armand Colin, 1893, p. 8.

patriotiques, le public se livrait en toute inconscience au magnétisme du charlatan [l'orateur]. Quelque chose de fort, pareil à la naissance du courant électrique dans les nuées, s'empare alors de la cohue, l'asservit à un pôle, l'orateur, d'où le fluide s'échappe et commande. Les masses obéissent par animation, sans que guide aucunement la logique humaine<sup>591</sup>.

Dans *Crime et folie*, l'historien Marc Renneville trouve dans ce procédé un redoublement de « la peur de la foule populaire théorisée par les scientifiques<sup>592</sup>. » La cruauté de la femme en particulier, rejoint ce que développe l'anthropologie criminelle de la fin du siècle. Chez Zola<sup>593</sup> le portrait de la foule (communards ou grévistes) est tout aussi déshumanisant, et la femme est décrite comme une incitatrice au meurtre et à l'incendie. Le passage de *Germinal* où la Brûlé châtre le cadavre de Maigrat est suffisamment connu pour qu'il ne soit pas nécessaire de le citer ici. Appelé à défendre sa conception de la dymanique qui anime les différents personnages, Zola écrit à propos de *Germinal* :

L'abstraction de personnage, chaque figure raidie, n'ayant plus qu'une attitude. Est-ce bien exacte pour *Germinal* ? Je ne le pense. La vérité est que mon roman est une grande fresque. De là une simplification constante des personnages. Comme dans mes autres romans d'ailleurs, les personnages de second plan ont été indiqués d'un trait unique [...] Mais regarde les personnages du premier plan : tous ont leur mouvement propre, une cervelle d'ouvrier peu à peu emplie des idées socialistes chez Etienne, une exaspération lente de la souffrance jetant la Maheude de l'antique résignation à la révolte actuelle, une pente pitoyable où Catherine roule jusqu'au dernier degré de la douleur. Dans cette œuvre décorative, j'ai pensé que ces grands mouvements exprimeraient suffisamment une pensée en se détachant sur la masse de la foule. Et à ce propos laissez-moi ajouter que je n'ai pas bien compris votre regret, l'idée que j'aurais dû ne pas prendre de personnages distincts et ne peindre, n'employer qu'une foule. La réalisation de cela m'échappe. Mon sujet était l'action et la réaction réciproque de l'individu et de la foule, l'un sur l'autre. Comment y serais-je arrivé, si je n'avais pas eu l'individu ?<sup>594</sup>

---

<sup>591</sup> Paul Adam, *Le Mystère des foules*, Paris, P. Ollendorf, 1895, pp. 13-14.

<sup>592</sup> Marc Renneville, *Crime et folie*, p. 281.

<sup>593</sup> Cf. également l'ouvrage de Naomi Schor, *Zola's Crowd*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.

<sup>594</sup> Lettre du 22 mars 1885 à Céard, citée par Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, Paris, PUF, « Quadrige », 1984, pp. 84-85.

La foule, en tant qu'« actant collectif » est un outil auquel recourt l'auteur pour « déhiérarchiser » son récit. Cet actant collectif « peut être doué d'une compétence narrative (vouloir, savoir, pouvoir-faire) pouvant entrer en concurrence avec celle du personnage individualisé, voire pouvant la supplanter et l'annihiler<sup>595</sup>. »

---

<sup>595</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 78.

## CHAPITRE 5

### JOURNALISME, REPORTAGE ET FAITS DIVERS

#### 5.1 Fiction ou réalité ? Porosité de la frontière entre roman et journalisme

*Mon inquiétude unique devant le journalisme actuel, c'est l'état de surexcitation nerveuse dans lequel il tient la Nation. Aujourd'hui, remarquez quelle importance démesurée prend le moindre fait. Quand une affaire est finie, une autre commence. Les journaux ne cessent de vivre dans cette existence casse-cou. Si les sujets d'émotion manquent, ils en inventent...*

*Émile Zola, Le Figaro, novembre 1888*

*Le sang qui a coulé gage la vérité de l'encre qui coule,  
même si cette encre est celle d'un journaliste*

*Philippe Lejeune,  
Crime et testament.  
Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle*

Seuls organes d'information de grande échelle au XIX<sup>e</sup> siècle, le journal et les feuilles volantes des canards constituent à peu près l'unique moyen de se tenir au courant de ce qui se passe dans la cité, et plus généralement l'unique moyen de se distraire au quotidien. Il y a aussi bien sûr le roman, qui opère sa jonction avec le journal à partir de 1836, date de l'apparition du roman-feuilleton, histoire romanesque étirée sur plusieurs épisodes et publiés périodiquement à chaque parution du journal. Cette association du roman et de la presse s'explique par le contexte politique et culturel du siècle précédent. En effet, c'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « qu'on commence à voir dans le roman la forme la mieux adaptée à l'esprit moderne » et « Mme de Staël, dans *l'Essai sur les fictions*, plaide pour les droits de l'imagination et l'aptitude particulière du roman à peindre les mœurs des nations<sup>596</sup>. »

Ainsi, et schématiquement, le lecteur du début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'il cherche à consommer un produit fictionnel, il se tourne soit vers le roman, soit vers la presse. Mais outre les études des mœurs dont parle Mme de Staël, et dont Balzac deviendra le grand peintre, il y a le

---

<sup>596</sup> Lise Queffélec, *Le Roman-feuilleton français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1989, p. 9.

crime, le fait sanglant, le fait divers narrativisé et mis en intrigue. D'où, à partir des années 1830, l'apparition de toute une littérature du crime avec des criminels et des « bas-fonds » d'un autre genre que ceux des siècles précédents. On peut parler d'une fenêtre ouverte sur le monde obscur et menaçant de la classe dangereuse, versant obligé au développement industriel et à la concentration urbaine d'une classe précaire. Mais en réalité cette récupération par la littérature d'un phénomène qui s'est d'abord développé dans le journalisme et le compte-rendu des assises<sup>597</sup> n'en constitue pas un simple prolongement. En effet, selon Michel Foucault, le « faste discursif » qui entoure la délinquance fonctionne à deux niveaux opposés selon l'appartenance du discours au fait divers ou au roman criminel :

Le fait divers criminel, par sa redondance quotidienne, rend acceptable l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société ; il raconte au jour le jour une sorte de bataille intérieure contre l'ennemi sans visage ; dans cette guerre, il constitue le bulletin quotidien d'alarme ou de victoire. Le roman criminel qui commence à se développer dans les feuilletons et dans la littérature à bon marché, assume un rôle *apparemment inverse*. Il a surtout pour fonction de montrer que le délinquant appartient à un monde *entièrement autre*, sans relation avec l'existence quotidienne et familière. [...] Les faits divers joints à la littérature policière ont produit depuis plus d'un siècle une masse démesurée de « récits de crime » dans lesquels surtout la délinquance apparaît à la fois comme très proche et tout à fait étrangère, perpétuellement menaçante pour la vie quotidienne, mais extrêmement lointaine par son origine, ses mobiles, le milieu où elle se déploie quotidienne et exotique. Par l'importance qu'on lui prête et le faste discursif dont on l'accompagne, on trace autour d'elle une ligne qui, en l'exaltant, la met à part<sup>598</sup>.

Les deux discours, journalistique et littéraire, se chevauchent mais ne se complètent pas. D'un côté, le fait divers qui offre à ses lecteurs les éclats d'une lutte quotidienne et acharnée contre la délinquance, menée par l'ordre établi au nom de la loi ; de l'autre, le roman criminel qui fait émerger la délinquance sous un autre jour : elle est à la fois inquiétante, menaçante et en même temps attrayante, car éloignée. Foucault cite comme

---

<sup>597</sup> La *Gazette des tribunaux* paraît en 1825 et le *Courrier des tribunaux* en 1827.

<sup>598</sup> Foucault, *Surveiller et punir*, p. 292. (Nous soulignons)



exemples *Les Mystères de Paris* et *Rocambole*, tous deux comptant parmi leurs protagonistes un ancien bagnard.

On peut conclure sans trop se hasarder que la presse invente la criminalité comme les orientalistes du XIX<sup>e</sup> siècle ont inventé l'Orient. Dès lors les colonnes de la presse chargée de rendre compte de la criminalité quotidienne ne le fait pas d'une manière neutre, mais cherche plutôt à provoquer des sensations fortes – que le lecteur réclame sans jamais trop se l'avouer – et en arrive ainsi à gonfler les faits si ce n'est à les composer de toute pièce. Pareille *manipulation* de l'opinion publique est manifeste au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Analysant un échantillon du discours social, l'historien Michel Pierre repère un écho important au phénomène du récidivisme. Cela donne des énoncés de la sorte :

L'accroissement du nombre des récidivistes a depuis longtemps frappé la sollicitude des moralistes et des gouvernements de tous les pays. (1877)

Le Nombre des récidivistes condamnés plusieurs fois dans la même année va toujours en croissant [...] Un redoublement de sévérité semble donc nécessaire à l'égard des récidivistes qui, à une si courte distance, reparaissent devant la justice répressive. (1881)

La récidive continue sa marche envahissante. (1882)

C'est parmi les voleurs et les vagabonds que se recrutent principalement les malfaiteurs d'habitude. (1883)

Les récidivistes se recrutent principalement parmi les vagabonds (73%), les mendiants (72%), les escrocs (51%) et les voleurs (47%). (1885)<sup>599</sup>

Les éléments de ce discours contribuent à alimenter la peur de l'opinion publique. Les politiques sont sommés de répondre à ce malaise croissant. Puisque la prison avec toutes ses réformes n'y a rien fait, il faut envisager autre chose. On se tourne alors vers la déportation. Mais celle-ci existe déjà depuis 1852 et ne semble pas amorcer la décade de la récidive. Il s'agit alors de systématiser en quelque sorte le recours à ce procédé. S'opère alors la jonction du positivisme et d'une volonté ancestrale de débarras que synthétisera, en 1874, Émile Yvernès (chef du bureau des statistiques au ministère de la Justice) dans

---

<sup>599</sup> Michel Pierre, « La transportation (1848-1938) », *op. cit.*, pp. 270-271.

son livre *De la récidive et du système pénitentiaire en Europe*. Tout, désormais, concourt à l'expulsion du corps indésirable de la société. De cette peur naîtra la loi controversée sur la relégation des récidivistes dans le bagne guyanais.

Même au début du siècle suivant, la presse reste en grande partie responsable du climat d'insécurité, en dépit des chiffres en baisse annoncés par les spécialistes des statistiques criminelles. Certes, grèves, manifestations et affrontement, en plus d'un contexte international de plus en plus tendu (entre la France et l'Allemagne notamment) ajoutent à ce sentiment. Mais ce sont les grands meurtres et leur narration ou *feuilletonnisation* dans la presse qui expliquent en partie ce climat<sup>600</sup>. Le public, entre effroi et satisfaction malsaine du goût du sang, suit ces affaires avec attention. Comme lors de l'affaire Soleilland par exemple<sup>601</sup>. Condamné à mort pour le meurtre brutal et le viol d'une fillette de onze ans, Soleilland se voit gracier et envoyer en Guyane. Au même moment, le journal *Le Petit Parisien* lance un « grand référendum » sur la question de la peine de mort. S'ensuit des articles dénonçant les criminels et leurs alliés, les psychiatres et les « belles âmes ». Une curiosité morbide pour le crime se saisit du public, surtout de 1880 à 1914, où le fait divers fait la une des journaux. Henri Lavedan analyse en 1909 cette frénésie lors du procès de Marguerite Steinheil, ancienne maîtresse du président Félix Faure soupçonnée d'avoir organisé l'assassinat de son mari, le peintre Adolphe Steinheil. On trouve pareil constat chez le chroniqueur judiciaire de *l'Illustration*, en 1921, lors du procès d'Henri Désiré Landru, ce dernier étant considéré comme le premier tueur en série français<sup>602</sup>.

L'alphabétisation croissante de la population dans son ensemble et l'industrialisation de la production du fait divers jouent également un rôle important ; le fascicule à bon marché se substitue peu à peu à la littérature des causes célèbres. Trois grandes poussées de récits criminels sont notables : d'abord en 1826, puis entre 1836-1848 et enfin la séquence

---

<sup>600</sup> Robert Badinter, *La Prison républicaine*, p. 314.

<sup>601</sup> Voir l'affaire Soleilland in Ernest Dupré, *L'Affaire Soleilland, et les crimes similaires : viol et meurtre d'enfants*, A. Rey, 1910.

<sup>602</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 284.

ininterrompue qui s'ouvre avec la question des récidivistes entre 1880 et 1885 et se prolonge jusqu'à la Grande Guerre<sup>603</sup>. « Maisons d'arrêt et centrales, écrit Dominique Kalifa, détenus et bagnards, dortoirs et cellules firent donc assez rapidement irruption dans les colonnes des journaux à un sou<sup>604</sup> ».

L'évolution de la presse n'est pas hermétique aux bouleversements politiques. Aussi sous le Second Empire, les journaux sont-ils contraints au mutisme. Et la renommée *Gazette des tribunaux* se fait le chantre du pouvoir et célèbre les hommes de la Sûreté avec des messages vantant le retour à la sécurité<sup>605</sup>. Cela change après la libéralisation du régime et l'assouplissement du statut de la presse en 1868. À partir de 1880, la presse se tourne vers les rouages du système judiciaire et policier, produisant une quantité aussi impressionnante que minutieuse d'articles, à tel point « qu'un lecteur assidu du *Petit Journal* ou du *Petit Parisien* n'ignore plus rien des rouages, pourtant complexes, des procédures répressives<sup>606</sup>. »

La presse joue donc un triple rôle : elle informe, instruit et surexcite – quand elle verse dans l'excès et la spéculation. Mais ce qui nous intéresse c'est son rôle et sa manière de fabuler et d'inventer des récits criminels. Michel Pierre, en ce qui concerne les travaux forcés, n'hésite pas à dire de la presse qu'elle « décrivait et inventait le bagne. Elle relatait les expiations, faisait frissonner à une possible révolte des transportés sur leur bateau-cage, inventait sur les pages colorées du *Petit journal* les aventures de l'évasion<sup>607</sup>. » Selon lui, ces récits enflammés ont entretenu la répulsion-attraction qu'exerce le bagne guyanais sur les métropolitains, et explique le formidable succès rencontré par les articles d'Albert Londres publiés dans le *Petit Journal* entre août et octobre 1923. Rappelons que le récit d'Albert Londres, *Au Bagne*, a largement contribué à la fermeture des bagnes coloniaux.

---

<sup>603</sup> Sur la période 1815-1870, cf. S. Delattre, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 2000. Pour les années postérieures, cf. Dominique Kalifa, *L'Encre et le Sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, pp. 234-250.

<sup>604</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup>*, p. 158.

<sup>605</sup> *Ibidem*, p. 147.

<sup>606</sup> *Idem*.

<sup>607</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 253.

Dans un numéro du magazine *Détective* de novembre 1930 intitulé « Si les forçats, un jour... », le journaliste Paul Bringuier évoque le scénario cauchemardesque de la prise de contrôle par les forçats d'un navire pénitentiaire, ces *cages-flottantes* destinées à les emmener dans leur dernier lieu d'exil :

Le XX<sup>e</sup> siècle s'affole. Tous les bateaux en mer ont été alertés. Des croiseurs anglais qui revenaient du Cap se déroutent vers la haute mer. Ce sont, maintenant, six contre-torpilleurs qui ont quitté Cherbourg et Lorient. Une partie de l'escadre de la Méditerranée donnait des fêtes à Casablanca. Elle reprend la mer. Le porte-avions *Béarn* quitte son port, emportant cinq avions de bombardement à longue distance. Mais le hasard, la chance favorisent le *La Martinière* que personne n'aperçoit. Et les radios se succèdent, tragiques : le paquebot anglais *Osiris* a été abordé et pris d'assaut par les forçats pirates. Les révoltés sont repartis en gardant cinquante femmes prisonnières et après avoir mis le feu au paquebot. Le *La Martinière* a accosté un charbonnier italien, l'a pillé, a fait son plein de charbon et s'est enfui. Des jours passent. On signale le bateau fantôme partout, dans les mers du Sud. Et brusquement, il apparaît là où on ne l'attendait pas.

Le *La Martinière* est arrivé devant Cayenne. Il a bombardé la ville avec ses canons révolvers. Les révoltés ont débarqué, ont surpris la garnison, ont délivré les forçats des pénitenciers. Ils sont maîtres de la place et de la colonie. Le massacre des fonctionnaires et de la population civile continue...<sup>608</sup>

Écrit en 1830, ce récit journalistique reprend, une vingtaine d'années après, l'épisode des *Cages flottantes* de Leroux où Chéri-Bibi prend la tête d'une mutinerie et s'empare du bateau pénitencier qui le transportait vers la Guyane. L'article et le roman sont très proches, même si l'épisode du roman ne finit pas aussi tragiquement et les forces de l'ordre finissent pas couler le navire pirate avec son criminel équipage. Souvent, les écrivains puisent la matière à leurs romans dans les faits divers ; là, c'est un journaliste qui reprend un vieux texte littéraire et le réécrit pour en faire un article de magazine. Une telle entreprise ferait du « sensationnel » si le texte de Leroux n'avait pas marqué d'une manière considérable l'esprit de ses contemporains et si le scénario en lui-même n'avait pas de portée fantasmagorique.

---

<sup>608</sup> Paul Bringuier, « Si les forçats, un jour... », *Détective*, novembre 1930.

A la même époque, magistrats, médecins et psychiatres s'interrogeaient, dans la *Revue Pénitentiaire* de 1913, sur les conséquences d'une représentation du crime aussi riche en détails sur les « esprits faibles ». On craignait l'impact de ces images inquiétantes que la presse diffuse à profusion et leur possible motivation du crime<sup>609</sup>. Comme on le verra un peu plus loin, il existe une circularité entre littérature, journalisme et « science criminelle ». C'est qu'en effet, entre eux « se noue progressivement une sorte de relation de validation réciproque<sup>610</sup> ». Mais si l'invention est louable dans le domaine fictionnel, elle devient dangereuse dans le journalisme. Dès lors on peut s'interroger sur les raisons qui poussent certains journaux et journalistes à s'acharner dans l'étalage du crime, à vouloir marteler en continu le lectorat de récits sanglants et arrangés de manière fantastique, et même à inventer parfois des drames de toutes pièces. Est-ce l'appât du gain et la vente facile qui motivent un tel mépris de l'objectivité – aussi relative soit-elle – du journaliste ? Y a-t-il connivence avec le pouvoir pour effrayer ou rassurer, à des périodes données, les lecteurs – ces électeurs ? Ou bien le littérateur qui sommeille dans chaque journaliste, ce professionnel de l'écriture, se réveille-il parfois pour prendre le dessus sur l'intention purement informative du journaliste ? Mais peut-être que les liens entre littérature et journalisme dépassent la simple intention (informative ou divertissante) de l'auteur. La frontière serait alors floue entre un certain genre de journalisme –le reportage – et le roman.

---

<sup>609</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 287.

<sup>610</sup> Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 147.

## 5.2 Le fait divers et son bouleversement de l'ordre narratif

*Toute littérature pliait bagage devant le fait divers triomphant.*

Gaston Leroux, Chéri-Bibi

*Hussonnet ne fut pas drôle. A force d'écrire quotidiennement sur toutes sortes de sujets, de lire beaucoup de journaux, d'entendre beaucoup de discussions et d'émettre des paradoxes pour éblouir, il avait fini par perdre la notion exacte des choses, s'aveuglant lui-même avec ses faibles pétards.*

Flaubert, L'Éducation sentimentale

Le fait divers a pour ancêtre le canard et ses feuilles volantes chargées de fixer sur papier et sous forme écrite les on-dit sanglants véhiculés de bouche en bouche et de village en village<sup>611</sup>. À ce titre, le canard forme ce qu'on pourrait appeler une « mémoire populaire des crimes<sup>612</sup> ». Certains mots reviennent souvent dans leurs gros titres, tels que : « explication, détail, circonstance, événement ». Selon Foucault, ces termes ont pour fonction de changer d'échelle par rapport à l'importance que les journaux et les livres donnent aux mêmes faits. Ce changement de perspective vise à faire ressortir le « grain minuscule de l'histoire [et] ouvrir au quotidien l'accès au récit<sup>613</sup> ». Pour cela, il faut faire entrer dans le récit des détails, des événements et des acteurs qui n'y avaient pas de place jusque-là, à cause notamment de leur manque de dignité ou d'importance sociale. Il faut également déjouer la monotonie des événements en faisant ressortir du banal et du répétitif l'exceptionnel et l'unique ; cela contribue à marquer la mémoire des hommes. En opérant ces changements sur l'événement, le canard peut jouer son « rôle d'échangeur entre le familier et le remarquable, entre le quotidien et l'historique<sup>614</sup> ». La parole qui narre l'événement, incertaine, mille fois redite et autant de fois changée, se trouve fixée par le canard et accède de ce fait au statut de « nouvelle ». Par-là, également, le village ou

---

<sup>611</sup> Sur les canards au XIX<sup>e</sup> siècle, cf. Jean-Pierre Seguin, *Nouvelles à sensation. Canards du XIX<sup>e</sup> siècle*, A. Colin, « Kiosque », 1959.

<sup>612</sup> Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », in *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, « Folio historique », 1973, p. 325.

<sup>613</sup> *Ibidem*, p. 326.

<sup>614</sup> *Idem*.

la rue « produisent de l'histoire » sans qu'un roi ou un puissant ne viennent les rendre mémorables<sup>615</sup>.

Dans le canard existe une étrange proximité. En effet, aux côtés des brigands et des crimes sanglants et anonymes, on trouve les grandes batailles, Napoléon et les hauts faits patriotiques. Le meurtre les réunit, mais la légalité les distingue. Ces récits véhiculés par les canards, puis repris par le fait divers, opèrent un basculement important au XIX<sup>e</sup> siècle : aux récits de l'illégalisme des bandits célèbres et héroïques tels que Cartouche ou Mandin vont se substituer une narration monotone et moralisatrice qui rompt avec la parole populaire. Comme si ces feuilles prolongeaient le pouvoir et marquaient le seuil de la légalité et de la légitimité, avec d'un côté le meurtre glorieux, légal et encensé du soldat, et de l'autre le meurtre vil et exécrationnel du bandit qui n'obéit qu'à sa propre loi. Mais il se trouve que ces feuilles, par l'attrait qu'elles exercent et la volonté de savoir qu'elles excitent, brouillent les pistes entre légalité et illégalité. Sous le récit sanglant et criminel aux tonalités moralisatrices, déborde parfois l'exploit de quelques bandits révoltés ayant osé défier la loi : en tuant et en s'exposant à la mort, le geste criminel côtoie le haut fait héroïque des champs de bataille.

Le syntagme figé « fait divers » apparaît au début de la monarchie de Juillet. Selon Gilles Feyel, ce serait au quatrième trimestre de 1833, dans *Le Constitutionnel*, que l'on voit le terme pour la première fois<sup>616</sup>. Évoquant à la fois un type d'événement, une forme particulière de récit et une partie spécifique du journal, le syntagme figé connaît un âge d'or surtout à la fin du siècle. Commencant par coloniser petit à petit les pages de certains journaux, le fait divers devient un incontournable du journalisme de masse, à tel point que certains journaux lui consacrent désormais une bonne partie de leur espace éditorial. En tant que style journalistique, le fait divers est souvent décrié car il ne présente le réel que sous un aspect exotique et anecdotique.

---

<sup>615</sup> Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », *op. cit.*, p. 327.

<sup>616</sup> Laetitia Gonon, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX<sup>e</sup> siècle », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, *op. cit.*, p. 134.

Selon Alfred Jarry, le fait divers est avant tout un « roman » né dans « la brillante imagination des reporters », car autrement, si ces derniers « devaient attendre que le fait existât, leur journal paraîtrait le surlendemain<sup>617</sup>. » Le même constat est attribué au canard, ancêtre du fait divers et caractérisé par sa forme orale. Concernant ce dernier, Balzac écrit dans *Illusions perdues* : « Nous appelons un canard [...] un fait qui a l'air d'être vrai, mais qu'on invente pour relever les Faits-Paris quand ils sont pâles<sup>618</sup> ». D'emblée, l'accent est mis sur la part de fabulation qui pèse sur chaque fait divers. « Chargés de fournir chaque jour leur lot de sang frais aux lecteurs, écrit Laetitia Gonon, les faits-diversiers n'hésitent pas à raconter des faits fondés sur des ragots, ou même à inventer un crime, quand ils ne se contentent pas de remettre un ancien récit au goût du jour en changeant simplement les dates et les noms<sup>619</sup>. »

Mais cette fabulation pourrait être *nécessaire* en quelque sorte à sa composition, étant donné qu'il est obligé de coller à l'événement ; le fait-diversier est obligé, s'il veut rendre son récit intelligible, de livrer des détails qu'il ne connaît pas (que personne ne peut connaître, du moins pas au stade de l'enquête lors de la parution du journal), ce qui l'amène à user de son imagination et à emprunter aux procédés romanesques, surtout au roman populaire. Il s'agirait alors davantage de tentation « fictionnalisatrice », qui serait due à l'impératif concurrentiel et temporel, que de volonté fabulatrice.

Dans sa grande fresque des *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Louis Chevalier s'est intéressé à la presse et à sa manière de peindre les ouvriers ; il note que la prose est plus souvent utilisée pour exprimer des faits imaginaires, alors que la poésie est réservée aux faits, « comme si le vers exprimerait [...] une forme courante de la culture et même du langage populaires<sup>620</sup>. » Cela relève de ce qu'il appelle la « réalité de la fiction ». En effet, la presse de l'époque « chante » et « psalmodie » les ouvriers, cette communauté

---

<sup>617</sup> Alfred Jarry, *Le Canard sauvage* [1903], repris dans *Œuvres complètes*, t. 2, Gallimard, 1987, p. 513, cité in Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>618</sup> Balzac, *Illusions perdues*, vol. 1, Paris, Éd. Nelson, 1937, p. 441.

<sup>619</sup> Laetitia Gonon, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 136.

<sup>620</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 655.



de sort, plus qu'elle ne les décrit ou les commente. Même le langage utilisé par cette presse renvoie à la fiction. « A certains égards et en certaines occasions, la distinction entre réalité et fiction s'évanouit ; la fiction exprime la réalité, mieux que ne le ferait le fait divers ; elle est la réalité, elle existe d'une existence étrange qui sera celle de certains personnages de Frédéric Soulié, mais qui sera plus évidemment encore celle des grands héros populaires des *Mystères de Paris*<sup>621</sup>. »

Mais peut-on dire que le fait divers s'apparente au roman ? Pas vraiment, si en on croit l'analyse par Roland Barthes de la « structure du fait divers<sup>622</sup> ». Pour Barthes en effet, le fait divers est plus proche du conte ou de la nouvelle que du roman, car ce dernier suppose un savoir exogène et une compilation d'informations qui s'échelonnent dans le temps, tout ce que rejette le fait divers, *immanent* par essence. En d'autres termes, le fait divers se suffit à lui-même, et le lecteur n'a besoin d'aucun savoir extérieur à l'événement narré pour le saisir dans sa *totalité*. Néanmoins, taxer de « roman » un fait divers revient surtout à attaquer son authenticité ; il serait alors l'œuvre fictive d'un esprit « romanesque ». Entre fait divers et œuvre fictionnelle subsiste toujours un doute que certains journaux n'hésitent pas à exploiter, comme le fait *Le Petit Parisien* du 11 janvier 1894. Dans sa rubrique « faits divers », le journal rapporte un crime passionnel sous le titre évocateur de « Vengeance de femme : Toujours le revolver ! Une femme vient de tirer sur son amant ». Dans le même numéro, le lecteur est invité à prendre connaissance du nouveau roman de Guillaume Launey, *Vengeance de femme*. Le journal précise que le roman, dont il fait la promotion, contient les « détails de ce drame émouvant. Ce nouveau roman est mis en vente chez tous les marchands de journaux<sup>623</sup> ». Pour ce journal la combinaison est simple : le roman commence là où s'arrête le fait divers. Serait-ce alors une ouverture sur le monde du fait divers, clos par essence ? Pour ces auteurs, la fiction s'imposait comme une forme achevée de fait divers, ce qui se traduirait alors par le genre du « fait divers romancé ».

---

<sup>621</sup> *Ibidem*, p. 656.

<sup>622</sup> Roland Barthes, *Essais critiques*, Seuil, 1964, pp. 194-204.

<sup>623</sup> Cité par Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 132.

Très tôt, le fait divers est relégué dans les dessous honteux du journalisme et de la littérature, car il est considéré comme dénué de qualités esthétiques, éthiques ou même techniques. Il fallait donc l'extirper des échelons inférieurs du journalisme en lui imposant un trait « littéraire ». Il est caractérisé par une écriture extrêmement limpide, sans réelle médiation esthétique, et dont les « récits constituent en effet un matériau où s'affichent assez explicitement les stratégies de moralisation et de normalisation par lesquelles le corps social entend réduire ses transgressions et réguler ses écarts<sup>624</sup>. » Ce genre de récit se caractérise par une langue élémentaire, des figures réduites à l'état de fonctions anthropomorphisées (le Criminel, la Victime, le « Réparateur »), un ordonnancement dans un système narratif clair et cohérent.

Dans cette lettre envoyée au Comité de la Société des gens de lettres et écrite par un journaliste qui se plaint du plagiat de ses articles, on peut lire clairement comment le plaignant conçoit son métier :

Les faits, tels que je les rédige, demandent plus de temps et de travail qu'aucun article pour lequel les droits de reproduction sont acquis. Il faut d'abord chercher, recueillir l'élément d'information, faire une enquête, mettre en usage toute l'ingéniosité dont on est capable. Il faut ensuite donner aux enseignements recueillis une forme, en faire un petit drame, un petit roman. C'est donc là une œuvre d'imagination et une œuvre littéraire qui mérite comme toute autre d'être la propriété de l'auteur qui la signe et qui devrait être couvert par sa signature<sup>625</sup>.

Le fait divers est tellement disqualifié en tant que trace du réel que l'historien Dominique Kalifa le considère comme inapproprié pour servir comme matériau à l'historiographie. « Ni la mesure du phénomène que la chronique propose pourtant quotidiennement, ni sa typologie, sa sociologie ou sa géographie ne peuvent rendre compte des "réalités" criminelles d'un lieu en un temps donné<sup>626</sup>. » Il rejoint ainsi le roman criminel, dans le sens où ces deux genres seraient incapables de dire la dynamique et la complexité du monde social, d'où leur disqualification par les historiens.

---

<sup>624</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 144.

<sup>625</sup> AN, 454 AP, dossier Georges Grison, lettre datée d'août 1900.

<sup>626</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 139.

En tant que récit, le fait divers n'est pas un type d'événement qui existerait indépendamment du discours qui le porte et lui donne sens. C'est en tout cas, selon Kalifa, le type d'analyse qui vise le fait divers depuis Balzac jusqu'aux structuralistes. Faisant référence aux travaux de Roland Barthes – « Structure du fait divers » –, l'historien montre qu'une telle analyse ne saurait avoir une application systématique. Pour lui, le fait divers est plus qu'un simple *muthos* sans articulation avec le réel. Cette confusion viendrait du fait que l'analyse structuraliste s'est surtout focalisée sur le « beau crime », ces faits divers sanglants et très médiatisés du XIX<sup>e</sup> siècle. Or ceux-ci ne constituent qu'une infime minorité de la production du siècle en matière de fait divers :

En s'efforçant de mettre au jour les structures et les schèmes qui organisent le fait divers (paradoxe d'une causalité aberrante, inexplicable ou scandaleuse, du type « je t'aime je te tue », coïncidence de la répétition ou de l'antithèse, type l'« arroseur arrosé »), l'analyse proposée par Roland Barthes prenait le risque d'escamoter la plus grande part de la chronique au profit de quelques types exemplaires et standards<sup>627</sup>.

Le fait divers est surtout constitué d'événements insignifiants, bien loin des « beaux » crimes qui hantent l'imaginaire sociale durant des décennies. La chronique résulte en fait de l'imbrication et de la circulation de trois niveaux de récits : il y a le « tout-venant informatif », constitué de brèves et de nouvelles succinctes ; il y a les agressions, les cambriolages, les drames familiaux, faits souples qui peuvent transiter de la rubrique à l'article ; il y enfin le « beau crime » ou l'affaire retentissante, qui peut correspondre à l'analyse de Barthes, mais qui reste très limité au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>628</sup>.

Le degré de fictionnalisation dépendrait de la forme du récit. Ainsi, selon Laetitia Gonon<sup>629</sup>, le récit de fait divers qui adopte une chronologie linéaire est le plus poreux à la fictionnalisation. Celui qui va de « l'effet à la cause » est le type même du récit dans lequel le fait-diversier fait appel à son imagination pour inscrire l'événement (la découverte du corps inerte d'une victime de meurtre, par exemple) dans une trame narrative et jouer

---

<sup>627</sup> *Ibidem*, pp. 135-136.

<sup>628</sup> *Ibidem*, p. 136.

<sup>629</sup> Cf. son article « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, pp. 133-143.

ainsi sur l'effet de *suspense*. Cela correspond à ce que Gérard Genette nomme « la détermination rétrograde<sup>630</sup> ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les ordres narratifs les plus utilisés dans le fait divers sont de deux sortes : « l'ordre des événements » et « l'ordre des connaissances ». Le premier propose une histoire linéaire et claire, passée par le travail de reconstitution de l'auteur, le but étant de rassurer le lecteur tout en excitant sa curiosité. Les faits sont ainsi présentés comme sous un verre protecteur, aplatis et organisés par le récit linéaire, et tant pis si la vérité est bafouée dans le processus. Laetitia Gonon note que le mot « spectacle » est souvent invoqué pour parler de la scène du crime. L'utilisation de l'imparfait vient renforcer l'image d'une scène qui se défile devant le regard du lecteur/témoin. L'article s'ouvre le plus souvent sur une scène sanglante, décor du drame, pour ensuite passer aux circonstances du crime ou bien l'intervention de la police. Ainsi, le « tableau sanglant constitue une sorte de frontispice au fait divers<sup>631</sup> ».

Le second, au contraire, jette le trouble plus qu'il ne donne d'informations autonomes et closes sur elles-mêmes ; on aurait alors des coupables inconnus et en liberté, donc susceptibles de refrapper, des causes incertaines et des enquêtes inachevées. C'est là où la part idéologique serait décelable, et où le positionnement du journal serait lisible selon son adhésion ou non à la politique sécuritaire du pouvoir et au travail des forces de l'ordre. Mais d'une manière générale, plus le travail de composition de l'auteur – et donc son altération des faits – est minime, plus le discours des auxiliaires de l'ordre est mis en avant, parfois tel quel, à travers des extraits de rapports de police ou de médecin.

On a dit plus haut que des liens existent entre fait divers et roman populaire ; ils sont perceptibles dans la tonalité du discours fait-diversier. Comme dans l'univers du roman populaire, le récit journalistique finit toujours par rassurer le lectorat en lui assurant que

---

<sup>630</sup> « [L]a détermination des moyens par les fins, et pour parler plus brutalement des causes par les effets », in *Figures II*, Paris, Seuil, 1969, p. 94.

<sup>631</sup> Laetitia Gonon, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX<sup>e</sup> siècle », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, op. cit., p. 135.

le crime, qui a un instant ébranlé l'harmonie du monde, ne saurait rester impuni, traqué comme il est par l'armée des spécialistes de la criminalité.

Mais la structure du fait divers n'est pas restée figée tout le long du siècle. Il a en effet connu un basculement progressif et que l'on peut lire dans ces trois mouvements : la narration s'est d'abord focalisée sur le crime et son horreur, ensuite sur le procès et l'exécution et enfin sur la reconstitution méthodique des faits et des responsabilités<sup>632</sup>. L'évolution du discours fait-diversier inaugure ainsi l'avènement de l'enquête comme outil suprême d'intelligibilité des événements. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le reporter se substitue progressivement au fait-diversier, sans toutefois le remplacer tout à fait. L'art du fait divers n'est plus dans les formules-chocs mais dans la reconstitution des faits ; l'investigation remplace la prose facile et « dégouttante de sang<sup>633</sup> ». Au tournant du siècle, il apparaît que le grand reporter est au journalisme ce que l'enquêteur est à la littérature.

L'exemple que nous allons citer exprime le mieux le travail du journaliste dans l'agencement du récit criminel. L'on sait qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les criminels qui rédigent leur autobiographie ne s'attardent pas dans la description de l'acte coupable, soit par manque d'instruction et donc des moyens de le faire, soit pour des raisons de stratégie défensive, préférant donner à leur récit une tonalité qui exprime le remords. Les journalistes qui s'intéressent à ces cas ou qui sont chargés parfois de les remanier pour en faire une publication sérielle, sont souvent déçus des récits de criminels. En effet, le journaliste, lui, sait à quoi s'attend le public et ne peut donc pas lui offrir le récit tel qu'il est. Il arrive que, du récit originel écrit par le criminel-auteur, le journaliste ne publie qu'un fragment ; ce qu'il emprunte surtout au criminel, c'est son aura sanguinaire, qui donne à son récit cet attrait irrésistible pour le lecteur. L'exemple de Joseph Vacher, le « tueur de bergères », vient à l'esprit. Cette grande affaire criminelle de la fin du siècle avait déchaîné les passions. Responsable d'au moins onze meurtres (en on lui impute une trentaine), il est considéré comme l'un des premiers tueurs en série français.

---

<sup>632</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 149.

<sup>633</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 31.

Sous l'exhortation d'un des psychiatres chargés de son évaluation psychologique<sup>634</sup>, Vacher rédige ses mémoires en une trentaine de pages. Or, au moment de leur parution, les mémoires donnent un volume de 2160 pages, publiés dans une série feuilletonesque bi-hebdomadaire et intitulés *Mémoires de Vacher, le tueur de bergères*<sup>635</sup>. C'est Gaston Méry, le journaliste responsable de la publication des *Mémoires de Vacher* qui se charge d'étoffer et de romancer la trentaine de pages originelles.

Les deux extraits suivants évoquent le même fait – le passage à l'acte de Vacher ; néanmoins, le premier est écrit de la main du coupable, alors que le second a été arrangé par le journaliste :

Je m'acheminai donc vers mon beau-frère en passant par mon pays de naissance, dans un état d'âme et de nature révoltée, lorsqu'à un moment donné, je rencontre sur mon chemin une jeune fille de 17 à 18 ans. A ce moment, une espèce de fièvre et de tremblement nerveux me saisit, et bien que n'ayant aucunement l'intention de venir de Menton commettre un crime à l'entrée de mon pays, je me jette, tombe plutôt sur cette fille, à ma rencontre avec elle, au moment où cet accès de rage, mais aussi de révolte, de fièvre et de folie était arrivé à son apogée et lui donne dans ce terrible et fatal moment la mort, qui, il faut le croire, l'attendait [...] Si je l'ai violée, ce n'était que sur ses instances assurément dans l'espoir de calmer mon accès de rage et de folie.

C'est à partir de ce triste et déplorable moment-là, messieurs, que commence cette terrible vie errante et mystérieuse, où je ne sais presque jamais où je vais et qu'aussi bien jamais je ne pourrai expliquer, pendant laquelle j'ai fait couler tant de larmes, hélas !

Le récit remanié par le journaliste donne :

Eugénie Delhomme, la belle Nini, la belle fleur de chair, la belle fleur vivante, s'approchait de moi. Ses formes, indistinctes d'abord, apparaissent très précises et très nettes. Sa robe presque me frôle.

Voici la scène. Un crépuscule trouble. Entre chien et loup. Du brouillard. Partout le silence. Comme un diable qui jaillit d'une boîte, je me dresse derrière la haie.

---

<sup>634</sup> Il s'agit du Dr Alexandre Lacassagne. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette pratique dans le chapitre suivant.

<sup>635</sup> Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de sémiotique textuelle*, 1986, n° 8-9, p. 82.

Ma tête bout. Je n'ai plus mes idées à moi.  
Et je parle.  
De ma gorge contractée, un appel sort :  
– Eugénie !  
La fille se retourne, elle m'aperçoit, l'effroi dilate ses yeux. Je crois qu'elle va tomber, mais non ! D'un geste elle ramasse ses jupes, et elle s'enfuit.  
Elle ne crie pas, car sans doute elle ne peut pas crier.  
A pleines mains, j'empoigne la haie, sans soucis des épines qui m'entrent dans les paumes, et, d'un bond formidable, je saute sur la route. [...]  
Elle était morte. J'avais tué. Des fanfares de joies sonnèrent dans mon cœur<sup>636</sup>.

On voit le grand décalage qu'il y a entre les deux versions. La première cherche l'excuse (maladroite certes) et finit par des regrets (« hélas ! », soupire Vacher), alors que la seconde est une véritable pièce de roman populaire avec les motifs classiques du genre : innocence, candeur et beauté *versus* loup, diable et insensibilité à la douleur (« sans soucis des épines qui m'entrent dans les paumes »). Le journaliste enveloppe également la scène d'un décor, qui rappelle de près celui du roman noir (« crépuscule trouble, brouillard ») et qui a si bien trouvé sa place dans les romans-feuilletons du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si le journaliste agit de la sorte, c'est que le public n'a que faire des regrets de Vacher. Il ne cherche pas à connaître en gros le fait ou le geste de l'assassin, mais il veut au contraire le détail sanglant et la description macabre. Vacher, en tant que « je », importe moins pour sa personne ou ses sentiments que pour sa main sanglante : il a tué et le récit qu'il produit n'est acceptable que s'il reproduit à l'infini ce geste criminel. Le journaliste l'a bien compris, et s'il donne à la victime tant de beauté et d'innocence, c'est pour la mieux faire contraster avec le visage du monstre qui a fait jaillir le sang de l'innocente. Il s'agit bien ici d'un tableau, d'une peinture monochromatique. Là aussi on retrouve les caractéristiques du roman populaire, genre qui connaît si peu les nuances et la problématisation.

---

<sup>636</sup> Les deux extraits sont cités par Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », pp. 82-83.

Ce que fait ce journaliste signale une régression sans précédent dans la manière de narrer le crime et qui remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle et les « histoires tragiques ». En effet, selon Thierry Pech, ces récits qui ont vu le jour peu après le verrouillage des procédures inquisitoires et qui avait pour fonction de raconter le crime – à défaut de l’expliquer – tout en jouant sur le scandale, le châtement et les passions. Vouloir raconter le crime au XVI<sup>e</sup> siècle semble un choix « motivé par l’affaissement ou l’insuffisance des modèles épistémologiques traditionnels<sup>637</sup> ». Le nouvel apport d’une telle manière de narrer le crime, à un moment où celui-ci était jugé d’une manière abstraite, c’est-à-dire sans que la « psychologie » ou le for intérieur – pré-freudiens – ne soient pris en compte dans la procédure, est justement de donner un fond psychologique à l’acte criminel et de faire place aux passions. « Dans son entreprise de reconstitution de l’action coupable, la narration souligne la complexité, non seulement de l’homme criminel, mais du sujet humain en général. La représentation du mal en action suggère une ambition anthropologique plus vaste, pour peu qu’elle ne succombe pas aux facilités de la stigmatisation. Son “héros” n’est ni tout à fait vertueux, ni parfaitement méchant<sup>638</sup>. » Méry, le journaliste qui a remanié le récit de Vacher, semble aller à rebours d’une telle conception de la narration du crime.

La fictionnalisation du récit balbutiant de Vacher, son étoffement par le journaliste afin d’en faire une authentique pièce de mélodrame en disent long sur ce que recherche le lectorat dans ce genre d’histoire. Il ne s’agit pas de comprendre des actions, de remonter la chaîne causale des faits, mais simplement de s’émouvoir en groupe à la lecture d’un récit pathétique de l’innocence corrompue par le mal. Vacher, qui tentait désespérément et maladroitement d’expliquer son geste, et donc de l’excuser en quelque sorte, a vu son récit récupérer et dénaturer à tel point qu’il est devenu un document à charge contre lui. C’est qu’à l’époque on ne voyait pas encore dans la parole criminelle une possible clé pour comprendre le passage à l’acte criminel. Il faudra attendre la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, et l’intervention du Dr Lacassagne et sa tentative de faire écrire aux criminels leurs

---

<sup>637</sup> Thierry Pech, *Contre le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme*, op. cit., p. 14.

<sup>638</sup> *Ibidem*, p. 20.



mémoires, pour qu'une nouvelle manière de lire les récits de criminels se fasse jour. Pour l'heure, le « je » autobiographique criminel ne suscite tout au plus qu'une curiosité morbide et ne représente qu'un prolongement du crime.

## CHAPITRE 6

### LE « JE » CRIMINEL

#### Mémoires et autobiographie de condamnés

*En prison entre un homme, il en sort un écrivain.*

*Simone de Beauvoir, Faut-il brûler Sade ?*

Écrire en captivité c'est clamer au monde que l'on existe encore. Mettre ses pensées en mots est la dernière pratique de la liberté, la seule inaliénable, la liberté de penser. Les mémoires, et *a fortiori* les mémoires de condamnés, ont depuis longtemps fasciné tout en suscitant condamnation et scandale – à l'instar des *Confessions* de Rousseau avec son « je » scandaleusement en contradiction avec l'humilité et la discrétion du modèle chrétien de l'aveu. On a eu l'occasion de mentionner les *Mémoires* de Vidocq et la lumière qu'ils ont jetée sur le monde des bagnes et des forçats. Bien souvent, les mémoires de condamnés sont la seule fenêtre que les contemporains pouvaient avoir de ce qu'on appelait alors les « bas-fonds », lieux clos et hermétiques par essence. Le bague surtout, et avant lui les galères, étaient difficilement accessibles au regard extérieur, si ce n'est à quelques philanthropes, hommes d'église et autres curieux de la bonne société venus scruter de près ces hommes-fauves déclassés par la société – la marque au fer rouge renforçant cette exclusion sans appel. Sous l'Ancien Régime et jusqu'aux années 1820, rares étaient les témoignages sortis des enceintes fortifiées et autres lieux de claustration. L'on compte cependant quelques noms devenus célèbres tels que Jean Marteilhe, Louis Garneray<sup>639</sup>, Eugène-François Vidocq ou Pierre François Lacenaire. Mais assurément, les textes écrits par ces hommes ne répondent pas à la même volonté créatrice et ne sont pas

---

<sup>639</sup> Louis Garneray, considéré comme le précurseur du roman maritime, relate dans *Un corsaire au bague* (1851) ses années de captivité chez les Anglais, en 1806. Le point qui nous intéresse ici n'est pas le contenu du récit mais l'intitulé choisi par Garneray. En effet, la « prison flottante » de Portsmouth n'est pas à proprement parler un « bague ». Mais on suppose que l'auteur, s'adressant à un public français coutumier depuis plus d'un siècle des « bagnes flottants » de Toulon, Brest ou encore Rochefort, a vu dans un tel intitulé une filiation et un ancrage spatial auxquels le lecteur français ne sera pas insensible. La mention du « bague » sert donc à renvoyer le récit dans un imaginaire particulier, celui des travaux forcés, des fers et de la dure existence des condamnés.

toujours écrits dans les mêmes conditions (pendant ou après l’incarcération, objet de l’écriture, dénoncer ou s’évader par l’écrit, etc.). Aussi, commencerons-nous par un petit essai de typologie.

La première question qui se pose lorsqu’on aborde l’écriture de soi est d’ordre terminologique. En effet, faut-il qualifier de « mémoires » ou d’« autobiographie » ces écrits – parfois simples *cris* – venus des enfers ? Si l’on se réfère à la définition que donne Philippe Lejeune de ces deux formes de l’écrit de soi, l’on trouve qu’ils diffèrent essentiellement sur deux points : le recentrement de la narration sur l’individualité et le degré de pénétration des événements extérieurs dans le récit. Ainsi, l’autobiographie serait « le récit rétrospectif en prose que quelqu’un fait de sa propre existence, quand il met l’accent principal sur sa vie individuelle, en particulier sur l’histoire de sa personnalité<sup>640</sup>. » Par opposition, les mémoires seraient l’histoire des groupes sociaux et historiques auxquels appartient l’auteur, son individualité ne jouant qu’un simple rôle de *point de vue* dans le discours : le « je » qui écrit n’est alors qu’un simple témoin des événements qu’il relate<sup>641</sup>.

Selon cette précision terminologique, il semble que tous les forçats libérés ou en cours de peine qui ont écrit leur quotidien de bagnard l’aient fait selon le pacte autobiographique. Le récit, même s’il concerne un destin de groupe – la population de la chiourme –, reste très orienté vers le moi de l’auteur et son devenir immédiat. Ces auteurs n’avaient aucune prétention à peindre les mouvements sociaux plus ou moins importants de leur époque. C’est ce qu’écrivait Philippe Lejeune quelques années après la parution de son *Pacte autobiographique* : « J’entends par “autobiographie” un récit où le criminel lui-même embrasse l’ensemble de sa vie, même si c’est rapidement<sup>642</sup> ».

---

<sup>640</sup> Philippe Lejeune, *L’Autobiographie en France* [1971], Armand Colin, 2003, p. 14.

<sup>641</sup> Sur la question du genre et les différentes déclinaisons des écritures de soi nous renvoyons à l’analyse plus complexe qu’en fait Jean-François Chiantaretto dans les « propos préliminaires. Sur un genre impossible », in *De L’Acte autobiographique*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, pp. 13-33.

<sup>642</sup> Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », pp. 77-78.

Cinq grands groupes peuvent diviser les écrits autobiographiques de forçats. Il y a d'abord la plume *dénonciatrice* de l'enfer et qui se rapporte à une longue tradition autobiographique, allant de Jean Merteille à Georges Darien<sup>643</sup>. Vient ensuite le récit de *l'arrogance et de la provocation* dans lequel l'auteur se donne le beau rôle, à l'exemple du célèbre assassin et poète Pierre François Lacenaire. Généralement écrit après une longue période d'incarcération ou après la libération, le discours de la *contrition et de l'âge de la raison* montre le désir de son auteur de réintégrer la société, à l'instar des *mémoires* d'Eugène-François Vidocq ou d'Anthelme Collet. Nombreux également sont les textes de *défense* écrits *a posteriori* comme ceux d'Asselineau (1827), de Gillard (1833), ou encore le plaidoyer de la célèbre empoisonneuse Marie Lafarge (1841). Il y a enfin, et à classer à part car ne relevant pas de l'écriture spontanée, l'autobiographie *sollicitée* par un tiers, comme celle écrite par Pierre Rivière (1835) ou quelques-uns des patients du Dr Lacassagne, l'un des fondateurs de l'anthropologie criminelle en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les différentes autobiographies de forçats ou prisonniers ont donc été classées non pas selon qu'elles ont été écrites *dans* ou *hors* du bagne ou selon leur *objet* – un prisonnier peut écrire depuis sa cellule sur autre chose que son calvaire ou son quotidien, utilisant ainsi l'écriture comme moyen d'*évasion* ou tentative d'exploration du monde infini et imaginaire de l'esprit, à l'exemple du marquis de Sade et de son univers romanesque débridé et provoquant – mais selon leur *motivation* : parler du crime, du bagne et pourquoi ?

---

<sup>643</sup> Jean Merteille, *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de Religion*, Rotterdam, 1757 ; Georges Darien, *Biribi, discipline militaire*, Alfred Savine, 1890.

## 6.1 L'écriture spontanée

Comme on le voit, le « je » du criminel peut avoir plusieurs postures et il n'est pas toujours facile de le classer sur le complexe échiquier des écritures de soi. Mais outre cette question de répertoire, les récits personnels de criminels nous intéressent surtout dans leurs rapports avec la littérature, rapports qui peuvent aller de l'emprunt à la confirmation mutuelle.

Les écrivains de profession, romanciers, journalistes et critiques littéraires se sont intéressés de près à ce genre de récit par ailleurs fort recherchés par toutes les couches sociales. *Mes Prisons* de l'italien Silvio Pellico, publiées en 1833, étaient un succès dans les salons parisiens de l'époque ; véritable « best-seller » durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, le livre connut plus de cent cinquante rééditions en langue française entre 1833 et 1914. Dans ses *Mémoires d'un touriste* (1837), Stendhal les considère comme une nouvelle *Imitation de Jésus-Christ*<sup>644</sup>. À propos du livre de Jean Marteilhe, *Mémoires d'un protestant condamné aux galères...* (1757), Michelet disait : « C'est un livre de premier ordre par la charmante naïveté du récit, l'angélique douceur, écrit comme entre terre et ciel. Comment ne le réimprime-t-on pas ?<sup>645</sup> ».

Pour notre propos, et dans un premier temps, nous étudierons quatre auteurs d'autobiographie dont les récits sont publiés entre 1828 et 1836, ensuite nous passerons à la fin du siècle et aux condamnés du Dr Lacassagne qui avaient laissé des traces écrites de leur vie.

### 6.1.1 Lacenaire ou la provocation

L'assassin et poète Pierre-François Lacenaire est condamné à mort pour ses crimes et est exécuté en 1836. En attendant son dernier jour (dont il ignorait la date exacte), Lacenaire s'est livré avec acharnement à la rédaction de ses mémoires. Il craignait en effet de ne pas

---

<sup>644</sup> Stendhal, *Mémoires d'un touriste* [1837], Maspero, 1981, p. 313.

<sup>645</sup> Jules Michelet, *Histoire de France*, t. 15, Paris, A. Lacroix, 1876, p. 296.

avoir le temps de finir l'histoire de sa vie. La condamnation à mort semble avoir libéré sa parole. Ses *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire écrits par lui-même à la Conciergerie*<sup>646</sup>, d'abord censurés, ont suscité un engouement de la part de lecteurs venus de différents horizons : journalistes, écrivains, médecins, hommes du monde et hommes d'église.

Très attendus et suivis de près durant leur rédaction, les mémoires de Lacenaire connaissent pourtant un désintérêt général à leur parution. Il est vrai que la parution relativement tardive du livre – quatre mois après l'exécution de Lacenaire – a pu donner le temps aux émotions et à l'effet de mode de s'estomper. Néanmoins un tel désintérêt montre, selon Anne-Emmanuelle Demartini, que « l'enjeu essentiel des *Mémoires* se situe pour les contemporains de Lacenaire dans l'acte autobiographique lui-même et dans les conditions de la rédaction<sup>647</sup>. » En effet, attendant la mort qui s'approche inéluctablement, Lacenaire livre une véritable course contre le temps. « Écrivons donc maintenant ; écrivons sans relâche, profitons du temps qui nous reste ; qui sait même si j'aurai le temps de terminer ce que j'ai entrepris ? [...] Oh mort ! tu ne m'arrêteras pas, tu sais que je ne t'ai jamais redoutée<sup>648</sup> ». Comme si sa disparition prochaine importait peu face à l'essentiel, la survivance de sa pensée, de son *moi* le plus intime. Il écrit pour la postérité, et son autobiographie s'inscrit d'emblée dans le registre des œuvres posthumes. En termes psychanalytiques, et pour reprendre l'analyse faite par Jean-François Chiantaretto des *Mots* de Sartre, Lacenaire cherche à déjouer la mort en se projetant dans le « fantasme de l'auto-engendrement » par l'écriture :

Naître dans le rapport au regard d'autrui, se montrer (s'écrire) en train de se faire naître sous le regard d'autrui, se perde comme objet du regard d'autrui : l'auto-théorisation, au sens d'une écriture de soi guidée par sa propre théorie (*L'Être et le Néant*), est au cœur de la prégnance du regard d'autrui dans le fantasme d'auto-

---

<sup>646</sup> Paris, les marchands de nouveautés, 1836, 2 vol., réédités en 1991 puis en 1998 par Jacques Simonelli, sous le titre *Lacenaire. Mémoires et autres écrits* (Paris, Corti).

<sup>647</sup> Anne-Emmanuelle Demartini, « L'infamie comme œuvre. L'autobiographie du criminel Pierre-François Lacenaire », *Société et Représentation*, n° 13, avril 2002, pp. 121-136.

<sup>648</sup> Pierre-François Gaillard Lacenaire, *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire écrits par lui-même à la Conciergerie*, t. 1, Paris, les marchands de nouveautés, 1836, p. 210.

engendrement mis en acte par l'écriture autobiographique. Dans ce fantasme, naissance et mort sont intriquées. Si l'autobiographie a charge d'écrire une biographie de soi du point de vue de la « pré-mort », c'est bien pour éviter la mise à mort par la lecture biographique : en occupant la position et en évitant ainsi d'être définitivement identifié à un mort, en garantissant par une écriture de sa vie à jamais inachevée la *vie immortelle* de l'écrivain fils de ses œuvres<sup>649</sup>.

Pour Lacenaire, la théorie serait le matérialisme le plus provocant et la « pré-mort » est pour lui une instance *réelle* et non figurée. Point de remords sous sa plume, bien au contraire il pousse l'audace jusqu'à la provocation : « Retaillez vos plumes maintenant, moralistes, observateurs, qui avez voulu me juger sans me connaître, sans ma participation. Pensiez-vous donc que je me dévoilerais ainsi avant le temps, que je vous donnerais mon dernier mot ? Discutez maintenant, pour expliquer si le matérialisme est chez moi effet ou cause du crime ; rapportez mes conversations, rapprochez-les et créez-vous un homme qui se rapporte à vos systèmes, ce ne sera jamais moi<sup>650</sup>. » Avec ses mémoires, il érige l'infamie en œuvre.

Lacenaire adopte un ton arrogant qui rappelle parfois le style de Rousseau. Ainsi, son : « Publiez, publiez, [...] ; je veux qu'on sache tout ce que je suis, et je ne vous cache pas que je tiens à honneur d'être unique en mon genre<sup>651</sup> » fait penser au célèbre incipit des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau : « Je sens mon cœur et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus ; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent<sup>652</sup>. » Mais surtout Lacenaire n'exprime jamais de regrets. On sait qu'il a eu beaucoup de visites. Une fois, un des visiteurs cherche à l'attirer sur le terrain des remords. Il lui dit que l'un de ses anciens camarades de collègue a très bien réussi sa vie, alors que lui, Lacenaire, a fini dans un « cloaque ». Ce dernier lui répond alors calmement que, non seulement il n'a aucun regret, mais aussi que tout ce qui lui arrivait, il l'avait depuis toujours prévu et voulu : « cette diversité de sort est le résultat nécessaire de la

---

<sup>649</sup> Jean-François Chiantaretto, *De L'Acte autobiographique*, op. cit., p. 235.

<sup>650</sup> Lacenaire, *Mémoires*, op. cit., p. 229.

<sup>651</sup> Jacques Arago, *Lacenaire après sa condamnation : ses conversations intimes, ses poésies, sa correspondance, un drame en trois actes*, Paris, Marchant, 1836, p. 132.

<sup>652</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions* [1782, posthume], Paris, Garnier Frères, t. 1, 1926, p. 9.

diversité de nos croyances ; et ma position actuelle était prévue dans mon système ; [...] il me fallait à moi une mort exceptionnelle comme ma vie, et je l'ai, parce que je l'ai voulue<sup>653</sup>. » Par ce retour rétrospectif sur sa vie et les dédales qui l'ont amené là où il est, Lacenaire donne à son parcours un effet de destin dont il serait le seul maître.

Riche d'une éducation bourgeoise et maîtrisant admirablement l'écriture (il n'était pas dépourvu de prétentions littéraires comme le montrent ses nombreux poèmes), Lacenaire est un auteur subversif à plusieurs égards. Par sa rhétorique et son sens de la répartie, il refuse de jouer son rôle de criminel mis à l'index et donc de se laisser prendre par le discours juridique chargé de le représenter ; il développe au contraire le sien, qu'il expose dans la cour d'assises avec fierté et arrogance. Et sa parole est d'autant plus déstabilisante et attrayante que son auteur est doué. « Monopolisant la parole, écrit Anne-Emmanuelle Demartini, le criminel a subverti le théâtre de la justice, retournant en définitive la scène judiciaire en mise en scène de soi<sup>654</sup>. »

Lacenaire est un révolté. Il est l'un de ceux qui ont déclaré la guerre à la société ; mais sa lucidité lui permettait de voir que, tout seul, il ne pouvait pas grand-chose contre elle. C'est alors que la lecture de Vidocq semble lui apporter une révélation majeure, à savoir qu'il existe une classe hors de la société et en perpétuelle hostilité envers elle : « Je me résolus à devenir le fléau de la société, mais seul je ne pouvais rien ; il me fallait des associés, où en prendre ? [...] Mais enfin je venais de lire les Mémoires de Vidocq ; je m'étais fait une idée de ce qu'était cette classe en continuel état d'hostilité contre la société<sup>655</sup>. »

Rappelons que Lacenaire écrit en 1836, au moment où le système pénitentiaire est déjà articulé autour de la prison ; ce qui signifie aussi que les milieux de délinquance dont parlait Foucault ont aussi une réalité tangible. Lacenaire qui n'est pas issu des milieux populaires sait que son monde est très différent de celui de la classe hostile à la société. C'est

---

<sup>653</sup> Jacques Arago, *Lacenaire après sa condamnation*, *op. cit.*, p. 146.

<sup>654</sup> Anne-Emmanuelle Demartini, « L'infamie comme œuvre. L'autobiographie du criminel Pierre-François Lacenaire », p. 128.

<sup>655</sup> Lacenaire, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 187.



pourquoi il décide d'entrer en prison pour parfaire son savoir criminel : « je voulais connaître également les mœurs de cette population et examiner les caractères sur lesquels on pourrait compter au besoin pour ce que je méditais<sup>656</sup>. » Et ce qu'il méditait n'est autre qu'une guerre ouverte contre la société. Car Lacenaire ne manque pas de prétentions révolutionnaires et de pensées polémistes. « Croyez-vous que mes principes, soutenus par ma mort, n'auront pas du retentissement dans tous les cœurs aigris ? Oh ! oui [...] ils développeront les germes de mécontentement qu'étouffent encore les préjugés de l'éducation ou le prestige religieux ; ils mettront les armes à la main à ceux qui souffrent contre les heureux du siècle qui jouissent<sup>657</sup>. »

Lacenaire est finalement guillotiné le 9 janvier 1836. Mais même l'échafaud n'arrive pas à restaurer l'équilibre de la balance, et l'excès de violence étatique avec lequel le pouvoir *tranchait* d'habitude en sa faveur les cas les plus troublants de criminalité, n'arrive pas à faire taire ce discours révolté et bien construit, qui continue à raisonner même après sa mort. D'où la volonté du Ministre de la Justice de maquiller la vérité sur l'attitude de Lacenaire sur l'échafaud. En effet, le Ministre demande au rédacteur de la *Gazette des tribunaux* de laisser croire que Lacenaire était mort lâchement. La *Gazette* se fait alors l'alliée objective du pouvoir en publiant, le 10 janvier 1836 : « Ses genoux fléchissent, sa figure est décomposée » ; « Le voilà votre héros qui fait des discours, qui dirige des débats, qui discute sa vie, qui se pose en ennemi de la société ; qui chante des vers ; le voilà qui pâlit et qui tremble quand l'heure de la catastrophe est arrivée<sup>658</sup> ».

On sait que ce n'est pas vrai et que Lacenaire a fait honneur à sa réputation face au bourreau. Si le pouvoir a voulu détricoter la réputation du célèbre assassin, c'est parce que rarement un hors-la-loi a pu si bien détourner le théâtre de la justice et le subvertir à tel point de se donner le beau rôle. Lacenaire refuse de se laisser prendre dans le jeu de la mécanique judiciaire, il résiste avec emphase et beaux discours, sa rhétorique conquiert les foules et ses mémoires, dont il a promis la parution prochaine, sont très attendus par

---

<sup>656</sup> *Ibidem*, p. 197.

<sup>657</sup> Jacques Arago, *Lacenaire après sa condamnation*, op. cit., p. 136.

<sup>658</sup> Cité par Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 74.

le public. Le journaliste obséquieux, auteur des propos susmentionnés, a cependant vu juste en attaquant Lacenaire dans son *logos*<sup>659</sup>, qui risquait de lui survivre et donc de narguer indéfiniment le pouvoir. Ce n'est pas seulement l'attitude du frondeur qui est ici dénigrée mais tous ses discours, car un homme qui fléchit face au glaive de la justice, présenté ici comme le « jugement de Dieu », avoue sa faiblesse et discrédite sa parole. L'on sait que le stratagème n'a pas réussi et que Lacenaire est demeuré dans la mémoire collective comme le révolté beau parleur qu'il a toujours été. Bien qu'il soit un prisonnier condamné à mort et non un forçat, Lacenaire nous intéresse car son discours est emblématique de la mode ici évoquée, à savoir les mémoires de condamnés. La même année que la parution du texte de Lacenaire, un autre criminel célèbre publie également le sien, dans lequel il adopte une attitude à l'opposé de celle du poète assassin.

### 6.1.2 Collet ou le repentir

L'escroc exceptionnel nommé Anthelme Collet a lui aussi marqué le siècle de ses audacieuses prouesses. Devenu expert dans l'art du déguisement, Collet multiplie les coups de génie, se faisant passer tantôt pour un général tantôt pour un ecclésiastique. Sa personnalité haute en couleur a servi de modèle à Balzac pour le personnage de Vautrin. « Anthelme Collet a été, sans contredit, le Brigand le plus extraordinaire qui ait jamais existé » peut-on lire dans *Anthelme Collet, mort au bagne de Rochefort le 9 novembre 1840. Détails curieux sur sa vie* publié peu après sa mort chez l'éditeur Offray Aîné (1859)

Collet allie à l'audace sans bornes une hypocrisie « infernale », comme il l'avoue lui-même. Entré au couvent de Saint-Pierre à Cardinal, où il ne se sentait pas à sa place, Collet dut se forger un personnage et jouer son rôle jusqu'au bout pour ne pas se trahir. Bientôt il prit goût à l'étude et ne manquait pas de se distinguer de ses camarades :

Un jour que les jeunes gens étaient réunis, je demandai la permission de monter en chaire. Ma demande excita dans l'assemblée une hilarité générale. Il était étrange, en effet, de voir un mince élève de troisième prétendre aux honneurs de la tribune. Je

---

<sup>659</sup> « [...] votre héros qui *fait des discours*, qui *dirige des débats*, qui *discute sa vie*, qui se pose en ennemi de la société ; qui *chante des vers* ». (Nous soulignons).

sentais moi-même mon ridicule ; mais, fort de ma mémoire et de mes dispositions, j'insistai. Figurez-vous quarante élèves théologiens se serrant autour de moi, dans l'impatience d'une curiosité maligne. J'avoue que je ne fus pas exempt d'un peu de timidité ; mais enfin je pris mon aplomb, et me tirai d'affaire avec les honneurs du triomphe<sup>660</sup>.

Dans le parcours qu'il s'est choisi et l'hypocrisie dont il s'est enveloppé, Collet se rapproche de Julien Sorel, son « contemporain » et sans doute le plus connu des jeunes ambitieux et hypocrites de tout le siècle. Collet, comme Sorel, hésite entre « le rouge et le noir », finit par épouser *faussement* les deux carrières (passant de général à ecclésiastique). Ses armes, comme celles de Julien, sont l'étude, l'audace et surtout une hypocrisie à toute épreuve. D'ailleurs, Collet n'écrit-il pas : « Depuis ma chute, je n'étais plus qu'un *loup* au milieu de la *bergerie*. Tout mon extérieur, composé sur le modèle de mes condisciples, n'était qu'un vil plâtrage, ou plutôt c'était le moyen que me suggérait une infernale hypocrisie afin de me maintenir dans cette sainte maison, dont j'étais indigne de respirer l'air<sup>661</sup>. »

Comme Lacenaire, Collet commence son récit par l'enfance, dont il narre les faits avec force détails. L'on note cependant chez les deux auteurs des références aux événements historiques majeurs tels que la Révolution de 1789, la révolution de Juillet et les troubles qui s'en suivirent. Les deux textes mêlent ainsi les formes de l'autobiographie et des mémoires. Mais le récit de Collet se distingue de celui de Lacenaire par son but. Alors que Lacenaire voulait, en écrivant pour la postérité, rendre son âme immortelle, Collet, lui, était en bout de peine et allait bientôt réintégrer la société dont il avait auparavant bafoué les codes et moqué les conventions – condamné à vingt ans de travaux forcés en 1820, il écrit ses *Mémoires* en 1836, soit quatre années avant la fin de sa peine. On peut donc penser que la libération prochaine ait fortement influencé la posture auctoriale. Collet écrit dans la préface :

Un jour j'écoutai mes passions, je devins criminel en secret, et de ce jour, je suis familiarisé avec le crime. J'ai tâté des grandeurs. [...] Tantôt simple lévite, tantôt évêque, puis général inspecteur, j'ai souillé le sanctuaire, déshonoré l'épée, exploitant

---

<sup>660</sup> Anthelme Collet, *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet*, Marennes, J.-S. Raissac, 1836, p. 45.

<sup>661</sup> Anthelme Collet, *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet*, Marennes, J.-S. Raissac, 1836, p. 49.

sous le camail la bourse des fidèles, ravageant les caisses de l'État sous l'habit brodé et le cordon rouge ; je me suis assis à la table des sommités ecclésiastiques ; j'ai reçu l'encens des dignitaires tant de l'ordre militaire que de l'ordre civil ; tous ont été mes dupes, même un cardinal [...]. L'or et les décorations, je les ai prodigués à pleines mains ; et c'est après avoir passé par ces phases brillantes que Collet est tombé dans un baignoire, avec des fers, sur un lit de camp, entouré de criminels comme lui. Ô lecteur ! quelle vie de souffrances est la mienne, remords cuisants, tourments de l'âme, anxiétés de l'esprit, j'ai tout souffert, tout enduré pour satisfaire mon insatiable ambition<sup>662</sup>.

Cet extrait place d'emblée le texte de Collet dans ce qu'on a appelé les *autobiographies de la contrition*. Le forçat insiste en effet sur les « remords cuisants » qui le rangent, prouvant par-là que le système a eu raison de lui et qu'il ne désire plus le combattre ou le ridiculiser mais au contraire de le réintégrer. La dernière phrase surtout montre que Collet a bien compris ce que la société lui reprochait et ne pouvait lui pardonner : l'ambition et le désir de s'élever au-dessus de sa condition. On a eu l'occasion de discuter de ce problème de classe qui se pose à la société post-1789<sup>663</sup> ; Collet fait partie de la génération des ambitieux déclassés que la chute de l'Empire avait poussée au désœuvrement.

Par ailleurs, cette posture du retour critique sur soi et qui est une constante dans le discours de la contrition (on la trouve également chez Vidocq) semble porteuse d'un autre message plus subtil : en effet, écrire suppose une maturité, un retour rétrospectif sur soi, ce qui suppose également une régularité, un ordre et un respect des lois tant grammaticales que sociales. Par conséquent, l'aveu du remords souligne la maturité de l'esprit, le retour au bon sens et le rétablissement de l'ordre : les mémoires s'annoncent comme l'aveu complet, pur et libérateur, au sens christique comme au sens juridique du terme.

---

<sup>662</sup> Anthelme Collet, *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet*, Marennes, J.-S. Raissac, 1836, pp. VIII-IX-X.

<sup>663</sup> Cf. *supra* chapitre 3, sous-partie « Problème de classe ou problème de civilisation ? »

### 6.1.3 Pierre Rivière ou le meurtre-récit

Exhumé des archives par une équipe de chercheurs du Collège de France avant d'être publié dans les années soixante-dix par Michel Foucault, le récit du triple meurtre commis par Pierre Rivière a fait date dans l'histoire des autobiographies de criminels. Le cas Rivière est resté dans les annales car, lors du procès, on avait tenté pour la première fois l'approche clinique pour élucider une folie meurtrière. En 1835, Pierre Rivière, un paysan du Calvados, entre dans la ferme familiale et égorge sa mère, sa sœur et son plus jeune frère avant de s'enfuir et d'errer un mois sans chercher réellement à se cacher. À la demande du magistrat chargé de l'instruction, Rivière rédige une cinquantaine de pages où il revient sur son geste. La particularité de son récit est qu'il n'est pas considéré « en dehors du crime et au-dessus de lui » mais comme « faisant partie de sa rationalité ou de sa déraison<sup>664</sup>. » Le récit de Rivière est en effet considéré comme faisant partie du meurtre et, de ce fait, il a été classé comme une « pièce du procès ». Pourtant Rivière avait projeté d'écrire le récit du meurtre *avant* de passer à l'acte, mais n'y arrivant pas (il dit que le sommeil le prend chaque fois qu'il entame l'écriture) il décide de passer à l'acte, de se laisser prendre et de rédiger ses mémoires dans sa cellule avant de se suicider. Là aussi l'ordre change mais le récit, lui, est bien ordonné *dans sa tête*. On peut constater ce décalage dans l'écriture même. Ainsi Rivière émaille-t-il son texte de paroles blessantes et « inutilement meurtrières » à l'adresse des victimes, alors que celles-ci sont depuis longtemps mortes et enterrées, preuve que son « Mémoire [est] déposé par avance dans sa mémoire<sup>665</sup> ». C'est que l'assassin, coincé dans une temporalité défaillante, croyait écrire selon son plan initial, c'est-à-dire avant son triple meurtre, d'où cet « arme-discours » où les mots sont aiguisés comme des lames. Les choses ne se sont pas passées dans cet ordre, mais il n'empêche que dans sa mémoire le tout est bien déposé à l'avance. « L'équivalence arme-discours, écrit Foucault, se manifeste assez clairement dans l'errance du meurtrier après son crime<sup>666</sup>. »

---

<sup>664</sup> Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », *op. cit.*, p. 322.

<sup>665</sup> *Ibidem*, p. 324.

<sup>666</sup> Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », *op. cit.*, p. 325.

Pierre Rivière place son récit dans un type de discours et un champ de savoir bien particuliers, relevant du lyrisme fictif porté par les canards et dont on a vu le fonctionnement un peu plus haut. Enfin, comme Lacenaire, Pierre Rivière cherche la gloire et l'immortalité à travers son geste et ses mots – le terme « gloire » revient plusieurs fois dans le texte. Le passage suivant montre davantage un pauvre paysan déraisonnable qu'un homme calculateur et froid : « je voulut (sic) braver les lois, il me sembla que ce serait une gloire pour moi, que je m'immortaliserais en mourant pour mon père (sic)<sup>667</sup> ». « Je pensais que ce serait une grande gloire pour moi d'avoir des pensées opposées à tous mes juges, de disputer contre le monde entier, je me représentais Bonaparte en 1815<sup>668</sup> ».

#### 6.1.4 Vidocq ou le récit utile

Eugène-François Vidocq est certainement le bagnard et le policier le plus célèbre du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Né en 1775, Vidocq est tour à tour délinquant, bagnard, mouchard, policier et détective privé. Condamné en 1796 à huit années de travaux forcés, il s'évade quelques jours seulement après son arrivée au bagne de Brest. Repris en 1799, il s'évade de nouveau et pour la dernière fois en 1800. En 1809, il devient indicateur au service de la police de Paris et accède, en 1812, au poste de chef de la Brigade de Sûreté, unité spéciale aux méthodes originales dont il est également le fondateur. Sous la casquette de détective, l'ancien fugitif élève l'art de la quête des indices à un niveau inconnu jusqu'alors, comme le recours aux empreintes, traces de sang et autres indices laissés sur la scène du crime. D'où une injustice de notre part d'avoir mis ses *Mémoires*, et *a fortiori* ses autres textes, dans la catégorie des « écrits de criminels ». Il serait peut-être plus juste de les classer dans la catégorie des publications d'anciens commissaires, genre dont les origines remontent au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui deviendra une véritable mode dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>669</sup>. Dans *The Vidocq Dossier : The Story of the World's First Detective* (1977),

---

<sup>667</sup> Pierre Rivière, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère...*, Paris, Gallimard, « Folio historique », 1973, pp. 159-160.

<sup>668</sup> *Ibidem*, p. 164.

<sup>669</sup> En tant que genre, les mémoires d'anciens commissaires connaissent un âge d'or qui va de 1880 à 1914. La standardisation des codes du genre, autour de 1900, entraîne leur large utilisation, ce qui, à son tour, a contribué au développement de stéréotypes à l'intérieur même de ces codes. Le genre bascule dans le

l'Américain Samuel Edwards<sup>670</sup> avance l'audacieuse hypothèse selon laquelle les *Mémoires* de Vidocq seraient le premier roman policier :

*The Vidocq Mémoires rightly may be called the first detective story. [...] The Mémoires stressed action for its own sake and perpetuated the myth of the great detective's invincibility. Without realizing what they were doing, the anonymous authors were setting a precedent for the countless protagonists of detective fiction who proliferated in the next century*<sup>671</sup>.

Le personnage mis en place dans les *Mémoires* serait donc une sorte de matrice d'où sortiraient les innombrables détectives qui ont proliféré dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle. En dépit des nombreux écrits sur sa vie, dont la plupart sont fallacieux et diffamatoires, Vidocq demeure un mystère pour ses contemporains et, à plusieurs égards, pour nous aujourd'hui. Il semble que le Chef de la Sûreté ait apprécié cette confusion et qu'il l'ait même nourrie parfois, entretenant ainsi sa légende et n'éclairant que ses amis proches tout en leur demandant le secret.

Vidocq publie ses *Mémoires* en 1828 avant de se lancer dans l'essai avec *Les voleurs : physiologie de leurs mœurs et de leur langage* (1837) et *Considérations sommaires sur les prisons, les bagnes et la peine de mort* (1844), et le roman avec *Les Vrais Mystères de Paris* (1844) et *Les Chauffeurs du nord* (1845). Il existe des doutes quant à leur authenticité et d'aucuns affirment que la rédaction de ces textes a été déléguée à des *ghostwriters* ou, comme on disait à l'époque, des « teinturiers ». Pour notre propos, peu importe cette polémique, les textes étant reconnus et signés par Vidocq *in fine*.

---

pastiche avec *Mémoires de Poum, chien de police* (1913) de Marie-François Goron, chef de la Sûreté entre 1887 et 1894. Finalement concurrencée par les romans policiers et les traductions anglo-saxonnes qui se multiplient à la fin des années 1920, la mode connaît un fort recul. Sur ces questions, cf. Vincent Milliot (dir.), *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2006, et Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, pp. 70-82.

<sup>670</sup> Il s'agit en fait de l'auteur américain Noel Gerson, qui utilise le nom de Samuel Edwards comme l'un de ses nombreux pseudonymes.

<sup>671</sup> Samuel Edwards, *The Vidocq Dossier: The Story of the World's First Detective*, Houghton Mifflin, 1977, p. 103.

On connaît les sympathies qu'entretenait le chef de la Sûreté avec les grands noms de la littérature de l'époque, et il était fréquent de le rencontrer dans un restaurant aux côtés de Balzac, Hugo ou Dumas père. Même s'il est peu probable que ces derniers l'aient directement aidé à rédiger ses textes (Vidocq finira par congédier ses teinturiers pour se consacrer seul à l'écriture), la typologie des voleurs que l'ancien bagnard rédige n'est pas sans rappeler celle du *Code des gens honnêtes* (1825) de son ami Balzac. Les deux hommes, en fins observateurs de la société, aimaient à se communiquer leurs observations, et il arrivait souvent que Vidocq monopolise la parole durant une bonne partie de la soirée, expliquant à ses amis littérateurs comment fonctionne le monde des bas-fonds.

L'entreprise de Vidocq s'inscrit dans le sillage d'un François de Calvi et de son *Histoire générale des larrons*, où celui-ci, deux siècles auparavant, proposait de révéler la « cruauté et meschanceté des voleurs », les « ruses & subtilitez des coupeurs de bourses » ainsi que « les finesses, tromperies, & stratagemes des filous<sup>672</sup> ».

Dans tous ses textes, Vidocq dresse le même portrait des criminels et des voleurs, les classant selon une même typologie et ramenant tous les crimes au vol, qui, selon lui, est la seule et unique motivation à l'acte criminel. De plus, il semble que le Chef de la Sûreté « fait de ses ouvrages, marqués par une profonde ambiguïté entre régimes fictionnel et factuel, les pierres d'un édifice discursif destiné à organiser l'espace social criminel mais aussi à établir l'auteur comme étant plus qu'un de ses anciens acteurs<sup>673</sup>. » Cette volonté de rupture avec son passé se lit clairement dans le sous-titre de ses *Voleurs*, « ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons et destiné à devenir le vademecum de tous les honnêtes gens ». Ainsi, en trahissant ses compagnons de chaînes et en mettant son savoir au service des « honnêtes gens », Vidocq espère non seulement prouver la sincérité de sa

---

<sup>672</sup> François de Calvi, *Histoire générale des larrons, divisée en trois livres. I. Contenant les cruautés & meschancetés des voleurs. II. Des ruses & subtilitez des coupeurs de bourses. III. Les finesses, tromperies, & stratagemes des filous*, Lyon, La vefve de C. Rigaud, & Philippe Borde, 1640.

<sup>673</sup> Nicolas Gauthier, « Eugène-François Vidocq, penseur de l'espace social criminel », in *Romantisme* 2017/1 (n° 175), p. 29. Pour la question du brouillage des genres se reporter à la partie « Porosité générique, recyclage discursif » du même article, p. 32 ; cf. également Judith Lyon-Caen, « Saisir, décrire, déchiffrer : les mises en texte du social sous la monarchie de Juillet », *Revue historique*, 2004, t. 306, fasc. 2 (630 ; avril), pp. 303-331.



reconversion mais cherche à se donner une posture d'« expert ». Le fait qu'il ait lancé sa propre agence de détective privé en 1834, la première de l'histoire, n'est pas étranger à ce genre de positionnement discursif.

*Les Chauffeurs du Nord* (1845), roman censément écrit par Vidocq, mais qui aurait sans doute été écrit par Auguste Vitu, rappellent par le style et certains paragraphes *Les Vrais mystères de Paris* (1844), également attribués à Vidocq. Ce qui nous intéresse dans *Les Chauffeurs* ce sont les galères et leur description minutieuse et terrifiante ; à vrai dire le tableau des conditions de vie des galériens est si sombre que les jeunes générations croyaient à une affabulation ou un délire d'imagination de Vidocq, et il paraîtrait que seuls les aînés savaient que c'était la vérité<sup>674</sup>. Par cette incrédulité des jeunes à l'époque où paraissent les romans de Vidocq, c'est-à-dire les années 1840, on peut déceler la mutation dans la perception de la criminalité. Ce que représentent les romans de Sue ou de Balzac après cette période ne prend sens et lien avec la réalité que dans des écrits comme ceux attribués à Vidocq. Car la criminalité a changé et elle n'est plus ramenée à ces grandes figures du crime exceptionnel qui ont fasciné l'Ancien Régime et jusqu'aux premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Les Voleurs*, essai de Vidocq publié en 1836, sont intéressants en ce qu'ils présentent une succession d'histoires mystérieuses – censées être de vraies affaires criminelles résolues par Vidocq lui-même – dans lesquelles le lecteur est invité à jouer le rôle du détective et à surpasser en ingénuité les criminels. Assurément, il y a là certains procédés du roman policier et du roman à énigme, textes qui requièrent un investissement plus important du lecteur. Nous disons plus important car, en général, tout texte nécessite l'activité plus ou moins importante du lecteur pour fonctionner, puisque, comme l'écrit Umberto Eco, le texte est une « machine paresseuse qui exige du lecteur un travail coopératif acharné pour remplir les espaces de non-dit ou de déjà-dit restés en blanc<sup>675</sup> ».

---

<sup>674</sup> Samuel Edwards, *The Vidocq Dossier: The Story of the World's First Detective*, Houghton Mifflin, 1977, p. 168.

<sup>675</sup> Umberto Eco, *Lector in fabula*, [1979], trad. Myriam Bouzaher, Paris, Grasset, « Figures », 1985, p. 29.

Qu'il ait d'abord préféré les *mémoires* puis l'*essai* et enfin le *roman* pour parler de son vécu et en faire un usage « utile » à la société, ne relève pas d'une maturité de l'auteur, qui aurait trouvé dans ces formes une manière plus conforme à son désir de peindre le monde des bas-fonds. Bien au contraire, ces différents genres semblent décrire la même criminalité, celle des *Mémoires*, en plus d'offrir à leur auteur (ou signataire) de se mettre en valeur. « *Les Voleurs* et *Les Vrais mystères de Paris* prolongent [...] le portrait de la criminalité des *Mémoires*, écrit Nicolas Gauthier, lesquels constituent aussi un exercice d'écriture de soi auquel se livre Vidocq<sup>676</sup> ». Ainsi, pour Vidocq, tout est dans la posture du *moi*, la forme ne servant qu'à la mise en scène d'une telle posture.

\*

Le petit tour d'horizon des écritures autobiographiques, semi-autobiographiques ou simplement inspirées du vécu montrent les différentes subjectivités ayant confronté le crime, soit en le commettant, soit en le combattant, et parfois dans un entre-deux qui brouille à la fois les pistes juridiques et littéraires. Au « je » criminel répond, à la fin du siècle et durant une période assez courte, le récit aux prétentions littéraire des anciens fonctionnaires de la justice. Si les mémoires d'anciens commissaires se sont fondus dans le roman policier (dont, incontestablement, ils ont constitué les prémices), l'écriture autobiographique des criminels reste fortement ancrée dans un « je » personnel et unique, garant d'une subjectivité transgressive et révoltée. Derrière tout geste autobiographique, il y a une volonté plus ou moins prononcée d'entrer dans le panthéon des bandits célèbres et de la criminalité exceptionnelle et originale – n'est-ce pas que l'autobiographie d'un voleur banal n'intéresse personne ? Il reste que tous les textes que nous avons vus plus haut sont réduits à *une volonté personnelle et spontanée* de narrer son vécu de criminel. Il nous reste maintenant à voir les mémoires de criminel *sollicités* par un tiers.

---

<sup>676</sup> Nicolas Gauthier, « Eugène-François Vidocq, penseur de l'espace social criminel », *Romantisme* 2017/1 (n° 175), p. 31. DOI 10.3917/rom.175.0029.

## 6.2 L'écriture sollicitée

Les héros-forçats romanesques sont portés par un abondant discours, alors que les *vrais* prisonniers et forçats du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont presque rien laissé. Historiquement, cette flagrante disproportion quantitative entre la parole du prisonnier romanesque et celle du prisonnier en chair et en os pourrait s'expliquer par au moins deux raisons : la première est la destruction, lors de la Commune de Paris, des archives judiciaires d'avant 1870 ; la seconde est l'émergence d'une figure contraire à celle du criminel dans le champ historique. La victime, en effet, intéresse de plus en plus les sciences sociales au point de reléguer dans les marges celle du transgresseur<sup>677</sup>. Mais d'un autre côté, on serait tenté de dire que le roman est venu pallier ce manque et se faire le porte-voix des sans-paroles. Une telle hypothèse ne relève pas d'une timide tentative pour encenser la littérature – en a-t-elle besoin d'ailleurs ? Repensons à l'allégorie de Hugo (« La mer, c'est l'inexorable nuit sociale où la pénalité jette ses damnés. La mer, c'est l'immense misère. L'âme, à vau-l'eau dans ce gouffre, peut devenir un cadavre. Qui la ressuscitera ?<sup>678</sup> »). N'est-ce pas avec les mots que l'auteur, en dénonçant une société marâtre qui ignore l'homme déchu, ressuscite Jean Valjean (le forçat-type) à plusieurs reprises dans le récit ? Les romanciers se sont largement servis du personnage de forçat, ce marginal descendant du banni des temps anciens et portant en lui les contradictions d'une société qui n'a pas encore appris à châtier ni à pardonner. Le crime a toujours fasciné et ce n'était qu'une question de temps – et d'évolution des formes (Lukács) – pour que le proscrit, et en tête le forçat marqué, trouve une place de choix dans la forme romanesque.

Puisque c'est le « je » criminel qui nous intéresse, et nous venons de voir quelques exemples des plus célèbres autobiographies des années 1820-1830, la partie suivante est consacrée à l'autre phénomène qui a marqué la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : l'incitation à la parole ou l'autobiographie commanditée.

---

<sup>677</sup> Philippe Artières, « L'exceptionnel ordinaire. L'historien à l'épreuve des écrits de criminels et vice versa », *Sociologie et sociétés*, 40(2), 2008, p. 40.

<sup>678</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 102.

Au silence flagrant que note Philippe Artières et qui traverse une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle, répond l'explosion du nombre des témoignages écrits par des criminels à la fin du même siècle. Certes, et à la différence du premier, ce discours n'est pas spontané. Et les condamnés, jusque-là enfermés dans leur mutisme, sont sollicités par un homme qui travaille à leur contact. C'est à l'initiative du docteur Alexandre Lacassagne que l'on doit un tel projet. Lacassagne fait la tournée des prisons pour parler aux prisonniers et repérer parmi eux les plus aptes à un tel travail, car l'analphabétisme reste très élevé parmi la population carcérale, ce qui constitue la principale entrave à la parole du prisonnier. Comme son homologue italien Cesare Lombroso, qui collecte et catalogue les tatouages des prisonniers, les considérant comme des *palimpsestes des prisons*, le médecin français cherche à aller plus en profondeur dans l'esprit des criminels et ne s'arrête pas uniquement à leur *peau*<sup>679</sup>. En effet, en incitant les criminels à livrer leur *moi* – avec bienveillance, il faut le préciser –, il espère révéler la *chaîne* cachée des différentes étapes du processus criminel et du passage à l'acte, que seul le criminel peut livrer. Dufêtre, Cattaneo, Nougouier, Richetto, Tavernier, Louise Chardon, Vidal, Carron, Double et Petijean sont quelques-uns de ces « infâmes ordinaires » qui ont accepté de jouer le jeu du docteur.

Les conditions de rédaction sont particulières : pour la plupart d'entre eux l'écriture est une distraction qui va rompre la monotonie des journées partagées entre le tri des lentilles et le nettoyage quotidien de la cellule individuelle. Seul dans sa cellule, chacun des dix protagonistes sélectionnés par le médecin fait corps avec à sa feuille. Cette solitude a sans doute facilité l'identification du prisonnier avec la figure traditionnelle de l'écrivain, des romantiques notamment, pour qui la prison était ce lieu paradoxalement double de souffrance et de protection du monde extérieur<sup>680</sup>.

---

<sup>679</sup> Lacassagne s'est aussi livré à la collecte des tatouages des prisonniers dès 1880. En 1881, il publie *Le Tatouages. Étude anthropologique et médico-légale* (Paris, Baillière fils), ouvrage dans lequel il répertorie selon une classification très rigoureuses (une vingtaine de critères) plus de cinq-cents tatouages de prisonniers. Le but étant de montrer qu'un grand nombre de tatouages donnait presque la mesure de la criminalité du tatoué, ou tout au moins l'appréciation du nombre de ses condamnations et de ses séjours en prison.

<sup>680</sup> Cf. *infra*, « La Prison romantique ».

La tradition de la « littérature prisonnière » remonte à l'année 1836 et à la publication par Benjamin Appert du manuscrit d'un certain Nicolas F., un prisonnier pour bigamie et complicité de faux qu'il avait rencontré en 1832. Ce geste éditorial inauguré par Appert ne fut pas suivi immédiatement et il faudra attendre les années 1880 pour qu'émerge ce nouveau genre. De son côté Michel Foucault soutient que cette explosion de parole de criminels est amorcée en fait dès le début du siècle. Expliquant l'évolution de la pratique de l'aveu en Occident, Foucault dit :

[l]e récit d'anciens délinquants, le récit de prisonnier, le récit de gens en instance d'être condamné à mort n'existerait pratiquement pas avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle – on en a de très rares témoignages. Et puis, à partir de 1820, on a mille témoignages de prisonniers qui écrivaient, de gens qui allaient solliciter les prisonniers pour leur dire : « Mais écrivez donc vos souvenirs, vos Mémoires, donnez-nous des témoignages. » Les journalistes se jettent aux pieds des criminels pour que ceux-ci veuillent bien leur faire des déclarations<sup>681</sup>.

Si l'attrait dont parle Foucault touche surtout la recherche du « sensationnel », l'initiative du docteur Lacassagne relève plutôt d'une approche plus « scientifique » et introspective, dans la mesure où le récit autobiographique sollicité ne cherche pas à satisfaire ou plutôt à combler un vide dans le discours sur le crime – avoir enfin la version du criminel et non plus uniquement celle du journaliste, du policier ou du romancier –, mais plutôt à servir de point d'analyse pour remonter aux origines du mal et comprendre le fonctionnement et le passage à l'acte criminel. « Tenter de lire le crime, écrit Ph. Artières, c'est essayer, pour Lacassagne, d'appréhender l'ensemble des variables, proches ou lointaines qui y concourent<sup>682</sup>. »

Cette tentative n'est pas une première historique. Une vingtaine d'années avant Lacassagne, l'écriture avait été tentée comme moyen médical par les aliénistes pour tenter de comprendre la maladie de leurs patients. Les aliénistes considéraient en effet que l'écrit ne peut pas mentir, au contraire de la parole, qui, elle, est plus facile à manipuler et donc

---

<sup>681</sup> Michel Foucault, « Pouvoir et savoir », *op. cit.*, p. 413.

<sup>682</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables : Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 26.

à travestir. Sans compter le fait que posséder transcrite noir sur blanc l'histoire de la maladie tracée de la main même du malade, permet d'en faire l'analyse sans contrainte de temps, longtemps après le décès du patient (cf. la mode du « Récit d'un aliéné écrit par lui-même » à laquelle s'adonne certains aliénistes en publiant des morceaux de choix de leurs patients).

Rétrospectivement, c'est ce que l'on accorde au récit laissé par le parricide Pierre Rivière. Dans l'édition de *Moi, Pierre Rivière...*, Jean-Pierre Peter et Jeannes Favret publient en note : « Du meurtre au texte, la ligne est continue. Elle ne se brise cependant, l'espace d'un éclair, que lorsqu'ayant fui dans les bois et jeté son arme, il réalise brutalement que l'impossible s'est produit, que cela lui est arrivé dessus, au terme d'une longue histoire dont lui seul peut dire le cheminement et la tranchante logique<sup>683</sup>. »

C'est pour remonter le fil de cette logique que Lacassagne tend la plume aux criminels en les exhortant à faire corps avec leur feuille et à livrer leur moi profond. L'originalité de son approche se situe non pas dans l'objet étudié (le criminel) mais dans la manière de le faire. En effet non seulement le médecin donne la parole au criminel, qui en était jusqu'alors privé, mais lui offre également de se pencher en auxiliaire du médecin sur son propre cas.

Lacassagne explique que cet intérêt pour le récit criminel ne relève pas d'une quelconque manie morbide, même si comme tout le monde le médecin est avide d'« histoires de brigands ». Pour Lacassagne en effet, le plus important est de donner sens à « l'absurdité » des crimes commis. En les incitant à rédiger leurs mémoires, il espère qu'ils arriveront à reconstituer, ne serait-ce que partiellement et inconsciemment, la chaîne des événements qui ont fait d'eux des criminels. « Le grand criminel par l'absurdité de ses meurtres, le nombre de ses victimes, ses mouvements passionnels, ses combinaisons compliquées paraît sortir du vulgaire. Il semble qu'il y a là comme des forces perdues, et chacun cherche ce qui a pu ainsi les dévoyer. La conscience sociale s'interroge et se demande de quel côté

---

<sup>683</sup> Jean-Pierre Peter, Jeannes Favret, « L'animal, le fou, le mort », in Michel Foucault, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, « Folio historique », 1973, p. 316.

est la responsabilité<sup>684</sup> », écrit pour sa part Philippe Artières dans *Le Livre des vies coupables : Autobiographies de criminels (1896-1909)*.

Par cette entreprise Lacassagne et ses collègues « élèvent le criminel au rang d'objet de description et d'analyse. Le criminel acquiert avec eux un visage, on lui découvre une famille. Avec ces médecins, le criminel est doté d'une langue ; il habite des lieux, il a des habitudes et une histoire. Autrement dit, un personnage voit le jour<sup>685</sup>. »

Les médecins vont donc faire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ce que la littérature avait déjà entamé au début du siècle : donner un visage au criminel. Comme si les romans du crime et du bagné écrits tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont fait que soulever le problème, explorer des thèmes comme la criminalité, la récidive, le criminel-né, la dégénérescence et la rédemption, mais que le temps était venu à la médecine de prendre le relais. Avec des médecins comme Lacassagne et l'entreprise qu'il a mise sur pied, le « personnage » du criminel est sommé de révéler son *moi*, de s'expliquer sur sa conduite, de donner un fond psychologique qui faisait défaut dans le grand tableau du crime esquissé depuis près d'un siècle. Mais le *vrai* criminel sera-t-il à la hauteur de son double romanesque ? Arrivera-t-il, sinon à démonter les mécanismes du crime et prouver l'influence du milieu dans l'acte criminel, du moins à flatter la curiosité (on ne dira pas morbide) somme toute naturelle pour le crime ? Pas vraiment, si l'on croit Philippe Artières, qui s'attendait à trouver des récits palpitants de crimes et d'évasion, sortes de prolongement de l'univers romanesque esquissé par les romanciers, mais qui finalement ne trouve que des « cris » et des récits de vie brisée.

Il est vrai qu'une telle écriture motivée de l'extérieur et n'émanant pas d'une volonté intérieure de l'auteur tend à *répondre de travers*. Si tout acte d'écriture est une réponse à une question que se pose l'auteur – il arrive que la réponse soit formulée avant la question,

---

<sup>684</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 22.

<sup>685</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 26.

comme chez les Grecs de l'Antiquité (Lukács<sup>686</sup>) – il paraît naturel qu'un récit commandité et fortement dépendant de sa situation de rédaction soit « décevant » d'un point de vue de la réception, encore faudrait-il préciser cette position de réception et donc formuler plus nettement un horizon d'attente. L'historien Philippe Artières s'attendait clairement à une masse de « récits de vols et d'évasions, de crimes et de mauvais coups<sup>687</sup> ». De ce point de vue on peut dire que la grande majorité des textes de criminel ne répond pas convenablement à l'horizon d'attente que s'est forgé l'historien au moment d'aborder cette masse de l'archive. Ce qu'il trouve au contraire, ce sont des voix de criminels tiraillées entre désir d'exposer leur individualité et volonté de fournir des documents utilisables par le médecin au-delà de l'affaire criminelle. Sans parler de ceux qui utilisent l'écriture comme moyen pour dénoncer une situation injuste. Mais en somme la plupart manifestent à plusieurs reprises leur volonté d'être lus par les médecins, comme s'ils ne voulaient pas que leur parole retombe dans l'oubli. Ils espéraient surtout sortir de la banalité en moulant d'eux un portrait d'individus exceptionnels<sup>688</sup>. Enfin, et c'est l'exemple le plus intéressant, certains criminels intègrent dans leur récit les théories de l'anthropologie criminelle, redonnant ainsi à leurs commanditaires un discours par lequel ces derniers tentaient de les saisir. L'exemple du condamné Vidal est le plus parlant. Dans les intertitres accrocheurs qu'il a choisis pour jalonner son récit – « hermaphrodite mental ! », « parricide inversé » –, on retrouve la filiation de la terminologie médicale. A dire vrai, ce *retour à l'expéditeur* des théories criminelles était un risque encouru dès le départ ; car dans une entreprise où le criminel est convié à participer à l'édification d'une partie du discours indispensable à l'appareil judiciaire pour bien fonctionner, l'institution allait tôt ou tard se voir comme « l'auteur et le destinataire des récits qu'elle provoque<sup>689</sup> ». Les condamnés sont alors

---

<sup>686</sup> « [...] la question qui engendre l'épopée comme une réponse créatrice de formes s'exprime ainsi : comment la vie peut-elle devenir essentielle ? Et si Homère, dont les poèmes constituent à proprement parler la seule épopée, demeure inégalable, c'est uniquement parce qu'il a trouvé la réponse avant que le développement historique de l'esprit permît de formuler la question. » Georg Lukács, *La Théorie du roman*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>687</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, « Avant-propos », p. 2.

<sup>688</sup> Philippe Artières, « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », in *Genèses*, 19, 1995, p. 55.

<sup>689</sup> Philippe Lejeune, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 76.



tentés de reproduire à l'identique les théories criminologiques dans leur discours, jouant ainsi le rôle de « mouchards » de l'intérieur, non pas de la police mais de la science.

En reprenant le discours de l'autre pour parler d'eux-mêmes, ces criminels-auteurs rompent le « pacte autobiographique » qu'ils ont conclu avec Lacassagne. C'est que ces scripteurs sont enserrés dans un rapport de pouvoir d'une institution qui déploie différentes sortes de discours à leur encontre (juridique, médical, administratif<sup>690</sup>) ; et en se les appropriant à leur tour, ils déployaient, apparemment involontairement, une stratégie de résistance dont le champ d'application sont les mémoires. Ces discours se lisent, selon Ph. Artières, non comme des « contre-discours » mais plutôt comme des « discours composites » ou « dialogiques », selon la terminologie bakhtinienne.

En effet, l'historien a raison d'invoquer ces notions bakhtiniennes qui expliquent bien la nature du processus de l'écriture-réappropriation que déploient les auteurs. Mikhaïl Bakhtine développe « dialogisme » dans *Problème de la poétique de Dostoïevski* (1970). Le dialogisme est l'interaction de plusieurs discours à l'intérieur d'une œuvre, ce qui permet d'opposer différentes consciences et autant d'idéologies, tout en gardant la voix du narrateur extérieure à celles-ci, c'est-à-dire en permettant de développer plusieurs points de vue sans que vienne les diriger, et donc les soumettre, la voix du narrateur/auteur. Quelques années plus tard, dans *Esthétique et théorie du roman* (1978), Bakhtine utilise le terme « plurilinguisme » en plus d'autres termes. Ce qu'il faut retenir de cette dernière, c'est que l'énoncé n'est jamais monolithique et homogène mais au contraire, il est hétérogène et composite, c'est-à-dire qu'il est traversé par une multitude de voix. Bakhtine écrit :

Ainsi, les paroles « d'un autre », *sous une forme dissimulée*, (c'est-à-dire sans indication formelle de leur appartenance à « autrui », directe ou indirecte), s'introduisent dans le discours (la narration) de l'auteur. Mais ce n'est pas seulement la parole d'autrui dans la même « langue », c'est un énoncé dans un langage

---

<sup>690</sup> cf. M. Foucault, *Surveiller et punir*.

« étranger » à l'auteur : le langage archaïsant des genres oratoires officiels, hypocrites et pompeux<sup>691</sup>.

Ainsi, on nous appuyant sur ces notions bakhtiniennes, nous remarquons que « les auteurs de ces autobiographies composèrent en effet avec les représentations que l'on se faisait d'eux<sup>692</sup>. » D'autres stratégies ont été déployées par ces scripteurs pour empêcher toute prise sur leur vie par les discours du pouvoir. Il y a par exemple la précision, la redite et la surenchère. Par ces procédés, le je autobiographique se dilue. Ici les cas de <sup>693</sup>Carron et de Nougier<sup>694</sup> sont intéressants. Le premier, « [a]doptant les représentations contemporaines du criminel, il se donne à voir comme un anarchiste, voleur, alcoolique, individu sans scrupules et meurtrier. » Alors que le second, « [e]n peignant une vie placée sous le signe unique de l'outrage, il en gomme les reliefs et les tournants ; il interdit au lecteur de cerner la personnalité de son auteur<sup>695</sup>. »

Jusque-là, le criminel n'avait droit à la parole que lorsqu'il était mis à l'index et sommé de se défendre, avouer ou expliquer son geste criminel.

Conséquence de leur crime, pendant un court moment ils deviennent des objets de discours – on parle d'eux : ce sont les accusés. Ils sont récitants alors qu'ils ne vivaient que dans les coulisses de l'histoire, qu'ils n'étaient que des figurants. Leur crime, plus qu'une expérience de la transgression, est pour eux une rencontre avec une étrangeté : le discours – ils entrent de plain-pied par leur crime dans l'univers de la désignation – ce moment singulier de leur existence où brusquement ils quittent l'anonymat [...] <sup>696</sup>

---

<sup>691</sup> Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1978 [posthume], p. 124.

<sup>692</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 442.

<sup>693</sup> En 1903, Claude Carron est condamné à mort pour l'assassinat de sa mère, qu'il a tué à coups de poing et de marteau avant de fouiller son cadavre et de voler l'argent caché dans son corsage. Son crime commis, Carron s'installe à côté de la morte pour manger et boire.

<sup>694</sup> En décembre 1898 une cabaretière est assommée à coups de bouteille puis étranglée par une bande criminelle. L'un d'eux a laissé ses excréments, ce qui a permis de l'identifier : il s'agit d'un certain Émile Nougier.

<sup>695</sup> *Ibidem*, p. 446.

<sup>696</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 20.

On a vu comment Lacenaire utilise ce moment pour renverser le théâtre de la justice – il est vrai que son éloquence l’avait beaucoup aidé. Mais en somme, la parole n’est pas autonome de l’acte criminel, et le discours, chez le criminel, n’est pas ce don quasi-magique par lequel l’auteur entrouvre une fenêtre sur des mondes inconnus, étrangers, et qui lui permet, par la force du verbe, de nommer pour créer. Le discours du criminel que nous venons de voir n’est rien de tout cela, il est, au mieux, un prolongement du geste criminel et à ce titre il est à classer comme une pièce du dossier (comme on avait fait du mémoire de Pierre Rivière<sup>697</sup>). Il fera alors partie des autres discours qui relatent une même affaire criminelle, et qui se livrent entre eux « une bataille de discours ». Foucault écrit à propos de ces discours qui constituent le dossier de l’affaire Rivière, y compris le *mémoire* de l’accusé, qu’« à eux tous, et dans leur hétérogénéité, ils ne forment ni une œuvre ni un texte, mais une lutte singulière, un affrontement, un rapport de pouvoir, une bataille de discours et à travers des discours<sup>698</sup>. »

Il y a également un autre risque qui menace les desseins du médecin. On le sait, l’écriture autobiographique a tendance à générer chez son auteur une propension au narcissisme et des prétentions littéraires. Lacassagne en avait conscience et pensait élucider ce problème en partageant son « pouvoir d’écriture », ce qui lui aurait permis de « percer l’opacité de la personnalité criminelle tout en limitant le plus possible les dérives que l’écriture autobiographique pouvait générer<sup>699</sup> ». S’il y arrive en partie, le médecin découvre qu’il y a d’autres problèmes insolubles relatifs à tout travail d’écriture et de structuration du réel. En effet, tous les participants au projet de Lacassagne sont obligés en quelque sorte de recourir à la fiction pour structurer leur récit, se représentant comme personnage et donnant à leur existence un effet de destin. Tout cela contribue à neutraliser la lecture critique de leur texte.

---

<sup>697</sup> Cf. *supra*.

<sup>698</sup> Michel Foucault, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, « Folio historique », 1973, « Présentation », p. 16.

<sup>699</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, *op. cit.*, p. 458.

Vraisemblablement aussi, le roman populaire du XIX<sup>e</sup> siècle a constitué le fond de ces récits – ou comme le nomme Artières « *l'arrière-pays*<sup>700</sup> ». Cattaneo par exemple fait de sa vie un destin tragique qui ne pouvait qu'aboutir au crime. Il se présente ainsi davantage comme une victime du *fatum* que d'un sujet de droit responsable face à ses actes. Le procédé du roman-feuilleton n'est pas étranger à l'écriture comme le montre les mots de clôture du récit de Petitjean : « La suite au prochain numéro », même si ce dernier ne fait point de misérabilisme dans son récit.

Vidal par exemple, le « Tueur de femmes », cherche à expliquer ses crimes par une enfance malheureuse, mais les médecins découvrent facilement le subterfuge ; ainsi, sur les quatorze cahiers qu'il rédige, seulement les trois premiers répondent à l'exigence de Lacassagne, tout le reste de son récit n'est que fausse sentimentalité, redite et excessive insistance sur les détails au détriment de l'essentiel – il n'accorde que quelques lignes aux meurtres. Rebatel, l'autre médecin chargé de fournir une analyse sur les écrits de Vidal, remarque que les mêmes formules sont utilisées pour évoquer les crimes : « Je vis rouge... Un nuage multicolore me passait devant les yeux... Une lueur rougeâtre me passant devant les yeux<sup>701</sup> ». Ce détail, qui reste superficiel pour expliquer le passage à l'acte, ressemble exactement aux déclarations du Chourineur, le personnage des *Mystères de Paris*. Le forçat libéré ne disait pas autre chose pour justifier ses meurtres : « J'ai *chouriné* [poignardé], c'est vrai ; parce que, quand le sang me monte aux yeux, j'y vois rouge, et il faut que je frappe...<sup>702</sup> ». Vidal aurait-il pris cette circonstance chez le personnage de Sue ? Peut-être. Le médecin précise que « [d]ans ces formules apprises il est difficile de trouver les traces d'une émotion véritable. [...] Ces observations sont rédigées avec une emphase niaise, avec des souvenirs de romans-feuilletons<sup>703</sup> ». Dans tous les cas, ce que dit le tueur de femmes est invalidé par les trois médecins, qui le tiennent pour pleinement responsable de ses actes.

---

<sup>700</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 446.

<sup>701</sup> *Ibidem*, p. 453.

<sup>702</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 36.

<sup>703</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 453.

\*

L'originalité de l'approche adoptée par Lacassagne est qu'elle renverse un procédé qui a pris forme tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle : de regardé, étudié, observé, les détenus deviennent à leur tour *regardant*, ils participent aux discours qui les enserrant et les modèlent ; en somme, d'objets, ils deviennent sujets. La posture de ces hommes qui ont accepté l'offre de Lacassagne s'inscrit dans une volonté qui dépasse leur règlement de compte avec le *vrai* (par opposition à ce qu'ils auraient pu raconter jusque-là, lors de leur procès notamment). Ils voulaient participer au savoir, enrichir les théories criminalistes. Car ces prisonniers-scripteurs étaient conscients du cadre dans lequel ils écrivaient. Le médecin à l'origine du projet ne cherchait pas simplement des *histoires* ou des récits de vie coupable, mais plutôt à vérifier, invalider ou pousser les théories que lui et son école (l'anthropologie criminelle) avaient développées jusque-là. Cette situation dans le champ discursif paraît notamment dans le choix des titres que les scripteurs donnent à leur récit de vie : « État mental et psychologique d'un inverti parricide », « hermaphrodite mental » ou encore « Esquisse de la vie d'un parricide ».

Ce projet d'écriture sollicitée était également un projet d'écriture orientée. Lacassagne n'hésitait pas en effet à intervenir et à demander directement au scripteur de parler de tel fait ou tel autre, si ce dernier l'avait oublié ou intentionnellement évité. « Conscient que le contrat de vérité passé avec les criminels était pour ces derniers un moyen de se valoriser, de se "rendre intéressants", Lacassagne les prenait au piège de leur "bonne volonté" en intervenant directement dans la rédaction<sup>704</sup>. »

Comme tout discours, le récit autobiographique des coupables se prêtait au jeu de pouvoir. Voulu comme un instrument pour affirmer leur *moi* emprisonné et muselé, l'écrit s'avère pour ces scripteurs une lame à double tranchant : espace de liberté théoriquement sans limites, où ils étaient sommés de livrer leur personnalité criminelle, les criminels avaient le choix d'aborder leur vie par n'importe quel bout qui les tentait. Mais en réalité c'est le

---

<sup>704</sup> Philippe Artières, *Le Livre des vies coupables*, op. cit., p. 440.

passage à l'acte qui intéressait Lacassagne, d'où ses interventions insistantes quelquefois. Ainsi, un jeu de piste tacite et subtil va se mettre en place entre le médecin et le prisonnier. Pour ce dernier, « l'organisation interne du récit était l'enjeu stratégique le plus crucial ; axer son récit sur tel ou tel thème, choisir un mode narratif pouvait être un moyen d'échapper au dispositif contraignant de Lacassagne<sup>705</sup>. »

Mais le résultat obtenu est surprenant : voulu comme une contrainte de Lacassagne, cet exercice s'est révélé à certains égards bénéfique aux condamnés ; dans les petits cahiers fournis par le médecin, la plupart ont trouvé à s'exprimer et à libérer leur parole trop longtemps muselée ou imperceptible, et ce en dépit des recadrements et des ingérences du médecin pour orienter leur rédaction. Cela rappelle, s'il en était besoin, que l'écriture offre cet inaliénable espace de liberté.

---

<sup>705</sup> *Idem.*

## CHAPITRE 7

### GENRE ET RÉSISTANCE

#### Le Roman populaire et sa représentation de l'espace carcéral

Nous avons vu dans le quatrième chapitre l'évolution dans la perception de la criminalité au début du XIX<sup>e</sup> siècle, suivi des liens entre journalisme et représentation littéraire avant d'étudier quelques exemples représentatifs de récits de criminels, un genre qui n'a cessé de prendre de l'ampleur tout au long du siècle. Cela a permis de dresser les contours d'une « macrostructure » des formes discursives qui ont contribué à mettre en mots le fait criminel. Avant de clore cette partie et de passer à l'étude de la « microstructure », c'est-à-dire de l'analyse en détail d'œuvres romanesques ayant pour protagoniste principal un forçat, nous verrons en quoi le roman populaire se distingue du roman problématique ou difficile et qu'est-ce que cela a pu apporter au personnage du forçat.

Les plus célèbres héros-forçats sont portés par la forme romanesque et surtout par le roman-feuilleton. De Monte-Cristo à Chéri-Bibi, en passant par Camparini, *Le Roi du bagne*, tous ces personnages sont les héros d'aventures publiées initialement en feuilleton, catégorie qui rentre à son tour dans ce qu'on appelle génériquement – et non sans un jugement de valeur négatif – le roman populaire. Comment le forçat s'est coulé dans la forme romanesque et surtout comment celle-ci, dans ses rapports historiques avec l'évolution des formes, a rencontré une résistance qui s'est traduite par une séparation, ou plutôt par une évolution parallèle de deux expressions créatrices qui, bien que se rejoignant dans la prose, sont totalement opposées dans leur manière de représenter le monde ? En effet, si l'apparition du forçat comme personnage central coïncide avec l'émergence du roman comme forme créatrice par excellence, à la même époque on a vu l'émergence d'un autre (sous-)genre qui refuse l'ouverture et la problématisation qu'exprime le roman : ce genre c'est le roman populaire. En d'autres termes, le roman populaire est venu rassurer et restaurer – ne serait-ce qu'artificiellement – ce que le roman avait fissuré. Si, comme l'annonce Lukács, l'âge de l'épopée et de la tragédie correspond à

une époque où la réalité extensive de la vie était donnée en bloc, et que celui du roman est la manifestation d'une fêlure dans le monde clos et guidé selon un ordre immanent, le roman populaire pourrait être alors la réponse historico-philosophique d'un âge qui, bien que rentré de plain-pied dans la rupture et conscient de la perte irrémédiable de l'unité transcendante, refuse cette perte et choisit sciemment le roman populaire comme expression consolatrice d'un monde à jamais évanoui.

Après avoir rappelé certaines particularités du roman populaire qui touchent les personnages et le rapport à l'Histoire, nous montrerons l'apport nouveau du genre dans la représentation de l'espace carcéral.

## 7.1 Particularités du roman populaire

### 7.1.1 Des personnages et des majuscules

Contrairement à son frère quasi-jumeau, le roman problématique qui fonctionne avec des personnages complexes, perméables aux péripéties de l'histoire et dont la psychologie est en constant mouvement, le roman populaire puise dans un fond préétabli et limité de personnages qui, le plus souvent, possèdent des essences et non des caractères susceptibles d'évoluer. Un roman<sup>706</sup> aura donc tendance à se défaire de ces personnages-types, donnés en bloc ; et même s'il lui arrive d'y recourir, c'est presque toujours en tant que moyen indispensable à la solidité de la structure narrative – ce qui en même temps en trahit l'artificialité. Pour Flaubert par exemple, qui est sans doute l'un des représentants majeurs du roman problématique tel qu'il s'est développé et atteint sa maturité au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ironie est un moyen de prendre des distances avec les valeurs du héros et de la société ; l'ironie lui permet ainsi de dépasser abstraitement les limites de sa propre conscience possible<sup>707</sup>.

---

<sup>706</sup> Dans ce chapitre afin d'éviter les redites, nous désignerons par « roman » le roman moderne et problématique tel que le définit Lukács, par opposition au « roman populaire » qui, lui, sera indiqué comme tel.

<sup>707</sup> Marc Angenot, *Le Roman populaire : recherches en paralittérature*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975, p. 77.



L'auteur de *L'Éducation sentimentale* voulait en effet que dans ses romans il n'y ait ni monstres ni héros – « [P]as de monstres, et pas de héros ! », a-t-il écrit dans une lettre à Georges Sand<sup>708</sup>. Le roman-feuilleton et le roman populaire semblent au contraire ne s'appuyer que sur une telle dichotomie. On n'y trouve que monstres et héros, parfois même sous une forme exagérée et relevant davantage du conte que du roman. Comme dans l'histoire enchâssée dans le récit des *Mystères de Paris*, celle de « Gringalet et Coupe-en-deux<sup>709</sup> », qui commence d'ailleurs par la formule usuelle relative au conte et à la tradition orale : « Il y a déjà pas mal de temps que s'est passée l'histoire que je vais raconter à l'honorable société<sup>710</sup> ». Ce conte, porté par la voix d'un narrateur ou plutôt d'un « conteur » tel que le définit Walter Benjamin<sup>711</sup>, à savoir un garant de la tradition orale, transmettant à un auditoire attentif la parole qu'il a entendue d'un autre conteur, formant ainsi le maillon de la longue chaîne des récits qui remontent à des époques lointaines et incertaines.

Le conteur ici est un dénommé Pique-Vinaigre, son auditoire est composé de détenus de la prison de la Force. Le conte est composé essentiellement de trois personnages, avec un quatrième qui intervient au moment du dénouement. Coupe-en-deux est le Méchant ; Gargousse est un grand singe dressé et aussi méchant que son maître Coupe-en-deux ; Gringalet est la victime innocente ; enfin le quatrième personnage est une mouche qui passait au bon moment. Gringalet est un orphelin exploité et martyrisé par Coupe-en-deux et son singe. Un jour, désirant de se débarrasser une fois pour toute de l'enfant-victime, Coupe-en-deux apprend à son singe comment utiliser un rasoir pour couper la gorge de l'enfant. Au moment où le Méchant s'apprête à tendre le rasoir à Gargousse, une mouche pénètre dans la chambre et pique Coupe-en-deux dans l'œil ; celui-ci ivre mort et gêné par son œil larmoyant, tombe évanoui à côté du singe, qui s'empare alors de la lame et fait ce

---

<sup>708</sup> Lettre datée du 31 décembre 1875, cité par Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 65.

<sup>709</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 1041.

<sup>710</sup> *Ibidem*, p. 1045.

<sup>711</sup> « Ce que le narrateur raconte, il le tient de l'expérience, de la sienne propre ou de l'expérience communiquée. Et à son tour il en fait l'expérience de ceux qui écoutent son histoire. » Walter Benjamin, « Le conteur. Réflexions sur l'œuvre de Nicolas Leskov », *Œuvres III*, Paris, Gallimard, 2000, p. 122.

que son maître lui a appris à faire : il lui tranche la gorge. Dénouement : le Méchant meurt, on vient de l'extérieur, on pénètre dans la chambre, on voit ce qui s'est passé et on libère l'enfant apeuré qui s'était recroquevillé sur lui-même dans un coin de la chambre.

Cette histoire dans l'histoire a pour fonction de préparer le lecteur à ce qui va arriver dans la prison. Pendant que tous les détenus écoutaient, le Squelette, assassin craint par tout le monde, se préparait à tuer Germain, le protégé de Rodolphe. Là encore il y a un Méchant (le Squelette), une victime-innocente (Germain) et un Sauveur (le Chourineur converti). L'histoire racontée par Pique-Vinaigre est une sorte de répétition générale des rôles de chacun, lecteur compris. Cela correspond à l'un des deux moyens faciles dont dispose l'auteur pour émouvoir son lecteur. Selon Umberto Eco, ces deux moyens sont le « kitsch », c'est-à-dire le recours aux « effets faciles et de mauvais goût », et l'annonce de ce qui va arriver, le narrateur ponctuant le récit avec des formules du genre : « Attention à ce qui va arriver<sup>712</sup> ».

Edgar Allan Poe, qui analyse *Les Mystères de Paris* dans l'une de ses *Marginalia* et dont il signale la trop proche ressemblance avec son *Assassinat dans la rue Morgue*<sup>713</sup>, écrit : « *The wires are not only concealed, but displayed as things to be admired, equally with the puppets they set in motion*<sup>714</sup>. » Le narrateur expose les fils narratifs et rhétoriques pour susciter telle ou telle émotion chez le lecteur ; « maintenant – dans un instant - vous allez voir ce que vous allez voir<sup>715</sup> », poursuit Poe. Le roman fonctionne alors comme si les fils qui soutenaient l'intrigue étaient exposés aux regards du lecteur. Le récit enchâssé de Pique-Vinaigre est une manière d'annoncer la scène suivante. Le conteur, en effet, ne va pas jusqu'au bout de sa narration, car, au moment de clôturer son histoire par la morale

---

<sup>712</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », *Revue internationale des sciences sociales*, n°19, 1967, p. 602.

<sup>713</sup> Dans les deux histoires un singe est utilisé pour commettre le crime. Edgar Poe ne parle pas de plagiat, mais d'un compliment : « *I do not wish, of course, to look upon M. Sue's adaptation of my property in any other light than that of a compliment. The similarity may have been entirely accidental.* » Edgar Allan Poe, *Marginalia*, in *The works of Edgar Allan Poe* [1850, posthume], New York, Charles Scribners's Sons, 1914, pp. 321-322.

<sup>714</sup> *Ibidem*, p. 316.

<sup>715</sup> « *Now – in one moment – you shall see what you shall see.* » Edgar Allan Poe, *The works of Edgar Allan Poe*, *op. cit.*, p. 316. (Notre traduction)

de la fin, le Squelette (Coupe-en-deux) se jette sur Germain (Gringalet) pour le tuer, détournant ainsi l'attention de l'auditoire. Mais presque au même moment le Chourineur (la mouche) intervient.

D'autre part, l'histoire de « Gringalet et Coupe-en-deux » permet à Eugène Sue d'exposer dans une longue introduction ses théories sur le conte et ses bienfaits sur le petit peuple.

Avant d'entamer le récit de Pique-Vinaigre, nous rappellerons au lecteur que, par un contraste bizarre, la majorité des détenus, malgré leur cynique perversité, affectionnent presque toujours les récits naïfs [...]. On raille ordinairement ces incultes témoignages de sympathie pour ce qui est bon, faible et persécuté... d'aversion pour ce qui est puissant, injuste et cruel. On a tort, ce nous semble. Rien de plus consolant en soi que ces ressentiments de la foule<sup>716</sup>.

Comme souvent dans *Les Mystères*, le développement théorique est suivi d'une application directe, d'un exemple vivant censé confirmer le propos théorique. Ainsi, par exemple, l'effet que produit l'histoire de Pique-Vinaigre sur l'auditoire est si impressionnant que le Squelette a peur pour ses plans : « Puis enfin le Squelette reconnaissait, aux interruptions de plusieurs détenus, qu'ils se trouvaient, grâce au récit de Pique-Vinaigre, transportés dans un milieu d'idées presque pitoyables ; peut-être alors n'assisteraient-ils pas avec une féroce indifférence au meurtre affreux dont leur impassibilité devait les rendre complices<sup>717</sup>. »

C'est peut-être ici l'un des aspects qui trahissent le mieux la valeur didactique que Sue veut donner à son roman-feuilleton. Mais le problème de ces exemples trop parfaits, qui viennent à point nommé justifier le propos théorique, c'est qu'ils enferment la théorie et l'exemple dans un jeu de réciprocité et de confirmation mutuelle, leur donnant ainsi un caractère factice qui les fait rompre avec la réalité et sa complexité.

Mais cet épisode permet surtout à l'auteur d'exposer son opinion sur le système carcéral. Sue écrit au moment où, en France, les discussions sur les prisons atteignent une acuité

---

<sup>716</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 1045.

<sup>717</sup> *Ibidem*, p. 1048.

inédite. Partisan du système cellulaire, il illustre avec cet exemple non pas seulement la corruption entre détenus (argument principal à l'époque) mais le risque que court le condamné innocent en se retrouvant parmi des scélérats tels que Squelette. L'affectivité convoquée dans cette scène sert à envelopper l'argumentaire dans une forte charge émotive : vu de la sorte, refuser le modèle cellulaire équivoudrait à vouloir la mort de Germain l'innocent.

Ne connaissant ni les nuances, ni le flottement ou les demi-teintes, mais bien au contraire cherchant les extrêmes, l'hyperbole et le paroxysmique, le roman populaire offre aux personnages principaux les moyens de s'exprimer et de vivre leurs aventures jusqu'au bout du sublime. Car le roman populaire « se situe du côté du Mythe, et non de l'Histoire ou du Roman, au sens idéologique du terme<sup>718</sup>. » C'est pour cette raison que les personnages du genre renvoient plus volontiers à des archétypes plutôt qu'à des personnages historiques ; le méchant y est Méchant, le justicier, un Justicier, etc., d'où cette « forêt de Majuscules » qui caractérise le genre. « [T]oute la rhétorique relevée de l'excellence assument la fonction de faire coïncider les personnages avec le *paradigme* dans son intégralité, d'en faire des incarnations, des *résumés* et des *condensés de la série entière*<sup>719</sup>. » Mais ce n'est pas parce que le roman populaire est situé du côté du mythe qu'il est forcément mystifiant ou mystificateur. Il est plutôt « nostalgie et appétence, – rêve d'une *essence* qui résisterait aux aléas de *l'existence* et de *l'Histoire*<sup>720</sup>. »

Dans ce genre, « monstres » et « héros » sont les deux représentants du Bien et du Mal, forces absolues engagées dans une lutte constante. Notions flottantes et adaptables selon les aléas de l'Histoire, ils se définissent – le Mal surtout – « en termes de moralité, de valeurs, d'idéologie courante<sup>721</sup>. » Entre ces deux limites (ou infinis) il y a une catégorie intermédiaire qui hésite entre les deux, mais qui finit inévitablement par basculer dans

---

<sup>718</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914). Idéologies et pratiques*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 1994, p. 91.

<sup>719</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>720</sup> *Ibidem*, p. 98.

<sup>721</sup> Umberto Eco, [*Il superuomo di massa*, 1978], *De Superman au surhomme*, trad. Myriam Bouzaher, Paris, Grasset, 1993, p. 21.

l'une ou l'autre des deux catégories. Il faut rappeler que le roman populaire ne tolère ni l'ambiguïté ni la demi-mesure, toutes deux renvoyant à un monde mouvant et problématique. Parmi ces catégories intermédiaires il y a la « prostituée vertueuse » et le « forçat innocent ». La première finit presque toujours par se reconverter et renier son passé sur son lit de mort, alors que le deuxième cherche à retrouver une place dans la société en mettant de côté, plus ou moins en rechignant, son désir de vengeance. Ces deux personnages-types finissent donc par rentrer complètement dans la catégorie du Bien, du moins par l'intention. Le Chourineur des *Mystères*, bagnard libéré, se rachète complètement en sauvant à deux reprises le Prince de Gerolstein. Il faut dire ici que le Chourineur, bien que forçat véritablement coupable de meurtre, a payé sa dette à la société ; ce qui le distingue du meurtrier vulgaire et le prédisposait à rejoindre les rangs du Bien, à en être digne, c'est son « grand cœur » et son « honneur ». Dès le début du roman le Chourineur montre une certaine émotion à l'écoute du récit des misères de Fleur-de-Marie, ce qui est censé montrer que le personnage n'est pas complètement déchu ; mais sa vraie reconversion intervient au moment où Rodolphe lui dit « Mon garçon, il y a en toi du cœur et de l'honneur<sup>722</sup> » – cette phrase est un *leitmotiv* dans le roman. Le Chourineur se sent alors renaître et racheté, et décide à partir de ce moment-là de consacrer sa vie au Bien. Il arrive, d'autre part, que le forçat innocent jure vengeance contre la société et lui déclare une guerre totale. Chéri-Bibi, personnage complexe et monstre au cœur tendre, est l'un de ceux-là. Que l'on pense également à Jean Valjean, peut-être l'archétype du forçat-innocent, qui jure vengeance contre la société – « Il n'avait d'autre arme que sa haine. Il résolut de l'aiguiser au bagne et de l'emporter en s'en allant<sup>723</sup> » – mais qui finalement est converti par le si bien nommé monseigneur Bienvenu : « – Jean Valjean, mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition, et je la donne à Dieu<sup>724</sup>. »

---

<sup>722</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 151.

<sup>723</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 95.

<sup>724</sup> *Ibidem*, p. 113.

L'univers du roman populaire est caractérisé par son immuabilité, aucun personnage n'y évolue psychologiquement. S'il y a changement d'état ou basculement d'une catégorie à l'autre, c'est en réalité une restauration, un rééquilibrage d'une *nature* un moment égarée, muselée ou enchaînée par une erreur judiciaire ou un défavorable concours de circonstance. Fleur-de-Marie des *Mystères de Paris* est un exemple typique de ce genre de restauration. Au début du roman elle joue le rôle d'une prostituée déchue mais non avilie. Dans la première partie du roman, Rodolphe, se confessant à son fidèle secrétaire, laisse entendre, sans le réaliser pleinement lui-même, la haute distinction qui caractérise Fleur-de-Marie :

Si tu l'avais entendue, cette pauvre créature, au premier mot d'intérêt que je lui ai dit, à la première parole honnête et amie qu'elle ait entendue, comme les plus *charmants instincts*, les *goûts les plus purs*, les *pensées les plus délicates*, les plus *poétiques*, se sont éveillés en foule dans son *âme ingénue* [...]. Dans cet entretien d'une heure avec un pauvre ouvrier, j'ai découvert dans Fleur-de-Marie des *trésors de bonté*, de *grâce*, de *sagesse*...<sup>725</sup>

Fille biologique de Rodolphe, Fleur-de-Marie ne se doute pas de ses origines princières, qui, pourtant, se manifestent dans chacun de ses mouvements. Dans son cas, la noblesse naturelle est confondue avec le sang bleu de ses origines encore ignorées. C'est en ce sens que le roman populaire est de droit divin, il ne tolère pas de ces ascensions sociales contre-naturelle, à l'inverse des romans de Balzac par exemple<sup>726</sup>.

Le thème de l'ascension sociale est un thème important de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis le personnage balzacien qui part à la conquête de la capitale jusqu'aux petits commerçants de province qui rêvent de grandeurs aristocratiques – à l'instar de Félicité

---

<sup>725</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 114. (Nous soulignons)

<sup>726</sup> Cela rappelle les idées romantiques de « personnalité innée » et de « noblesse naturelle » inventées par les intellectuels allemands au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui ont servi aux nationalistes allemands à développer la doctrine organique (Herder) d'une histoire et d'une identité nationale commune, à même de fédérer l'Allemagne divisée en plusieurs États, et surtout à faire face au danger d'un ennemi étranger ; la défaite de la Prusse face à Napoléon en 1806 a amorcé ce genre de doctrine. Selon Hannah Arendt, ces idées constituent la base du racisme en tant qu'idéologie en Allemagne mais aussi en France (avec Gobineau notamment). Cf. Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, *op. cit.*, p. 93.

Rougon<sup>727</sup>—, les mouvements d'élévation et de chute n'ont cessé de décrire le parcours des personnages. Si dans le roman tout est plus ou moins possible, dans le roman populaire le mouvement est réduit à deux sortes : l'ascension du personnage négatif, éphémère et vouée à l'échec, et dont la chute forme le plus souvent une des trames de l'épilogue ; et l'ascension du personnage positif, qui est faite pour durer. Mais fait important, le personnage qui réussit ne peut appartenir aux classes populaires, car il ne s'agit pas d'un *changement* d'état mais d'une *restauration*, d'un *rééquilibrage*. La grâce de Fleur-de-Marie, la noblesse de son caractère et l'aura qui l'illumine n'étaient pas une erreur de la nature (dans le sens porté par la parole populaire de *la fleur qui pousse sur le fumier*) mais les marques d'une origine princière encore non découverte (le « de » pouvant fonctionner ici comme une particule de noblesse).

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un autre personnage beaucoup moins rassurant fait son entrée dans le roman populaire : il s'agit du diable. En effet, si au XVIII<sup>e</sup> siècle Lesage et Cazotte en avaient fait un personnage malin, ironique et mondain, au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la plume de Soulié notamment, il prend une apparence plus dérangeante. *Les Mémoires du Diable* (1837-1838) de ce dernier reflètent ce basculement. Le roman expose à travers Luizzi, personnage central guidé par le diable, l'hypocrisie et le mal qui règnent dans les milieux sociaux de la France de 1830. « Sur tous les degrés de l'échelle sociale, le vice et l'infamie [...] Vol, faux, trahison, rapt, adultère, guet-apens, viol, assassinat, bigamie, débauche, inceste, fratricide, parricide<sup>728</sup> ». La grande nouveauté du Diable de Soulié est qu'il n'est plus une entité surnaturelle et fantastique, mais une conséquence sociale ; il est le miroir qui expose le diable en chacun des contemporains de la société des années 1830. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle réalise que la société produit des monstres réels, ce qui insinue que parmi chaque mondain peut se cacher un forçat. Ceci amène Marc Angenot à comparer la description de l'aristocratie et de la bourgeoisie françaises sous la plume de Soulié à un étrange « registre d'écrou des galères<sup>729</sup>. »

---

<sup>727</sup> Cf. Émile Zola, *La Fortune des Rougon* (1871).

<sup>728</sup> Cité par Marc Angenot, *Le Roman populaire, op. cit.*, p. 42.

<sup>729</sup> Marc Angenot, *Le Roman populaire, op. cit.*, p. 42.

Le bagne est souvent comparé à l'enfer et l'on ne compte plus les métaphores et images qui fond coïncider galères et Enfers. Le forçat évadé est un rescapé de l'enfer et revient hanter une société qui l'a hypocritement rejeté. Si celle-ci ne pardonne pas au forçat, c'est parce qu'il personnifie sa mauvaise conscience. Il arrive que le forçat évadé soit confondu directement avec le diable. Vautrin est sans doute le forçat le plus « diabolique » du XIX<sup>e</sup> siècle. Monte-Cristo est souvent assimilé au vampire<sup>730</sup>, à cause notamment de la pâleur qu'il a acquise durant son long séjour au cachot. Avec son rire ironique et déchirant, Chéri-Bibi est lui aussi assimilé au diable, même si son personnage est atténué par un certain comique. Il est donc tout à fait normal d'assimiler le forçat au diable puisqu'il a séjourné en « enfer » et qu'il en est sorti. Le cachot, en effet, est un sépulcre, et quiconque en sort garde forcément dans sa chair les traces de son passage : Vautrin et sa marque, Monte-Cristo et sa pâleur, Chéri-Bibi et son rire.

En plus du forçat innocent et de la prostituée vertueuse, il y a d'autres catégories de personnage, comme l'enfant abandonné, le notaire et le confesseur (ces deux derniers représentent ce que Marc Angenot appelle les garants du secret du Capital). Ces différents types liés aux phantasmes sociaux ont trouvé dans le roman populaire un terrain de prédilection. L'on ne peut dire cependant s'ils y sont nés ou s'ils y ont trouvé une vigueur nouvelle<sup>731</sup>. Marthe Robert, dans *Roman des origines, origines du roman* (1972), soutient comme thèse principale que tous les romans se réfèrent au *roman familial* (au sens psychanalytique du terme). Lorsque l'enfant prend conscience qu'il n'est pas le centre de l'univers, en découvrant que sa famille n'est qu'une famille parmi tant d'autres, il se met à composer un roman familial pour resituer sa grandeur perdue. Selon elle, il y aurait deux modalités à cette rêverie : *l'Enfant Trouvé* et le *Bâtard*. C'est la première qui l'emporte dans l'imaginaire romantique. Et puisque le roman populaire est une sorte de « vulgate » de cet imaginaire, il aura donc tendance à privilégier essentiellement cette modalité, bien loin devant celle du *Bâtard*.

---

<sup>730</sup> Aux chap. XXXIV, « Apparition », p. 412 ; XXXVI, p. 446 ; XXIX, p. 501.

<sup>731</sup> Marc Angenot, *Le Roman populaire, op. cit.*, p. 11.



Alors nous nous posons la question suivante : le forçat évadé ou libéré, qui désire réintégrer la société, peut-il être rapporté à l'« enfant trouvé » ? On serait tenté de répondre par l'affirmative en pensant à des personnages comme Jean Valjean ou le Chourineur des *Mystères*, mais certainement pas avec Vautrin ou Chéri-Bibi ; une trop grande différence les sépare. Car ces deux types de forçats n'ont pas le même rapport avec la modalité du vouloir : le premier est passif et dépourvu de vouloir quand le second est actif, parfois jusqu'à la révolte. En effet, Valjean et le Chourineur n'ont été convertis que grâce à une intervention extérieure. Si la transformation passive de Valjean entre dans un programme narratif plus large et ayant une signification profonde (Valjean, la réincarnation du Christ, en devenant un saint, met la société face à ses contradictions et donc la culpabilise ; il aurait pu lui dire : vous m'avez maltraité, eh bien regardez comme je suis devenu, un modèle de vertu, un « ange » – « Comme c'est son besoin d'être un ange, en passant, il en a sauvé d'autres ; il a sauvé Javert<sup>732</sup>. »), celle du Chourineur trahit l'idéologie bourgeoise du respect de la propriété et du rapport subalterne entre maître et serviteur<sup>733</sup>

A l'inverse de ces personnages passifs, les révoltés, surtout ceux du tournant du siècle, comme Arsène Lupin, Fantômas et Chéri-Bibi, indiquent une rupture dans l'histoire du héros feuilletonnesque. En effet, ces derniers n'endossent plus le rôle de « héros-victimes », tel qu'on le retrouve avec Jules Mary, Richebourg et D'Ennery par exemple, héros dénués de vouloir, ne comptant que sur la Providence ou les autres pour être reconnus. Le nouveau héros, lui, endosse la stature du surhomme qui a connu la gloire dans les années 1840-1870<sup>734</sup>.

### 7.1.2 Fonctionnement du roman-feuilleton selon Umberto Eco

Le sémioticien italien consacre au roman populaire un article, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », et un essai intitulé *De Superman au surhomme*

---

<sup>732</sup> Hugo, *Les Misérables*, p 1475.

<sup>733</sup> Cf. *infra*, chap. 10.

<sup>734</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, *op. cit.*, p. 74.

dans lequel il regroupe plusieurs articles. Eco considère que le feuilletonniste fait face à un dilemme :

L'auteur d'un roman populaire ne se pose jamais de problèmes de création en termes purement structuraux (« Comment faire une œuvre narrative ? ») mais en termes de psychologie sociale (« Quels problèmes faut-il résoudre pour bâtir une œuvre narrative destinée à un vaste public et visant à éveiller l'intérêt des masses populaires et la curiosité des classes aisées ? »)<sup>735</sup>

Une réponse possible consiste à prendre une réalité quotidienne et problématique (Paris et ses misères par exemple) et à lui apporter ce que Eco nomme un « élément résolutoire ». Cet élément peut être de deux natures : réelle ou fantastique. L'élément résolutoire réel fait partie du quotidien problématique, mais des forces opposées empêchent son exécution (marxisme dans une société capitaliste par exemple). Il va sans dire que le roman populaire n'adhère jamais à cet élément réel.

L'autre, le « fantastique », possède des qualités fabuleuses qui permettent la résolution du problème tout en évitant une remise en cause des fondements de la société. Rodolphe des *Mystères* est un exemple de la solution fantastique. Présent partout et se donnant pour tâche de tout résoudre, Rodolphe est un *personnage omniscient* qui aime « jouer un peu le rôle de la Providence<sup>736</sup> ». Eco résume ainsi la tâche du héros-surhomme des *Mystères de Paris* :

Pour résoudre par l'imagination les drames réels du Paris misérables des bas-fonds, Rodolphe devra : a) convertir le Chourineur ; b) punir la Chouette et le Maître d'école ; c) sauver Fleur-de-Marie ; d) consoler Mme D'Harville en donnant un sens à sa vie ; e) arracher les Morel au désespoir ; f) anéantir le sombre pouvoir de Jacques Ferrand et rendre aux faibles et aux sans-défenses ce que ce dernier leur a pris ; g) retrouver sa fille perdue en échappant au piège de Sarah Mac Gregor<sup>737</sup>.

Mais il ne suffit pas d'éblouir le lecteur pour le toucher. Ces éléments (vrai problème de Paris et solutions imaginaires de Rodolphe) doivent non seulement frapper l'imagination

---

<sup>735</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 598.

<sup>736</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 204.

<sup>737</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 599.

du lecteur, mais également l'amener à s'identifier. Eugène Sue trouve la solution dans le procédé narratif de la répétition ; l'élément surprenant de l'intrigue sera alors, inlassablement, répété au lecteur, le but étant de lui rendre familier ce qui l'a surpris au départ<sup>738</sup>.

Le roman populaire du style des *Mystères* n'est pas une œuvre narrative à courbes constantes, où la tension s'accumule au fur et à mesure de l'avancée de l'intrigue jusqu'au moment de l'explosion finale causée par le dénouement, mais une œuvre à la « structure sinusoïdale », c'est-à-dire formée d'une séquence [tension-détente] déclinable à l'infini<sup>739</sup>. Certainement la publication en feuilleton joue pour beaucoup dans ce choix, mais il existe aussi une tendance à jouer sur le plaisir que procure un dénouement heureux : car pourquoi attendre la fin du roman, ou même de l'épisode, pour avoir la satisfaction d'assister à la victoire du Bien sur le Mal ? il faut rappeler que le roman populaire ne cherche pas à remettre en cause l'ordre des choses, ni même de proposer une nouvelle lecture du monde ; il est un plaisir comestible tout de suite et maintenant. Peut-être est-ce là la raison qui en a fait un genre boudé par la critique littéraire jusqu'à une époque relativement récente<sup>740</sup> ? Écrit pour divertir le plus grand nombre, le roman populaire était vu comme un genre qui ne pouvait contenir rien d'intéressant pour la recherche, si ce n'est des indications quelque peu vagues des goûts de l'époque. Cela a changé aujourd'hui, heureusement.

Le roman d'Eugène Sue est ce que Jean-Louis Bory appelle « centrifuge<sup>741</sup> », c'est-à-dire un roman où l'auteur multiplie les instances (lieu, temps et action) afin de renouveler l'attention du lecteur. On pourrait dire que c'est impératif pour tout roman publié en feuilleton. Mais dans le cas des *Mystères de Paris*, cet éparpillement de l'intrigue est dû à l'ingérence des lecteurs dans la rédaction du roman. L'on sait le succès que le feuilleton a

---

<sup>738</sup> *Idem.*

<sup>739</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 600.

<sup>740</sup> Cf. René Guise, « Étudier le roman populaire », in *Romantisme*, 1986, n°53, « Littérature populaire », pp. 3-8. [www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_1986\\_num\\_16\\_53\\_4920](http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1986_num_16_53_4920)

<sup>741</sup> Jean-Louis Bory, *Eugène Sue, le roi du roman populaire*, Paris, Hachette, 19682, p. 127.

eu lors de sa parution ; l'auteur recevait des lettres par centaines ; tel lecteur réclame l'adresse de Rodolphe, croyant que le prince sillonnait *réellement* la capitale à la recherche de pauvres à secourir, tel autre demande à ce que le Chourineur soit réintégré dans le récit. L'on ne sait jusqu'à quel point Sue était sensible à ces requêtes, mais il est certain, à un degré ou un autre, que « le courrier des fans » a laissé sa marque dans la structure de l'intrigue. Sous cette pression enthousiaste, Sue est obligé de revenir à certains personnages, qui aurait pourtant dû, dans un souci de rigueur narrative, être laissés de côté. « Une dialectique s'établit entre la demande du marché et la structure de l'intrigue, à tel point que l'auteur va jusqu'à contrevenir à certaines exigences fondamentales du récit, qui semble cependant sacrées pour tout roman de "consommation"<sup>742</sup>. »

Mais contenter son lectorat et se plier à ses désirs comporte des risques ; altérer de la sorte le récit, c'est lui supposer une indéfectible élasticité. Pourtant cet éparpillement du récit dans les *Mystères* finit par montrer ses limites. Le « fiasco » de l'intrigue se lit dans les nombreuses notes de bas de page, qui tentent, désespérément, de tenir les fils d'une intrigue morte prématurément après la révélation de la parenté entre Fleur-de-Marie et Rodolphe. Dans la logique du roman populaire, les retrouvailles de *l'Enfant perdu* et les siens doivent former la toile de fond d'un épilogue heureux. Or, dans les *Mystères*, la fille est trouvée dès les premiers épisodes de la série ; la tension est donc déplacée ailleurs. Ce qui nous intéresse dans les *Mystères*, ce sont surtout les théories carcérales illustrées et le parcours des deux personnages de forçat, le Chourineur et le Maître d'école.

\*

Nous venons de voir très rapidement de quoi est constitué le roman populaire et à quel univers il renvoie. Le but ici n'étant pas de faire un travail sur le genre mais plutôt de voir comment celui-ci opère une *résistance* par rapport au développement historique de la forme romanesque, notamment en se voulant comme une sorte d'îlot isolé de l'Histoire et de ses aléas. Car, si le roman est bien l'expression d'une civilisation problématique, d'un

---

<sup>742</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 600.

monde qui a perdu ses repères, à l'inverse, le roman populaire, avec ses « hyperboles ou formulations figées », crée « un monde cohérent où chaque être, répondant à sa définition, s'intègre dans un ensemble qui le redouble et le soutient de tous côtés<sup>743</sup>. »

En cela, l'univers du roman populaire reproduit « le code des sociétés closes où chaque chose et chaque être se situent à leur juste place<sup>744</sup>. » Le refus de l'aléatoire et de la nouveauté susceptible de déstabiliser les *a priori* du lecteur sont donc une composante importante du genre. C'est ce que relève Anne-Marie Thiesse dans son livre *Le Roman du quotidien, lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque* ; analysant les réponses d'un panel de lecteurs de feuilleton, elle écrit : « L'esthétique populaire est une esthétique de la répétition et de la conformité, qui n'est conformiste que dans la mesure où tout élément *insolite* y est tenu pour *incongru* dans l'univers préalablement délimité des possibles. Dépossédée des outils et des connaissances permettant de constituer théoriquement un champ relationnel des formes et expressions littéraires, la classe dominée a pour seul horizon et critère du possible un réel artistique historiquement et socialement déterminé<sup>745</sup>. » Dans ce qui suit, nous verrons comment cette clôture s'opère dans le roman populaire et comment, paradoxalement, l'Histoire finit par s'imposer et briser l'unité artificielle que le genre s'efforçait de créer.

---

<sup>743</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, *op. cit.*, p. 89.

<sup>744</sup> *Ibidem*, p. 110.

<sup>745</sup> Anne-Marie Thiesse, *Le Roman du quotidien, lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque*, Paris, le Chemin vert, 1984, p. 49.

## 7.2 L'univers du roman populaire en tant que tout clos et anhistorique

Le ciel étoilé de Kant ne brille plus que dans la sombre nuit de la pure connaissance ; il n'éclaire le sentier d'aucun voyageur solitaire et, dans le monde nouveau, être homme, c'est être seul. La lumière intérieure ne fournit qu'au prochain pas, l'évidence ou le faux semblant de la sécurité. Du dedans, aucune lumière ne rayonne plus sur le monde des événements et sur son labyrinthe privé de toute affinité avec l'âme<sup>746</sup>.

C'est ce passage, nous semble-t-il, qui traduit le mieux la thèse de Lukács dans sa *Théorie du roman*. En effet tout est lié à la prise de conscience du caractère mouvant et instable de l'Histoire. L'homme a rompu le lien qui l'attachait à ses dieux, garants de la stabilité du cosmos et de l'enchaînement des époques. Être seul dans le monde Moderne, c'est chercher par soi un sens à la vie ; entreprise vouée à l'échec, car l'homme fait désormais face à un monde d'une hostile étrangeté. Certainement, l'instabilité politique de la fin du XVIII<sup>e</sup> et début XIX<sup>e</sup> siècle a beaucoup joué dans cette prise de conscience douloureuse. La société s'est retrouvée « ouverte » dans le sens où ses codes et ses valeurs ont soudain perdu leur immuabilité et ont été remis en cause. Face à un tel constat, le roman populaire « va illustrer une rêverie régressive de stabilité, d'ancrage, d'enracinement, de clôture et de codification<sup>747</sup>. » En offrant un monde où le retour au même est une constante inaliénable, le roman populaire *promet* au lecteur une jouissance épurée de tout remords. Le temps de la lecture, le consommateur-lecteur voit les stéréotypes et les idées reçues qui structurent son univers confirmés dans une structure narrative qui, sans les briser, les soumet à de multiples tensions afin de justement en tirer le maximum de jouissance.

Une question se pose alors : est-ce à dire que le genre appelle le conservatisme et les fausses réformes comme une certaine poésie appellerait le lyrisme et l'amour déçu ? Pas forcément, car il n'existe pas de lien direct entre le genre roman-feuilleton et les idéologies conservatrices. « Il [est] tout à fait incorrect de dire que le choix du genre "roman-feuilleton" conduit nécessairement à une idéologie conservatrice et doucement

---

<sup>746</sup> Georg Lukács, *La Théorie du roman*, op. cit., p. 28.

<sup>747</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, op. cit., p. 93.

réformiste, ou qu'une idéologie conservatrice et réformiste doit forcément produire un roman-feuilleton<sup>748</sup> », écrit de son côté Umberto Eco.

Le roman-feuilleton d'Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, est à ce propos très évocateur. Écrits d'abord pour les hautes classes afin de les distraire en leur proposant de plonger dans le monde sombre des bas-fonds<sup>749</sup>, *Les Mystères* prennent une coloration socialisante voire socialiste et parfois carrément révolutionnaire au fur et à mesure de leur parution et de l'adhésion d'un public plus modeste. Sue a adapté son roman selon ses nouvelles sensibilités socialistes mais également pour correspondre aux problèmes de son lectorat inattendu<sup>750</sup>. Le roman est parsemé de réformes en faveur du petit peuple. Mais l'artificialité de ces réformettes est trahie par leur côté fantaisiste, comme l'ont montré Marx et Eco<sup>751</sup>.

La réorientation du livre de Sue nous amène à la question du lectorat : l'épithète dans roman populaire désigne-t-elle le destinataire ? rien n'est moins sûr, car à l'époque le taux d'analphabétisme était encore très élevé. Pourtant, il semblerait que la corrélation entre roman populaire et classes populaires soit depuis longtemps admise, même si elle tend à être remise en question. Ainsi, l'historien Louis Chevalier parle de ce genre de littérature comme représentative de la culture – il utilise le mot « civilisation<sup>752</sup> » – des classes populaires. Nous n'entrerons pas dans ce débat sur le lectorat cible de ce genre littéraire, mais on ne peut cependant pas nier que sa rédaction est *orientée*, dans ses mécanismes et sa composition, afin de toucher le public le plus large possible. Cela signifie aussi, par sous-entendu, qu'il n'est pas *exigeant* comme genre et que le lecteur n'a pas besoin d'avoir une grande encyclopédie pour le lire et l'apprécier ; c'est-à-dire, qu'en somme, *n'importe*

---

<sup>748</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 604.

<sup>749</sup> Charles Augustin Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, Paris, PUPS, 2008, p. 887.

<sup>750</sup> Sur cette question cf. l'article de Judith Lyon-Caen, « Un magistère social : Eugène Sue et le pouvoir de représenter », *Le Mouvement Social*, 2008/3 (n° 224), p. 75-88. DOI : 10.3917/lms.224.0075. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-3-page-75.htm>

<sup>751</sup> Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect dans le chapitre 10, « Idéologie et symbole ».

<sup>752</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 658.

*qui peut le lire*. On est loin de l'écriture élitiste et des cercles fermés, loin de la dédicace de *le Chartreuse de Parme* et du « *to the happy few* » de Stendhal.

Quoi qu'il en soit, ciblé ou non, nous pensons que rien n'empêche un lecteur qui se dit « cultivé », appartenant à d'autres classes sociales et conscient des mécanismes et de leur artificialité, d'apprécier ce genre littéraire. Edgar Poe dit des *Mystères* qu'ils exposent les « fils<sup>753</sup> » de l'intrigue au regard du lecteur, l'auteur les mettant sur un pied d'égalité avec l'histoire racontée. Mais cela enlève-t-il pour autant au plaisir de la lecture ? Par une telle composition, la lecture est guidée voire facilitée, mais rien n'empêche le lecteur d'apprécier les images qui défilent. *Les fils qui soutiennent le pantin n'enlèvent rien à la beauté du spectacle*. Il faudrait être l'antithèse du soldat de Baltimore et comme lui jouer au trouble-fête en criant : « mais la marionnette ne danse pas toute seule ! ». Pourquoi reprocher au roman populaire de donner au lecteur ce qu'il veut voir/croire ? En cela il ne fait que répondre, à la lettre, au précepte énoncé depuis Aristote, à savoir que le constructeur d'intrigue doit connaître les attentes de son public – d'où, d'ailleurs, le lien entre *Poétique* et *rhétorique* – et ainsi choisir de les provoquer ou de les flatter. Le roman populaire a choisi précisément de les flatter, d'où la consolation qu'il procure. Selon le modèle aristotélicien qu'incarne le roman-feuilleton depuis son origine jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, « l'histoire, en résolvant ses propres nœuds, se console et nous console<sup>754</sup>. »

Nous laissons de côté les accusations d'immoralité et de subversion qui ont touché la littérature de grande consommation en général, accusations d'ailleurs annulées par leurs contraires, ce genre ayant été également accusé d'endoctrinement conservateur. Nous retenons seulement que ce genre se contente, modestement, de flatter et de rassurer ses lecteurs tout en leur procurant le maximum de jouissance. En cela, il « représente [...] la *fabula* à l'état pur, sans scrupule et libre de tensions problématiques<sup>755</sup> ». A l'inverse, la *haute* littérature, celle de l'avant-garde et des génies littéraires, choisit de provoquer la

---

<sup>753</sup> « *The wires are not only concealed, but displayed as things to be admired, equally with the puppets they set in motion.* » Edgar Allan Poe, *The works of Edgar Allan Poe, op. cit.*, pp. 321-322.

<sup>754</sup> Umberto Eco, *De Superman au surhomme, op. cit.*, p. 18.

<sup>755</sup> *Ibidem*, p. 19.



société en s'attaquant à ses éléments structuraux (morale, religion, politique, droit, etc.) et de déplacer les horizons d'attente – *Madame Bovary* ne bouleverse-t-il pas l'ordre des devoirs d'une femme bien-née ?

La séparation entre roman problématique et roman populaire (ou flatteur) peut se déduire en termes de savoir. Le roman problématique, selon Eco, veut que le lecteur « soit humilié par le savoir du protagoniste », alors que « le roman populaire refuse de [le] frustrer. Il le rend donc plus astucieux que le personnage, lequel joue le rôle d'idiot du village<sup>756</sup>. » C'est ce que note également Roland Barthes. Faisant la distinction entre roman policier et roman populaire, ce dernier signale que le « code herméneutique » ne fonctionne pas de la même manière dans l'un ou l'autre genre littéraire. Le premier joue surtout sur le « suspens », alors que le second est plutôt affaire de « savoir » et de résolution d'énigmes. Ainsi le lecteur est *complice*, en quelque sorte, des personnages qui profitent de leur savoir pour martyriser un autre personnage (la victime). Que l'on pense aux *Mystères de Paris* et aux innombrables scènes où un personnage rapporte naïvement des faits qu'il connaît partiellement, en y ajoutant toujours une indication destinée à déclencher chez le lecteur cette complicité et à le placer du côté de « ceux qui savent ». Le roman policier fonctionne différemment (cf. les scènes où Mme Pipelet joue le rôle de la « victime »). Au début d'un roman policier le lecteur n'en sait pas plus que le protagoniste, et tout le plaisir (ludique) de la lecture consiste à suivre le raisonnement du « bon » détective.

Le roman populaire serait donc une sorte d'épopée des temps modernes, par sa non distanciation et sa clôture notamment, alors que le roman problématique se définit par la résistance des personnages à leur condition. Pour simuler cette clôture, le roman populaire reproduit certains codes propres aux sociétés disparues. Il y arrive manifestement. Mais cette clôture peut-elle être totale ? Peut-on à ce point ignorer l'Histoire et ses aléas en s'enfermant dans un univers bien ordonné, trop ordonné ? Non, sans doute, et en dépit de cette résistance et de cette fermeture, il lui faut s'ouvrir, ne serait-ce que sur le plan structurel. Car, pour que le roman advienne et que l'intrigue soit, il faut un éclatement et

---

<sup>756</sup> Umberto Eco, *De Superman au surhomme*, op. cit., p. 35.

un désordre, même provisoires. Ainsi la Famille, la Société, l'Héritage menacés par un désordre dû à des forces négatives, retrouveront à la fin du récit leur unité momentanément perdue. « [A]près le chancellement et le vacillement impliqués par l'aventure, écrit Vareille, les structures sociales ont besoin de se conforter, et elles ne peuvent l'être, par définition, que dans et par la liaison et la concentration, par la remise de chaque chose à sa place et à sa classe<sup>757</sup>. »

L'autre contradiction qui caractérise le roman populaire, surtout dans sa forme sérielle, c'est la temporalité. Dans le roman-feuilleton, la progression de l'intrigue et la convergence des différents nœuds de l'histoire, censées aboutir à l'épilogue, dépendent le plus souvent de facteurs extérieurs à la littérature, comme par exemple les conditions du marché. Cette « conjonction de l'*interminable* et du *discontinu* produit un rythme haletant, scandé par les coups de théâtre<sup>758</sup>. » Le feuilleton et ses innombrables péripéties constituent le triomphe du *provisoire* où il n'y a jamais de fin, uniquement des suites. C'est que chaque épisode exige un « A suivre », et tout auteur est tenté d'entretenir la chaîne des épisodes à l'infini, d'en faire une continuité cyclique jamais refermée, de faire en somme de son roman une « fiction à la chaîne<sup>759</sup> », une chaîne qui serait ininterrompue. En cela aussi, le roman populaire s'approche le plus de l'épopée qui, comme l'*Illiade*, offre l'épanouissement d'un « cosmos en une vie qui enveloppe tout » et dans laquelle il n'y a ni commencement ni fin<sup>760</sup>.

Il existe une autre tension qui caractérise le genre et qui est perceptible dans l'affrontement entre *Fatalité* et *Providence*. En effet, le texte est constamment tiraillé entre ces deux instances transcendantes ; la première, « nom métaphysique de la dispersion structurelle<sup>761</sup> », est l'expression d'une fissure dans le monde clos ; alors que la deuxième est la marque d'une force qui, bien qu'élément de désordre et relevant d'une

---

<sup>757</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, op. cit., p. 105.

<sup>758</sup> *Ibidem*, pp. 116-117.

<sup>759</sup> Titre du livre de Matthieu Letourneux, *Fictions à la chaîne. Littératures sérielles et culture médiatique*, Paris, Seuil, « Sciences humaines », 2017.

<sup>760</sup> Georg Lukács, *La Théorie du roman*, op. cit., p. 48.

<sup>761</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, op. cit., p. 106.

logique transcendante et inaccessible – *les voies du Seigneur sont impénétrables* – finit par regrouper et restaurer. C’est en ce sens que le héros du roman populaire, celui qui récompense le bon et châtie le mauvais, sera confondu avec l’image de Dieu...ou du diable. Chéri-Bibi est plus volontiers rapproché du diable : « [Q]uand cet homme [Chéri-Bibi] est sorti de chez moi avec ma signature, je savais que je venais de m’asservir à l’une de ces *natures infernales qui sont assez puissantes pour peser sur le destin du monde* !<sup>762</sup> » Alors que le Comte de Monte-Cristo endosse carrément le rôle de la Providence : « “Et maintenant, dit l’homme inconnu [Dantès], adieu bonté, humanité, reconnaissance... Adieu à tous les sentiments qui épanouissent le cœur !... Je me suis substitué à la Providence pour récompenser les bons... que le Dieu vengeur me cède sa place pour punir les méchants !”<sup>763</sup> » Cette caractéristique du roman populaire serait pour Jean-Claude Vareille, non pas une régression *politique* mais *anthropologique*, dans le sens où ce retour à une pensée « archaïque » ou « sauvage » serait l’expression d’une « nostalgie, l’espoir aussi vague que tenace qu’un Justicier/Providence mettra un terme aux assauts répétés de la vie<sup>764</sup>. »

Il existe selon Lukács deux natures : celle ancienne, mythologique et propice à l’impulsion créatrice lyrique ; et l’autre nouvelle, sociale et qui rompt ou ne déclenche rien dans l’intériorité. En fait tout bascule avec l’évolution du regard porté sur la nature : de mystérieuse, symbolique et expression d’une transcendance, elle est vue désormais avec appréhension, comme si elle était étrangère, et ceci amène la douloureuse découverte suivante, à savoir que « le monde ambiant que [l’homme] s’est créé lui-même n’est pas pour lui un foyer, mais une prison<sup>765</sup>. » Une prison dans laquelle il doit pourtant vivre. *On arrange sa cellule comme on peut* ; les romantiques vont même tomber amoureux de la leur. Le constat auquel nous sommes arrivés dans ce qui précède (refus de l’aléatoire prôné par le roman populaire), appliqué à la formule de Lukács (le monde nouveau comme prison), donnerait le roman populaire comme pis-aller pour supporter l’enfermement

---

<sup>762</sup> Gaston Leroux, *Le Coup d’État de Chéri-Bibi*, p. 716. (Nous soulignons)

<sup>763</sup> Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, *op. cit.*, p. 330.

<sup>764</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>765</sup> Georg Lukács, *La Théorie du roman*, *op. cit.*, p. 58.

auquel est condamné l'homme moderne. Tout est alors lié à la question de savoir si l'adhésion à l'univers du roman populaire est consciente ou non. Certes, il y en a qui vont prendre pour une représentation directe du monde et de la vie l'univers du roman populaire ; néanmoins, il n'est pas besoin d'être crédule pour apprécier l'univers simple et naïf de ce genre. Les Anglo-Saxons ont une très belle formule pour qualifier une telle attitude consciente face au *kitsch* et à l'in vraisemblable, ils l'appellent *willing suspension of disbelief*<sup>766</sup>.

---

<sup>766</sup> Du nom du concept inventé par Samuel Taylor Coleridge en 1817 dans son *Biographia Literaria; or Biographical Sketches of My Literary Life and Opinions*.

### 7.3 L'espace carcéral dans le roman populaire : du tombeau à la station

*Si je veux peindre le printemps, il faut que je sois en hiver ; si je  
veux décrire un beau paysage, il faut que je sois dans des murs ;  
et j'ai dit cent fois que si j'étais mis à la Bastille, j'y ferais le  
tableau de la liberté.*

*Jean-Jacques Rousseau,  
Les Confessions*

Comme on vient de le voir, les romanciers populaires n'ont pas pour vocation d'innover ou de problématiser mais d'user de ce qui est déjà familier et de l'agencer d'une manière à donner un sentiment de nouveauté avec ce qui en réalité est usé et abusé. De plus, étant obligé d'écrire vite et beaucoup, ils puisent dans un stock limité de modèles et de schèmes. C'est qu'en effet, « le roman populaire, aujourd'hui comme hier, n'a pas pour objet de changer les horizons d'attente ni de réformer les idées reçues. Son rôle, au contraire, est de les offrir à la reconnaissance du lecteur<sup>767</sup>. » D'où une stéréotypie et un fond d'images rapidement mis en place et circonscrit de manière à fournir à l'écrivain qui veut vendre les clés de la reconnaissance et du succès. Ce « ressassement », qui est un des principes qui régissent le roman populaire, est effectif à la fois sur les plans narratif, thématique et idéologique<sup>768</sup>.

Le roman-feuilleton de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle reste fortement influencé, esthétiquement parlant, par les représentations élaborées au début du siècle, romantiques entre autres. Ceci est décelable dans les nombreuses transplantations anachroniques du décor d'une ville plusieurs fois rénovée. Il n'est pas rare en effet de voir la monarchie de Juillet, avec ses causes célèbres et ses vieilles images des bas-fonds, transposer dans la III<sup>e</sup> République<sup>769</sup>. Il y a également le goût du Moyen Âge, avec ses villes et manoirs gothiques, ses cachots et ses oubliettes aux odeurs spectrales<sup>770</sup>. En fait, la représentation de l'espace

---

<sup>767</sup> Jean-Marie Seillan, *Aux Sources du roman colonial*, op. cit., p. 18.

<sup>768</sup> Cf. Michel Nathan, *Splendeurs & misères du roman populaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1990, et notamment la partie « Le Ressassement ou Que peut le roman populaire ? », p. 191.

<sup>769</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 40.

<sup>770</sup> Cf. chap. III : « Aux origines : le roman noir en France », in Marc Angenot, *Le Roman populaire*, pp. 31 et suiv.

carcéral va petit à petit évoluer tout le long du siècle, passant d'une sorte d'isoloir du monde, propice pour les romantiques à l'introspection et à la recherche du *moi* profond et sensible, à une étape ou simple séjour dans le parcours du protagoniste. Cette mutation dans la représentation de la prison est surtout visible à la fin du siècle, quand les romans prennent une tonalité plus aventureuse. Il faut dire aussi que la presse véhiculait dès le début une image de la prison en totale contradiction avec celle des romans-feuilletons, qui pourtant sont diffusés par le même médium.

### 7.3.1 La prison romantique

On a vu dans la première partie la progressive installation de la prison comme seul châtiment au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'une partie des débats théoriques qui ont jalonné la première moitié du même siècle. Cette époque correspond à l'épanouissement du romantisme français, qui n'a pas manqué de donner une place assez importante à l'espace carcéral. L'esthétique romantique, en effet, donne une représentation particulière et facilement reconnaissable de la prison. Elle n'est pas ce lieu sombre où l'on souffre et où l'on meurt à petit feu. Même si elle dénote l'arbitraire et l'abus de pouvoir, chez les romantiques elle reste toujours cet espace de liberté de penser garante de la pureté des sentiments, par opposition aux assauts de la mondanité et de son corollaire, l'hypocrisie. Dans *La Chartreuse de Parme* (1839) de Stendhal, par exemple, Fabrice tombe sous le charme de sa cellule :

Ce ne fut qu'après avoir passé plus de deux heures à la fenêtre, admirant cet horizon qui parlait à son âme, et souvent aussi arrêtant sa vue sur le joli palais du gouverneur, que Fabrice s'écria tout à coup : Mais ceci est-il une prison ? est-ce là ce que j'ai tant redouté ? Au lieu d'apercevoir à chaque pas des désagréments et des motifs d'aigreur, notre héros se laissait charmer par les douceurs de la prison<sup>771</sup>.

Il est vrai que chez Stendhal le recours à la prison dans un mode détourné (le lieu de l'amour et de la pureté) dépasse la mode romantique. Cette subversion des lieux lui permet d'explorer les limites des valeurs qu'ils sont censés véhiculer et ainsi les miner de

---

<sup>771</sup> Stendhal, *La Chartreuse de Parme* [1839], Paris, Garnier Frères, 1973, p. 329.

l'intérieur afin d'en montrer les contradictions. C'est ce que relève Alain Goldschläger dans son article « Stendhal's Conception of the Narrativity of Visual Signs » : Stendhal « *plays with established values to undermine them from the inside, showing their contradictions without glorifying or condemning them. It is in jail that Fabrice discovers love and purity. Julien learns hypocrisy at the Seminary, a place of God* <sup>772</sup>»

Chez Victor Hugo, on retrouve confondues les deux images de la cellule, la négative et la positive, ce qui donne un certain paradoxe. Dans *Les Misérables*, à la longue digression sur les couvents, le narrateur dresse l'inventaire des aspects négatifs et positifs de ce lieu d'isolement. Selon lui, le régime monacal mortifie la chair et refuse la vie, ce qui en fait une forme de castration nuisible au progrès et une déshumanisation. En revanche le couvent offre un lieu privilégié où se pratique l'égalité, la fraternité, l'exil volontaire et le renoncement :

[...] à la condition que le monastère soit absolument volontaire et ne renferme que des consentements, je considérerai toujours la communauté claustrale avec une certaine gravité attentive et, à quelques égards, déférente. Là où il y a la communauté, il y a la commune ; là où il y a la commune, il y a le droit. Le monastère est le produit de la formule : Égalité, Fraternité. Oh ! que la Liberté est grande ! et quelle transfiguration splendide ! la Liberté suffit à transformer le monastère en république<sup>773</sup>.

Les motifs de la « prison heureuse<sup>774</sup> » ne sont plus à prouver. Ils se retrouvent même au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les romans de Jean Genet par exemple, pour qui la prison est plus que métaphorique. Chez lui en effet la cellule a quelque chose de consolateur :

Les douces cellules de prison ! Après la monstruosité immonde de mon arrestation, de mes différentes arrestations dont chacune est toujours la première, qui m'apparut avec ses caractères d'irréversible, en une vision intérieure d'une vitesse et d'un éclat fulgurants, fatals, dès l'emprisonnement de mes mains dans le cabriolet d'acier,

---

<sup>772</sup> Alain Goldschläger, "Stendhal's Conception of the Narrativity of Visual Signs", in *Poetics Today*, vol. 5, No. 4, Representation In Modern Fiction, 1984, p. 736. [En ligne] <https://www.jstor.org/stable/1772259>

<sup>773</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 532.

<sup>774</sup> Cf. l'article de Victor Brombert, « Esquisse de la prison heureuse », in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, PUF, 71<sup>e</sup> Année, No. 2 (mars-avril, 1971), pp. 247-261 <https://www.jstor.org/stable/40524076>

brillant comme un bijou ou comme un théorème, la cellule de prison, que j'aime maintenant comme un vice, m'apporta la consolation de moi-même par soi-même.<sup>775</sup>

Dans son œuvre, Genet reproduit les grands motifs carcéraux de la sécurité, du rêve et du mythe, même si pour lui la prison est une expérience vécue. Victor Brombert, dans un magnifique essai intitulé *La Prison romantique*<sup>776</sup>, revient sur cet imaginaire qui a hanté les romanciers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'interroge notamment sur l'angoisse des romans vis-à-vis de la prison et se demande pourquoi une telle prolixité ? « Beaucoup plus important est le fait que de la Bastille détruite, et des prisons d'Ancien Régime, sourd dans la littérature une obsession carcérale qui inquiète et questionne. Image d'une nouvelle société ? Images de nouveaux pouvoirs ? Quel que soit le prétexte ou le support, n'y aurait-il pas là une des figures du moderne ?<sup>777</sup> »

Quoi qu'il en soit, les images de la claustration sont largement reproduites dans la littérature de tout le siècle et, certainement, elles assument plus qu'un simple rôle d'apparat. L'histoire, la politique, le système pénitentiaire, une certaine image héritée du XVIII<sup>e</sup> siècle (Piranèse et ses *Prisons imaginaires*, 1750), Sade ou encore le roman gothique et ses décors de tours sombres et de cachots humides ont contribué à une telle anxiété de la prison, mais il y va également de la spécificité du phénomène romantique, c'est-à-dire de ses obsessions et de l'ambivalence de certains thèmes qui se confrontent dans le jeu dialectique entre oppression/rêve de liberté, fatalité/volonté, conscience des limites/désir d'infini. Ces obsessions et cette dialectique se situent et se résolvent dans le décor symbolique du cachot<sup>778</sup>, d'où l'importance de ce lieu pour les romantiques.

Même dans le florissant genre des *Mémoires* de condamnés, à partir des années 1830, l'on retrouve ce système référentiel et ce désir de littérarité. Ainsi quand Anthelme Collet, le célèbre criminel des années 1820, écrit : « Le temps passé au bagné sera pour moi un

---

<sup>775</sup> Jean Genet, *Notre-Dame-des-Fleurs*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, p. 53.

<sup>776</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, *op. cit.*

<sup>777</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>778</sup> *Ibidem*, p. 62.



sommeil d'Épiménide, et j'espère que mon avenir fera oublier mon passé<sup>779</sup> », il cherche à inscrire sa parole dans un système de références littéraires et mythologiques. « Virgile, Plutarque, Sénèque, Dante, conclut V. Brombert, permettent d'insérer dans un système culturel qui les poétise et les irrealise, des textes qui se veulent des transcriptions du vécu<sup>780</sup>. »

Qu'en est-il du bague et des galères ? Avaient-ils droit à un aussi important investissement littéraire, avec codification et batteries de motifs incontournables ? Il semble que non. Le bague est le plus souvent absent de la trame narrative, et rares sont les descriptions de son intérieur ou de la routine des forçats. Mais d'un autre côté le bague n'est jamais loin dans l'histoire, il est presque toujours mentionné, soit par analepse ou autres styles de l'évocation indirecte ; car le bague est une étape obligée du personnage du criminel diabolique ou de la victime innocente. Comme étape, le bague peut indiquer le commencement d'un personnage déchu, dont l'histoire consiste à narrer le récit de sa renaissance, ou bien la fin inévitable que risque tout méchant dans une société toujours triomphante.

Sans doute le bague, très souvent comparé à l'enfer et le forçat à l'animal sauvage, dénote-t-il d'une critique même atténuée d'un lieu qui déshumanise et torture les corps et les âmes. « Dans le domaine du fantastique, écrit Marc Angenot, la littérature ne commence que lorsque la croyance est morte. Le diable ne devient un personnage littéraire que du jour où il cesse d'être réellement craint et redouté<sup>781</sup>. » On pourrait en dire de même de l'enfer ; à partir du moment où on n'y croit plus, on a commencé à le chercher sur terre et dans la société (cf. *Les Mémoires du Diable* de F. Soulié). Cette « dé-spiritualisation » de l'horreur se retrouve même parmi certains romantiques, à l'instar de la figure de proue du

---

<sup>779</sup> Propos de Collet tenus fin octobre 1840, très peu avant sa libération, et rapportés pas dans un livre paru vingt ans après sa mort, sans nom d'auteur, sous le titre *Anthelme Collet, mort au bague de Rochefort le 9 novembre 1840. Détails curieux sur sa vie...*, Avignon, éd. Offray Aîné, 1859, p. 94 ; on en trouve également trace dans un autre livre publié sans nom d'auteur et intitulé *Le Monde criminel : histoire des prisons d'État, des prisons criminelles, des bagues et de leurs habitants ; suite de récits et de révélations à l'instar des Mémoires de Vidocq et des mystères de Paris*, Paris, éd. B. Renault, 1846, p. 30.

<sup>780</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, op. cit., p. 43.

<sup>781</sup> Marc Angenot, *Le Roman populaire*, p. 31.

romantisme frénétique, Pétrus Borel, pourtant oublié dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa *Madame Putiphar* (1839) doit beaucoup à la tradition gothique (valorisation complexe de l'image de la réclusion, rétrécissement labyrinthique) ; cependant dans l'œuvre, il n'y a aucune trace de satanisme, de surnaturel ou de péché, pourtant éléments importants de la tradition gothique. « L'horreur chez lui s'est dé-spiritualisée<sup>782</sup> », l'auteur refusant par ailleurs de métamorphoser la prison en lieu de beauté, qui reste chez lui au contraire ce lieu où dominant « l'injustice et l'avilissement. La seule vision permise est celle d'un monde de verroux (sic)<sup>783</sup>. »

Au diable et à l'enfer irrationnels et auxquels on ne croit plus, il fallait un substitut. Qui mieux que le bagne et le forçat pour prendre la relève ? Les chaînes, les travaux forcés, les bastonnades quotidiennes, l'avilissement offrent le tableau idéal de l'enfer sur terre. On ne reviendra pas ici sur les habituelles comparaisons entre bagne/enfer et forçats/damnés, mais nous pouvons dire que ce rapprochement entre enfer et une institution qui avilit et déshumanise n'est pas un simple motif pour rehausser l'horreur du récit, mais dénote, à la fin du siècle surtout, d'une critique plus profonde des procédés étatiques qui ne siéent plus à un siècle se targuant de rationalisme et de positivisme. Même s'ils ne suscitent pas l'indignation, le bagne et sa population interpellent et fascinent : Vautrin n'est pas le jouet d'un Méphistophélès, mais il est lui-même un diable rejeté des entrailles du bagne. Pour un personnage littéraire, avoir séjourné dans ce lieu de déchéance suffit à invoquer des images oppressantes et inquiétantes.

Il existe de grandes différences entre le bagne et la prison : architecturale, administrative, disciplinaire, conditions de vie, pour ne citer que les plus apparents. Pourtant dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la plume des romantiques notamment, certaines différences semblent complètement ignorées par les romanciers, qui opèrent un rapprochement pour le moins inattendu. On connaît par exemple la promiscuité effrayante qui règne dans les bagnes, où il est quasiment impossible de se retrouver seul ne serait-ce

---

<sup>782</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, op. cit., p. 59.

<sup>783</sup> *Ibidem.*, p. 61.

qu'un instant. Or dans *Lélia*<sup>784</sup> (1833) de George Sand, le forçat libéré Trenmor a des propos déconcertant concernant le baignage : « – Le calme ! dit Trenmor en levant vers le ciel son regard sublime ; le calme, c'est le plus grand bienfait de la Divinité, c'est l'avenir où tend sans cesse l'âme immortelle, c'est la béatitude ! le calme, c'est Dieu ! Eh bien ! c'est au baignage que je l'ai trouvé<sup>785</sup>. » Trenmor utilise le temps passé sous la casaque du forçat à se rechercher et à explorer son tréfonds, la société de la chiourme lui servant, comme toute autre société, d'un point de comparaison essentiel à toute quête de soi : *l'identité ne se développe qu'au contact de l'Autre* :

Au baignage j'appris ce que vaut l'estime de soi-même, car loin d'être humilié du contact de toutes ces existences maudites, en comparant leur lâche effronterie et leur morne fureur à la calme résignation qui était en moi, je me relevai à mes propres yeux et j'osai croire qu'il pouvait exister quelque faible et lointaine communication entre le ciel et l'homme courageux<sup>786</sup>.

Un autre forçat romantique porte également un regard désabusé, mais sur la société dans son ensemble cette fois-ci. Gustave Dev\*\*\* en effet, le personnage du *Bonnet vert* (1830) de Joseph Méry, voit la terre entière comme un baignage dans lequel l'homme aurait été jeté depuis l'origine des temps :

Il ne tient qu'à moi de me regarder comme un homme libre et de me donner un demi-siècle d'émotions, en contemplant, à mon tour, cette terre, baignage immense, où Dieu, depuis Adam, a condamné l'homme aux travaux forcés ! Ces pauvres hommes ! que je les plains ! avec quelle peine ils font leur vie ! quelle amère sueur coule de leur liberté ! quelle tristesse dans leur joie ! que d'ennuis sur leurs visages ! que de chaînes morales à leurs pieds et à leurs mains !<sup>787</sup>

Dans ce passage à la tonalité pascalienne, Gustave opère un renversement et voit toute la société comme prisonnière de ses carcans moraux et mondains. En bon dandy qui ne s'intéresse qu'aux choses de l'esprit, Gustave est sensible à tout ce qui l'entoure ; ainsi

---

<sup>784</sup> Le roman a été initialement publié en 1833, puis, en 1839, l'auteure publie une seconde version remaniée. Nous prenons pour référence la version de 1833.

<sup>785</sup> George Sand, *Lélia*, op. cit., p. 39.

<sup>786</sup> George Sand, *Lélia*, op. cit., p. 40.

<sup>787</sup> Joseph Méry, *Le Bonnet vert*, op. cit., p. 60.

trouve-t-il cruel de construire un bain dans le sud de la France, « parmi les orangers en fleurs, à l'ombre de ces collines parfumées de pins, sous un soleil si gai ! c'est une horrible dérision de la justice ; c'est extraire du Code un luxe de peine qui ne s'y trouve pas !<sup>788</sup> » Mais ce type de personnage romantique n'est pas effrayé par le bain, bien au contraire, il espère y trouver un semblant de quiétude : « Si je parvenais à secouer cette idée de femme et de liberté qui s'incruste dans mon cerveau, dit-il, je pourrais passer ici des jours d'extase dans une perpétuelle contemplation ; car il n'est pas en autre lieu du monde spectacle plus merveilleux, tableau plus ravissant des œuvres de l'homme mêlées aux créations de Dieu<sup>789</sup>. »

L'esthétique romantique semble ignorer les différences structurelles qu'il y a entre bain et prison. Dans les œuvres à tonalité romantique de la première moitié du siècle, peu importe que le protagoniste soit en prison ou au bain, l'essentiel est qu'il atteigne une vérité inaccessible pour le vulgaire ou l'homme libre banal. Victor Brombert y voit une « glorification de la révolte qui transforme la société en prison et le forçat en héros d'un double drame de la chute et du rachat, orgueil de tout châtement-détention sous le signe ambivalent de Prométhée-Lucifer<sup>790</sup>. »

### 7.3.2 Une autre image de la prison

A partir des années 1830 et le développement de la presse et du roman-feuilleton, les représentations de la prison ont également connu une mutation. Comme on le sait, le discours journalistique a d'abord pour fonction d'investir la cité et d'affermir son rôle dans l'organisation du discours social. La prison étant un élément important des discussions et réformes de l'époque, sa représentation ne pouvait manquer d'envahir les deux formes de l'écrit. L'on sait par ailleurs que « la littérature populaire s'est toujours développée en symbiose avec la presse. » Marc Angenot va jusqu'à dire du feuilleton qu'il « est une

---

<sup>788</sup> *Ibidem*, p. 42.

<sup>789</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>790</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique, op. cit.*, p. 15.

excroissance frénétique du fait divers<sup>791</sup> ». Bien qu'il existe un lien étroit entre fait divers et feuilleton, entre roman et reportage – en témoigne la grande mobilité des auteurs, souvent les mêmes – il montre ses limites quand il s'agit de la représentation de l'espace carcéral. Car, en effet, il y aurait selon Kalifa deux régimes descriptifs distincts de la prison : celui des journaux, montrant des prisons « de cocagne », scandaleuses en ce qu'elles seraient un paradis pour les criminels ; et celui des fictions populaires fortement influencées par l'imaginaire du romantisme social. Rappelons que le roman populaire est une sorte de « surgeon » de l'imaginaire romantique, ce qui explique son incapacité à se déprendre de son imagerie<sup>792</sup>.

En fait ce paradoxe entre la représentation de la prison ne se situe pas uniquement sur le plan extérieur (entre presse et roman) mais il est également interne à la vision romantique de monde carcéral. Chez Stendhal surtout, on peut voir ce paradoxe fondamental qui rapproche la notion de la prison d'État, terrible et injuste, de la prison heureuse, chère aux romantiques : dans *La Chartreuse de Parme*, au passage : « Fabrice entendit le bruit du canon ; ce bonheur lui fit oublier tout à fait les affreux moments de désespoir que venait de lui donner cette prison si injuste<sup>793</sup> », répond le : « notre héros se laissait charmer par les douceurs de la prison<sup>794</sup> ». Selon Victor Brombert, le secret du livre tiendrait dans l'accord du réalisme politique et de la joie de l'enfermement, thèmes apparemment irréconciliables si ce n'est sous la plume de Stendhal<sup>795</sup>.

La proluxe description des prisons par les feuilletonistes, qui entretient un étroit rapport entre le lecteur et le dispositif carcéral, émanerait d'une double intention : le réalisme documentaire et le désir de voyeurisme et d'exotisme social. Dans les romans populaires, la prison est présentée comme un terrible lieu de désolation. Le héros ne peut échapper à l'agonie intérieure qui le saisit entre les quatre murs de sa cellule. Rocambole par exemple

---

<sup>791</sup> Marc Angenot, *Le Roman populaire, op. cit.*, p. 17.

<sup>792</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, pp. 39 et 158.

<sup>793</sup> Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, p. 38.

<sup>794</sup> *Ibidem*, p. 329.

<sup>795</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique, op. cit.*, p. 68.

fait peine à voir : « Celui qui eût pénétré à l'improviste dans sa cellule, eût été frappé de sa pâleur et de son abattement. [...] Il avait eu mal aux nerfs ; il avait même pleuré...<sup>796</sup> » On voit ici l'efficacité du système cellulaire tel que l'imaginaient les théoriciens du pénitencier : enfermé entre quatre murs, le condamné est forcé de faire un retour sur soi salutaire et libérateur. Mais il existe une contrepartie négative pour l'économie narrative, ce genre de scène ayant tendance à briser le rythme de la narration, qui se trouve rompue le temps où l'aventurier est pris entre les murs de l'enceinte pénitencière.

Il arrive que ce temps de l'enfermement soit utilisé par le héros pour parfaire son savoir. Dans *Le Comte de Monte-Cristo*, Dantès n'apprend-il pas de son codétenu le secret des sciences et du cœur humain ? Mais avant cette rencontre fortuite et salvatrice, et pour accentuer le malheur du protagoniste emmuré dans son cachot, Dumas amène Dantès à faire une comparaison entre prison et bagnon, entre solitude meurtrière et société de l'infamie : « il regrettait le bagnon avec son costume infamant, sa chaîne au pied, sa flétrissure sur l'épaule. Au moins, les galériens étaient dans la société de leurs semblables, ils respiraient l'air, ils voyaient le ciel ; les galériens étaient bien heureux<sup>797</sup>. » Pour en arriver à souhaiter être au milieu de la chiourme, il faut être vraiment au désespoir ; ce qui était le cas pour Dantès, qui d'ailleurs a tenté de se suicider.

Dans la première moitié du siècle, l'image de la prison correspond soit à la tombe soit à la tour d'ivoire du romantisme. A la fin du siècle cependant, au début de la Belle Époque, ce modèle de la prison-tombe tend à s'atténuer et à terme à disparaître dans une production de romans d'aventures policières plus modernes. Il y a à cela plusieurs raisons : internes d'abord et relatives à l'économie narrative, le héros ne pouvant pas moisir longtemps dans les cachots ; externes ensuite, en voulant se distinguer du style vieillissant du romantisme social<sup>798</sup>. En cela le roman policier cherche à se démarquer de la tradition feuilletonesque. Même s'il n'y parvient qu'à moitié, il réussit à détourner la prison de sa tâche initiale : la cellule n'est plus ce tombeau qu'on a vu avec Dantès, Valjean ou

---

<sup>796</sup> Pierre Ponson du Terrail, *La Résurrection de Rocambole*, tome II, chap. 18.

<sup>797</sup> Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, op. cit., p. 142.

<sup>798</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 171-172.

Rocambole mais elle devient un lieu de transition. Ainsi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, la prison devient une étape intermédiaire et non plus un lieu de commencement (où le héros développe ses projets de vengeance) ou de fin avec la chute du protagoniste. De plus la prison ou le bagne perdent leur caractère oppressif, et le héros, à l'instar de Fantômas ou de Chéri-Bibi, s'y trouve comme en lieu de « villégiature ». La prison ? Pour eux, elle ne serait qu'« un hôtel d'où l'on sortirait à sa guise pour vaquer à ses occupations et où l'on rentrerait lorsqu'on n'avait plus besoin de sa liberté<sup>799</sup> », peut-on lire dans *Le Policier apache* de Pierre Souvestre et Marcel Allain. Gaston Leroux fait encore mieux avec son personnage de Chéri-Bibi :

Leurs invectives [aux gardes du bagne] s'adressaient à Chéri-Bibi qui leur avait donné si souvent tant de mal et qu'ils n'avaient jamais pu prendre lors de ses évasions. C'était toujours lui qui, après quelques semaines de séjour dans la forêt, venait se reconstituer prisonnier. Les évasions de forçats, surtout sur le continent, n'étaient pas rares. Les relégués y sont moins surveillés ; ceux-là aussi, comme Chéri-Bibi, disparaissaient pendant quelque temps, puis rentraient d'eux-mêmes, ayant achevé ce qu'ils appellent : leur petite villégiature<sup>800</sup>.

En faisant de sa geôle ce qu'il veut, le héros clame sa liberté et surtout ridiculise le système. Ces héros surhumains et révoltés font éclater l'image d'une prison-sépulture totalement coupée de la société et qui, tels les enfers, rendrait épisodiquement de ses entrailles des monstres. Vautrin, Camparini et Chéri-Bibi en sont des exemples. Mais peut-on confondre l'apparition de ces personnages avec la problématisation de l'espace carcéral dans le discours fictionnel ? L'on sait que le roman policier, en dépit de son héritage du romantisme social, rechigne à faire de la prison un espace problématique pour ne pas effaroucher le lecteur, « saturé des représentations romantiques de la prison<sup>801</sup>. » Mais les romantiques n'en font pas pour autant un lieu véritablement problématique, bien au contraire. Pour eux, elle est un lieu de refuge et de méditation du moi en souffrance. La prison serait alors cet espace qui isole du monde et permet au protagoniste d'explorer à

---

<sup>799</sup> Pierre Souvestre et Marcel Allain, *Le Policier apache*, Fayard, 1911, p. 283.

<sup>800</sup> Gaston Leroux, *Palas et Chéri-Bibi*, p. 373.

<sup>801</sup> Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 173.

souhait les sentiments qui l'animent : amour, solitude, bonheur dans la souffrance, rêverie. Chez Stendhal par exemple, « [t]outes les prisons [...] offrent plus ou moins au héros ce bonheur utérin : aussi hésitent-ils toujours à les quitter, tant sont pénibles le déchirement et l'exil de la naissance<sup>802</sup> ».

Mais ce rejet opéré par une certaine littérature d'« action » d'une prison lyrique ne va pas, pour Victor Brombert, sans une contestation de l'individualisme « humaniste ». Du coup, et selon les nécessités de l'évolution historique des formes romanesques, un retour à une littérature d'introversion s'est fait sentir, n'offrant certes qu'une vision « fragmentée ». « Ce retour aux images de séparation et de régime cellulaire, ne proposait aucunement de réaffirmer le prestige de l'individualisme humaniste, ni d'exalter les prérogatives du rêve privé, mais plutôt – et à l'encontre des modèles romantiques – d'installer écrivain et lecteur dans la mauvaise foi et la mauvaise conscience<sup>803</sup>. » Peut-être aussi que le retour à une prison-sanctuaire d'un *moi* qui se cherche et qui se complaît dans ses propres malheurs est-il rendu impossible par les dérives carcérales et concentrationnaires du début du XX<sup>e</sup> siècle...

---

<sup>802</sup> Béatrice Didier, Postface, in Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, Paris, Gallimard, 1972, p. 503, cité par Claudio Besozzi, « La prison romantique: Silvio Pellico, Stendhal », p. 3, [en ligne] [http://infoprison.ch/bulletin\\_6/Pellico-et-Stendhal.pdf](http://infoprison.ch/bulletin_6/Pellico-et-Stendhal.pdf)

<sup>803</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 210.



## TROISIÈME PARTIE

### POUR UNE POÉTIQUE DU ROMAN DU BAGNE

Avec la prise de parole des criminels et l'inauguration par Vidocq de ce genre nouveau (les mémoires de criminels), la perception de la criminalité a sensiblement évolué. Les *Mémoires* de l'ancien bagnard et Chef de la Sûreté ont en effet ouvert une fenêtre sur le monde sombre et inconnu des bas-fonds et des cours de prisons. Ils ont surtout indiqué les clés pour comprendre le langage de ce peuple à part constitué des marginaux, bandes criminelles et forçats libérés ou en rupture de ban. Hugo, proche ami de Vidocq – les deux hommes dînaient souvent ensemble, – a introduit le premier l'argot dans la littérature en 1829 avec *Le Dernier jour d'un condamné*, soit quelques mois après la parution des *Mémoires* de Vidocq (1828-1829). Plus tard, Sue et Balzac feront de même, légitimant ainsi le recours à l'argot dans la littérature. Mais pour faire vivre cette langue dans les romans, il fallait un personnel romanesque qui la parlât. D'où aussi la multiplication des « sauvages » et des « barbares », à leur tête les forçats, qui hantent les bas-fonds.

Très vite cependant, le personnage de forçat va acquérir une importance qui va le placer au centre d'intrigues narratives indépendantes. C'est ainsi que peut se lire l'évolution de la présence du forçat chez Hugo ; dans *Le Dernier jour d'un condamné*, sous le regard du condamné anonyme, son apparition est encore confuse et impersonnelle :

Les forçats se levèrent à la fois, comme par un mouvement convulsif. Les cinq cordons se rattachèrent par les mains, et tout à coup se formèrent en ronde immense autour de la branche de la lanterne. Ils tournaient à fatiguer les yeux. Ils chantaient une chanson du bagne, une romance d'argot, sur un air tantôt plaintif, tantôt furieux et gai ; on entendait par intervalles des cris grêles, des éclats de rire déchirés et haletants se mêler aux mystérieuses paroles puis des acclamations furibondes [...]. Si je cherchais une image du sabbat, je ne la voudrais ni meilleure ni pire<sup>804</sup>.

---

<sup>804</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, p. 112.

Alors qu'une trentaine d'années plus tard, la grande fresque des *Misérables* a pour protagoniste principal un ancien forçat – qui devait au départ donner son nom à tout le roman<sup>805</sup>, – bien focalisé d'un point de vue narratif. Le personnage accède ainsi pleinement au statut de « héros ». Et il suffit de porter attention au panthéon des célèbres et moins célèbres personnages du XIX<sup>e</sup> siècle pour constater l'impressionnant nombre de « héros-forçats ».

Pour notre étude, nous nous sommes basés sur un échantillon d'une vingtaine de romans ou de mémoires romancés, allant de 1828 jusqu'à 1969, cette dernière année marquant le dernier épisode de la longue histoire des personnages de forçats. 1969 est en effet l'année où Henri Charrière publie son autobiographie très romancée, *Papillon*. On parle de 2,5 millions d'exemplaires vendus en France et plus de 10 millions dans le monde. Ce livre marque un *seuil* dans l'histoire du bagne français et sa représentation : avant lui le bagne était encore *vivant*, c'est-à-dire que son histoire était encore palpable par tous, et les personnages de bagnard dans la littérature avant cette date *collaient* pratiquement à l'univers des travaux forcés. Après le livre de Charrière, le bagne entre en quelque sorte dans la légende, c'est-à-dire qu'il relève désormais davantage du fantasme que de la réalité historique. Les aventures qu'il relate font revivre le folklore du bagne, elles ne sont plus le témoignage d'un homme aux prises avec la société et son système. Ce qui ressort au premier plan, c'est l'extraordinaire parcours d'un homme en quête de sa liberté, qui refait à rebours le chemin tracé par toute une tradition du bagne et de sa représentation littéraire. Quant à l'année 1828, elle correspond à la parution des *Mémoires* d'Eugène-François Vidocq, le premier forçat à revêtir l'aspect d'un personnage littéraire.

Le corpus choisi est composé d'ouvrages hétéroclites n'obéissant à aucune règle d'école, de genre, de style ou de mouvement littéraire. Se côtoieront ainsi *Mémoires*, roman-feuilleton, roman policier, roman réaliste, naturaliste et autres<sup>806</sup>. En fait, c'est la présence

---

<sup>805</sup> Hugo avait d'abord pensé intituler son roman *Jean Tréjean*. Cf. Bernard Leuilliot, « Le paratexte des *Misérables* », in Pierre Brunel (dir.), *Hugo. Les Misérables*, Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1994, p. 61.

<sup>806</sup> Pour la liste complète des œuvres du corpus, se reporter à la bibliographie.

du personnage de forçat et son importance dans le schéma narratif qui a guidé notre choix. De cette vingtaine de romans, nous avons extrait le maximum d'informations, tant sur le plan formaliste qu'idéologique et mythologique. Nous voudrions voir à quoi sert d'invoquer un tel personnage pourtant rejeté de la société, à quoi correspond son parcours dans les romans qui traitent spécifiquement du bagne ou qui ont pour personnage central un bagnard.

### Qu'est-ce qu'un roman du bagne ?

Y a-t-il un *roman du bagne* comme il y a un roman policier ou maritime ? L'ensemble de notre corpus, par exemple, forme-t-il un genre spécifique ? A cette dernière question, d'emblée on peut répondre par la négative, vu que nous venons de dire que le corpus est composé d'une multitude de genres, et qu'un personnage de forçat peut être détective (Vidocq, Vautrin à la fin du cycle), bandit (Chéri-Bibi) ou révolutionnaire (Florent du *Ventre de Paris*), faisant ainsi éclater toute tentative de rassemblement sous une même étiquette générique.

Mais peut-être faisons-nous fausse route en ramenant la question à une affaire de genre. Peut-être que l'essentiel est non pas à chercher dans l'appartenance générique, mais dans la structure des textes réunis. La question essentielle serait alors : Y a-t-il une structure canonique de ces textes hétéroclites qu'on pourrait réunir sous le titre de « roman du bagne » ? Y a-t-il un parcours universel du forçat ? Si oui, lequel ? Mais surtout à quoi renvoie ce parcours ? Correspond-il à l'aventure mythologique du héros et à son itinéraire type, le fameux séparation-initiation-retour que le mythologue Joseph Campbell<sup>807</sup> qualifie de « monomythe<sup>808</sup> » ? Plus encore, si une telle structure existe, est-ce que tous les romans du bagne s'y soumettent plus ou moins involontairement ? N'y a-t-il pas écart, ou en

---

<sup>807</sup> Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, Escalquens, Oxus, 2010, trad. de l'américain par H. Crès, *The Hero with a thousand faces*, 1949.

<sup>808</sup> Joseph Campbell emprunte l'expression *monomythe* à James Joyce et à son *Finnegans Wake*, New York, Viking Press, Inc., 1939, p. 581.

termes structuralistes « trou », par rapport à cette structure canonique ? Et que révèle cet écart ?

Chez Vladimir Propp et Claude Lévi-Strauss, par exemple, le « trou » dans la structure canonique signale l'écart du modèle donné par rapport au modèle construit. Pour Philippe Hamon, c'est dans cet écart que l'idéologie et son travail de filtrage pourraient être appréhendés. Ph. Hamon signale toutefois que cette relation (entre le possible/permis par la théorie et l'observable/absence) est « doublement problématique dans la mesure où l'analyse ne saura jamais si cette lacune ainsi circonscrite provient d'une malfaçon du modèle (pas assez "puissant") ou d'une lacune (provisoire) dans la documentation réunie<sup>809</sup>. »

Mais, poursuit Ph. Hamon, cette « absence » dans le texte littéraire n'est pas systématiquement imputable à la censure ou à une quelconque contrainte extérieure à l'œuvre, donc idéologique. En effet, le romancier qui choisit délibérément de taire dans son roman un fait historique, politique ou autre, n'obéit pas forcément à une injonction extérieure mais pourrait avoir, par exemple, des raisons stylistiques. « L'extrême raffinement des batteries de règles rhétoriques qui codifient l'insertion et la manipulation des "absences" dans un texte (ironie, ellipse, euphémisme, [etc.]) montre bien que l'absence est, souvent, un effet comme un autre, un procédé construit tout autant que subi, qu'elle relève d'une maîtrise tout autant que d'une méprise<sup>810</sup>. »

Cette série de questions nous aidera à progresser dans cette troisième partie centrée sur le parcours du forçat. Divisée en trois chapitres, elle commence avec le parcours du héros-forçat et sa correspondance avec l'itinéraire du héros mythologique dont la structure a été dégagée par Campbell. Le chapitre suivant est consacré à l'interpénétration entre Histoire et littérature, entre un événement historique traumatique (la Commune) et la convocation d'un personnel romanesque particulier pour le traiter. Ici le positionnement idéologique de l'auteur est forcément révélateur de la manière de représenter l'Histoire. Ce dernier

---

<sup>809</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 14.

<sup>810</sup> *Ibidem*, p. 16.

aspect nous amènera, dans un dernier temps, à étudier la dimension idéologique et symbolique de l'univers brossé dans les textes que nous avons réunis sous l'intitulé « roman du bague ».

## CHAPITRE 8

### L'ÉPOPÉE DU HÉROS-FORÇAT

Le roman du bagné se caractérise par un personnel romanesque spécifique, au reste comme tout genre ou sous-genre littéraire. La distribution de ce personnel en héros, adjouvants et opposants obéit en somme aux règles générales admises depuis des siècles. Mais ce qui fait la particularité du roman du bagné, c'est que le héros est lui-même ambivalent, nuancé, n'obéissant pas au code classique qui définit les termes de l'héroïsme. Dans ce chapitre nous verrons les modalités qui font du personnage de forçat le « héros » de l'histoire, et nous verrons également comment celui-ci interagit avec les autres personnages, eux-mêmes divisés en plusieurs sous-catégories.

Le héros-forçat, comme tout personnage romanesque, est aux prises avec la société et son système (d'où le cheminement psychologique et les différents nœuds de l'intrigue). Et c'est pour cette raison qu'il entame un double voyage, à la fois intérieur et extérieur, censé lui apporter une réponse et régler ses problèmes avec le monde. En nous basant sur un échantillon d'une quinzaine de personnages de forçat, allant de 1828 à 1969, nous voudrions voir l'itinéraire du héros-forçat et sa correspondance avec le parcours du héros mythologique. Les références pour ce chapitre seront essentiellement prises dans l'essai de Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, et surtout dans le livre désormais classique de Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages* (1949). Si Ph. Hamon nous donne les indications pour identifier le « héros » de l'histoire, J. Campbell tente une manœuvre plus audacieuse en voulant dégager la structure universelle du parcours du héros (qu'il soit romanesque, mythologique, mythique ou autre...).

#### 8.1 Qu'est-ce qu'un héros ?

Selon Philippe Hamon, il y a deux manières de considérer le « héros » : soit comme un « point » qui définit le genre, soit par une « poétique de l'échelle » (ou de hiérarchie), c'est-à-dire les endroits où l'auteur/narrateur *compare* deux personnages, une chose à une

autre, un état à un état<sup>811</sup>. Il y a donc deux acceptions du héros : l'une « générique » (héros d'épopée ou de tragédie), l'autre est « structurelle » (le héros est un personnage principal par rapport à des secondaires)<sup>812</sup>.

Le héros est souvent opposé à la bande et à la foule qui, en tant qu'ensemble, forme une hiérarchie dans le texte. Cette hiérarchie constitue à son tour un

modèle essentiellement *dynamique*, et pas seulement *taxinomique*. Il régit de très nombreux textes romanesques du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'on voit s'opposer symétriquement les « débandades » centrifuges des bandes et des foules [...], les « abandons » centripètes au milieu qui tendent [...] à fondre ou à regrouper le personnage solitaire et principal (souvent intrus) avec le micro-milieu de la bande, et les « rupture de ban » [...] qui définissent les solitaires marginaux par rapport aux idéologies dominantes<sup>813</sup>.

Deux fonctions thématiques ressortent du système narratif : celles qui regroupent (réconciliation) et celles qui dispersent (brouille) et ceci décide du milieu (ou topographie) du personnage : ainsi alternent dans le récit lieux clos, fermés et mixtes. Appliquée au roman du bague, une telle division trouverait peut-être une de ses meilleures expressions. Le parcours du héros-forçat alterne, en effet, entre lieux clos et lieux ouverts, entre cour d'assise, cellule, bague, case, brousse, mer, campagne, etc. Le milieu mixte se trouvant dans les bas-fonds où le bagnard (qu'il soit libéré ou en rupture de ban) peut s'abandonner à sa nature parmi ses semblables, sans être forcé de jouer la comédie (déguisement, refoulement de l'argot, son langage *naturel*) ni de courir tout le temps.

Dans le roman du bague, est-ce le personnage central qui monopolise l'attention ? c'est-à-dire est-ce autour de lui que tourne l'univers romanesque, tant sur le plan *fictionnel* (il est protagoniste et peut être qualifié de « héros ») que *sémiotique* (il tient les deux bouts du programme narratif, étant manipulateur/agissant et juge/évaluateur) et *linguistique* (rapport au langage : légitime, inférieur, supérieur...) ? Cela varie d'une œuvre à l'autre, mais assurément, les forçats de notre corpus peuvent tous être qualifiés

---

<sup>811</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, pp. 58-59.

<sup>812</sup> *Ibidem*, pp. 65-66.

<sup>813</sup> *Ibidem*, p. 81

légitimement de héros. Nous verrons cependant plus loin qu'ils se divisent en deux catégories.

Il s'agit maintenant de suivre son itinéraire et d'en voir les différentes étapes décisives tout en cherchant leur correspondance (ou pas) avec le « monomythe » révélé par Campbell. Selon ce dernier, le monomythe, c'est-à-dire la structure universelle de l'itinéraire du héros, peut être réduite à ces trois étapes décisives : séparation-initiation-retour. En simplifiant à l'extrême, cela donne la définition suivante :

Un héros s'aventure hors de la vie habituelle et pénètre dans un lieu de merveilles surnaturelles (x) ; il y affronte des forces fabuleuses et remporte une victoire décisive (y) ; le héros revient de cette aventure mystérieuse doté du pouvoir de dispenser des bienfaits à l'homme, son prochain (z)<sup>814</sup>.

Nous pouvons d'emblée dire que le voyage du héros-forçat se réduit aux trois étapes également décisives : chute-transformation-retour.

---

<sup>814</sup> Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, *op. cit.*, p. 37.



## 8.2 Le voyage du héros-forçat

### 8.2.1 La chute

La première étape ou la « Chute » marque ainsi l'entrée du héros dans le monde désenchanté des travaux forcés. Contrairement au héros mythologique, qui peut accepter ou non l'appel de l'aventure, le forçat ne peut le refuser : c'est la justice des hommes qui prend la décision à sa place. Avec le marteau du juge, résonne le gong de l'appel à l'aventure, une aventure qui épouse le parcours du héros de Dante dans sa descente aux enfers<sup>815</sup>.

---

<sup>815</sup> « La pauvre fille regardait le papier libérateur avec une expression que Dante a oubliée, et qui surpassait les inventions de son Enfer. » « Les savants bienfaits de ce personnage inexplicable [Vautrin], à qui certainement Esther devait et sa grâce de pensionnaire, et ses façons de femme comme il faut, et sa régénération, semblaient à la pauvre fille être des avances de l'enfer. » *Splendeurs et misères des courtisanes*. « Nous voici donc amenés au troisième cercle de cet enfer, qui, peut-être un jour, aura son DANTE. » *La Fille aux yeux d'or*.

« C'étaient les prisonniers, spectateurs de la cérémonie en attendant leur jour d'être acteurs. On eût dit des âmes en peine aux soupiraux du purgatoire qui donnent sur l'enfer. » *Le Dernier jour d'un condamné*.

« [...] le physiologiste observateur eût vu là une misère irrémédiable, il eût plaint peut-être ce malade du fait de la loi, mais il n'eût pas même essayé de traitement ; il eût détourné le regard des cavernes qu'il aurait entrevues dans cette âme ; et, comme Dante de la porte de l'enfer, il eût effacé de cette existence le mot que le doigt de Dieu écrit pourtant sur le front de tout homme : *Espérance !* » « [L]a dernière [charrette transportant des forçats] se taisait comme la tombe. Dante eût cru voir les sept cercles de l'enfer en marche. » *Les Misérables*.

« Robert Pascal [le Roi Mystère] se retrouva à califourchon sur le mur de la petite maison de la rue des Saules, avec une figure de désespoir si effroyable qu'elle eût fait reculer Dante sur le seuil de l'enfer. » ; « Il faut avoir comme moi pénétré dans ces souterrains mystérieux et terribles comme les cercles de *l'Enfer* du Dante où il a établi les principaux rouages du mécanisme merveilleux qu'il dirige et qui en fait l'un des maîtres du monde. » *Le Roi Mystère*.

« Chéri-Bibi ricana comme ricanent les démons au fond de l'enfer de Dante... » *Chéri-Bibi, Les Cages flottantes*.

Nous pourrions poursuivre encore longtemps cette énumération de référence à l'enfer dantesque, qui se retrouve jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans le reportage journalistique notamment. Albert Londres ne nomme-t-il pas le récit qui dénonce la cruauté des bagnes militaires d'Afrique du Nord, *Dante n'avait rien vu ?* Mais il faut voir l'enfer ici plus qu'une image pour rehausser l'horreur du récit. Bien sûr, comparer la figure décharnée du forçat à un damné sorti de l'enfer renforce l'idée de son appartenance à une population à part, exclue corps et âme de la société. Mais ce rapprochement essentiel, obligatoire à certains égards, entre bague et enfer, viendrait d'une idée unanimement partagée, et qui voudrait que désormais ce soit sur terre et de la main de l'homme que la damnation – ou le salut – est provoquée. On l'a dit plus haut, diable et enfer ont été déspiritualisés au XIX<sup>e</sup> siècle et sont devenus des notions sociales. Si à la même époque la prison représente l'espoir d'une pénalité nouvelle en accord avec les principes humanistes des Lumières, au même moment subsiste cette zone d'ombre dans le tableau punitif français. Et les bagnes, les chaînes, les argousins, les « grandes fatigues » sont les détails de cette grande fresque dantesque, fascinante et horrifiante à la fois.

Le passage du premier seuil s'accomplit sous l'escorte des forces antagonistes représentées par le personnel pénitencier, et surtout par l'argousin<sup>816</sup>, nom donné au « bas officier chargé de la surveillance des forçats ». Dépasser ce seuil équivaut à une mort juridique du héros ; symboliquement, cette mort est matérialisée par l'étape du ferrement et son cérémonial codé et réglé dans les moindres détails<sup>817</sup> (cf. *infra*, fig. 1 et 2). Avant 1832, les forçats étaient encore marqués au fer rouge avec les lettres fatales T.F., celles qui ont confondu Vautrin dans *Le Père Goriot*. Ce signe indélébile rappelle au forçat que le passage du seuil est définitif, même pour les condamnés à temps. C'est ainsi que Valjean, avec son passeport jaune, s'est vu refouler de toutes les auberges dans lesquelles il espérait faire station. Le forçat envoyé au bagne se voit également privé de son identité, remplacée par un numéro-matricule gravé sur son bonnet. Dans *La Résurrection de Rocambole* de Ponson de Terrail (1865), le héros s'est bien écrié : « Le jour où j'ai été marqué, je suis mort !<sup>818</sup> »

Par rapport au schéma tracé par Campbell, la chute pourrait correspondre à l'étape du « Ventre de la baleine », une des étapes les plus cruciales de l'itinéraire du héros mythologique. Le ventre de la baleine correspond au seuil franchi par le héros dans une attitude « d'annihilation de soi », sa disparition correspondant « à l'entrée du fidèle à l'intérieur du temple – où il devra être vivifié par le rappel de qui il est et de ce qu'il est, c'est-à-dire cendre et poussière, à défaut d'être immortel<sup>819</sup>. »

---

Mais l'espace fantasmagorique du bagne ne fonctionne pas de la même manière que les « bas-fonds ». En effet, ces derniers fascinent surtout en ce qu'ils communiquent constamment avec la haute société ; bas-fonds et société forment les deux versants d'une même médaille, il s'y opère presque un renversement carnavalesque (au sens bakhtinien) *permanent*. La société du bagne est une société autre, elle n'est pas censée communiquer avec la société des hommes libres. Un homme condamné au bagne est un homme mort socialement. Mais il lui arrive de braver sa sentence et de forcer son passage d'entre les morts, retournant à la société pour la hanter, comme une âme en peine expulsée des entrailles de l'enfer. C'est ainsi qu'à son retour, le forçat est presque toujours comparé à un revenant ou à un spectre tombé de nulle part (que l'on pense à l'incipit du *Ventre de Paris* et aux premiers mots introduisant le personnage de Florent).

<sup>816</sup> Argousin vient de l'esp. *alguacil* lui-même issu de l'arabe الوزير, *al wazir*, qui signifie le vizir (TLFi).

<sup>817</sup> Pour les détails de cette étape et la suivante, la traversée à pied de Bicêtre à Toulon, nous renvoyons au livre de Sylvain Rappaport, *La Chaîne des forçats. 1792-1836*, Paris, Aubier, 2006.

<sup>818</sup> Pierre Ponson du Terrail, *La Résurrection de Rocambole*, tome I, *Le Bagne de Toulon*, chap. 4.

<sup>819</sup> Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, op. cit., p. 87.

Le temple est souvent gardé par des gargouilles, des ogres et autres monstres jouant le rôle de gardien du seuil. Ils « veillent et chassent tous ceux qui ne sont pas capables d'affronter les silences intérieurs plus élevés. [...] Ils illustrent le fait que le fidèle, au moment où il franchit la porte du temple, subit une métamorphose<sup>820</sup>. » Nous n'insisterons jamais assez sur cet aspect qui touche tout héros-forçat. La métamorphose qui s'opère inévitablement est en effet le summum du parcours du personnage. Dans le mythe, le héros « Une fois à l'intérieur, on peut dire qu'il est mort au temps, qu'il est retourné dans la Matrice du Monde, le Nombriil du Monde, le Paradis Terrestre<sup>821</sup>. » Pour le forçat, le Paradis correspond en fait à son strict opposé. Ce renversement essentiel rend le forçat intéressant et l'inscrit dans la filiation des héros mythologiques qui ont plongé dans les Enfers (Énée, Gilgamesh). Car pour lui, fouler le seuil du monde inconnu (ou connu pour un *cheval de retour*<sup>822</sup>) correspond une mort sociale (la marque, les fers).

Le héros, ainsi mort au monde (ou à la société dans le cas du forçat), voit sa vie disloquée, soumise à une autre loi que celle du commun des mortels, où le poids des chaînes et du temps font succéder les années dans une routine écrasante. Il doit s'adapter à son nouveau monde, fait d'épreuves plus déshumanisantes et harassantes les unes que les autres. Paré de son nouvel accoutrement, il a tout le loisir, si c'est un contemplatif, de méditer sur sa position, et à se laisser corrompre et s'avilir s'il est plutôt instinctif. Dans la littérature, c'est bien sûr la première catégorie qui est la plus intéressante, car c'est elle qui prendra la plume et écrira le bagne. Ainsi, dans les romans à forte teneur psychologique, c'est la description des codétenus, de leur quotidien, de la déchéance générale qui entraîne dans la corruption surveillants comme surveillés, qui l'emporte – une des illustrations les plus vivantes de ce monde où le processus de déshumanisation se fait le plus banalement possible se trouve dans le roman de Dostoïevski, *Souvenirs de la maison des morts* (1862).

---

<sup>820</sup> *Idem.*

<sup>821</sup> *Idem.*

<sup>822</sup> En argot, signifie forçat de retour au bagne.



Figure 1 : « Le ferrement des prisonniers à Bicêtre », huile de Louis Léopold Boilly, 1791.

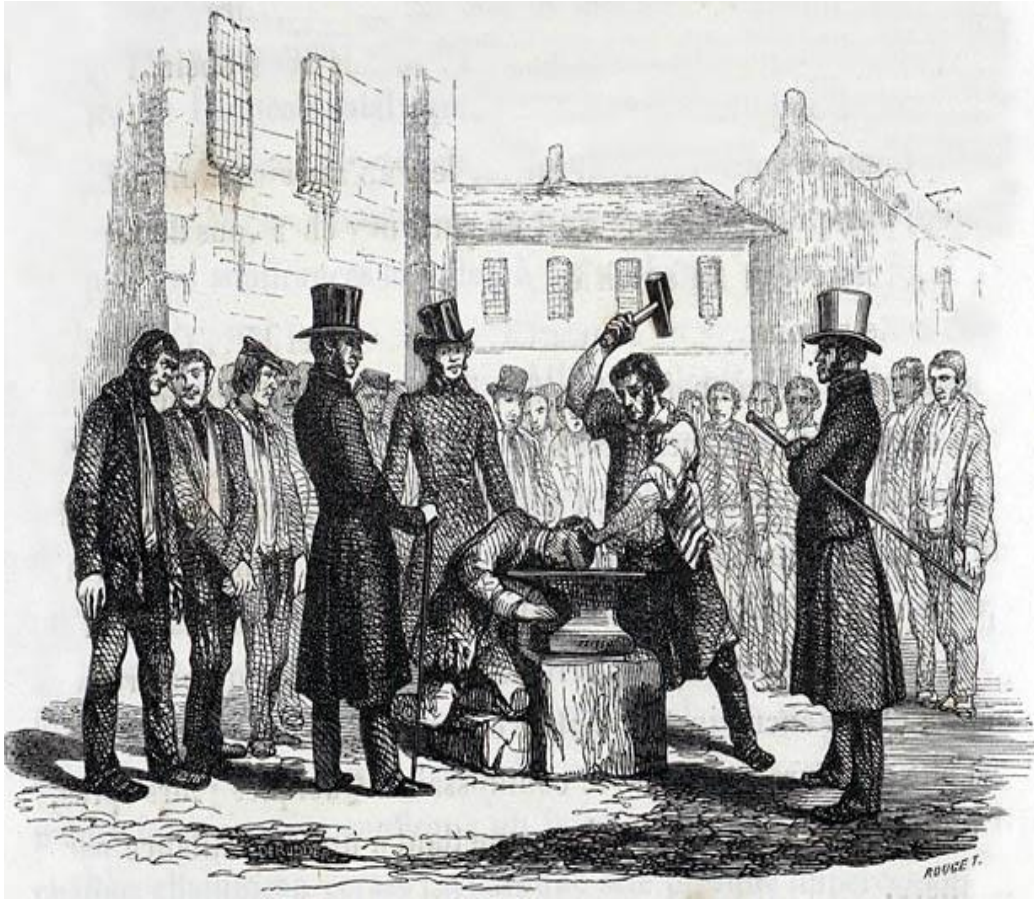


Figure 2 : « Ferrement à Bicêtre », De Rudder ; Rouget. Extrait de *Les bagnes* de Maurice Alhoy, 1845.

*On fit asseoir les galériens dans la boue, sur les pavés inondés ; on leur essaya les colliers ; puis deux forgerons de la chiourme, armés d'enclumes portatives, les leur rivèrent à froid à grands coups de masses de fer. C'est un moment affreux, où les plus hardis pâlassent. Chaque coup de marteau, assené sur l'enclume appuyée à leur dos, fait rebondir le menton du patient ; le moindre mouvement d'avant en arrière lui ferait sauter le crâne comme une coquille de noix<sup>823</sup>.*

---

<sup>823</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, p. 111.

Coincé dans ce hors temps, sorte de purgatoire, le forçat enchaîné est dans un état intermédiaire : pas tout à fait mort pour sombrer dans l'éternel oubli, mais assez vivant pour sentir les morsures du temps qui passe. C'est alors qu'il lui faut faire un choix, plus ou moins consciemment : ou bien accepter de se transformer et d'entrer dans sa nouvelle peau, et pour cela il n'a qu'à subir le lieu et les camarades qui l'entourent ; ou alors refuser et adopter une attitude méprisante vis-à-vis de ses compagnons de chaînes (ce que fait l'innocent et valeureux Palas dans *Palas et Chéri-Bibi*). Il arrive aussi que le refus soit catégorique, le héros (romantique le plus souvent) décide alors de se donner la mort (comme le fait Gustave Dev\*\*\*, le héros du *Bonnet vert* de J. Méry).

### 8.2.2 Métamorphose

Pour ceux qui subissent le bagne et entament leur transformation, ils ont pour instrument principal, sorte d'amulette magique du héros mythologique, la haine. Elle seule maintient le cœur du forçat en vie. Du monde des vivants ne parviennent plus que quelques lettres, de plus en plus rares, jusqu'au jour où il n'y en a plus aucune. Pour les mariés, l'épouse laissée là-bas, qui d'abord pleure son mari, finit par l'oublier et se remarier – légalement, elle en avait le droit puisque son époux est « mort<sup>824</sup> », juridiquement parlant. Et les enfants grandissent et bientôt passent à autre chose, oubliant à leur tour ce parent dont le souvenir rappelle la honte subie par toute la famille (les travaux forcés sont une peine infamante, disait la loi). Ne reste plus pour le forçat que la compagnie de la chiourme et la haine envers la société marâtre. « La haine est immortelle », écrit Georges Darien dans *Biribi : discipline militaire* ; « Il n'avait d'autre arme que sa haine. Il résolut de l'aiguiser au bagne et de l'emporter en s'en allant », peut-on lire dans *Les Misérables*. A vrai dire la haine est peut-être le seul lien entre la souffrance et l'écriture, entre l'enfer du bagne et ce qui filtre jusqu'au monde des vivants.

---

<sup>824</sup> La mort civile entraîne effectivement les conséquences suivantes : « Le condamné encore vivant est dépouillé de ses biens ; le condamné est incapable de succéder ; les biens acquis par le condamné après sa condamnation tombent en déshérence et font retour à l'État ; le condamné est incapable de contracter mariage légitime, s'il était marié antérieurement son mariage est dissous. » Désiré Dalloz, *Jurisprudence générale*, Paris, Bureau de la jurisprudence générale, 1854, p. 92.

Qu'il soit sous le mode invectif, larmoyant ou palpitant, le récit qui émane du bagne est toujours un témoignage de la vie des proscrits. Il existe certes des dissonances de tonalité selon que le récit est écrit par un ancien forçat, un reporter ou un romancier. Ces différentes positions auctoriales peuvent à leur tour être subdivisées selon les motivations de l'auteur. Ainsi, un ancien qui a fait son temps et ne désire que connaître la paix, cherchera-t-il à relater l'enfer tout en évitant la querelle ou la saillie injurieuse et gratuite, comme le fera cet ancien de la bande à Bonnot, Eugène Dieudonné, dans *La Vie des forçats*. Ce témoignage de Dieudonné finit sur une note d'espoir pour les forçats libérés qui ne désirent, selon lui, que retrouver une vie normale et tranquille. Un autre anarchiste décrira lui aussi son vécu au bagne militaire, mais adopte un ton très différent de celui de Dieudonné. C'est en effet poussé par la haine et le ressentiment que Darien arrive à jeter sur le papier ses souffrances.

Dans *William Shakespeare*, Victor Hugo se demande : « Où mènerait la pensée si ce n'est au cachot ?<sup>825</sup> », signalant par-là l'emprise qu'elle peut exercer sur un homme, l'enfermant dans son propre paradoxe, mais aussi sur les dangers, et donc le potentiel, qu'elle peut receler. A rebours, la haine née au bagne est la pensée faite cachot : elle enferme le forçat dans une seule idée, celle de vouloir à tout prix se venger de la société. Telle est du moins la signification accordée aux motivations des héros-forçats.

L'enfermement est l'occasion de disserter sur la liberté et sur sa nécessaire reconquête. C'est là un des plus beaux paradoxes de la prison, celui de faire jaillir la liberté dans toute sa splendeur. « Si je veux peindre le printemps, [disait Rousseau dans ses *Confessions*,] il faut que je sois en hiver ; si je veux décrire un beau paysage, il faut que je sois dans des murs ; et j'ai dit cent fois que si j'étais mis à la Bastille, j'y ferais le tableau de la liberté<sup>826</sup>. » Mais le héros des romans d'aventure ne saurait croupir trop longtemps dans une geôle. Pour lui, en effet, la liberté n'est pas seulement matière à réflexion, mais elle est action. Ce dont il rêve, c'est de la « Belle », l'évasion en argot. Elle est l'horizon qui berce le rêve

---

<sup>825</sup> Hugo, *William Shakespeare*, Paris, Librairie Hachette, 1880, p. 3.

<sup>826</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, t. 1, *op. cit.*, p. 231.

de tout forçat. Pour l'atteindre, certains risquent tout et font preuve d'une grande audace, bravant hommes et éléments. Mais rares sont ceux qui réussissent à l'atteindre. Ceux qui y arrivent entrent dans la légende du bagne. On se transmet leurs exploits d'une génération à l'autre. Bien des soirées ont ainsi été passées, à la lumière blafarde d'une lanterne sourde non-règlementaire, à se raconter les exploits de ses hommes-légendes. Ces récits revêtent une importance capitale pour les générations à venir, car en eux se trouve la sagesse des héros passés maître dans l'art de l'évasion. Si les plus belles prouesses sont le résultat d'un éclair de génie, d'une audace sans bornes et sans plan, cela signifie aussi qu'elles sont inimitables. Mais, du moins, ces récits ont le mérite d'inspirer les jeunes et de leur prouver que les dieux de la pénitencière ne sont pas invincibles. C'est au rêveur de trouver les moyens de concrétiser son rêve.

Pour en donner un aperçu, voici quelques-uns de ces récits d'évasion extraordinaires rapportés du bagne guyanais par le reporter Albert Londres :

Il y eut ce collègue, mon ami, qui se fit clouer dans une caisse à destination d'un autre « frère de la côte » à Demerara. On lisait sur la caisse : « Plante rare. Prière d'éloigner des chaudières et d'arroser souvent. » Nous n'avons pas davantage oublié cet homme qu'on emporta pour mort, un couteau dans l'épaule, à l'amphithéâtre de Royale. Le lendemain, on ne le retrouva plus. Ni la table d'opération ; il s'en était servi comme radeau. Des gens d'hôpitaux sont partis, au fil de l'eau, dans des cercueils. Et l'évasion des canotiers de la chaloupe Mélinon ! C'était la plus jolie de l'administration. Elle effectuait son premier voyage. Il était cinq heures du soir, heure de la promenade chic sur le quai de Saint- Laurent-du-Maroni. Le directeur était là. Tout ce beau monde admirait la nouvelle acquisition. Les forçats touchèrent le débarcadère et, soudain, repoussèrent la chaloupe. On crut d'abord qu'ils manœuvraient. Ils prenaient le large ! « Mais que font-ils ? » demandait le directeur. La chaloupe siffla : « Pou ! pou ! pou » Le directeur criait : « Arrêtez ! » Nos amis inclinèrent par trois fois le pavillon – salut réglementaire. On ne les revit jamais<sup>827</sup>.

A ces récits qui forment le fond folklorique du bagne, s'ajoutent les évasions « ordinaires », dues essentiellement à une longue et minutieuse préparation. Si la première est affaire d'audace et d'éclair de génie, la seconde demande surtout de la persévérance. Pour le

---

<sup>827</sup> Albert Londres, *Au Bagne*, « Marcheras l'aventurier », pp. 112-113.



forçat inspiré qui ressent déjà l'appel de la Belle, il lui faut acquérir un savoir-faire salvateur sous peine de se retrouver prisonnier pour toujours dans ce hors-temps. Cette nouvelle connaissance doit l'aider à remonter à la surface du monde connu, à émerger de son voyage (forcé) dans le « ventre de la baleine<sup>828</sup> ». Si le héros mythique entend utiliser le savoir acquis lors de son retrait du monde pour aider sa propre communauté (Moïse), ou l'humanité toute entière (Jésus, Bouddha, Mahomet), le héros-forçat ne sert que sa propre cause, qui, paradoxalement, correspond à un idéal partagé par toute l'humanité : la (re)conquête de la liberté.

Le contexte de captivité, qui appelle *naturellement* le désir de liberté, fait développer dans la littérature toute une poétique de l'évasion. Les modèles du prisonnier évadé remontent à très loin. Le plus connu est sans doute Benvenuto Cellini (1500-1571), dont les *Mémoires* font sensation à leur tardive publication en 1728. Le texte connaît de nombreuses traductions ; Goethe par exemple en fait une en allemand. Redécouvert au XIX<sup>e</sup> siècle, Cellini devient un véritable modèle du prisonnier révolté. Hector Berlioz lui dédie un opéra en 1838, et Hugo écrit à son propos dans les *Misérables* : « Il y a des Benvenuto Cellini au bagne, de même que dans la langue il y a des Villon<sup>829</sup> ».

Dans son autobiographie intitulée *Vita di Benvenuto di Maestro Giovanni Cellini fiorentino, scritta, per lui medesimo, in Firenze* (1558-1562), à laquelle on fait référence par *La Vie*, Cellini mêle provocation, récits d'aventures et déclarations arrogantes – « d'égal à moi, peut-être n'y en a-t-il pas un seul dans le monde entier<sup>830</sup> ». *La Vie*, dont « [c]ertaines pages [...] ont le rythme des récits picaresques<sup>831</sup> », offre néanmoins une fresque de l'époque sans pareil, dans laquelle paraissent des personnalités raffinées, des gens cruels, des

---

<sup>828</sup> Dans le *Dictionnaire des Symboles*, à l'entrée « baleine » on peut lire l'importance de ce lieu dans l'apprentissage du héros, de sa « mort initiatique » et de la préparation de sa renaissance : « Dans le mythe de Jonas, la baleine est l'arche elle-même : l'entrée de Jonas dans la baleine, c'est l'entrée dans la période d'obscurité, intermédiaire entre deux états ou deux modalités d'existence (Guénon). Jonas dans le ventre de la baleine, c'est la mort initiatique. La sortie de Jonas, c'est la résurrection, la *nouvelle naissance* ». Jean Chevalier, Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des Symboles*, op. cit., p. 102.

<sup>829</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 826.

<sup>830</sup> Cité par Adrien Goetz, in *Encyclopædia Universalis*, entrée « Cellini Benvenuto (1500-1571) », [en ligne] <https://www.universalis.fr/encyclopedie/benvenuto-cellini/> (consulté le 15/10/18)

<sup>831</sup> *Idem*.

assassins, des courtisans et des roturiers. Emprisonné à Castel Sant'Angelo de Rome en 1538, il s'en évade l'année suivante. Dans ses mémoires, le lecteur est invité à apprécier la fameuse réplique que Cellini avait lancée à ses geôliers : « *Serratemi bene, e guardatemi bene, perchè io mi fuggirò a ogni modo.*<sup>832</sup> »

D'autres modèles existent au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le baron von der Trenck, dont les souffrances et l'évasion de la prison de Glatz sont parmi les classiques de la littérature de la geôle. La Bastille offre également un fond imaginaire carcéral considérable aux romantiques et postromantiques. En tant que corpus littéraire, écrit Brombert, la légende de la Bastille est redevable en particulier à deux textes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle : *L'histoire du sieur abbé-comte de Bucquoy : singulièrement son évasion du For-l'Évêque* et *L'Inquisition Française ou l'Histoire de la Bastille* par Constantin de Renneville (ce dernier est arrêté comme espion et prétend décrire ses onze années d'emprisonnement)<sup>833</sup>. D'autres, comme Linguet et Latude, à qui l'on doit une série de *topoi*, sont parmi les plus influents propagateurs de clichés en France. Les *Mémoires sur la Bastille et sur la détention de l'auteur* de Linguet se situent dans un registre mi-autobiographique mi-documentaire. Quant au *Despotisme dévoilé ou Mémoires de Henri Masers* de Latude, le texte est plus riche en pittoresque. Latude y narre ses trente-cinq années de captivité dans plusieurs prisons (surtout la Bastille), « l'épopée de ses évasions » ainsi que les pièges tendus pour le capturer. « Avec les récits de Casanova et de Cellini, le texte de Latude deviendra un des modèles littéraires de fuites glorieuses<sup>834</sup>. »

Ce qui caractérise ce genre d'écrit, c'est la part de « génie » que donne le désespoir, comme chez Latude, lequel entre à son tour dans le domaine du mythe. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les souffrances décrites dans les *Mémoires* de Latude ont été proposées comme leçon de morale aux écoliers. Le *Mercur de France* proclamait qu'il était du devoir des parents

---

<sup>832</sup> Benvenuto Cellini, *La Vita di Benvenuto Cellini : Scritta da Lui Medesimo*, Firenze, Successori Le Monnier, 1866, p. 234.

<sup>833</sup> *Ibidem*, p. 41.

<sup>834</sup> *Ibidem*, p. 45.

« d'apprendre à lire à leurs enfants dans cette œuvre sublime<sup>835</sup> ». Jusqu'en 1889, année de l'Exposition universelle à Paris et de la commémoration de la prise de la Bastille, les visiteurs pouvaient apercevoir dans le modèle réduit de la forteresse un vieillard à barbe blanche récitant des mots incompréhensibles : le guide leur dit alors que c'était Latude<sup>836</sup>.

Le monde du bagne est un monde clos. Les barbelés, les chaînes, les murs tendent tous vers un seul but : faire du forçat un être statique, inamovible. Pourtant, le forçat qui réussit à s'évader fait fi de cette loi de l'immuabilité de tout pénitencier. Les romanciers sont fascinés par l'évasion, et tout forçat qui réussit un exploit suscite admiration et respect. Balzac appelle l'évasion un « art », et Hugo la voit comme une « science ». Pour l'auteur des *Contemplations*, le bagnard qui cherche à s'évader est un « inspiré » qui possède quelque chose de « sublime ». « L'évasion, monsieur, n'est pas un jeu, c'est une science. Ceux qui la représentent sous le jour d'une action romanesque n'ont pas été forçats<sup>837</sup> », dit pour sa part un forçat aventurier interviewé par Albert Londres, en Guyane. Elle est la science des muscles chez ces « éternels envieux des mouches et des oiseaux<sup>838</sup> », l'« art incroyable » de s'élever perpendiculairement. Celui qui s'évade suscite toujours l'admiration, même si c'est un personnage négatif comme Thénardier :

Thénardier, *illuminé* par cette effrayante soif de la liberté qui change les précipices en fossés, les grilles de fer en claies d'osier, un cul-de-jatte en athlète, un podagre en oiseau, la stupidité en instinct, l'instinct en intelligence et l'intelligence en *génie*, Thénardier avait-il inventé et improvisé une troisième manière ? On ne l'a jamais su. On ne peut pas toujours se rendre compte des *merveilles* de l'évasion. L'homme qui s'échappe, répétons-le, est un *inspiré* ; il y a de l'étoile et de l'éclair dans la mystérieuse lueur de la fuite ; l'effort vers la délivrance n'est pas moins surprenant que le coup d'aile vers le *sublime* ; et l'on dit d'un voleur évadé : Comment a-t-il fait pour escalader ce toit ? de même qu'on dit de Corneille : Où a-t-il trouvé *Qu'il mourût* ?<sup>839</sup>

---

<sup>835</sup> Cité par Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 46.

<sup>836</sup> *Idem*.

<sup>837</sup> Albert Londres, *Au Bagne*, p. 112.

<sup>838</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 98.

<sup>839</sup> *Ibidem*, pp. 993-994. (Nous soulignons)

Il est intéressant de voir que dans la tradition relative aux prisonniers et à leur représentation, existe l'exemple du bon et du mauvais prisonnier. Ainsi on a vu, lors du passage de la chaîne des forçats jusqu'en 1836, des mères montrer à leurs enfants ces damnés, tout en les mettant en garde avec ces paroles prémonitoires : « si tu n'es pas sage, tu finiras comme eux » – que l'on pense au tableau que Pécuchet suspend dans la chambre de Victor afin de lui inspirer la bonne conduite<sup>840</sup>. Alors que presque à la même époque, le récit de Latude est offert comme « exemple de morale » pour les enfants. C'est que l'homme qui cherche à reconquérir sa liberté à tout prix impose le respect. Il devient en effet un modèle pour l'humanité en ce qu'il sait apprécier à sa juste valeur une chose dont le commun des mortels ne jouit plus que timidement, voire sans goût. Le forçat qui a la chaîne au pied et qui regarde vers l'horizon possède en lui une vérité inaccessible au commun.

C'est là aussi qu'il correspond le plus au héros des contes et des mythes. Pour Joseph Campbell, le héros est celui qui répond à l'appel de l'aventure en prenant le risque de traverser le seuil qui le sépare du monde connu et familier du monde caché, mystérieux, mais susceptible de contenir la réponse que cherche tout homme. Cependant, poursuit Campbell,

Pour la plupart, les hommes et les femmes choisissent le chemin moins aventureux de la routine habituelle et relativement inconsciente que propose la société ou la tribu. Mais ces chercheurs, eux aussi, sont sauvés – par le pouvoir des guides symboliques et ancestraux de la communauté sociale, des rites de passage, des sacrements qui dispensent la grâce, pouvoir que l'humanité des temps passés a reçu des rédempteurs et dont l'héritage nous parvient à travers des millénaires...

Ainsi, même les non-héros, c'est-à-dire le commun des mortels, sont pris en charge et guidés pas à pas sur le chemin de la vie. Mais il s'agit d'une vie balisée dont chaque étape

---

<sup>840</sup> « Pour frapper son imagination, Pécuchet suspendit aux murs de sa chambre des images, exposant la vie du Bon Sujet, et celle du Mauvais Sujet. Le premier, Adolphe, embrassait sa mère, étudiait l'allemand, secourait un aveugle, et était reçu à l'École Polytechnique. Le mauvais, Eugène, commençait par désobéir à son père, avait une querelle dans un café, battait son épouse, tombait ivre mort, fracturait une armoire – et un dernier tableau le représentait au baignoire, où un monsieur accompagné d'un jeune garçon disait, en le montrant : Tu vois, mon fils, les dangers de l'inconduite. » Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, p. 364

est strictement contrôlée. Les vérités découvertes n'émanent pas de l'intérieur, mais sont données par le groupe. Il y a pourtant des vies encore plus dénuées de sens que celles de ces hommes et femmes qui ont choisi la routine. Il faut poursuivre la lecture de la citation :

...Seuls sont dans une situation vraiment sans espoir ceux qui ne connaissent pas ni appel intérieur ni doctrine extérieure, c'est-à-dire, de nos jours, la plupart d'entre nous, qui errons dans le labyrinthe qui est autour de nous comme au fond de nos cœurs. Hélas ! où est le guide, où est Ariane, la douce vierge, pour nous tendre le fil secret qui nous donnera le courage d'affronter le Minotaure puis, une fois le monstre mis à mort, nous permettra de retrouver le chemin de la liberté ?<sup>841</sup>

### 8.2.3 Passage du seuil au retour

Ce n'est peut-être pas un hasard si les forçats appellent l'évasion qui conduit à la liberté la « Belle » ; la correspondance de l'appellation argotique trouverait alors son origine dans les temps immémoriaux qui ont vu naître les contes et les mythes... L'évasion/Belle figurerait ainsi la vierge des récits mythologiques. Dans ce dernier genre, le héros rencontre des obstacles (ogres et forces maléfiques), mais une fois contournés, il rencontre « l'ultime aventure » qui « est habituellement présentée comme une union mystique [...] entre le héros triomphant et la reine, déesse du monde<sup>842</sup>. » Pour le forçat, ces barrières sont représentées par la police, la brousse, la faim et les chasseurs de tête. Une fois qu'il les a vaincus, le héros-forçat peut alors rencontrer sa « Belle », qui correspond, dans les contes de fées et les mythes, à la déesse, à « la Dame de la Maison Endormie », qui est

la belle des belles, la réponse attendue, la récompense suprême du héros terrestre ou surhumain. Elle est la mère, la sœur, la maîtresse, l'épouse. Tout ce qui a été attirance dans le monde profond du rêve, voire dans celui, visible, des villes et des forêts, était autant de signes prémonitoires de son existence. Car elle est l'incarnation

---

<sup>841</sup> Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, op. cit., p. 31.

<sup>842</sup> *Ibidem*, p. 101.

de la perfection promise : la certitude pour l'âme qu'à la fin de son exil dans un monde d'imperfection organisée, la félicité, connue autrefois, sera retrouvée<sup>843</sup>.

Inconsciemment peut-être, le forçat enchaîné qui aspire à la liberté se projette dans l'image du héros mythologique qui répond à l'appel de l'aventure. On pourrait voir dans cette appellation argotique de la « Belle » un hasard, mais on peut aussi bien y voir une adhésion – consciente ou pas – au fond mythique universel. Car, en effet, le parcours du forçat correspond sensiblement au parcours du héros mythologique, et ce quelle que soit l'origine culturelle, religieuse ou ethnique de la tradition qui le porte.

Pour le héros-forçat aussi, l'univers carcéral des bagnes coloniaux et métropolitains est bien un monde « surnaturel ». Excepté qu'au lieu d'y rencontrer des merveilles, le forçat n'y rencontre qu'avilissement et déshumanisation. L'identification avec les enfers, qu'on a vue plus haut, relève donc davantage de la description symbolique que d'une facilité stylistique. Cette image est d'ailleurs suggérée par plusieurs indices objectifs. Les chaînes et leur cliquetis continu ; les forçats et leur voix enrrouée par une vie de débauche, empirée par les conditions de vie misérables du bagne ; le fouet de l'argousin qui claque sur le dos de ces damnés de la terre ; l'habit rapiécé et fortement coloré que portent les forçats selon leur catégorie ; et d'autres détails encore renforcent cette identification du tableau vivant de la chiourme avec celui que les grands peintres ont donné des enfers.

Si dans le récit mythologique le héros peut accepter ou refuser l'appel de l'aventure, comment le forçat peut-il, lui, résister à l'appel de l'unique aventure qui berce tous ses rêves ? Aussi, la quête de la Belle devient pour lui un devoir. « [P]our commencer, un homme ne peut pas se dessaisir du droit de résister à ceux qui l'attaquent de vive force pour lui enlever la vie... On peut en dire autant à propos des blessures, des chaînes et de l'emprisonnement...<sup>844</sup> », dit Thomas Hobbes. « Le plus saint devoir du captif est de briser ses chaînes<sup>845</sup> », surenchérit Pétrus Borel.

---

<sup>843</sup> *Ibidem*, pp. 101-102.

<sup>844</sup> Thomas Hobbes, *Léviathan*, [1651], trad. par François Tricaud, Éditions Sirey, 1971, p. 132.

<sup>845</sup> Pétrus Borel, *Madame Putiphar* [1829], t. 2, Paris, Léon Willem, 1878, p. 87.

Les récits du bagne qui vont de 1828 jusqu'à 1969 (dates qui *renferment* notre corpus) évoquent à un moment ou un autre l'évasion. Elle a fait de Vidocq et de Vautrin les rois du déguisement, de Monte-Cristo et de Valjean des ressuscités, de Chéri-Bibi un démon indomptable et de Papillon le chantre de la liberté reconquise coûte que coûte. En cela, ces personnages et ces hommes suscitent admiration et respect. Pour l'anecdote, on raconte que dans le bagne toulonnais des ouvriers libres ont aidé et couvert l'évasion d'un forçat<sup>846</sup>. Il se peut qu'ils l'aient fait pour l'argent – même si souvent le forçat n'a pas grand-chose à offrir. Mais plus sûrement, ces ouvriers ont ressenti de l'admiration pour l'homme qui aspire à la liberté, et l'ont donc aidé dans un mouvement spontané.

Cependant, comme avec le héros du mythe dont le retour n'est que le commencement d'une nouvelle étape souvent plus cruciale, l'évasion réussie du forçat n'est en fait que la première étape sur le long chemin de la reconnaissance, qui, dans bien des cas, correspond à une renaissance.

#### 8.2.4 Résurrection

Dans le parcours du forçat, traverser le seuil est aussi important dans un sens que dans l'autre, contrairement au héros mythologique pour qui c'est le retrait du monde qui importe le plus, son retour n'ayant de sens que dans le message ou la vérité auxquels il a accédé et qu'il s'apprête à rapporter de son voyage pour en faire don à l'humanité. C'est ainsi que peuvent se lire les éléments symbolisant la renaissance que l'on trouve dans plusieurs romans du bagne, surtout dans la scène de l'évasion ou du retour à la société. Dans *Le Comte de Monte-Cristo* par exemple, Dantès prend la place d'un mort (l'abbé Faria, son mentor) et se fait jeter du haut d'une falaise enveloppé dans un linceul : ainsi, pour vivre, il lui faut déchirer cette enveloppe qui figure le cachot. Le linceul de Monte-Cristo peut être vu comme l'enveloppe protectrice de la re-naissance. De même dans *Les Misérables*, Jean Valjean simule sa mort par deux fois : en tombant (ou se laissant tomber) à l'eau, et en prenant la place du cadavre de la sœur morte dans le couvent du Petit-

---

<sup>846</sup> Jacques-Guy Petit et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 212.

Picpus<sup>847</sup>. « Voir une mort est effrayant, voir une résurrection l'est presque autant. Fauchelevent devint comme de pierre, pâle, hagard, bouleversé par tous ces excès d'émotions, ne sachant s'il avait affaire à un vivant ou à un mort, regardant Jean Valjean qui le regardait<sup>848</sup>. » Monte-Cristo s'évade dans un linceul, Jean Valjean le fait dans un cercueil.

Florent du *Ventre de Paris* revient lui aussi d'entre les morts. Tous ses compagnons d'évasion périssent de la fièvre jaune, et lui-même arrive à Paris dans un état semi-cadavérique, « maigre comme une branche sèche », « montrant les sécheresses des os », le « visage dur et tourmenté<sup>849</sup> ». Il arrive cependant vivant. Tel Dionysos, le fils de Zeus, tué puis ressuscité, par cette mort-renaissance le héros-forçat rejoint le panthéon des héros mythologiques. Partout et en tout temps on a célébré et on continue de célébrer des rites de cet ordre<sup>850</sup>.

Mais renaître ne suffit pas au forçat, il lui faut la reconnaissance, l'absolution de la société, faute de quoi il se retourne contre elle. L'évasion n'est que le premier pas, le passage en sens inverse du seuil traversé par contrainte. Il arrive alors que le héros-forçat découvre une société qui a évolué sans lui. Il est le plus souvent face à un monde qu'il ne comprend plus. Au retour, ce sont les premiers instants qui sont les plus cruciaux : ils vont décider de l'attitude du héros face à la société qui l'a si mal traité. Georges Darien, à sa sortie du bagne militaire tunisien, le fameux Biribi, renoue avec la ville de Paris en décrivant

---

<sup>847</sup> Hugo, *Les Misérables*, partie 2, livre VIII, chapitre 6 et 7, pp. 571-579.

<sup>848</sup> *Ibidem*, p. 577.

<sup>849</sup> Zola, *Le Ventre de Paris*, in *Les Rougon-Macquart*, vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, p. 604.

<sup>850</sup> Campbell en cite quelques exemples : « [...] les morts et les résurrections de Tammuz, d'Adonis, de Mithra, de Virbius, d'Attis et d'Osiris, et celles de leurs différentes représentations animales [...] ; les réjouissances populaires du carnaval (Whitsuntide Louts, Green Georges, John Barleycorns, et Kostrubonkos, Carrying-out-Winter [...]) ont perpétué la tradition sous une forme divertissante dans notre calendrier contemporain. Et, par l'intermédiaire de l'Église chrétienne (mythologie de la Chute et de la Rédemption, de la Crucifixion et de la Résurrection, de la "seconde naissance" qu'est le baptême, du soufflet initiatique à la Confirmation, du repas symbolique de la Chair et du Sang du Christ), nous sommes unis solennellement, et parfois réellement, à ces images immortelles du pouvoir initiatique, lesquelles, grâce à leur action sacramentelle, ont aidé l'homme, dès l'aube de sa vie sur terre, à dissiper les terreurs de sa phénoménalité et à se frayer un chemin vers la vision toute transfigurante de l'être immortel ». Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, *op. cit.*, p. 129.



minutieusement ce qu'il voit. Mais, remarque-t-il, personne n'a l'air de noter sa présence, lui qui revient de l'enfer et qui devrait pour cela en porter la marque au visage :

Ils ne me regardent même pas, ces passants... Si. Une jeune fille a jeté sur moi un coup d'œil étonné et je l'ai entendue qui disait tout bas à sa compagne : — Comme il est noir ! Comme il est noir !... C'est tout. Alors, on ne voit rien sur ma figure ? Il n'y a rien d'écrit, sur mon visage ? Les souffrances n'y ont pas laissé leur marque, les insultes n'y ont pas imprimé leur stigmat. Et l'on ne peut même pas, sur mes membres, comme sur l'échine d'une bête maltraitée, compter les coups que j'ai reçus, dénombrer toutes mes cicatrices !<sup>851</sup>

Son pamphlet est justement écrit pour combler ce vide, ce silence qu'il considère comme l'injustice de trop : faire retentir le cri de souffrance, afin de pouvoir exorciser la haine qui s'est développée dans son cœur durant ses trois années d'enfer. Car « “[l]a haine est immortelle”, dit [son] héros dans un des chapitres de ce livre. » Et l'auteur de poursuivre dans la préface :

Non, elle finit par s'éteindre ; elle est tellement lourde à porter ! Si grandes qu'aient été sa misère et ses douleurs, si justes que puissent être ses ressentiments, l'homme, sortant du milieu où il a souffert, ne demande qu'à oublier. Il oubliera, lui aussi. Ou alors, il faudrait qu'il ne trouvât, dans la société où il est rentré, que la déception qui brise après l'humiliation qui ronge, que le désespoir morne après la souffrance rageuse. Mais cela n'est pas possible... Et il ne restera, de son existence sombre de paria, que ces confessions poignantes qu'il a arrachées brutalement, telles quelles, de son cœur encore endolori, et que je transcris ici, en ce livre incomplet sans doute, mais qui aura, du moins, le mérite d'être sincère<sup>852</sup>.

L'écriture paraît pour Darien un moyen de régler son compte avec la société, qu'il ne peut haïr indéfiniment sous peine de s'autodétruire.

Le forçat qui retourne au monde ne revient jamais indemne, il est marqué d'une façon ou d'une autre. Au moral bien sûr, mais au physique également. Darien trouve que ce teint sombre ne reflète pas assez l'enfer qu'il a vécu, et il a raison. Mais Darien n'est pas un « héros » romanesque. Marqué au cœur, il se dépêche d'écrire son histoire pour exorciser

---

<sup>851</sup> Georges Darien, *Biribi : discipline militaire*, op. cit., p. 293.

<sup>852</sup> *Ibidem*, « Préface », p. XII.

ce fardeau qui l'étouffe. Les héros-forçats dont nous parlons reviennent tous avec une marque physique, qui trahit leur transgression dans l'autre monde. L'on a vu que la démarche inégale (due au boulet traîné pendant des années) du forçat est un *topos* de la littérature du bagne ; elle a par exemple permis de reconnaître Vautrin. Mais d'autres reviennent avec d'autres genre de marques physiques. Les tatouages de Chéri-Bibi, le visage défiguré au vitriol du Maître d'école, la pâleur effrayante de Monte-Cristo en sont quelques exemples. Cette différenciation physique est importante dans le sens où le héros ne peut revenir indemne de son voyage initiatique : « La perte de leur intégrité physique est le plus souvent considérée comme le prix dont ils payent leur connaissance extra-humaine et le pouvoir qu'elle leur confère. Héros ou/et voleurs, ils ont éveillé comme Prométhée la jalousie du Dieu suprême, qui les a marqués dans leur chair d'une sanction analogue au paiement d'une rançon<sup>853</sup> », peut-on lire dans le *Dictionnaire des Symboles*.

Il arrive souvent que le retour à la société se fasse par l'intermédiaire d'un personnage bienveillant (le sage des contes de fée ou des mythes). Ainsi Jean Valjean doit-il sa reconversion au Bien à sa rencontre avec le si bien nommé Mgr Bienvenu : « – Jean Valjean, mon frère, vous n'appartenez plus au mal, mais au bien. C'est votre âme que je vous achète ; je la retire aux pensées noires et à l'esprit de perdition, et je la donne à Dieu<sup>854</sup>. »

D'autres, comme Chéri-Bibi, reconnaissent leur incompatibilité avec la société telle qu'elle est faite. Sous la plume ironique de Gaston Leroux, cette idée est formulée d'une manière drôle et détournée : « Moi, monsieur, je trouve la société, telle qu'elle est, très bien faite. Et mon désir a toujours été de m'y faire une humble et honorable place ! Le malheur est que je n'ai jamais pu y arriver ! » Et, ajoute-t-il à son interlocuteur, « moi, monsieur, je suis capitaliste ! Enfin, vous me comprenez, je ne demande qu'à le devenir !<sup>855</sup> »

Dans *Le Coup d'État de Chéri-Bibi* (1925), le héros-forçat change de philosophie vis-à-vis de la société : il ne veut plus simplement la réintégrer mais la changer : « – Monsieur, depuis

---

<sup>853</sup> Jean Chevalier, Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des Symboles*, *op. cit.*, pp. 136-137.

<sup>854</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 113.

<sup>855</sup> Gaston Leroux, *Les Cages flottantes*, p. 56.

ma plus tendre enfance, je suis en état de légitime défense vis-à-vis de la société qui n'a cessé de m'attaquer ! Un autre aurait pu en vouloir à la société ! Moi je lui ai pardonné ! J'ai mieux fait que de lui pardonner ! J'ai rêvé de la réformer, de travailler à la rendre meilleure et plus habitable sous un chef de mon choix !<sup>856</sup> » Il y a sans doute dans la déclaration de Chéri-Bibi un lointain écho au « *bellum omnium contra omnes* » de Thomas Hobbes. Mais Chéri-Bibi n'évolue pas dans un état de nature mais bien dans une société policée avec ses règles et ses lois. Ce sont peut-être ces dernières qui l'amènent à jouer le rôle de Messi-guignol en pardonnant à la société tout en voulant la renverser.

L'attitude du héros-forçat évadé face à la société permet de situer le roman d'un point de vue idéologique – comme nous le verrons dans les deux derniers chapitres. L'on note dans ce sens la tendance des personnages de Gaston Leroux (du premier XX<sup>e</sup> siècle donc) à défier la société (le Roi Mystère, Chéri-Bibi). Cela rejoint le nouveau type de héros qui s'est développé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui refuse de se laisser guider par les événements et qui n'obéit qu'à sa propre volonté, détournant par-là l'ordre social et son conformisme (Arsène Lupin, Fantômas). D'autres voudront la changer, à l'instar de Florent ou de Chéri-bibi (celui du dernier opus du cycle, *Le Coup d'État de Chéri-Bibi*, 1925), qui épousent la pensée révolutionnaire et appellent à un changement radical de la société.

Enfin, il arrive que le héros-forçat reprenne à son propre compte la posture du bienfaiteur, devenant lui-même sage et propagateur de bienfaits à l'humanité. Valjean, sous le nom de M. Madeleine, un riche propriétaire d'une fabrique de verroteries, devient maire de Montreuil-sur-Mer et aide ses concitoyens à connaître la prospérité. Cette position n'est qu'intermédiaire, provisoire, et Valjean est obligé de rentrer dans la clandestinité pour échapper à son passé. Mais la vraie attitude du sage adoptée complètement et définitivement, est celle de Trenmor, le forçat romantique dans *Lélia* de G. Sand. A la toute fin du roman, après que Lélia et Sténio ont été enterrés, Trenmor se recueille sur leur tombe avec ces paroles qui préfigurent son destin de Sauveur du monde :

---

<sup>856</sup> Gaston Leroux, *Le Coup d'État de Chéri-Bibi*, p. 880.

« Que ferai-je sans vous dans la vie ? s'écria-t-il ; à quoi serai-je utile ? à qui m'intéresserai-je ? À quoi me serviront ma sagesse et ma force, si je n'ai plus d'amis à consoler et à soutenir ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une tombe au bord de cette eau si belle, auprès de ces deux tombes silencieuses ?... Mais non, l'expiation n'est pas finie : Magnus vit peut-être encore, peut-être puis-je le guérir. D'ailleurs il y a partout des hommes qui luttent et qui souffrent, il y a partout des devoirs à remplir, une force à employer, une destinée à réaliser. »

Il salua de loin le marbre qui renfermait Lélia. Il baisa celui où dormait Sténio ; puis il regarda le soleil, ce flambeau qui devait éclairer ses journées de travail, ce phare éternel qui lui montrait la terre d'exil, où il faut agir et marcher, l'immensité des cieux toujours accessibles à l'espoir de l'homme. Il ramassa son bâton blanc, et se remit en route<sup>857</sup>.

La sagesse dont parle Trenmor est celle acquise durant son périple intérieur dans le ventre du monstre (le baigneur). Au lieu de mourir et de goûter au repos éternel aux côtés de ses amis, il accepte son devoir de sage, condamné à errer sur les chemins sans fin de la vie et à aider son prochain ; c'est ce que Campbell nomme « le don suprême ».

Ainsi s'achève l'aventure du héros-forçat. Après avoir connu moult épreuves et transformations, après avoir vu l'enfer et goûté au désespoir, le forçat renaît de ses cendres en être supérieur, ayant accédé à un savoir-faire et une sagesse qui dépasse le simple mortel, celui qui ne s'est jamais aventuré au-delà du clocher de son village. Son parcours lui confère une touche divine. Comme l'écrit Hugo dans *La Légende des siècles*, au poème « Liberté », l'incarcéré est marqué par cette grâce : « Partout où pleure et crie un captif, Dieu regarde ». Pour V. Brombert, « Le détenu-martyr devient ainsi un "témoin effrayant", mais aussi un médiateur entre l'humain et le divin<sup>858</sup>. » C'est ce qui en fait aussi, selon un rapprochement devenu quasiment stéréotypique, un Prométhée des temps modernes<sup>859</sup>.

L'étape de la mort-renaissance confère au forçat un droit sur ses semblables, le plus souvent un droit de vie et de mort, se faisant passer pour l'instrument de la Providence

---

<sup>857</sup> George Sand, *Lélia*, *op. cit.*, pp. 325-326.

<sup>858</sup> Victor Brombert, *La Prison romantique*, p. 118.

<sup>859</sup> Cf. la thèse de doctorat de Julie Tarouilly, *Le Forçat dans le roman français du XIX<sup>e</sup> siècle ou Prométhée désenchaîné*.

(Monte-Cristo, Chéri-Bibi). Mais il arrive que ce don arraché dans la souffrance soit dur à porter, même pour le plus sublime des forçats. C'est ainsi que le Comte de Monte-Cristo doute à la fin du roman de sa mission divine, lui qui n'est qu'un homme, et qui s'est pris, le temps d'un roman, pour un dieu déchu sur terre.

### 8.3 Le héros et son rapport au monde

Pour Ph. Hamon il existe un lien étroit entre les déplacements du héros dans l'espace et sa psychologie. Sur le plan narratif, ce lien dépend également de l'alternance des « phases d'intégration » et « d'expulsion » des personnages intrus dans des « mondes autochtones », c'est-à-dire que la psychologie du héros dépend « d'une bipartition de l'espace (dedans-dehors), d'une bipartition juridique (privé-public), d'une bipartition fonctionnelle (autochtone-intrus/ s'intégrer-être expulsé). » Il y a donc trois manières d'être du personnage : l'inclus, le reclus et l'exclu. Le premier est « assimilé, plus ou moins temporairement et précairement à un groupe ou à une "bande" », le second « essaie de se protéger ou [...] est confiné dans un lieu solitaire », et enfin le troisième est tout simplement rejeté. Ces trois positionnements forment « système » dans de nombreux romans du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>860</sup>.

Pour les forçats que nous avons étudiés, leur imbrication dans une telle typologie varie d'un personnage à l'autre, d'un genre à l'autre et d'une époque à l'autre. Mais il semble que tous entrent dans ce schéma à des degrés différents. Ainsi Vautrin est-il inclus parmi ses pairs (il est « le dab des dab »), exclu de la société qu'il combat et désire re-conquérir par l'entremise de son protégé Lucien de Rubempré. Le Chourineur des *Mystères*, quant à lui, est *exclu* de la société en tant que bagnard libéré, mais il la réintègre grâce à l'absolution du tout-puissant prince Rodolphe. Sa réintégration n'a été possible que grâce à un détail très important : le Chourineur n'a jamais volé, il respecte donc la propriété, et c'est précisément ce détail qui l'a rendu *convertible* aux yeux de Rodolphe.

---

<sup>860</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 82.

Jean Valjean est peut-être l'exclu le plus célèbre du XIX<sup>e</sup> siècle. Il médite des projets de vengeance durant sa réclusion, mais un prêtre le convertit miraculeusement, ce qui lui permettra de réintégrer la société en devenant un industriel prospère. Florent du *Ventre de Paris* est exclu de la société car il est incompatible avec le monde qui l'entoure. Par son physique d'abord : maigre, il vit dans un Paris gros et gras ; par ses opinions politiques-révolutionnaires ensuite : républicain, il est arrêté et déporté par la France impériale du Second Empire. Même quand il s'intègre partiellement après son évasion, la fragilité et l'incongruité de sa position (bagnard en rupture de ban, il occupe le poste d'inspecteur dans les halles) n'annoncent pas une stabilité durable.

Chéri-Bibi est un personnage complexe et en quelque sorte anachronique. Bien qu'ayant vu le jour au début du XX<sup>e</sup> siècle, son caractère mêle (parfois jusqu'au burlesque) héroïsme de tragédie et criminalité exceptionnelle d'ancien régime. Exclu de la société, il rencontre un groupe de marginaux dont il devient le chef (comme Vautrin). Il s'élève ensuite socialement pour devenir aristocrate, promotion sociale qu'il obtient en endossant – littéralement – la peau d'un marquis (en cela, le roman est fantastique). Par ce dernier procédé, il est à la fois inclus au sein d'un nouveau groupe (l'aristocratie) et reclus sous la peau de l'autre.

Roman-feuilleton dont l'écriture s'échelonne de 1913 à 1925, le récit des aventures de Chéri-Bibi a été, on s'en doute, poreux aux événements historiques majeurs de cette période. Ainsi, après 1914, une coloration patriotique et « anti-boche » a pris le dessus, changeant le visage de l'ennemi à combattre. L'accent est désormais mis sur la défense de la nation contre l'envahisseur allemand. Il ne s'agit plus de raconter l'épopée moderne et burlesque d'un personnage en guerre contre tout le monde, mais de souder le groupe face à l'ennemi commun. Pour ce faire, l'auteur introduit un autre personnage central, Palas, « innocent » celui-là et jamais corrompu par le bague – contrairement à Chéri-Bibi. Celui-ci laisse donc la place à un personnage plus « sympathique » dans le rôle principal, un héros de la Grande guerre innocent aux yeux de la loi – une loi censée pourtant être aveugle...

Georges Vaillant, le personnage central de *L'Évadé* de G. Simenon, est peut-être l'unique exemple d'un forçat qui s'est « autoexclu » de la société. Le roman s'ouvre sur le quotidien d'un homme apparemment sans histoire. Jean-Paul Guillaume est professeur d'allemand depuis dix-huit ans. C'est un mari et un père de famille respecté. On apprend cependant qu'il s'était évadé du bagne après sa condamnation à dix ans de travaux forcés. C'est alors que son ancienne maîtresse, Mado, débarque dans la petite ville où il s'est installé. Elle ne le reconnaît pas. Cependant, quand il la voit, son passé remonte à la surface et le trouble. Il sent qu'il ne peut plus soutenir le rôle qu'il joue depuis dix-huit ans. « Il en avait assez d'être J.P.G., c'est-à-dire un ennuyeux professeur d'allemand dont les élèves se moquaient et que les gens regardaient passer dans la rue, tout raide, avec un petit sourire ironique<sup>861</sup>. »

L'état initial (réintégration à la société-équilibre) n'est pas déstabilisé par un agent extérieur (révélation de l'ancienne identité compromettante, menace ou chantage d'anciens complices), mais intérieur. Bien que Mado soit le stimulus extérieur à cette remise en question existentielle, c'est Jean-Paul Guillaume qui sombre, tout seul, dans le passé. Le quotidien dans lequel il s'est « enfermé » – le mot est important, comme nous le verrons – depuis son évasion lui devient subitement insupportable. Il devient distrait, passe des heures à rêvasser dans un bistrot, commet des erreurs qui finissent par révéler son identité. Mais ce sentiment d'étrangeté qui le saisit n'est pas tout à fait désagréable. Le jour où le ne fait pas ce qu'il faisait d'habitude lui semble comme une libération. « C'était un jour échappé à la chaîne des jours, un jour que J.P.G. pouvait vivre autrement que les autres<sup>862</sup>. » Obligé de fuir à nouveau, il se heurte à l'impossibilité de trouver de faux papiers. Il a alors l'idée de simuler la folie pour éviter la prison ou le retour au bagne.

Bien qu'en apparence obéissant à l'un des schémas du roman du bagne (stabilité-déséquilibre-découverte de l'identité-fuite-échec), le roman de Simenon finit par s'en écarter, car c'est l'univers interne du personnage qui s'effondre, et le schéma narratif n'est

---

<sup>861</sup> Georges Simenon, *L'Évadé* [1936], Paris, Gallimard, « Folio », 2007, p. 147.

<sup>862</sup> *Ibidem*, p. 64.

là que pour *motiver* cet effondrement. La vraie rupture s'opère entre le protagoniste et le nouveau monde, factice et trompeur avec ses bonnes manières et sa morale bourgeoise, dans lequel il a somméillé pendant dix-huit années. Il s'en détache complètement et devient étranger à sa propre famille. La scène suivante montre toute l'étendue de cette rupture :

[...] il avait pris la côtelette entre deux doigts et il l'avait portée à sa bouche. Or, il se vit dans la glace. Il demeura un instant immobile, puis il haussa les épaules et mordit dans la viande, en exagérant la bestialité de l'attitude. [...] En bas, on maniait couteaux et fourchettes. Mais qu'est-ce qu'ils avaient vécu ? Qu'est-ce qu'ils savaient de l'existence ? J.P.G. haussa encore les épaules et esquissa une moue de pitié méprisante<sup>863</sup>.

Il n'y a plus de solution que dans une nouvelle fuite. Aussi fait-il sa valise et part-il sans dire adieu. Mais son plan ne marche pas et il est arrêté. Cependant, la perspective de son enfermement dans un asile psychiatrique, qu'il se figure comme un lieu calme et paisible, semble le consoler. Le roman peut donc s'achever sur une note positive pour le héros, qui, coincé entre les deux policiers, « pensait à la chambre ripolinée, à l'infirmière en blanc, au grand parc tacheté d'ombre et de soleil...<sup>864</sup> »

## 8.4 La fin de l'héroïsme

Nous venons de voir la distribution du héros dans l'espace et la dynamique que cela crée dans la psychologie du personnage et dans l'économie narrative de l'intrigue. Avant de clore le chapitre nous voudrions ajouter cette note qui concerne le héros. Dans ce qui précède, nous en avons parlé comme s'il s'agissait d'une chose en soi, comme si, dans tout texte, il y avait forcément un héros qui évoluait avec plus ou moins de liberté, et que pour le trouver il fallait suivre certains indices textuels. C'était sans compter la crise du roman qui allait éclater au début du XX<sup>e</sup> siècle, et l'inhumation du héros épique et tragique que

---

<sup>863</sup> Georges Simenon, *L'Évadé*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>864</sup> *Ibidem*, p. 198.



professaient certains romanciers dès le siècle précédent. Ce passage de 1881, extrait des *Romanciers naturalistes* de Zola, est assez intéressant :

Fatalement le romancier [naturaliste] tue les héros, s'il n'accepte que le train ordinaire de l'existence commune. Par héros, j'entends les personnages grandis outre mesure, les pantins changés en colosses. Quand on se soucie peu de la logique, du rapport des choses entre elles, des proportions précises de toutes les parties d'une œuvre, on se trouve bientôt emporté à vouloir faire preuve de force, à donner tout son sang et tous ses muscles au personnage pour lequel on éprouve des tendresses particulières. [...] Au contraire, les bonshommes se rapetissent et se mettent à leur rang, lorsqu'on éprouve la seule préoccupation d'écrire une œuvre vraie, pondérée, qui soit le procès-verbal fidèle d'une aventure quelconque. [...] On a voulu la médiocrité courante de la vie, et il faut y rester. La beauté de l'œuvre n'est plus dans le grandissement d'un personnage [...] ; elle est dans la vérité indiscutable du document humain, dans la réalité absolue des peintures où tous les détails occupent leur place, et rien que cette place. Ce qui tiraille presque toujours les romans de Balzac, c'est le grossissement de ses héros ; il ne croit jamais les faire assez gigantesque ; ses poings puissants de créateur ne savent forger que des géants. Dans la formule naturaliste cette exubérance de l'artiste, ce caprice de composition promenant un personnage d'une grandeur hors-nature au milieu de personnages nains, se trouvent forcément condamné<sup>865</sup>.

L'école naturaliste tendra donc à aplatir les personnages pour qu'il n'y ait pas de véritable « héros ». Seules l'interaction entre personnages et la soumission aux caractères (héréditaires) doivent guider la lecture et le cheminement psychologique des protagonistes. Dans ce sens, Florent est un anti-Vautrin. L'héroïsme n'est plus l'apanage d'un personnage élevé jusqu'au rang d'un demi-dieu ou d'un surhomme, mais un acteur du quotidien que n'importe qui peut incarner. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Baudelaire tenait des propos allant dans ce sens. Dans « De l'héroïsme de la vie moderne », le poète écrit : « notre époque n'est pas moins féconde que les anciennes en motifs sublimes [...]. Le spectacle de la vie élégante et des milliers d'existence qui circulent dans les souterrains d'une grande ville, – criminels et filles entretenues, – la *Gazette des tribunaux* et le *Moniteur* nous prouvent que nous n'avons qu'à ouvrir les yeux pour connaître notre

---

<sup>865</sup> Zola, *Romanciers naturalistes* [1881], Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1923, pp. 127-128.

héroïsme<sup>866</sup>. » Mais si l'auteur des *Fleurs du mal* trouve dans le banal des motifs sublimes, Zola quant à lui pense que c'est justement le sublime qu'il faut détruire. Et si héros il y a – et Florent en est incontestablement un – il sera « petit », ne dépassant pas d'un cheveu le plus secondaire des autres personnages. Car, pour écrire un roman, une histoire, il faut bien un personnage central, un héros enfin. Et la tentative du Nouveau Roman nous a montré que le tuer peut donner naissance à des expérimentations intéressantes, mais qu'en somme, on ne saurait se passer d'un point central vers lequel convergent les fils de l'intrigue.

Parmi les héros-forçats de notre corpus, il n'y a pas « d'anti-héros », mais plutôt des « surhommes » et des « héros ordinaires », cette dernière catégorie ayant elle aussi vu le jour au XIX<sup>e</sup> siècle, avec Flaubert notamment. Deux personnages de forçat peuvent ainsi être qualifiés de héros « banal » ou « ordinaire » : Georges Vaillant de *L'Évadé* et Florent du *Ventre de Paris*.

Ce dernier est en effet le « héros » du roman, non pas par son portrait (qui serait le plus complet) ou son action (la plus déterminante) mais plutôt parce qu'il est le personnage sur qui l'on tente le plus d'agir : il accapare une grande partie du vouloir-faire des autres personnages. Si le roman traite avant tout des Halles de Paris, *boyaux* de la ville grasse et boulimique, Florent en est la victime et l'antithèse (par sa maigreur notamment). Il est le seul personnage présent dans les trois foyers de l'intrigue (la charcuterie, les Halles et le café de M. Lebigre). Selon Ph. Hamon, le personnage du bagnard en rupture de ban relève « d'un effet de référence axiologique à des systèmes de valeurs [...] ; c'est le personnage que le lecteur soupçonne d'assumer et d'incarner les valeurs idéologiques "positives" d'une société ». De ce fait « il renvoie à l'espace culturel de l'époque, sur lequel il est "branché" en permanence, et sert au lecteur de point de référence et de "discriminateur" idéologique<sup>867</sup> ». Enfin, par un procédé de l'auteur, il est investi d'une « surfonctionnalité

---

<sup>866</sup> Charles Baudelaire, « De l'héroïsme de la vie moderne », in *Salon de 1846*, chap. XVIII, Oxford University Press, 1975, pp. 180-181.

<sup>867</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 47.

narrative » qui lui permet d'être le « tenant et l'aboutissant de toutes les crises et transformations déterminées du récit<sup>868</sup>. »

Quant à G. Vaillant, le titre même du roman suggère la centralité de ce personnage dans le récit. Il est banal dans le sens où il mène une existence des plus monotones et des plus ennuyeuses, si l'on peut dire, depuis son évasion une vingtaine d'années auparavant. Son quotidien devient tellement oppressant qu'il cherchera à s'en évader en précipitant sa (seconde) chute.

\*

Avec les étapes de la transformation du héros-forçat, son inscription dans un intertexte qui lui donne d'emblée des signes de reconnaissance particuliers, nous avons saisi le cœur de ce qui fait un roman du bagné. Ainsi, récits épique et mythologique concourent-ils à faire du héros-forçat moderne une sorte d'héritier des plus glorieux héros commun à l'histoire de l'humanité. Seulement, son parcours ne correspond pas à celui du héros mythique (le monomythe), mais plutôt s'en approche par plusieurs aspects tout en s'en éloignant par d'autres. C'est qu'il est, à certains égards, l'anti-héros moderne, le revenant déspiritualisé qui s'échappe de l'enfer non pour apporter aux hommes la flamme volée aux dieux, mais pour personnifier la mauvaise conscience d'une société qui n'a toujours pas appris à punir.

Le parcours du héros-forçat correspond à une épopée des temps modernes. Toujours est-il qu'une « épopée » est toujours ouverte à l'Histoire, voire s'efforce de s'y substituer. Le roman du bagné est inséparable de l'histoire judiciaire, punitive et littéraire des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. L'interdépendance entre les deux est très forte, surtout à partir du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Si les origines du forçat littéraire remontent à la fin des années 1820 – à Vidocq et son incroyable ascension sociale, – le basculement de l'Histoire française fera naître d'autres figures de forçat, fortement politisées celles-là, et dont la représentation est dépendante des visées idéologiques des auteurs qui les ont dépeintes. La dimension idéologique est importante en ce qui concerne le forçat et les travaux forcés. La somme

---

<sup>868</sup> *Ibidem*, p. 62.

des textes sur la question laisse croire à un phénomène qui dépasse la simple « mode » passagère. Car, en effet, *Comment punir ?* est une des grandes questions que toute civilisation, qui a atteint une certaine maturité et une phase d'autocritique, est obligée de se poser. La France d'après 1789 est de celle-là.

Nous verrons dans le chapitre qui suit, qui concerne surtout la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la Commune, comment l'Histoire a fourni son contingent de bagnards et comment ceux-ci avaient donné des personnages littéraires fortement marqués idéologiquement et dont la fonction consistait à rejouer l'épisode de la Commune afin surtout de discréditer l'événement.

## CHAPITRE 9

### LE BAGNE POLITIQUE

*L'orage a sacré ta suprême poésie ;  
L'immense remuement des forces te secourt ;  
Ton œuvre bout, ta mort gronde, Cité choisie !  
Amasse les strideurs au cœur du clairon lourd.  
Le Poète prendra le sanglot des Infâmes,  
La haine des Forçats, la clameur des maudits :  
Et ses rayons d'amour flagelleront les Femmes.  
Ses strophes bondiront, voilà ! voilà ! bandits !*

Arthur Rimbaud,  
L'Orgie parisienne ou Paris se repeuple, mai 1871

#### 9.1 La commune et sa représentation littéraire

L'histoire de la déportation politique en France est longue et sinueuse, surtout il n'est pas lieu ici d'en refaire la chronologie. Cependant, ces événements politiques ont aussi eu leur influence sur la littérature et sur le développement de quelques archétypes comme la pétroleuse ou le voleur au grand cœur (comme Arsène Lupin, personnage inspiré à Maurice Leblanc par l'anarchiste Alexandre Jacob). L'épisode de la Commune est sans doute l'un des plus importants à avoir fourni un grand nombre de condamnés. On parle de 10.137 condamnations, dont 251 aux travaux forcés, 1.169 à la « déportation dans une enceinte fortifiée » et 3.417 à la « déportation simple<sup>869</sup> ». Bien sûr il y a la révolution de 1848, événement qui marque l'éruption du peuple sur l'avant-scène politique tout en montrant son immaturité dans cette question, et la peur qu'il avait suscitée, directement responsable de la création, en 1852, des bagnes coloniaux d'outre-mer. Le coup d'État du 2 décembre a également eu son lot de déportés républicains envoyés en Algérie<sup>870</sup> et en Guyane.

---

<sup>869</sup> Pisier Georges, « Les déportés de la Commune à l'île des Pins, Nouvelle-Calédonie, 1872-1880 », in *Journal de la Société des océanistes*, n°31, tome 27, 1971, p. 103. DOI : <https://doi.org/10.3406/jso.1971.2322> [consulté le 13/7/2018]

<sup>870</sup> Sur les déportés envoyés en Algérie, cf. Marcel Émerit, « Les déportés de 1848 », in *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, Tome 39, Numéro 181, novembre 1948, pp. 1-9.

Mais la Commune nous intéresse surtout parce qu'elle a donné un nouveau type de déporté politique et parce que celui-ci a permis à certains écrivains de déchaîner leur plume contre leurs compatriotes révolutionnaires, montrant par-là les liens que peut entretenir la littérature avec – ou plutôt en réaction à – un événement historique et politique. Pour mieux saisir l'enjeu de cette autre facette du baigne (l'éloignement politique), il faut saisir l'épisode caractéristique de ce changement de méthode et de lieu de bannissement. Dans cette partie nous étudierons la Commune du point de vue de la littérature qui s'est intéressée à cet épisode révolutionnaire et a tenté de le disqualifier. Certes, cette littérature reste mineure dans le sens où elle est circonscrite dans un moment précis de l'histoire littéraire française et a concerné un nombre limité d'écrivains. Paul Lidsky note le frappant contraste entre l'intérêt que les écrivains ont porté à la Commune et la faiblesse de la production littéraire anticommunarde. Cette faiblesse pourrait s'expliquer, d'un côté, par la fuite de certains écrivains vers un monde irréel (comme Flaubert se concentrant sur la rédaction de *La Tentation de Saint Antoine*), de l'autre, par la pensée pessimiste des écrivains français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>871</sup>. Il y a aussi la difficulté de réussir une œuvre contre-révolutionnaire ; « Thiers et les Versaillais, tout défenseurs de la civilisation qu'ils soient, ne sont guère « romanesques » et sympathiques ; ils peuvent difficilement fournir les héros positifs nécessaires à la création romanesque<sup>872</sup>. » L'autre raison est l'existence de matériel non littéraire si abondant et codifié qu'il ne laisse pas la place à la création originale. Comment alors les écrivains qui se sont aventurés à attaquer la Commune malgré ces difficultés mentionnées ont-ils réussi plus ou moins leurs portraits négatifs du communard ?

En France, le bannissement, peine infamante au même titre que le carcan, est maintenu durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Jamais appliqué, il a toutefois été réinventé à deux occasions par la loi d'amnistie de 1816 et les commissions mixtes de 1852<sup>873</sup>. Il est supprimé par le nouveau Code Pénal de 1992. Si l'on reconnaît aux Communards leur statut de

---

<sup>871</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., p. 91.

<sup>872</sup> *Ibidem*, p. 94.

<sup>873</sup> Sylvie Aprile, *Le Siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRD éd., 2010, p. 10.

« politiques », tel n'a pas toujours été le cas pour les autres condamnés. La désignation de condamné « politique » change avec les époques et les idéologies. Ainsi, elle a d'abord été refusée aux ouvriers engagés dans une lutte contre le patronat. Cela découlait du fait qu'à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les grèves, les coalitions, les associations étaient confondues avec les délits de droit commun : « Aucune autre classe n'est assujettie à une surveillance de ce genre ; elle s'exerce presque de la même manière que celle des condamnés libérés ; elle semble ranger les ouvriers dans la catégorie qu'on appelle maintenant la classe dangereuse de la société<sup>874</sup> ». De même que sous le Grand Empire, l'occupation française dans les Pays-Bas, en Allemagne rhénane, en Italie, puis en Espagne provoque-t-elle des actes de résistance. Ces actes sont assimilés à des crimes, et les résistants arrêtés sont envoyés au bagne de Toulon, comme en 1809, où 300 francs-tireurs allemands ont subi la chaîne<sup>875</sup>.

La question politique en matière de répression a toujours eu un traitement particulier. Ainsi, une peine pouvait être légitimée ou non selon qu'elle s'applique à un condamné politique ou de droit commun ; d'où l'importance de bien définir la nature d'un acte condamnable. Par exemple les partisans de l'abolition de la peine de mort, comme Le Pelletier de Saint-Fargeau, pouvaient trouver horrible et rétrograde une telle condamnation pour un civil, tout en la légitimant dans les cas politiques. La déportation n'échappe pas à ce traitement à double vitesse. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la reprise des discussions en ce qui la concerne, la déportation a pu être légitimée en matière politique. Victor Hugo exprime son indignation dans un discours lyrique prononcé le 5 avril 1850 devant l'Assemblée Nationale Législative, parlant entre autres d'une peine de mort

---

<sup>874</sup> *L'Atelier*, 5<sup>e</sup> année, n°6, mars 1845, à propos du livret, cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 291.

<sup>875</sup> André Zysberg, *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, p. 196.

larvée, car les Marquises sont, selon les termes de l'amiral Bruat<sup>876</sup> que cite Hugo, « le tombeau des Européens<sup>877</sup> ».

Le déporté politique jouit d'un prestige au milieu de son lieu d'exil. Il écrira souvent des mémoires pour évoquer son passé, ses engagements, ses vues sur l'avenir. Plus généralement, certains déportés politiques (et dans une moindre mesure quelques déportés de droit commun) tiendront un journal dans lequel ils consignent leur quotidien de proscrit. Ces pages, qui restent malheureusement rares en ce qui concerne le droit commun, participent de la légende du bagne tout en donnant une idée assez précise du quotidien des bagnards. Le politique au bagne a surtout le devoir de parler au nom des autres, de ceux qui n'ont pas le droit à la parole, soit faute de tribune, de temps ou plus communément de moyen (la maîtrise de l'écrit, entre autres). Ayant fait l'expérience directe du système pénal, le politique devient le porte-parole de tous les détenus. À lui d'éclairer « le bon bourgeois de France qui n'a jamais connu les peines qu'on inflige qu'à travers les pompeux réquisitoires d'un procureur général<sup>878</sup> ». L'écriture est alors vue comme un prolongement à l'action politique et non pas seulement un exercice pour se reconstruire. Car, écrit Sylvie Aprile, « il faut comprendre que ces mémoires ne sont pas un succédané de l'action mais une forme d'action en elle-même<sup>879</sup>. »

Dans *Les Convulsions de Paris* (1878-1880), ouvrage considéré comme la « bible de la littérature anticommunarde » (Paul Lidsky), Maxime Du Camp expose les trois causes qui, selon lui, sont responsables de la déraison criminelle des communards : l'alcoolisme, l'ignorance et l'envie. Dans sa conclusion, Du Camp résume la Commune avec ces termes : « Je la vois dans un groupe de sept à huit cents individus passionnés, réfléchis, rongés par l'ambition, méprisant le peuple au nom duquel ils parlent, haïssant les riches qu'ils envient,

---

<sup>876</sup> Amiral Armand Joseph Bruat (1796-1855), gouverneur des Établissements français de l'Océanie. Sur la question de la déportation politique en 1850, cf. l'article de Louis-José Barbançon, « La loi de déportation politique du 8 juin 1850 : des débats parlementaires aux Marquises », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 02 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/149>

<sup>877</sup> Victor Hugo, *Le Droit et la loi et autres textes citoyens*, Paris, 10/18, 2002, p. 245.

<sup>878</sup> *Almanach populaire de la France*, 1839, p. 50, cité par Michel Foucault, *Surveiller et punir*, p. 294.

<sup>879</sup> Sylvie Aprile, *Le Siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, op. cit., p. 94.



et prêts à tout pour être célèbres, pour être obéis, pour être dictateurs<sup>880</sup>. » Difficile ici de ne pas penser au personnage zolien qui a « mal digéré » ses lectures socialistes et qu'on retrouve tout au long du cycle romanesque<sup>881</sup>.

### Comment fonctionne le roman anti-Commune ?

D'abord, l'argumentation des communards est détruite par le procédé qui consiste en général à placer leurs idées dans la bouche d'un vil personnage, idiot, ivrogne ou bête. L'autre procédé est de montrer le décalage entre la conduite du personnage communard et les théories qu'il professe, ce qui accentue « le côté pervers et démagogique de ses propos<sup>882</sup>. » Le romancier peut aussi, soit « opposer de grands principes à la piètre réalité qui en résulte », ce qui dévalue l'argumentaire, soit insérer un commentaire qui fait voler en éclat tout ce qu'avance le personnage communard. « Ces procédés sont construits sur la liaison souvent artificielle de deux éléments, laquelle entraîne une association d'idées. Cette association amène à ce qu'un élément colore automatiquement l'ensemble, déclenche une réaction englobant la totalité de ce qui a été exposé auparavant<sup>883</sup>. » Il y a également le procédé du *un pour tous* : dans les romans anti-communes, seul le « mauvais » ouvrier est représenté, et aucun versant opposé ne vient donner un exemple du « bon » ouvrier, laissant implicitement croire que le personnage représenté est caractéristique de *toute* la classe<sup>884</sup>. Enfin l'autre moyen c'est de faire dire au communard par lui-même la fausseté de la Commune, de lui faire faire son autocritique, en général à la fin du roman ou au moment d'expirer.

On peut aussi noter l'opposition entre l'unité des versaillais et la division des communards, entre la bonne santé et l'équilibre des premiers et la chétivité ou l'excessive gaillardise des seconds, entre le calme et l'exaltation enflammée, entre le dévouement et l'égoïsme, etc.

---

<sup>880</sup> Maxime Du Camp, *Les Convulsions de Paris. La Commune à l'Hôtel de ville* [1880], t. 4, Paris, Hachette, 5<sup>e</sup> éd., 1881, p. 330.

<sup>881</sup> Nous aurons l'occasion de le voir plus en détail dans la troisième section de ce chapitre.

<sup>882</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, *op. cit.*, p. 136.

<sup>883</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>884</sup> *Ibidem*, p. 138.

Aussi les communards sont-ils présentés comme les ennemis de la France tout entière et non d'un simple parti politique, ce qui en fait les opposants à l'intérêt général. Pour noircir le tableau, ou plutôt pour en effacer toute marque de contradiction ou de nuance et solliciter plus facilement l'adhésion du lecteur à la répudiation des communards, les écrivains anti-Commune ne feront pas compter parmi les versaillais de gros bourgeois ou d'industriels mais uniquement de petites gens ou des aristocrates, ce qui masque les véritables oppositions et fait de l'événement une lecture à sens unique<sup>885</sup>.

Il y a également l'horreur par le mot et le néologisme surtout, avec des termes comme pétroleuse<sup>886</sup>, vitrioleuse ou communard. Les romanciers font appel à d'anciens termes relatifs à l'horreur et au crime odieux comme brigand, barbare ou cannibale<sup>887</sup>. L'explication est quasiment absente ; l'on se contente simplement de décrire, et encore, la description se faisant sans les outils habituels de la description. Aussi, il n'y a pas de vocabulaire descriptif ou objectif, mais seulement moral. L'adjectif, qui comme on le sait a pour but de « donner le réel sous sa forme jugée », se rapporte, pour qualifier les idées communardes, aux exemples suivants : « chimérique, exalté, fou, grotesque ». Le communard, quant à lui, est souvent « stupide » et son portrait est construit avec tous les adjectifs qui expriment le hideux. Mais le point focal pour déshumaniser la Commune et ses protagonistes réside dans le portrait de la femme, de la communarde et de son influence néfaste sur le groupe ; elle est souvent « bestiale, cruelle, fanatique, farouche, furieuse<sup>888</sup> ».

---

<sup>885</sup> *Ibidem*, pp. 135 et suiv.

<sup>886</sup> Cf. la rubrique « la Pétroleuse » de l'exposition « Prémées coupables, du 14<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle », disponible sur <https://criminocorpus.org/fr/expositions/suspects-accuses-coupables/presumees-coupables/>, consulté le 30-04-2018.

<sup>887</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., pp. 146-147-148.

<sup>888</sup> *Ibidem*, p. 151.

## 9.2 Les femmes de la Commune : l'hystérique, la furieuse et la pétroleuse

Selon Paul Lidsky, les écrivains vont « trouver des éléments externes ou marginaux qui seront la cause de tout, qui auront introduit artificiellement et par surprise le virus de l'anarchie. [...] l'importance attribuée aux femmes et aux étrangers servent ces fins<sup>889</sup>. » L'insistance dans l'avalissement du portrait des communardes par les écrivains s'expliquerait par leur misogynie, et ce bien avant la commune<sup>890</sup>. « Femelle<sup>891</sup> » (Dumas), « amazone de la Commune<sup>892</sup> » (Catulle Mendès), vivant en union libre, prostituée, aimant la débauche, telles sont quelques-unes des manières de qualifier la Communarde. Si elle est héroïque, c'est surtout pour assouvir sa volonté de « la pluralité des hommes<sup>893</sup> » (Du Camp). Dans *Les Désirs de Jean Servien* (1882) d'Anatole France, une cantinière déchaînée veut faire assassiner Jean ; mais voyant ses camarades hommes hésiter, elle se jette sur lui avec toute sa fureur de communarde hystérique :

Une femme, une cantinière leur criait : "Ne le lâchez pas, faites-lui son affaire. C'est un Versaillais." La petite troupe s'arrêta sur le Quai-aux-Fleurs, et Jean fut poussé contre le mur de l'Hôtel-Dieu. La cantinière s'agitait devant lui. Échevelée sous son képi galonné, ample de poitrine, cambrée des reins, dressée fièrement sur ses jambes fines et fortes, elle avait la puissance d'une magnifique bête féroce. De sa petite bouche toute ronde sortaient des menaces obscènes, elle agitait un revolver. Les Vengeurs de Lutèce, harassés et stupides, regardaient leur prisonnier, pâle contre le mur, et se regardaient entre eux. Elle les menaçait, interpellait chacun par quelque surnom ignoble, et, passant devant eux avec un balancement de sa croupe puissante, les enveloppait et les pénétrait de son influence. [...]

Elle avait traversé la bataille, cette fille ! elle avait bu à même les tonneaux défoncés et dormi sur le dos, pêle-mêle avec les hommes, au milieu de la place publique rougie par l'incendie. On ne faisait que tuer autour d'elle, et on n'avait encore tué personne pour elle. Elle voulait qu'on lui fusillât quelqu'un, à la fin ! Et elle criait en trépigant – "Feu, feu ! feu !" [...] Ils hésitaient. Quelques-uns s'en allaient.

---

<sup>889</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., p. 56.

<sup>890</sup> *Ibidem*, p. 63.

<sup>891</sup> Alexandre Dumas (fils), *Œuvres complètes, Entr'actes*, t. 2, Paris, Calmann Lévy, 1878, p. 294.

<sup>892</sup> Catulle Mendès, *Les 73 journées de la Commune*, Paris, E. Lachaud, 1871, p. 134.

<sup>893</sup> Maxime du Camp, *Les Convulsions de Paris. Épisodes de la Commune*, t. 2, Paris, Hachette, 5<sup>e</sup> éd., 1881, p. 61.

Alors la cantinière hurla : – “Sacrés c.....s ! c'est donc moi qui lui ferai son affaire.” Elle se jeta sur Jean Servien, lui cracha au visage ; se livra du geste et de la voix à des farces d'une obscénité frénétique et lui mit le canon du revolver sur la tempe. Alors il sentit que tout était fini et il attendit. Pendant une seconde il revit mille choses ; il revit les allées plantées de vieux arbres où sa tante le menait promener jadis ; il se revit lui-même petit enfant heureux et étonné ; il se rappela les châteaux qu'il construisait avec des écorces de platane... Le revolver partit. Jean battit l'air de ses bras et tomba la face en avant. Les hommes l'achevèrent à coups de baïonnette, puis la femme dansa sur le cadavre en poussant des cris de joie<sup>894</sup>.

Cette cantinière serait, selon Paul Lidsky, l'exemple « représentatif de toute “l'espèce” des communardes, véritables hydres hystériques, obscènes et sadiques<sup>895</sup>. » Les descriptions romanesques inquiétantes de femmes furieuses guidant les hommes lors des insurrections de Paris vont trouver un écho et une confirmation « scientifiques » dans les travaux des anthropologues de la fin du siècle. Maxime Du Camp, qui priait les aliénistes de présenter une interprétation à l'attitude des femmes de la Commune, peut trouver dans leurs travaux satisfaction sinon confirmation à son opinion. Et s'appuyant sur la légitimité de la science, l'écrivain conclut : « Pour qui a étudié l'histoire de la *possession*, il n'y a guère à se tromper : presque toutes les malheureuses qui combattirent pour la Commune étaient ce que l'aliénisme appelle “des malades”<sup>896</sup>. »

Au congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles de 1892, le Dr Émile Magitot présente une collection de photographies de communardes condamnées à la peine de mort ou à la déportation. Avant de les commenter, le Dr semble manifester de la déception car « aucune de ces femmes n'a été exécutée » et qu'on « s'est borné à les déporter ». Magitot poursuit son intervention en disant : « on peut reconnaître dans ces portraits tous les types qui surgissent d'ordinaire dans les grands mouvements populaires appartenant à la catégorie des crimes des foules ou des crimes politiques. Tantôt on y observe les signes les plus évidents de l'hystérie et de la folie, ou bien les stigmates de la dégénérescence, de la dépravation et de la bestialité. Dans plusieurs de ces portraits, tout

---

<sup>894</sup> Anatole France, *Les Désirs de Jean Servien* [1882], 13<sup>e</sup> édition, Paris, Calmann-Lévy, 1907, pp. 244-248.

<sup>895</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., p. 113.

<sup>896</sup> Maxime du Camp, *Les Convulsions de Paris. Épisodes de la Commune*, op. cit., p. 62.

caractère féminin disparaît pour faire place à des allures à la fois viriles et sauvages<sup>897</sup> ». Chez Lombroso, ce dernier critère est hautement incriminateur. Les docteurs Cabanes et Nass expliquent dans leur ouvrage consacré aux « névroses révolutionnaires » combien les femmes tenaient une place de choix dans la foule dépravée :

Une fois dévoyée et aiguillée vers une voie anormale, elle s’y lance avec son exagération habituelle. Ce n’est pas en tant qu’individualité isolée, mais en tant que partie agissante et vivante de la foule que la femme participe à la Révolution. L’histoire, qui se répète sans cesse, nous la montre, à chaque tumulte populaire, derrière les meneurs qu’elle suit docilement. Que ce soit l’émeute, l’insurrection ou la grève, toujours elle est au premier rang, excitée, exaltée, prête aux résolutions extrêmes<sup>898</sup>.

Pour l’aliéniste Laborde, qui dresse dès 1872 la « psychologie morbide » de la Commune, toute l’entreprise n’est que « folie collective<sup>899</sup> ». S’appuyant sur quelques cas de Communards, il tente de dégager une « *filiation héréditaire* au point de vue psychopathique<sup>900</sup> ». Pour d’autres comme le conservateur Prosper Despine, et sans toutefois nier la part politique, la Commune serait le symptôme d’une épidémie morale<sup>901</sup>, elle-même le résultat de « convoitises grossières, le désir de posséder le bien d’autrui, de vivre et de jouir des biens de la vie sans peine et sans travail<sup>902</sup> ».

Dans *La Femme criminelle* (1895), au chapitre IV « Cruauté, Pitié, Maternité », Lombroso évoque des exemples de cruauté commise par des femmes déchaînées. Ce qui est curieux dans la compilation du savant criminologue, c’est qu’on y retrouve mêlés faits historiques (Michelet, de Goncourt, du Camp), observations philosophiques (Diderot, Despine,

---

<sup>897</sup> *Actes du troisième congrès international d’anthropologie criminelle de Bruxelles*, F. Hayez, Bruxelles, 1893, p. 384.

<sup>898</sup> Cabanes et Ness, *La Névrose révolutionnaire*, Paris, Société française d’imprimerie et de librairie, 1906, p. 533.

<sup>899</sup> Titre du premier chapitre, in Jean Baptiste Vincent Laborde, *Les hommes et les actes de l’insurrection de Paris devant la psychologie morbide (Lettres à M. le docteur Moreau de Tours)*, Paris, Germer-Baillièrre, 1872, pp. 1-7.

<sup>900</sup> *Ibidem*, p. 27. (Italiques dans le texte)

<sup>901</sup> « Le socialisme ! Tel est le nom de l’épidémie morale dont il va être ici question ». Prosper Despine, *De la folie au point de vue philosophique ou plus spécialement psychologique étudiée chez le malade et chez l’homme en santé*, Paris, F. Savy, 1875, p. 772.

<sup>902</sup> Prosper Despine, *De la folie au point de vue philosophique*, p. 772.

Spencer) et... scènes fictionnelles tirées de romans (Zola, Vallès<sup>903</sup>). Il rapporte entre autres faits historiques les agissements d'une certaine Epilly, une Communarde qui correspond étrangement à la cantinière d'Anatole France, auteur qu'il ne cite pourtant pas : « De même, les femmes participèrent à la Commune avec la dernière énergie, et en furent les héroïnes sanglantes. Dans le massacre des Dominicains, initiées par une femme, elles surpassèrent en cruauté les hommes à qui elles reprochaient de ne pas savoir assez bien tuer ; une, entre autres, Epilly, voulut commander le feu sur un prisonnier, et l'acheva elle-même d'un coup de revolver à la tempe<sup>904</sup> ».

Dans un autre texte de 1980, *Le Crime politique et les révolutions*<sup>905</sup>, Lombroso s'attarde sur le rôle des femmes dans ce genre de manifestations politiques. Il distingue toutefois le taux de participation des femmes dans les révolutions et les révoltes. Selon lui, la révolution étant une chose sérieuse, qui demande de la constance et du « génie » (dont les femmes sont dépourvues, dit-il, à quelques exceptions près), elle est principalement l'œuvre des hommes. La révolte cependant, en ce qu'elle présente de désordre, de déchaînement des forces et d'inconstance, est le terrain idéal pour les femmes. Même si elles ne prennent jamais le commandement des troupes, elles arrivent à pousser les hommes à commettre des atrocités lorsqu'ils hésitent, et vont même parfois jusqu'à prendre les devants pour mieux exécuter un otage ou un soldat. Lors de la Révolution de 1789, à laquelle plusieurs femmes ont pourtant pris part, Lombroso rapporte les paroles d'un officier de la Vendée qui aurait dit : « Sans femmes, la république serait stable<sup>906</sup> ». Dans le même ouvrage, au chapitre XI – « Facteurs individuels. Criminels politiques fous » –, on peut lire :

---

<sup>903</sup> Lombroso cite entre autres Despine, *De la folie au point de vue philosophique* ; les frères Goncourt, *Histoire de la société française*, 1854-1855 ; Vallès, *L'Insurgé* ; Zola, *Germinal* ; Michelet, *Histoire de la Révolution française* ; du Camp, *Les Convulsions de Paris*.

<sup>904</sup> Cesare Lombroso et Guglielmo Ferrero, *La Femme criminelle et la prostituée* [1895], Paris, Alcan, traduit de l'italien par Louise Meille, 1896, pp. 71-72.

<sup>905</sup> Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, *op. cit.*, pp. 5-22.

<sup>906</sup> Propos rapporté par Michelet, *Histoire de la Révolution française*, cité par Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, *op. cit.*, p. 13.

Dans les criminels politiques entrent, pour une large part, les aliénés, d'autant plus enclins aux accès criminels, que le manque du sens moral, stimulant déjà puissant à l'impulsivité, s'aggrave en eux, par le défaut plus grand d'équilibre mental, par conséquent par l'absence de toute inhibition, par le sentiment exagéré de leur propre personnalité, par les convictions de leur propre grandeur ou de persécutions imaginaires ; et ces convictions, ils réussissent souvent à les faire partager à ceux qui sont sains d'esprit et avec lesquels ils sont en contact ; – les faibles, les mécontents, ennemis de l'ordre dominant, chez lesquels trouve écho la haine du fou contre la société et le gouvernement, auxquels il attribue toutes ses souffrances, ne manquent jamais<sup>907</sup>.

On retrouve ici le personnage négatif de Zola qui enflamme les foules de son discours haineux et belliqueux, et où transpire l'envie et le goût du sang. Lombroso parle également de ces orateurs qui n'ont pas bien compris leurs lectures, comme ce Baffier, coutelier de son état, qui « se mit alors à s'instruire avec une grande rapidité. Il lut trop et digéra mal la lecture<sup>908</sup> » ; Baffier bascule dans la révolution et finit par être prisonnier.

Lombroso montre une grande érudition dans ses références et cite souvent des auteurs d'horizons différents. Chez lui les références philosophiques, historiques et littéraires se côtoient et convergent toutes vers un même but : montrer les signes de la folie et ses différentes manifestations ; mais surtout montrer le rôle de la femme dans les débordements de la foule insurgée.

On a noté plus haut l'appel que Maxime du Camp lance aux spécialistes de la folie pour qu'ils s'intéressent à la communarde ; voici maintenant le criminologue qui cite le même du Camp pour illustrer la folie de la communarde. L'on se demande alors quel discours légitime l'autre dans cette *circularité discursive* ? D'un côté il y a l'homme de lettres opposé à la Commune qui s'appuie sur l'anthropologue et la science pour montrer son opinion et dénaturer l'événement (par la femme qui y participe surtout). De l'autre, l'homme de science qui appuie son exposé par des références littéraires et philosophiques. Cela ne veut pas dire que le recours à un genre de discours spécifique (le discours scientifique par

---

<sup>907</sup> Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, op. cit., p. 79.

<sup>908</sup> *Ibidem*, p. 122.

exemple) est censé exclure les autres (philosophique ou historique par exemple), mais lorsqu'on passe d'un discours hypothético-métaphysique, voire romanesque, à l'assertion scientifique, cela pose problème. Le raisonnement qui touche à la question de la femme insurgée ressemble à l'image du serpent qui se mord la queue. Il semblerait que le seul lien solide entre ces deux types de discours (de la littérature anti-Commune et de l'anthropologie criminelle) soit la haine que portent leurs auteurs envers la femme en général et la communarde en particulier. Loin de la Commune et de sa polémique, Lombroso s'appuie souvent sur le discours littéraire pour schématiser les types de folie qu'il distingue. Considérant les écrivains comme des « observateurs du document humain<sup>909</sup> », il trouve par exemple que Zola, sans le savoir, a magistralement dépeint dans *Germinal* (pour le personnage de Lantier) un cas d'« épilepsie politique<sup>910</sup> ». Et pour ce qui est de l'altruiste hystérico-épileptique<sup>911</sup>, le criminologue trouve que sa psychologie est particulièrement bien esquissée par Zola dans *L'Œuvre*<sup>912</sup>.

Dans la partie consacrée au criminel-né politique, Lombroso regrette que l'anatomie pathologique de ce type spécifique de criminel-né soit peu connue. En s'appuyant sur les rares données qui existent, comme les observations faites sur le cerveau de Fieschi et recueillies dans l'Atlas de Leuret et Gratiolet, ou celles faites par Lombroso lui-même sur le crâne du général Ramorino, condamné pour trahison politique, le criminologue pense avoir saisi la preuve de la folie du criminel-né politique. Pourtant, le savant va faire une chose surprenante : il va appliquer les principes de la « crânioscopie » non pas sur des crânes, mais sur des portraits. « Il suffit, en effet, de donner un coup d'œil aux portraits de quelques-uns d'entre eux [criminels politiques] pour voir, immédiatement, même sans

---

<sup>909</sup> Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, op. cit., p. 144.

<sup>910</sup> *Ibidem*, p. 74.

<sup>911</sup> Lombroso rappelle que l'hystérisme « est le frère jumeau de l'épilepsie » et définit « l'altruiste hystérico-épileptique » comme un aliéné qui porte toute sa vie l'empreinte de la psychologie spéciale à l'épileptique, c'est-à-dire l'impulsivité, la double personnalité, l'enfantillage et en même temps une pénétration prophétique accompagnée d'une véritable sainteté et un altruisme exagéré. Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, op. cit., pp. 141-142.

<sup>912</sup> « Cette forme nouvelle n'est pas ignorée des observateurs du document humain : elle a fourni à Daudet un roman entier (*Jack*), et Zola en a décrit admirablement un cas dans Lantier, de *L'Œuvre*, apparenté avec des atcootistes et avec des rebelles. » *Ibidem*, p. 144.



être spécialiste, que ce sont des aliénés<sup>913</sup>. » Le savant italien va s'attarder sur un portrait en particulier : celui de Louise Michel. Celle-ci, « avec son visage viril, son front hydrocéphalique, ses yeux hors de l'orbite<sup>914</sup> » présente le type même de l'aliénée. Elle

a une physionomie de folle, mâchoire et nez énormes, front exagéré, caractères masculin, elle a des parents certainement bizarres, comme son aïeule, qui faisait la chronique de sa maison en vers. De ses écrits [*Mémoire de Louise Michel*, Paris, 1886] résulte son étrange passion pour les bêtes ; sa maison était une ménagerie avec des légions de chats, avec des chiens, des oiseaux, des loups, des vaches, auxquels elle donnait à manger... des bouquets de fleurs. [...] il faut y ajouter la grande vanité pour ses produits littéraires, absolument stupides, spécialement les poétiques, qu'elle intercale de mémoire dans ses écrits, même hors de propos, et plus encore son antimisonisme religieux et littéraire qui lui fait entrevoir quelquefois, il est vrai, des horizons nouveaux, mais qu'elle exploite toujours mal ; ainsi, par exemple, elle a l'intuition de la vaccination de Pasteur, mais hélas ! elle veut l'appliquer... aux plantes<sup>915</sup>.

Des termes subjectifs, de l'ordre de la rhétorique de la conviction non rationnelle, comme « certainement, stupides, toujours, hélas ! », trahissent l'opinion peu « scientifique » de Lombroso. Les traits « virils » de Louise Michel deviennent un facteur incriminant, comme cette Charlotte Corday dont Lombroso parle plus haut comme « le type le plus complet de criminelle par passion<sup>916</sup> ». Le fait d'être tendre avec les animaux et de voter la mort des otages lors de la Commune constitue pour lui un contraste qui prouve son caractère de « mattoïde » (taré, fou). Si avoir des animaux dans sa maison constitue un signe de détraquement mental, alors tous les paysans sont potentiellement des fous à lier. De plus, Zola, que Lombroso aime à citer, avait lui aussi une ménagerie pareille à celle de Louise Michel – sinon plus grande<sup>917</sup>. L'on ne sait si Lombroso ignore ce détail de la vie de Zola où s'il ne le prend pas en considération, la corrélation amour des animaux-folie ne s'appliquant qu'aux femmes.

---

<sup>913</sup> Cesare Lombroso, Rodolfo Laschi, *Le Crime politique et les révolutions*, op. cit., p. 84.

<sup>914</sup> *Ibidem*, p. 84.

<sup>915</sup> *Ibidem*, pp. 125-126.

<sup>916</sup> *Ibidem*, p. 84

<sup>917</sup> Zola était végétarien et un fervent défenseur des animaux. Cf. son article « L'amour des bêtes », *Le Figaro*, 24 mars 1896, repris dans *Nouvelle campagne*, Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1897, pp. 85-97.

Notre intérêt s'est porté d'un côté sur la Commune et son traitement par la littérature (Zola en l'occurrence), et de l'autre sur la communarde et son portrait à la fois sous la plume des romanciers et des aliénistes. Misogynie maquillée sous des dehors de scientisme et incompréhension de l'événement politique, à la limite du « réactionnisme », ont donné ces scènes d'insurrection, où à l'inverse de la Liberté guidant le Peuple de Delacroix, des furies sanguinaires précipitent la folie des hommes dans un massacre fratricide.

Cette méfiance vis-à-vis de la femme n'est pas une spécificité des écrivains anticommunards ou des aliénistes misogynes. En Australie – qui nous intéresse par son univers carcéral et sa proximité avec le bagne colonial français –, plus d'un demi-siècle avant la Commune de Paris, les femmes convicts ont été soumises à la même méfiance. Jugée par le regard puritain qui a dominé les premières années de la colonisation anglaise, la femme convict était considérée comme une dégénérée et était comparée à la femme aborigène, ce qui n'était pas censé la flatter. Cependant, elle était jugée encore plus sévèrement que l'indigène, car elle « incarne une menace pour les valeurs de l'Empire<sup>918</sup>. » Sa présence, écrit Michel Bernard, va même jusqu'à contribuer au brouillage entre civilisés et sauvages.

La littérature anticommunarde ne pouvait durer, car dès que Paris avait pu exorciser ses peurs de l'événement, une telle littérature, très manichéenne et à la limite de la caricature, ne pouvait plus avoir de sens. Réactionnaire – avec tout ce que ce mot implique de schématisme et de clichés figés –, cette littérature « relève d'une vision politique préétablie et rigide qui n'a pas réussi à s'insérer dans le moule littéraire et qui est venue se plaquer sur lui comme un élément étranger. » Elle n'a donc « pu se développer que sur la base d'un consensus général d'une opinion qui voulait que les choses soient ainsi présentées, sur la base d'une peur collective. Le jour où cette peur s'est déplacée, cette littérature a perdu à la fois son support et sa raison d'être<sup>919</sup>. »

---

<sup>918</sup> Michel Bernard, *La Colonisation pénitentiaire en Australie*, op. cit., p. 185.

<sup>919</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., p. 142.

Outre le fait de vouloir disqualifier la Commune en tant que volonté sociale et de porter préjudice à l'image de la femme, cette littérature a aussi contribué à la confusion entre récidivistes et communards. Rappelons que durant ces années le débat sur la question de la récidive s'est intensifié et le traitement des coupables de récidive a donné lieu, de la part des anthropologues notamment, à des propositions radicales<sup>920</sup>. Pour disqualifier les revendications sociales de la Commune, plusieurs auteurs ont misé sur la peur : incendies, scènes de pillage et de meurtre accentuent le sentiment d'insécurité. Les communards ? des récidivistes pour la plupart, du moins selon un certain discours qui circulait à l'époque. A titre d'exemple, le vicomte d'Haussonville, à l'initiative de la commission d'enquête de 1873 sur le régime pénitentiaire, écrit :

Lorsqu'on écrira l'histoire de la Commune de Paris à un autre point de vue que le point de vue dramatique et militaire, lorsqu'on cherchera les causes de ce triste épisode de notre histoire, on sera frappé du rôle considérable que l'élément récidiviste a joué dans ces luttes sanglantes. Tous les documents ne sont pas réunis, mais je puis vous dire que sur 3000 et quelques déportés à la Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas moins de 1200 individus [...] récidivistes de peines de droit commun et qui se partagent entre eux plus ou moins équitablement ces 3000 condamnations. Il y a là un véritable péril social<sup>921</sup>.

« Péril social », le mot est lâché ; il aura d'autant plus de résonance dans la société de l'époque que les peurs sociales ont été exacerbées par les journaux avec des récits d'« attaques nocturnes » et autres faits-divers sanglants<sup>922</sup>.

La déportation des communards qui a suivi la répression sanglante de 1871, le sentiment d'insécurité constamment attisé par les médias, la volonté de certains hommes d'État (Waldeck-Rousseau) pour qui la déportation des récidivistes devient une question politique, tous ces éléments combinés ensemble ouvrent la voie à la loi de 1885 sur la relégation des récidivistes. Si les communards sont des récidivistes, et si l'on s'est

---

<sup>920</sup> Cf. chap. 2, « Étudier ».

<sup>921</sup> Vicomte Othenin d'Haussonville, *Journal officiel*, 21 mai 1875, cité par Marc Renneville, *Crime et folie*, p. 285.

<sup>922</sup> Cf. Marc Angenot, 1889. *Un État du discours social* et Dominique Kalifa, *L'Encre et le Sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*.

débarrassé des communards en les déportant, alors pourquoi ne pas élargir la déportation aux récidivistes *tout court* (par opposition aux récidivistes-communards inventés par le discours anti-Commune<sup>923</sup>) ? Aux mêmes maux les mêmes remèdes.

### 9.3 Le personnage zolien face à l'Histoire

Dans la sous-partie qui suit nous verrons le personnage zolien face à l'insurrection de 1851 et surtout face à la Commune de Paris. Si l'auteur de *Thérèse Raquin* recourt aux procédés susmentionnés pour disqualifier la Commune, il n'en nuance pas moins le tableau en introduisant des opinions contradictoires et des moments de doute dans le cheminement psychologique de certains personnages.

Zola est-il un républicain convaincu ? on le présente habituellement comme un républicain avancé sinon socialiste. Pourtant dans son œuvre, surtout les parties concernant les révolutions et en particulier la Commune, le romancier semble recourir à des thèmes proches de l'extrême-droite de l'époque, comme la nature, l'analogie végétale, l'enracinement, le paysan simple et illettré. Certes, il ne faut pas y voir une adhésion aux idées d'extrême-droite, et Paul Lidsky avance que cette similitude thématique s'expliquerait en fait par la volonté de Zola de rejoindre l'Académie française<sup>924</sup>. Mais quand il s'agit de la Commune, il semblerait que Zola n'ait pas bien saisi toute la portée historique de l'événement, d'où sa condamnation bien lisible dans ses romans qui ont traité l'événement.

Dans sa préface à *La Débâcle*, Henri Guillemin, pourtant grand admirateur de Zola, écrit : « Ce qui fait mal, plus que tout, dans *La Débâcle*, ce qui n'est pas digne de Zola, c'est le jugement qu'il porte sur Paris et l'image abjecte qu'il nous donne des origines de la Commune<sup>925</sup> ». Elle serait l'œuvre de oisifs et d'alcooliques ; et sans le salaire de trente sous de la garde nationale, l'engouement pour la Commune aurait été beaucoup moindre.

---

<sup>923</sup> L'on sait aujourd'hui grâce à de plus récents travaux de recherche l'inexactitude de ce qu'avancait d'Haussonville. Cf. Jacques Rougerie, *La Commune de 1871*, Paris, PUF, 1992.

<sup>924</sup> *Ibidem*, p. 120.

<sup>925</sup> Zola, *La Débâcle*, Cercle du bibliophile, 1980, « préface », p. 25.

Toutefois Zola n'est pas insensible face à cette guerre fratricide ; ses dépêches de journaliste le montrent. Ainsi écrit-il le 28 avril : « Certes, pour les vrais ouvriers, pour ceux que des besoins ou des convictions poussent sous la mitraille, mes compassions sont grandes, je ne crains pas de le répéter. » Dans le *Sémaphore* du 31 mai, quelques heures après la fin de la Semaine sanglante, Zola raconte : « J'ai réussi à faire une promenade dans Paris. C'est atroce... Je veux seulement vous parler des tas de cadavres qu'on a empilés sous les ponts. Non, jamais, je n'oublierai l'affreux serrement de cœur que j'ai éprouvé en face de cet amas de chair humaine sanglant, jeté au hasard sur les chemins de halage. Les têtes et les membres sont mêlés dans d'horribles dislocations. [...] O le lugubre charnier...<sup>926</sup>. »

Ces descriptions de l'horreur montrent, selon les défenseurs d'un Zola socialiste, sa compassion au combat des ouvriers, alors que pour ses détracteurs, ceux qui pensent que Zola n'est qu'un bourgeois défenseur de l'ordre établi, ces descriptions sont destinées à effrayer la province afin de décourager les paysans de se rallier au mouvement. En ce qui nous concerne, nous laissons de côté Zola journaliste pour étudier la représentation littéraire qu'il a faite de l'événement<sup>927</sup>. Pour ce faire, trois textes ont été privilégiés, deux sur la Commune et un sur l'insurrection républicaine brisée dans le sang par le tout nouveau Second Empire.

Les trois œuvres seront abordées selon deux points : la manière de traiter l'insurrection et les personnages impliqués dans ces mouvements révolutionnaires. On n'abordera donc pas les rivalités entre les familles Rougon et Macquart qui sous-tendent une partie du premier roman, ni de l'histoire d'amour qui lie plusieurs personnages des romans choisis. Seuls les révolutionnaires, anti-révolutionnaires et faux-révolutionnaires seront étudiés ici.

---

<sup>926</sup> Henri Mitterrand, *Zola journaliste*, Éditions Armand Colin, 1962, p. 147.

<sup>927</sup> Sur la question de Zola (l'homme et non seulement le romancier) et de la Commune nous renvoyons aux ouvrages de Julie Moens, *Zola l'imposteur : Zola et la Commune de Paris*, Broché, 2004 ; Henri Mitterrand, *Zola journaliste*, Éditions Armand Colin, 1962 ; également d'Henri Mitterrand, voir son texte « Zola le républicain incommode », 2003 ; la préface d'Henri Guillemin à *La Débâcle*, Cercle du bibliophile, 1980 et le récent ouvrage de David Charles, *Émile Zola et la Commune de Paris. Aux origines des Rougon-Macquart*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

Allant de 1871 à 1892, ces trois textes sont *La Fortune des Rougon* (1871), la nouvelle *Jacques Damour* (1880) et *La Débâcle* (1892). Le premier, roman des origines et pierre angulaire des *Rougon-Macquart*, a vraisemblablement été rédigé en 1869<sup>928</sup>. Lors de la rédaction, Zola n'a sans doute pas été indifférent aux manifestations d'hostilité au régime de juin 1869 dans lesquelles l'opposition rappelle la répression dans le sang de la résistance républicaine par le Second Empire. Deux mois plus tard paraît un ouvrage de Noël Blanche sur l'insurrection du Var (cadre du roman *La Fortune des Rougon*), dont Zola fera le compte rendu dans *La tribune* du 29 août 1869. Ces quelques détails renforcent l'idée que dans ce roman « le contenu politique [...] prenait le pas sur son contenu "scientifique"<sup>929</sup> ». Les personnages qui nous intéressent sont le faux républicain Antoine Macquart et son neveu, le jeune Silvère, « corrompu » par le discours de son oncle.

*Jacques Damour* est publié en feuilleton dans *Le Figaro* entre le 27 avril et le 2 mai 1883. L'histoire revient sur la Commune de Paris à travers le personnage d'un ouvrier insurgé déporté à Nouméa. Datée de juillet 1880, elle s'inscrit dans l'actualité du moment : l'amnistie du 11 juillet et le retour d'anciens Communards. Selon Roger Ripoll, les analyses de Zola dans cette nouvelle correspondent à celles qu'écrit Théodore Duret dans le troisième volume de son *Histoire de quatre ans*<sup>930</sup> consacré à la Commune. Rappelons que c'est sur le tome 2 de *l'Histoire de quatre ans, La Défense nationale*, que s'appuie Zola pour rédiger *La Débâcle*. Dans *Jacques Damour*, récit empreint d'une ironie amère, la Commune n'est pas évoquée directement, et seuls survivent quelques souvenirs confus dans la mémoire de Jacques, là-bas à Nouméa, les jours de mélancolie. L'histoire est centrée sur le drame banal mais touchant de quelques individualités. On est donc loin du reflux de l'Histoire qui bouleverse tout un monde ; c'est qu'en 1880, la Commune a perdu de son caractère virulent et ne demeure que comme le triste souvenir d'une sanglante querelle fratricide. Jacques, l'ouvrier communard est entraîné par le personnage négatif de Berru.

---

<sup>928</sup> Cf. Zola, *La Fortune des Rougon*, in *Les Rougon-Macquart*, « Notes et variantes », vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, pp. 1533 et suiv.

<sup>929</sup> Zola, *La Fortune des Rougon*, « Notes et variantes », *op. cit.*, pp. 1536.

<sup>930</sup> Théodore Duret, *Histoire de quatre ans, 1870-1873*, t. 3, *La Commune*, Paris, G. Charpentier, 1880.

Le dernier texte, *La Débâcle*, annonce la fin du cycle des *Rougon-Macquart* ; Zola revient sur la déroute de la guerre franco-prussienne de 1870, la chute du Second Empire et bien sûr la Commune. Les trois personnages-clés pour la partie qui nous intéresse (la Commune) sont Maurice, le lettré révolutionnaire ; Jean, le paysan illettré mais brave ; et Chouteau, l'assassin opportuniste : ils représentent donc le Communard utopiste, le Versaillais valeureux et obéissant au devoir et le bandit qui accentue la scélératesse de la Commune. *La Débâcle* est l'un des deux romans les plus « défocalisés » de la série zolienne avec *Pot-bouille* (1882), dans le sens où il n'y a pas de couple amoureux sur lequel se focalise l'attention des lecteurs et à partir duquel se distribuent les personnages secondaires en adjuvants et opposants à cet amour<sup>931</sup>.

Ces textes présentent plusieurs similitudes dans le portrait de certains personnages, qui, parfois, sont carrément calqués les uns sur les autres. Berru et Chouteau sont tous deux peintres en bâtiment. L'attitude d'Eugène (fils de Jacques, qui mourra en martyr de la Commune) est la même que celle de Silvère écoutant Antoine Macquart ; Silvère aussi sera martyr de la république. Le portrait de Félicie (épouse de Jacques) trônant au comptoir de la boucherie de son nouveau mari est calqué sur Lisa Quenu, la belle-sœur de Florent.

Les insurgés de la Commune ? des ouvriers contraints au chômage forcé, poussés par la surexcitation des sièges et obligés au combat par les trente sous des gardes nationaux. Telle est l'analyse bourgeoise de la Commune et que pourtant reprend Zola dans *Jacques Damour* et *La Débâcle*<sup>932</sup>.

---

<sup>931</sup> A propos de la focalisation sur le couple héros-héroïne dans l'œuvre zolienne, cf. Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 88.

<sup>932</sup> Paris peu avant la Commune : « Lui [Maurice], comme les autres, flânait du matin au soir, respirait l'air vicié par tous les germes de folie qui, depuis des mois, montaient de la foule. » ; pendant la Commune : « Et le peuple ne vivait toujours que de la solde des gardes nationaux, ces trente sous que payaient maintenant les millions réquisitionnés à la Banque, les trente sous pour lesquels beaucoup se battaient, une des causes au fond et la raison d'être de l'émeute. » Zola, *La Débâcle* [1892], *Les Rougon-Macquart*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1967, p. 877.

« Lorsque Damour était las et que sa femme le suppliait de rester à la maison, il répondait : – Et mes trente sous ? Qui nous donnera du pain ? Félicie baissait la tête. Ils n'avaient, pour manger, que les trente sous du père et les trente sous du fils, cette paie de la garde nationale que des distributions de vin et de viande salée augmentaient parfois. » Zola, *Jacques Damour* [1883], in *Contes et nouvelles*, Paris, Gallimard, 1976, p. 900.

L'influence de la Commune s'est très tôt fait sentir dans l'œuvre de Zola. Dès 1872, la Commune apparaît en filigrane dans le dossier préparatoire du *Ventre de Paris*<sup>933</sup>. *Jacques Damour* et *Le Ventre de Paris* ont tous les deux pour protagoniste un déporté qui revient en France alors qu'on le croyait mort. Le récit d'évasion de Jaques rappelle celui de Florent, seul survivant dont les camarades succombent à la fièvre jaune. Tous deux également se heurtent à un monde dans lequel ils n'ont plus de place.

### 9.3.1 Les Lectures « mal digérées »

Dans l'univers zolien deux figures importantes se font face : le révolutionnaire qui a « mal digéré » ses bouts de lectures socialistes, et le médiocre charismatique et opportuniste qui sait jouer de l'événement et en tire son parti, quelle qu'en soit l'issue.

Pour Zola, le révolutionnaire posé et rationnel n'existe pas, du moins dans ces trois textes. Surtout, le Communard est soit engagé sans réelle conscience de ce qu'il fait, soit guidé par des images romanesques et illusives, donc dangereuses. Ce qui est remarquable, c'est que cette *mauvaise* lecture du corpus socialiste et révolutionnaire touche non seulement le « révolutionnaire égaré » mais également « l'opportuniste » ou le faux révolutionnaire.

Chouteau, personnage éminemment négatif, est présenté comme « le pervertisseur, le mauvais ouvrier de Montmartre, le peintre en bâtiments flâneur et noceur, ayant mal digéré les bouts de discours entendus dans les réunions publiques, mêlant des âneries révoltantes aux grands principes d'égalité et de liberté<sup>934</sup>. » De même, pour se figurer Antoine Macquart, « [i]l faut avoir entendu, en province, dans quelque estaminet, pérorer un de ces envieux qui ont mal digéré leurs lectures, pour s'imaginer à quel degré de sottise méchante en était arrivé Macquart<sup>935</sup>. »

Silvère, le neveu d'Antoine, forme un couple avec Miette, la fille d'un bagnard. Personnage naïf, il est entraîné à la cause républicaine par une instruction lacunaire qu'aggravent les

---

<sup>933</sup> Zola, *Jacques Damour*, « Notes et variantes », *op. cit.*, p. 1540.

<sup>934</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, pp. 437-438.

<sup>935</sup> Zola, *La Fortune des Rougon*, *op. cit.*, p. 129.



discours de son oncle. Dans sa vision généreuse du monde, il pense pouvoir réhabiliter Miette en l'épousant. Le couple mourra lors de l'insurrection. Silvère « avait des données sur une foule de choses, données incomplètes, mal digérées, qu'il ne réussit jamais à classer nettement dans sa tête<sup>936</sup>. » Pourtant ce dernier personnage n'est pas négatif ; jeune ouvrier avec une instruction sommaire, il est victime des idées éparses qu'il a glanées dans des « volumes dépareillés ». Ce dernier exemple renvoie à l'un des arguments de la littérature anti-Commune : la nécessité d'une culture aristocratique. La Commune est due à la démocratisation de la culture et de l'enseignement ; plusieurs personnages se sont ralliés à la Commune à cause d'une instruction qui donne des idées romanesques. Pour les anti-communards, il n'y a pas d'intermédiaire entre haute culture et ignorance, et « une culture sommaire est pire que l'ignorance » : « l'instruction, écrit Paul Lidsky, tue la poésie et la beauté. Au terme de cette analyse, il apparaît que l'idéal, pour les écrivains, c'est, sans paradoxe, l'analphabète simple et consciencieux qui fait son devoir sans se poser de question<sup>937</sup>. »

Aux lectures mal digérées que l'on retrouve chez les personnages semi-illettrés (Chouteau, Silvère, Berru), correspond l'instruction corruptrice de Maurice Levasseur. Présenté comme un garçon exalté, faible et lettré, il en arrive à une sorte de fermentation des idées dans la confusion de son instruction que la déception du réel vient exaspérer. Pour lui la République se présente comme une « vengeresse des hontes endurées, comme une libératrice apportant le fer qui ampute, le feu qui purifie. Cela n'était pas très clair dans son esprit, le lettré en lui évoquait simplement des souvenirs classiques, des villes libres et triomphantes, des fédérations de riches provinces imposant leur loi au monde<sup>938</sup>. » Que ce soit par excès d'instruction (Maurice) ou par défaut (Jacques, Silvère), le révolutionnaire républicain est corrompu par des images romanesques d'un autre âge.

---

<sup>936</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>937</sup> Paul Lidsky, *Les Écrivains contre la Commune*, op. cit., pp. 125 et 127.

<sup>938</sup> Zola, *La Débâcle*, op. cit., p. 874.

### 9.3.2 Le « Ventre » comme régulateur des sentiments

Thématique chère à Zola, le ventre – qui se vide ou se remplit, ou dans l’opposition maigre/ embonpoint – est présent dans toute son œuvre. Souvent invoquée par Zola comme une technique de « neutralisation » d’un fait potentiellement « héroïque »<sup>939</sup>, le ventre accapare l’attention et détourne la scène pour lui rendre son caractère prosaïque. Ainsi, dans *La Débâcle*, l’armée n’est pas émue outre mesure en apprenant la défaite de la 1<sup>re</sup> division face aux Prussiens, toute joyeuse qu’elle était à la perspective du souper qui se prépare :

Et, bien que la nouvelle désastreuse de Frœschwiller circulât depuis le lever, les quatre hommes riaient, faisaient avec leur indifférence de machine les besognes accoutumées. [...] Et, lorsque le feu crépita au soleil, lorsque la marmite se mit à chanter, tous, en dévotion, rangés autour, s’épanouirent, regardant danser la viande, humant la bonne odeur qui commençait à se répandre. Ils avaient une faim de chien depuis la veille, l’idée de manger emportait tout. On était rossé, mais ça n’empêchait pas qu’il fallait s’emplir<sup>940</sup>.

L’armée chargée de la défense nationale, sûre d’elle au début de la guerre, quand les soldats n’étaient encore que des civils prêts à se jeter dans la bataille contre le vieil ennemi prussien et lui donner encore une raclée (que l’on repense aux dernières lignes de *Nana*, quand la foule parisienne surexcitée criait « A Berlin ! à Berlin ! à Berlin !<sup>941</sup> »), n’a pas le temps de s’indigner ou de jurer revanche. Déjà, le ventre vide détourne l’attention et guide les émotions. De même, dans cet autre exemple concernant l’état-major et sa réaction face à la nouvelle de la défaite :

Dans le contre-coup de la défaite, après Wissembourg et Frœschwiller, le général, isolé, perdu à l’avant-garde, n’avait qu’à se replier en hâte ; d’autant plus que les nouvelles, reçues le matin, aggravaient encore celles de la nuit. En avant, était parti l’état-major, au grand trot, poussant de l’éperon les montures, dans la crainte d’être

---

<sup>939</sup> Notion empruntée à Philippe Hamon, qui écrit dans *Texte et idéologie* : « Les scènes où la vie d’un personnage est en jeu seront donc les scènes privilégiées pour souligner ou neutraliser une référence possible à un « héroïsme ». » Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 99.

<sup>940</sup> Zola, *La Débâcle*, pp. 420-421.

<sup>941</sup> Zola, *Nana* [1880], Paris, Gallimard, « Folio classique », 2002, pp. 473 et 475.

devancé et de trouver déjà les Prussiens à Altkirch. Le général Bourgain-Desfeuilles, qui prévoyait une étape dure, avait eu la précaution de traverser Mulhouse, pour y déjeuner copieusement, en maugréant de la bousculade<sup>942</sup>.

Cette chevauchée de l'état-major aux avant-postes aurait pu être un tableau de l'héroïsme en marche (les galons et les chevaux au trot facilitant une telle sublimation) mais le repas copieux, et donc le ventre bien rempli du général, alourdissent considérablement le tableau et détournent l'héroïsme un instant esquissé.

Dans *Jacques Damour*, Berru est présenté comme « un farceur ayant le mot pour rire, si bien qu'il finit par désarmer Félicie, inquiète et révoltée devant cette large bouche qui engloutissait les meilleurs morceaux<sup>943</sup>. » Personnage négatif, mais bon enfant tout de même, Berru ne perdra jamais l'appétit. Ce n'est pas le cas de Jacques. En réalité, si l'on suit le ventre dans ce récit, on peut voir le cheminement psychologique du personnage central. Jacques, qui a perdu son fils Eugène lors de l'insurrection, avait juré de le venger. Mais les années ont passé et après sa déportation, son évasion, la perte de sa femme – remariée –, sa misère, ses pensées suicidaires, Jacques trouve finalement un compromis qui lui permet, sans trop de distorsions morales, de s'abandonner à une nouvelle existence toute bourgeoise : « Il engraisse, il refléurit, bourgeoisement vêtu, ayant la mine bon enfant et honnête d'un ancien militaire. Les paysans le saluent très bas<sup>944</sup>. »

Les étapes suivantes permettent de voir la métamorphose, somme toute naturelle, de l'ancien communard ; *naturelle* car aucune révolte sérieuse ne marque le passage d'un état à l'autre :

1/ D'abord il était bon ouvrier, coulant des jours heureux dans un ménage bien rangé (le couple avait réussi à faire de belles économies, insiste le narrateur<sup>945</sup>)

---

<sup>942</sup> Zola, *La Débâcle*, p. 422.

<sup>943</sup> Zola, *Jacques Damour*, p. 897.

<sup>944</sup> *Ibidem*, p. 928.

<sup>945</sup> « [...] ils possédaient plus de mille francs à la Caisse d'épargne. C'était beau, pour des ouvriers qui avaient élevé deux enfants. » Zola, *Jacques Damour*, p. 897.

2/ Éclate alors la guerre. Influence de Berru et début de la transformation de Jacques : « Elle [sa femme] voyait que Damour changeait, prenait des façons, employait des mots, qui ne lui plaisaient guère<sup>946</sup>. »

3/ Puis vint la Commune. Il « était convaincu de son droit, il tirait sur les Versaillais comme il aurait tiré sur les Prussiens, persuadé qu'il sauvait la république et qu'il assurait le bonheur du peuple. » Il s'y battit en « héros obscur, décidé à mourir pour la défense de la liberté<sup>947</sup>. » Ici le caractère utopique de la cause paraît dans la volonté martyrologique de Damour ; de plus, le substantif héros est tout de suite neutralisé par l'épithète « obscur », qui le détourne et l'entache.

4/ Son fils Eugène meurt en martyr et Damour jure de le venger ; cette promesse est importante dans la mesure où le protagoniste va la répéter à des moments précis du récit, mais à chaque fois elle diminue d'intensité jusqu'à finir par devenir un vague écho d'un temps déjà révolu<sup>948</sup>.

5/ Déportation. Plusieurs années à Nouméa. Évasion et retour en France. Il cherche sa femme et la retrouve mariée à un riche boucher. Apprend à mots voilés que sa fille est devenue prostituée. Désespère et pense un moment au suicide. C'est là que Berru intervient et le conduit à sa fille. Retrouvailles. Jacques, qui a d'abord hésité à manger chez elle, « parce que cela ne lui paraissait pas honnête, de s'attabler dans cette maison », finit par accepter. Dîner copieux<sup>949</sup> et réminiscence.

6/ Accepte l'aide de sa fille et vit désormais à ses crochets, sans trop se gêner du métier qu'elle fait, sachant bien « garder son rang », « [l]orsque sa fille vient avec des messieurs ».

Ces étapes montrent un personnage qui subit les événements plus qu'il n'y prend part ou les provoque. D'une volonté faible, Jacques n'a jamais su dire son opinion, entraîné qu'il était par la voix de Berru (début et fin du récit) et par la nécessité des trente sous lors de l'insurrection. La morale de cette histoire peut être résumée comme suit : la Commune

---

<sup>946</sup> *Ibidem*, p. 898.

<sup>947</sup> *Ibidem*, p. 900.

<sup>948</sup> A la toute fin de la nouvelle, où Jacques est déjà habitué à sa nouvelle vie de bourgeois retraité, on peut lire : « Enfin, au moment de monter se coucher, Damour, qui a fait encadrer la photographie d'Eugène, s'approche, la regarde, brandit sa pipe en criant : - Oui, oui, je te vengerai ! Et, le lendemain, le dos rond, la face reposée, il retourne à la pêche, tandis que Berru, allongé sur la berge, dort le nez dans l'herbe. » Zola, *Jacques Damour*, p. 929.

<sup>949</sup> « Damour mangeait beaucoup, alourdi de fatigue et de nourriture ». Zola, *Jacques Damour*, p. 927.

n'est que l'œuvre d'ouvriers oisifs qui, au mieux, sont contraints au combat pour les trente sous, et au pire, sont des républicains utopiques pour qui la république n'est qu'un vague avenir où tout le monde sera rentier<sup>950</sup>.

### 9.3.3 Le Révolutionnaire égaré

Le républicain zolien est souvent un *égaré*. S'il en vient aux armes, c'est parce que certaines prédispositions le poussent depuis l'enfance. Jacques est d'abord présenté comme un ouvrier modèle, faisant certes parfois la noce, mais éprouvant toujours un remords après coup<sup>951</sup>; le remords, selon les valeurs bourgeoises du Second Empire, est le signe d'une positivité du personnage<sup>952</sup>. Jacques est ce qu'on pourrait appeler un républicain *par défaut*, c'est-à-dire que chez lui l'adhésion au rêve républicain s'est faite normalement, sans réelles convictions nées de la réflexion : « Lui aussi était républicain, parce que, depuis le berceau, il entendait dire autour de lui que la république serait un jour le triomphe de l'ouvrier, le bonheur universel. Mais il n'avait pas d'idée arrêtée sur la façon dont les choses devaient se passer<sup>953</sup>. » Ou bien s'il est lettré, le républicain est justement corrompu par son instruction et les images confuses qu'elle fait pousser en lui. Maurice Levasseur de *La Débâcle* en est un exemple. Jeune avocat engagé volontaire, il est présenté comme un garçon à la « nervosité prompte à l'espoir du bien comme au découragement du mal, généreux, enthousiaste, mais sans fixité aucune », avec « des yeux gris et caressants, un

---

<sup>950</sup> « Il s'enflammait, il croyait fermement que, si Paris entier, les hommes, les femmes, les enfants, avaient marché sur Versailles en chantant *La Marseillaise*, on aurait culbuté les Prussiens, tendu la main à la province et fondé le gouvernement du peuple, celui qui devait donner des rentes à tous les citoyens. » Zola, *Jacques Damour*, p. 898.

<sup>951</sup> « [...] seulement, il se montrait raisonnable, allait se coucher, s'il avait trop bu, et retournait le lendemain au travail, en se traitant lui-même de propre à rien. » Zola, *Jacques Damour*, p. 896.

<sup>952</sup> Dans *Son Excellence Eugène Rougon*, le Ministre, convoquant le directeur d'un journal dans lequel paraît en feuilleton une histoire « scandaleuse » de femme adultère, dit : « – J'oubliais. Votre feuilleton est odieux... Cette femme bien élevée qui trompe son mari est un argument détestable contre la bonne éducation. On ne doit pas laisser dire qu'une femme comme il faut puisse commettre une faute. – Le feuilleton a beaucoup de succès, murmura le directeur, inquiet de nouveau. Je l'ai lu, je l'ai trouvé très intéressant. – Ah ! vous l'avez lu... Eh bien ! cette malheureuse a-t-elle des remords à la fin ? Le directeur porta la main à son front, ahuri, cherchant à se souvenir. – Des remords ? Non, je ne crois pas. Rougon avait ouvert la porte. Il la referma sur lui, en criant : – Il faut absolument qu'elle ait des remords !... Exigez de l'auteur qu'il lui donne des remords ! » Zola, *Son Excellence Eugène Rougon* [1876], in *Œuvres Complètes*, t. 7, Paris, Nouveau Monde éd., 2004, pp. 377-378.

<sup>953</sup> Zola, *Jacques Damour*, p. 898.

peu fous parfois<sup>954</sup> ». A cause de son tempérament instable, il est porté aux chimères. Tout jeune, son grand-père l'abreuvait de récits « homériques<sup>955</sup> » et « épiques<sup>956</sup> » des conquêtes napoléoniennes.

Néanmoins, s'il ne croit plus à « la légende napoléonienne » et au « bonapartisme sentimental » au fur et à mesure de l'avancement de la guerre, c'est pour embrasser tout de suite la république, non pas la « théorique et sage », mais la violente et révolutionnaire<sup>957</sup>. Les défaites qui se sont succédé ont fini par l'exaspérer. Communard, il le deviendra par nécessité de son tempérament, qui était « faible et exalté<sup>958</sup> », enclin aux rêveries et que ne contente plus les anciennes gloires de la vieille France. Sa conversion est subite et s'est faite d'un bloc ; l'hébétude des champs de bataille, le manque de pain et la perspective de la débâcle, que renforce le sentiment de la trahison des dirigeants, vont faire de lui « un être d'instinct ». Ainsi Maurice se jette-t-il à la Commune au moment où il n'espérait plus grand-chose. Sa raison déjà chancelante finit par s'en aller complètement quand les atrocités de la Commune atteignent leur comble<sup>959</sup>. Devenu « être d'instinct », il en arrive à souhaiter la mort de tout et de tous, par le feu. « Paris

---

<sup>954</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 405.

<sup>955</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 447.

<sup>956</sup> *Ibidem*, p. 860.

<sup>957</sup> Ce long passage renferme les contradictions et surtout le basculement du personnage : « À la veille du 31 octobre, Maurice fut ainsi ravagé par ce mal de la défiance et du rêve. Il acceptait maintenant des imaginations dont il aurait souri autrefois. Pourquoi pas ? est-ce que l'imbécillité et le crime n'étaient pas sans bornes ? est-ce que le miracle ne devenait pas possible, au milieu des catastrophes qui bouleversaient le monde ? Il avait toute une longue rancune amassée, depuis l'heure où il avait appris Frœschwiller, là-bas, devant Mulhouse ; il saignait de Sedan, ainsi que d'une plaie vive, toujours irritée que le moindre revers suffisait à rouvrir ; il gardait l'ébranlement de chacune des défaites, le corps appauvri, la tête affaiblie par une si longue suite de jours sans pain, de nuits sans sommeil, jeté dans l'effarement de cette existence de cauchemars, ne sachant même plus s'il vivait ; et l'idée que tant de souffrances aboutiraient à une catastrophe nouvelle, irrémédiable, l'affolait, faisait de ce lettré un être d'instinct, retourné à l'enfance, sans cesse emporté par l'émotion du moment. Tout, la destruction, l'extermination plutôt que de donner un sou de la fortune, un pouce du territoire de la France ! En lui, s'achevait l'évolution qui, sous le coup des premières batailles perdues, avait détruit la légende napoléonienne, le bonapartisme sentimental qu'il devait aux récits épiques de son grand-père. Déjà même, il n'en était plus à la république théorique et sage, il versait dans les violences révolutionnaires, croyait à la nécessité de la terreur, pour balayer les incapables et les traîtres, en train d'égorger la patrie. Aussi, le 31 octobre, fut-il de cœur avec les émeutiers, lorsque les nouvelles désastreuses se succédèrent coup sur coup ». Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 860.

<sup>958</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 405.

<sup>959</sup> « [...] et le peu de raison qui restait à Maurice, après tant de secousses et de ruines, s'en allait au vent de fureur soufflant de partout. » *ibidem*, p. 873.

brûle, rien ne restera... Ah ! cette flamme qui emporte tout, qui guérit tout, je l'ai voulue, oui ! elle fait la bonne besogne... Laissez-moi descendre, laissez-moi achever l'œuvre d'humanité et de liberté...<sup>960</sup> ».

Les paroles de Maurice reflètent dans leur contradiction toute la folie de l'utopie communarde : vouloir la liberté dans les flammes. Les communards sont d'abord de vrais destructeurs avant d'être de faux rêveurs ou plutôt de mauvais rêveurs. Le même incendie est observé par l'officier allemand Otto Gunther et la sœur de Maurice, Henriette. Le gigantesque incendie de Paris effare cette dernière, tout en procurant une douce joie à l'officier. Jean, le Versaillais, est également bouleversé par le spectacle. Seuls le communard Maurice et l'ennemi éternel, le Prussien, jouissent du spectacle de Paris en flammes. Est-ce à dire que le Communard est l'équivalent du Prussien en ce qu'ils veulent tous les deux la défaite et la ruine de la France ? Peut-être. Mais Maurice, selon l'un des procédés narratifs de la littérature anticommunarde qu'on a vus plus haut, opère sa *mea culpa* peu avant sa mort. D'abord, c'est le doute qui le saisit quand il voit Chouteau, le faux Communard assassin et pillard, en train d'incendier le palais de la Légion d'honneur ; il se dit que « [l]'œuvre terrible pouvait donc être mauvaise, qu'un tel homme en était l'ouvrier ?<sup>961</sup> »

Dans cette phrase, censée donner les pensées de Maurice, on voit l'intrusion du narrateur qui transforme la question en assertion. Par l'épithète « terrible », le narrateur trahit un jugement déjà rendu sur la Commune, et seul Maurice, au bord de la folie, a encore des idées contradictoires. Dans cette phrase, le jugement est clair et définitif, et le basculement de Maurice ne fait qu'en renforcer la sentence. Présentée ainsi, la Commune ne peut être *que* mauvaise ; comme si une « œuvre terrible » pouvait être bonne...

Le doute ressenti par Maurice n'est pas uniquement exprimé par sa raison – déjà malmenée. Ses entrailles (le ventre donc) ressentent également la fausseté de l'entreprise. Posté sur la barricade et tirant sur les Versaillais, dans le dernier désespoir de la bataille où

---

<sup>960</sup> *Ibidem*, p. 907.

<sup>961</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 881.

il ne s'attendait plus qu'à mourir en martyr, Maurice ressent une étrange sensation : « L'exécrable besogne qu'il faisait l'étouffer maintenant d'une nausée, ainsi qu'un vin immonde qui revient dans l'ivresse<sup>962</sup>. » Dans cette métaphore gastrique, l'œuvre des communards est encore disqualifiée. Maurice finit carrément par juger la Commune « incohérente et imbécile<sup>963</sup> ». Mais l'aveu final viendra de son lit de mourant : se comparant au « membre gâté<sup>964</sup> », il finit par absoudre son ami Jean, le paysan versaillais qui représente l'avenir et le côté sain de la France.

#### 9.3.4 Le Défenseur

Au Communard exalté et rêveur, la littérature anti-Commune oppose le Versaillais défenseurs des « vraies » valeurs. Il est de préférence paysan (par opposition à l'ouvrier corrompu des villes), illettré et travailleur. Dans les trois textes de Zola, seul *La Débâcle* présente le contrepoids du Communard. C'est Jean Macquart, le paysan illettré et attaché à la terre qui endosse ce rôle. Jean est le frère de Gervaise (héroïne de *L'Assommoir*) et le fils d'Antoine Macquart, le faux républicain ; il est l'un des rares Macquart à ne pas développer de tare. Bien que tout les oppose, Jean et Maurice fraternisent face à l'ennemi commun, le Prussien. Mais le déclenchement de la Commune les jette dans une lutte à mort.

Outre l'opposition de classe (paysan illettré/bourgeois cultivé) et de tempérament (calme/exaltation), Zola montre une opposition encore plus profonde entre les deux hommes, et cette opposition ne se dresse pas uniquement entre eux deux, mais concerne à la fois l'histoire et l'Histoire. En effet, Maurice le communard regarde vers le passé (gloires napoléoniennes et « souvenirs classiques<sup>965</sup> » de libération de peuple) alors que Jean est tout dévoué à l'avenir du pays : « Il était resté le fond même de la nation, le paysan sage, désireux de paix, pour qu'on recommençât à travailler, à gagner, à se refaire du

---

<sup>962</sup> *Ibidem*, p. 882.

<sup>963</sup> *Ibidem*, p. 876.

<sup>964</sup> *Ibidem*, p. 907.

<sup>965</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 874.



sang<sup>966</sup>. » Présentés ainsi, la disparition de l'un et la victoire de l'autre semblent aller de soi comme inscrites dans le cheminement même de l'Histoire.

Écrit en 1892, le roman n'est pas étranger aux théories évolutionnistes et historicistes : l'archaïque, le romantique meurt pour laisser place au nouveau, au vigoureux et au sain (l'image du « sang » à refaire est ici parlante). Si l'on excepte la fin du roman, qui problématise le destin de Jean – en tuant Maurice, il ne peut plus épouser Henriette, la sœur de ce dernier –, tout le texte montre une image de Jean qui correspond au type du Versaillais tel que voulu par la littérature anticommunarde.

### 9.3.5 L'Opportuniste ou le faux républicain

Entre le révolutionnaire égaré, chargé dans les romans anti-Commune de montrer de l'intérieur les tares d'une telle œuvre, et le Versaillais, être sain et vigoureux qui défend la nation contre les communards aussi gaillardement qu'il aurait fait face aux Prussiens, il y a le faux révolutionnaire. S'il se passionne pour la Commune et pousse ses compatriotes au combat, c'est pour profiter du désordre et piller à son aise. Dans les trois textes de Zola, Antoine Macquart, Berru et Chouteau, respectivement de *La Fortune des Rougon*, *La Débâcle* et de *Jacques Damour*, correspondent à ce type du personnage négatif. Antoine agit lors du soulèvement républicain contre le coup d'État du 2 décembre 1851 ; les deux autres agissent lors de la Commune. Antoine et Chouteau sont des bandits et des traîtres ; le personnage de Berru est plus nuancé. Chouteau est présenté au début du roman comme un « bel homme [...] révolutionnaire<sup>967</sup> » et un orateur sachant captiver son auditoire, ce qui en fait un être dangereux. Berru, tout comme Antoine, a le verbe facile ; et deux jeunes gens de leur public (Silvère et Eugène) mourront sur les barricades. « Comme il [Antoine] parlait beaucoup, qu'il avait servi et qu'il passait naturellement pour être un homme d'énergie, il était très entouré, très écouté par les naïfs. Sans être un chef de parti, il avait

---

<sup>966</sup> *Ibidem.*, p. 883.

<sup>967</sup> Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 419.

su réunir autour de lui un petit groupe d'ouvriers qui prenaient ses fureurs jalouses pour des indignations honnêtes et convaincues<sup>968</sup>. »

L'opportuniste ou faux républicain est souvent ignorant, mais cela ne l'empêche pas de jeter sentencieusement des « vérités » à son auditoire :

“Comme en 93”, ajoutait-il [Berru] carrément, sans savoir<sup>969</sup>.

Sa vie de café [à Antoine], les articles de journaux qu'il avait lus sans les comprendre, avaient fait de lui un terrible bavard qui émettait en politique les théories les plus étranges du monde<sup>970</sup>.

Antoine Macquart profite de l'agitation politique et se réclame du socialisme tout en haranguant les foules dans un café. Il finit par trahir ceux qui ont cru en lui et leur pose un guet-apens pour sauver sa peau. Ils se font tuer et Macquart quitte la France en attendant de recevoir le prix du sang, un bon emploi que lui avait promis le nouveau pouvoir. Ce personnage représente le type même de l'envieux et de l'aigri pour qui l'agitation politique est l'occasion de refaire les comptes, au nom du changement révolutionnaire, et d'en tirer un profit personnel : « [R]ongé d'envie et de haine, rêvant des vengeances contre la société entière, [il] accueillit la République comme une ère bienheureuse où il lui serait permis d'emplier ses poches dans la caisse du voisin, et même d'étrangler le voisin, s'il témoignait le moindre mécontentement<sup>971</sup>. »

---

<sup>968</sup> Zola, *La Fortune des Rougon*, op. cit., p. 129.

<sup>969</sup> Zola, *Jacques Damour*, p. 898.

<sup>970</sup> Zola, *La Fortune des Rougon*, op. cit., p. 129.

<sup>971</sup> *Idem*.

	Le Défenseur	L'égaré	L'opportuniste	Épilogue	Commentaire
Jean	x			Nuancé	Renonce à la femme aimée et retourne à sa terre (paysan)
Jacques		x		Heureux	Poussé à la Commune par Berru, perd son fils, sa femme ; est déporté ; accepte le compromis après avoir longuement souffert
Silvère		x		Tragique	Poussé par son oncle, Antoine Macquart ; finit par s'enthousiasmer pour la république ; un des premiers martyrs de l'insurrection
Maurice		x		Tragique	Républicain exalté après avoir cru en l'Empire, aspire au martyr, finit par voir dans la Commune une « gangrène »
(Florent)		x		Retour au bain	« Victime innocente », tombe dans le révolutionnarisme sous une influence extérieure, finit par endosser toute la responsabilité ; être voué à l'échec dès le départ (enfance difficile), incompatible avec la société de l'époque
Chouteau			x	Impunité	Voleur et assassin durant la Commune, s'en tire sans être inquiété
Antoine Macquart			x	Impunité	Trahit ses camarades républicains et reçoit le prix du sang
Berru			x	Heureux	N'a jamais souffert, lâche, poussant les autres à se battre tout en se cachant ; aide Jacques (par intérêt) à retrouver sa fille et l'empêche de faire une folie (assassiner sa femme et son nouveau mari)

Ce tableau permet de voir le rôle de chaque personnage dans l'intrigue. Le personnage de Florent ne participe à aucune révolution, mais en tant que « révolutionnaire égaré » il est ajouté à titre indicatif. Il est certain que dans l'univers zolien les natures données en bloc n'existent pas (contrairement au monde du roman populaire, par exemple). Mais un rapide coup d'œil permet de voir que le faux révolutionnaire s'en sort toujours alors que le révolutionnaire égaré paie le prix fort. Le traitement de l'insurrection républicaine de 1851 diffère de celui réservée à la Commune. Dans *La Fortune des Rougon*, le personnage du faux républicain Antoine est contrebalancé par le républicain utopique mais innocent, Silvère, et aucun personnage positif défenseur de l'Empire n'est présent. La Commune donne lieu à une représentation plus figée où les clivages sont bien campés.

Dans *La Débâcle*, Zola ne donne de la Commune que son côté négatif et meurtrier, et à aucun moment il ne mentionne le programme des insurgés. Afin de noircir davantage le tableau, le romancier altère (sciemment ?) une vérité historique en présentant la majorité des maires élus le 31 octobre 1870 comme des extrémistes<sup>972</sup>, alors que le livre sur lequel il s'appuie pour rédiger son roman, *l'Histoire de quatre ans* – dont l'auteur, Théodore Duret, est pourtant un ennemi de la Commune –, avance le contraire<sup>973</sup>.

La littérature anti-Commune est cantonnée pour l'essentiel à la décennie 1870-1880. Pourtant *La Débâcle* date de 1892, et comme on vient de le voir, le roman, bien qu'il contienne des éléments problématisant le destin des personnages, n'en reproduit pas moins les mécanismes de disqualification de l'événement historique. Avec ces deux textes, Zola rejoint la liste des romanciers qui n'ont pas réellement saisi toute la portée historique de la Commune.

---

<sup>972</sup> « L'élection des maires semblait avoir apaisé les passions politiques ; mais presque tous les élus appartenaient aux partis extrêmes, il y avait là, pour l'avenir, un symptôme redoutable. » Zola, *La Débâcle*, *op. cit.*, p. 861.

<sup>973</sup> « La grande majorité des maires et adjoints n'en fut pas moins composées d'hommes modérés, qui, par la force qu'ils avaient puisée dans l'élection, servirent au gouvernement d'utiles auxiliaires. » Théodore Duret, *Histoire de quatre ans, 1870-1873*, t. 2, *La Défense nationale*, Paris, G. Charpentier, 1878, p. 77 ; cité par Henri Mitterrand in Zola, *La Débâcle*, in *Les Rougon-Macquart*, « Notes et variantes », Paris, Gallimard, 1967, p. 1552.

## CHAPITRE 10

### IDÉOLOGIE ET SYMBOLE

*Ce qu'on nomme idéologie n'est jamais qu'un discours qui dessine  
une place où se place celui qui tient à tenir ce discours.*

*Michel Serres, Hermès III*

Parler d'idéologie aujourd'hui, ou pire encore, parler de choses « idéologique », est-ce faire preuve d'anachronisme ? Une lecture attentive des textes (littéraires ou autres) d'un point de vue idéologique est-elle toujours valable ? Ce sont là quelques interrogations que propose, en 2007, le dossier *L'idéologie en sociologie de la littérature* du collectif *Contextes*. Et en effet, ce sont-là des questionnements légitimes, dans la mesure où la lecture idéologique des textes littéraires est une notion apparue avec le marxisme, l'on est en droit de se demander si elle est morte avec lui, du moins si elle a connu la même perte de vitesse.

Dans son article « Haro sur l'idéologie », Jean-Pierre Bertrand cherche à « faire le point sur les raisons qui ont conduit la critique sociologique à s'écarter du mot, sinon de la chose, depuis une quinzaine d'années<sup>974</sup> » plus particulièrement depuis 1989. L'auteur s'interroge sur ce qui a pu remplacer le concept d'idéologie dans la lecture des faits littéraires. Dans l'ensemble, des notions comme « discours social » ou de « scène discursive », respectivement dues à Marc Angenot et Dominique Maingueneau, ont pu prolonger le concept. Cependant, « [a]ujourd'hui, il est presque "ringard" de recourir encore à la notion d'idéologie dans la lecture des faits littéraires<sup>975</sup> ». En s'appuyant sur des discours polémiques d'actualité, J.-P. Bertrand note que l'idéologie et plus encore l'adjectif idéologique, accompagné le plus souvent de l'adverbe « purement », sont devenus une manière de discréditer les propos de l'adversaire politique en en soulignant l'aspect « partisan », « démagogique » et « anti-pragmatique ». Pour conclure, l'auteur pense que ce qui touche cette locution est tout à fait arbitraire, et cela est surtout dû au

---

<sup>974</sup> Jean-Pierre Bertrand, « Haro sur l'idéologie », *COntEXTES* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 février 2007, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/218>

<sup>975</sup> *Idem*.

fait que, depuis 1990, la notion est devenue un véritable « cliché performatif dans le langage commun ».

Dans le même numéro, Paul Aron, dans un texte intitulé « L'Idéologie », interroge le silence qui entoure aujourd'hui cette notion pourtant si primordiale dans les années 1970. L'auteur cherche dans un premier temps à resituer la notion dans son cadre historique, et dans un second (ce qui nous intéresse le plus) à vérifier si une telle notion mérite d'être prolongée de nos jours, ou bien s'il faut la reléguer parmi les illusions du passé. Sa conclusion est claire : le littéraire est saturé d'idéologie et à ce titre elle « sert à nous rappeler que le clerc ne vit pas en dehors du monde. En cela au moins, elle reste une notion actuelle et nécessaire<sup>976</sup>. »

En ce qui nous concerne, nous voudrions dans cette partie aborder les textes qui ont parlé du bain dans une perspective idéologique. En effet, le bain étant une institution carcérale peu orthodoxe (surtout depuis l'instauration de la prison comme châtiment conventionnel), le fait pour un écrivain de baser une partie ou la totalité de son œuvre (fictionnelle) sur un tel lieu, qui prend pour héros un forçat évadé, condamné, enchaîné, libéré, innocent ou coupable, n'est jamais un choix aléatoire mais dénote bien une prise de position rhétorique, esthétique ou idéologique, si ce n'est les trois à la fois.

Roland Barthes définit l'idéologie comme « une représentation générale du monde, dont les déterminations politiques (au sens le plus large du terme) sont en général inconscientes<sup>977</sup> ». Pour Hans Robert Jauss, le rôle de la littérature est de constituer la réalité sociale en faisant parler les institutions, qui, elles, sont « muettes » par essence. Mais ce processus doit receler en filigrane une résistance face à ces mêmes institutions :

Faire parler les institutions muettes qui régissent la société, porter au niveau de la formulation thématique les normes qui font la preuve de leur valeur, transmettre et justifier celles qui sont déjà traditionnelles – mais aussi faire apparaître le caractère

---

<sup>976</sup> Paul Aron, « L'idéologie », CONTEXTES [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 février 2007, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/177> ; DOI : 10.4000/contextes.177.

<sup>977</sup> Roland Barthes, « L'antisémitisme est-il de droite ou de gauche ? », *Œuvres Complètes*, t. I, Paris, Seuil, 2002, p. 778.

problématique de la contrainte exercée par le monde institutionnel [...] et lutter ainsi contre les risques de la réification et de l'aliénation par l'idéologie<sup>978</sup>.

Les travaux forcés étant une forme d'application de l'institution pénitentiaire, comment celle-ci est-elle représentée par les romans du bagne ? Il est certain que le recours au monde infamant du bagne signifiait quelque chose de particulier, surtout dans les œuvres contemporaines à l'application de la peine. Le romancier qui invoque cette notion d'infamie, connue et crainte de tous, puise donc dans le réservoir des peurs sociales, ce qui lui permet de déclencher un sentiment spécifique chez le lecteur. Dans *Bouvard et Pécuchet*, si Flaubert fait du père de Victor et Victorine un forçat, c'est pour montrer que les deux hommes non seulement prennent le contre-pied des opinions de leurs contemporains, mais aussi pour montrer qu'ils avaient une prédilection pour les « causes désespérées », les enfants de forçat ne pouvant que « mal tourner ».

Philippe Hamon, quant à lui, base sa définition de l'idéologie sur l'analyse de la foule, cet « actant collectif », en en dégagant ses traits sémantiques. Cette dernière se caractérise par son « abstraction », par la « pluralisation de ses supports », le « caractère souvent symbolique-sémiotique de ses moyens » (argent et langages) et enfin le « non-savoir touchant son origine et la dépersonnalisation de ses sujets émetteurs<sup>979</sup> ». Hamon veut montrer que la relation entre texte littéraire et idéologie est identifiable à partir de la position du personnel romanesque, position à la fois dans la structure narrative de l'œuvre et par rapport aux personnages entre eux. Basant son essai sur les *Rougon-Macquart* et sa généalogie complexe de personnages cycliques, Hamon propose quatre plans de médiation : *linguistique* (le savoir-parler du personnage), *esthétique* (ses goûts), *technologique* (son savoir-faire) et *éthique* (son savoir-vivre). Ainsi, chaque fois qu'un personnage émet une parole, un jugement de valeur ou agit sur un autre personnage ou un objet, il révèle la dimension idéologique de l'œuvre.

---

<sup>978</sup> Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, trad. fra., Paris, Gallimard, 1978, p. 269.

<sup>979</sup> Philippe Hamon, *Texte et idéologie*, p. 79.

Dans ce chapitre, en nous basant sur les plans de médiation que propose Hamon, nous étudierons les compétences du héros-forçat selon deux aspects : son faire (surhumanité) et son parler (l'argot). Nous commencerons ce chapitre avec les mots de Marx, qui livre une analyse certes peu littéraire des *Mystères de Paris*, confondant auteur et personnage, univers fictionnel et réalité sociale, mais une analyse pertinente en ce qu'elle révèle la facticité de certains personnages. Il est vrai aussi que cette facticité est voulue par le genre, mais à l'époque, et vu le succès et le moyen de diffusion (journal), les questions de genres étaient d'emblée brouillées, et un roman populaire feuilletonesque pouvait arborer les caractéristiques d'un manifeste politique (ce que Sue avait fait à son avantage).

### 10.1 Le cas des *Mystères de Paris*

Il paraîtrait que ce sont les *Deux serruriers* de Félix Pyat qui ont inspiré Eugène Sue pour l'écriture de sa fameuse fresque sociale. Selon Dominique Kalifa, Rodolphe, le personnage central du roman, et le docteur Parent-Duchâtel mènent la même quête dans les dessous de Paris, « engagés tous deux dans la production d'un discours qui cherche à dire le vrai pour administrer le juste<sup>980</sup>. » Pour Louis Chevalier les textes littéraires renferment parfois des éléments qui participent d'une sorte de révélation pour les réformateurs sociaux. Aussi les fouriéristes voient-ils dans *Les Mystères* un développement de leurs idées, quand ni Fourier, ni après lui Proudhon, n'ont évoqué ce lien entre classes laborieuses et classes dangereuses. Car, jusqu'aux années 1840, la misère parisienne était encore vue d'un œil anachronique, sous le regard d'hommes comme Gérando et Morogues notamment, dont les écrits et enquêtes sociales sont antérieurs à cette période. Les philanthropes du XIX<sup>e</sup> siècle s'efforcent d'analyser le problème de la misère selon les mêmes principes que leurs prédécesseurs en charité des vieux temps : « sous leur plume le problème du prolétariat s'apparente au problème ancien de la Cour des Miracles<sup>981</sup> ». Même si cette nouvelle forme existait depuis longtemps, elle ne l'était pas aux yeux des techniciens de la misère,

---

<sup>980</sup> Dominique Kalifa se réfère à l'analyse de Jan Matlock, *Scenes of Seduction. Prostitution, Hysteria and Reading Difference in Nineteenth Century France*, New York, Columbia University Press, 1994 ; in *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 152.

<sup>981</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 249.



obnubilés qu'ils étaient par leur orgueilleuse fonction de philanthropes mondains. Dans *Les Mystères*, même si des pages entières appellent à un changement et un renouvellement des rapports sociaux, le personnage de Rodolphe n'en professe pas moins le secours du pauvre par le riche, reproduisant par-là les mêmes mécanismes du paternalisme et de la charité mondaine de l'Ancien Régime. C'est donc un personnage conservateur malgré ses dehors non consensuels. Certes Rodolphe n'est pas un forçat, mais l'ascendant qu'il a sur le Chourineur (pour qui il est un demi-dieu) aura une incidence directe sur la reconversion de ce dernier.

Dans *La Sainte famille*, aux chapitres V et VIII, sur lesquels nous nous appuyerons amplement, Marx et Engels – mais surtout Marx – analyse le roman comme un document social dans lequel Eugène Sue trahit ses sympathies pour la haute bourgeoisie. Il importe cependant de replacer l'analyse qu'en a faite Marx dans son contexte. Le futur auteur du *Capital* veut en effet montrer en quoi *Les Mystères* cherchent à poser comme mystérieux ce qui en fait est dévoilé. La critique de Marx vise en réalité la « Critique critique » allemande dont Bauer est le « patriarche », et plus particulièrement Szeliga<sup>982</sup>, ce dernier s'étant enthousiasmé pour le roman de Sue. Selon Marx, Szeliga et consorts utilisent la notion de « mystère » pour cacher ce qui est dévoilé (inégalité, absence de droit dans l'État). Il conclut, ironique : « Il faut croire que les écrits socialistes qui ont révélé ces mystères sont demeurés un mystère pour M. Szeliga<sup>983</sup> ». Marx raille la pirouette métaphysique (spéculation hégélienne) par laquelle la Critique<sup>984</sup> critique allemande parvient à remplacer un état de chose réel par une abstraction construite de toute pièce par la critique.

### Rapports de classe et divertissement par l'aumône

---

<sup>982</sup> Szeliga est le pseudonyme littéraire de Franz Zychlin von Zychlinski (1816-1900). En juin 1844, Szeliga publie dans l'*Allgemeine Literatur-Zeitung*, revue des frères Bauer, une étude sur *Les Mystères de Paris*. L'*Allgemeine Literatur-Zeitung* est une revue littéraire fondée à Jena en 1785 et établie à Halle en 1849. Elle avait pour objectif de relire et d'accompagner de manière critique toute la production littéraire de l'époque. Largement diffusée, elle est devenue très influente à l'époque.

<sup>983</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille* [1845], Paris, Éditions sociales, trad. Par Erna Cogniot, 1972, p. 71.

<sup>984</sup> La Critique a pour « patriarche » Bruno Bauer ; Hégélien, celui-ci baptise *Critique* le « savoir absolu » selon Hegel et *point de vue*, « la conscience de soi ». Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 227.

En 1869, dans *L'Éducation sentimentale* de Flaubert, Cisy, un personnage plus ou moins négatif, invoque le prince Rodolphe en tant qu'idéal de distraction : « Cisy protesta. Il aimait mieux se divertir, "être Régence". Il voulait apprendre la savate, pour visiter les tapis-francs de la Cité, comme le prince Rodolphe des *Mystères de Paris*, tira de sa poche un brûle-gueule, rudoyait les domestiques, buvait extrêmement ; et, afin de donner de lui bonne opinion, dénigrait tous les plats<sup>985</sup>. »

Flaubert ne s'y est pas trompé en faisant du prince le porte étendard d'une génération de oisifs, car la charité des *Mystères* est bien une charité paternaliste reproduisant le code de l'ancien temps, et n'a rien de socialement progressiste et encore moins de révolutionnaire. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, toutes les propositions au ton avant-gardiste du roman de Sue ne sont en fait que des réformettes destinées à maintenir l'état des choses.

Rodolphe présente la charité à Mme d'Harville comme une activité « divertissante ». Le prince se trahit quant aux véritables motifs de sa bienfaisance. Cette « hypocrisie » ressort dans les mots que le prince utilise avec insistance lors du dialogue avec Mme D'Harville : « grandes jouissances », « distrairaient de vos chagrins domestiques », « *vous amuser* à faire le bien », « si vous vous amusiez comme moi à jouer de temps à autre à la Providence, vous avoueriez que certaines bonnes œuvres ont quelquefois tout le piquant d'un roman », « bienfaisance amusante », « c'est ce qu'il y a au monde de plus *amusant*<sup>986</sup> », etc.

L'intérêt pour la misère et celui des bas-fonds sont juxtaposés. Si les riches n'ont pas de prétexte pour visiter les tapis-francs et autres lieux malfamés pour satisfaire leur curiosité, la philanthropie en offre au moins un pour visiter les bouges miséreux et ainsi se « divertir » comme l'énonce le prince. Cette pratique n'était pas seulement romanesque mais était bien une pratique mondaine fort appréciée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ici on peut voir dans le genre des « mystères urbains », qui a connu un énorme succès durant

---

<sup>985</sup> Flaubert, *L'Éducation sentimentale* [1869], Paris, Librairie Générale Française, 1993, pp. 257-258.

<sup>986</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 414. (Italiques dans le texte)

tout le siècle<sup>987</sup>, une manière de *visiter* les bas-fonds et de satisfaire une envie d'exotisme sans courir de risque.

Dans le roman, le rapport entre classes n'appelle ni la subversion ni le soulèvement ni même l'émancipation. Le respect des hiérarchies sociales éclate quand Morel, l'ouvrier lapidaire, s'écrie au comble de l'infortune : « si les riches savaient ! Si les riches savaient !<sup>988</sup> », ce qui confirme et maintient les classes inférieures à leur place, celles-ci ne pouvant espérer un léger mieux que dans la bienveillance et la mansuétude des possédants. Selon Marx, l'exclamation de Morel est une marque de politesse anachronique que Sue offre à la bourgeoisie ; « se rappelant la devise des bourgeois du temps de Louis XIV : "Ah : si le roi le savait !" il la transforme en "Ah ! Si le riche le savait"<sup>989</sup> ».

Dans « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris*<sup>990</sup> », Umberto Eco, en faisant la description sémiologique des structures de l'œuvre, cherche à la replacer dans son contexte socio-historique. Il adopte pour cela la méthode « circulaire » (celle de Spitzer et Panofsky<sup>991</sup>) qui permet d'aller du contexte social au contexte structural. Le but est de montrer la manière dont l'œuvre « reflète » le contexte social. Dégageant les structures « récurrentes » ou « constantes » qui caractérisent le roman populaire en général et *Les Mystères de Paris* en particulier, le sémioticien note les « flexions » et les « modifications » qu'a subies la structure constante. Ceci a d'abord amené la question suivante : « Pourquoi ces structures se modifient-elles de cette manière et précisément dans cette œuvre ? » Mais Eco pousse l'analyse plus loin en se reportant au contexte socio-historique et en reformulant la question de la sorte : « Quels phénomènes étrangers à l'œuvre présentent des caractéristiques structurales homologues permettant de discerner [...] un certain

---

<sup>987</sup> Nicolas Gauthier, *Lire la ville, dire le crime*, op. cit.

<sup>988</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 430.

<sup>989</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 71.

<sup>990</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », pp. 291-609.

<sup>991</sup> Leo Spitzer, *Essays in stylistics*, Princeton, Princeton University Press, 1948, pp. 1-39 ; Erwin Panofsky, *Meaning in the visual arts*, New York, Doubleday, 1955.

rapport [...] entre les divers ordres de phénomènes ?<sup>992</sup> » Le but ultime est de mettre en lumière les rapports entre œuvre, idéologie de l'auteur et conditions du marché.

L'article dit en substance que Sue, écrivant au départ pour l'élite bourgeoise et aristocratique (les excuses qu'il fait dans les premières pages en décrivant les sordides tapis-francs montrent assez bien le type du lectorat que Sue visait au départ), a dû s'adapter à la nouvelle situation que lui offre le succès de son roman. Les gens qu'il décrivait devenant ses lecteurs, il « se trouve tout à coup promu au rang de barde du prolétariat ». Jean-Louis Bory, dans *Eugène Sue, le roi du roman populaire*, dit la même chose : « Le roman populaire (quant à son objet), devenant populaire (quant à son succès) ne tardera pas à devenir populaire quant à ses idées et quant à sa forme<sup>993</sup>. » Eco conclut sur le fait que le roman de Sue a au moins deux niveaux de lecture : celui du sémiologue, où le roman est le souhait de l'éternel inchangé ; celui des contemporains de l'auteur, qui y ont vu la nécessité d'opérer un changement quel qu'il soit et qui ont fait en partie la révolution de 1848. L'évolution du roman montre l'influence idéologique réciproque entre structure interne du récit et lectorat.

### 10.1.1 Eugène Sue et le socialisme

*Les Mystères de Paris* constituent un bel exemple du pouvoir de la littérature pour toucher les individus et impacter leur vie directement, ou, pour parler le langage marxiste, pour leur inoculer une conscience de classe, premier stade du long chemin vers l'émancipation sociale. Le roman aurait eu un effet de « révélation sociale » sur bien des réformateurs sociaux, comme les fouriéristes, davantage influencés par le roman que ne l'était Sue par eux. Plus généralement, les artisans et ouvriers de la capitale en pleine mutation se sont reconnus dans les portraits de Morel, de Rigolette et du Chourineur, ce qui les a aidés à prendre conscience de leur propre condition. Ceci a été possible car les lecteurs ont pris une part active dans la rédaction du roman, influençant l'auteur de leurs commentaires,

---

<sup>992</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 593.

<sup>993</sup> Jean-Louis Bory, *Eugène Sue, le roi du roman populaire*, Paris, Hachette, 1962, p. 248.

doléance, suggestion<sup>994</sup>. *Les Mystères* sont ce qu'on pourrait appeler un roman aux mille mains. Ils « portent dans leur texte la trace visible des jugements portés par les lecteurs sur le roman et de leur intégration dans un ouvrage modifié en conséquence<sup>995</sup>. »

La conversion de l'auteur du *Juif errant* au socialisme s'est faite très rapidement – « en un éclair<sup>996</sup> », écrit Eco. C'est après la première représentation des *Deux Serruriers* de Félix Pyat que Sue demande à voir cette misère, pas très convaincu de la manière dont elle a été représentée dans la pièce. Pyat l'emmène alors voir un ouvrier socialiste, de ceux qui ont lu les textes sacrés du socialisme. Ce dernier l'accueille dans son humble demeure où il lui expose, après dîner, ce que le prolétariat réclame. Ce sera « le chemin de Damas » du romancier, selon la formule de Eco. Sue sort converti à la cause du prolétariat exploité. Cependant, le socialisme de Sue, du moins au début, reste douteux, non pas dans ses intentions mais dans sa portée. En effet, pour Jean-Louis Bory, le socialisme de Sue n'est pas détaché du dandysme, et l'auteur du *Mystères du peuple* trouve dans la nouvelle cause une autre manière de se distinguer de ses pairs. Même des critiques de l'époque comme Sainte-Beuve expriment des réserves sur l'engagement de Sue :

Il est douteux qu'en commençant son fameux ouvrage, cet homme d'esprit et d'invention ait prétendu autre chose que de persister plus que jamais dans sa voie pessimiste, et, rassemblant tous ses secrets, en faire un roman bien épicé, bien salé, à l'usage du beau monde. J'imagine qu'il voulait voir, par une sorte de gageur, jusqu'où, cette fois, il pourrait conduire de premier pas ses belles lectrices, et si les grandes dames ne reculeraient pas devant le *tapis franc*<sup>997</sup>.

La publication du feuilleton dans un journal contribue à brouiller les pistes et à conforter l'illusion que les deux régimes énonciatifs sont les mêmes ; d'où la confusion de certains lecteurs entre personnages romanesques et bienfaiteurs réels. Et comme on l'a vu, cette

---

<sup>994</sup> L'on compte 420 lettres envoyées à Eugène Sue par les lecteurs du roman. Cette correspondance se trouve dans le fonds Eugène Sue à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

<sup>995</sup> Anne-Marie Thiesse, « L'éducation sociale d'un romancier. Le cas d'Eugène Sue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, avril/juin 1980, « Paternalisme et maternage », p. 52.

<sup>996</sup> Umberto Eco, *De Superman au surhomme*, op. cit., p. 47.

<sup>997</sup> Charles Augustin Sainte-Beuve, *Portraits contemporains* [1846], Paris, PUPS, 2008, p. 887.

confusion se retrouve à un autre degré dans l'analyse de Marx. Dans un compte rendu peu favorable au roman paru dans *L'Univers* de février 1843, on peut lire :

Voilà ce que vous appelez *Les Mystères de Paris* ! C'est-à-dire que vous avez découvert la *Gazette des tribunaux*<sup>998</sup>, qui a 12000 abonnés depuis vingt ans. Quoi ! Voilà ce que vous avez trouvé de plus mystérieux dans Paris ; vous avez oublié que nous lisions au collège les *Mémoires* de Vidocq, que nous avons été interrompus dans nos humanités par *Le Dernier jour d'un condamné*... Rien n'est moins rare et moins caché de notre temps que le vice et le crime<sup>999</sup>.

Le critique fait un rapprochement des plus intéressants entre un magazine censé rendre compte au lecteur, en les commentant, développant voire exagérant, les grandes affaires criminelles mais aussi les menus faits de la criminalité quotidienne, et un roman qui est censé plonger le lecteur dans les « bas-fonds » de la ville. Cela montre en fait la continuité qui existe entre presse d'information, ces petits « bulletins d'alerte » (Foucault), et roman de la criminalité. Continuité non pas dans le sens où l'un reprend les éléments de l'autre, mais dans le sens où, refusant le pacte fictionnel qui normalement est scellé avant la lecture, le journaliste ne voit dans le roman de Sue *qu'un journal qui révélerait le crime vingt ans après qu'il a été commis*.

Il semble que tout le monde s'accorde pour dire que dans *Les Mystères* il n'y a aucune révolution sérieuse, et toutes les propositions sociales qui semblent avant-gardistes au départ ne sont en fait que des réformettes, des feux de paille qui se consomment sous leur propre flamme. Si les réformes proposées par Sue provoquent au départ, elles finissent toujours par rassurer et ce du fait même de leur substance. Ainsi, quand il propose d'abolir la peine capitale, le romancier la remplace par le fait d'aveugler le coupable (ce que Rodolphe fait au Maître d'école) pour l'amener à l'introspection et au retour sur soi. Le remède semble pire que le mal. Abolir la peine capitale pour aveugler les coupables, par

---

<sup>998</sup> Son premier numéro date du 1<sup>er</sup> novembre 1825, elle devient rapidement une lecture quotidienne pour de nombreux abonnés. Elle est pour les romanciers et les chroniqueurs une mine d'or dans laquelle ils puisent nombre de leurs sujets.

<sup>999</sup> Cité par Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 41.

son extravagance, ne peut être prise comme une alternative sérieuse, ce qui discrédite la réforme et la relègue à la simple provocation sans trop de sérieux dans les faits.

Les changements proposés sont réductibles au secours du pauvre par le riche, qui est la « concrétisation du paternalisme triomphant<sup>1000</sup> ». Certaines des propositions du roman ne sont ni faussement provocantes ni pseudo-révolutionnaires, mais existent bel et bien depuis longtemps. Quand Sue, par l'entremise de son narrateur, suggère un prix de vertu qui récompense le bien, il semble feindre d'ignorer que le prix Montyon ou le prix des rosières – ce dernier décerné avec couronne – existent déjà en France. De même, en matière de châtement, le roman reproduit les idées de l'époque. La prison proposée correspond sensiblement au programme de la prison des philanthropes : établir de justes règlements, isoler les condamnés pour les prémunir du vice, inculquer par la discipline les bonnes habitudes et l'ordre, encourager l'épargne, enseigner les préceptes de la morale et de la religion, récompenser le bien et châtier le mal<sup>1001</sup>. Aussi, quand le narrateur parle des miracles du système cellulaire, Marx ironise et avance que « si MM. Tocqueville et Beaumont avaient étudié à fond le roman d'Eugène Sue, ils auraient sans faute fait triompher l'application absolue, complète du système cellulaire<sup>1002</sup>. »

D'un point de vue littéraire, l'inanité de cette agitation pseudo-révolutionnaire résulte en fait d'une nécessité de vraisemblance imposée par le genre et le pacte de lecture. En effet, si la société change considérablement et brusquement, les solutions que propose Rodolphe (qui représentent l'élément fantastique du roman) paraîtraient invraisemblables, ce qui empêcherait le lecteur de s'identifier et de se reconnaître dans la représentation romanesque. Le texte contient en lui-même les éléments qui neutralisent les réformes suggérées ; fantastique, respect des hiérarchies sociales, mais aussi « bon sens moral » en sont la base. Le peuple, en attendant la communion des classes que

---

<sup>1000</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 605.

<sup>1001</sup> Principes de la prison philanthropique relevés par Catherine Duprat, *Usage et pratiques de la philanthropie*, op. cit., t. 2, pp. 78 et suiv.

<sup>1002</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 221.

professe le roman, est sommé de respecter l'ordre social, ordre qui ne cesse pourtant de l'écraser.

N'est-il pas enfin noble, consolant, de songer que ce n'est pas la force, que ce n'est pas la terreur, mais le bon sens moral qui seul contient ce redoutable océan populaire dont le débordement pourrait engloutir la société tout entière...<sup>1003</sup>

Il y a ici comme un double appel : aux pauvres d'abord, pour qu'ils soient forts et continuent d'espérer dans la bienveillance des riches ; aux riches ensuite, qui ont tout intérêt à fortifier ce bon sens moral afin que tout demeure en l'état.

En conclusion, *Les Mystères de Paris* semblent moins porteurs d'idées révolutionnaires qu'il n'y paraît au départ. Pourtant la récupération et l'utilisation qu'en ont faites les nombreux lecteurs montrent qu'un texte peut échapper à la volonté créatrice de l'auteur. De plus, si celui-ci est aussi talentueux et aussi honnêtement touché par la misère des autres que ne l'était Sue, alors le texte peut effectivement épouser les contours de l'horizon d'attente formée par les lecteurs au fur et à mesure de la parution. Bien sûr ici, la publication en feuilleton joue un rôle primordial dans une telle réciprocité et évolution du texte. Mais le réformisme des *Mystères* est inclus dans la structure même de l'œuvre, « où des solutions partielles répondent au coup par coup à des petites crises partielles<sup>1004</sup>. » Politiquement, Eugène Sue est bien un social-démocrate ; mais littérairement, il n'est qu'un « vendeur d'émotion qui spéculé sur la misère humaine<sup>1005</sup>. » *Les Mystères* fascinent tant parce qu'ils plongent le lecteur dans les dessous de la ville et parce qu'ils révèlent une condition sociale défavorable à certaines classes, mais surtout, on semble l'oublier, parce qu'ils contiennent les ingrédients savamment préparés de l'intrigue classique, celle de la défense de la veuve et de l'orphelin.

---

<sup>1003</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 422.

<sup>1004</sup> Umberto Eco, *De Superman au surhomme*, op. cit., p. 23.

<sup>1005</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 596.



### 10.1.2 Rodolphe et son rapport aux autres : entre fausse libération et conditionnement idéologique

En tant que surhomme, Rodolphe est amené à faire des prouesses dignes de sa stature. Et c'est sur les autres personnages que son aura va le plus se refléter. C'est donc dans son contact avec les autres que son idéologie se dévoile le mieux. Nous verrons comment au contact des deux forçats, le Chourineur et le Maître d'école, mais aussi de Fleur-de-Marie, le prince reproduit les mécanismes de contrôle et d'aliénation de la bourgeoisie de son époque.

#### Le Chourineur

Le Chourineur est un ancien bagnard ayant fait son temps, il reste cependant au ban de la société. Dans le roman, le prince est censé l'avoir libéré du mal qui le rongait pour l'amener au bien (un peu comme le fera Mgr Myriel avec Jean Valjean). Or la conversion du Chourineur est en réalité une fausse libération, ou plutôt un changement de carcan. Le Chourineur est quelqu'un de violent (il a déjà tué et il battait Fleur-de-Marie), mais respectueux de la propriété (il abhorre le vol). Nous avons évoqué rapidement plus haut comment la conversion de l'ancien bagnard s'est faite grâce aux seuls mots : « honneur et courage ». Cependant, en se régénérant, le Chourineur n'accède pas à une conscience nouvelle qui lui permet de mieux voir sa condition ; il accepte plutôt une charité paternaliste qui renforce ses chaînes morales.

Dans *La Sainte famille*, Marx décompose l'asservissement du Chourineur en six étapes<sup>1006</sup>. 1) Rodolphe transforme l'ancien bagnard en « mouchard », en « chien » en lui inculquant des éléments d'hypocrisie. Il commet ainsi pour la première fois de sa vie une infamie en attirant son ancien compagnon, le Maître d'école, dans un guet-apens. Ce procédé est le même qu'utilise Vidocq sur les criminels à son service. 2) Il fait du boucher un chien, de ce « brutal enfant de la nature » un « bouledogue ». La métamorphose est accomplie avec simplement deux mots magiques : « tu as du cœur et de l'honneur ». Le Chourineur

---

<sup>1006</sup> Résumé des pages 197-199 de Marx et Engels, *La Sainte famille*.

moralisé devient la personnification de la fidélité, caractère attribué habituellement au chien. L'individualité humaine du Chourineur est niée et remplacée par une étiquette qui tient dans ces deux mots. À partir de ce moment, tous les actes du Chourineur se retrouvent justifiés et ramenés à cette étiquette. 3) Après la correction petite-bourgeoise du sans-gêne grossier du Chourineur, vient la correction tout aussi petite-bourgeoise de ses allures et de son maintien. Il devient ainsi le représentant du « dogme chrétien » que Rodolphe enverra en Afrique afin qu'il donne « au monde incrédule le vivant et salubre exemple du repentir ». 4) Le Chourineur accède à la sagesse dictée par le calme et la prudence (il ne souffle mot sur le châtement – illégal du point de vue des lois – que Rodolphe administre au Maître d'école). 5) Il accède à la « conscience » sur la nature des rapports « canins » qui le lient à Rodolphe. 6) Le Chourineur, ou le bouledogue, meurt pour son maître en répétant une dernière fois ce que l'étiquette sur sa bouche n'a cessé de ressasser au lecteur dès le début de sa conversion morale : « Nous sommes quittes, monsieur Rodolphe. Vous m'avez dit que j'avais du cœur et de l'honneur<sup>1007</sup>. »

### **Fleur-de-Marie**

L'autre exemple de libération problématique du roman se retrouve dans l'éducation de Fleur-de-Marie. L'enfant, en effet, avant de rencontrer Rodolphe et quitter le bouge où elle était esclave, avait conscience de sa faute tout en restant pure et humaine car encore à l'état de nature. Rodolphe, en la sauvant et en la donnant en pâture au représentant du divin, l'austère abbé Laporte, « blanchi dans la superstition » (Marx), déclenche en elle la pleine conscience de sa faute et lui fait comprendre, par la bouche du prêtre, le long chemin de croix qu'il lui faudra suivre. Tout cela a fait en sorte que la jeune fille, asservie qu'elle était par la force des événements en sa défaveur mais néanmoins poussée à la vie et à la joie par sa nature humaine, se retrouve sous le ciel vindicatif et obscurcissant de la religion des martyrs, du sacrifice et de l'expiation douloureuse parfois jusqu'à la mort.

---

<sup>1007</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 1244.

« Rodolphe a donc métamorphosé Fleur-de-Marie d’abord en pécheresse repentante, puis la pécheresse repentante en nonne, et enfin la nonne en cadavre<sup>1008</sup>. »

L’histoire de Fleur-de-Marie pose deux sortes de problèmes : idéologique et narratif. En effet une prostituée, selon le modèle bourgeois, peut être la victime des circonstances (la pauvreté en général), ou une personne foncièrement dépravée. Fleur-de-Marie appartient à la première catégorie, elle est cependant innocente mais marquée. Rodolphe l’amène à changer mais vers la fin il découvre qu’elle est sa fille, une princesse de sang royal. Toutes ces révélations ponctuées de coup de théâtre fonctionnent sur le plan narratif mais risque de pousser les principes moraux du lecteur à leur bout. Fleur-de-Marie ne peut vivre après sa souillure, elle ne peut réintégrer sa place dans un monde régi par les apparences. Il faut qu’elle meure. Sue articule cette fin sur les principes religieux. Marx l’a bien vu : le bonheur humain de Fleur-de-Marie devait se heurter à la justice divine, du moins telle que la voyait les contemporains de Sue.

Pourtant, il s’agit d’un roman populaire, consolateur par nature, et en tant que tel il devait chuter plutôt sur une fin heureuse. La mort de Fleur-de-Marie, poussée mais nécessaire, entache le tableau. Pour Jean-Claude Vareille c’est la manifestation d’une rupture dans le genre, qui s’éloigne d’un degré supplémentaire des contes de fée. En effet, au beau milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le roman populaire ne peut se cacher indéfiniment derrière le rêve régressif compensatoire. Ainsi à partir de Sue, le réel s’engouffre dans le monde jusqu’ici clos du roman populaire. « La chute dans l’Histoire s’avérant irréversible, plus question de voir la bergère/prostituée redevenir princesse, Fleur-de-Marie réintégrer la principauté de Gerolstein comme si de rien n’était [...] Les contes de fée n’ont plus cours au XIX<sup>e</sup> siècle. C’est la leçon ultime des *Mystères de Paris*<sup>1009</sup> ».

Pour notre part, nous pensons que la mort de Fleur-de-Marie pourrait être le prix de l’expiation du parricide. Rodolphe en effet n’avait pas la conscience tranquille, lui qui a porté l’épée contre son père. Et en tant que l’un des trois tabous sacrés de la société (aux

---

<sup>1008</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 210.

<sup>1009</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, op. cit., p. 113.

côtés de l'anthropophagie et de l'inceste<sup>1010</sup>), le parricide ne pouvait connaître une fin heureuse. Il fallait que le prince paie. La symbolique des dates joue ici : Fleur-de-Marie meurt un 13 janvier ; or, s'écrit Rodolphe, « époque fatale... C'est le TREIZE JANVIER que j'ai tiré l'épée contre mon père...<sup>1011</sup> » Il s'agit là aussi d'une explication morale. *Les Mystères de Paris* ne sont pas écrits par un auteur pour un public, mais sont bien la somme d'une écriture *guidée*. S'il y a une morale surplombante dans le roman, elle ne saurait être réduite à l'auteur, ni même aux innombrables lecteurs – de toutes les classes et de tous les bords confondus, – qui d'ailleurs n'était pas tout à fait satisfait de cette mort. C'est là où nous rejoignons J.-C. Vareille quand il avance que « le roman populaire véhicule une idéologie complexe et contradictoire » et qu'en lui « cohabitent [...] plusieurs mentalités ou strates culturelles qui s'harmonisent avec plus ou moins de bonheur<sup>1012</sup>. » Si Sue tue le personnage de Fleur-de-Marie en dépit des réclamations du public, c'est que pour un lecteur conventionnel (le lecteur « modèle » de Eco) une prostituée, même moralement rachetée, ne peut devenir princesse.

### Le Maître d'école

L'autre aspect idéologique du roman ressort dans le meurtre de la Chouette commis par le Maître d'école. Ce dernier veut la tuer pour se laver de ses anciens meurtres. Mais à la dernière minute, au moment de porter le coup fatal, un aveu lui échappe et révèle la faiblesse du raisonnement (tuer à nouveau pour se laver des anciens meurtres). Cependant, « [à] point nommé, la Chouette porte un coup de stylet au Maître d'école. Eugène Sue peut alors lui faire tuer la Chouette sans plus de casuistique morale<sup>1013</sup> », comme si l'acte du Maître d'école s'en trouve excusé à moitié ; ce n'est plus un meurtre de sang-froid et calculé mais un acte irréfléchi, une explosion en réponse à l'attaque de la Chouette (« ...les ardeurs féroces de sa vengeance, de sa rage, ses instincts sanguinaires,

---

<sup>1010</sup> Rappelons que ce dernier a été évité de justesse, Fleur-de-Marie éprouvait des sentiments ambigus pour son sauveur jusqu'à la révélation de la parenté et qu'elle a été, sans le savoir, un moment la rivale de sa future belle-mère.

<sup>1011</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 1293.

<sup>1012</sup> Jean-Claude Vareille, *Le Roman populaire français (1789-1914)*, *op. cit.*, p. 115.

<sup>1013</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 221.

brusquement réveillés et exaspérés par cette attaque, firent une explosion soudaine, terrible, où s'abîma sa raison, déjà fortement ébranlée<sup>1014</sup> »).

Le Maître d'école ne tue pas la Chouette quand elle était à sa merci, il la tue précisément au moment où elle lui porte un coup de stylet. Car autrement, tout ce que le prince aurait fait contre le Maître d'école pour le pousser à rentrer en lui-même et à se racheter aurait échoué. Marx montre le subit basculement dans les motivations de Rodolphe : à la vengeance personnelle qu'il ne cesse de proclamer, se substitue un « "pur" motif théorique » ; « Il ne s'agit que de "l'application d'une idée" qui a déjà bien des fois hanté son sublime cerveau<sup>1015</sup> ». Mais là où le roman se déploie dans toute sa dimension populaire (et qui rappelle de près l'antagonisme hollywoodien peu subtil), c'est quand la « fureur froide », « l'air sombre » et « l'expression presque féroce » de Rodolphe laissent la place subitement, au moment de *juger* le Maître d'école, aux « calme, tristesse et recueillement » qui caractérise le juge partial<sup>1016</sup>.

Finalement, Marx a raison de trouver cette acrobatie ridicule, mais à aucun moment le théoricien du marxisme ne replace ce genre de revirement subit et peu crédible d'un point de vue narratif dans son réel champ d'expression, à savoir le roman populaire ou la littérature de masse en général – et cette fois-ci « masse » ne serait pas pris au sens marxiste, c'est-à-dire par opposition à tout ce qui émane de la « Critique critique ». C'est que dans une conception manichéenne du Bien et du Mal, le héros ne peut être *que* du côté du Bien, et ce même dans « sa férocité ». N'admettant pas les nuances, le roman populaire pousse les types à leur paroxysme, ne livrant au lecteur que le côté abstrait des choses. Si le procédé est critiquable d'un point de vue idéologique (ce que fait Eco), Marx

---

<sup>1014</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 889.

<sup>1015</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 242.

<sup>1016</sup> « Il faut, n'est-il pas vrai, qu'il perde l'expression de férocité et de vengeance avec laquelle il a fait connaître son projet au Chourineur et au médecin, et que, dans l'attitude solennelle, hautement comique, d'un juge de l'univers par soi-même inventé, il joue son personnage « calme, triste, recueilli ». [...] Afin de ne laisser subsister aucun doute sur le motif « pur » pour lequel on crève les yeux au captif, ce vieil imbécile de Murph avoue au chargé d'affaires Graun : « La châtimeur cruel du Maître d'école avait surtout pour but de me venger de mon assassinat ». Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 242.

le critique moins pour ce qu'il représente, que pour la lecture dithyrambique qu'en ont fait les penseurs de la critique allemande de la *Literatur-Zeitung*<sup>1017</sup>.

Le sort des deux forçats du roman est révélateur de l'usage narratif d'un tel personnel romanesque. La rédemption dans les romans du XIX<sup>e</sup> siècle avait une grande importance, et tous les agissements des personnages déchus, des forçats en l'occurrence, devaient conduire soit à la sacralité et la sainteté (Valjean) soit à l'autodestruction (Maître d'école). Pour faire agir cette machine rédemptrice, il fallait une âme vraiment « déchue ». Et qui mieux que le forçat pour incarner cet être ? Eugène Sue l'a bien compris, ce qui l'a amené à choisir les deux exemples de la conversion miraculeuse parmi deux forçats, le Chourineur et le Maître d'école, l'un ayant accédé au Bien, l'autre s'étant abîmé dans le Mal, ne pouvant supporter le poids de la faute. Cette fonction rédemptrice disparaîtra au tournant du siècle, quand le roman populaire confirmera sa tendance conservatrice (fin XIX<sup>e</sup> siècle) et réactionnaire et nationaliste (début XX<sup>e</sup>). Ce nouveau roman populaire, porteur d'une « narrativité dégradée », usera des « lieux classiques et des personnages topiques, mais privés de cette sorte de fonction rédemptrice<sup>1018</sup> ». Il exploitera « l'attirail du feuilleton détaché de son contexte fonctionnel : vengeances et reconnaissances agiront à vide, sans que plus aucun projet de rédemption sociale [...] vienne les soutenir et donner une crédibilité aux événements<sup>1019</sup>. »

Le personnage central de ce genre reste le surhomme, dont les contours se préciseront de plus en plus jusqu'à la fin du siècle. A l'évolution du roman populaire (démocratique-conservateur-nationaliste) correspond, à peu près aux mêmes dates, l'évolution du surhomme, qui connaîtra au moins trois phases : rédempteur/vengeur (Monte-Cristo, Rodolphe) ; anarchiste et adepte du non-sens (Fantômas, qui incarne « le sacre de la gratuité insane<sup>1020</sup> », d'où l'attrait qu'il exerce sur les surréalistes) ; et enfin grotesque et caricatural (Chéri-Bibi). Aussi, dans la sous-partie suivante, nous verrons plus en détail

---

<sup>1017</sup> Cf. *supra*, note 982, p. 349.

<sup>1018</sup> Umberto Eco, *De Superman au surhomme*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1019</sup> *Ibidem*, p. 26.

<sup>1020</sup> *Idem*.

cette notion de surhumanité qui est liée, au XIX<sup>e</sup> siècle, aux questions de race et de supériorité innée.

## 10.2 Surhumanité et racialisme

On a vu que les mutations sociales avaient donné une autre figure à la criminalité, qui devient plus diffuse et constamment amalgamée avec certains groupes sociaux économiquement et culturellement défavorisés. Dans le roman du bagné, mais aussi dans le roman populaire en général, le héros, qu'il soit criminel ou non, se réclame d'une énergie et d'une force qui dépassent le potentiel des hommes du commun. Par sa révolte, son charisme et la dimension politique de ses actes, le criminel exceptionnel du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans la filiation des célèbres criminels de l'Ancien Régime (Cartouche, Mandrin). Toutefois, au XIX<sup>e</sup> siècle une aura nouvelle le distingue : la surhumanité. Mais en fait, d'où viennent ces notions de « surhumanité » et de « race supérieure » destinée à régner sur le monde ?

Selon Hannah Arendt, ces notions auraient pour origine le romantisme allemand et la volonté de resserrer la nation autour d'une même origine, surtout après les défaites face à l'armée napoléonienne. Mais ce n'est qu'à la fin du siècle que la notion de surhumanité est clairement formulée avec Nietzsche et son Zarathoustra :

Cette insistance sur une origine tribale commune comme condition essentielle de l'identité nationale, formulée par les nationalistes allemands pendant et après la guerre de 1814, et l'accent mis par les romantiques sur la personnalité innée et la noblesse naturelle, ont intellectuellement préparé le terrain à la pensée raciale en Allemagne. L'une a donné naissance à la doctrine organique de l'histoire et de ses lois naturelles ; de l'autre naquit à la fin du siècle ce pantin grotesque, le surhomme, dont la destinée naturelle est de gouverner le monde<sup>1021</sup>.

Selon elle, ces notions, une fois amalgamées, ont donné les bases du racisme en tant qu'idéologie. Et c'est en France que ce phénomène se produisit en premier lieu, non par les intellectuels de la classe moyenne mais par un noble, le comte de Gobineau. Ce que

---

<sup>1021</sup> Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, *op. cit.*, pp. 94-95.

voulait démontrer Gobineau avec son *Essai sur l'inégalité des races*, c'est la « décadence » qui frappe inéluctablement toute culture. À contre-courant de l'optimisme du XIX<sup>e</sup> siècle, le comte professe la fin prochaine de l'Homme, ou selon ses termes, de la « race humaine ». La déchéance professée par Gobineau est en fait basée sur le déclin de l'aristocratie dont les membres sont supérieurs par naissance, entériné par le règne du roi bourgeois Louis-Philippe, règne sous lequel Gobineau avait commencé son œuvre. Ce « concept de race permettait d'introduire les "personnalités innées" du romantisme allemand et de les définir comme les membres d'une aristocratie naturelle, destinée à régner sur tous les autres hommes<sup>1022</sup>. » Ce n'est pas un hasard si dix ans plutôt Eugène Sue fait de son héros, Rodolphe de Gerolstein, un prince allemand. Gobineau lui-même fera allégeance aux Allemands après la défaite française de 1871<sup>1023</sup>. Le gobinisme a fourni une défense antinationale cohérente aux ennemis de la démocratie française. Les « fils de rois<sup>1024</sup> » de Gobineau « étaient les proches parents des héros romantiques, des saints, des génies et des surhommes du XIX<sup>e</sup> siècle finissant, dont aucun ne saurait cacher ses origines romantiques allemandes<sup>1025</sup>. »

En France, cette lecture raciale des antagonismes sociaux se retrouve sous la plume de Victor Hugo, qui parle de « sauvages » révoltés dans *Les Misérables* :

Le faubourg Saint-Antoine est un réservoir de peuple. L'ébranlement révolutionnaire y fait fissures par où coule la souveraineté populaire. [...] En 93, selon que l'idée qui flottait était bonne ou mauvaise, selon que c'était le jour du fanatisme ou de l'enthousiasme, il partait du faubourg Saint-Antoine tantôt des légions sauvages, tantôt des bandes héroïques.

Hugo ne fait que relayer une opinion de l'époque, selon laquelle les classes populaires étaient considérées comme « nomades, sauvages, barbares ». Il explique plus loin dans la citation ce qu'il veut dire par sauvages : « Ces hommes hérissés [...] que voulaient-ils ? Ils

---

<sup>1022</sup> *Ibidem*, p. 99.

<sup>1023</sup> Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>1024</sup> Distinction que propose Gobineau après la chute de l'aristocratie ; non plus les princes mais la « race de princes », les Aryens qui, à cause de la démocratie, allaient se voir submergés par les classes inférieures non aryennes ». Hannah Arendt, *L'Impérialisme*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>1025</sup> *Ibidem*, pp. 101-102.



voulaient la fin des oppressions, la fin des tyrannies, la fin du glaive [...]. C'étaient les sauvages, oui ; mais les sauvages de la civilisation<sup>1026</sup>. » Hugo les présente ainsi comme une nécessité de la vie moderne, du développement urbain et des mutations sociales. Selon Louis Chevalier, cette manière de voir était due au fait que les groupes sociaux se considèrent, se jugent et s'affrontent en termes de races<sup>1027</sup>.

Mais une lecture raciale des antagonismes de classes légitimerait-elle forcément la supériorité d'un groupe sur un autre, et donc la domination du premier sur le second ? Bien sûr cette question ne concerne pas Hugo des *Misérables*, dont le socialisme et l'humanisme sont irréprochables – quoique le Hugo des discours d'Afrique et de la « mission civilisatrice » laisse un peu perplexe, – mais on peut la poser à propos des autres auteurs et intellectuels du XIX<sup>e</sup> siècle. A coup sûr le Comte de Gobineau est tombé dans ce piège ; son exposé aurait pu s'intituler *De la comparaison des races* ou *De la différence des races*, mais pour ces gens *différence* veut forcément dire *hiérarchie*.

Une autre hypothèse sur les origines du surhomme en détruit en quelque sorte le mythe. En effet, selon Antonio Gramsci, le surhomme aurait des origines beaucoup plus modestes et roturières que ne le voudrait l'hypothèse allemande. Ainsi, écrit-il non sans ironie, « on peut affirmer que beaucoup de la prétendue "surhumanité" nietzschéenne a comme origine et modèle doctrinal non pas Zarathoustra mais le Comte de Monte-Cristo d'Alexandre Dumas<sup>1028</sup>. » Il serait donc le descendant direct d'un héros de roman populaire, sa dimension philosophique ne venant que tardivement<sup>1029</sup>.

En tant qu'héritier du héros satanique des romantiques, le surhomme romanesque est un adepte de la vengeance et ne recule pas devant les solutions violentes qui peuvent toucher au cruel, comme le fait Monte-Cristo à ses ennemis. De plus, ne pouvant s'adapter aux lois

---

<sup>1026</sup> Hugo, *Les Misérables*, *op. cit.*, p. 870.

<sup>1027</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, p. 670.

<sup>1028</sup> Antonio Gramsci, *Letteratura e vita nazionale*, III, « Letteratura popolare », Torino, Einaudi, 1950, cité par Umberto Eco, in *De Superman au surhomme*, p. 7.

<sup>1029</sup> Umberto Eco, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », p. 598.

humaines, trop contraignantes pour ses grands desseins, il inventera les siennes et les légitimera souvent par la casuistique.

Plusieurs des forçats de notre corpus correspondent aux caractéristiques du surhomme. Certaines descriptions de Vautrin montrent le goût de Balzac pour le surhumain et le fantastique. Pour Louis Chevalier, ce goût, qui est commun à Balzac et ses contemporains, « n'est qu'une conséquence de perturbations sociales qu'illustrèrent, au lendemain de la Révolution et de l'Empire, les retentissantes aventures d'anciens bagnards, parvenus à de hautes fonctions publiques<sup>1030</sup> ». C'est donc Vidocq qui a donné l'impulsion du surhumain et a repoussé les limites de ce qu'un homme pouvait accomplir. On pourrait se poser la question de savoir pourquoi ce goût n'aurait-il pas eu pour origine quelque prouesse mythifiée d'ancien héros de guerre, les nombreuses guerres napoléoniennes ayant pu en pourvoir en grandes quantités ? On était certes en pleine restauration, et une telle filiation était exclue. D'autre part, l'exploit de l'ancien bagnard qui devient chef de la Sûreté était une belle revanche qui ne laissait pas indifférent. Si le forçat en général fascine, le forçat-inspecteur suscite l'admiration. Il se trouve aussi que dans la littérature, le héros-forçat se rattache au surhomme romantique par plusieurs aspects : comme lui, il aime la solitude et recentre le monde sur son *moi* en guerre ou incompris par la société, mais comme lui également, il ne manque pas de noblesse altruiste, aidant son prochain dans une attitude de don de soi. Nous parlons ici de la première génération de surhommes, celle de Monte-Cristo et de Rodolphe. La deuxième, née dans la seconde moitié du siècle et fortement marquée par les échecs des mouvements socialistes (surtout la Commune) – Rouletabille en est le meilleur représentant, – deviendra, idéologiquement parlant, plus consensuelle et représentative du parti de l'ordre. Dans le roman-feuilleton de cette période, la vertu est toujours récompensée par la police qui veille. Il est bienpensant, aristocratique, nationaliste et impérialiste. Si le surhomme de cette période recourt aux mêmes méthodes de vengeance que son aîné, il n'utilise son pouvoir que pour résoudre des problèmes prosaïques, dénués des grands idéaux de la première génération<sup>1031</sup>.

---

<sup>1030</sup> Louis Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, pp. 67-68.

<sup>1031</sup> Umberto Eco, « Grandeur et décadence du surhomme », in *De Superman au surhomme*, pp. 103-105

Comme on le voit d'après ce que disent Arendt, Eco et Gramsci, le surhomme évolue tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et épouse les mutations politiques et littéraires de son temps. A la fin du siècle, avec le développement du réalisme et du naturalisme et leur substitution au romantisme, le surhomme, qui est à l'origine une figure romantique – avec notamment Lord Byron et son Manfred, Schiller et son Karl Moor –, se voit chargé d'autres caractéristiques actualisant sa présence dans la littérature de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup>. C'est ainsi que peut se lire son glissement, au tournant de 1850, « de la démocratie au nationalisme, du "partisanisme" au patriotisme, du militantisme au militarisme<sup>1032</sup>. »

D'autre part, tous les forçats se distinguent par un trait extraordinaire et des talents surdéveloppés par rapport à l'homme moyen. S'il n'est pas véritablement « surhomme », le forçat jouit néanmoins d'une force herculéenne, une force qui le ferait reconnaître et dénoncerait son appartenance à l'autre monde, celui du bagne. On se souvient de la scène des *Misérables* où le vieux Fauchelevent est écrasé par sa charrette ; personne dans l'assistance n'ose lui prêter secours de peur d'être écrasé avec lui par le poids de la charrette renversée. Seul M. Madeleine (Valjean) a le courage (et la force) de l'aider. Javert assiste à la scène et lance ces deux phrases : « Il faudrait être un terrible homme pour faire la chose de lever une voiture comme cela sur son dos [...]. Je n'ai jamais connu qu'un homme qui pût remplacer un cric. C'était ce forçat<sup>1033</sup>. » Le risque d'être reconnu ne décourage pas Valjean, qui se jette aussitôt sous la charrette et sauve le vieux Fauchelevent. Son attitude en se relevant correspond à ce que nous avons dit plus haut à propos du parcours du héros-forçat : Valjean fait ici preuve de don de soi, une des deux attitudes que peut prendre le forçat après son calvaire et son retour au monde connu.

Madeleine se releva. Il était blême, quoique ruisselant de sueur. Ses habits étaient déchirés et couverts de boue. Tous pleuraient. Le vieillard lui baisait les genoux et l'appelait le bon Dieu. Lui, il avait sur le visage je ne sais quelle expression de

---

<sup>1032</sup> Entrée « Surhomme » du *Dictionnaire du Roman Populaire Francophone*, Éditions du Nouveau Monde, 2007, p. 424.

<sup>1033</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 183.

souffrance heureuse et céleste, et il fixait son œil tranquille sur Javert qui le regardait toujours<sup>1034</sup>.

La force surhumaine devient donc un signe de reconnaissance du forçat. Tous ont ce trait en commun. Il est à remarquer que l'absence de force physique est compensée par la ruse, la débrouillardise, l'autorité, l'intelligence, si ce n'est plusieurs de ces caractéristiques réunies.

En ce qui concerne le Comte de Monte-Cristo par exemple, c'est l'instruction reçu de l'abbé Faria qui l'élève au-dessus du commun des mortels. Foucault note cet usage détourné du temps de la prison, durant lequel Monte-Cristo n'apprend pas la docilité aux lois mais y acquiert « par un savoir secret le pouvoir de faire justice par-delà l'injustice des magistrats<sup>1035</sup>. » Dans sa résurrection, Dantès devient « l'homme-providence » ; la fortune désormais ne jouera plus de lui. Le héros se fait lui-même instrument de la volonté divine. Il possède un versant sombre, contrôle la vie et la mort (pousse Fernand Mondego au suicide, sauve d'une mort certaine la fille de Villefort). Comme tous les personnages de prisonniers-revenants, il apporte de son voyage dans le royaume des morts une pâleur qui effraie et fascine à la fois. Aussi est-il comparé plusieurs fois dans le récit à un vampire, et en tant que tel, il montre un penchant pour les scènes macabres et sanguinaires. A Rome, lors du carnaval, il contemple avec jouissance la souffrance des deux suppliciés (chap. XXXV) et plus tard, le martyr de ses ennemis/bourreaux. Tout cela rattache le personnage à la tradition du romantisme noir et frénétique.

Cependant, la fin du roman révèle une défaillance dans les desseins du héros. Quand Monte-Cristo accomplit son œuvre de vengeance sur Villefort, ce qui provoque accidentellement la mort de sa femme et de son enfant, Monte-Cristo est saisi d'une amère incertitude : « il s'élança dans la rue, doutant pour la première fois qu'il eût le droit de faire ce qu'il avait fait » ; « il comprit qu'il venait d'outrepasser les droits de la vengeance ; il comprit qu'il ne pouvait plus dire : "Dieu est pour moi et avec moi."<sup>1036</sup> »

---

<sup>1034</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 184.

<sup>1035</sup> Foucault, *Surveiller et punir*, p. 242. (En note)

<sup>1036</sup> Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*, *op. cit.*, pp. 1328-1329.

Après ces moments de doute, Monte-Cristo se ressaisit en entrevoyant la possibilité d'un bonheur dans les bras de Hydée, qu'il n'avait regardée jusque-là que comme son enfant – c'est le pas que Valjean n'a jamais osé franchir avec Cosette. Cette promesse d'une restauration dans le nid douillet qu'est le foyer, signale un nouveau retrait (non contraint celui-là) du monde et de ses turbulences. Cette fin consensuelle et consolatrice d'un roman de la vengeance<sup>1037</sup> et de la justice rappelle son rattachement au genre populaire.

Pour finir, la surhumanité qui caractérise le héros-forçat est un critère de plus qui accentue son étrangeté. Il était en enfer, et de ce séjour parmi les morts, il ne pouvait revenir indemne ; aussi est-il transfiguré en un être physiquement supérieur, même s'il présente un handicap extérieur<sup>1038</sup>. Cette force « herculéenne » du forçat est un motif supplémentaire de peur, car l'on ne sait s'il revient dans la société pour réclamer des comptes et se faire justice (ici, la société se reconnaît d'autant plus coupable qu'elle a peur de ce revenant) ou s'il revient simplement pour tenter d'y retrouver une place. Dans le doute, la société déploie tout un arsenal juridique et policier pour le contraindre à rester en dehors d'elle. La marque, le passeport jaune, les restrictions géographiques et les interdictions de résidence pousse le forçat libéré à entrer dans l'illégalité. Aussi, pour exister littérairement, le forçat qui était écrasé jusque-là par les lois humaines se devait-il de les transcender pour advenir. En tant que type littéraire, le héros-forçat a besoin de cette supériorité pour jouer sur les ressorts narratifs, car sans elle, il ne serait qu'un homme traqué, et le roman basculerait alors dans le triomphe de l'ordre. Étant au-dessus des lois comme le lui permet sa surhumanité (car autrement il ne serait qu'écrasé par elles), le forçat peut agir librement. Cependant, son attitude dépend fortement de la vision idéologique de l'auteur. Nous en distinguons principalement deux : la critique de la société avec des forçats innocents (Valjean, Florent), et le jeu divertissant tirant profit d'un phénomène de mode, c'est-à-dire la plupart des héros-forçats de roman populaire. Bien sûr, dans ce dernier genre la dénonciation de l'innocence bafouée peut transparaître dans

---

<sup>1037</sup> La structure du récit répond au schéma canonique du roman de la « vengeance différée » : méfait - disparition victime - triomphe bourreaux - processus initiatique - réapparition/renaissance - punition – récompense.

<sup>1038</sup> Cf. *supra*, sous-partie « Résurrection » du chap. 8.

le récit, mais elle n'est jamais que secondaire. Aussi, dans *Palas et Chéri-Bibi* par exemple, l'innocent Palas envoyé au bagne n'est là que pour redonner vigueur aux « nouvelles aventures de Chéri-Bibi<sup>1039</sup> » et non pour dénoncer un quelconque dysfonctionnement de la justice. Palas, héros de guerre qui plus est, offre à Chéri-Bibi une autre « quête » à accomplir, celle de le sauver et de restaurer son honneur bafoué par un crime qu'il n'a pas commis.

Quoi qu'il en soit, le forçat revient au sein de la société et il est porteur d'une « volonté » de puissance » qui ne dit pas encore son nom. Est-il revenu en paix ou veut-il se venger ? Toute une mécanique narrative se met autour de ces questionnements. Cette lecture idéologique des romans du bagne ne peut être complète sans un volet accordé à la langue, vecteur par excellence de l'idéologie et révélatrice du positionnement de chacun dans la hiérarchie sociale. Surhomme ou cocher, prince ou émondeur, tous en commun ce langage qu'on dit sorti des enfers, le terrifiant argot des prisons et des bas-fonds.

---

<sup>1039</sup> C'est le titre que Leroux donne au feuilleton qu'il publie entre le 18 avril et le 7 août 1919, soit 6 ans après le premier feuilleton et un an après la Grande Guerre.

### 10.3 La réappropriation du monde ou l'émancipation par l'argot

*Angego du Darron, jaté pour me rembroquer par  
la chouette, arquepinchez de me débrider les  
châssis et de me rappliquer de me chiquer  
pendant l'éclairant – bilbalon<sup>1040</sup>.*

*Prière de prisonnier en argot*

L'argot, cette langue autre qui signale une appartenance au milieu (du crime) et exclut le non-initié et l'étranger à la communauté, a toujours fasciné. Pierre Guiraud le définit comme une « *langue spéciale* de la pègre, c'est-à-dire l'ensemble des mots propres aux truands, et des malfaiteurs, créés par eux et employés par eux à l'exclusion des autres groupes sociaux qui ignorent ou ne les utilisent pas en dehors de circonstances exceptionnelles<sup>1041</sup>. » Selon le linguiste Claude Hagège, le verlan est utilisé dans les prisons depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour tromper les matons. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'argot jouerait, selon l'historien Jacques-Guy Petit, le rôle de langage universel dans les prisons, dans le sens où il est utile aux prisonniers qui ne parlent pas bien le français<sup>1042</sup>.

Il semble que le *vrai* argot soit celui du Milieu (entendez du crime). Aussi prisons et bagnes sont-ils considérés comme de véritables écoles de ce langage secret. L'assassin et poète Pierre-François Lacenaire<sup>1043</sup> dit qu'il est entré en prison pour apprendre les mœurs des criminels, tout en indiquant ses craintes d'être démasquer comme étranger au groupe : « je craignais de me trahir, car je ne connaissais pas un mot d'argot, et un voleur qui ne connaît pas l'argot, ce n'est rien ; il n'y en a même pas<sup>1044</sup>. » Selon Jacques-Guy Petit, l'utilisation de l'argot dans les prisons serait exagérée. En fait ce sont les policiers et les gardiens qui la maîtrisent le mieux. En effet, si les prisonniers parlent l'argot et se le transmettent dans les prisons, il ne s'agit en fait que de quelques dizaines de mots, deux cents tout au plus ; mais « on peut voir à l'œuvre, par cette dramatisation et par cette

---

<sup>1040</sup> « Ange de Dieu, préposé pour ma garde par la bonté divine, prenez soin de m'éclairer, de me conduire et de me défendre pendant ce jour – Amen » ; cité par Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 484.

<sup>1041</sup> Pierre Guiraud, *L'Argot* [1956], Paris, PUF, 6<sup>e</sup> édition, 1973, p. 7.

<sup>1042</sup> Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 483.

<sup>1043</sup> Cf. *supra*, chap. 6.

<sup>1044</sup> Lacenaire, *Mémoires*, op. cit., p. 196.

dialectique du caché révélé, l'amplification littéraire, sociale et politique du thème criminel au XIX<sup>e</sup> siècle. » C'est qu'il existe une dissension entre réalité carcérale et mode romanesque. En effet, dans « les romans à la mode et les lexiques permettant de se donner le frisson de côtoyer, par papier interposé, ce que l'on considère comme la plus dangereuse des sociétés secrètes, la discipline carcérale [...] cherche à faire taire l'argot, ce langage de la dissidence sociale<sup>1045</sup> ».

Dans un entretien de 1977, « La torture, c'est la raison », Michel Foucault évoque les « vaincus » de l'histoire et de la nécessité (qu'il présente sous forme de rêve) de faire leur histoire. Car le plus grand problème des vaincus de l'histoire, c'est qu'ils n'ont pas de parole ; on leur a prise au moment de la défaite. Recourir au logos et transcrire l'histoire sont les privilèges des vainqueurs et des puissants. « Si cependant [les vaincus] parlaient, ils ne parleraient pas leur propre langue<sup>1046</sup> » : dominés, on leur a imposé une langue et des concepts qui ne sont pas les leurs. Foucault pousse le raisonnement plus loin en se demandant : la « langue des vaincus a-t-elle jamais existé ? »

En nous appuyant sur ce que dit Foucault, nous posons la question autrement : dans une société de classes, stratifiée et codées selon des règles et des seuils bien précis, l'argot peut-il être cette « langue des vaincus », dans le sens de langue comme instrument pour des gens ayant un *vouloir* mais sans le *pouvoir* ? Le peuple des « bas-fonds » est en effet composé d'éléments exclus de la sphère du pouvoir politique – ce qui expliquerait peut-être l'importante présence, dans la littérature populaire, des Sociétés secrètes ourdissant des complots contre l'ordre établi. Et si l'argot, en ce qu'il renverse (dans le sens bakhtinien du terme) le parler de la bonne société, celle de la bourgeoisie victorieuse, était le signe d'une revanche de la populace ? Revanche langagière certes, donc symbolique, mais revanche tout de même.

L'argot auquel nous nous intéressons est l'argot des prisons et des bagnes, langage que partagent Vautrin, Thénardier et le Maître d'école. Une précision s'impose : l'argot des

---

<sup>1045</sup> Jacques-Guy Petit, *Ces Peines obscures*, op. cit., p. 485.

<sup>1046</sup> Michel Foucault, « Die Folter, das ist die Vernunft », op. cit., p. 391



criminels dont nous parlons est un langage *artificiel*, c'est-à-dire non écrit par quelqu'un du Milieu (bien souvent incapable de mettre ses pensées par écrit) mais par des romanciers qui, à défaut de faire partie de la bonne société, partagent du moins sa manière de s'exprimer. Balzac, Hugo et Sue puisent, en effet, leurs éléments argotiques dans le dictionnaire de Vidocq. Ce sera d'ailleurs l'une des critiques adressées aux *Mystères de Paris*, Sue ne montrant qu'un amoncellement de mots argotiques sans rapport avec la réalité. « D'une façon générale, écrit P. Guiraud, on doit suspecter tous les textes dans lesquels la densité des argotismes est trop grande<sup>1047</sup>. » Bien entendu Guiraud parle ici des textes qui se présentent comme d'« authentiques » documents du Milieu et non des textes littéraires. Mais en ce qui concerne Sue, qui voulait faire de son texte une sorte de compte-rendu de « l'excursion [...] parmi les naturels de cette race infernale qui peuple les prisons [et] les bagnes<sup>1048</sup> », la critique porte un coup à l'effet de réel. On peut noter toutefois que l'auteur du *Juif errant* tient compte de cette critique, ce qui se répercute sur le reste de l'œuvre qui paraît contenir moins de ces densités argotiques par trop artificielles.

L'autre reproche auquel aucun romancier qui a recouru à cette langue n'a échappé, c'est l'immoralité et la laideur du style. Pareillement, Alfred Nettement critique *Les Mystères* en ce qu'ils sont saturés d'argot : « Ne parlons pas du style ; un livre à demi écrit en argot n'a pas de style<sup>1049</sup> ». Vu ainsi, l'argot exclut l'œuvre de la sphère du beau et de l'écriture recherchée. Mais l'argot est-il si incompatible que cela avec le « beau » style ? Ne peut-on pas atteindre à une certaine originalité stylistique, pour ne pas dire un raffinement langagier, susceptible de dégager une beauté inattendue et agréablement surprenante du texte ? Il est vrai que Nettement écrit un siècle avant Céline et son *Voyage au bout de la nuit...*

Mais les auteurs que nous abordons (Balzac, Hugo et Sue entre autres) utilisent l'argot d'une manière qui dépasse la simple recherche d'effet facile. Pour le romancier réaliste ou

---

<sup>1047</sup> Pierre Guiraud, *L'Argot* [1956], Paris, PUF, 6<sup>e</sup> édition, 1973, p. 29.

<sup>1048</sup> Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, p. 32.

<sup>1049</sup> Alfred Nettement, *Études critiques sur le feuilleton-roman. Première Série*, Paris, Lagny frères, 1847, p. 323.

autre, en effet, faire parler ses personnages en argot peut revêtir une motivation qui transcende le choix stylistique ; l'on pourrait même parler d'une « nécessité » documentaire. « C'est dans les bouges et dans l'argot que se reflète le caractère du criminel ; ils font partie de son existence ; on ne peut le peindre sans les décrire, de même la peinture de la *femme galante* implique la peinture de la *petite maison*<sup>1050</sup> », écrit Karl Marx. L'argot serait donc consubstantiel à une description réaliste du criminel, de ses mœurs et de son milieu. Hugo des *Misérables* ne dira pas autre chose, lui qui inscrit le livre septième, « L'Argot », dans une tradition qui remonte à une trentaine d'années déjà : celle de Balzac, de Sue et de ses premiers écrits (*Le Dernier jour d'un condamné*)<sup>1051</sup>.

Mais pour Hugo, l'argot ainsi utilisé pour peindre les « dessous » de la ville (les « bas-fonds » de Sue) n'est pas qu'un simple appareil, terrible et provocateur, mais un *outil* indispensable pour sonder ces milieux obscurs. On doit également à Hugo les citations les plus dramatiques à propos de l'argot et de sa légitimité dans l'usage littéraire qui, certes, n'est pas sans déplaire au romancier lui-même :

[...] aller chercher dans les bas-fonds de l'ordre social, là où la terre finit et où la boue commence, fouiller dans ces vagues épaisses, poursuivre, saisir et jeter tout palpitant sur le pavé cet idiome abject qui ruisselle de fange ainsi tiré au jour, ce vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres, ce n'est ni une tâche attrayante, ni une tâche aisée. Rien n'est plus lugubre que de contempler ainsi à nu, à la lumière de la pensée, le fourmillement effroyable de l'argot<sup>1052</sup>.

Le romancier qui décrit et fait vivre le monde des bas-fonds dans sa réalité hideuse ne doit pas reculer devant l'usage de l'argot, seul à même de rendre le tableau plus vivant. En tant que langue de la misère, l'argot est donc la clé pour accéder au repère de celle-ci : pour Hugo, faire l'histoire de la misère – et des *Misérables* – est tout aussi important que faire

---

<sup>1050</sup> Marx et Engels, *La Sainte famille*, p. 72.

<sup>1051</sup> « Depuis, deux puissants romanciers, dont l'un est un profond observateur du cœur humain, l'autre un intrépide ami du peuple, Balzac et Eugène Sue, ayant fait parler des bandits dans leur langue naturelle comme l'avait fait en 1828 l'auteur du *Dernier jour d'un condamné*, les mêmes réclamations se sont élevées. On a répété : – Que nous veulent les écrivains avec ce révoltant patois ? l'argot est odieux ! l'argot fait frémir ! » Victor Hugo, *Les Misérables*, part. IV, chap. 7, « L'Argot », p. 1002.

<sup>1052</sup> Victor Hugo, *Les Misérables*, p. 1003.

l'histoire des grands<sup>1053</sup>. Il importe donc de recourir à l'outil nécessaire pour cette entreprise. Faire l'histoire de la misère avec la langue des dominants, c'est jouer le jeu du pouvoir en accentuant le mutisme des misérables et des déshérités. « Et puis, nous y insistons, étudier les difformités et les infirmités sociales et les signaler pour les guérir, ce n'est point une besogne où le choix soit permis. »

Hugo, à partir du *Dernier jour d'un condamné* (1829), est l'un des premiers à défendre l'usage littéraire de l'argot ; Balzac et Sue le suivront. Ceci explique que dans leurs écrits, on retrouve souvent de ces explications ou fausses excuses qui tentent d'en légitimer l'utilisation. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus réellement besoin de ce genre de mise en garde. D'autant plus qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage de l'argot a beaucoup changé. On parle plus volontiers d'*argots* au pluriel, ce qui tend à le faire sortir de la sphère criminelle pour le confondre avec le « jargon » d'un milieu spécifique.

Parler argot ou plus généralement s'exprimer en « populo », c'est-à-dire dans un langage différent (donc *forcément* en deçà) du langage légitime, pouvait susciter mépris et moqueries. Dans *1889 : Un État du discours social*, à la partie intitulée « Les langages dominés, première source du comique », Marc Angenot écrit : « La France de la fin du siècle a le rire facile : les cocus, les bidasses, les belles-mères, les cocottes amusent sans problème. Ce qui fait pourtant rire avant tout, ce qui s'insinue dans toute histoire drôle, c'est la maladresse, l'ignorance, le mauvais emploi du français légitime<sup>1054</sup>. » Angenot note que deux genres comiques dominant la littérature moyenne : les *tribunaux cocasses* et les *facéties*, dans lesquels les paroles des gens du peuple sont transcrites telles quelles. Ainsi, « Jules Moinaux affirme avoir réellement transcrit à l'audience ses *Tribunaux comiques* : les idiolectes barbares des accusés et des plaignants, leur ignorance du droit et leurs

---

<sup>1053</sup> « L'historien des mœurs et des idées n'a pas une mission moins austère que l'historien des événements. Celui-ci a la surface de la civilisation, les luttes des couronnes, les naissances de princes, les mariages de rois, les batailles, les assemblées, les grands hommes publics, les révolutions au soleil, tout le dehors ; l'autre historien a l'intérieur, le fond, le peuple qui travaille, qui souffre et qui attend, la femme accablée, l'enfant qui agonise [...] » *Ibidem*, p. 1006.

<sup>1054</sup> Marc Angenot, *1889 : Un État du discours social*, Québec, Le Préambule, « L'Univers des discours », 1989, p. 164.

principes moraux frustrés font tout le succès de ces recueils ; le comique de “classe” rend irrésistibles les témoignages des pandores, des poivrots, des cochers, des paysans moliéresques<sup>1055</sup>. » D’après ce que nous lisons de Marc Angenot, c’est donc aux dépens de certaines classes et de leur manière de s’exprimer qu’un romancier, qui veut faire rire ou susciter la curiosité, doit puiser sa matière. Il peut pour cela faire parler ses personnages d’une manière fautive ou bien leur accorder des tournures de phrase qui singent le beau style<sup>1056</sup>. C’est que le « “mauvais français” n’est pas une source du comique fin-de-siècle parmi d’autres : il est le comique par excellence, de pair avec la gauloiserie, la gaudriole et souvent confondu avec celles-ci<sup>1057</sup>. »

Finalement, l’argot introduit dans la littérature au début du XIX<sup>e</sup> siècle ne va pas sans la volonté réaliste qui touche le genre romanesque. On peut y déceler également la volonté de faire l’histoire autrement, non plus avec de belles tournures pour chanter les grands, mais en donnant la parole (même si elle reste artificielle) aux marginaux. Sue introduit l’argot dans *Les Mystères* afin de donner une coloration exotique à son roman ; mais très vite les classes populaires s’y sont reconnues, d’où, comme on a vu plus haut, la transformation du roman en un porte-voix des dominés. Chez Hugo, le recours à l’argot procède d’une volonté plus consciente ; il s’agit de chercher le bon mot pour une description exacte. *Les Misérables* étant la fresque des malheureux, des miséreux et des criminels, rien ne sert de masquer les réalités hideuses sous un langage précieux. Hugo a

---

<sup>1055</sup> *Ibidem*, p. 165.

<sup>1056</sup> Dans *Chéri-bibi et Cécily* par exemple, il arrive que le héros-forçat range l’argot pour adopter un style précieux, à la limite du risible. Appréciez cette tirade lyrique sans argot, l’une des rares de Chéri-Bibi : « Aimez-vous, soyez heureux comme des enfants qui n’ont point de soucis, pendant que *Chéri-Bibi* veille ! Que rien ne vienne troubler les heures de bonheur que vous avez pu ravir au destin ! Moi aussi, je les ai connues, ces heures divines ! Moi aussi, j’ai su ce que c’était que le baiser d’une femme adorée ! Moi aussi, j’ai senti une belle taille ployer dans mes bras. Moi aussi, je les ai entendus les doux soupirs de l’amour ! Hélas ! hélas ! tout passe ! pressez-vous ! Les nuits les plus enchantées sont proches des plus noirs chaos ! Le gouffre est sous nos pas ! Oubliez-le ! Oubliez-le, Palas, pendant que tu le peux encore ! Je suis venu de très loin pour éloigner de toi les ombres lâchées dans ton ombre et qui te guettent comme une proie ! Prie ton Dieu en lequel tu crois encore, parce qu’il te comble, que je puisse te sauver du malheur avant même que tu t’en doutes ! Hélas ! hélas ! Rien n’est plus prompt en ce monde que le malheur ! Tu as raison de l’oublier, car tes plus tendres baisers seraient pleins de larmes amères ! » (Gaston Leroux, *Palas et Chéri-bibi*, p. 434) Là aussi c’est une autre forme de comique : Chéri-Bibi, « l’ange de l’enfer », qui ne craint ni les hommes ni la mort, s’exprime ici comme un chevalier galant.

<sup>1057</sup> Marc Angenot, 1889 : *Un État du discours social*, op. cit., p. 165.

prouvé qu'on pouvait attendre à des images sublimes avec le langage de la rue. Pour le dire en quelques mots, *Les Misérables* sont venus accomplir ce que *Les Mystères* avaient commencé.

## Conclusion

Bakhtine disait que c'est « dans le rire populaire qu'il faut chercher les authentiques racines folkloriques du roman. C'est là que s'élabore une attitude fondamentalement nouvelle vis-à-vis du langage, du mot<sup>1058</sup> ». Et si les origines du roman du bagné que nous venons de voir se trouvaient dans le rire du forçat ? ce rire ironique, déchirant et effrayant que lance le forçat du fond de son cachot, et qui raisonne comme une « véritable onomatopée d'une serrure de prison de mélodrame<sup>1059</sup> ». Le forçat exclu de la société et renvoyé à ses entrailles (ses cachots ou son dessous, « L'intestin de Léviathan<sup>1060</sup> ») finit inévitablement par en ressortir pour hanter ses bourreaux. En cela il est un « héros », car comme lui, il est ressorti du « ventre de la baleine » porteur d'un savoir nouveau. Le rire du forçat dérange dans la mesure où celui-ci n'est pas censé afficher une joie goguenarde, voire menaçante, mais expier, pleurer et demander pardon. Aussi le narrateur hugolien du *Dernier jour d'un condamné* est-il choqué d'entendre « par intervalles des cris grêles, des éclats de rire déchirés et haletants se mêler aux mystérieuses paroles puis des acclamations furibondes<sup>1061</sup> ». C'était les forçats qu'on ferrait et qu'on allait offrir en spectacle, mais voilà qu'à leur tour ils dominent la scène punitive en la subvertissant et en l'inondant de leur rire, « ce lugubre rire du forçat qui est comme un écho du rire du démon<sup>1062</sup>. »

Le paradoxe, ou le miracle du forçat est qu'il réapparaît pour hanter la littérature – l'énorme production littéraire qui le concerne le montre bien – au moment où on le croyait disparu à tout jamais, noyé par le poids de ses fers. La littérature du bagné paraît à la fin des années 1820 pour se poursuivre jusqu'au premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Les origines de ce genre ne pouvaient être saisies sans la contextualisation historique et la mise à jour du discours pénitentiaire, sécuritaire, scientifique et colonial de tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons

---

<sup>1058</sup> Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, op. cit., p. 17.

<sup>1059</sup> Pétrus Borel, *Madame Putiphar*, t. 1, op. cit., p. 62.

<sup>1060</sup> Titre du livre deuxième de la cinquième partie des *Misérables*.

<sup>1061</sup> Hugo, *Le Dernier jour d'un condamné*, op. cit., p. 112.

<sup>1062</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 98.

montré dans la première partie les liens qui existaient entre littérature et théories scientifiques du XIX<sup>e</sup> siècle. L'anthropologie criminelle surtout, cette science qui a pour fondement des théories héritées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble vouloir répondre à des questions posées par la littérature. Ainsi, quand le narrateur hugolien se demande dans *Les Misérables* : « L'homme créé bon par Dieu peut-il être fait méchant par l'homme ? [...] Le cœur peut-il devenir difforme et contracter des laideurs et des infirmités incurables sous la pression d'un malheur disproportionné, comme la colonne vertébrale sous une voûte trop basse ?<sup>1063</sup> », ce sont la phrénologie et l'anthropologie qui répondent en donnant la « bosse du crime », le « criminel-né » et la « contamination par le milieu ». Nous avons montré dans les deux premiers chapitres cette circularité des idées et des discours entre littérature et sciences criminelles

Nous avons ensuite vu la dimension coloniale des travaux forcés, avec la déportation comme moyen d'expansion territoriale. Du fait de son éloignement géographique, le déporté donne lieu à toutes les spéculations. Nous avons étudié sa figure dans le déporté républicain du Second Empire et le communard, figure qui oscille entre exil et évasion pour réintégrer la société. Cet ailleurs punitif qui sert de débarras fonctionne alors comme un espace fantasmatique, un endroit d'où vient le personnage mystérieux et angoissant de l'évadé. Zola en a puisé deux personnages pour traiter deux événements historico-politiques importants de la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Et cela a montré le positionnement de l'auteur vis-à-vis des deux épisodes révolutionnaires. En désaccord avec le Second Empire, il a fait de son Florent une victime-innocente ; opposé à la Commune, il a fait du communard Jacques un converti, qui, par son attitude au retour du bagne, renie son combat ou du moins le relègue au second plan. Ce n'est là qu'un exemple illustratif de ce que peut apporter ce personnage de tous les excès.

Mais d'une manière générale le personnage du forçat, d'abord romantique, va progressivement épouser les contours des nouvelles formes littéraires : ainsi, il est tantôt un « converti », selon le modèle bourgeois (le Chourineur) ; tantôt un « vengeur » qui vient

---

<sup>1063</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 96.

réclamer justice, le plus souvent de sa propre main (Monte-Cristo, le Roi Mystère) ; tantôt un donneur de leçon ou la personnification du remords (Jean Valjean) ; tantôt un revenant incompatible avec la société, celle-ci étant corrompue (Florent) ; tantôt un rejeton des enfers, revenu sur terre afin d'y accomplir les desseins de la Providence, oscillant entre sérieux (Vautrin) et comique (Chéri-Bibi) ; et bien d'autres manifestations... L'on peut cependant les ramener à deux postures : celles de l'éternel antagonisme entre bien et mal. « Se dessine ainsi une représentation antinomique du forçat suivant qu'il incarne une créature luciférienne en guerre contre la société, ou un être sacrifié en quête d'une impossible réhabilitation<sup>1064</sup>. » Dans tous les cas, il demeure un exclu.

L'apport majeur de cette figure est une réactivation des mythes anciens, mythes qui sont les mêmes depuis l'aube des temps, mais qui néanmoins prennent différentes formes et manifestations selon les époques. Le forçat condense à lui seul les figures des demi-dieux et démons de l'Antiquité et au-delà. Prométhée revient souvent pour qualifier cet être diabolique. Nous avons dégagé du corpus étudié le parcours-type du héros-forçat, parcours qui correspond sensiblement au voyage initiatique du héros mythologique universel. Chez le forçat, cet itinéraire est ramené à une structure stéréotypée constituée de trois étapes cruciales : chute-métamorphose-renaissance. Ainsi, chaque romancier peut la moduler selon son esthétique et/ou idéologie. Dans ce schéma, la « chute » offre l'occasion de revenir sur les lois iniques qui régissent la société française du XIX<sup>e</sup> siècle. Valjean, entré au bagne pour avoir volé un pain, n'était pas une fantaisie romanesque ; des Valjean existaient bel et bien à l'époque. La « métamorphose » est l'occasion de montrer la corruption des prisons et bagnes français et de souligner l'urgence de revoir le système pénitentiaire dans son ensemble ; cela en écho avec les débats entre experts et juristes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout dans les œuvres à vocation argumentative.

Chose curieuse cependant, il semblerait que les romanciers aient omis de peindre de l'intérieur les bagnes métropolitains et coloniaux, comme si leur plume hésitait à entrer dans cet enfer sur terre. Était-ce par crainte d'alourdir le récit ? Cela semble peu plausible

---

<sup>1064</sup> Yves Stalloni, « Le bagnard, figure littéraire », in *Le bagne de Toulon, op. cit.*, p. 208.



puisque les prisons et leurs cours, les geôles et les cachots avaient donné occasion à d'importants passages descriptifs, avec motifs incontournables et comparaisons obligées. Bicêtre et la Conciergerie surtout ont fait couler beaucoup d'encre ; et ce sont Hugo et Balzac qui ont les premiers abondamment décrit ces lieux dans un style réaliste. Quelle est alors la raison d'un tel silence ? Était-ce par manque d'intérêt narratif, le bagne n'offrant pas un lieu « intéressant » à décrire ? Là aussi l'argument semble ne pas résister, car le forçat enchaîné offre, sans trop forcer, le parfait tableau de la déchéance comme en raffolaient les romanciers de la première moitié du siècle notamment. Était-ce alors par (dé)goût personnel, les romanciers éprouvant de la répulsion de ce lieu ? L'on sait par exemple que Stendhal, qui a longuement décrit la prison de Fabrice dans *Le Chartreuse de Parme*, jouant sur le motif romantique de la prison-refuge, était horrifié à la vue des forçats<sup>1065</sup>. Mais les descriptions hugoliennes du cloaque contredisent également cet argument.

Le bagne reste quasiment absent du schéma narratif (à de rares exceptions, telles que *Biribi : discipline militaire* de Georges Darien), d'où son évocation par simple allusion, quand ce n'est pas le recours à l'ellipse qui fait ressortir ce vide du récit. Dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle, ce manque ou « trou » dans la structure (selon la terminologie de Lévi-Strauss) était si notable qu'un romancier australien décide de le combler en écrivant l'histoire d'un forçat durant le temps de sa peine. En effet, Markus Clarke inscrit son roman *His Natural Life* directement dans cette filiation, faisant de son œuvre le « chaînon manquant » du genre qui vient combler le parcours du héros-forçat. Ainsi écrit-il en préface : « *Charles Reade has drawn the interior of a house of correction in England, and Victor Hugo has shown how a French convict fares after the fulfilment of his sentence. But no writer—so far as I am aware—has attempted to depict the dismal condition of a felon during his term of transportation*<sup>1066</sup> ».

---

<sup>1065</sup> Stendhal a visité Toulon en 1838, mais contrairement à ses collègues écrivains (Hugo, Sand, Dumas, Flaubert, entre autres), qui faisaient une station au bagne pour le visiter, a refusé de voir ce spectacle, disant qu'il « l'horrifiait ». Cf. *Mémoires d'un touriste*, vol. I, éd. Rencontre, Lausanne, 1961, p. 242.

<sup>1066</sup> Marcus Clarke, *For the Term of His Natural Life*, *op. cit.*, p. 5.

Si nous faisons référence à ce poète et romancier d'un autre continent, c'est pour montrer l'universalité du personnage du forçat. En effet, presque à la même époque Dostoïevski publie ses *Souvenirs de la maison des morts*, récit dans lequel il décrit l'intérieur d'un bagné tsariste. Clarke et Dostoïevski s'attardent longuement sur la psychologie du forçat, sur sa déchéance et déshumanisation dans un système corrompu et corrupteur. Dans les romans français du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accent est déplacé ailleurs. Il semble en effet que le forçat intéresse dans son lien avec la société et ses bas-fonds et dans son attitude à son retour ou sa « renaissance » : sous quels dehors revient-il et que veut-il ? est-il menaçant ou bien docile ?

Questions pertinentes et angoissantes, car un être qui a tant souffert et qui revient demander des comptes est toujours une menace pour l'ordre établi – ordre qui s'est surtout établi aux dépens du forçat exclu. Nous avons dit qu'arrivé au bagné, il ne pouvait que subir ce lieu de déchéance et se transformer en suppôt de Satan. Et comme dans les croyances populaires, où l'âme en peine revient hanter ses bourreaux apeurés et étouffés par leur conscience tourmentée, le héros-forçat retourne au monde transfiguré, en possession d'un savoir-pouvoir étrange acquis dans les entrailles de la terre : Trenmor et sa sagesse ; le Maître d'école et Vautrin et leur ingéniosité diabolique ; Valjean et Chéri-Bibi et leur force herculéenne. Toute la question est : que vont-ils en faire ?

A une époque où l'enfer se laïcise et où la criminalité évolue, avec l'apparition de nouvelles classes criminelles notamment, qui n'est plus réductible aux seuls filous déguenillés mais compte désormais dans ses effectifs les criminels au col blanc, le bagné devient une sorte d'annexe de la société des gens honnêtes. Mais une annexe si proche avec une frontière si ténue que le bagné menace tout un chacun et à tout moment. Et c'est là qu'entre en ligne de compte l'argument contre une justice de classes et selon lequel le riche, même criminel, n'est pas puni, alors que le pauvre est puni du fait même de sa misère. On revient au pain volé par Valjean. Celui-ci d'ailleurs, perdu dans ses pensées durant ses moments de repos au bagné, s'était demandé « s'il n'y avait pas plus d'abus de la part de la loi dans la peine

qu'il n'y avait eu d'abus de la part du coupable dans la faute<sup>1067</sup>. » La réponse semble évidente, et Valjean, « ces questions faites et résolues, [...] jugea la société et la condamna<sup>1068</sup>. »

Que le forçat devienne ange ou diable importe moins que sa transformation en un individu autre : déchu, il ne pourra plus jamais réintégrer la société des hommes en conservant cet anonymat qui permet à chacun d'évoluer plus ou moins librement dans le monde. Il est et sera toujours le galérien, le flétri, l'infâme. Sa marque sur l'épaule le lui rappelle et son passeport jaune le lui confirme. Il est ainsi marqué dans son corps (privé) et dans son statut (social). Cette flétrissure définitive ne s'arrête pas uniquement au condamné, mais rejaillit également sur son entourage. Ainsi, la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle pullule de ces personnages secondaires emportés dans le tourbillon judiciaire qui affecte le parent forçat. Comme Miette, la jeune amoureuse de Silvère dans *La Fortune des Rougon* et fille de forçat à qui on professait, méchamment : « – Va, [...] bon sang ne peut mentir : tu finiras au bagne, comme ton père<sup>1069</sup> » ; ou Victor, l'enfant recueilli par Bouvard et Pécuchet, que les autres enfants appelaient « forçat » car son père était au bagne<sup>1070</sup> ; ou encore la famille de Valjean, sa sœur et ses sept enfants, disparus comme « la poignée de feuilles du jeune arbre scié par le pied<sup>1071</sup> ». Cela fait penser à la sociologie pénale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et à celle de Durkheim en particulier, qui mesure le degré d'évolution des civilisations selon la nature et la portée de la punition. Passionnelle, elle peut déborder le justiciable pour toucher ses proches. « C'est que la passion qui est l'âme de la peine ne s'arrête qu'une fois épuisée<sup>1072</sup>. » Le sociologue écrit cela à propos des peuples « sauvages ». Hugo, en montrant l'éparpillement de la famille de Valjean – ou plutôt en taisant leur sort, ce qui

---

<sup>1067</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 94.

<sup>1068</sup> *Ibidem*, p. 95.

<sup>1069</sup> Zola, *La Fortune des Rougon*, *op. cit.*, p. 173.

<sup>1070</sup> « Comme on savait les origines de Victor et qu'il était désagréable, les autres gamins l'appelaient Forçat ; et tout à l'heure il avait flanqué à M. Arnold Marescot une violente raclée. Le cher Arnold en portait des traces sur la figure. Sa mère est au désespoir, son costume en lambeaux, sa santé compromise, où allons-nous ? » Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, *op. cit.*, p. 369.

<sup>1071</sup> Hugo, *Les Misérables*, p. 91.

<sup>1072</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social*, p. 86. (Souligné dans le texte)

accentue leur disparition et leur caractère de victimes collatérales et silencieuses – souligne ce qu’il y a de « barbare » dans les lois humaines de son époque.

Une dernière remarque concernant les genres au XIX<sup>e</sup> siècle. Si l’on excepte *Les Misérables* de Hugo, qui reste une œuvre unique en ce qu’elle retrace l’ascension christique et le calvaire d’une créature de Dieu, la plupart des romans du bague semblent jouer sur la vogue des mystères urbains. Avec eux, l’accent est déplacé autour d’une criminalité exotique située à l’intérieur même des villes, ou plutôt dans ses bas-fonds. C’est peut-être d’ailleurs l’intérêt descriptif de ces lieux qui a masqué en partie la description des bagues. Annexes des bagues, les tapis-francs et autres lieux malfamés recèlent d’innombrables forçats en rupture de ban, c’est-à-dire désenchaînés et prêt à prendre leur revanche. D’où leur richesse narrative et leur potentiel romanesque.

Le bague demeure un lieu de curiosité, une menace fantasmagorique plus que réelle, les forçats enchaînés ne représentant qu’un danger potentiel et éloigné. Tandis que ce qui se trame dans les bas-fonds, relayé et amplifié par le fait divers, constitue une angoisse *réelle*, dans le sens où ces récits signifient à tout lecteur des mystères urbains qu’il court à son tour le risque de tomber dans de tels guet-apens. D’où le côté didactique signifié en filigrane par ce genre de roman, quand il n’est pas formulé explicitement par son paratexte. Reprenons à l’incipit du *Dictionnaire de l’argot moderne*<sup>1073</sup> : « Riches, peut-être que l’homme qui vous coudoie forme le dessein de vous dévaliser. Sûr de ne pas être compris de vous, il parle librement à vos côtés du sort qu’il vous destine<sup>1074</sup>. »

Dans son essai sur le monomythe, Joseph Campbell écrit :

L’art, la littérature, le mythe et le rite, la philosophie, ainsi que les disciplines ascétiques sont des instruments destinés à aider l’individu à franchir ses propres horizons limitatifs pour pénétrer dans des sphères de réalisation de plus en plus vastes<sup>1075</sup>.

---

<sup>1073</sup> Anonyme, *Dictionnaire de l’argot moderne. Ouvrage indispensable pour l’intelligence des « Mystères de Paris »* de M. Eugène Sue, Paris, Gazel, 1843.

<sup>1074</sup> *Ibidem*, p. 3.

<sup>1075</sup> Joseph Campbell, *Le Héros aux mille et un visages*, op. cit., p. 170.

C'est avec ces mots que nous achevons cette étude sur le roman du bagne. Le mythologue américain, en replaçant le rôle de la littérature dans une visée plus large, celle d'accompagnatrice de l'individu, que ce soit dans sa quête de sens ou simplement dans la confrontation de ses angoisses, illustre notre propos, à savoir que le roman du bagne, comme tout roman, participe de ce rôle initiatique. Et le forçat, en tant que membre important du personnel romanesque, quand il n'est pas lui-même personnage, est un élément indispensable à l'accomplissement de cette tâche. Invoqué pour la première fois au début des années 1830, il signale une mutation structurelle importante tant sur le plan social que littéraire. La remise en question de la pénalité, la prise de conscience du caractère anachronique des travaux forcés en plus d'une mutation dans la perception de la ville et de sa criminalité font qu'une nouvelle manière de représenter la criminalité soit possible. Le forçat désenchaîné incarne ainsi les mythes anciens de la renaissance, de la rédemption, de la loi du Talion, du diable et des enfers ; il est Satan, Caïn, Hercule, Orphée et Prométhée à la fois. Passé par le bagne, il en gardera les marques pour toujours, et ses tatouages, ses cicatrices, son regard mystérieux et inquiétant, sa voix, sa démarche inégale rappelleront à qui le voit qu'il revient de chez les morts. Toute l'attitude du regardant, c'est-à-dire de la société dans son ensemble, est alors réductible à son degré de culpabilité : si elle a peur de cet être refoulé, c'est parce qu'elle n'a pas la conscience tranquille à son égard, l'ayant expédié au nom de la justice des hommes dans ce lieu de déchéance qu'est le bagne. Et dans ce face à face, il ne lui reste qu'à crier, épouvantée : que me veut ce revenant ?

# Chronologie

## Ancien Régime

**1557** 14 janvier : édit d'Henri II sur la transportation des criminels en Corse.

**1720** 10 mars et 1720 3 mai : ordonnances (Régence), relatives à l'arrestation des mendiants destinés à être déportés.

## Période révolutionnaire

**1792** 26 août : loi sur la déportation à la Guyane des prêtres réfractaires.

**1793** 28 mars : déportation des émigrés, articles 78 et 79 du Titre I, section XII, de la loi sur les émigrés.

**An II** 24 vendémiaire (15 octobre **1793**) : loi sur la transportation des mendiants récidivistes.

**An IV** 19 ventôse (9 mars **1796**) : loi sur la déportation des fonctionnaires qui ont refusé de prêter serment de haine envers la royauté.

**An V** 18 fructidor (4 septembre **1797**) : première loi relative aux déportés de fructidor (65 noms dont Barbé-Marbois).

**An X** 23 floréal (13 mai **1802**) : loi remplaçant la déportation par la flétrissure.

## Monarchie de Juillet

**1832** 28 avril : réforme du Code pénal et création de la détention (art. 7 & 20). La déportation est remplacée transitoirement par la détention perpétuelle (article 17).

**1835** loi du 9 septembre : réforme du Code pénal, introduction de la déportation dans une prison hors du territoire continental (art. 17).

**1843** avril - 1848 janvier : second projet de loi sur la réforme des prisons (supprimant entre autres la déportation), défendu par Tocqueville.

## Seconde République

**1850** 24 janvier : loi relative à la transportation des insurgés de Juin 1848.

**1850** 8 juin : loi sur la déportation créant la déportation simple et celle en enceinte fortifiée et désignant aux Marquises, Nuka Hiva pour la première et Vaitahu pour la seconde.

**1852** 27 mars : décret concernant les condamnés aux travaux forcés actuellement détenus dans les bagnes, et qui seront envoyés à la Guyane française, pour y subir leur peine.

### **Second Empire**

**1863** 2 septembre 1863 : décret affectant la Nouvelle-Calédonie comme lieu d'exécution de la peine des travaux forcés ;

**1859** 16 août : décret portant amnistie de tous les individus condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale.

**1863** 2 septembre : décret affectant la Nouvelle-Calédonie comme lieu d'exécution de la peine des travaux forcés.

### **De la Troisième République à 1960**

**1872** 23 mars : loi organisant la déportation des "Communards", et désignant, l'île de Maré et l'île des Pins pour la déportation simple et la presqu'île de Ducos pour la déportation en enceinte fortifiée.

**1875** Loi du 5 juin 1875 sur l'emprisonnement cellulaire : le principe de l'emprisonnement individuel pour tout détenu (séparation de jour et de nuit des inculpés, prévenus et accusés) est affirmé (art. 1). L'emprisonnement en cellule individuelle pour tous les condamnés à 1 an et 1 jour et au-dessous devient également la règle (art. 2). Pour les peines supérieures à 1 an, l'emprisonnement individuel devient facultatif mais s'il est choisi par le détenu, il donne droit à une réduction d'un quart de la durée de la peine subie (art. 4). La loi impose également l'adoption du régime cellulaire à toute reconstruction ou appropriation par l'État de prisons départementales (art. 6).

**1885** La loi Waldeck-Rousseau du 27 mai 1885 sur la relégation qui substitue l'interdiction de séjour dans des localités déterminées à la surveillance de haute police et qui systématise la déportation au bagne des récidivistes.

**1889** 4 octobre : décret constituant le Tribunal Maritime Spécial.

**1906** 13 octobre : décret supprimant la peine de la double chaîne remplacée par la réclusion cellulaire de deux à cinq ans.

**1907** 19 juillet : loi qui remplace pour les femmes la relégation par l'interdiction de séjour pendant 20 ans, rendue applicable aux colonies par la loi du 8 août 1913.

**1931** 2 août : décret qui désaffecte la Nouvelle-Calédonie comme colonie pénitentiaire.

**1938** 17 juin : décret-loi supprimant la transportation.

**1960** 4 juin : ordonnance supprimant la déportation.

**1960** 6 juin : ordonnance supprimant les travaux forcés<sup>1076</sup>.

---

<sup>1076</sup> D'après Louis-José Barbançon, « Chronologie relative à la déportation, transportation et relégation française », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Instruments de recherche, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 19 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/142>



# Bibliographie

## Romans

### Corpus principal

BALZAC, Honoré de, *Splendeurs et misères des courtisanes* [1838-1847], Paris, Gallimard, « Folio », 1973.

BALZAC, Honoré de, *Illusions perdues*, Paris, Éd. Nelson, 1937, 2 vol.

BALZAC, Honoré de, *Le Père Goriot* [1835], Paris, Le Livre de poche, « Classiques », 2008.

CHARRIÈRE, Henri, *Papillon* [1969], Paris, Pocket, 2002.

DUMAS, Alexandre, *Le Comte de Monte-Cristo* [1844], Paris, Gallimard, 1981.

HUGO, Victor, *Le Dernier jour d'un condamné*, [1829], Neuilly-sur-Seine, Éd. Saint-Clair, 1975.

HUGO, Victor, *Les Misérables* [1862], Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976.

LEROUX, Gaston, *Chéri-Bibi et Cécily* [1913], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LEROUX, Gaston, *Fatalitas !* [1919], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LEROUX, Gaston, *Le Coup d'État de Chéri-Bibi* [1925], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LEROUX, Gaston, *Les Cages Flottantes* [1913], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LEROUX, Gaston, *Palas et Chéri-Bibi* [1919], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LONDRES, Albert, *Au Bagne* [1923], Paris, Arléa, 2008.

MÉRY, Joseph, *Le Bonnet vert* [1830], Paris, Gabriel Roux, 1854.

SAND, George, *Lélia* [1833], Paris, Garnier, 1960.

SIMENON, Georges, *L'Évadé* [1936], Paris, Gallimard, « Folio », 2007.

SUE, Eugène, *Les Mystères de Paris* [1842-1843], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1989.

ZOLA, Émile, *Jacques Damour* [1883], in *Contes et nouvelles*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976.

ZOLA, Émile, *La Débâcle* [1892], in *Les Rougon-Macquart*, vol. 5, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1967.

ZOLA, Émile, *La Fortune des Rougon*, in *Les Rougon-Macquart*, vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960.

ZOLA, Émile, *Le Ventre de Paris*, in *Les Rougon-Macquart*, vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960.

### Corpus secondaire

BALZAC, Honoré de, *Ferragus*, in *L'Histoire des Treize*, Paris, Flammarion, 1988.

BALZAC, Honoré de, *Beatrix* [1844], *La Comédie humaine*, t. II, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976-1981.

BALZAC, Honoré de, *La Cousine Bette*, Paris, Garnier-Flammarion, 1977.

BALZAC, Honoré de, *La Fille aux yeux d'or*, in *L'Histoire des Treize*, Paris, Flammarion, 1988.

BALZAC, Honoré de, *Le Code des gens honnêtes* [1825], Paris, Librairie nouvelle, 1854.

CAPENDU, Ernest, *Le Roi du bagne*<sup>1077</sup>, 1860-1862.

DARIEN, Georges, *Biribi, discipline militaire*, Paris, Alfred Savine, 1890.

DUMAS, Alexandre, *Le Bagnard de l'Opéra* [1844], éd. Magnard, « Classiques et Contemporains », 2001.

DUMAS, Alexandre, *Les Mohicans de Paris* [1854-59], Genève, Édito-Service, 1973, 3 tomes.

HUGO, Victor, *Claude Gueux* [1834], Neuilly-sur-Seine, Éd. Saint-Clair, 1975.

LEROUX, Gaston, *Le Roi Mystère*, Paris, Omnibus, 2008.

LEROUX, Gaston, *Les Mohicans de Babel* [1926], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2010.

LONDRES, Albert, *Dante n'avait rien vu*, Paris, Albin Michel, 1824.

PONSON DU TERRAIL, Pierre-Alexis, *Le Bagne de Toulon* in *Résurrection de Rocambole* [1865-1866], Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1992.

### Autres

ADAM, Paul, *Le Mystère des foules*, Paris, P. Ollendorf, 1895.

ANTIER, Benjamin, *L'Auberge des Adrets, drame en 3 actes*, Paris, Pollet, 1823.

BIGNAN, Anne, *L'Échafaud*, Paris, Madame Charles-Béchet, 1832.

BOREL, Pétrus, *Madame Putiphar* [1829], Paris, Léon Willem, 1878, 2 tomes.

BRINGUIER, Paul, « Si les forçats, un jour... », *Détective*, novembre 1930.

---

<sup>1077</sup> Sous l'intitulé de *Roi du bagne*, il y a en fait 5 parties publiées entre 1860 et 1862 : *L'Hôtel de Niorres*, (*L'Hôtel de Niorres* et *Bamboulà*) ; *Le Roi des gabiers* ; *Le Tambour de la 32<sup>e</sup>*, (*Le Tambour de la 32<sup>e</sup>* et *Bibi-Tapin*).

CELLINI, Benvenuto, *La Vita di Benvenuto Cellini : Scritta da Lui Medesimo* [1558-1567], Firenze, Successori Le Monnier, 1866.

CLARKE, Marcus, *For the Term of His Natural Life* [1870-72], Melbourne, Hallcraft publishing co., 1949.

COLLET, Anthelme, *Mémoires d'un condamné ou vie de Collet*, Marennes, J.-S. Raissac, 1836.

CONRAD, Joseph, *Au Cœur des ténèbres* [*Heart of Darkness*, 1899], trad. de l'anglais par Jean-Jacques Mayoux, Paris, Flammarion, 1989.

DOSTOÏEVSKI, Fiodor, *Journal d'un écrivain, 1873, 1867 et 1877*, « La Timide », 1876, Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1904.

DOSTOÏEVSKI, Fiodor, *Souvenirs de la maison des morts* [1862], Paris, Gallimard, « Folio classique », 1977.

FLAUBERT, Gustave, *Bouvard et Pécuchet* [1881, posthume], Paris, Flammarion, 1999.

FLAUBERT, Gustave, *L'Éducation sentimentale* [1869], Paris, Librairie Générale Française, 1993.

FRANCE, Anatole, *Les Désirs de Jean Servien* [1882], 13<sup>e</sup> édition, Paris, Calmann-Lévy, 1907.

GENET, Jean, *Notre-Dame-des-Fleurs, Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951.

GORON, Marie-François, *Mémoires de Poum, chien de police*, Paris, Ernest Flammarion, 1913.

HUGO, Victor, *Discours sur l'Afrique*, 1879.

HUGO, Victor, *Le Droit et la loi et autres textes citoyens*, Paris, 10/18, 2002

HUGO, Victor, *Œuvres complètes, Choses vues*, Paris, éd. Ollendorff, 1913.

HUGO, Victor, *Œuvres complètes, Voyage*, « Toulon – Notes » [posthume, 1890], Paris, Bouquins, 1987.

HUGO, Victor, *Œuvres inédites de Victor Hugo, Choses vues*, Paris, Charpentier, 1888.

HUGO, Victor, *William Shakespeare*, Paris, Librairie Hachette, 1880.

LEROUX, Gaston ; CAMILLE, Lucien, *Alsace* [1913], pièce de théâtre en trois actes, Paris, Éd. Pierre Lafitte, 1916.

LEROUX, Gaston, *La Reine du Sabbat* [1912], Paris, Le Livre de poche, 1979.

MONNIER, Henry, *Les Bas-fonds de la société*, Paris, Jules Claye, 1862.

MONNIER, Henry, *Paris et la province*, Paris, Garnier Frères, 1866.

MONTAIGNE, Michel de, *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, Città di Castello, 1889.

POE, Edgar Allan, *The works of Edgar Allan Poe* [1850, posthume], New York, Charles Scribners's Sons, 1914.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les Confessions* [1782, posthume], Paris, Garnier Frères, 1926, 3 tomes.

SARTRE, Jean-Paul, *Les Mots* [1963], Paris, Gallimard, « Folio », 1977.

SCHOPENHAUER, Arthur, *Journal de voyage* [1804], Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1989.

SOULIER, Frédéric, *Les Mémoires du Diable* [1837-1838], Paris, Michel Lévy, 1858.

SOUVESTRE, Pierre ; ALLAIN, Marcel, *Le Policier apache*, Fayard, 1911.

STENDHAL, *La Chartreuse de Parme* [1839], Paris, Garnier Frères, 1973.

STENDHAL, *Mémoires d'un touriste* [1837], Maspero, 1981.

STENDHAL, *Le Rouge et le Noir* [1830], Paris, Classiques Garnier, 1989.

THEURIET, André, *La Chanoinesse : 1789-1793*, Paris, Armand Colin, 1893.

VALLÈS, Jules, *L'Insurgé – 1871*, Paris, Charpentier, 1886.

VERNE, Jules, *La Destinée de Jean Moréna*, in *Hier et demain. Contes et nouvelles*, Paris, Hetzel, 1910.

VIDOCQ, Eugène-François, *Les chauffeurs du Nord, souvenirs de l'an IV à l'an VI*, Paris, Comon, 1845-1846, 5 vol.

VIDOCQ, Eugène-François, *Les voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage, ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons et destiné à devenir le vade-mecum de tous les honnêtes gens*, Paris, chez l'auteur, 1837, 2 tomes.

VIDOCQ, Eugène-François, *Les Vrais Mystères de Paris*, Paris, Paulin, 1845-46, 10 volumes.

ZACCONE, Pierre, *Mémoires d'un commissaire de police*, Paris, E. Dentu, 1879, 2 volumes.

ZOLA, Émile, *Germinal*, Paris, Charpentier, 1885.

ZOLA, Émile, *Nana* [1880], Paris, Gallimard, « Folio classique », 2002.

ZOLA, Émile, *Nouvelle campagne*, Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1897.

ZOLA, Émile, *Son Excellence Eugène Rougon* [1876], in *Œuvres Complètes*, t. 7, Paris, Nouveau Monde éditions, 2004.

## Sur les Auteurs

BARBÉRIIS, Pierre, « Préface » de Balzac, *La Physiologie du mariage : pré-originale* [1826], Genève, Droz, 1940.

BIRÉ, Edmond, *L'Année 1817*, Paris, H. Champion, 1895.

BORY, Jean-Louis, *Eugène Sue, le roi du roman populaire*, Paris, Hachette, 1962.

CHARLES, David, *Émile Zola et la Commune de Paris. Aux origines des Rougon-Macquart*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

DEMOULIN, Laurent, « Simenon et la médecine : un lien étroit et complexe », *Histoire des sciences médicales. Organe officiel de la société française d'histoire de la médecine*, 2014, pp. 219-222.

DIDIER, Béatrice, « Postface », Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, Paris, Gallimard, 1972.

ECO, Umberto, « Rhétorique et idéologie dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 19, 1967, pp. 591-609.

*Europe*, « Gaston Leroux », juin-juillet 1981 :

Daniel Compère, « Une écriture romanesque : le reportage »

Francis Lacassin, « A L'Ombre des italiens en fleur »

Gilles Costaz, « Gaston Leroux reporter »

Jean-Claude Vareille, « Chéri-Bibi : intertextualité, baroque, et degré zéro de l'écriture »

Jean-Paul Colin, « Les moyens linguistiques de l'emphase »

Maurice Limat, « Un journaliste de l'irréel »

Pierre-Pascal Furth, « "Alsace" ou le théâtre de l'œdipe »

Yves Olivier-Martin, « Le phénomène Gaston Leroux »

FAU, Guillaume (dir.), *Gaston Leroux. De Rouletabille à Chéri-Bibi*, BNF, 2008.

FOURNEL, Victor, *Figures d'hier et d'aujourd'hui*, Calmann-Lévy, 1883.

GAUTIER, Théophile, « Préface » de à l'édition de 1866, in Henry Monnier, *Paris et la province*, Paris, Garnier Frères, 1866.

GOLDSCHLÄGER, Alain, "Stendhal's Conception of the Narrativity of Visual Signs", in *Poetics Today*, vol. 5, No. 4, Representation in Modern Fiction, 1984, pp. 729-738. [En ligne] <https://www.jstor.org/stable/1772259>

GRIVEL, Charles, « Rhétorique de Leroux », *Manteia*, n° 5, 1968.

GUILLEMIN, Henri, *La Débâcle*, « préface », Cercle du bibliophile, 1980.

GUILLEMIN, Henri, *La Débâcle*, « Préface », Cercle du bibliophile, 1980.

JANIN, Jules, « *Un grand homme de province à Paris*, par M. H. de Balzac », in *Revue de Paris*, tome VII, juillet 1839.

LEFÈBVRE, Pierre, « La médecine et les médecins dans l'œuvre de Georges Simenon », *Revue Médicale de Liège*, n°47, 1993, 235-239.

LEUILLIOT, Bernard, « Le paratexte des Misérables », in Pierre Brunel (dir.), *Hugo. Les Misérables*, Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1994.

LYON-CAEN, Judith, « Un magistère social : Eugène Sue et le pouvoir de représenter », *Le Mouvement Social*, 2008/3 (n° 224), p. 75-88. DOI : 10.3917/lms.224.0075. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-3-page-75.htm>

MARX, Karl ; ENGELS, Friedrich, *La Sainte famille* [1845], Paris, Éditions sociales, trad. Par Erna Cogniot, 1972.

MEININGER, Anne-Marie, « Préface » à l'édition de 1984, in Henri Monnier, *Les Bas-fonds de la société*, Paris, Gallimard, « Folio », 1984.

MITTERAND, Henri, « Zola le républicain incommode », 2003, [en ligne], [http://www.karimbitar.org/emilezola\\_mitterand](http://www.karimbitar.org/emilezola_mitterand), consulté le 28-5-2018.

MITTERAND, Henri, *Zola journaliste*, Éditions Armand Colin, 1962.

MOENS, Julie, *Zola l'imposteur : Zola et la Commune de Paris*, Broché, 2004.

PROOST, Philippe, « Simenon et les médecins », *Le Monde médical magazine*, 23 novembre 1989, Bruxelles.

RÉGNIER, Christian, « Georges Simenon et la médecine. Le sens clinique du romancier », *La Revue du praticien*, 2003, pp. 2082-2085.

SAINTE-BEUVE, Charles Augustin, *Portraits contemporains* [1846], Paris, PUPS, 2008.

SCHOR, Naomi, *Zola's Crowd*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.

SIMENON, Georges, « XYX : fatalité biologique ? », *Médecine et Hygiène*, vol. 26, n°852, 1968, pp. 1533-1540.

THIESSE, Anne-Marie, « L'éducation sociale d'un romancier. Le cas d'Eugène Sue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, avril/juin 1980, « Paternalisme et maternage », pp. 51-63.

## Sur la littérature

ANGENOT, Marc, *1889 : Un État du discours social*, Québec, Le Préambule, « L'Univers des discours », 1989.

ANGENOT, Marc, *Le Roman populaire : recherches en paralittérature*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975.

ARON, Paul, « L'idéologie », CONTEXTES [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 février 2007, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/177> ; DOI : 10.4000/contextes.177.

ARTIÈRES, Philippe, « Crimes écrits. La collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », in *Genèses*, 19, 1995. [https://www.persee.fr/doc/genes\\_1155-3219\\_1995\\_num\\_19\\_1\\_1291](https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1995_num_19_1_1291)

ARTIÈRES, Philippe, « L'exceptionnel ordinaire. L'historien à l'épreuve des écrits de criminels et vice versa », *Sociologie et sociétés*, 40(2), 2008. doi:10.7202/000645ar.

ARTIÈRES, Philippe, *Le Livre des vies coupables : Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2000.

AUCLAIR, Georges, *Le Mana quotidien : structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éd. Anthropos, 1970.

BAKHTINE, Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des idées », 1978 [posthume].

BARBÉRIS, Pierre, *Balzac, une mythologie réaliste*, Paris, Librairie Larousse, 1971.

BARTHES, Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Éditions du Seuil, 1964, pp. 194-204.

BAUDELAIRE, Charles, *Salon de 1846*, Oxford University Press, 1975.

BENJAMIN, Walter, « Le conteur. Réflexions sur l'œuvre de Nicolas Leskov », *Œuvres III*, Paris, Gallimard, 2000, pp. 114-151.

BERTRAND, Jean-Pierre, « Haro sur l'idéologie », CONTEXTES [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 février 2007, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/contextes/218> ; DOI : 10.4000/contextes.218.

BESOZZI, Claudio, « La prison romantique : Silvio Pellico, Stendhal », [en ligne] [http://infoprison.ch/bulletin\\_6/Pellico-et-Stendhal.pdf](http://infoprison.ch/bulletin_6/Pellico-et-Stendhal.pdf)

BOILEAU, Pierre Louis (Boileau-Narcejac), *Le Roman policier*, Payot, 1964.

BOSSET, Georgette, *Fenimore Cooper et le roman d'aventure en France vers 1830*, Paris, Vrin, 1928.

BROMBERT, Victor, « Esquisse de la prison heureuse », in *Revue d'Histoire littéraire de la France*, PUF, 71<sup>e</sup> Année, No. 2 (Mar. - Apr., 1971), pp. 247-261 <https://www.jstor.org/stable/40524076>

BROMBERT, Victor, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, trad. fra., Paris, José Corti, 1975.

CAILLOIS, Roger, *Approches de l'imaginaire*, Gallimard, 1974.

CHABAUD, Gilles, « Images de la ville et pratiques du livre : le genre des guides de Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 45, N°2, Avril-juin 1998.

CHIANTARETTO, Jean-François, *De L'Acte autobiographique*, Seyssel, Champ Vallon, 1995.

CLAPTON, G. T., « Lavater, Gall, Baudelaire », in *Revue de Littérature comparée*, janv. 1933, pp. 259-298.

COUÉGNAS, Daniel, « Dénouement et stéréotypes dans quelques romans populaires français du XIX<sup>e</sup> siècle », *Loxias* 17, mis en ligne le 11 mai 2007 <http://revel.unice.fr/loxias/index.html?id=1637>

DELATTRE, Simone, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 2000.

ECO, Umberto, [*Il superuomo di massa*, 1978], *De Superman au surhomme*, trad. Myriam Bouzaher, Paris, Grasset, 1993.

ECO, Umberto, *Lector in fabula*, [1979], trad. Myriam Bouzaher, Paris, Grasset, « Figures », 1985.

FRIGERIO, Vittorio, *Les Fils de Monte-Cristo. Idéologie du héros de roman populaire*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2002.

GENETTE, Gérard, *Figures II*, Paris, Éditions du Seuil, 1969.

GONON, Laetitia, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX<sup>e</sup> siècle », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Éditions universitaires de Dijon, 2011

GRAMSCI, Antonio, *Letteratura e vita nazionale*, Torino, Einaudi, 1950.

GUISE, René, « Étudier le roman populaire », in *Romantisme*, 1986, n°53, « Littérature populaire », pp. 3-8. [www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_1986\\_num\\_16\\_53\\_4920](http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1986_num_16_53_4920)

HAMON, Philippe, *Texte et idéologie*, Paris, PUF, « Quadrige », 1984.

JARRY, Alfred, *Le Canard sauvage* [1903], repris dans *Œuvres complètes*, t. 2, Gallimard, 1987.

JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, trad. Claude Maillard, Paris, Gallimard, 1978.

KALIFA, Dominique, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2005.

KALIFA, Dominique, *L'Encre et le Sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

LEJEUNE, Philippe, « Crime et testament. Les autobiographies de criminels au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de sémiotique textuelle*, 1986, n° 8-9, pp. 73-98.

LEJEUNE, Philippe, *L'Autobiographie en France* [1971], Armand Colin, 2003.



LETOURNEUX, Matthieu, *Fictions à la chaîne. Littératures sérielles et culture médiatique*, Paris, Éditions du Seuil, « Sciences humaines », 2017.

LUKÁCS, Georg, *La Théorie du roman* [1920], trad. Jean Clairevoye, Paris, Gallimard, « Tel », 2016.

LYON-CAEN, Judith, « Saisir, décrire, déchiffrer : les mises en texte du social sous la monarchie de Juillet », *Revue historique*, 2004, t. 306, fasc. 2 (630 ; avril), pp. 303-331.

MAINGUENEAU, Dominique, *Le Contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris, Dunod, 1993.

MAINGUENEAU, Dominique, *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin, 2004.

MATLOCK Jann, *Scenes of Seduction. Prostitution, Hysteria and Reading Difference in Nineteenth Century France*, New York, Columbia University Press, 1994.

MICHEL, Pierre, *Un Mythe romantique : les barbares 1789-1848*, Lyon, PUL, 1981.

NATHAN, Michel, *Splendeurs & misères du roman populaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1990.

NETTEMENT, Alfred, *Études critiques sur le feuilleton-roman. Deuxième Série*, Paris, Librairie de Perrodil, 1846.

NETTEMENT, Alfred, *Études critiques sur le feuilleton-roman. Première Série*, Paris, Lagny frères, 1847.

PANOFSKY, Erwin, *Meaning in the visual arts*, New York, Doubleday, 1955.

PECH, Thierry, *Conter le crime : droit et littérature sous la Contre-Réforme : les histoires tragiques (1559-1644)*, Paris, Honoré Champion, 2000.

PIRANESI, Giovanni Battista, *Les Prisons imaginaires*, 1750.

QUEFFÉLEC-DUMASY, Lise, *Le Roman-feuilleton français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1989.

RIOUX, Jean Claude, *Le Type du criminel dans le roman français de 1815 à 1830*, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Barbéris, Caen, soutenue en 1988.

ROBERT, Marthe, *Roman des origines, origines du roman*, Paris, Grasset, 1972.

SEGUIN, Jean-Pierre, *Nouvelles à sensation. Canards du XIX<sup>e</sup> siècle*, A. Colin, « Kiosque », 1959.

SEILLAN, Jean-Marie, *Aux Sources du roman colonial*, Paris, Karthala, 2006.

SERRES, Michel, *Hermès III, la traduction*, Paris, éd. de Minuit, 1974.

SPITZER, Léo, *Essays in stylistics*, Princeton, Princeton University Press, 1948.

TAROUILLY, Julie, *Le Forçat dans le roman français du XIX<sup>e</sup> siècle ou Prométhée déshébraîné*, thèse de doctorat en Lettres modernes, sous la dir. de Pierre-Jean Dufief, soutenue le 29-11-2012 à Brest.

TENGOUR, Hossein, *La Figure du forçat dans le roman français, de 1835 à 1925, de Vautrin à Chéri-Bibi*, thèse de doctorat en Langue, littérature et civilisation françaises, sous la dir. de Daniel Compère, soutenue le 14-12-2010 à Paris III.

THIESSE, Anne-Marie, *Le Roman du quotidien, lecteurs et lectures populaires à la Belle Epoque*, Paris, le Chemin vert, 1984.

VAREILLE, Jean-Claude, *Le Roman populaire français (1789-1914). Idéologies et pratiques*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 1994.

ZOLA, Émile, *Romanciers naturalistes* [1881], Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1923.

### **Personnages et personnalités célèbres du bague**

\*\*\*\*, *Anthelme Collet, mort au bague de Rochefort le 9 novembre 1840. Détails curieux sur sa vie, avec la longue énumération de ses Vols, Escroqueries, Travestissements, Usurpations de titres et de qualités de toute nature, etc.*, Avignon, éd. Offray Aîné, 1859.

\*\*\*\*, *Le Monde criminel : histoire des prisons d'État, des prisons criminelles, des bagnes et de leurs habitants ; suite de récits et de révélations à l'instar des Mémoires de Vidocq et des mystères de Paris*, Paris, éd. B. Renault, 1846.

ARAGO, Jacques, *Lacenaire après sa condamnation : ses conversations intimes, ses poésies, sa correspondance, un drame en trois actes*, Paris, Marchant, 1836.

DEMARTINI, Anne-Emmanuelle, « L'infamie comme œuvre. L'autobiographie du criminel Pierre-François Lacenaire », *Société et Représentation*, n° 13, Avril 2002, pp. 121-136.

DUMAS, Alexandre, *Madame Lafarge. Cleptomane et empoisonneuse* [inédit], Pygmalion, 2005.

DUPRÉ, Ernest, *L'Affaire Soleilland, et les crimes similaires : viol et meurtre d'enfants*, A. Rey, 1910.

EDWARDS, Samuel, *The Vidocq Dossier: The Story of the World's First Detective*, Houghton Mifflin, 1977.

GAUTHIER, Nicolas, « Eugène-François Vidocq, penseur de l'espace social criminel », in *Romantisme* 2017/1 (n° 175), pp. 29-38.

LACENAIRE, Pierre-François Gaillard, *Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire écrits par lui-même à la Conciergerie*, 2 tomes, Paris, les marchands de nouveautés, 1836.

LAFARGUE, Madame (née Marie Capelle), *Heures de prison*, New York, Éditions Charles Lasalle, 1854.

MARTEILHE, Jean, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, Rotterdam, 1757, Paris, Le Mercure de France, 1989.

NORRIS, Anna, « Marie Cappelle Lafarge : de la femme criminelle à l'écrivain », in Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures, La prison pénale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990.

PELLICO, Silvio, *Mes Prisons* [1833], Paris, Pougin, 1836.

QUEFFÉLEC-DUMASY, Lise, « Chéri-Bibi, un héros anarchiste ? », in PESSIN, Alain ; TERRONE, Patrice, *Littérature et anarchie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, pp. 237-257.

RIVIÈRE, Pierre, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, texte présenté par Michel Foucault, Paris, Gallimard, « Folio historique », 1973.

THOREL-CAILLETEAU, Sylvie, *nord'. Revue de critique et de création littéraire des Haut-de-France*, « Vidocq », Pas-de-Calais, n° 46, novembre 2005.

VIDOCQ, Eugène-François, *Mémoires de Vidocq, chef de la police de Sûreté, jusqu'en 1827*, Paris, Tenon, 1828-1829, 4 volumes.

## **Criminalité et théâtre de la punition**

BASTIEN, Pascal, *L'Exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

BERTRAND, Régis ; CAROL, Anne (dir.), *L'Exécution capitale. Une mort donnée en spectacle. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, PUP, « Le temps de l'histoire », 2003.

BIET, Christian, *Théâtre de la cruauté et récits sanglants en France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, 2006.

CALVI, François de, *Histoire générale des larrons, divisée en trois livres. I. Contenant les cruautés & meschancetez des volleurs. II. Des ruses & subtilitez des coupeurs de bourses. III. Les finesses, tromperies, & stratagemes des filous*, Lyon, La vefve de C. Rigaud, & Philippe Borde, 1640.

CHÂLES-COURTINE, Sylvie, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », in Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Éditions universitaires de Dijon, 2011.

CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle* [1958], Paris, Hachette, 1984.

DELARUE, Jacques, *Le Métier de bourreau. Du Moyen Âge à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1979.

DRAMON, Pierre, *Médecins et assassins à la Belle Époque*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

DENYS, Catherine : MILLIOT, Vincent ; MARIN, Brigitte (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

FARGE, Arlette, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986.

GAUTHIER, Nicolas, *Lire la ville, dire le crime. Mise en scène de la criminalité dans les mystères urbains de 1840 à 1860*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, « Mediatextes », 2017.

KALIFA, Dominique, « Archéologie de l'Apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, N. 4, 2002, pp. 19-37.

LA BRETONNE, Nicolas Edme Restif de, *Les Nuits de Paris ou le Spectateur nocturne*, 1788-1794.

LECUIR, Jean, « Criminalité et "moralité" : Montyon, statisticien du parlement de Paris », in *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, Année 1974, pp. 445-493.

MERCIER, Louis-Sébastien, *Le Tableau de Paris*, Neuchâtel, Samuel Fauche, 1781.

MILLIOT, Vincent (dir.), *Les Mémoires policiers, 1750-1850. Écritures et pratiques policières du siècle des Lumières au Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2006.

QUENTIN, Deluermoz, « Les bas-fonds en chair et en chiffres ? Le budget leplaysien du chiffonnier Nieiri (1849) », *Les Études Sociales*, 2012/1 (n° 155), pp. 47-73.

RENNEVILLE, Marc, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003.

## **Histoire générale du bagne et des prisons**

### **En France**

ALHOY, Maurice, *Les Bagnes. Histoire, types, mœurs, mystères*, Paris, Gustave Havard, 1845.

ALHOY, Maurice, *Les Bagnes. Rochefort*, Paris, Gagniard, A.-J. Dénain, 1830.

APPERT, Benjamin, *Bagnes, prisons et criminels*, Paris, Guilbert et Roux, 1836.

APPERT, Benjamin, *Dix ans à la cour du roi Louis-Philippe et souvenirs du temps de l'Empire et de la Restauration*, Paris, Jules Renouard & Co., 1846, 3 volumes.

BADINTER, Robert, *La Prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.

BARBANÇON, Louis-José, « Chronologie relative à la déportation, transportation et relégation française », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Instruments de

recherche, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 19 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/142>

BARBANÇON, Louis-José, « La loi de déportation politique du 8 juin 1850 : des débats parlementaires aux Marquises », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 02 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/149>

BARBÉ-MARBOIS, François, *Journal d'un déporté non jugé, ou déportation, en violation des lois, décrétée le 18 fructidor an V (4 septembre 1797)*, Firmin Didot Frères, 2 t., 1834.

BARBÉ-MARBOIS, François, *Observations sur les votes de quarante-un conseils généraux de département, concernant la déportation des forçats libérés*, Paris, Sautelet et Co., 1828.

CASTAN, Nicole ; ZYSBERG, André, *Histoire des galères, bagnes et prisons en France de l'Ancien Régime*, Toulouse, Privat, 2002.

FAUCHER, Léon, *De la réforme des prisons*, Paris, Angé, 1838.

FERRUS, Guillaume, *Des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons*, Paris, Germer-Baillière, Labé et J. B. Baillière, 1850.

GODFROY, Marion F., *Bagnards*, Paris, Tallandier, 2008.

HENRIQUES, Ursula R. Q., "The Rise and Decline of the Separate System of Prison Discipline", *Past and Present* 54, February 1972.

KALIFA, Dominique, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009.

KRAKOVITCH, Odile, *Les femmes bagnardes*, Paris, Olivier Orban, 1990.

LA DRÔME, Bérenger de, *De La répression pénale, de ses formes et de ses effets*, t. 1, Paris, Cosse, 1855.

LAUVERGNE, Hubert, *Les Forçats, considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel : observés au bagne de Toulon*, Paris, JB Baillière, 1841.

LESCALLIER, Daniel, *Exposé des moyens de mettre en valeur et d'administrer la Guyane française* [1791], Paris, Du Pont, an VI (1796).

LETERRIER, Sophie-Anne, « Prison et pénitence au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme* 2008/4 (n° 142), pp. 41-52.

LUCAS, Charles, *Du Système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier*, Paris, Béchét, 1827.

LUCAS, Charles, *Du Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, 1834, 2 tomes.

MEYRUEIS, Jean-Paul ; BÉRUTTI, André (coordonné par), *Le Bagne de Toulon 1748-1873*, Académie du Var, Gémenos, Autres temps éd., 2010.

MOREAU-CHRISTOPHE, Louis-Mathurin, *Code des prisons ou recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des prisons et établissements pénitentiaires, de 1670 à 1845*, Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont, 1845.

MOREAU-CHRISTOPHE, Louis-Mathurin, *Des Prisons et de leur réforme en France*, Paris, 1837.

O'BRIEN, Patricia, *Correction ou châtement*, [*The Promise of Punishment. Prisons in Nineteenth-Century France*], [1982] trad. de l'américain par Myriam Cottias, Paris, PUF, 1988.

PERROT, Michelle (éd.), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Éditions du Seuil, « L'Univers historique », 1980.

PERROT, Michelle, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 30<sup>e</sup> année, n° 1, 1975.

PERROT, Michelle, *Les Ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

PETIT, Jacques-Guy et al., *Histoire des galères, bagnes et prisons XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 1991.

PETIT, Jacques-Guy, *Ces Peines obscures. La prison pénale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1990.

PETIT, Jacques-Guy, *La Prison, le bague et l'histoire*, Librairie des Méridiens-Médecine et hygiène, « Déviance et société », 1984.

PIERRE, Michel, *Le Dernier Exil, histoire des bagnes et des forçats*, Paris, Gallimard, « Découvertes Gallimard », 1989.

POISSON, Philippe ; RENNEVILLE, Marc, « Surveillant militaire, j'ai vu la fin du bague », *Criminocorpus* [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 27 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/220>

PRUSS, M., *Notes sur les forçats*, in Joseph Méry, *Le Bonnet vert* [1830], Paris, Gabriel Roux, 1854.

RAPPAPORT, Sylvain, *La Chaîne des forçats. 1792-1836*, Paris, Aubier, 2006.

SANCHEZ, Jean-Lucien, « La discipline au bague colonial », in Christian Carlier (dir.), *Histoire pénitentiaire*, vol. 10, Direction de l'administration pénitentiaire, « Travaux et Documents », 2011.

TOCQUEVILLE, Alexis de ; BEAUMONT, Gustave de, *Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, Paris, H. Fournier, 1833.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, in *Œuvres Complètes*, t. IV, éd. par Michelle Perrot, Paris, Gallimard, « Hors-série Connaissance », 1984.

VIGIÉ, Marc, « Le bagne des Philosophes », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 35, N°3, juillet-septembre 1988, pp. 409-433.

VILLERMÉ, Louis-René, *Des Prisons telles qu'elles sont, et telles qu'elles devraient être*, Paris, Méquignon-Marvis, 1820.

VILLERMÉ, Louis-René, *Note sur la mortalité parmi les forçats du bagne*, Annales d'hygiène, 1831.

### **En Angleterre**

BARRINGTON, Georges, *A Voyage to New South Wales: with a description of the country*, 2 tomes, London, 1795-1801.

BENTHAM, Jérémy, *Le Panoptique* [1787], Paris, Mille et une nuits, 2002.

BERNARD, Michel, *La Colonisation pénitentiaire en Australie : 1788-1868*, Paris, L'Harmattan, « Chemins de la mémoire », 1999.

BLOSSEVILLE, Marquis de, *Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie* [1831], 1859.

DU BOCAGE, Victor-Amédée Barbié, *Rapport sur l'ouvrage de M. le marquis de Blosserville intitulé "Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie"*, L. Martinet, 1859.

FERRUS, Guillaume, *De la Réforme pénitentiaire en Angleterre et en France*, Paris, Germer-Baillière, 1853.

LA PILORGERIE, Jules de, *Histoire de Botany Bay*, Paris, Paulin, 1836.

LAPLACE, Cyrille Pierre Théodore, *Voyage autour du Monde par les Mers de l'Inde et de la Chine : exécuté sur la Corvette de l'État la Favorite, pendant les Années 1830-32*, Paris, Imprimerie Royale, 1835, 3 tomes.

### **Histoire de France**

BARTHES, Roland, « L'antisémitisme est-il de droite ou de gauche ? », in *Œuvres Complètes*, t. 1, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

ÉMERIT, Marcel, « Les déportés de 1848 », in *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 39, No 181, novembre 1948, pp. 1-9.

GONCOURT, Edmond et Jules de, *Histoire de la société française pendant la Révolution* [1854], Paris, Didier et Co, 1875.

GONCOURT, Edmond et Jules de, *Histoire de la société française pendant le Directoire* [1855], Paris, Didier et Co, 1876.

MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Les Éditions sociales, « Classiques du marxisme », 1969.

MICHELET, Jules, *Histoire de France*, t. 15, Paris, A. Lacroix, 1876.

MICHELET, Jules, *Histoire de la Révolution française*, 1847-1853.

PARENT-DUCHÂTELET, Alexandre, *Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville*, Crevot, 1824.

PRENDERGAST, Christopher, *For the People, by the People? Eugène Sue's "Les Mystères de Paris". A Hypothesis in the Sociology of Literature*, Oxford, Legenda Research Monographs in French Studies, 2003.

RATCLIFFE, Barrie M. ; PIETTE, Christine, *Vivre la ville, Les classes populaires à Paris, Première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007.

ROSANVALLON, Pierre, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *Travail sur l'Algérie* [1841], présenté par Tzvetan Todorov, Bruxelles, éd. Complexe, « Historiques-politiques », 1988.

## **Phrénologie, anthropologie criminelle et sociologie**

\*\*\*\*, *Actes du premier congrès international d'anthropologie criminelle : biologie et sociologie (Rome, novembre 1885)*, Turin, Bocca, 1897.

\*\*\*\*, *Actes du troisième congrès international d'anthropologie criminelle de Bruxelles*, F. Hayez, Bruxelles, 1893.

\*\*\*\*, *Catalogue du fond Lacassagne*, « Préface », Lyon, 1922.

BARIDON, Laurent ; GUÉDRON, Martial, *Corps et arts. Physionomies et physiologies dans les arts visuels*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BÉRARD, Alexandre, *Documents d'études sociales : sur l'anarchie*, Lyon, Storck, 1897.

CABANÈS, Augustin ; NASS, Lucien, *La Névrose révolutionnaire*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906.

COLAJANNI, Napoleone, *Sociologia criminale*, Catania, Filippo Tropea, 1889, 2 volumes.

DEBOUT, Émile, *Esquisse de la phrénologie et de ses applications exposées aux gens du monde*, Paris, H. Lebrun, 1845.

DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social* [1893], Paris, PUF, « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1967.



- DURKHEIM, Émile, *Règles de la méthode sociologique* [1895], Paris, Flammarion, 1988.
- FERRI, Enrico, *Les criminels dans les arts et la littérature*, Paris, Alcan, 1897.
- GALLINI, Clara, « Scipio Sighele et la foule délinquante », *Hermès*, 2, 1988, pp. 108-133.
- GANNIER, Odile, « L'expédition Baudin et les instructions "anthropologiques" : de la physionomie aux sciences humaines ? », paru dans *Loxias-Colloques*, 6. Sociétés et académies savantes. Voyages et voyageurs, exploration et explorateurs, 1600-1900, L'expédition Baudin et les instructions « anthropologiques » : de la physionomie aux sciences humaines ?, mis en ligne le 28 août 2015, URL : <http://revel.unice.fr/symposia/actel/index.html?id=795>.
- GAROFALO, Raffaele, *La Criminologie. Étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*, Paris, Félix Alcan, 1890.
- LACASSAGNE, Alexandre ; MARTIN, Étienne, « Anthropologie criminelle », in *L'Année psychologique*, vol. 11, 1904, pp. 446-456.
- LACASSAGNE, Alexandre, « Marche de la criminalité en France depuis 1825 jusqu'en 1880 », in *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, t. 1/1, 1881. pp. 48-72.
- LACASSAGNE, Alexandre, *Les Tatouages. Étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Baillière fils, 1881.
- LACHAISE, Claude, *Topographie médicale de Paris*, Paris, J.-B. Baillière, 1822.
- LANTERI-LAURA, Georges, *Histoire de la phrénologie : L'homme et son cerveau selon F.J. Gall*, Paris, PUF, « Dito », 2000.
- LAUVERGNE, Hubert, *De l'agonie et de la mort dans toutes les classes de la société, sous le rapport humanitaire, physiologique et religieux*, Paris, J.-B. Baillière, 1842, 2 tomes.
- LOMBROSO, Cesare ; FERRERO, Guglielmo, *La Femme criminelle et la prostituée* [1895], Paris, Alcan, trad. de l'italien par Louise Meille, 1896.
- LOMBROSO, Cesare ; LASCHI, Rodolfo, *Le Crime politique et les révolutions [Il delitto politico e la rivoluzione, 1890]*, Paris, Alcan, 1892.
- LOMBROSO, Cesare, *Le Crime, causes et remèdes, avec un appendice sur les progrès de l'anthropologie criminelle pendant les années 1895-98*, Paris, Alcan, 1899.
- MÈGE, Jean-Baptiste, *Manifeste des principes de la Société phrénologique de Paris*, Paris, Pihan Delaforest, 1835.
- MOREL, Bénédicte, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, 1857.
- NORDAU, Max, *Dégénérescence*, trad. de l'allemand par Auguste Dietrich, Paris, Alcan, 1894, 2 vol.

PESTRE, Dominique (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

REINACH, Joseph, *Les Récidivistes*, Paris, 1882.

RENNEVILLE, Marc, « Le criminel-né : imposture ou réalité ? » *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 2. Thématiques et théories, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 09 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/127>

RENNEVILLE, Marc, *Le Langage des crânes*, Paris, Institut d'Édition Sanofi-Synthélabo, « Les empêcheurs de penser en rond », 2000.

SIGHELE, Scipio, *La Foule criminelle*, Paris, Alcan, 1901.

## Sur la philanthropie

BOUAZIZ, Mansour, « De quoi la philanthropie était-elle le nom ? », paru dans *Loxias*, 58, mis en ligne le 15 septembre 2017, URL : <http://revel.unice.fr/loxias/index.html/index.html?id=8777>

CARLIER, Christian ; PETIT, Jacques-Guy, « Le moment philanthropique », « avant-propos » de *L'État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII<sup>e</sup>* de John Howard, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 1994.

DUPRAT, Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 1996-1997, 2 volumes.

GÉRANDO, Joseph-Marie de, *Le Visiteur du pauvre*, Paris, Louis Colas, 1820.

LABOULAIS, Isabelle, « La fabrique des savoirs administratifs », in Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

PETIT, Jacques-Guy, « Le philanthrope Benjamin Appert (1797-1873) et les réseaux libéraux », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 41, N°4, Octobre-décembre 1994, pp. 667-679.

WOOLLEN, Geoff, « La misère de la philanthropie : Benjamin Appert à Remelfing (1841-1844) », in *Les Cahiers lorrains*, juin 1985, pp. 145-162.

## Sur la Commune

APRILE, Sylvie, *Le Siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRD éd., 2010.

DU CAMP, Maxime, *Les Convulsions de Paris. Épisodes de la Commune*, t. 2, Paris, Hachette, 5<sup>e</sup> éd., 1881.

DU CAMP, Maxime, *Les Convulsions de Paris. La Commune à l'Hôtel de ville* [1880], t. 4, Paris, Hachette, 5<sup>e</sup> éd., 1881.

DUMAS, Alexandre (fils), *Œuvres complètes, Entr'actes*, t. 2, Paris, Calmann Lévy, 1878.

DURET, Théodore, *Histoire de quatre ans, 1870-1873*, t. 2, *La Défense nationale*, Paris, G. Charpentier, 1878.

DURET, Théodore, *Histoire de quatre ans, 1870-1873*, t. 3, *La Commune*, Paris, G. Charpentier, 1880.

GODINEAU, Laure, « Le retour d'exil, un nouvel exil ? Le cas des communards », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°67, 2002. Fait partie d'un numéro thématique *Pour une histoire de l'Exil français et belge*, sous la direction de Robert Frank. pp. 11-16. [www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_2002\\_num\\_67\\_1\\_402380](http://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2002_num_67_1_402380)

LABORDE, Jean Baptiste Vincent, *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide (Lettres à M. le docteur Moreau de Tours)*, Paris, Germer-Baillièrre, 1872.

LIDSKY, Paul, *Les Écrivains contre la Commune*, Paris, François Maspero, 1970.

MENDÈS, Catulle, *Les 73 journées de la Commune*, Paris, E. Lachaud, 1871.

PISIER, Georges, « Les déportés de la Commune à l'île des Pins, Nouvelle-Calédonie, 1872-1880 », in *Journal de la Société des océanistes*, n° 31, t. 27, 1971. [En ligne, consulté le 13/7/2018] DOI : <https://doi.org/10.3406/jso.1971.2322>

ROUGERIE, Jacques, *La Commune de 1871*, Paris, PUF, 1992.

## Ouvrages de philosophie et de philosophie pénale

ARENDT, Hannah, *L'Impérialisme* [1951], Fayard, 2002, trad. de l'américain par Martine Leiris, révisé par Hélène Frappat.

BECCARIA, Cesare, *Des Délits et des peines* [1764], trad. par Maurice Chevallier, Paris, Flammarion, 1991.

BELINSKI, Vissarion, *Textes philosophiques choisis*, Éditions en Langues étrangères, Moscou, 1951.

CAMPBELL, Joseph, *Le Héros aux mille et un visages*, Escalquens, Oxus, 2010, trad. de l'américain par H. Crès, *The Hero with a thousand faces*, 1949.

DELEUZE, Gilles ; GUATTARI, Félix, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

DESPINE, Prosper, *De la folie au point du vue philosophique ou plus spécialement psychologique étudiée chez le malade et chez l'homme en santé*, Paris, F. Savy, 1875.

FOUCAULT, Michel, *Dits et Écrits. 1954-1988*, t. II, 1976-1988, Paris, Gallimard, « Quarto », 2001 :

« Die Folter, das ist die Vernunft » (« La torture, c'est la raison » ; entretien avec K. Boesers ; trad. J. Chavy), *Literaturmagazin*, n°8, décembre 1977.

« Enfermement, psychiatrie, prison » (entretien avec D. Cooper, J. P. Faye, M.-O. Faye, M. Zacce), *Change*, n° 22-23 : *La Folie encerclée*, octobre 1977, pp. 76-110.

« L'évolution de la notion d' "individu dangereux" dans la psychiatrie légale du XIX<sup>e</sup> siècle », communication au symposium de Toronto « Law and Psychiatry », octobre 1977.

« Pouvoir et savoir ».

FOUCAULT, Michel, *La Société punitive. Cours au Collège de France (1972-1973)*, Paris, Éditions du Seuil/Gallimard, « Hautes Études », 2013.

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1975.

GOLDMANN, Lucien ; GANDILLAC, Maurice ; PIAGET, Jean, *Entretiens sur les notions de genèse et de structure : Centre culturel international de Cerisy-La-Salle, juillet-août 1959*, Paris, La Haye, Mouton et Cie, 1965.

HEGEL, Georg Wilhelm Friedrich, *La Phénoménologie de l'Esprit*, Paris, Éd. Aubier Montaigne, « Philosophie de l'esprit », t. 1, trad. par Jean Hyppolite, 1978.

HELLER, Lane Murch, RICHMOND, Ian, *Pascal : thématique des Pensées*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1988.

HOBBS, Thomas, *Léviathan* [1651], trad. par François Tricaud, Éditions Sirey, 1971.

MALTHUS, Thomas, *An Essay on the Principle of Population, Essai sur le principe de population*, 1798.

PONCELA, Pierrette, *Droit de la peine* [1995], Paris, PUF, Thémis, 2010.

SARTRE, Jean-Paul, *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique* [1943], Paris, Gallimard, « Tel », 1976.

TARDE, Gabriel, *La Philosophie pénale* [1890], Paris, Ed. Cujas, 1972.

VIDAL, Georges, *Principes fondamentaux de la pénalité*, Arthur Rousseau, Paris, 1890.

VOLTAIRE, « Commentaire sur le livre *Des délits et des peines* », in *Œuvres complètes*, Paris, Garnier, t. 25, 1879.

VOLTAIRE, *Le Dictionnaire philosophique* [1764], Christiane Mervaud (dir.), Oxford, Voltaire foundation, 1994-95, 2 volumes.

## Dictionnaires

ANONYME, *Dictionnaire de l'argot moderne. Ouvrage indispensable pour l'intelligence des « Mystères de Paris » de M. Eugène Sue*, Paris, Gazel, 1843.

CHEVALIER, Jean ; GHEERBRANT, Alain, *Dictionnaire des Symboles* [1969], Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1982.

COMPÈRE, Daniel (dir.), *Dictionnaire du Roman Populaire Francophone*, Paris, Éditions du Nouveau Monde, 2007.

DALLOZ, Désiré, *Jurisprudence générale*, Paris, Bureau de la jurisprudence générale, 1854.

GUIRAUD, Pierre, *L'Argot* [1956], Paris, PUF, 6<sup>e</sup> édition, 1973.

LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, 1867.

MESPLÈDE, Claude (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, J - Z, Nantes, Joseph K, « Temps noir », vol. 2, 2007.

ROBERT, Adolphe ; COUGNY, Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, Bourloton, 1889-1891.

# Index

## Des romanciers créateurs de forçats ou de prisonniers

BALZAC, Honoré de : vii, ix, x, xiii, xiv, xvi, 21, 40, 41, 73, 74, 75, 79, 81, 82, 83, 86, 96, 146, 161, 162, 165, 166, 168, 169, 175, 176, 179, 183, 184, 187, 189, 195, 204, 207, 222, 227, 229, 250, 277, 295, 309, 366, 373, 374, 375, 381, 392, 393, 395

CAPENDU, Ernest : 168

CLARKE, Marcus : 127, 381, 382

DARIEN, Georges : 216, 290, 291, 300, 301, 381

DOSTOÏEVSKI, Fiodor : 100, 127, 129, 143, 171, 172, 237, 287, 382

DUMAS, Alexandre (père) : x, xiv, 73, 80, 83, 86, 147, 148, 153, 156, 161, 162, 177, 227, 263, 274, 319, 365, 368, 381

HUGO, Victor : i, ii, ix, x, xii, xiv, xviii, xix, 21, 27, 28, 29, 35, 39, 40, 61, 69, 86, 100, 106, 127, 154, 163, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 180, 227, 231, 249, 253, 267, 277, 278, 289, 291, 293, 295, 299, 302, 304, 315, 316, 364, 365, 367, 368, 373, 374, 375, 376, 378, 379, 381, 383, 384, 391, 394

LEROUX, Gaston : i, ii, xviii, 85, 168, 200, 202, 263, 275, 302, 303, 370, 376, 393

MÉRY, Joseph : xiv, 63, 64, 170, 210, 212, 271, 290, 402

PONSON DU TERRAIL, Pierre Alexis de : x, 86, 87, 274, 286

SAND, George : 39, 161, 162, 245, 271, 303, 304, 381

SIMENON, Georges : 101, 102, 306, 307, 308, 389, 393, 394

STENDHAL : xiv, 73, 79, 188, 217, 260, 266, 267, 273, 276, 381, 393, 395

SUE, Eugène: i, ii, x, xviii, 28, 70, 71, 72, 85, 112, 147, 148, 152, 153, 162, 164, 175, 177, 179, 180, 184, 187, 209, 229, 240, 245, 246, 247, 249, 250, 253, 254, 255, 256, 259, 277, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 373, 374, 375, 376, 384, 393, 394, 404, 408

ZOLA, Émile : 99, 100, 101, 192, 193, 195, 251, 300, 308, 309, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 344, 379, 383, 393, 394

## Des forçats et prisonniers réels ou fictifs

CAMPARINI (le Roi du bagne) : 168, 243, 275

CHRI-BIBI (marquis du Touchais) : i, ii, xviii, xix, 44, 85, 86, 97, 168, 169, 200, 202, 243, 249, 252, 253, 263, 275, 279, 285, 290, 298, 302, 303, 304, 306, 362, 370, 376, 380, 382, 389, 393, 398, 399

CHOURINEUR (le) : xviii, 244, 250, 251, 253, 257, 258, 260, 310, 354, 358, 362, 366, 367, 384

COLLET, Anthelme : 90, 216, 222, 223, 224, 268, 269, 391, 398

DANTÈS, Edmond (comte de Monte-Cristo) : i, ii, 45, 188, 247, 256, 267, 278, 279, 303, 306, 309, 367, 370, 371, 373, 374, 385, 401

DEL DONGO, Fabrice : 266, 267, 273, 381

DEV\*\*\*, Gustave : xiv, 271, 290

FERRAGUS (Bourignard) : 176, 390

GENET, Jean : 267, 268

GUEUX, Claude : 35, 390

Lacenaire, Pierre-François : 90, 163, 170, 172, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 225, 238, 371, 398

LAFARGUE, Marie Cappelle : 90, 161, 162

MAITRE D'ECOLE (le) : xviii, 44, 85, 97, 254, 256, 302, 354, 357, 360, 361, 362, 372, 382

PALAS (Raoul de Saint-Dalmas) : xviii, 275, 290, 306, 370, 376, 389

RIVIERE, Pierre : 202, 216, 224, 225, 226, 234, 239, 399

ROCAMBOLE : x, 87, 192, 197, 273, 274, 286, 390

ROI MYSTERE (le) (Robert Pascal, le comte de Teramo-Girgenti) : 285, 303, 380, 390

THENARDIER (Jondrette) : 69, 295, 372

TRENMOR : 39, 162, 271, 303, 304, 382

TROPFMANN, Jean-Baptiste : 163, 192

VAILLANT, Georges (Jean-Paul Guillaume) : 306, 310

VALJEAN, Jean (M. Madeleine) : i, ii, xiii, xix, 21, 28, 30, 39, 44, 47, 69, 85, 97, 156, 173, 174, 177, 231, 249, 253, 274, 286, 298, 299, 302, 303, 305, 357, 362, 367, 369, 380, 382, 383

Vautrin, xiii, 41, 81, 82, 83, 86, 97, 165, 168, 169, 183, 184, 222, 252, 253, 270, 275, 279, 285, 286, 298, 302, 305, 306, 309, 366, 372, 380, 382, 398

VIDOCQ (Tropme-la-mort, Jacques Collin, le Dab) : ix, x, xvi, 47, 59, 60, 62, 73, 174, 177, 187, 214, 216, 220, 224, 226, 227, 228, 229, 230, 269, 277, 278, 279, 298, 311, 354, 357, 366, 373, 398, 399

**Des déportés politiques réels ou fictifs**

BARBE-MARBOIS, François : 111, 117, 118, 119, 125, 386

DAMOUR, Jacques : 191, 330, 331, 332, 335, 336, 337, 341, 342, 389

DREYFUS, Alfred : 106, 187

FLORENT : 279, 286, 300, 303, 306, 309, 310, 331, 332, 343, 344, 369, 379, 380

JACOB, Alexandre : 313

MARTEILHE, Jean : 214, 216, 217

MICHEL, Louise : 325

ZACCONE, Pierre : 87, 186



